

**LA GUERRE ENTRE LOUIS XIII ET MARIE DE  
MÉDICIS**

**1619-1620**

**PAR EUSÈBE PAVIE**

ANGERS — GERMAIN & G. GRASSIN — 1899.

**CHAPITRE PREMIER.** — Concession de l'Anjou par Louis XIII à Marie de Médicis et origines de la guerre entre la mère et le fils.

**CHAPITRE II.** — Organisation et développement du parti de Marie de Médicis.

**CHAPITRE III.** — Organisation et diplomatie de la cause royale.

**CHAPITRE IV.** — Entrée en campagne de l'armée royale. — Réduction de la Normandie.

**CHAPITRE V.** — Occupation du Maine par l'armée royale ; sa concentration définitive. — Préliminaires de réconciliation.

**CHAPITRE VI.** — La marche de l'armée royale de La Flèche aux Ponts-de-Cé prélude de la réconciliation finale.

**CHAPITRE VII.** — La bataille des Ponts-de-Cé.

**CHAPITRE VIII.** — Le traité des Ponts-de-Cé.

**CHAPITRE IX.** — L'entrevue de Brissac.

**PIÈCES JUSTIFICATIVES.**

## **CHAPITRE PREMIER. — CONCESSION DE L'ANJOU PAR LOUIS XIII À MARIE DE MÉDICIS ET ORIGINES DE LA GUERRE ENTRE LA MÈRE ET LE FILS.**

### I

C'est en vertu du traité d'Angoulême, conclu le 30 avril entre Louis XIII et sa mère, qu'échut à Marie de Médicis le gouvernement d'Anjou, principal théâtre de la guerre civile dont nous entreprenons le récit et où s'est popularisée sa mémoire.

A la veille du premier rapprochement tenté avec son fils depuis l'assassinat de Concini, Marie de Médicis, à jamais déchu de son autorité plénière de régente par cette révolution de palais, chercha du moins à se ménager contre les entreprises réactionnaires de Luynes un inexpugnable refuge. Après s'être vue par l'immolation de son favori précipitée du faite des grandeurs, elle avait essuyé trop d'avaries pour que les vagues énonciations d'un traité de paix générale lui parussent désormais garantir suffisamment son prestige de souveraine et sa dignité de mère, en même temps que la sécurité de sa vieillesse. Qui sait même jusqu'où allèrent dès les préambules de la paix d'Angoulême les arrière-pensées d'une princesse aussi remuante que glorieuse, et fort dissimulée dans l'opiniâtreté de ses rancunes ? Dès qu'eut éclaté sur le pont-levis de la cour du Louvre le tragique signal de sa disgrâce, figurons-nous la veuve de Henri IV cernée dans sa demeure par des satellites fumants du sang du maréchal d'Ancre ; là, sevrée de toute consolation maternelle jusqu'à l'heure de son départ pour l'exil, et dans la solennité même d'une dernière entrevue brusquant avec son fils des adieux surveillés. Jusque dans l'exil du château de Blois, représentons-nous Marie de Médicis traquée par l'espionnage de Luynes, qui viole sa correspondance, puis envahit son foyer transformé en prison, d'où le vent de la persécution a chassé les derniers débris de son ancienne cour. Poussée à bout par de si persévérants outrages, au point de se frayer enfin par une évasion nocturne un chemin vers l'hospitalité que lui ouvrit à Angoulême le duc d'Épernon, imaginons-nous l'auguste fugitive relancée dans cet asile, qu'à la vérité sa présence a convertie sous les auspices d'un grand seigneur mécontent en un rendez-vous d'insurgés, par deux armées qui l'y tiennent bloquée en pleins pourparlers de réconciliation. Devant ce tableau des premières épreuves de Marie de Médicis, où partout à ses yeux l'injure s'ajoute au péril, qui pourrait affirmer que la crainte l'ait plus déterminée que le ressentiment à exiger de son fils, en avril 1619, comme gage d'un parfait accord et outre son apanage de reine douairière, une place de sûreté ?

Pour atténuer la portée d'une telle réclamation, ce n'était pas trop de la prudence du plus accrédité des négociateurs fixés alors près de la reine-mère. Déjà fort employé dans la pacification des troubles de la régence, à travers les labours de l'établissement des Carmélites en France et de la fondation de l'Oratoire, le discret Père de Bérulle avait su dans ces premières entremises, grâce à non moins d'impartialité que de zèle, gagner la confiance universelle. Aussi, malgré ses antécédents diplomatiques au service du maréchal d'Ancre, après l'évasion de Blois Louis XIII l'adjoignit-il, avec de secrets pouvoirs, à l'ambassade opérant à Angoulême sur Marie de Médicis concurremment aux démonstrations militaires

pour la ramener à la Cour. Grâce au dévouement d'un tel auxiliaire, ses deux collègues, le cardinal de la Rochefoucauld<sup>1</sup> et le comte de Béthune<sup>2</sup> touchaient presque au but de leurs efforts, et les voies s'aplanissaient pour la réunion de la famille royale, quand surgit la nouvelle prétention militaire de la reine-mère, confidentiellement déclarée au Père de Bérulle. Trop judicieux pour n'entrevoir pas le danger d'armer des rancunes dont cette prétention-là même trahissait la persistance, et, d'ailleurs, certain d'un échec irritant s'il laisse Marie de Médicis adresser d'abord à la Cour directement sa requête, le Père de Bérulle prévint cette démarche intempestive, en allant, comme à l'insu de la reine-mère et en son propre nom, plaider une cause aussi ingrate. Par là résorbant dans la sérénité de son intervention l'aigreur des personnalités en jeu, le Père de Bérulle, le 5 avril, représenta à Louis XIII, au cas d'un retour de Marie de Médicis à Paris, les alarmes dont une reine en disgrâce ne se pouvait défendre en retombant comme captive aux mains de ses ennemis de la veille. Pour la rassurer, il ne voyait rien de mieux à suggérer que l'offre d'une place d'armes. Apprivoisée par cette marque de confiance, Marie de Médicis, comme le Père de Bérulle s'en flattait dans sa candeur un peu chimérique, n'accepterait un aussi sérieux gage de sécurité qu'à titre de retraite provisoire à échanger contre le Louvre peu après la signature de la paix.

Justement, et de là s'élevaient d'autant plus haut les réclamations de Marie de Médicis, Louis XIII, vu le danger de laisser aux mains de cette reine offensée une province trop voisine de Paris, venait de se décider à lui enlever la Normandie<sup>3</sup> dont elle s'était réservé, durant sa régence, le gouvernement vacant par le décès du comte de Soissons<sup>4</sup>. Trop équitable, il est vrai, pour n'offrir pas en dédommagement de cette reprise un équivalent territorial sur un autre point du royaume, Louis XIII, néanmoins, en voyant sa mère à Angoulême sous la protection d'un rebelle et en dépit des assurances du Père de Bérulle, hésitait à l'encourager dans ses dispositions équivoques par l'abandon d'une place forte. D'autre part Louis XIII, et ici relevons en lui une transformation trop heureuse si Marie de Médicis l'avait pu apprécier à travers tout ce qui alors la séparait de son fils, Louis XIII n'était plus l'adolescent qui, le 24 avril 1617, applaudissait au meurtre de Concini et aux disgrâces maternelles avec la joie barbare d'un pupille secouant le joug d'une tutelle importune. Deux années écoulées depuis ce

---

<sup>1</sup> Grand-aumônier de France. Issu d'une branche cadette de la maison originaire des La Rochefoucauld, il naquit à Paris en 1558 et mourut en 1645, fut évêque de Clermont en 1584, refusa de reconnaître Henri IV avant son adjuration, devint cardinal en 1607. Evêque de Senlis sous Louis XIII, il assista aux Etats-Généraux de 1614, où il proposa l'acceptation des décrets du Concile de Trente avec réserve des libertés de l'église gallicane et des immunités du royaume, succéda en 1618 à Duperron dans la charge de grand-aumônier de France, fut nommé, en 1619, abbé de Sainte-Geneviève et, en 1622, président du Conseil d'Etat, et se démit de toutes ses fonctions en 1624 pour ne s'occuper plus que de la réforme des ordres religieux dont Grégoire XV et Louis XIII l'avaient chargé. On lui doit l'établissement de la congrégation de Sainte-Geneviève dite Congrégation de France.

<sup>2</sup> Béthune (Philippe de), comte de Selles, né en 1561, mort en 1649, frère puîné du fameux Sully, eut une grande réputation comme diplomate. Il fut envoyé par Henri IV en Ecosse et à Rome, par Louis XIII à Vienne et en divers états italiens.

<sup>3</sup> Comme Louis XI avait fait jadis à l'égard de son frère Charles, après la Ligue du Bien Public.

<sup>4</sup> Décédé en 1612. C'est le père du futur vainqueur du combat de la Marfée qu'au cours de notre récit nous verrons en Anjou figurer à la tête du parti des mécontents.

jour néfaste et les avis de son confesseur le jésuite Arnoux<sup>1</sup>, avaient peu à peu rappelé à sa droiture naturelle celui qui n'a point usurpé devant la postérité le nom de *Louis-le-Juste*<sup>2</sup>. Sans cesser d'appuyer, avec plus de maturité, le nouveau favori qui palliait aux yeux de la France par un habile gouvernement<sup>3</sup> l'éclat de son attentat du Louvre et les vexations infligées à Marie de Médicis, le jeune roi, même depuis sa fuite à Angoulême, s'était senti repris de tendresse envers celle qui lui avait transmis le sang d'Henri IV. De là le désaccord du jeune monarque avec Luynes sur le dénouement le plus souhaitable des négociations d'Angoulême. Car Louis XIII aspirait à revoir auprès de lui sa mère. Au contraire l'ombrageux Luynes, encore plus jaloux d'écarter que de désarmer une influence rivale de la sienne, opinait pour acheter l'éloignement de Marie de Médicis même au prix d'un asile suspect.

Tout le reste de la Cour, imbu des légitimes soupçons en règne, effrayait Louis XIII sur les suites de la démarche sollicitée par le Père de Bérulle. Mais le plus autorisé à insister là-dessus par la prééminence de son caractère diplomatique était le nonce Gui Bentivoglio. Dès l'an 1615, accrédité en France par le pape Paul V, ce fin observateur de tout ce qui y intéressait sa mission s'inquiétait de voir, depuis les récents décrets pour le rétablissement du catholicisme en Béarn, cabaler les huguenots enhardis par les querelles de la maison royale. Aussi, en regard de cette menace, multipliait-il ses bons offices, de concert avec l'ambassade d'Angoulême, entre Louis XIII et sa mère. Par dessus tout, avec le cardinal de Retz<sup>4</sup>, premier ministre d'État, avec le cardinal de la Rochefoucauld et avec le jésuite Arnoux, à la fois confesseur de Louis XIII et de Luynes, Bentivoglio tâcha de conjurer ce qu'il envisageait au fond comme un développement du vaste réseau des forteresses octroyées par l'édit de Nantes au protestantisme. Étranger aux pieuses illusions du Père de Bérulle, l'offre d'une place de sûreté à Marie de Médicis ne lui semblait inoffensive pour l'État que si,

---

<sup>1</sup> Arnoux, Jean, jésuite, habile controversiste et prédicateur éminent, né à Rome vers 1550, mort en 1636, prêcha à la Cour et succéda, comme confesseur de Louis XIII, au père Cotton, enveloppé dans les disgrâces qui signalèrent l'avènement de Luynes au pouvoir. Le père Arnoux fut, sous Louis XIII, l'un des promoteurs de l'édit concernant le rétablissement du catholicisme en Béarn et de la guerre contre les huguenots. Il fut à son tour disgracié au cours de cette guerre, après la levée du siège de Montauban.

<sup>2</sup> Voir, sur les saines dispositions morales de Louis XIII, les développements aussi neufs que judicieux fournis par M. Marius Topin dans son ouvrage sur Louis XIII et Richelieu.

<sup>3</sup> Voir, à cet égard, *Le duc et connétable de Luynes*, de V. Cousin, et *Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*, de Zeller.

<sup>4</sup> Henri de Gondi, fils du florentin Albert, maréchal de Retz, et créature de Catherine de Médicis, et neveu et d'abord coadjuteur de son oncle Pierre de Gondi, évêque de Paris, auquel il succéda en cette qualité en 1616. Il se distingua, dès lors, dans ce siège épiscopal, devenu comme héréditaire dans sa famille, par son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique, ses immenses aumônes et la fondation de nombreux établissements religieux, parmi lesquels surtout ceux des Carmélites et de l'Oratoire. En récompense de tant de services rendus à la religion, Henri de Gondi fut promu au cardinalat, sous Louis XIII, par le pape Paul V, et prit dès lors le nom de Cardinal de Retz. L'année suivante, il fut nommé par le roi chef du Conseil et premier ministre d'Etat. C'était un esprit doux et conciliant. Il s'unit cependant aux cardinaux Duperron et de la Rochefoucauld pour conseiller à Louis XIII de retirer aux protestants les places de sûreté qu'ils tenaient de l'Edit de Nantes, et fut le principal promoteur des nouvelles guerres de religion entreprises sous son règne et au cours desquelles il mourut en 1621, au siège de Montpellier. Henri de Gondi eut pour successeur, au siège épiscopal de Paris, tour à tour son frère Jean-François et leur neveu, le trop fameux auteur des *Mémoires*.

très invraisemblablement, elle renchérissait sur la générosité des avances filiales par un noble refus. Sinon et une fois nanti de son gage, dont la paix ne la dessaisira point, représentait-il à Luynes, jusqu'où n'ira pas cette reine froissée dont on n'a pu éprouver encore les sentiments actuels ? Car si elle a osé conspirer dans une citadelle empruntée, que ne risquera-t-elle une fois maîtresse absolue de remparts où affluera, pour s'allier aux huguenots, la haute aristocratie associée au duc d'Épernon dans sa jalousie contre la soudaine élévation de Luynes ? Qui ne voit même déjà, poursuivait-il, Marie de Médicis fomenter de là les précoces mutineries de son fils favori le jeune Gaston ? Qui ne la voit, préparant de là son enlèvement ou sa fuite, l'attirer dans sa forteresse et lui en assurer le commandement avec l'autorité d'un chef de parti ? Pour prévenir de tels malheurs, il fallait amener Marie de Médicis à revenir au plus tôt d'Angoulême à Paris, en renonçant à tout autre gage de sûreté que l'amour filial.

En voyant toute la Cour et jusqu'à la députation d'Angoulême se partager sur un point aussi capital, car il s'agissait de satisfaire Marie de Médicis sans réveiller les ombrages du parti en règne ni préjudicier au salut du royaume, Louis XIII demeura longtemps perplexe entre ses devoirs de fils et de roi. Sur ces entrefaites la reine-mère, dont le Père de Bérulle n'avait pu qu'ajourner sur l'objet en litige une démarche directe, produisit enfin en son propre nom sa requête, par l'organe du comte de Béthune. Autant cette démarche comminatoire, au début des négociations d'Angoulême, eût irrémédiablement choqué Louis XIII, autant l'entremise de l'oratorien l'avait préparé à y accéder de guerre lasse au dernier moment, comme à la solution s'imposant à ses scrupules. Il expédia donc vite au comte de Béthune les pleins pouvoirs pour l'offre, en principe, d'une place forte au choix de sa mère, sauf à réserver cette concession jusqu'à épuisement d'un dernier débat sur tous autres équivalents imaginables. Suivait la remise d'une lettre où abondaient les remontrances filiales. *La sollicitude pour votre repos et le désir de vous complaire*, représentait Louis XIII à sa mère, m'ont seuls incliné à souscrire à votre exorbitante exigence. Mais envisagez en conscience le péril d'un tel précédent. A cet égard les souvenirs abhorrés des récentes guerres civiles ne justifient que trop l'inquiétude actuelle du royaume. Désabusez-vous des perfides conseils de rebelles redoutant mes châtiments, et par là intéressés, pour se déclarer contre mon autorité sous votre nom, à me signaler à vous comme votre agresseur. Vous me voyez, au contraire, armé pour vous affranchir de l'accaparement des cabales. Nul refuge pour vous ne vaudra le cœur d'un fils ; et mes bras seront toujours ouverts pour vous recevoir<sup>1</sup>.

Disposée comme nous venons de la voir, Marie de Médicis, en dépit d'un si pressant appel à la confiance maternelle, n'hésita point à passer outre à l'acceptation d'une place d'armes, sauf ensuite là-dessus à déclarer son choix. Ici s'impose à nous, dans cette cour vite réorganisée à Angoulême autour de Marie de Médicis, et grâce à l'autorité des calculs rehaussée du naissant éclat d'un

---

<sup>1</sup> Cette lettre, dont malheureusement nous n'avons pu trouver l'original, porte, dans l'*allegata* de l'ambassadeur vénitien, la date du 13 mai. Mais c'est là, suivant nous, une date erronée. Elle ne peut en effet, d'après la substance que nous venons de donner, se rapporter qu'à une époque où les négociations entre Louis XIII et sa mère, au sujet de la concession d'une place de sûreté, n'en étaient qu'aux préliminaires ; or, au 13 mai, ces négociations touchaient à leur dénouement. — *Mercure François*, t. IV, p. 202. — *La nunziatura di Francia, del Cardinale Guido Bentivoglio* (Firenze, 1863-1870), lettres des 13 et 27 mars, 10 et 24 avril, 8 et 22 mai 1619.

grand nom, le plus hautement dévoué des serviteurs de la reine-mère, le seul attaché à concilier ses satisfactions avec l'intérêt de l'État.

Armand-Jean du Plessis de Richelieu était la créature privilégiée de Marie de Médicis. Après l'avoir vu se signaler, durant sa régence, comme orateur du clergé aux États-Généraux de 1614 et non sans d'habiles flatteries à son adresse, Marie de Médicis l'avait tiré de son évêché de Luçon pour le produire à la Cour. Là, dans le premier essor de sa haute ambition, et sous les auspices de Concini qui alors atteignait l'apogée de sa fortune, Richelieu avait presque d'emblée passé de l'emploi d'aumônier d'Anne d'Autriche à la direction du ministère qui en 1616 prit la place des vieux serviteurs d'Henri IV. Mais, trop prévoyant pour s'inféoder sans retour à aucun des partis se relayant au pouvoir, et malgré ses officielles déférences envers le favori du jour qu'il soutint même résolument au nom du roi contre les coalitions seigneuriales, Richelieu avait répudié à son égard toute complicité d'intrigues. Fort d'une aussi nette attitude, au moment de l'assassinat de Concini Richelieu ne pouvait hésiter sur la ligne de conduite à suivre. Assez exceptionnellement ménagé dans le coup d'État qui le renversait du ministère pour avoir, dans l'explosion même de l'attentat du Louvre, obtenu de Louis XIII assisté de Luynes un favorable accueil, et, d'autre part, trop attaché à sa protectrice de la veille pour ne partager pas sa disgrâce, Richelieu dut renoncer à rentrer jamais au pouvoir que par Marie de Médicis, sans désespérer de la rétablir lui-même dans le crédit encore dil à son titre de reine-mère. Embrassant ce rôle d'arbitre modérateur que lui assignaient dans la famille royale et ses libres antécédents et sa forte ambition, et envoyé à Blois par la Cour auprès de Marie de Médicis avec le mandat sincèrement débattu de la surveiller sans la trahir, il ne le crut mieux remplir qu'en menant de front vis-à-vis d'elle l'apaisement de ses rancunes, et à l'adresse du roi la justification de ses démarches. De ce premier théâtre d'une aussi loyale entremise refoulé par la réaction craintive de Luynes jusque dans l'exil d'Avignon, Richelieu, du moins, par son long ensevelissement dans la profondeur de sa chute, avait peu à peu à son égard désarmé les préventions en règne, quand après l'évasion de Blois s'ouvrirent avec Marie de Médicis les pourparlers en vue du traité d'Angoulême. Dès les préliminaires des conférences diplomatiques, à défaut d'un raisonnable intermédiaire entre eux et la reine-mère, les députés du roi s'étaient d'abord heurtés tour à tour à l'arrogance du duc d'Épernon et au fanatisme du groupe intransigeant des Rucellaï<sup>1</sup> et des Chanteloube<sup>2</sup>, des Mosny et des Thémynes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Rucellaï, fils d'un riche banquier italien qui, par ses relations financières en France, lui obtint d'abord l'abbaye de Signy, en Champagne, avec maints bénéfices. Ainsi richement doté, Rucellaï acheta d'abord à Rome une charge de *clerc de chambre*, par où débutent souvent les aspirants au cardinalat. Le pape Paul V goûtait son esprit insinuant, jusqu'au jour de la disgrâce encourue par ses nombreuses incartades. Forcé de quitter Rome, il vint s'établir en France, auprès de son compatriote Concini qui, à son tour, le distingua et sous les auspices duquel il s'ingénia à figurer brillamment à la Cour par le luxe de sa table, sa libéralité, sa politesse et ses intrigues de galanterie entremêlées de nouvelles rodomontades. Une seconde fois déchu de ses espérances, au jour de l'assassinat du maréchal d'Ancre, il accompagna Marie de Médicis à Blois, d'où les impatiences de l'inaction le relancèrent enfin jusqu'auprès du duc d'Épernon pour y organiser prestement avec lui la fuite de la reine-mère en son gouvernement d'Angoulême.

<sup>2</sup> Jacques Chanteloube, seigneur de Chanteloube, issu d'une bonne famille du Forez, était né à Clermont, en Auvergne. Après quelques études théologiques, et déjà pourvu de plusieurs bénéfices, il embrassa l'état militaire, puis, durant l'exil à Blois de Marie de Médicis, s'attacha à sa cause et gagna son amitié en concourant avec Rucellaï aux préparatifs de son évasion de Blois, et en négociant avec les princes mécontents, pour

Double écueil où allait éclater une rupture, si deux des négociateurs en détresse ne s'étaient avisés du rappel à Angoulême du seul mandataire de Marie de Médicis pénétré de ses vrais intérêts gisant dans la réconciliation de la maison royale.

Le Père de Bérulle s'était lié de bonne heure avec Richelieu par l'établissement des Oratoriens dans son évêché de Luçon. Mais, sans goûter à fond dans son ingénuité mystique cet audacieux génie, il l'avait pu du moins fort apprécier lors d'une entremise sous son premier ministère, en vue de dissoudre la dernière des coalitions contre le maréchal d'Ancre. Mais, dans cette première phase de sa vie publique, Richelieu avait surtout conquis la mémorable amitié d'un digne émule du Père de Bérulle à la fois en fait d'apostolat et de diplomatie. Le capucin Jean Leclerc du Tremblay, en conférant avec Richelieu de son projet de fondation de l'ordre des Calvairiennes<sup>2</sup>, s'était à jamais épris du grand homme d'État se décelant à ses yeux dans l'obscurité du plus humble évêché de France. Richelieu, en retour, avait dès lors distingué dans le sage réformateur de Fontevault le futur arbitre négociateur de la diète de Ratisbonne. Aussi, à son premier passage au pouvoir, exploitant à la fois l'éloquence et l'astuce du moine inséparable de lui dans le culte de la postérité, Richelieu envoyait à Madrid le P. Joseph pour y observer, sous le couvert de la prédication d'une croisade générale contre les Turcs, les côtés faibles de la maison d'Autriche.

Grâce à ce commun contact avec l'homme supérieur dont ils avaient respectivement mesuré la force et gagné la confiance, on conçoit que, dès le début des pourparlers d'Angoulême, le Père de Bérulle et le Père Joseph, adjoint à la députation de la Cour, se soient vite entendus pour solliciter le retour de Richelieu auprès de Marie de Médicis, afin d'engager avec elle par son organe d'efficaces discussions. Bien en prit à l'ambassade royale d'une telle initiative ; car à peine les deux hommes si judicieusement dévoués au sort de l'exilé d'Avignon eurent-ils obtenu sa réinstallation auprès de la reine-mère, que tout y eut bientôt changé de face. Depuis son arrivée à Angoulême, Marie de Médicis

---

les engager dans son parti. Nous le verrons à Angers reprendre ce rôle d'agent de conspirations. Durant les relations fréquentes qu'eut à Angoulême avec Chanteloube le père de Bérulle, envoyé par Louis XIII pour ménager sa réconciliation avec sa mère, le fondateur de l'Oratoire décida le courtisan à entrer dans sa congrégation et, en 1621, Chanteloube se retira dans la maison des Pères de Lyon. Mais, après la journée des Dupes, Chanteloube sortit de sa retraite pour accompagner dans les Pays-Bas son ancienne maîtresse et, suivant Richelieu, il y aurait fomenté ses suprêmes mécontentements ; suivant d'autres, il s'y serait entremis pour la réconciliation de la mère et du fils. Le Cardinal, qui le croyait auteur de quelques-uns des plus odieux libelles répandus à profusion contre lui, sembla confirmé dans ses soupçons d'inimitié quand l'un des domestiques de Chanteloube fut convaincu d'être venu en France l'assassiner. L'assassin fut pris et exécuté. Quant à Chanteloube, il fut condamné par contumace à être roué vif. Il est difficile de voir dans Chanteloube un complice de ce lâche assassinat, et il répondit à cet arrêt par sa propre apologie intitulée : Lettre d'un vieux conseiller d'État à la reine-mère. Dans toutes les négociations entreprises après la retraite de Marie de Médicis en Flandre pour la réunion de la famille royale, Richelieu s'obstina à mettre pour condition que Chanteloube lui serait livré, et la reine-mère s'y refusa non moins énergiquement. Enfin, lorsqu'elle quitta Bruxelles en 1638, Chanteloube ne la suivit point dans ses dernières pérégrinations, sans doute pour ne point donner un nouveau prétexte aux soupçons, et resta dans les Pays-Bas où il mourut trois ans après, en février 1641.

**1** Fils du capitaine des gardes du corps qui, sous la régence de Marie de Médicis, arrêta Condé pour le mener à la Bastille. Son fils l'assista dans cette exécution.

**2** Ou Fontevristes réformées.



subissait le joug d'un abbé Rucellaï. Ce présomptueux aventurier florentin, en se targuant de son ancienne adhérence aux Concini et de son nouveau titre d'organisateur émérite de l'évasion de Blois, accaparait la conduite de la reine-mère pour la compromettre sans retour avec l'autorité légitime, et par là éterniser auprès d'elle son importance. Aussi, à l'approche du modérateur impérieux suscité pour déjouer leurs intrigues, Rucellaï et sa cabale s'épuisèrent-ils en manèges pour l'écartier de leurs factieuses délibérations. Mais Richelieu, d'abord averti en chemin par le Père de Bérulle, et à son arrivée à Angoulême assisté des conseils du Père Joseph, avant d'entrer en scène, y laissa patiemment le bruyant abbé se discréditer par son outrecuidance aux yeux du duc d'Épernon, tout en cultivant le grand seigneur qui couvrait de son exigeante protection Marie de Médicis. Grâce à la division ainsi fomentée entre les deux tuteurs qui usurpaient si diversement la confiance de la reine-mère, Richelieu eut vite ressaisi sur la cour tapageuse d'Angoulême l'ascendant du génie, au point d'y monter par degrés au rang de chef du conseil. Dès lors s'accéléchèrent les pourparlers entre l'ambassade royale et Marie de Médicis, jusqu'au jour où s'éleva de sa part l'exigence d'une place de sûreté.

Depuis son arrivée à Angoulême, Richelieu avait trop pénétré les sentiments de Marie de Médicis pour ne partager pas sur ce dernier point les appréhensions du nonce. Aspirant d'ailleurs, comme nous avons dit, au retour de la reine-mère à la Cour, afin d'y rentrer par elle-même au pouvoir, et tout en ambitionnant à cet effet pour elle une situation actuellement convenable, il ne souhaitait pas qu'entre elle et son fils surgissent comme une éternelle barrière les remparts d'une citadelle. Aussi, en appuyant dans les conseils de Marie de Médicis sur la nécessité de l'octroi d'un sortable apanage, on peut affirmer qu'au mépris de la suggestion de la cabale de Rucellaï il plaida d'abord énergiquement contre l'opportunité de la réclamation d'une place d'armes. Mais, en voyant là-dessus la reine invinciblement obstinée, Richelieu jugea plus sage d'entrer dans ses vues pour se maintenir dans sa confiance, et par là prévenir au moins les suites de sa condamnable résolution. Dans ce dernier but, avant tout, il fallait, au cas où le roi pour la désignation d'une forteresse une fois concédée en principe s'en rapporterait à sa mère, l'amener comme d'elle-même au choix le moins préjudiciable à l'État. Justement, parmi les provinces fortifiées à échanger contre la Normandie dans le douaire de Marie de Médicis, Richelieu en avisa une aussi convenable à la reine-mère que rassurante pour la Cour, vu sa raisonnable distance, et spécialement appropriée au rôle salutaire que lui-même jouait auprès de sa souveraine. A bien des titres l'Anjou se recommandait aux prédilections de Marie de Médicis. C'est en Anjou que Henri de Navarre, en obtenant d'Henri III en 1589 à titre d'un gage d'alliance contre la ligue le gouvernement de Saumur, puis en recevant en 1598 à Angers la soumission du duc de Mercœur ; c'est en Anjou que Henri IV avait tour à tour franchi les premiers degrés et consommé la restauration du trône dont s'enorgueillissait la mère de Louis XIII. Plus tard, lorsqu'en 1604, au lendemain du traité de Sainte-Menehould et à l'heure la plus sereine de sa régence, Marie de Médicis alla avec le jeune Louis XIII pacifier la Bretagne agitée par le duc de Vendôme, à son passage en Anjou tout dans ce beau pays lui avait souri, depuis l'affable accueil de ses populations dépositaires des plus vivants souvenirs d'Henri IV<sup>1</sup> jusqu'à la

---

<sup>1</sup> Henri IV avait été conçu à La Flèche, et l'on sait que quelques jours après son décès le cœur d'Henri IV fut transporté pour y reposer dans la chapelle du collège des jésuites de La Flèche.

fécondité si variée de son sol, et depuis la magnificence de ses châteaux et l'aménité de ses aspects jusqu'à la majestueuse profusion de ses fleuves. Mais, outre ces convenances d'agrément, l'Anjou offrait de plus à la reine-mère aigrement disposée les avantages militaires d'un château-fort commandant le chef-lieu de la province, et d'un passage sur la Loire assurant d'immédiates communications avec le duc d'Épernon et les protestants du Midi. Par là l'Anjou, même dans sa rassurante distance de la Cour, n'offrait que trop de ressources à une reine insurgée, si, pour la réfréner en la protégeant, Richelieu n'y eût envisagé tout ce que lui ménageaient de forces locales et la contigüité de ses domaines poitevins<sup>1</sup> et l'inféodation territoriale d'à peu près tout le Saumurois à son beau-frère Urbain, marquis de Maillé-Brézé<sup>2</sup>. Mais, tout en envisageant en Anjou contre les rébellions éventuelles de Marie de Médicis des préservatifs dont il y exercerait autour d'elle le souverain maniement, Richelieu tenait avant tout à conserver, auprès d'une reine dont la disgrâce avait avivé les défiances, un crédit qu'ébranlerait le moindre soupçon d'une recherche de domination personnelle. Il ne lui importait guère moins de ménager dans la cour d'Angoulême les ombrages de l'intraitable cabale de Ruccellai. Aussi, quand s'y ouvrirent les délibérations sur le choix d'une place d'armes, se garda-t-il d'afficher de prime abord une préférence pour le lieu le plus adapté à ses combinaisons politiques. Il lui semblait bien plus sûr de couvrir son jeu dans un débat qu'il laissa patiemment se réduire ou que sans bruit il ramena lui-même à la comparaison des avantages purement militaires des deux villes d'Angers ou de Nantes. A ce moment, résolvant la question dans ces termes-là même, et cédant de bonne grâce en plein conseil le terrain qu'il était sûr de ressaisir dans d'intimes pourparlers avec la reine-mère, il conclut résolument en faveur de la Bretagne, sans croire trop risquer, d'ailleurs, en optant pour les sûretés les moins éloignées de son point d'appui angevin. Du moins tels nous apparaissent les mobiles secrets d'une consultation autrement inconciliable avec les naturels désirs de Richelieu, et sans contredit émanée de lui<sup>3</sup> à la date probable d'avril 1619<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La terre du Plessis, en Poitou, dont la famille de l'évêque de Luçon portait le nom, était un fief contigu à l'Anjou et relevait de l'évêché de Poitiers ; elle appartenait aux Plessis depuis le XIIIe siècle. Le septième seigneur du Plessis, Geoffroy, épousa l'héritière du seigneur de Richelieu et laissa cette terre à son fils François Ier qui commença à porter ce nom. Le neuvième seigneur du Plessis, François II, épousa l'héritière du seigneur de Chillou et ajouta ce domaine à ceux que possédait sa maison.

<sup>2</sup> Urbain de Maillé, marquis de Brézé, seigneur de Milly-le-Meugon, qui avait épousé Nicole du Plessis, sœur de Richelieu.

<sup>3</sup> Nous n'avons point de preuve absolue que cette pièce émane de Richelieu, mais il existe plusieurs motifs de la lui attribuer. D'abord, elle provient d'un recueil de pièces manuscrites recueillies par Le Masle dans les papiers du Cardinal et avec son autorisation. Ensuite, l'auteur du mémoire semble confondre ses propres intérêts avec ceux de la reine-mère. Puis la famille de l'auteur du mémoire est angevine. Or, par son origine comme par ses alliances, la famille de Richelieu tenait à l'Anjou. Dans l'instruction faite en 1585, au sujet d'une promotion dans l'Ordre du Saint-Esprit, il est dit que François du Plessis (père du Cardinal) a fait sa résidence ordinaire audit lieu de Richelieu en Anjou pour le temporel et en Poitou pour le spirituel. Voir aussi Duchesne, Histoire généalogique de la maison du Plessis de Richelieu. Ajoutons que le marquis de Maillé-Brézé, qui venait d'épouser la sœur de Richelieu et allait être capitaine des gardes de Marie de Médicis, était Angevin. En vain objecterait-on les considérations militaires invoquées dans la discussion et qui, à première vue, sembleraient émaner d'un soldat plus que d'un ecclésiastique. On sait que l'évêque de Luçon se piquait à cet égard d'une habileté professionnelle. On peut du reste induire de ce membre de phrase [estant](#)

La ville d'Angers, représentait l'évêque de Luçon dans cette œuvre aussi judicieusement conçue qu'habilement rédigée, mais que nous ne pouvons ici qu'analyser, est pourvue du meilleur des anciens châteaux de France. Avec son groupe monumental de tours massives dont la Maine baigne les pieds ; avec ses vastes logis et ses murs épais ceints d'un large et profond fossé taillé dans le roc-vif, ce château adhère à la cité proprement dite, assise sur un coteau abrupt et close elle-même de remparts munis de portes fermant chaque soir ; et par une sortie extérieure il communique avec les faubourgs. L'ample et populeuse ville que commande cette forteresse possède un évêché et un présidial, une université et une élection, une prévôté, un grenier à sel et une maréchaussée. La province d'Anjou fournit un revenu de deux mille écus. D'innombrables cours d'eau la sillonnent en tous sens ; et le château des Ponts-de-Cé y garde le passage de la Loire.

Mais le château d'Angers, si on l'envisage dans ses rapports avec la ville qu'il domine topographiquement, ne la peut en réalité maîtriser ; car cette citadelle pêche par la mauvaise distribution de ses logis, l'éloignement de ses portes et la disproportion de son pourtour avec la force numérique de la population urbaine. Aussi, pour suffire à la double tâche d'en garder les portes et de jeter au besoin dans la ville un corps de troupes à répartir entre la cité et les faubourgs, il faut aviser à la fois à l'onéreux entretien d'une garnison de mille à douze cents hommes et à la scabreuse entreprise du désarmement de la bourgeoisie. Angers est d'ailleurs le seul poste sérieux de l'Anjou à la disposition de Marie de Médicis. Car si l'on distrairait d'une province déjà en elle-même fort réduite les gouvernements autonomes de Saumur et de La Flèche, quelle autre garantie pour la reine-mère que le passage de la Loire très insuffisamment gardé par le fragile château des Ponts-de-Cé, séparé du chef-lieu par une heure de marche ? En ce qui est de cette foule de rivières non guéables ou navigables au-delà de quatre lieues en amont d'Angers, et par là inutiles à l'approvisionnement du pays qu'elles coupent en tous sens, on ne peut les envisager que comme un réseau d'entraves à ses communications intérieures. Si de la configuration matérielle de l'Anjou nous passons à ses dispositions morales, quel ferme soutien y verra-t-on pour la reine-mère, entre une aristocratie inconsistante et des multitudes indisciplinées ? Si encore la reine-mère pouvait se dédommager de tant de mécomptes par les ressources pécuniaires de la province ! mais le seul entretien du gouverneur d'Angers en absorbera le revenu.

Ainsi se désintéressant de tout ce que lui vaudrait comme surcroît de prépondérance à l'égard de Marie de Médicis sa clientèle angevine, Richelieu opinait nettement pour l'option du comté de Nantes. Nantes, poursuivait-il, est une ville frontière maritime qui, par la proximité de l'embouchure de la Loire, peut directement trafiquer avec le littoral et correspondre avec l'étranger, tout en jouissant de libres communications avec l'Anjou, la Bretagne et le Poitou. Son château, il est vrai mal bâti et désavantageusement situé, n'en maîtrise pas moins une ville d'une dimension bien proportionnée à son périmètre, à l'aide d'une simple garnison de deux cents hommes à distribuer entre quatre poternes, dont l'une donnant à travers une large rue sur la place centrale, et les trois

---

Angevins, etc., que le frère aîné de Richelieu, gratifié par la reine-mère du gouvernement d'Angers, et leur beau-frère, le marquis de Brézé, collaborèrent à ce mémoire.

**1** Le mémoire n'est point daté, mais il est nécessairement du mois d'avril ; alors seulement, en effet, a pu s'agiter dans le conseil de la reine-mère la discussion sur le choix d'une place d'armes à réclamer de la Cour.

autres sur les faubourgs, le pont de la Loire et la route d'Ancenis. Nantes possède une lieutenance-de-roi, une chambre des comptes et un bureau de recettes, un présidial, une élection et une maréchaussée. Sa population, moins militaire que bourgeoise, est docile et traditionnellement dévouée à ses gouverneurs. Ses ressources financières surabondent sans pression fiscale, grâce à la vitalité de son commerce et aux revenus du péage de la Loire<sup>1</sup>.

Ces considérations si fortes, émises par l'évêque de Luçon en faveur du plus stratégiquement considérable des deux postes soumis à son étude comparative, et que d'ailleurs en plein conseil il ne soutint devant Marie de Médicis que juste assez pour marquer l'impartialité de ses vues, ne détachèrent point la reine-mère de l'objet de ses vraies inclinations. Mais, tenant surtout à concilier dans un asile privilégié ses agréments avec sa sûreté par de solides communications avec le Midi de la France et, sur ces entrefaites, enhardie en ses exigences par le désarmement de Metz que venait d'opérer au profit du duc d'Épernon son fils La Valette, Marie de Médicis opta pour le gouvernement d'Anjou renforcé de l'annexe d'une des deux villes de Nantes ou d'Amboise<sup>2</sup>, afin d'acquérir par là sur la Loire un pont en pierre, au lieu des deux ponts de bois reliant aux deux rives adjacentes l'île où se dresse le château des Ponts-de-Cé.

Ici encore Richelieu, qui dans sa consultation n'avait posé qu'une alternative entre les deux places dont la reine-mère osait réclamer le cumul, la dut conjurer de ne pas polir à bout la condescendance filiale. Mais l'opiniâtreté de Marie de Médicis croissant en raison de la témérité de ses instances, l'évêque de Luçon dut combiner avec l'ambassade royale un moyen terme de satisfaction. Vu l'urgence d'épargner à la reine-mère, pressée de déclarer son choix indiscret, un refus cette fois inévitable, et en dépit de ce que la seule option de l'Anjou de sa part offrait déjà d'inquiétant pour la paix du royaume, on ne crut trop vite à la Cour prévenir ses désirs au sujet de cet équivalent de la Normandie, pour lui faire mieux agréer par cette avance une permutation quant à l'offre d'un poste additionnel. Du moins, dès les derniers jours d'avril, à son tour le cardinal de la Rochefoucauld<sup>3</sup> reprenait la route d'Angoulême, muni de pleins pouvoirs pour l'octroi de l'Anjou à Marie de Médicis avec annexe du château de Chinon, situé sur la Vienne et lui assurant ainsi, aux portes de son nouveau gouvernement, la clef d'un des principaux affluents méridionaux de la Loire.

Il semblait que Marie de Médicis prit à tâche d'opposer à chacune des concessions filiales un enchérissement d'exigences. Car, bien loin d'adhérer à un aussi avantageux compromis, elle renvoya le 2 mai à la Cour le Père de Bérulle pour insister en son nom sur Nantes ou Amboise, en stipulant de plus l'entretien d'une garnison de douze cents hommes et, en tous cas, pour délibérer sur les propositions de la Cour un délai de six semaines. Après de longues hésitations, le roi voulut bien encore s'engager envers la reine-mère à l'entretien d'une garnison suffisante, quoique indéterminée dans son effectif, en outre de sa garde ordinaire et de deux compagnies de gens d'armes et de cheveu-légers. Mais,

---

<sup>1</sup> *Lettres du Cardinal de Richelieu* (publ. Avenel), t. I, pp. 587-593, et n. — Rangeard, *Mémoires pour servir à l'histoire du calvinisme en Anjou*, mss. 893 de la bibliothèque d'Angers, p. 356.

<sup>2</sup> Et non le bourg du Bec-d'Ambez, situé à l'embouchure de la Guyenne. A cet égard, la similitude des noms a induit en erreur l'ambassadeur vénitien.

<sup>3</sup> L'auteur du *Véritable père Joseph*, capucin, nous indique son héros comme chargé de cette mission. Mais il faut se défier de sa tendance exagérée à le mettre invariablement en scène dans les événements diplomatiques dont nous avons entrepris le récit.

rendu là au dernier degré des sacrifices compatibles avec l'intérêt de l'État, il maintint l'offre de Chinon à l'exclusion d'Amboise et de Nantes et réduisit le délai sollicité de six semaines à trois jours. Passé ce terme, en cas d'inacceptation de la part de Marie de Médicis entraînant le rappel immédiat de l'ambassade de la Cour, le duc de Mayenne, posté aux confins de l'Angoumois<sup>1</sup>, avec l'armée royale en expectative depuis l'ouverture des négociations pacifiques, devait poursuivre aussitôt sa marche sur Angoulême. A tout événement d'ailleurs Louis XIII, à la suite du Père de Bérulle renvoyé vers la reine-mère<sup>2</sup> avec son ultimatum accompagné de nouvelles exhortations épistolaires, à son tour lui-même, le 7 mai, s'avançait de Paris jusqu'à Orléans<sup>3</sup>.

Malgré cette démarche comminatoire et la stricte mesure du sursis imparti par Louis XIII à sa mère, l'offre additionnelle de Chinon et la promesse relative aux garnisons des places concédées trahissaient de la part du roi un trop vif désir de paix au gré des secrets ennemis de Luynes qui, à la Cour, visaient sourdement à sa chute en lui rendant Marie de Médicis irréconciliable. D'autre part, et en cela favorisant lui-même les menées de ses adversaires, Luynes, qui trouvait encore la reine-mère trop rapprochée de lui dans le gouvernement d'Anjou, se prêtait aussi mal que ces perfides brouillons le pouvaient souhaiter à un accord diplomatique sur ce dernier terrain. Témoin de cette complicité d'entraves, tenant en échec entre ses mains jusqu'à la dernière heure les avances royales, le Père de Bérulle, pressé de lier la Cour irrévocablement à cet égard par l'acceptation de Marie de Médicis, et craignant d'être, dans l'intervalle, atteint sur sa route ou devancé à Angoulême par un contre-ordre, accéléra par des chemins détournés son retour vers la reine-mère. Mais tant s'en faut que Marie de Médicis ait d'emblée adhéré à l'ultimatum transmis à son quartier général dès le 8 mai avec une si industrieuse diligence, qu'à l'énoncé de ses clauses par le Père de Bérulle, elle se récria sur le refus d'Amboise et de Nantes, à ses yeux nullement racheté par l'augmentation de garnisons dans le champ restreint des offres définitives. Puis, revenant à ses anciennes garanties dont elle ne pouvait, soutenait-elle, être dépossédée sans un réel équivalent, elle menaça de se maintenir dans son gouvernement de Normandie. Puis enfin, le 14 mai, jour de l'Ascension, après avoir communié le matin et par là, ce semble, soudainement calmée, la reine-mère, sans toutefois contremander les hostilités, proclama la paix, aussitôt célébrée dans la cathédrale d'Angoulême par un *Te Deum*, avec sa déclaration formelle de *n'aspirer à d'autre sûreté que le cœur de son fils*.

Par cette affirmation non moins solennelle qu'inattendue, Marie de Médicis réussit à en imposer à toute l'ambassade royale en éveil autour d'elle. Dès ce jour-là même, le cardinal de la Rochefoucauld et le comte de Béthune envoyèrent, de par leurs pleins pouvoirs, décommander les hostilités reprises au nom du roi par le duc de Mayenne à l'expiration des trois jours du sursis de l'ultimatum. De son côté le Père de Bérulle, que la seule urgence de ses précédents voyages avait contraint de déroger à sa rigueur d'ascète en recourant sur la route de Paris à Angoulême à la confortable locomotion d'un carrosse,

---

<sup>1</sup> A Châteauneuf, à trois lieues d'Angoulême.

<sup>2</sup> Avec de si amples dépêches que le secrétaire d'Etat Phelipeaux se borna à y ajouter un simple billet de politesse à l'adresse du cardinal de La Rochefoucauld.

<sup>3</sup> Le seul Arnauld d'Andilly a critiqué cette marche du roi sur Orléans, si opportune à l'effet de hâter la soumission de Marie de Médicis aux volontés du roi.

reprenait cette fois à pied, en toute sécurité, le chemin de la Cour<sup>1</sup>. A la Cour, le nonce lui-même, qui ne s'était jamais flatté que la reine-mère s'abstint de prendre au mot les avances de Louis XIII et qui, cependant, ne voyait qu'à ce prix la maison royale sûrement réconciliée, n'en applaudissait que mieux à la nouvelle inespérée du dénouement pacifique brusqué par l'élan de la confiance maternelle. Le seul Luynes, avec sa soupçonneuse clairvoyance, entrevit sous les protestations de Marie de Médicis l'œuvre de la duplicité italienne. Pour s'abuser, redisait-il au conseil du roi, sur les faux-fuyants de la reine-mère, pouvait-on perdre de vue son mécontentement au refus de Nantes ou d'Amboise ? Là-dessus ses calculs de vengeance ne s'étaient-ils pas assez accusés déjà vis-à-vis de la Cour par la perfide réclamation d'une suspension d'armes sans réciprocité ? Par là ne visait-elle pas à poursuivre impunément à Angoulême ses conciliabules et ses pratiques ? On sait qu'elle y tente la fidélité du duc de Mayenne par l'appât d'un riche mariage dans sa famille. Jusque dans Paris, autour du donjon de Vincennes où Condé languit en expectative depuis la chute du maréchal d'Ancre, ne voit-on pas cabaler journellement les émissaires de la reine-mère, jaloux de devancer la Cour dans sa délivrance pour s'en adjuger aux yeux du captif le mérite, et par là le gagner à un parti qui ainsi s'autoriserait du nom du premier prince du sang ? Pernicieuses menées tendant toutes au but avoué par la reine-mère elle-même à l'ambassade royale, dans l'accès de colère qu'a provoqué chez elle la notification de l'ultimatum. Se maintenir dans son gouvernement de Normandie comme dans le poste le plus voisin du Louvre, tel était le seul mobile qui l'avait décidée à rejeter les dernières offres de la Cour, et par là s'interprète la soudaine protestation formulée dans la cathédrale d'Angoulême. A l'en croire, la reine-mère *n'ambitionne d'autre place de sûreté que le cœur de son fils*. Mais, dans l'argutie de son langage, on ne peut accorder le sens littéral de cette protestation de confiance avec ses vues sur la Normandie, à moins d'envisager ce pays dépourvu de villes fermées comme valant surtout à ses yeux par la contiguïté de l'ancien théâtre de sa domination maternelle. Car elle n'a jamais renoncé à y recouvrer l'omnipotence, afin de bouleverser par là le gouvernement.

Au fond c'était pour la stabilité de son pouvoir que Luynes s'effrayait du retour de la reine-mère à Paris par le chemin de la Normandie. Mais la perspective du maintien de Marie de Médicis en son ancien apanage de Normandie déconcertait en outre les arrangements du nouveau favori concernant cette province. Car, dès le jour où Louis XIII en avait retiré le gouvernement des mains de sa mère, Luynes l'avait cédée au duc de Longueville en échange de la Picardie, plus adaptée par des établissements territoriaux à ses convenances personnelles. Aussi, pour se prémunir contre les subterfuges de Marie de Médicis et pour parer d'avance au plus vite les coups dirigés à bout portant, ce lui semblait-il déjà, contre son autorité et sa fortune, Luynes ne devait plus songer qu'à maintenir adroitement la reine-mère à une raisonnable distance de la Cour. C'est dire qu'il revint bien vite au moyen terme concerté par Richelieu avec l'ambassade royale entre les ménagements dus à ses ombrages et les justes aspirations de Marie de Médicis. En un mot, plus Luynes avait répugné d'abord et plus il s'ingénia désormais à ramener doucement la reine-mère à l'adoption des sûretés angevines même restreintes aux limites tracées dans l'ultimatum. De là autour

---

<sup>1</sup> Ce n'est qu'au hasard de la rencontre, chemin faisant, du carrosse de l'archevêque de Bordeaux Sourdis, qu'il dut de pouvoir aller informer la Cour, avec la célérité nécessaire, de la mise en scène captieuse de Marie de Médicis.

de Marie de Médicis à la dernière heure un redoublement d'insistances diplomatiques. C'est d'abord un cinquième ambassadeur, Marossano, qui passe et repasse sur la route d'Angoulême. En même temps Luynes, obstiné dans son effacement personnel au regard de la reine-mère, lui transmet par le Père de Bérulle de nouvelles supplications en date du 13 mai. Puis enfin, le 30 mai, se découvrant vis-à-vis d'elle, il l'interpelle directement sous les formes les plus obséquieuses. Et cependant Louis XIII, non content de réprimander le cardinal de la Rochefoucauld et le comte de Béthune pour leur démarche précipitée envers le duc de Mayenne, le rappelait sur les frontières de l'Angoumois en s'acheminant lui-même, le 16 mai, d'Orléans sur Amboise.

Dans le camp opposé, on rivalisait avec Luynes en fait de sollicitudes autour de Marie de Médicis pour lui faire agréer les concessions finales de la Cour. Le Père de Bérulle, en appuyant auprès d'elle les exhortations du cardinal de Retz, l'assurait de tout ce que lui vaudrait, croyait-il, en fait de crédit inespéré sa déférence aux volontés filiales. De son côté, c'est là que Richelieu put mesurer ce qu'il avait gagné de terrain dans la Cour d'Angoulême par l'abnégation étudiée de ses précédents avis sur les garanties les plus convenables à la sûreté de la reine-mère. Car il réussit à y rallier à son opinion, conforme aux désirs du roi, les suffrages très corruptibles de deux souteneurs de Ruccellai, à savoir Mosny et de Chanteloube. Enfin Marie de Médicis elle-même comprit la nécessité de se soumettre. Quel point d'appui lui pouvait offrir, en effet, dans ses prétentions si vite démasquées, un parti encore à l'état d'ébauche, entre les deux corps d'armée des ducs de Mayenne et de Schomberg, et sous l'imminence de l'approche du roi ? Jusque dans son conseil, ne voyait-elle pas la majorité se déclarer pour une franche adhésion à l'ultimatum ? Par là, d'ailleurs, comme le lui dut insinuer Richelieu, Marie de Médicis en définitive mettait de son côté les apparences de la victoire. Car elle obtenait en principe les sûretés réclamées, tout en couvrant l'échec essuyé quant à leur assignation territoriale. Bref, Marie de Médicis, après un désistement formel au sujet de la Normandie, accepta sans ambiguïté pour son apanage de douairière les places d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Chinon.

Cette démarche décisive et ces explications catégoriques de la reine-mère semblaient défier cette fois tous les soupçons de la Cour ; et cependant on y avait trop expérimenté ses pièges pour n'accumuler pas les précautions dans la remise entre ses mains de son nouveau gouvernement. Il va sans dire d'abord qu'on exigea d'elle un désarmement préalable ; et elle-même justifia la nécessité de ce préliminaire par une longue résistance, dont Richelieu et le Père de Bérulle ne triomphèrent que grâce au rappel du duc de Mayenne. Même une fois ses propres troupes à leur tour licenciées, et malgré la connexité de l'octroi des garanties angevines avec le pacte de réconciliation générale demeuré célèbre sous le nom de *traité d'Angoulême*, Marie de Médicis n'obtint pas même la mention de l'Anjou dans la teneur des clauses de ce monument diplomatique. Ce n'est que dans un sous-seing séparé qu'on dressa l'accord spécial intervenu entre Louis XIII et sa mère pour l'échange de la Normandie contre les places d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Chinon. Mais là encore les méfiances de la politique primèrent les règles du droit. Car cet accord synallagmatique ne fut rédigé qu'en brevet ; si bien que la reine-mère n'en put retirer un double<sup>1</sup>, et se vit ainsi à la fois irrévocablement dépossédée de son ancien apanage, et sans

---

<sup>1</sup> Le brevet même n'est signé que du comte de Marossano qui y emprunte la qualité de secrétaire de Marie de Médicis.

titre à l'appui des sûretés compensatrices. Sur les récriminations de Marie de Médicis, l'ambassadeur Marossano lui rappela son récent abus d'une lettre du roi souscrivant, durant son séjour à Blois, à sa libre circulation par tout le royaume. Mal en avait pris à la Cour d'une telle marque de confiance insidieusement exploitée par Marie de Médicis à l'effet de s'autoriser dans Angoulême. Après cela, comment pouvoir sans péril se dessaisir à son égard des moindres attestations littérales ? Et, d'ailleurs, pour l'établissement de ses droits les plus sacrés ne se devait-elle pas estimer trop heureuse en se reposant sur la parole d'un fils et d'un roi<sup>1</sup> ?

Si indéfectibles qu'apparaissent à première vue les assurances dont la reine-mère se devait tenir pour satisfaite, et à quelque degré qu'elle ait encouru par ses fallacieux procédés la défaveur du gouvernement, il faut convenir qu'une fois admise à figurer comme partie contractante vis-à-vis de la Cour dans l'échange des deux provinces d'Anjou et de Normandie, elle y devait marcher de pair avec ceux qui s'y étaient munis d'un titre contre elle, en obtenant d'eux, en retour, plus qu'un engagement verbal. A ce point de vue, la frustration, qui livrait le sort de son nouvel apanage à la merci d'un caprice de favori, n'accuse que trop à nos yeux l'influence hostile de Luynes. Lui, que la seule peur de son voisinage immédiat avait gagné à l'idée de fixer en Anjou Marie de Médicis, pouvait-il chercher à lui ménager là autre chose que l'établissement le plus précaire ? Mais l'adversaire en réalité spolié par d'aussi déloyales combinaisons n'était pas d'humeur à se résigner sans réplique. Aussi l'on peut juger si la reine-mère eut

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Richelieu* (coll. Pet.), 2e série, t. XI, p. 162. — *Mém. de Pontchartrain* (coll. Mich. et Pouj.), Arie, t. V, p. 49. — *Mém. du duc de Rohan* (coll. Mich. et Pouj.), 2e série, t. V, p. 409. — Bassompierre (coll. Mich. et Pouj.), série, t. V, p. 129. — *Mercure français*, t. IV, p. 202. — *La nunz. di Fr.*, eod., 24 mai. *Lettres du cardinal Bentivoglio* (Bruxelles), 5 mai 1619, p. 252 ; 28 mai, pp. 234-235. — Vitt. Siri, t. 20, p. 143 ; 19e partie, pp. 124-125. — *Lettres et mém. de Messire Philippe de Mornay* (Amst., Elz., 1659), t. II, pp. 200 et 220. — *Journal du règne de Louis XIII*, p. Arnauld d'Andilly (mss. de l'Arsenal, nouveau classement, 517 b), t. II, f° 77, 79-80. — Bibl. nat., mss. F. fr., n° 3805, f° 22, et le 3820, f° 26 ; F. Colbert, n° 98, p. 56, et F. Béthune, *passim*. — *Disp. degl. amb. venet.*, filz. 52, 30 avril, 7 mai, 16 juin et juillet. — Arch. des aff. étr., F. fr. 1619, P 184. — *Négociation du Cardinal de La Rochefoucauld et du comte de Béthune envoyés par le roi Louis XIII vers sa mère, en 1619* (in-f° mss.) *passim*. — Rangeard, eod., p. 356. — *Hist. Galliae, auctore Gabr.-Bartholomeo Gramundo* (Amst., ap. Lud. Elz., 1653), p. 229. — *Ludovici XIII Itinerarium ab Oceano neustriaco usque ad Pyræneos montes* (1620), *passim*. — Roneoveri, *Ist. del regno de Luigi XIII* (in Lyon 1621), pp. 281, 286-287. — *Rec. de pièces*, p. Matth. de Mourgues (1643) ; *Lumières pour l'histoire de France*, p. 28. — *Hist. de Louis-le-Juste*, p. M. Scipion Duplex (Mém. des Gaules, t. V et VI, 1654), pp. 121-122, 124. — *Hist. de Louis XIII*, p. Michel Levassor (Amst., 1715, t. III, 1re partie, pp. 385-386. — *Hist. du règne de Louis XIII*, p. le P. Griffet (1758), t. I, p. 246. — *Hist. de F. sous Louis XIII*, p. A. Bazin (2e éd.), t. I, p. 352. — *Histoire de Henri Martin* (2e éd.), t. XI, *passim*. — *Hist. de Fr.*, p. G. Dareste, t. V, p. 59. — *Vie de Marie de Médicis*, par Mme d'Arconville (1774), t. II, pp. 562, 564, 571, 573. — *Le duc et connétable de Luynes*, p. V. Cousin (*Journal des Savants*, 1861), 1er art., pp. 281-282 ; 2e art., p. 343. — *L'évêque de Luçon et le connétable de Luynes* (*Revue des questions historiques*, 5e année, t. IX), pp. 95 et suiv. — *Hist. de Pierre de Bérulle*, p. Tabaraud (Paris 1817), pp. 302-303-304 ; Batterel (*Mémoires mss.*, Archives de l'Oratoire, 1752), t. I, l. III, n° 29 et pp. 303-304. — *Vie de M. le Cardinal de Bérulle*, p. l'abbé Gouget (en copie manuscrite aux Archives de l'Oratoire), f° 131-138 et 135. — L'abbé Houssaye, eod., pp. 273, 277-279. — *Le véritable P. Joseph, capucin* (Saint-Jean-de-Maurienne, 1714), p. 132. — *Hist. de la vie du duc d'Epéron*, p. Girard (1655), p. 341. — *Hist. de la vie de Messire Philippe de Mornay* (Leyde, Elz., 1847), p. 478.



beau jeu pour produire à cet égard ses revendications, lorsqu'aussitôt après le traité d'Angoulême Louis XIII l'invita à venir sceller la paix dans une entrevue amiable. Car aux yeux de ce roi, dont on a méconnu la tendresse, et qui dans les ennuis du trône souffrira surtout du refoulement nécessaire des affections domestiques, il eût fallu que sa mère déméritât bien plus qu'elle n'avait encore fait jusqu'ici pour qu'il n'aspirât pas toujours à la revoir. Ajoutons que Louis XIII au fond se flattait même, et bien entendu sans oser s'en ouvrir à Luynes, que Marie de Médicis, une fois radoucie par l'accueil qu'il lui préparait dans l'entrevue projetée, s'éprendrait de l'idée d'un rapatriement à la Cour, et que, sans se dessaisir de ses garanties territoriales, elle laisserait l'Anjou aux mains d'un lieutenant-général pour venir retrouver sa place au Louvre. Telles étaient les illusions que nourrissait Louis XIII en indiquant à sa mère, le 31 mai, par l'organe du Père de Bérulle, un rendez-vous solennel à Tours ; et c'est ce qu'attendait Marie de Médicis avec moins de sincérité que d'à-propos pour mettre son voyage au prix de la régularisation de l'investiture de son apanage par la délivrance d'un titre légal<sup>1</sup>. A ce coup digne de son astucieuse antagoniste, on devine l'embarras du favori non moins récalcitrant à l'affermissement des sûretés de la reine-mère qu'alarmé de la perspective de la revoir assise à la droite du trône et suivie de Richelieu, qui depuis le retour d'Avignon ne lui était que trop vite redevenu redoutable. C'est dire à quel point l'idée de l'entrevue de Tours nous semble étrangère à l'initiative de Luynes qui, sans nier l'urgence d'une telle démonstration pacifique en regard des récentes bravades des huguenots enhardis par les querelles de la famille royale, connaissait trop le jeune roi pour s'aveugler sur son arrière-pensée filiale. Mais, trop soigneux du ménagement de son crédit pour contrarier le respectable désir de Louis XIII, en indisposant par là du même coup une reine ou en voie de rentrer en faveur ou ébranlée par les avances du protestantisme, Luynes se résigna d'aussi mauvaise grâce qu'on peut se l'imaginer à la mortification d'armer son ennemie de pied en cap avant de l'introduire dans la place.

Bref, tout en se promettant en revanche de biaiser sur l'exécution des clauses intégrantes du traité d'Angoulême, et non sans étendre autour de la reine-mère ses propres sûretés territoriales dans la Picardie, l'Ile-de-France et la Normandie, et jusque dans la Bretagne et la Touraine, Luynes enfin se résolut de lui expédier les titres afférents au gouvernement d'Anjou. Mais, à cet égard, il s'exécutait trop à contre-cœur pour que d'aussi précieuses constatations ne nous semblent pas comme arrachées de ses mains pièce par pièce. D'abord Marie de Médicis reçut, le 11 juin, un brevet royal lui déférant la nomination aux gouvernements d'Angers, de Chinon et des Ponts-de-Cé<sup>2</sup> ; puis, après règlement des indemnités ouvertes par la démission des anciens gouverneurs<sup>3</sup>, suivit, le 7 juillet, au profit de la reine-mère une ordonnance d'envoi en possession concernant ces trois places<sup>4</sup>. Puis, et comme si sur chaque article on eût voulu racheter la lenteur des

---

<sup>1</sup> *Dispacc. degl. amb, venez., eod.*, 1er juillet. — Arch. nat., carton 232. *Congrégation de l'Oratoire*, f° 18. — Batterel, *eod.*, n° 43.

<sup>2</sup> Arch. des aff. étr., f. Fr., 772, p. 104, et *Lettres et mém. de Messire Philippe de Mornay*, p. 212.

<sup>3</sup> Pour sa part, le maréchal de Boisdauphin, prédécesseur immédiat de Marie de Médicis dans le gouvernement d'Anjou, reçut cent mille écus.

<sup>4</sup> Arch. des aff. étr., f. Fr., n° 772, P 97. — *Journal de Jehan Louvet*, P 97. — *Mém. de Pontchartrain*, *eod.*, 409. — *Mém. de Fontenay-Mareuil* (coll. Mich. et Pouj.), *eod.* f, p. 139. — Arnauld d'Andilly, *eod.*, é 80. — *Mém. de Matthieu Molé* (publ. de la *Société d'histoire de France*), p. 221. — *Vie de Duplessis-Mornay*, p. 498. — Arch. nat., carton

communications par le luxe des formes juridiques, on lui délivra, les 17 et 27 juin et 16 août, jusqu'à trois sous-seings émanés du roi et des sires de Béthune et de Montbazou, pour lui garantir, avec l'entretien de 400 hommes de garnison, le maintien ou le rétablissement des vivres et des munitions dans ses forteresses<sup>1</sup>. Par cette prodigalité de garanties littérales affluant sur ce dernier chapitre aux archives de Marie de Médicis, on ne songeait au surplus qu'à l'amuser dans ses expectatives, à en juger par l'attitude de la Cour en face du procédé cavalier de l'officier qu'au moment de s'installer dans son apanage elle trouva nanti du château d'Angers. C'était le fils de celui qui, dans le théâtre où se meut notre récit, nous apparaît comme la plus soudainement comblée d'entre les créatures d'Henri IV, sous le nom populaire de Guillaume Fouquet de la Varenne. Il semblait que ce fût d'hier qu'Henri IV avait tiré de l'intendance des cuisines de sa sœur Catherine de Bar cet avisé courtisan, pour l'élever presque d'emblée au titre héréditaire de gouverneur de La Flèche. Guillaume Fouquet de la Varenne avait d'ailleurs noblement répondu à cette dernière marque des faveurs royales en relevant le lustre de son nouveau fief ; aussi l'obscur ville de La Flèche s'était comme transfigurée sous son administration princière<sup>2</sup>, avant de tomber aux mains de son fils René de la Varenne, appelé par son décès peu antérieur au traité d'Angoulême à cumuler le gouvernement paternel avec l'office de capitaine du château d'Angers. Malheureusement, dans ce dernier emploi et sous le relief improvisé du nom patronymique, René de la Varenne étala par trop vite au service de la dynastie qui venait de créer sa fortune le zèle maladroit d'un fils de parvenu trop peu initié encore au maniement des hommes pour y discerner la juste mesure de ses prérogatives. Informé de l'arrivée en Anjou de Marie de Médicis avec de pleins pouvoirs à exploiter pour le renouvellement de l'état-major de son apanage au gré de ses calculs vindicatifs, René de la Varenne, par là mis en demeure de résigner sa citadelle en des mains probablement suspectes, à l'avance prit sur lui de soutirer le péril attaché à la transmission de ce gage au moyen d'un étrange abus d'autorité exercé sous forme de prélèvement seigneurial. Lorsque, en effet, l'exempt des gardes de la reine-mère La Mazure vint officiellement au nom de celle-ci, le 15 juillet, prendre possession du château d'Angers, il y constata le vide absolu dans les magasins qui, selon l'inventaire dressé la veille<sup>3</sup>, regorgeaient de tout le matériel concentré aux mains du gouverneur d'Aumont lors de la soumission de la ligue par l'effet du désarmement de la bourgeoisie angevine. C'est qu'au cours de la nuit

---

232, mss. sans nom d'auteur, P 18. Rangeard, p. 356. — Le P. Griffet (1758), t. I, passim. — Mme d'Arconville, t. III, p. 11. — *Richelieu et la monarchie absolue*, p. le vicomte G. d'Avenel, t. I, p. 415.

<sup>1</sup> F. Colbert, 98, f° 56. — Arch. des aff. étr., eod., p. 103 et 117. — Arch. nat., carton 232, p. 18. — Batterel, eod., n° 46. — L'abbé Gouget, le 13. — Arnaud d'Andelly, f° 80. — Au surplus, en ce qui est de l'ensemble des titres constitutifs de l'apanage de Marie de Médicis, voir aux pièces justificatives, n° 1.

<sup>2</sup> Guillaume Fouquet, né à La Flèche, en 1560, avait commencé sa carrière dans la domesticité de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, dont il était maître d'hôtel. Catherine le donna au roi son frère comme un homme fertile en ressources. Il plut à Henri IV qui le fit d'abord porte-manteau et le mit dans la confiance de ses amours. Fouquet se dévoua entièrement à Henri IV à qui même il sauva la vie au combat de Fontaine-Française et qui, de retour, le nomma coup sur coup conseiller d'Etat, contrôleur général des postes, chevalier de Saint-Michel, marquis de la Varenne et lieutenant-général de la province d'Anjou et gouverneur de La Flèche. Guillaume Fouquet de la Varenne y fonda un présidial et un collège de jésuites, et mourut en 1616.

<sup>3</sup> Et clos le matin même aux armes de la ville.

précédente, le marquis de la Varenne avait enlevé du château tous les approvisionnements militaires<sup>1</sup> pour les diriger vers son domaine de La Flèche en des ballots qui, le lendemain, au grand jour, stationnèrent le long des quais de la ville impunément aux yeux de la municipalité et du présidial. Ici la connivence des autorités locales est trop flagrante pour qu'on puisse douter qu'à cet égard elles aient reçu d'en haut au préalable une sournoise consigne. Aussi, à son arrivée en Anjou, l'arsenal où Marie de Médicis espérait, d'après le traité d'Angoulême, puiser pour l'organisation de sa défense, n'eût offert à ses yeux qu'un gouffre béant, si l'attentat du marquis de la Varenne, absous par un servile déni de justice, n'eût provoqué les clameurs de la population urbaine ameutée autour des chargements délictueux. Car il n'y allait pas là seulement pour les Angevins d'un préjudice matériel évalué, en un procès-verbal de carence notarié du 19 août, à la forte somme de vingt mille écus. En voyant s'entasser dans les fourgons du gouverneur de La Flèche les arquebuses rouillées des vieilles milices du duc de Mercœur, il leur semblait que s'y engloutit le principe même de leurs sûretés communales. A ces sûretés-là, d'ailleurs, se liait à leurs yeux le sort de la reine qui venait associer ses destinées aux leurs et leur était devenue chère pour s'être complue déjà deux fois dans l'hospitalité proverbiale du pays devenu sa patrie adoptive. Bref, au bout d'un mois, et grâce à l'entremise de Guillaume Fouquet de la Varenne<sup>2</sup>, évêque d'Angers et frère du gouverneur démissionnaire, Louis XIII accueillit la revendication tumultuaire émanée du chef-lieu de l'apanage maternel et ordonna la réintégration des armes soustraites<sup>3</sup>, en laissant en proie au décri public l'officier de race trop fraîchement exhaussée pour qu'on y regardât à désavouer l'intempérance de ses initiatives. Après tout, sous le bénéfice de l'incident clos par cette opportune démarche, la Cour avait, dans sa tactique temporisatrice au regard de Marie de Médicis, gagné six semaines. Durant ce répit, on avait scruté les dispositions des Angevins envers la reine-mère, sous la seule responsabilité officielle du marquis de la Varenne. Et, certes, l'épreuve eût tourné tout entière au profit de celle dont il avait on ne peut plus malencontreusement confisqué les garanties vitales, si l'esclandre où se trahit l'adhésion publique à la cause de Marie de Médicis n'eût, par là même, compromis sans retour avec l'aventureuse dominatrice de l'Anjou le plus puissant gardien de l'entrée du Maine.

Ce n'est que le 22 août que Marie de Médicis obtint enfin la présentation à l'enregistrement judiciaire de ses provisions de gouvernante de l'Anjou<sup>4</sup>. Tant d'atermoiements dans la délivrance de ce titre primordial, au regard duquel les

---

<sup>1</sup> Tant en armements qu'en vivres et en bois de chauffage, et jusqu'au mobilier.

<sup>2</sup> L'évêque d'Angers. Fouquet de la Varenne, était le fils aîné de Guillaume Fouquet de la Varenne, premier gouverneur de La Flèche. Il se distingua sur le siège épiscopal d'Angers par son zèle pour la discipline ecclésiastique dans son diocèse.

<sup>3</sup> Sous la surveillance d'experts. — Jehan Louvet, *eod.*, pp. 294, 298, 300, 305. — Rangeard, *eod.*, p. 356.

<sup>4</sup> F. Colbert, t. V, p. 51. — *Mém. de Matt. Molé* (pub. de la Soc. d'hist. de France, Renouard, 1855), t. I, pp. 223-224. — *Journal de Jehan Louvet* (*Rev. de l'Anj.*, 1855, pp. 306-307). — Les pièces, reproduites aux sources sus-indiquées, au surplus, ne relatent que les formalités extrinsèques de l'enregistrement soit au Parlement de Paris, soit au Présidial d'Angers, car nous n'avons pu trouver le texte intégral des provisions. — Voir aussi, pour leur envoi à la municipalité angevine, Prise de possession de la ville et château d'Angers par la reine-mère du roy. avec la réception faite à Sa Majesté à son arrivée et la harangue. Paris, chez Silvestre Moreau, 1619. Voir enfin le P. Griffet, *eod.*, p. 217.

pièces antérieurement fournies n'étaient que d'éblouissants protocoles<sup>1</sup>, l'eussent dû rendre de prime abord suspecte ; et en effet sa teneur même recélaît une surprise. Aux portes du chef-lieu du nouvel apanage de Marie de Médicis régnait dans le Saumurois sous l'appellation caractéristique de *pape des huguenots* le vieux Duplessis-Mornay, qui avait obtenu dès 1589 de l'amitié rémunératrice d'Henri de Navarre le gouvernement de cette première étape de sa marche vers le trône de France, et aux débuts du règne d'Henri IV, s'y était consolidé grâce à l'érection de la citadelle de Saumur par l'Édit de Nantes en place de sûreté. Dans ce poste privilégié, vite converti sous son énergique domination en école et en boulevard du protestantisme, Duplessis-Mornay se voyait de longue date en possession d'une indiscutable autonomie vis-à-vis des gouverneurs de l'Anjou, quand s'ouvrirent à Angoulême les pourparlers en vue de la remise de cette province à Marie de Médicis. Du plus loin que ce hargneux sectaire avisa l'installation limitrophe d'une reine trop agissante pour n'empiéter pas sur son libre domaine avec les anciennes allures de l'omnipotence, et qui depuis sa sortie de Blois l'importunait de ses sollicitations insurrectionnelles, il maugréa contre la menace d'un si fâcheux voisinage. En même temps, et comme harcelant d'étape en étape la Cour en marche sur Angoulême, il dépêcha coup sur coup son secrétaire Marbaut à Orléans et son gendre Fontenay à Amboise afin d'y stipuler vis-à-vis de Louis XIII, au regard de Marie de Médicis et en se targuant de son inféodation directe à l'autorité royale, le maintien de ses intactes franchises. Une telle démarche, au plus fort des préoccupations de Luynes à l'effet de réduire le champ des sûretés territoriales débattues avec la reine-mère, arrivait trop juste à propos pour qu'il songeât à se formaliser de la mauvaise humeur de Duplessis-Mornay. Quelle bonne fortune, en effet, au point de vue des calculs coercitifs de Luynes à l'égard de Marie de Médicis, que d'agréer une requête visant dans son nouvel apanage à couper les communications de l'Anjou avec la Touraine ! Luynes, d'ailleurs, vu les menaces de la séditeuse assemblée des huguenots de Loudun, comptait avec Duplessis-Mornay comme avec l'arbitre modérateur du protestantisme. Il s'estima donc fort heureux de déférer à ses réquisitions en insérant traîtreusement pour la réserve de son autonomie, dans les lettres patentes de Marie de Médicis, une formule captieuse destinée à la mettre aux prises cette fois avec le gouverneur de Saumur. On y mentionnait, en effet, la remise à la reine-mère du gouvernement d'Anjou *pour en jouir*, et ici nous donnons une citation textuelle, *comme le précédent possesseur aurait fait*. Or, dès l'arrivée en Anjou de Marie de Médicis, son lieutenant-général Du Bellay indiscretement empressé de se faire valoir auprès d'elle, et mal informé des antécédents qui aux termes de ses provisions lui devaient servir de règle, la poussa à présenter son titre à l'enregistrement de la sénéchaussée de Saumur, soi-disant à l'instar du maréchal de Boisdauphin, prédécesseur immédiat de Marie de Médicis dans le gouvernement de la province qu'elle recevait en apanage. Le 16 novembre arriva donc à Saumur un courrier porteur desdites lettres patentes avec injonctions conformes au gouverneur et au sénéchal. Mais, dès le lendemain, Duplessis-Mornay accourut avec son gendre Tabarière au château de Brissac vers Marie de Médicis, pour arrêter la procédure attentatoire à ses immunités. Là, et en présence de Richelieu, il produisit sa requête en détrompant la reine-mère sur les précédents invoqués, avec démenti jeté à la face du lieutenant-général ; si bien que Marie de Médicis, rivalisant avec Luynes en fait de ménagements intéressés à l'égard du gouverneur de Saumur, se désista bénévolement de sa poursuite en gourmandant l'officier qui ne s'excusa

---

<sup>1</sup> *Lettres et mém. de M. de Messire Philippe de Mornay.*

que mal à ses yeux de la lui avoir si témérairement suggérée, et qui lui dut au plus vite retourner le dossier de ce malheureux conflit. N'importe, la démarche inconsidérée de la reine-mère avait produit l'effet qu'en attendait Luynes sur le morose vieillard attaqué dans son inviolabilité presque à demi séculaire. L'amertume de Duplessis-Mornay ne s'exhala pas toute en gémissements, et bientôt Marie de Médicis éprouvera de sa part le danger de se commettre avec un mauvais voisin.

En revanche de tant de déconvenues infligées de tous les côtés à la reine-mère dans les délimitations de son apanage, et au fur et à mesure de la remise de ses titres, autour d'elle s'y propageait en sa faveur la plus salubre influence. Celui des conseillers de Marie de Médicis qui à Angoulême nous a seul paru jusqu'ici attaché à réconcilier à fond la famille royale, et qui à cet effet y avait préconisé les sûretés angevines comme les plus propices à sa domination pondératrice, Richelieu ne pouvait négliger de s'impatroniser dans la province dévolue à la reine-mère, au gré de ses propres vues, par de solides établissements à distribuer à sa famille et à ses créatures. Certes, à cet égard il avait beau jeu, grâce à sa situation de chef du conseil de Marie de Médicis et au surcroît d'ascendant acquis sur elle depuis le traité d'Angoulême, pour lui imposer presque ses recommandations. Aussi, appréhendant en Anjou comme d'autorité le monopole des investitures à l'exclusion de la factieuse cabale de Ruccellaï, et d'abord avisant les postes militaires, il promut au commandement du château d'Angers son frère acné le marquis Henri de Richelieu, brillant officier déjà parvenu au grade de maréchal de camp, et y préposa au commandement de la garnison son cousin le baron de Pontchâteau<sup>1</sup>, et le marquis de la Flocellière, oncle du marquis de Brézé. Quant au gouvernement des Ponts-de-Cé ; Richelieu en pourvut son homme-lige Bettancourt. En ce qui est du gouvernement de Chinon, il en gratifia Chanteloube, enraciné déjà dans la Touraine par des inféodations patrimoniales ; Chanteloube, le plus malléable sinon le plus sûr des séides de Marie de Médicis, et dont on avait dû à ce prix, aux derniers pourparlers d'Angoulême, acheter les suffrages en faveur de l'option de l'Anjou, tout en le brouillant par là sûrement avec ses envieux consorts. Passant ensuite aux emplois de cour, avant tout Richelieu, soucieux de s'ingérer avec toute sa dextérité dans le chapitre de la direction de conscience, et après avoir doucement écarté d'auprès de Marie de Médicis son premier aumônier titulaire l'évêque de Chartres Hurault de Chiverny qu'il soupçonnait de pactiser avec les manœuvres hostiles de Luynes, Richelieu, dis-je, en réalité lui substitua sous la qualification d'aumônier ordinaire son plus indéfectible ami Sébastien Bouthillier, prieur de la Cochère et doyen du chapitre de Luçon. Venait ensuite la charge de secrétaire des commandements de la reine-mère, aux yeux de l'évêque de Luçon l'une des plus considérables, dont il ne crut pouvoir mieux disposer qu'au profit

---

<sup>1</sup> Charles de Cambout, marquis de Coislin, baron de Pontchâteau. Il était cousin-germain de Richelieu, son père ayant épousé la tante paternelle du Cardinal, Louise du Plessis, dame de Recay. En 1624, le baron de Pontchâteau présida l'assemblée de la noblesse de Bretagne ; et il obtint, en mai 1630, des lettres qui le maintenaient, en toutes les assemblées publiques de la province, aux assises et tenues d'Etats, au rang des anciens barons du pays. Il fut chevalier des ordres, gouverneur de Brest, gouverneur de la Basse-Bretagne, sans compter divers autres emplois. Il mourut presque octogénaire en 1648. Nous le retrouvons au combat des Ponts-de-Cé.

du frère même du prieur de la Cochère, le laborieux Claude Bouthillier, son futur surintendant des finances<sup>1</sup>.

Par contre, à mesure que Richelieu implantait de main de maître en Anjou sa parenté et son vasselage, les séides de Marie de Médicis, mystifiés dans la vénalité de leur fanatisme par les envahissements de leur formidable rival, à l'envi désertaient la cause d'une reine taxée par eux d'ingratitude, et non sans invectiver Chanteloube, suppôt de l'évêque usurpateur, criaient-ils, et saturé de leurs dépouilles. Le signal du départ vint de l'extravagant Rucellai, supplanté dans la présidence du conseil de la reine-mère<sup>2</sup> et taré dans son estime ; et vite avec lui déguerpièrent Mosny et Thémynes. Car, dans le camp de Marie de Médicis un Thémynes pouvait-il, en sa qualité d'ancien recors du maréchal d'Ancre<sup>3</sup>, aspirer à moins qu'au brevet de gouverneur du château d'Angers ? Le gouvernement du château d'Angers ! n'était-ce pas là, d'autre part, le salaire non moins convoité du suffrage émis par Mosny d'accord avec l'heureux Chanteloube en faveur de l'option de l'Anjou aux dernières délibérations d'Angoulême ? Voilà donc toute la cabale frustrée en rumeur sur les chemins de la Cour. Car, bien entendu, à l'heure du départ d'Angoulême, ces irréconciliables de la veille s'étaient donné rendez-vous dans l'antichambre de Luynes, sans qu'au surplus le dédaigneux triomphateur, qui ne s'était fait qu'un jeu de les éliminer, s'émût de leurs lointaines menaces perdues dans le rayonnement de sa victoire. Et certes, il y avait lieu pour l'arbitre désormais incontesté des destinées de Marie de Médicis à se rasséréner avec elle dans l'atmosphère purgé de l'importunité de ses détracteurs, si cet essaim d'énergumènes en lâchant prise n'avait attaché à ses flancs un dard empoisonné. Car, peu après la promotion du marquis de Richelieu au gouvernement du château d'Angers, son compétiteur évincé Thémynes, en l'apostrophant avec une virulence émanée de l'exaspération de son échec, le provoqua de suite à dégainer en pleine rue d'Angoulême. Dans ce champ clos improvisé le brillant maréchal de camp tomba moissonné dans sa fleur, sans que le père de Bérulle, accouru au cliquetis funèbre, ait eu le temps que d'appeler sur son dernier soupir une bénédiction céleste<sup>4</sup> ; et avec son noble sang s'échappa

---

<sup>1</sup> L'abbé Bouthillier (Sébastien), prieur de la Cochère. Il était, en 1614, doyen de l'évêché de Luçon, dignité qu'il résigna en 1618. L'abbé de la Cochère contribua activement à faire rappeler Richelieu de l'exil d'Avignon, en 1619. Lorsqu'après la retraite des Ponts-de-Cé Richelieu eut besoin d'un homme de confiance pour presser à Rome sa promotion au cardinalat, il y fit envoyer l'abbé Bouthillier qui y gagna, comme prix de ses services l'évêché d'Aire.

Pour mesurer l'étendue du pouvoir de Richelieu sur la conscience de Marie de Médicis ; v. encore aux Archives des aff. étr., F. Rome, 23, les démarches du cardinal Bonsi envers Richelieu une fois installé à Angers, auprès de Marie de Médicis, à l'effet de lui recommander comme candidat de ce même poste de premier aumônier de la reine-mère, l'évêque de Néocésarée (f° 481 et suiv., lettres du 26 décembre).

En ce qui est de la chancellerie de la reine-mère, Richelieu était entré en négociations pour l'achat de cet office avec l'octogénaire président Potier de Blancmesnil. Mais Marie de Médicis, désapprouvant les conditions du traité définitif, défendit à l'évêque de Luçon de passer outre (*Lettres du Cardinal de Richelieu, eod.*, pp. 613644 et en n.).

<sup>2</sup> Outre sa double déception au sujet de la garde des sceaux de la reine-mère et du titre de son chevalier d'honneur, et sans compter l'échec essuyé quant à la recommandation de Mosny pour le gouvernement d'Angers.

<sup>3</sup> Le marquis de Thémynes avait, en 1616, durant l'apogée du règne de Concini, assisté son père le maréchal de Thémynes dans l'arrestation du prince de Condé.

<sup>4</sup> Sans entrer dans les particularités de ce duel étrangères à notre sujet, bornons-nous, à cet égard, à relever une contradiction essentielle entre les mémoires et la

l'unique espoir de la survivance héréditaire du nom dont on voyait dès lors s'ébaucher les grandeurs<sup>1</sup>. Du même coup transpercé dans son grand cœur, où l'ambition du génie et l'orgueil seigneurial alimentaient le culte fraternel, Richelieu chancela sur le seuil de son incomparable carrière ; et ce n'est que grâce à son énergie surhumaine qu'il poursuivit sa route, en domptant sa souffrance aussi intrépidement qu'il avait naguère étouffé les murmures de la disgrâce.

Bientôt d'ailleurs, et par là déjà se cicatrisait sa blessure, bientôt Richelieu pourvut à la vacance du gouvernement de la citadelle où il avait failli arborer son blason par la nomination de son oncle maternel, le loyal commandeur de Malte Amador de la Porte<sup>2</sup> ; et il désigna au poste de capitaine des gardes de Marie de Médicis vacant par le départ de Thémines son beau-frère Urbain de Maillé-Brezé<sup>3</sup>. En même temps, invariablement soigneux de s'entretenir dans le crédit de Marie de Médicis par le souci persévérant de sa défense, il multiplia par l'organe de son oncle les démarches à la Cour pour l'entretien de la garnison maintenue sous le commandement de sa famille, et pressa les recrutements et les marchés pour reconstituer son effectif, et la remonter en armes, en munitions, en équipements et en vivres. Concurrément à cette organisation militaire, et toujours avec le concours dévoué du commandeur de la Porte, vers

---

correspondance de Richelieu et le journal d'Arnauld d'Andilly. D'après Richelieu, son frère était encore en vie au moment de l'arrivée du père de Bérulle. D'après Arnauld d'Andilly, au contraire, il venait d'exhaler son dernier soupir. — Mentionnons encore une précédente rencontre entre Thémines et Chanteloube mais qui n'aboutit pas, grâce à d'immédiates interventions.

**1** Henri de Richelieu mourut en effet sans enfants ; avec ses deux sœurs, Mme de Pontcourlay et la maréchale de Maillé-Brezé, il ne restait au futur cardinal-ministre d'autre frère qu'Alphonse-Louis du Plessis, qui fut tour à tour son prédécesseur dans le siège épis- copal de Luçon, puis chartreux, puis archevêque d'Aix et de Lyon, et enfin cardinal, et qui décéda en 1653.

**2** Amador de la Porte, fils du célèbre avocat de la Porte, frère de Suzanne, mère de Richelieu. L'avocat de la Porte avait parmi ses clients l'Ordre de Malte et parvint à y faire recevoir chevalier son fils Amador, déjà parvenu au grade de commandeur lors du duel où périt son neveu Henri. Lorsque le futur cardinal-ministre acquit le gouvernement du Havre, il en donna le commandement à son oncle, l'éleva enfin, en 1640, à la dignité de grand prieur de France. Le commandeur de la Porte mourut le 31 octobre 1644. — Richelieu, *eod.*, pp. 156, 170, 173, 174 et passim. — *Lettres du Cardinal de Richelieu*, pp. 628, 629. — *Mém. du duc de Rohan* (coll. Michaud et Pouj.), t. V, p. 514. — *Mém. de Brienne* (coll. Pet., t. XXXV). — *La nunz. di Fr.*, *eod.*, juin 1619, et 2 juillet. — Vitt. Siri, 20e partie, pp. 198, 199, 121, 202, 203, 206. — *Lettres et mém. de Philippes de Mornay*, *eod.*, p. 22. — Arnauld d'Andilly, *eod.*, f° 80-84. — *Dispacc. degl. amb. venet.*, *eod.*, 16 juillet 1619. — Arch. des aff. étr., *eod.*, f° 22, 188, 196. — Roncoveri, pp. 289-290. — Matth. du Mourgues, pp. 12, 19, 20, 28, 29, 33. — Dupleix, *eod.*, p. 121, et pièces curieuses ensuite de celles de Saint-Germain, etc. *Resp. au Libelle intitulé très humble*, etc. — Levassor, *eod.*, pp. 279, 389, 390, 391. — Le P. Griffiez, pp. 247-249. — *Hist. de la vie de Louis XIII*, p. A. Bury (1768), pp. 286-287. — Bazin, *eod.*, p. 352. — Dareste, *eod.*, pp. 60-61. — Mme d'Arconville, *eod.*, t. III, pp. 3-1, 6, 10-12. — *Hist. du Cardinal de Richelieu*, p. Aubery (Paris, 1860), p. 18. — *Vie du Cardinal de Richelieu*, pp. 44-45. — *Notice sur Richelieu* (coll. Pet.), p. 32. *Le duc et le connétable de Luynes*, de V. Cousin, *eod.* (1861), p. 344. — *L'évêque de Luçon et le connétable de Luynes*, p. Avenel, *eod.*, p. 95. — Batterel, *eod.*, 42 et 43. — Gouget, p. 124, 130, 137. — L'abbé Houssaye, *eod.*, pp. 289-291. — *Vie du duc d'Epemon*, pp. 340-341 — *La duchesse d'Aiguillon*, p. A. Bonneau-Avenan, (Didier, 1879), p. 72.

**3** Non sans versement aux mains de Thémines d'une indemnité de trente mille écus.

la fin de septembre il captait en Anjou par de graduelles avances de politesse le clergé et l'armée, la municipalité et la bourgeoisie<sup>1</sup>. Bref, à la veille de l'installation de sa souveraine en son apanage définitif, et sous l'imminence d'un nouveau conflit entre une Cour prévenue et une reine mal satisfaite, autour d'elle Richelieu inaugurait par son plus beau côté la mission préventive qui, dans les péripéties du séjour en Anjou de Marie de Médicis, à nos yeux se résume en ces deux mots où ressort la diversité des manœuvres parallèles de son plus méfiant ennemi et de son plus sérieux serviteur : paralyser son action et amortir ses rancunes.

## II

Pour remonter à la date du traité d'Angoulême, et comme nous l'avons déjà laissé entrevoir, la régularisation des titres constitutifs de l'apanage de Marie de Médicis n'était pas le seul obstacle à l'entrevue projetée avec son fils à Tours. Malgré l'empressement de Louis XIII à s'y acheminer dès après la réconciliation officielle, pour y veiller aux préparatifs de la réception de sa mère, autour de ses démonstrations d'impatience filiale on eût dit que Luynes et Marie de Médicis jouaient à s'éviter l'un l'autre. Luynes, en effet, ne pouvait laisser revenir à Tours la reine-mère sans Richelieu, qu'aux négociations d'Angoulême il n'avait utilisé près d'elle qu'en le replaçant à proximité du pouvoir, mais qui, une fois revenu à la Cour, se disait-il, forcerait l'entrée du conseil pour l'y supplanter. D'autre part, Marie de Médicis, qui répugnait à revenir dès le lendemain de la paix se livrer aux mains de ses ennemis de la veille et se montrer sur l'ancien théâtre de ses grandeurs, à demi-abattue derrière son fils et comme liée à son char de victoire, était bien décidée, pour sa sécurité personnelle et pour mieux imposer son serviteur, à ne reparaitre elle-même à Paris qu'en triomphatrice. De son côté, Luynes, tout en s'adjoignant cauteusement à l'invitation épistolaire adressée de Tours, le 31 mai, par Louis XIII à sa mère, et confirmée verbalement par une ambassade spéciale de son beau-père le duc de Montbazou<sup>2</sup>, se flattait d'éterniser sous main l'éloignement de Marie de Médicis, en la maintenant de parti pris dans une ostensible défaveur où s'alimenteraient ses rancunes rétrospectives ; et de là, chez la reine-mère, depuis la paix d'Angoulême, avec de nouvelles défiances des griefs quotidiens, à l'inverse érigés par elle contre son fils en autant d'exceptions dilatoires. Grâce, en effet, à l'ajournement indéfini du départ d'Angoulême, où l'enracinaient d'ailleurs les incitations intéressées du duc d'Épernon, Marie de Médicis espérait user la longanimité de son fils qui, lassé de se morfondre en un rendez-vous illusoire, et y jugeant compromise à la longue la dignité royale, bientôt rebrousserait chemin vers sa capitale, il est vrai avec d'autres sentiments que ceux qui l'avaient amené d'Amboise à Tours. Mais, une fois débarrassée du voisinage d'ennemis qui, des rives de la Loire, la surveillaient de trop près, la reine-mère, en cela justifiant les pronostics du nonce et démentant les illusions du Père de Bérulle, espérait, à l'ombre de ses places fortes, et dans le champ restreint de son apanage, reprendre en sous-œuvre la

---

<sup>1</sup> *Lettres du Cardinal de Richelieu, eod.*, pp. 606 ; 627 ; 628 ; 631 ; 646. — *Mém. du duc de Rohan*, p. 516. — *Pièces curieuses ensuite de celles du sr de Saint-Germain, etc. Resp. au Libelle intitulé Très humble, etc. passim.*

<sup>2</sup> Sans compter celles de Brantes, frère de Luynes, du duc de Bellegarde et du Père Joseph.



revanche traversée par la paix d'Angoulême. Elle espérait, dis-je, à la tête d'un parti réorganisé, revenir à Paris la tête haute, en état de donner la loi ou tout au moins de compter dans le gouvernement. Luynes, d'ailleurs, ne semblait-il pas s'attacher à légitimer presque, en vue d'un tel idéal, les procrastinations de Marie de Médicis, en la refoulant derrière ses retranchements par l'endroit même où elle se sentait le plus attirée vers le rendez-vous filial ? Car c'était par l'inamissible prestige de sa qualité de reine-mère, impliquant toujours à travers les disgrâces une haute tutelle domestique à exercer sur la famille royale, que Marie de Médicis espérait ressaisir à la Cour un peu de considération ; et c'est cette qualité-là même qu'au lendemain du traité d'Angoulême Luynes avait d'abord le plus persévéramment méconnue. Déjà, durant l'exil à Blois de la reine-mère, Luynes, répudiant la politique extérieure de la régence, inaugurée par les alliances matrimoniales avec l'Espagne, était revenu au système inverse et plus patriotique d'Henri IV, appliqué à rechercher dans toutes les cours de l'Europe, et principalement en Italie, des contrepoids à la maison d'Autriche. De là le récent mariage de Christine de France avec le prince de Piémont Victor-Amédée, conclu à l'insu de Marie de Médicis estimée déchue du droit d'opiner sur l'établissement de ses enfants, pour avoir attaché son nom à la double union de Louis XIII avec Anne d'Autriche et d'Elisabeth de France avec Philippe IV. Par une suite des mêmes infractions systématiques à la hiérarchie de la famille royale, on s'abstint non moins soigneusement de consulter la reine-mère lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'emploi de gouverneur de son fils favori Gaston, vacant par le décès du comte du Lude ; et, en effet, pouvait-elle souscrire au choix du colonel d'Ornano, l'un des complices de l'assassinat du maréchal d'Ancre ?

Certes d'aussi brutales atteintes aux prérogatives maternelles élevaient au gré de Luynes, comme au profit de Marie de Médicis, d'infranchissables retranchements sur la route d'Angoulême à Tours. Mais là où Marie de Médicis avait surtout la partie belle au regard du jeu si serré de son antagoniste, c'était en lui rétorquant l'inexécution des clauses toujours éludées du traité d'Angoulême. Car les temporisations de Luynes ne portaient pas seulement sur la délivrance à la reine-mère des titres de son apanage. En dépit de ses réclamations verbalement transmises à Tours par le duc de Montbazou, elles affectaient la mise en œuvre même du pacte fondamental de la réconciliation de la maison royale. On ne se borna pas, en effet, à reculer jusqu'au 20 juin l'enregistrement du traité d'Angoulême : après l'accomplissement même de cette formalité qui lui conférait seule une sanction législative, et au mépris de ses articles essentiels, on traîna en longueur le paiement des dettes contractées par la reine-mère depuis son exil, et les amnisties de ses adhérents. Ici, c'était le duc d'Épernon, qu'on hésitait de jour en jour à réintégrer dans les places militairement occupées sur lui depuis l'évasion de Blois ; et là, deux transfuges d'entre les officiers des gardes de Louis XIII, revenus d'Angoulême à Tours, mais obstinément écartés de leurs anciens postes d'honneur.

C'est pour mieux donner le change au roi sur l'obliquité de ces manœuvres où la reine-mère et Luynes semblaient se donner le mot pour s'exclure ou se fuir, que nous avons vu celui-ci s'associer, pour la forme, aux appels que, de Tours, Louis XIII adressait à sa mère. Vint cependant un moment où force fut à Luynes d'épouser tout de bon les sollicitudes royales en vue du rapprochement espéré. Car, sous l'imminence de la prochaine assemblée des huguenots, soucieux de réclamer contre le rétablissement du catholicisme en Béarn et, à cet effet, convoqués le 24 mai pour le 25 septembre en la ville de Loudun contiguë à celle d'Angoulême, il devint urgent de tirer à tout prix de cet orageux voisinage et de

détacher du duc d'Epéron Marie de Médicis. Aussi, dès le cours de juin, par un revirement graduel de sa souple tactique, et sauf les persévérantes lenteurs dans la remise de ses titres à la reine-mère, le timide favori peu à peu pressa davantage l'intégrale exécution du traité d'Angoulême, en recherchant de nouveau l'entremise aussi nécessaire que redoutée de Richelieu, pour décider Marie de Médicis au voyage de Tours.

De son côté, celle-ci, poussant là-dessus ses avantages, et par un renchérissement de ses premiers moyens dilatoires, exigea d'abord une promesse littérale de Luynes, précisée dans ses termes par le contrôle du Père de Bérulle, et portant sur l'exécution intégrale du traité d'Angoulême, sur une réception convenable à la Cour et sur la libre administration de son apanage. Puis, elle excipa de la nécessité préalable d'appeler en cause les garants des promesses de la Cour les plus sûrs et, de prime abord, les moins suspects, à l'effet ou de soutenir à Paris sa considération ou de relever en Anjou son parti. A ce double point de vue, ce n'était pas certes le P. Arnoux, créature et confesseur de Luynes, et l'un des promoteurs de la restauration du catholicisme en Béarn, dont on pût récuser le cautionnement à la veille de l'assemblée de Loudun. Ce n'était pas non plus à une cour affichant la condamnation du gouvernement de la régence, à répudier au même titre la double entremise du duc de Mayenne et du prince de Piémont Victor-Amédée : l'un jadis armé des premiers contre le maréchal d'Ancre, et commandant hier encore l'armée d'Angoulême, et l'autre inféodé, ce semble, à la politique du nouveau favori par son récent mariage avec Christine de France. Aussi que n'eussent opéré ces deux considérables médiateurs au profit d'une cour dont ils avaient d'abord tiré leur lustre en lui prêtant leur appui, si, dès la conclusion du traité d'Angoulême, ils n'eussent déjà préparé vers Marie de Médicis leurs latentes évolutions ?

Henri de Mayenne, fils de l'ancien lieutenant-général de la Ligue, tranchait sur les collatéraux amoindris de sa génération par sa physionomie chevaleresque, où se résumaient les traits les plus marquants de la race prestigieuse des Guise. Un homme de cette trempe et de ce sang, naguère armé des premiers contre le maréchal d'Ancre, ne se devait-il pas cabrer derechef sous le joug non moins neuf du fauconnier de Louis XIII, installé d'hier et le primant déjà sur les avenues de ce trône où son père avait failli s'asseoir ? Luynes, il est vrai, eût peut-être à force de ménagements fait oublier au petit-fils du héros de Calais et de Metz et au neveu du Balafré la soudaineté de son élévation ! Mais Luynes avait plus d'une fois choqué sa fierté en le sacrifiant à des arrangements de famille. A ses yeux, ce n'était pas assez que le duc de Mayenne se fût résigné au lointain gouvernement de la Guyenne en compensation de l'Ile-de-France, afin que Luynes y colloquât aux portes du Louvre son beau-père le duc de Montbazou. Par un surcroît d'indélicatesse, le plus digne des derniers rejetons de la maison de Lorraine n'avait pu briguer la main de l'héritière du vidame d'Amiens sans que Luynes lui ait osé souffler cet opulent parti au profit de son frère Cadenet. Si encore, à travers l'agrandissement des siens, Luynes avait su observer à tous autres égards envers le commandant en chef de l'armée d'Angoulême une stricte justice ! Mais deux ans s'étaient écoulés depuis le versement d'un subside de cinquante mille écus, effectué par le duc de Mayenne en 1617 au bénéfice de la dernière des coalitions contre le maréchal d'Ancre, et endossé par la Cour à titre d'indemnité de guerre en vertu de l'amnistie qui suivit sa chute, et le duc de Mayenne réclamait toujours en vain son remboursement au favori qu'au moyen de cette avance il avait si fort contribué à pousser au pinacle.

Aux amertumes du grand seigneur si longtemps et si maladroitement berné répondaient, à l'extrémité opposée du théâtre de notre récit, de profonds désenchantements. Tout aussi fière que la maison de Lorraine et mue d'un plus aventureux essor, la maison de Savoie, depuis un demi-siècle, épiait toutes les révolutions des états confinant à l'Italie pour les exploiter au profit de son agrandissement. On sait comme, à la faveur des troubles de la Ligue, l'avisé duc Charles-Emmanuel s'était affermi dans la possession du marquisat de Saluces. Dix ans plus tard, lorsqu'à l'ouverture de sa régence Marie de Médicis répudia nos alliances anti-espagnoles, Charles-Emmanuel avait tenté tour à tour, contre la Suisse et les ducs de Mantoue, l'attaque de Genève et du Montferrat. Enfin, quand l'avènement de Luynes marqua notre retour vers les traditions nationales d'Henri IV, en adoptant, grâce au mariage de son fils aîné Victor-Amédée avec Christine de France, nos sollicitudes d'équilibre, Charles-Emmanuel espéra par là obtenir de Louis XIII, en vertu de vagues assurances, l'entrée dans son conseil, avec un grand commandement militaire qui l'autoriserait sur les deux versants des Alpes. Il espérait surtout par cette alliance, doublée de celle d'une de ses filles avec le prince de Galles, appuyer ses compétitions à la couronne impériale, vacante en Allemagne par le décès de l'empereur Matthias et que disputaient à la maison d'Autriche l'électeur palatin Frédéric V, gendre du roi d'Angleterre Jacques Ier, et les protestants insurgés de la Bohême. Pour la réalisation de ces beaux rêves, quels appoints d'ailleurs pour Charles-Emmanuel que les avantages par lui stipulés au profit de ses trois fils ! Car, outre la dot royale à fournir à Victor-Amédée, on avait promis à Thomas de Carignan une pension de cinquante mille écus avec maints bénéfices, et au cardinal de Savoie l'appui à Rome de sa candidature au titre de protecteur de la couronne de France. Mais aussi quelle désillusion pour la maison de Savoie depuis le mariage de Victor-Amédée et durant son voyage nuptial en France ! Non seulement Luynes, inaugurant à l'extérieur une politique encore plus modératrice que réactionnaire, se prononça pour le maintien de la couronne impériale dans la maison d'Autriche en la personne de l'archiduc Ferdinand, cousin-germain du défunt Matthias. Mais, ou se défiant de l'humeur du duc de Savoie ou jaloux de ses entreprises, et tout en traversant au profit d'Henriette de France son projet d'alliance matrimoniale avec le prince de Galles, il tint en France Victor-Amédée hors de toute participation des affaires du conseil et à l'écart de tout commandement militaire. Il ajourna de plus le paiement de sa dot et la réalisation des avantages promis à ses deux frères, non moins systématiquement qu'il avait fait la solde de l'indemnité de guerre du duc de Mayenne. Pour comble de déboires aux yeux d'une race d'avenir, se classant près d'un siècle avant le traité d'Utrecht, et de par la double communication du sang d'Henri IV et de Philippe II, au rang des dynasties royales<sup>1</sup>, à la cour de Louis XIII une dédaigneuse étiquette reléqua Victor-Amédée et son frère Maurice dans la foule des princes de second ordre. En dépit de sa qualité de beau-frère du roi, Victor-Amédée ne put jamais être admis à se couvrir devant lui ni à manger à sa table. Quant au cardinal Maurice, à l'heure de son retour en Savoie il dut attendre trois heures l'évêque de Metz, frère naturel du roi et préposé au soin de le reconduire. Aussi, vu l'inconvenance de ces procédés, dont souffrait en eux la morgue espagnole infuse avec le sang des Habsbourg et l'éducation espagnole, le cardinal Maurice et Victor-Amédée allaient de guerre lasse brusquer leur départ, quand enfin arriva le prélat retardataire, mais avec l'offre dérisoire d'un carrosse dépourvu d'escorte.

---

<sup>1</sup> Le duc Charles-Emmanuel avait épousé une fille de Philippe II.

On conçoit à quel point de telles mortifications, infligées tour à tour aux deux maisons de Savoie et de Lorraine, inclinèrent vers le parti s'ébauchant à Angoulême sous le nom de Marie de Médicis, le duc de Mayenne et le duc Charles-Emmanuel : l'un avec un ressentiment combattu par les dernières hésitations de la loyauté héréditaire, et l'autre avec la versatilité de sa diplomatie d'expédients. De là il est vrai l'accueil si divers que reçurent chez les deux princes les premiers appels de la reine-mère à l'effet de lui garantir l'exécution sincère du traité d'Angoulême. Mais, sous son prudent déclinatoire, le duc de Mayenne parut suffisamment ébranlé au gré de Marie de Médicis, qui n'avait déjà que trop habilement consolé le prétendant évincé de l'héritière du vidame d'Amiens, par l'offre de la main d'une nièce issue de la maison souveraine des ducs de Mantoue. Aussi l'épée du guerrier qui venait d'imposer en Angoumois la paix à la reine-mère se devait vite retourner contre le favori en voie de l'éluder ou de l'enfreindre. Quant au duc de Savoie, rebuté des mépris d'un gouvernement qui prétendait, sans compter avec lui, l'entraîner clans son orbite, aux premières ouvertures de Marie de Médicis on devine l'agilité de sa conversion vers un parti qui avouait trop haut la nécessité de son appui pour se défendre de marcher à sa remorque.

Une fois certaine des dispositions du duc de Savoie, et entrevoyant chez le duc de Mayenne l'imminence d'une volte-face, on conçoit que Marie de Médicis, par l'organe du duc de Montbazou et sur la sollicitation du P. de Bérulle, ait à coup sûr insisté vis-à-vis de Luynes sur un double appel en garantie que celui-ci, malgré ses répugnances, eût été par trop malavisé de lui dénier. En ce qui est en effet du duc de Mayenne, en regard des menaces de l'assemblée des huguenots de Loudun, Luynes pouvait-il sans danger suspecter les entremises de l'héritier du nom pouvant le mieux rallier les catholiques à la veille d'une nouvelle guerre de religion ? Quant au duc de Savoie, outre la nécessité de maintenir dans son attachement à l'alliance française, par la communication d'une plus large part d'influence politique, un si variable auxiliaire du programme restauré d'Henri IV, on espérait que les assiduités de son fils Victor-Amédée à titre d'époux de Christine de France avec Marie de Médicis, la réconcilieraient avec un mariage négocié au mépris de son autorité maternelle.

Bref, aux premiers jours de juin, la reine-mère recevait de la Cour, par le P. de Bérulle, les autorisations aux fins de son exception de garantie ; et, dès le 13 du même mois, arrivait à Angoulême<sup>1</sup>, après s'être assez fait prier pour couvrir son jeu, le plus immédiatement disponible de ses deux plaignants. Non que, dès l'arrivée de Victor-Amédée au quartier général du dernier soulèvement, il n'y eût une glace à rompre entre la mère de Christine et le gendre qu'on lui avait trop outrageusement imposé pour qu'elle pût s'interdire de le lui témoigner. Mais Victor-Amédée s'était d'avance résigné à essayer d'entrée l'épineux accueil de Marie de Médicis, sauf ensuite à l'amadouer à force de prévenances. D'autre part, le futur héritier de Charles-Emmanuel semblait trop utile aux ressentiments de la reine-mère pour qu'à la première entrevue elle lui tint rigueur au delà de ce que comportait à ses yeux la nécessité d'accentuer son grief. Aussi, dès le soir et après les réserves prévues du colloque préliminaire, Marie de Médicis, assistée du duc d'Epéron, festoyait royalement son hôte illustre avec une magnificence affichée en contraste avec la mesquine réception du Louvre. Peu à peu l'on vit même, sous la citadelle d'Angoulême, se mêler à l'éclat des fêtes l'intimité des confidences et la réciprocité des engagements ; si bien que Victor-Amédée et son

---

<sup>1</sup> Accompagné de son frère, le prince Thomas, et du cardinal de la Rochefoucauld.

frère Thomas y eurent vite décidé Marie de Médicis à s'acheminer vers Tours sous leur garantie officielle, mais au fond dans l'unique but d'opérer chez Louis XIII un revirement filial avec l'appui secret et intéressé de la Savoie<sup>1</sup>.

Tandis qu'à la veille d'une reprise d'armes, la reine-mère recrutait ses premiers souteneurs dans ce fond d'inimitiés éveillées d'un bout à l'autre du royaume contre le parti en règne, en sa faveur mais plus loyalement Richelieu, aussi jaloux que Luynes de la détacher du duc d'Epéron, mais bien plus désireux que lui d'une réunion définitive de la famille royale, pressait de non moins énergiques ressorts. Tout en recommandant les exigences de Marie de Médicis avec articulation de ses griefs par le P. de Bérulle et le commandeur de la Porte<sup>2</sup>, et non sans s'ingénier à dégager de tout péril d'inquiétantes entremises, il opérait d'Angoulême sur la conscience de Luynes, aussi fortement qu'il faisait à l'égard de Marie de Médicis en organisant autour d'elle son aumônerie angevine. C'est lui, sans doute, qui, pour mieux pallier ce qu'offrait de suspect aux yeux du favori l'appel en cause des deux princes mécontents de Savoie et de Lorraine ; c'est lui qui, d'accord avec le P. Suffren, confesseur de la reine-mère et le P. Joseph, suggéra à celle-ci l'idée d'y joindre l'intègre cautionnement du P. Arnoux, en sa qualité spéciale de confesseur de Louis XIII et de Luynes. Non qu'en s'y soumettant Luynes n'espérât encore ici louvoyer aux yeux du casuiste qu'il envisageait comme sa créature, et dont il avait fait naguère le complice abusé des rigueurs aggravant l'exil à Blois de Marie de Médicis. Mais, ici encore, l'évêque de Luçon s'évertua à prévenir toute nouvelle surprise en dictant au jésuite, à l'égard de son insaisissable pénitent, une formule de garantie endossée par Luynes le 22 août, et aussi rigoureuse qu'acceptable. Bref, sur la foi d'un traité scellé par l'autorité de la religion s'ajoutant aux convenances de la diplomatie et aux persuasions de la famille, Marie de Médicis, d'ailleurs sur les entrefaites régulièrement investie de son douaire, et dès lors plus confiante en sa force et plus relevée en considération, n'hésita plus, le 29 août, à s'acheminer vers Tours. En effet, rien ne manquait, ce semble, au succès de son voyage, quand le prélat qui venait de lui ménager, avec le double concours du P. de Bérulle et du P. Joseph, le plus honorable apanage et, à première vue, la plus sûre amnistie, lui servait encore là et d'introduit et d'escorte<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Ici nous nous avouons en désaccord avec les appréciations si autorisées de M. Avenel, qui nie tout concert séditieux, en 1619, entre Marie de Médicis et la Savoie, vu l'absence de tout document à l'appui, dans le Fond Turin des Archives des Affaires étrangères. Mais, à cet égard, les informations du nonce Bentivoglio, dédaignées par l'éminent érudit, comme trop hâtivement recueillies dans les salons diplomatiques pour inspirer une confiance définitive, sont pleinement confirmées par les dépêches de l'ambassadeur vénitien, intime confident du prince Victor-Amédée, et par les traditions trop connues de la cour de Savoie. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point dans la suite de notre récit, sous le bénéfice de nouveaux documents.

<sup>2</sup> A l'occasion de sa prestation de serment devant la Cour, en qualité de gouverneur du château d'Angers.

<sup>3</sup> *Mém. de Richelieu, eod.*, pp. 178, 186, 194, 235. — *Lettres et papiers d'Etat, etc.*, pub. Avenel, p. 624 et n. — *Mém. de Bassompierre*, p. 129. — *Mém. de Brienne*, p. 340. — *Nunz. di Fr.*, 6 et 18 mars ; 24 avril ; 30 juin ; 2-3, 16. 22 et 30 juillet ; 14, 16, 17 et 25 août 1619. — *Mém. secr., eod.*, pp. 88, 98-99 ; 103-106 ; 109-112, 115, 118-122, 139, 141-142, 144-146, 184, 186, 191-194 ; 196-197 et passim. — Ph. de Mornay, *Lettres et mém.*, pp. 212, 221, 234-236. — Arnauld d'Andilly, *eod.*, f° 83 et 84. — F. Colbert, f° 37-38, 40-41 ; 53-55 ; 98 et passim. — F. Dupuy, I, 72, f° 133-137. — *Dispacc. degl. amb. vinez.*, 16 mars, 24 et 30 avril ; 9 et 16 juin ; 1er, 16, 19 et 26 juillet ; 6 et 20

Rien ne manquait plus, ce semble, au succès que Marie de Médicis augurait de l'entrevue de Tours, que le bon vouloir du favori qui l'y conviait avec le plus d'instance. Luynes, en effet, n'avait contribué à évoquer au regard de l'assemblée de Loudun cette mise en scène de réconciliation de la maison royale, que pour infirmer d'avance la portée de cet événement où il voyait périr sa fortune. Acculé jusque dans ses derniers retranchements à l'exécution de ses promesses, et par là voyant s'aplanir la route d'Angoulême à Tours, Luynes, du moins, pour se prémunir d'avance contre l'accaparement maternel, y suscita sur les premiers degrés du trône contre Marie de Médicis, l'adversaire le plus maltraité de la régence et partant le, plus irréconciliable : espérant surtout par là écarter sans retour et la reine-mère et sa créature du théâtre abhorré d'une domination partagée. Depuis trois ans, à travers les coups d'état qui renouvelaient en France autour de lui la face du gouvernement, Henri II de Bourbon, petit-fils du héros de Jarnac, fils du premier protecteur officiel des réformés de France, et père du vainqueur de Rocroy, languissait aux portes de Paris dans une captivité sans issue. Incarcéré en 1616 à la Bastille pour y expier au lendemain de la paix de Loudun les provocations factieuses de la victoire envers Concini, qui par cette exécution n'assura qu'avec trop d'éclat sa revanche et marqua l'apogée de son règne, le prince de Condé, à l'avènement de Luynes et en dépit de la signification réactionnaire du coup d'État du 24 avril 1617, était resté jusqu'après le traité d'Angoulême confiné dans sa prison, sauf échange des tours de la Bastille contre le donjon de Vincennes, par la défiance du nouveau favori. Non qu'au lendemain de l'assassinat du maréchal d'Ancre, Luynes ait douté des ressentiments accumulés chez l'illustre captif durant sa longue détention contre le régime déchu qui la lui avait infligée. Mais les haines invétérées qui, avant son arrestation, avaient deux fois poussé Condé aux révoltes enfin châtiées par la prison de la Bastille et que ce châtiment n'avait pu qu'aggraver, poursuivaient en Marie de Médicis par delà la protectrice des Concini la mère de Louis XIII. A l'avènement d'Henri IV, alors engagé dans l'union stérile et non encore attaquée avec Marguerite de Navarre, Henri II de Bourbon, par le décès prématuré de son père Henri Ier, s'était vu longtemps, au regard de son cousin dépourvu d'enfants comme de collatéraux mâles dans la branche aînée des Bourbon-Vendôme, le prince du sang le plus rapproché de la couronne. C'est dire avec quelle sollicitude paternelle Henri IV éleva près de lui dans l'expectative d'un dauphin le jeune orphelin en qui se résuma jusqu'à l'annulation de son premier mariage tout son espoir dynastique. Mais aussi quel signal de déchéance pour l'héritier désigné du restaurateur du trône de saint

---

août 3 et 17 septembre 1619. — *Fonds divers*, 25,022, é 73. — Marillac, p. 1-17. — Arch. des aff. étr., *eod.*, 181, 187-188, 198-200, 203, 206, 208-210, 215. — Arch. nles, carton 232, f° 8, 17, 18, 19 et *passim*. — Rangeard, p. 356. — Roncoveri, pp. 287-288 ; 296, 304, 305. Matth. de Mourgues, *eod.*, p. 29. — Gramond, p. 282. — Dupleix, *eod.*, pp. 122-124 et 133. — Levassor, *eod.*, pp. 383, 392-394, 396, 397, 400, 537, 539 et 540, 638. — Bazin, *eod.*, pp. 353 et 357. — Henri Martin, *eod.*, p. 142. — Dareste, *eod.*, p. 65. — Mme d'Arconville, *eod.*, pp. 12-15. 21-22, 51. — *Vie du cardinal duc de Richelieu*, par Leclerc, p. 17-46-50. — V. Cousin, *Le duc et connétable de Luynes*, *eod.*, mai, pp. 268, 280 ; juin 1861, pp. 343, 348, 249 et *passim* ; octobre, 624. — Avenel, *L'évêque de Luçon et le connétable de Luynes*, *eod.*, pp. 93-94 ; 98 et 99 ; 100 et *passim*. — Batterel, *eod.*, n° 38, 43, 45, 48-49. — L'abbé Gouget, pp. 134-138, 141 et *passim*. — L'abbé Houssaye, *eod.*, pp. 281, 291-293, 296. — Le véritable P. Joseph, pp. 132-133 et *passim*. — *Histoire des ducs de Guise*, p. Bouillé, t. IV, p. 386. Pour les cautionnements des ducs de Savoie et de Mayenne et pour la formule de garantie dictée au Père Arnoux par Richelieu, v. aux *Pièces justificatives*, n° II.

Louis, quand sur ce trône, dont aucune postérité directe ne le séparait d'Henri IV, il vit Marguerite de Navarre céder la place à Marie de Médicis, à la féconde épouse bientôt entourée de la plus florissante et non de la moins virile des lignées royales. On peut juger dès lors si le prince évincé du premier degré du trône par la survenance des enfants de France put pardonner à celle qui se glorifiait de leur avoir donné le jour. On s'étonnerait plutôt qu'au décès d'Henri IV, Henri II de Bourbon n'ait pas étendu son animosité jusqu'au successeur en ligne directe assis sur ce même trône qu'il avait si longtemps envisagé comme son patrimoine. Bien plus, n'alla-t-on pas jusqu'à se représenter encore au lendemain de la chute de Concini le prisonnier de la Bastille prêt à remettre en question, au mépris des jugements canoniques, la validité du mariage de la mère de Louis XIII, et par là la légitimité de ce roi qui venait de sanctionner le meurtre du favori florentin par l'adoption de Luynes ! Quoi qu'il en soit de ces rumeurs, on voit à quel point Luynes, au jour de son élévation, dut répugner à l'élargissement d'un prince acharné, croyait-on, à ruiner dans le jeune Louis XIII émancipé l'origine même de sa fortune. Il y dut répugner, surtout en regard des démarches tentées à la fois en faveur d'Henri II de Bourbon par deux partis contraires mais également hostiles au régime inauguré par le coup d'état de 1617. Sous l'agitation confuse des cabales qui avaient sans relâche fatigué la minorité de Louis XIII, en effet gisait le levain de deux grands partis durant un demi-siècle en lutte ouverte, puis équilibrés sous la forte main d'Henri IV, mais sous le coup de son assassinat ravivés par tout ce que leur dut inspirer d'espoir ou de crainte la perspective d'une régence, avec ses intrigues, ses hasards et ses caprices. Nous avons par là suffisamment désigné le protestantisme et la vieille ligue. Nous savons aussi d'où provinrent les tressaillements de joie et les cris d'alarme, quand Marie de Médicis inaugura son règne par la disgrâce de Sully et les pourparlers de la double alliance matrimoniale avec l'Espagne ; quand surtout, pour le couronnement de cette politique florentine, en 1615, aux rives de la Bidassoa, s'opéra sous la protection militaire d'un Guise l'échange de Madame Élisabeth de France contre l'infante Anne d'Autriche. Pour ramener les deux grands partis religieux du catholicisme triomphant et de la réforme inquiète à travers l'antagonisme des principes et la diversité des manœuvres à l'unisson des défiances, il fallait une de ces révolutions de cour trop aveuglément souhaitées par les disgraciés de la veille pour ne pas tromper vite leurs espérances et trop originellement réprouvées par les opinions qu'elles détrônaient pour trouver grâce devant elles. C'est dire à quel point Luynes, ce précurseur inégal mais longtemps méconnu du grand homme d'état qui fut à la fois le vainqueur de la Rochelle et de l'alliée de Gustave-Adolphe, encourut vite la commune défaveur des deux religions adverses, en menant de front, dans l'essai d'une politique aussi complexe qu'homogène, le rétablissement du catholicisme en Béarn et la négociation du mariage d'Henriette de France avec l'hérétique Angleterre. De là, peu après l'élévation de Luynes, le ralliement des débris des anciens partis religieux en deux groupes d'opposition distincts : ici les Bouillon, les Lesdiguières et les La Trémouille, et là les Montmorency<sup>1</sup>, les Mayenne et les Nevers. De là surtout les sollicitudes simultanées des deux camps visant respectivement à arborer le seul nom dont se pût autoriser leur cause, et qui, à cet effet, les amenèrent à la fois pour ainsi dire au pied du château de Vincennes. C'est que le château de Vincennes, au lendemain de l'avènement de Luynes, recelait comme point de mire à la revendication des partis en hostilité contre le gouvernement le chef le plus en vue par son titre de premier prince du

---

<sup>1</sup> Un instant déviés des traditions modératrices des Damville.

sang, et accessible aux accaparements les plus contradictoires par sa physionomie disparate et la mobilité de son humeur tranchant sur la permanence de ses lointaines rancunes. En un mot, c'était à qui des deux anciens partis de religion arracherait à la captivité pour son propre compte et placerait à sa tête Henri II de Bourbon, qu'attiraient d'un côté les souvenirs héréditaires et les accointances personnelles, et de l'autre les adhésions de famille et l'éducation catholique.

A la veille de se voir alternativement sommé par les huguenots et par le groupe des Montmorency<sup>1</sup>, de leur livrer le prisonnier qui depuis le coup d'État de 1617 entre ses mains constituait le gage le plus précieux de sa victoire, Luynes éprouva les plus étranges perplexités. Après s'être longtemps demandé s'il enhardirait davantage contre son autorité les deux partis religieux en prévenant leurs désirs ou en subissant leur contrainte, son inclination naturelle l'eût enfin porté à ouvrir de lui-même les portes de Vincennes, afin d'ôter aux catholiques et aux protestants leur commun prétexte de révolte en se sauvant lui-même à leur égard par cette libre initiative de tout semblant d'intimidation. Mais autour de Luynes diverses contradictions tenaient sa démarche en échec. Entre Luynes et Condé s'interposaient avant tout les défiances de Louis XIII, qui envisageait dans l'agitateur châtié par la prison de la Bastille, au regard de la postérité d'Henri IV, l'éternel retentissement d'un collatéral supplanté. C'étaient ensuite les appréhensions du nonce<sup>2</sup>, trop éclairé sur l'humeur du prince pour que sa profession de foi canonique le rassurât pleinement sur sa versatilité naturelle, et qui même redoutait de voir au sortir de Vincennes acclamé en roi par les coreligionnaires de sa race celui qui les avait la veille, au jour de l'échange des deux princesses de France et d'Espagne, ameutés sur le chemin de la Bidassoa. C'étaient enfin et surtout les mauvais offices d'une mortelle ennemie convoitant aussi implacablement à la Cour la situation de Condé que lui-même faisait celle de la légitime postérité d'Henri IV. Depuis 1612, Anne de Montafié, veuve de Charles, comte de Soissons et frère puîné d'Henri Ier de Condé, ne voyait son fils encore adulte séparé du rang de premier prince de sang que par Henri II de Condé, fils du défunt Henri Ier, et partant seul représentant de leur commune souche cadette dans la maison de Bourbon. C'est dire avec quel acharnement maternel l'habile et ambitieuse comtesse de Soissons entreprit au Louvre la ruine du seul collatéral en droit de primer le jeune Louis de Soissons sur le second degré du trône. Aussi l'on devine la joie d'Anne de Montafié au jour de l'arrestation de Condé, qu'elle-même peut-être avait en partie suggérée. Plus tard on voit croître ses espérances en raison des progrès de la maladie que l'illustre captif contracta dans les rigueurs de sa détention de la Bastille, et qui longtemps mit ses jours en péril. Par là même aussi on juge à quel point la comtesse de Soissons brilla de se dédommager du dépit essuyé de la guérison inattendue du prince, favorisée par l'adoucissement du régime de Vincennes, en appuyant auprès de Luynes, au sujet de l'élargissement sollicité, les craintes respectives de Louis XIII et du nonce.

Pour parfaire l'imbroglio de mines et de contre-mines jouant autour de la prison du premier prince du sang, il n'y manquait plus que l'entrée en scène de Marie de Médicis qui, dès après sa sortie de Blois, à son tour ouvrit ses tranchées au pied du château de Vincennes. Marie de Médicis ! tel est le nom que d'abord

---

<sup>1</sup> Sans compter les instances du parlement, empruntant l'organe du président Legeai.

<sup>2</sup> Qu'il communiquait à son pieux groupe, composé des Retz, des Larochehoucauld et des Arnould,



invoquèrent simultanément dans leurs manœuvres distinctes en faveur de la délivrance de Condé au lendemain de l'avènement de Luynes, les deux groupes d'opposition religieuse. Car Marie de Médicis appartenait d'avance aux catholiques, en même temps que sa qualité de victime du nouveau favori la rapprochait des huguenots désabusés. Mais au lieu de s'inféoder au parti qui aurait le premier tiré Condé des mains de Luynes pour lui imposer avec ce renfort les conditions de son alliance, la reine-mère entendait s'adjuger à elle seule et opposer à Luynes pour son propre compte le prisonnier de Vincennes. Elle le voulait tout à elle, non pas en subissant son joug, mais en l'utilisant après sa victoire, avec la maturité de l'expérience et sous la main de Richelieu, comme un modérateur entre les vieux coreligionnaires du héros de Jarnac et les orthodoxes envisageant l'éducation ultramontaine de l'héritier longtemps désigné du trône de saint Louis. Ce n'est pas qu'au moment de songer à se l'accaparer, la reine-mère s'aveuglât sur l'abîme qui la séparait de Condé. Car l'ancien héritier présomptif de la couronne pouvait-il jamais oublier qu'à ce point de vue sa déchéance datait de l'introduction de Marie de Médicis dans le lit d'Henri IV ? Et en 1616 l'ennemi déclaré des Concini ne s'était-il pas vu poussé à la Bastille par cette même main tendue aujourd'hui vers lui sous les créneaux de Vincennes ? Mais Marie de Médicis ne désespérait pas d'amener le perturbateur de sa régence au commun rendez-vous de leurs animosités respectives, au pied même et pour l'ébranlement de ce trône qui avait échappé tour à tour aux expectatives collatérales et à la domination maternelle. Comment d'ailleurs, se disait-elle, un rejeton de la race magnanime des Bourbons ne sentirait-il pas en lui la gratitude primer les rancunes, en voyant l'ennemie qu'en dix ans il n'avait pu se lasser de se rendre irréconciliable venir elle-même briser ses fers ?

Pour regagner Condé à titre de libératrice, Marie de Médicis affecta d'abord de s'apitoyer sur son sort, en insérant adroitement, à l'instigation de Richelieu, dans le cahier de ses griefs adressé d'Angoulême à la Cour, un désaveu de l'emprisonnement du prince, imputable à de prétendues calomnies, avec des doléances sur l'ajournement indéfini de sa délivrance. Puis, redoutant d'être prise au mot du côté de la Cour par une diligence rivale de la sienne, aux pourparlers en vue de la paix d'Angoulême et par l'organe du père de Bérulle elle stipula comme prix de son adhésion aux volontés du Roi un sursis dans l'élargissement en question jusqu'au jour de sa rentrée à la Cour, indice le plus apparent de son crédit maternel : afin que le captif rendu enfin à ce moment-là même et comme pour l'inauguration de ce rajeunissement de faveur à la liberté, s'en reconnût redevable à elle seule.

Ce n'était pas sans de puissants motifs que Marie de Médicis autour du château de Vincennes évoluait aussi ostensiblement en libératrice. Car c'est précisément de Vincennes qu'allait surgir sous les mains de Luynes l'adversaire le plus en relief à opposer à la reine-mère, ou plutôt à Richelieu la ramenant en triomphe à Tours, si elle-même préalablement ne devançait Luynes en fait d'accaparement. Tandis qu'en effet protestants et ultramontains se disputaient la possession du premier prince du sang, entre Luynes et Marie de Médicis, à la veille de l'entrevue de Tours, l'enjeu c'était de s'adjuger sa reconnaissance. Dès le jour en effet où Marie de Médicis eut pratiqué son évasion de Blois, Luynes, avec sa sagace jalousie, entrevit à quel point elle devait tenir à autoriser le parti s'ébauchant à Angoulême du nom du premier prince du sang, et partant combien elle s'acharnerait à forcer les verroux de Vincennes pour attirer Condé à son quartier général. Une aussi inquiétante perspective dès lors coupa court aux tergiversations de Luynes sur le sort de son otage : à cet égard, il ne pouvait

plus s'agir pour lui que de gagner de vitesse à tout prix la reine-mère. Certes, Luynes ne se dissimulait pas combien Marie de Médicis lui était une concurrente redoutable, en assignant à Condé comme rendez-vous le camp d'Angoulême. Mais avant d'opter entre la cause royale et une coalition de mécomptes et de disgrâces, on pouvait se demander si Condé poursuivrait de son animosité la plus implacable l'héritier du trône d'Henri IV ou celle qui l'avait nourri dans son sein ; et à cet égard, en égalisant toutes choses, le prisonnier de Vincennes ne préférerait-il pas aux avances équivoques d'une mortelle ennemie de la veille, les démarches plus logiques de celui qui datait de l'immolation de Concini son avènement au pouvoir. Ne fût-ce que pour le libre jeu d'une pétulance héréditaire comprimée par une captivité de trois ans, et que stimulait l'imminente perspective d'un rôle à jouer sur le théâtre d'une guerre civile, Condé ne se verrait-il pas plus de marge dans le camp de Louis XIII, auprès d'un favori timide et politiquement déférant, que du côté de Marie de Médicis où il subirait la domination de Richelieu ? C'est du moins ce que Luynes augurait des inclinations de celui en qui par-là même il entrevoyait, à dater de sa sortie de Vincennes, un auxiliaire encore plus embarrassant au Louvre qu'il ne lui serait à Angoulême ou en Anjou un dangereux ennemi. Non qu'au jour de la réapparition de Condé à la Cour, Luynes ne se résignât de bonne grâce à l'effacement hiérarchique, en parvenu bien autrement sensé que le maréchal d'Ancre. Mais il se demandait si les impatientes ardeurs prêtes à se ruer sous sa main n'entraveraient pas au conseil du roi l'exercice pleinier de sa discrète influence autant que le ferait l'altier génie de l'évêque du Luçon ; et certes, il y avait là de quoi redoubler les perplexités de Luynes au seuil de la prison qu'il allait ouvrir, si l'agitation même des humeurs du captif ne lui assurait d'avance, au moins lé croyait-il, sa malléabilité. C'est justement sur ce que lui offrait ainsi de traitable, au moins sous les verrous de Vincennes, l'impétuosité désœuvrée du prince, que dès après le coup d'État de 1617, en attendant l'adoption à son égard d'un parti radical et dans l'hypothèse d'un retour offensif de Marie de Médicis, Luynes s'était appliqué à tourner Condé par degrés irrévocablement contre elle, avant qu'à l'inverse elle-même prît les devants. A cet effet, il lui fallut d'abord se garer des circonvallations se croisant au pied de la citadelle de toutes parts assiégée, en la munissant des plus incorruptibles geôliers et en en renforçant les portes sous la surveillance de son frère Cadenet, promu à l'exclusion du duc de Montmorency à la capitainerie de Vincennes. A l'abri de ce rempart, et grâce aux démarches de son oncle et de son agent Modène<sup>1</sup> qui d'ailleurs entretenait avec Cadenet la jalousie des partis en vedette, Luynes s'ingénia par degrés à adoucir et à recréer le régime du détenu, tout en observant de jour en jour l'orientation de ses sentiments sans s'ouvrir lui-même sur l'issue de sa captivité. Sous le bénéfice de cette investigation aussi pénétrante que silencieuse, on aéra d'abord la prison de la Bastille ; puis on l'échangea contre les logements plus salubres et plus vastes de Vincennes. Ensuite on laissa pénétrer près du prince la plus suave consolation en la personne de sa jeune femme, la belle et désormais irréprochable Marguerite de Montmorency, trop longtemps insurgée contre l'exil que lui durent imposer sous Henri IV les soucis de l'honneur conjugal, mais en retour venant d'elle-même partager la prison de Vincennes. Enfin, pour qu'à Vincennes tout concourût aux adoucissements calculés, depuis la confortabilité matérielle et les joies domestiques jusqu'aux satisfactions les plus princières, on rendit à Condé avec tous les semblants de la magnanimité son épée deux fois dégainée contre l'autorité légitime, en lui assignant par là le recouvrement de

---

<sup>1</sup> Et sans compter l'habile concours de son affidé Deageant.

son ancienne place au pied du trône, s'il poursuivait sous les drapeaux du Roi sa haine contre Marie de Médicis. Lorsqu'enfin par ces habiles ménagements d'égards et d'avances Luynes eut sûrement fixé dans le sens de la Cour les sentiments du prince<sup>1</sup>, il jugea le moment venu de s'arroger tout de bon à ses yeux le mérite de sa délivrance, à la veille des revendications séditeuses de Loudun et surtout en regard des derniers progrès de Marie de Médicis, qui venait de pousser jusqu'au pied du château de Vincennes ses travaux d'approche. Tandis qu'en effet Marie de Médicis obtenait comme prix de son adhésion au traité d'Angoulême, à la date du 16 avril 1619, une promesse formelle de sursis<sup>2</sup> dans la délivrance de Condé jusqu'à la réunion de la famille royale, afin d'en constituer le captif redevable à elle seule, insidieusement et sous main, aux yeux de ce captif altéré de mouvement et de vie, on imputait à une inéluctable exigence de la reine-mère l'ajournement d'un bienfait soi-disant dû en principe à l'initiative de la Cour. Lorsqu'enfin apparut à Tours Marie de Médicis, empressée de s'afficher aux yeux de Condé en libératrice, au sommet de la brèche qu'elle allait escalader Luynes lui ravit son gage au moyen de la plus traître démarche. A peine s'était effectuée sous les auspices du duc de Montbazou, à son château de Cousières sis aux portes de Tours, et sous les yeux de Luynes, l'entrevue moins cordiale qu'officielle et purement préliminaire de Louis XIII et de Marie de Médicis, que l'astucieux favori, sous couleur d'observer religieusement à l'égard de la reine-mère les promesses formelles touchant la liberté du prince, lui posa là-dessus à l'improviste la question d'opportunité. C'était placer Marie de Médicis dans la plus scabreuse alternative. Opinait-elle pour l'affirmative, Luynes comptait s'autoriser de cette adhésion pour bénéficier à lui seul de l'antériorité de ses propres ouvertures. Si au contraire, moins pressée encore de l'élargissement de Condé que soucieuse de s'en réserver l'heure propice, la reine-mère opposait à la mise en demeure de Luynes des dénégations intéressées, Luynes ne manquerait pas d'en empoisonner le mobile aux yeux de l' impatient captif. Pour se garer du double écueil perçant sous la captieuse interrogation du favori, et d'ailleurs confiante dans l'engagement pris par le roi de laisser tomber de ses propres mains dès à sa réinstallation au Louvre le signal de la liberté de Condé, Marie de Médicis crut se dérober à son adversaire par une ingénieuse échappatoire, en se déclarant sur la question posée trop prise au dépourvu pour ne s'en rapporter pas à la sagesse de la Cour. On ne pouvait se donner mieux le semblant d'abdiquer toute participation à l'ouverture immédiate des portes de Vincennes, et c'est ce qu'aussitôt Luynes se tint pour dit. Une fois muni de l'imprudent déclinatoire qui lui abandonnait en apparence l'honneur d'une démarche aussitôt déclarée urgente, Luynes s'ingénia à prévenir là-dessus à Paris un éclaircissement entre Marie de Médicis et Louis XIII. A cet effet, brusquant à Tours, ainsi qu'il l'avait fait au jour du départ pour Blois de Marie de Médicis, la séparation soi-disant provisoire de la mère et du fils, il attira le roi vers son gouvernement d'Amboise comme vers une première étape du retour à Paris, afin d'y marquer là du sceau de l'homologation royale à l'insu de la reine-mère et sous une date primant celle du commun rendez-vous au Louvre, la délivrance dont il entendait seul escompter le profit en y attachant son

---

<sup>1</sup> Condé se déclara même en faveur de Luynes jusqu'à mettre en avant le projet, depuis avorté, d'une alliance de Cadenet avec sa sœur Léonor de Bourbon, veuve du prince d'Orange Philippe-Guillaume.

<sup>2</sup> Ecrite de la propre main de Louis XIII et confiée aux mains du comte de Béthune (voir aux *Pièces justificatives*, n° III). Ce sursis aurait même, suivant Deageant, fait l'objet d'un des articles secrets du traité d'Angoulême.

nom. Dès ce soir-là même, au château d'Amboise, la partie était liée, et dès le lendemain à Tours Marie de Médicis recevait en dévorant son dépit la désobligeante notification d'où surgissait contre elle un ennemi de plus<sup>1</sup>.

Mais si Luynes, en intimidant les huguenots de Loudun par la mise en scène de l'entrevue de Tours, obviait au péril dont ce dernier événement menaçait sa fortune par l'évocation d'un premier prince du sang armé de pied en cap contre Marie de Médicis, en revanche Marie de Médicis ne demandait qu'à se prévaloir d'une aussi patente dénonciation d'hostilités, en vue de la réorganisation militaire de son parti mise par là plus plausiblement que jamais sous le jour d'une nécessité de défense. Le départ précipité du roi ne lui laissait même que trop le champ libre sur les rives de la Loire, afin d'y rallier dans son apanage hors d'une incommode surveillance ses anciens éléments de révolte. En vain Louis XIII et Luynes exhortèrent à l'envi sinon avec la même sincérité Marie de Médicis, et en vain elle-même s'engageait à venir reprendre sa place au Louvre dès que se serait effectuée dans son gouvernement l'installation dont elle prétextait la convenance immédiate : au fond le favori et la reine-mère ne songeaient par là qu'à s'éblouir l'un l'autre. Si en effet dans sa rébellion Marie de Médicis ne s'autorisait que trop de la délivrance de Condé résolue sous les auspices de Luynes, en revanche, par l'ostensible accaparement du premier prince du sang Luynes avait cherché moins encore à se prémunir contre la reine-mère qu'à la rejeter à distance. Car le soupçonneux favori qui à Tours n'avait pas laissé un instant seul Louis XIII en tête à tête avec sa mère, ne voulait pas plus d'elle à Paris qu'elle-même ne se souciait d'y rentrer pour n'y figurer qu'en trophée de la victoire obtenue contre elle sous les murs d'Angoulême. Bref, au lendemain de l'entrevue de Tours, Marie de Médicis et Luynes se retrouvaient en face de l'abîme ouvert entre eux par l'explosion d'avril 1617 ; et ces deux persévérants adversaires ne se le dissimulaient que pour le creuser encore plus avant sous les pas l'un de l'autre.

---

<sup>1</sup> Marillac : La délivrance de Monsieur le Prince estoit sur le tapis secret, pour laquelle résoudre sans elle et commencer la séparation de leurs Majestés par un affront il [Luynes] enleva le Roy à Amboise et là en fit prendre la résolution dès le soir. — Richelieu, *eod.*, pp. 186-187, 194, et notice, p. 82. — Pontchartrain, *eod.*, pp. 237, 248. 265, 266, 269, 280, 281, 292. Fontenay-Mareuil, *eod.*, pp. 419 et 453. — *Mém. de Deageant* (Didot, 1756), pp. 147-150. — *La nunz. de Fr.*, 9 mai 1617, 2 janvier, 27 février, 6, 20 et 26 mars, 2, 6, 9, 13, 22, 23 et 30 mai ; 6 et 20 juin ; 16 juillet ; 12, 14, 22 et 30 août ; 13, 14, 17 et 22 septembre 1619. — *Mém. Secr.*, *eod.*, pp. 99-100, 122, 123, 132, 160, 164, 169, 170, 175-186, 194. — *Lettres et Mém. de messire Ph. de Mornay*, *eod.*, p. 256. — F. Colbert, 98, pp 56 et 57. — *Eod.* : *Registre du roi Louis XIII à la Reyne sa mère, sur la déclaration faite en faveur de M. le prince*, p. 45. — Coll. Dupuy, *Extraict des raisons et plaintes que la Reyne Mère du Roy faict au Roy son fils*, p. 134. — Marillac, p. 1. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 17 et 20 octobre 1619. — *Arch. des aff. étr.*, F. fr., n° 772, f° 143-144. — *Rerum andegavensium Pandectæ*, de CL. Ménard (mss. 875 de la Bibl. d'Angers), t. II, f° 94 v°. — Roncoveri, pp. 285-286, 291, 295. — Matth. de Mourgues, *Rec. de pièces*, etc., pp. 30-31. — Gramond, p. 282. Dupleix, *eod.*, p. 128. — Levassor, pp. 404, 406, 409. — Le P. Griffet, p. 251. — Bazin, *eod.*, pp. 354-356. — Henri Martin, *eod.*, pp. 142-143. — Dareste, *eod.*, p. 651. — Mme d'Arconville, t. II, pp. 535-536 ; t. III, pp. 18-21, 23-24. — Aubery, p. 18. — Vie du Cardinal duc de Richelieu, p. 53. — V. Cousin, juin 1861, pp. 353-359. — Avenel, *eod.*, pp. 95-96, 100, 101. — Tabaraud, *eod.*, p. 310. — Batterel, t. I, l. III, n° 22, 23, 25, 54, 74. — L'abbé Gouget, n° 13, pp. 125-126 128 et 144. — *Arch. nat.*, carton 232, f° 18 et 19. — Le véritable P. Joseph, p. 137. — Girard, Vie du duc d'Epemon, p. 349. — Hist. des princes de Condé, par le duc d'Aumale, t. III, pp. 94, 110.

La reine-mère la première, en réplique à l'anticipation significative du dénouement de Vincennes, au sortir de Tours et sur le chemin de son apanage caressa les ferments de discorde les plus rapprochés d'elle, et d'ailleurs les plus attirés de son côté par l'affinité des mécomptes. Nous voulons parler justement de ces huguenots en rumeur, que Luynes avait cru réduire au silence grâce à l'appareil de l'entrevue de Tours, et à qui il avait soutiré en la personne de Condé leur chef héréditaire, par cet exploit-là même qui déposait d'un homme-lige aussi qualifié Marie de Médicis. Isolée en même temps du duc d'Épernon, provisoirement attiédi par les politiques satisfactions tirées enfin du traité d'Angoulême, et à Cousières trahie dans la reprise des colloques avec son garant Victor-Amédée, par les mêmes regards braqués sur les épanchements maternels, la reine-mère se retourna vers les réformés de l'assemblée de Loudun, pour entrevoir ce qu'au besoin ils lui pourraient fournir d'appui matériel, en échange de son patronage sinon nominal au moins tacitement effectif.

Dès le lendemain de son évasion de Blois d'ailleurs Marie de Médicis, avec l'aide du duc d'Épernon, avait doucement pratiqué l'assemblée alors illégalement ouverte à La Rochelle, sous le coup de l'édit du rétablissement du catholicisme en Béarn ; et il avait fallu l'entremise de Duplessis-Mornay pour déterminer ses imprudents coreligionnaires à se racheter au moins des rigueurs dues à leur désobéissance par la répudiation de toute solidarité avec l'impuissant complot d'Angoulême. Mais, après la résolution prise de la délivrance de Condé au profit de Luynes, la pénurie d'alliances intérieures et la nécessité d'un drapeau ramenèrent d'instinct et sans se l'avouer la nouvelle gouvernante de l'Anjou et l'assemblée cette fois dûment autorisée de Loudun à des velléités de compromis où, en retour de la régularisation officielle couvrant désormais de guerre lasse les conciliabules de la réforme, la reine-mère offrait pour sa part les ressources limitrophes de son apanage. Aussi, dans l'organisation du voyage qui de Tours l'y devait acheminer, la reine-mère se traça-t-elle un itinéraire côtoyant d'aussi près que possible le nouveau siège des délibérations des sectaires dont les yeux se tournaient vers elle : espérant, grâce à l'attraction du voisinage et sans graviter elle-même dans leur orbite, provoquer de leur part envers elle l'initiative d'une démarche. Dès qu'en effet l'assemblée eut vent du prochain passage de Marie de Médicis à Champigny, bourg situé seulement à trois lieues de Loudun et formant ainsi son étape la plus rapprochée d'eux, ils lui expédièrent cinq députés porteurs d'une lettre lui offrant en amorce de vagues obséquiosités. Mais sur les entrefaites la Cour, alarmée de voir la reine-mère décrire à proximité du colloque séditieux de l'hérésie une tangente aussi suspecte, avait expédié à Champigny Brantes, l'un des frères de Luynes, avec le mandat officiel et d'avance désespéré de lui faire agréer au seuil de son apanage la décision capitale prise à Tours en dehors d'elle, mais en réalité comme éclaireur, à l'effet d'épier et au besoin de traverser ses agissements interlopes. On peut juger si cette malencontreuse visite surprit désagréablement aux abords du théâtre projeté de l'entrevue subreptice les députés de Loudun, qui désormais ne pouvaient plus ni rétrograder sans s'avouer en faute, ni poursuivre leur trame sous des yeux inquisiteurs. Pour eux le seul parti désormais à prendre, c'était de braver résolument la présence de Brantes avec l'attitude correcte empruntée à la source régularisée de leurs pouvoirs et sous le couvert d'une indispensable démonstration de politesse à l'égard d'une grande reine traversant leur horizon. Mais ni l'innocuité des formules échangées le 10 octobre dans la réception officielle des députés huguenots par Marie de Médicis assistée de Brantes, ni même la réserve de la reine-mère sur le chapitre de la liberté de Condé, ne

donnèrent le change aux préventions de cour sur la portée des correspondances souterraines simultanément interceptées. Quelque soin que prit Duplessis-Mornay pour assainir les communications épistolaires de la reine-mère avec l'assemblée de Loudun, comme il avait déjà fait celles précédemment ouvertes entre Angoulême et La Rochelle, au regard des favoris en règne l'irréprochable mais cajolante réponse de Marie de Médicis aux dernières avances de l'hérésie se noircit de toute l'intensité de leurs méfiances<sup>1</sup>.

Les soupçons de Luynes s'accrurent lorsqu'il vit Marie de Médicis, après avoir sur son parcours sondé les dispositions de ses alliés éventuels, au ternie de son voyage et sur les avenues de son apanage procéder à l'énumération de ses propres forces. A mesure que Marie de Médicis avait vu Luynes se précautionner vis-à-vis d'elle au cours des négociations relatives à l'établissement de ses sûretés angevines, elle avait cherché à s'y dédommager de son resserrement territorial et de la précarité de ses titres par la solidité des attaches locales. Dès l'an 1614, au lendemain du traité de Sainte-Menehould, et en allant par les rives de la Loire achever de pacifier en Bretagne les premiers troubles de sa régence, Marie de Médicis avait déjà capté les sympathies de la province appelée à lui devenir une patrie adoptive en y goûtant de sa meilleure grâce les charmes d'une hospitalité proverbiale. Ce premier fond d'attache populaire, Marie de Médicis l'avait depuis soigneusement cultivé dès la communication des premiers titres de son investiture, en gratifiant l'Anjou des prémices d'une administration libérale et réparatrice. A cet égard, Dieu sait quels applaudissements y accueillirent et le maintien des garanties d'équité personnifiées héréditairement dans l'hôtel-de-ville angevin sous le nom vénéré du maire Lasnier<sup>2</sup>, et la révocation de l'ancien gouverneur des Ponts-de-Cé Bonneveau si abhorré pour ses rigueurs fiscales exercées au sujet des péages de la Loire<sup>3</sup>. En retour d'aussi séductrices avances émanées de l'habileté florentine, rappelons-nous aussi les clameurs qui surgirent de la cité angevine lors du dégarnissement clandestin de ses arsenaux par le gouverneur sortant Fouquet de la Varenne. En s'associant avec cet éclat à la revendication des garanties vitales assurées en vertu du traité d'Angoulême à Marie de Médicis, l'Anjou ne s'était-il pas militairement inféodé à sa souveraine ? Dès lors, quoi d'étonnant si, au jour de son entrée solennelle en son gouvernement, on vit reluire et s'incliner sur son passage les vieilles armures des milices guisardes retrempées dans l'amour filial voué à l'épouse du miséricordieux vainqueur de la Ligue ? Dès qu'en effet Marie de Médicis arrivant par les Ponts-de-Cé en Anjou, le 16 octobre, eut paru en vue de la cité angevine, aussitôt s'ouvrirent en haie sur son passage huit cents cavaliers nobles, ayant à leur tête le gouverneur sortant Boisdauphin, le lieutenant-général du Bellay, le commandeur de la Porte et le marquis de Brézé. Plus loin, à douze cents pas des faubourgs, débouchèrent en échiquier détaché pour la libre circulation dans leurs rangs, cinq bataillons formés de six cents mousquetaires qui, dans leur halte, firent face de partout à leur souveraine. En même temps deux rangs d'arbalétriers qui bordaient la route vinrent s'échelonner autour de la litière de

---

<sup>1</sup> *Vie de messire Philippes de Mornay*, pp. 88-89 et 501. — *Lettres et mém. de messire Philippes de Mornay*, t. II. pp. 257-258, 261. F. Brienne, pp. 220. 226 : *Assemblée politique de ceux de la religion tenue à Loudun (1619-1620)*, pp. 11 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup> et 104 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>. — Levassor, t. III, 1<sup>re</sup> partie, pp. 335-338. — Bazin, *eod.*, pp. 350-356. — *Vie du Cardinal duc de Richelieu*, pp. 53-55.

<sup>2</sup> A. Pocquet de Livonnière, *Hist. des Illustres d'Anjou*, mss. 1068 de la Bibl. d'Angers, p. 18.

<sup>3</sup> *Journal de Jehan Louvet*, *eod.*, pp. 301, 304.

Marie de Médicis pour l'escorter jusqu'à la résidence urbaine que lui avait somptueusement préparée l'hospitalité municipale. Bref, depuis le passage de la Loire jusqu'aux remparts abritant dès lors dans son chef-lieu la gouvernante de l'Anjou, l'on n'avait compté guère moins de dix mille hommes accourus au devant d'elle pour lui présenter les armes. C'en était assez pour offusquer une Cour saturée déjà de tant de préventions. Ni les inoffensives harangues de bienvenue débitées sur le parcours de Marie de Médicis, ni les rameaux d'olivier foisonnant sur les écussons des arcs de triomphe, ni le souvenir même des recommandations de Louis XIII revendiquant pour sa mère, à la veille de sa réception en son apanage, les honneurs dus à la seule majesté royale, ne prévalurent sur les sinistres interprétations tirées de l'apparat militaire du 16 octobre. Sans que d'avance on pût assigner le théâtre du dénouement de la querelle prête à se rallumer au sein de la famille royale, en cavalcadant sur le chemin des Ponts-de-Cé au front des milices angevines Marie de Médicis, aux yeux du plus inquiet des favoris, apparaissait, si nous nous pouvons exprimer ainsi, comme un général d'armée passant une revue-sur un champ de bataille<sup>1</sup>.

Non seulement la Cour, dans son émoi, se dépeignait déjà autour de Marie de Médicis, à peine rendue au chef-lieu de son apanage, une armée et des alliés ; mais aux yeux des favoris semblait s'y déceler encore sous son autorité nominale un chef de parti. Nous avons laissé Richelieu ramenant d'Angoulême à Tours Marie de Médicis qu'il devait croire honorablement réconciliée avec son fils, mais ne l'y ramenant que pour embarrasser la Cour du prestige de son propre triomphe lié à la rentrée en grâce de sa protectrice. Car où y trouver désormais pour la victorieuse créature de la reine-mère, une situation convenablement rassurante au regard de Luynes ? Comment oser consigner le négociateur du traité d'Angoulême et de l'entrevue de Cousières à la porte du conseil du roi ? et comment l'en laisser franchir le seuil autrement qu'en dominateur exclusif, ainsi qu'il nous est apparu déjà sur le premier théâtre de ses entremises opérées depuis le retour d'Avignon ? Encore moins pouvait-on décemment replonger dans l'exil, une fois sa mission glorieusement close et à travers les sincères félicitations de Louis XIII, l'arbitre désormais incontesté des querelles de la famille royale Au regard d'un aussi envahissant génie telles eussent été du moins les perplexités du favori en règne, sans la perfide manœuvre évoquant au pied du trône, en la personne du captif libéré de Vincennes et au moment même de son arrivée à Tours, un non moins implacable ennemi de Richelieu que de la reine-mère ; un ennemi qui ne pouvait pardonner au hardi prélat d'avoir été arrêté sous son premier ministère et surtout à son instigation. A ce coup non moins grièvement déçu que la reine-mère dans ses visées d'homme d'état, en envisageant les impossibilités édifiées par là même à son adresse au sein du conseil suprême, où allaient désormais siéger à sa face les invincibles contradictions de la rancune, il ne restait plus à Richelieu d'autre asile pour sa dignité et ses espérances qu'auprès de celle dont il avait indissolublement épousé les disgrâces, et sur le théâtre de leur commune revanche. Sans qu'en effet après l'entrevue de Tours on puisse préciser la date de l'acheminement de

---

<sup>1</sup> *Récit véritable de l'entrée de la Reine-Marie dans la ville d'Angers, faite le 16 octobre 1619*, par A. Menard (chez Antoine Hernault, 1619), pp. 14, 16. — Jehan Louvet, *eod.*, pp. 310, 313. — Rangeard, p. 357. — *Merc. fr.*, t. V. p. 357. — Pontchartrain, p. 409. — Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou, par A. Joubert (Angers, 1885), pp. 199-200. — P. Griffet, *eod.*, p. 251. — Levassor, *eod.*, p. 410. — Vie du Cardinal-duc de Richelieu, p. 55.

Richelieu en Anjou, l'on peut affirmer qu'il y suivit de près Marie de Médicis<sup>1</sup>, environné de sa propre considération locale à l'appui de ses vues sagement restauratrices. Mais, malgré la sagesse de ses calculs, après l'annonce de l'élargissement de Condé et une fois implanté dans l'apanage contigu à ses domaines de famille, Richelieu y sembla trop dangereusement lié avec la reine-mère par la solidarité du grief et la cohésion territoriale pour que Luynes ne se reprit encore plus qu'avant l'exil d'Avignon à incriminer ses allures. En cela, d'ailleurs, ne prévalurent que trop les damnables offices des anciens déserteurs de la Cour d'Angoulême, à savoir Mosny et Thémynes et surtout l'abbé Rucellaï. Car, du nouveau théâtre de ses agitations, Rucellaï, l'ancien libérateur de Marie de Médicis, ne pouvait assez distiller de calomnies sur le rival qui l'avait si radieusement évincé de ses conseils. Sans l'ombre d'un tel fiel, et sans qu'on lui ose reprocher la souveraine inopportunité d'un zèle purement apostolique, à cette même date de l'installation de Richelieu en Anjou voilà qu'à son tour le Père de Bérulle s'avisait de rappeler à celui qu'il soupçonnait d'oublier son titre d'évêque de Luçon, l'obligation canonique de résider clans son diocèse. A ce dernier point de vue, l'infraction officielle de Richelieu par là si malencontreusement soulignée, ne put, aux yeux de Luynes, qu'achever de le précipiter dans son tort<sup>2</sup>. La Cour ne vit plus dans le prélat soi-disant réfractaire, que le chef d'état-major d'une conspiratrice en récidive, éternisant sa propre importance avec les exils et les rébellions de sa souveraine. Aussi de quel œil vit-on figurer le 16 octobre, au-devant de Marie de Médicis et à la tête de la noblesse angevine, et l'oncle de Richelieu La Porte et son beau-frère le marquis de Brézé<sup>3</sup> !

En voyant se redresser, ce semble, en Anjou plus fortement que jamais le parti de Marie de Médicis, et à l'effet de pouvoir en cas d'une reprise d'armes sur ce dernier terrain d'hostilités opposer puissance à puissance, il était grand temps d'ouvrir enfin les portes de la prison de Vincennes ; car à Tours on n'avait fait que notifier à la reine-mère la résolution bien arrêtée du très prochain élargissement de Condé. Dans les huit premiers jours, en effet, de l'arrivée en Anjou de Marie de Médicis, celui dont la liberté lui devenait redoutable dès qu'elle y était demeurée étrangère, brisait ses fers avec cette fixité de résolutions où l'avaient amené les graduelles avances de Luynes. Dès le soir, à Chantilly, Condé tombait aux genoux du roi qui lui avait ménagé là, au sein de toute sa Cour, une chaude réception de bienvenue tranchant sur le cérémonial compassé de

---

<sup>1</sup> Il y était certainement le 20 octobre 1619 (*Journal de Louvet*, 1855, t. I, p 314).

<sup>2</sup> Il est même regrettable que Luynes ait imbu de ses préventions le nonce Bentivoglio, qui à son tour les a communiquées au cardinal de Retz et au jésuite Arnoux. V. à cet égard, *loc. inf. cit.*, la correspondance diplomatique de la *Nunziatura de Francia* à laquelle s'est trop servilement attaché Victor Cousin dans sa sévère appréciation de la conduite politique observée par Richelieu une fois fixé en Anjou. — En fait d'accusations lancées contre Richelieu au sujet de son établissement en Anjou, l'on a violé même la vraisemblance au point de le supposer de connivence avec Luynes, à l'effet de maintenir Marie de Médicis dans son éloignement de la cour.

<sup>3</sup> *Mém. de Richelieu*, t. XXII, p. 62. — *Mém. secr. eod.*, pp. 113-114, 122. — *La nunz. de Fr.*, 16 et 30 juillet 1619. — Roncoveri, pp. 288 et 294. — Dupleix, pp. 124-125. — Levassor, *eod.*, pp. 396, 398. — Dareste, *eod.*, p. 61. — M<sup>me</sup> d'Arconville, t. III, pp. 15-16, 22. — V. Cousin, *eod.*, juin 1861, pp. 360-361 et mai 1862, p 313. — Batterel, *eod.*, n° 41-42. — L'abbé Gouget, p. 137. Abbé Houssaye, *eod.*, pp. 291-292. — *Vie du Cardinal-duc de Richelieu*, p. 47. *Le véritable P. Joseph*, pp. 132-133. — Girard, *vie du duc d'Epéron*, p. 346.



l'entrevue de Cousières. Sous d'aussi rassurants auspices, à peine Henri de Bourbon eut-il repris sa place au Louvre qu'on ne saurait dire ce qu'il afficha le plus vite, ou du ravalement de sa gratitude envers le parvenu qui se déclarait son libérateur, ou de son surcroît d'animosité contre l'ancienne ennemie à qui l'on avait si prestement soufflé ce titre. Dès l'abord s'ouvrirent de vagues pourparlers de mariage entre un fils de Luynes et une fille issue de la réconciliation conjugale opérée sous les verrous de Vincennes. Puis, quand l'heureux fauconnier dont les pamphlets contemporains se gaussaient sous la rubrique du *contadin provençal*, dut aller au parlement faire vérifier les lettres royales érigeant sa terre de Luynes en duché-pairie, l'on vit le premier prince du sang l'y introduire et l'y présenter avec l'obséquiosité d'un acolyte et les flagorneries d'un courtisan bien plus qu'avec la condescendance d'un protecteur. En même temps, le nouvel antagoniste déchaîné contre Marie de Médicis, à travers de vagues protestations de services, s'empressait de lui signifier très cavalièrement sa délivrance<sup>1</sup>. Exploitant même en vue de l'assoupissement de sa haine l'empire que lui acquéraient sur Luynes et l'humilité de ses démarches et le prix de son alliance — car Luynes, naturellement satisfait de l'éloignement de ses ennemis, comptait du moins avec le nouvel auxiliaire qu'il appelait en aide pour le tenir à distance — ; à son tour Condé arracha à la faiblesse du favori, soi-disant pour se laver de la flétrissure de la Bastille, une déclaration justificative dûment enregistrée<sup>2</sup>, incriminant le régime qui la lui avait infligée. Il faut voir avec quelle acrimonie cette pièce, tout en proclamant l'innocence et la pleine réhabilitation du captif libéré de Vincennes, flagelle le gouvernement de la régence. Voici, du moins, ce qu'on lit dès le début de la Déclaration royale du 9 novembre 1619 : *Les désordres passez ont assez fait cognoistre jusqu'à quels termes estoit venue l'audace de ceux lesquels pour l'honneur qu'ils avoient de nous approcher et de tenir de grandes charges et pouvoirs en ce royaume, ont tellement abusé de notre nom et autorité, que si Dieu ne nous eust donné la force et le courage de les châtier, et pourvoir aux mal-heurs et calamitez qui menaçaient l'Etat, ils eussent enfin porté toutes choses à une grande et déplorable confusion.* Entre autre mal qu'ils ont procuré, a esté l'arrest et détention de nostre très-cher et très-amé cousin le prince de Condé, premier prince de notre sang à la liberté duquel comme elle estoit grandement considérable de soy, auparavant que d'y adviser, nous avons soigneusement voulu nous informer de toutes les occasions sur lesquelles on avoit prétexté sa détention. En quoy nous aurions trouvé qu'il n'y avoit autre subject, sinon *les artifices et mauvais desseins de ceux qui voulaient joindre à la ruine de nostre dit Etat, celle de nostre dit cousin.* Certes, on ne pouvait plus sûrement signaler au décri public l'administration de Marie de Médicis, que par ce document officiel voué, grâce à l'organe des parlements, à la Plus éclatante publicité. C'est aux yeux de la France entière, c'est aux yeux de l'Europe à l'affût d'un renouvellement de nos querelles intestines, que la reine-mère, pour ainsi dire, essayait tout l'opprobre dont on déchargeait son plus mortel ennemi. En vain le marquis de Toiras, le futur défenseur de l'île de Rhé et de Casai, que Louis XIII déjà distinguait dans le cortège de ses compagnons de chasse au point de l'envoyer à Angers notifier officiellement à la reine-mère la délivrance de Condé ;

---

<sup>1</sup> Mém. de Richelieu, t. XI, p. 190. — *Mém. secr.*, 20e partie, pp. 79-80. — F. Colbert, *Registre*, etc., p. 43. — *Dispacc. degl., ambasc. venez.*, 21 novembre 1619. — Roncoveri, pp. 296-297. Mme d'Arnouville, t. III, p. 27 — Avenel, *eod.*, p. 96.

<sup>2</sup> Au dire de Richelieu, Louis XIII aurait enlevé l'enregistrement par surprise. Mais cette affirmation partielle est démentie par tous es documents authentiques.

en vain Toiras lui présenta la déclaration comme une suite nécessaire d'un de ces revirements de cour familiers à la politique florentine. En vain là-dessus il lui rappelait Catherine de Médicis, au début des guerres de religion, amnistiant sur le chemin de l'échafaud au gré de ses calculs d'équilibre et en la personne de l'aïeul même d'Henri II de Bourbon, le chef de la conjuration d'Amboise. Sans nier ce souvenir historique ni la valeur des considérations d'état émises par Toiras : **Au moins, répliquait la reine-mère, pouvait-on absoudre en la personne du petit-fils du héros de Jarnac, le prisonnier de la Bastille sans inculper celle qui, pour la paix du royaume, l'y avait cru devoir consigner.** En vain Luynes, encore moins étranger à l'initiative qu'à la teneur de la pièce constituant au regard de Marie de Médicis un si cuisant grief ; en vain Luynes désigna comme rédacteur de l'acte de novembre à la reine-mère, le garde des sceaux Duvair. **En esquivant par là toute responsabilité dans la préparation d'un si violent manifeste, Luynes se défendait-il de l'avoir revêtu du sceau royal et soumis à la vérification solennelle des parlements ?** Au surplus, nous avons toute la correspondance échangée au sujet de l'acte d'accusation dressé contre elle, entre la reine-mère ulcérée et le roi plus embarrassé qu'il ne l'avait encore été depuis l'avènement de Luynes entre le respect filial et les exigences du favoritisme<sup>1</sup>. **En vain, représentait Marie de Médicis dans une première lettre avec l'articulation de son grief, et en oubliant son désaveu personnel de l'arrestation du prince consigné au cahier de doléances daté d'Angoulême, en vain lui affirmait-on n'avoir visé dans les incriminations de l'acte de novembre que les ministres qui avaient tiré de ses mains l'ordre d'écrou pour la Bastille. En s'avouant aveuglée au point d'avoir signé de confiance les plus graves atteintes aux libertés publiques, pouvait-elle échapper à sa responsabilité de souveraine ? Cette responsabilité-là même, Louis, XIII ne l'avait-il pas héritée d'elle, et ne retournait-il pas contre lui-même son réquisitoire pour avoir, après le coup d'État qui l'avait émancipé de la tutelle maternelle, prolongé de plus de deux ans encore la captivité de Condé ? Elle-même, au contraire, ajoutait Marie de Médicis, en se targuant ici de l'habile dissimulation du mécontentement qu'elle éprouva de l'annonce reçue à Tours et réitérée à Champigny du dénouement de Vincennes ; elle-même, à l'annonce de la résolution qui rendait à la liberté son plus implacable ennemi, n'y avait-elle pas généreusement adhéré ? Et alors la déclaration ne se dressait-elle pas contre elle comme une injure toute gratuite ?**

Pour couper court aux fortes doléances motivées chez Marie de Médicis par le plus ostensible décri de sa carrière publique, ce n'était pas assez de la lettre privée où Louis XIII, tout en l'assurant vaguement des bienfaites dispositions de Condé, en fils reconnaissant affecta de relever les sollicitudes maternelles qui avaient plané sur sa longue minorité. La reine-mère, en réplique épistolaire, et aussi par l'organe du maire angevin Lasnier, exigea l'entérinement d'une aussi honorable attestation dans les formes mêmes adoptées par l'acte de novembre, afin de rétablir sa réputation sur le théâtre même où elle la voyait si cruellement entamée. **Exigence vraiment digne d'être accueillie, répliquait à son tour Louis XIII à sa mère par une lettre du 26 février 1620, si une rectification additionnelle lui était vraiment utile ; et alors comme il la lui octroyerait de bonne grâce ! Et même, que ne tenait-il à lui de révoquer la Déclaration, en la voyant de sa part si fâcheusement interprétée ? Mais, une fois cette déclaration promulguée sans que sa mère y fût au fond personnellement intéressée, pourquoi solliciter là-**

---

<sup>1</sup> Nous laissons de côté les stériles explications épistolaires échangées entre Marie de Médicis et Condé et Luynes.

dessus des commentaires moins capables à son égard de prévenir que d'éveiller les soupçons ? Ingénieuse fin de non-recevoir dont ne s'éblouit point Marie de Médicis. Car Louis XIII, à bon droit, lui apparut là moins jaloux de la considération d'une mère que de la sienne propre ; et à vrai dire comment le roi qui venait de signer le manifeste de novembre pouvait-il, dès le lendemain, le remettre en question aux yeux de la France entière, étonnée de voir par là se déjuger si soudainement la majesté royale ?<sup>1</sup>

Non seulement la veuve d'Henri IV et la mère de Louis XIII voyait s'afficher par tout le royaume où elle avait figuré vingt ans en souveraine, la plus sanglante vitupération de la régence avec l'apologie de ses victimes ; mais on rajeunissait le lustre du parti installé sur Ses ruines. Depuis l'institution par Henri III de l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, destiné à grouper autour du trône du dernier Valois et en regard des envahissements de la Ligue une vaste clientèle nobiliaire, il s'était écoulé cinquante ans sans renouvellement du personnel de cette milice héraldique ; aussi, vers la fin de l'année 1620, la Cour dut-elle y pourvoir à environ soixante promotions. Il y eût eu certes là pour Luynes, livré aux seules inspirations de sa prudence naturelle, assez de marge pour accueillir, à côté de ses propres candidats, les deux seuls que lui voulût désigner Marie de Médicis : à savoir le vieux comte de Montsoreau, qu'au jour de son entrée en son apanage nous avons vu sur le chemin des Ponts-de-Cé chevaucher au-devant d'elle, et son parent et son féal protégé Marillac. Mais, dans les procédés à suivre envers l'ancienne régente convertie en souveraine angevine, Luynes avait désormais à compter avec les intempérantes ardeurs qu'il venait de déchaîner contre elle. Car on a pu déjà mesurer tout ce qu'avait gagné d'empire au conseil du roi, depuis sa sortie de Vincennes, l'instigateur de l'acte de novembre. Enhardi par ce premier triomphe à pousser sa pointe au mépris des suggestions plus modérées de son allié de la veille, Henri de Bourbon s'acharna, du même souffle dont il avait lacéré la réputation de la reine-mère, à l'écarter de cette ombre même d'ingérence politique où elle pouvait aspirer encore au sein de l'apanage qui lui était à la fois un exil et une place d'armes. Quand du moins s'ouvrirent en présence de Condé, à Saint-Germain-en-Laye, le 7 décembre, les délibérations sur le renouvellement du personnel de l'ordre du Saint-Esprit, on s'interdit de consulter là-dessus Marie de Médicis, aussi soigneusement qu'on l'avait fait sur le mariage et l'établissement des enfants de France. A vrai dire, on ne l'eût que bien dérisoirement conviée à risquer ses candidats sur une liste comminatoire où figura tout ce qui avait comploté sa chute, hérité de ses dépouilles ou répudié ses disgrâces. A ce point de vue, quel défilé de provocations ! Ici Luynes, avec ses deux frères Cadenet et Brantes ; et là Vitry, Ornano et du Hallier, teints encore du sang du maréchal d'Ancre. Plus loin Schomberg, préposé naguère avec le duc de Mayenne au blocus d'Angoulême ;

---

<sup>1</sup> Richelieu, t. XXI, pp. 170-172, 191, 194-195 ; t. XXII, pp. 32, 34 et 35. — *Mercure français*, t. V, pp. 337, 340. — *Nunz. di Fr.*, 4 et 18 décembre 1619 ; 17 et 29 janvier 1620. — *Mém. Secr., eod.*, pp. 147, 181, 185 et t. XXXV, p. 86. — F. Colbert, 98, *Registre*, etc., f° 43, 45. — Arch. des aff. étr., F. fr., 773, f° 214. — Marillac, p. 2. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 21 janvier 1620. — Roncoveri, p. 296. — Gramond, pp. 285-286. — Dupleix, pp. 133-134. — F. fr., divers : *Faultes remarquées en l'histoire de Louis XIII*, par Scipion Dupleix, par M. de Bassompierre, p. 72. — P. Griffet, *eod.*, p. 253. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 466, 470. — Bazin, pp. 357-358. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 27, 29. — Vie du Cardinal-duc de Richelieu, pp. 57-58, 60. — Le véritable P. Joseph, p. 138. — Tabaraud, p. 310. — Gouget, p. 154. — Arch. nat., carton 232, f° 18 r°. — Avenel, *eod.*, passim. — Duc d'Aumale, *eod.*, pp. 107-108.

et là Rochefort, chambellan du prince de Condé. Ailleurs, enfin, c'est Mosny, transfuge de la Cour d'Angoulême et rehaussé par sa promotion non moins que le seront bientôt par l'octroi d'une riche abbaye et d'un haut grade militaire ses complices Ruccellaï et Thémînes. Une nomenclature aussi agressive, infligée à celle qu'avait déjà si vilipendée l'acte du 9 novembre, ne pouvait qu'aggraver cette récente blessure. Aussi l'on devine avec quel dédain Marie de Médicis accueillit l'ambassadeur Tharault quand il osa lui venir déférer, après la clôture et comme en un coin de la liste aussi haineusement dressée contre elle, un supplément de présentations<sup>1</sup>.

Car chez une reine aussi persévéramment abreuvée d'outrages qui ravivaient en elle le souvenir des anciennes avanies, la mesure des griefs était comble. Aussi Marie de Médicis releva vite le défi contenu en l'acte du 9 novembre et réitéré dans la promotion de décembre<sup>2</sup>, sans souci du péril de la lutte à soutenir contre un ennemi renforcé à qui elle n'avait encore à opposer que ce qui ne mérite que le nom de la cabale d'Angoulême. Quant à Luynes, en laissant à contre-cœur le double signal d'une reprise d'hostilités tomber bruyamment des mains du prince à peine sorti de Vincennes, il s'affecta de la domination qu'Henri de Bourbon ravissait sitôt à son libérateur. De là déjà un principe de division entre les jalousies du favoritisme et l'accaparement des vengeances princières ; et par là quelle issue ouverte à l'attentive ambition du grand homme d'état replié sur l'apanage de Marie de Médicis avec l'expérience consommée des disgrâces ! Atteint aussi bien que sa souveraine en sa qualité de promoteur de l'arrestation de Condé par l'acte du 9 novembre, on voit d'ici Richelieu ployant sagement sous la rafale qui l'accable sans l'aveugler. Adossé aux remparts de la ville qu'il désigne à sa souveraine et qu'à sa suite lui-même adopte comme refuge et comme arsenal, indéfectiblement il projette son regard d'aigle au-delà des nuages partout amoncelés sur sa route. Sous les mugissements de la tempête, et à travers les clameurs insurrectionnelles qui dès demain étoufferont en Anjou sa voix médiatrice, il avise le jour où Luynes, enfin lasse des envahissements de l'allié dont lui-même avait soulevé contre lui les inimitiés, en ses calculs d'équilibre pour la troisième fois se retournera vers lui, comme vers un pondérateur encore moins redouté que nécessaire ; et voilà le chemin par où, à travers le champ de bataille des Ponts-de-Cé, l'on verra Richelieu ramener, sinon plus triomphalement au moins plus sûrement qu'il ne l'avait fait à Tours, Marie de Médicis à Louis XIII.

---

<sup>1</sup> Richelieu, t. XXI, p. 194. — Pontchartrain, pp. 409, 411. *Merc. fr.*, t. VI, pp. 5-6. — *Mém. Secr.*, 20e partie, pp. 207-208. Marillac, p. 2. — Arch. des aff. étr., F. fr., 773, f<sup>o</sup> 214 et 238. — Roncoveri, p. 303. — Gramond, pp. 282 et 286. — Dupleix, *eod.*, pp. 129 et 133, et F. fr., divers 22, 25. — *Faultes remarquées*, etc., p. 72, 74 et 197. — P. Griffet, *eod.*, p. 254. — Levassor, t. III, pp. 534-535. — Bazin, *eod.*, p. 358 — Mme d'Arconville, *eod.*, pp. 33, 35. — L'abbé Gouget, p. 155. — Arch. nat., carton 232, f<sup>o</sup> 18 et 19. — V. Cousin, *eod.*, mai 1851, p. 283. — Avenel, *eod.*, p. 101.

<sup>2</sup> Officiellement arrêtée au chapitre général de l'ordre tenu le 30 décembre 1619.

## CHAPITRE II. — ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DU PARTI DE MARIE DE MÉDICIS.

Pour ressusciter dans son nouvel apanage un parti digne d'être opposé à la coalition de Condé et de Luynes, Marie de Médicis mit en œuvre une cabale dont nous avons à Angoulême pressenti les éléments, et qui autour d'elle, en Anjou, se trama sans bruit, dès après l'entrevue avortée de Cousières, sous des mains perfidement organisatrices. Au plus fort des travaux d'approche tentés depuis l'élévation de Luynes autour du donjon de Vincennes, à nos yeux s'est décelée la comtesse de Soissons dans son zèle à éveiller de poste en poste les mines distinctes des assiégeants, afin d'éterniser une captivité qu'elle pouvait presque également envisager comme son triomphe et son œuvre. Car nous n'avons jusqu'ici qu'entrevu le fond d'inimitiés couvant, depuis l'avènement de Louis XIII, entre le collatéral que sa survenance avait évincé des expectatives d'un dauphin mais non de la place qui lui revenait de droit sur les premiers degrés du trône, et l'ambitieuse Anne de Montafié. Dès le début du règne de Louis XIII et du vivant du comte de Soissons, second fils du héros de Jarnac et par conséquent oncle d'Henri II de Bourbon, s'était déclarée la rivalité entre ces deux seuls rejetons actuellement en vue de la branche cadette des Bourbon-Vendôme. Car on sait comme au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, et à la faveur de l'exil qu'avaient imposé sous son règne clos aussi tragiquement les soucis de l'honneur domestique à l'époux de Marguerite de Montmorency, son collatéral, grâce à l'impulsion conjugale et par la brèche que venait d'ouvrir le couteau de Ravillac, avait envahi la première place dans les délibérations du conseil de la régence. Lorsqu'enfin la secrète impatience d'évoluer en agitateur vindicatif au pied du trône ravi à ses premières espérances eût rappelé en France Henri de Bourbon, on peut juger si, à sa rentrée au Louvre, la place usurpée sur ce fugitif investi de l'inaliénable qualité de premier prince du sang lui fut restituée de bonne grâce. Aussi, lorsqu'en 1612 le veuvage eut livré tout entière Amie de Montafié aux sollicitudes de l'ambition maternelle, nul ne guetta plus avidement qu'elle l'heure où celui qui primait dans la hiérarchie du sang royal le jeune Louis de Soissons eût, par la fréquence de ses rébellions, épuisé les longanimités de la régence ; et c'est alors qu'on la voit d'ici, pour éliminer à jamais de la scène politique un aussi offusquant rival, à l'antichambre des Concini pousser à son emprisonnement à la Bastille. Poursuivant jusque sous les verrous de la Bastille et de Vincennes en la personne d'Henri de Bourbon le principe même d'une dynastie adverse, et après l'y avoir vu d'un œil chagrin relevé de la maladie qui y mit ses jours en péril, elle s'acharna du moins à écarter des abords de sa prison la belle et repentante Marguerite de Montmorency, afin de prévenir entre les époux réconciliés un rapprochement conjugal attentatoire à l'agrandissement des Soissons. Il est vrai qu'à cet égard, une fois introduite à Vincennes malgré son ennemie, la princesse de Condé sut bien se venger de ses mauvais offices en lui adressant, au bout de quelques semaines, la désobligeante notification d'une première grossesse<sup>1</sup>. Mais sous ce coup, la dominante comtesse ne s'attarda point à maudire inutilement dans sa germination la postérité du captif ; et désespérant de tarir au moins elle

---

<sup>1</sup> Le dénouement de cette première grossesse fut la venue d'un enfant qui n'a pas vécu. Mais une seconde grossesse aboutit à la naissance, au donjon de Vincennes, de la célèbre duchesse de Longueville.

tenta de corrompre une aussi odieuse source de vie. De là, et durant la dernière période de la captivité d'Henri II de Bourbon, le damnable projet de lui contester son état d'enfant légitime ; et, à la vérité, que de plausibles moyens d'audience à déduire de la tardiveté de la naissance posthume du fils légalement présumé d'Henri Ier de Bourbon, en regard des dérèglements maternels assez notoires au jour du trépas soudain qui assura à Charlotte de la Trémouille sa triste liberté de veuve, pour qu'une accusation d'empoisonnement se soit longtemps dressée contre elle ! Tout en soulevant contre une mémoire aussi décriée la poussière endormie du greffe criminel, et sans attendre qu'une sentence criminelle vint, en la flétrissant, détacher de l'arbre généalogique la tige qui, à proximité de la couronne de France, tenait en échec ses orgueilleuses visées, Anne de Montafié osa s'arroger publiquement, au nom de l'adolescent qu'elle poussait devant elle, et jusqu'après la délivrance de Condé, le monopole de la qualification de prince du sang. Pour soutenir même cette audace du prestige des plus hautes alliances de cour, et en réplique au projet d'alliance matrimoniale entre Condé et Luynes, Anne de Montafié n'alla-t-elle pas jusqu'à briguer pour Louis de Soissons la main d'Henriette de France ! Il est vrai que le prince qui, par ses arrangements de famille, s'abaissait au niveau du plus improvisé des favoris, ne pouvait laisser s'exhausser à son préjudice, avec une sûreté proportionnée à un tel degré de ravalement de sa part, une branche cadette de sa maison par une communication du sang de France. C'est justement pour détruire le régime qui attentait à la réalisation de son idéal maternel, que la comtesse de Soissons fomenta les inimitiés renforcées de Marie de Médicis, en vue d'une refonte des éléments de cabale évoqués autour de la citadelle d'Angoulême depuis l'évasion de Blois jusqu'au signal du départ pour l'entrevue de Cousières. A cet égard, il suffit de signaler l'origine piémontaise d'Anne de Montafié et les assidues relations établies d'hier pour la nécessité d'un amiable règlement d'intérêts territoriaux entre sa propre race et la maison de Savoie, pour qu'on devine de quel côté se dirigèrent ses premiers appels.

Nous avons laissé sur la route d'Angoulême à Tours, le prince Victor-Amédée avec la nouvelle qualité de garant du traité qui, daté du quartier-général de Marie de Médicis, semblait réconcilier à jamais la famille royale. Mais Luynes qui, pour la stabilité de sa propre faveur, était si jaloux d'intimider les huguenots en rumeur, devait bien plus tenir au succès apparent que croire à la sincérité de l'entremise du fils du duc Charles-Emmanuel. Aussi, et en attendant le tour de Richelieu, l'heureux Victor-Amédée ne pouvait manquer d'arriver au rendez-vous de Cousières en négociateur moins applaudi que suspecté. C'est ce qu'on ne se fit pas faute de lui intimer en accumulant sur ses pas, durant toute la période de réconciliation officielle de la maison royale, les plus injurieuses précautions. D'abord, quand toute la cour s'ébranla pour marcher au-devant de la reine-mère s'acheminant d'Angoulême à Tours, en vain Victor-Amédée sollicita l'honneur d'aller en avant-garde saluer le premier celle dont il avait cautionné le voyage. A cet égard, Louis XIII paralysa doucement son initiative en le retenant par l'offre d'une place dans son carrosse ; et, à l'heure du départ du cortège dont l'époux de Christine de France devait se résigner à emboîter le pas faute d'en ouvrir la marche, on ne daigna pas même l'attendre. Si du moins Victor-Amédée avait pu se dédommager de cette première déconvenue en reprenant librement à Cousières, avec Marie de Médicis une fois parvenue au terme de son voyage, les colloques entamés à Angoulême ! Mais à Cousières, à chaque tentative d'épanchement entre la belle-mère et le gendre, on vit s'interposer, non moins rigoureusement qu'entre la mère et le fils, les regards scruta leurs de Luynes.

Lorsqu'enfin, au dernier acte d'une aussi triste entrevue, le signal de la disjonction de la famille royale tomba des mains de Luynes pressé d'aller à Amboise en tête-à-tête avec Louis XIII brusquer le dénouement de Vincennes, on peut juger si le favori se soucia de laisser derrière lui, comme en contre-partie, les pourparlers de la reine qui voyait le dénouement soustrait à sa coopération tourner contre elle, avec le prince qui avait répondu de la sécurité de son rapatriement à la cour. Aussi, au jour du départ de Louis XIII et de Luynes pour Amboise, s'empressa-t-on de congédier poliment Victor-Amédée en lui montrant le chemin de l'Italie. Précautions inutiles et par là-même dangereuses ! Car, en fait de complots, tout ne s'agitait pas à Cousières au premier plan de la famille royale. A chaque relâche du cérémonial de contrainte érigé par les méfiances du favoritisme à l'encontre de Victor-Amédée, une influence inaperçue envenimait dans l'ombre ses mortifications, sauf ensuite à laisser autour de lui se propager la contagion des griefs. Ici, qui n'a désigné dans ses amertumes de serviteur négligé l'ancien commandant de l'armée royale campée hier encore sous les murs d'Angoulême ? Qui n'a, dis-je, évoqué en parallèle avec Victor-Amédée le loyal, mais longtemps indécis duc de Mayenne, impliqué avec le prince italien sur le trajet d'Angoulême à Tours en une double solidarité de cautionnements et de soupçons ? Et sous le coup des mêmes froissements d'étiquette aggravés par la réciprocité et la rétrospection des rancunes entre les deux souteneurs officiels de Marie de Médicis, qui ne voit Anne de Montafié s'infiltrant dans leurs plaies communes afin de les dévier simultanément de la droiture originelle de leur entremise, et d'accélérer par là l'évolution qui, lors du subit délaissement de Marie de Médicis à Tours et avant le départ consécutif des deux princes de Savoie et de Lorraine, à son égard les avait déjà transformés de garants en complices ?

Une fois nantie de ces deux adhérents, la comtesse de Soissons s'empressa de les fixer autour d'elle par deux projets d'alliance : l'un, réalisé plus tard, entre la tille qui lui restait disponible et le frère de Victor-Amédée Thomas de Carignan, et de là la souche illustre des Carignan-Soissons ; et l'autre consistant seulement dans l'offre, éventuelle et seulement indiquée, de sa propre main<sup>1</sup> au duc de Mayenne. Voyant ensuite, grâce à cette double avance, sa cabale fortement liée, elle s'enhardit à la nourrir de tout ce qui avait encouru les soupçons de Luynes ou ressenti l'impertinence ou la déloyauté de ses envahissements.

Nous avons déjà vu l'insatiable favori reléguer le duc de Mayenne dans le lointain gouvernement de la Guyenne, soi-disant en compensation de l'Ile-de-France, afin de colloquer dans ce dernier poste, à proximité du Louvre, son beau-père le duc de Montbazou. Autour de cet établissement de famille adossé au trône poursuivant vers les plus secourables frontières du royaume, avec les prévoyances d'un favori attaqué, l'échelonnement de postes de sûreté ou de refuge<sup>2</sup>, Luynes, aux termes du traité d'Angoulême, tira du duc d'Épernon son gouvernement du Boulonnais. Puis il obtint du duc de Longueville, par l'intermédiaire de sa belle-mère la comtesse de Soissons, à cet effet leurrée de la promesse d'éterniser la captivité de Condé, et sauf l'offre compensatrice de la

---

<sup>1</sup> Ou celle d'une dernière fille récemment entrée en religion. Cette offre alternative était nécessairement subordonnée à la non-réalisation du projet de mariage connu à Angoulême par Marie de Médicis pour le duc de Mayenne, avec une de ses nièces de la maison de Mantoue.

<sup>2</sup> Surtout lors des pourparlers en vue des négociations d'Angoulême, qui tenaient en suspens l'assiette du douaire de Marie de Médicis.

Normandie une fois échangée contre l'Anjou par Marie de Médicis, la résignation du gouvernement de Picardie. Mais à peine le duc de Longueville avait-il échangé cette province, traditionnellement dévouée à sa maison, contre un pays à son égard dépourvu de toute attache locale, qu'au moment même où, d'autre part, s'érigait non moins hostilement à l'égard de sa belle-mère le mensonge du dénouement de Vincennes, il vit s'installer aux portes de Rouen, avec le titre de lieutenant de roi, le maréchal d'Ornano pressé d'assurer à Luynes toute l'embouchure de la Seine, depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'à Quillebœuf. Moins heureux avec le duc de Vendôme qui, à son égard, mit à un trop haut prix la cession de son gouvernement de Bretagne, Luynes s'y ménagea du moins aux deux extrémités de l'Anjou, le passage de la Loire par l'occupation parallèle des deux villes de Nantes et d'Amboise, si victorieusement disputées à cet effet à Marie de Médicis au cours des négociations d'Angoulême, et l'accès du littoral en installant son oncle Modène aux portes de Concarneau et du Blavet aux mêmes titres qu'il avait fait en Normandie le maréchal d'Ornano<sup>1</sup>. Calculs, ce semble, infaillibles pour assurer à Luynes, en ce vaste champ s'étendant des rives de l'Océan à l'apanage de Marie de Médicis, la stabilité ou, au besoin, le recouvrement de sa fortune ! Il l'eût cru du moins en perdant de vue qu'à chacune de ses entreprises répondait un progrès dans le développement de la cabale acharnée à sa perte.

Comment, en effet, avec sa hardiesse soutenue de son titre de belle-mère, Anne de Montafié n'aurait-elle pas exploité chez le duc de Longueville, une fois indisposé par les empiètements du favoritisme, la faiblesse et la mobilité qui, trente ans plus tard, et après un second hymen, le livreront en proie à l'aventurière de la Fronde ? Et quant aux Vendôme, chez eux l'analogie des froissements s'alliait aux aigres fiertés de la bâtardise ; car, bien que dès le berceau gorgés de faveurs, en eux le sang d'Henri IV s'insurgeait contre l'infériorité hiérarchique où les reléguait le vice de la naissance. Aussi, au lendemain de l'entrevue de Cousières<sup>2</sup>, et vu leur artifice et leur audace, pouvaient-ils escorter en Italie, en vertu d'un expédient d'étiquette malignement suggéré<sup>3</sup>, la nouvelle épouse de Victor-Amédée sans qu'au terme du voyage où il

---

<sup>1</sup> En ce qui est de l'acquisition de la Provence, les tentatives de Luynes échouèrent absolument devant la résistance du duc de Guise.

<sup>2</sup> Où Marie de Médicis, dit-on, l'aurait même alléché par l'offre de sa propre main.

<sup>3</sup> Dès le lendemain de la clôture de l'entrevue de Cousières, le prince Victor-Amédée et son épouse prirent congé du roi pour s'en retourner en Piémont. Mais le prince partit le premier pour aller se mettre en mesure d'y recevoir son épouse, qui dut le suivre à petites journées. Avant le départ de Christine, on avait jeté les yeux sur le maréchal de Lesdiguières, en sa qualité de gouverneur du Dauphiné contigu à la Savoie, pour accompagner jusqu'au terme de son voyage plus honorablement cette fille de France. Mais les princes et les grands ayant pris ombrage d'un tel choix, on en vint à commettre cet office au grand prieur en sa qualité de prince du sang royal ; et c'est dans cette délégation que nous apparaît l'œuvre de la comtesse de Soissons, pressée de lier les Vendôme avec la cour de Savoie. Le grand prieur de Vendôme s'achemina vers l'Italie en société de sa belle-sœur, la duchesse de Vendôme, et nécessairement tous les deux séjournèrent quelque temps à la cour de Turin.

D'après les mémoires de Brienne, le prince de Piémont Victor-Amédée se serait arrêté à Angers pour y voir Marie de Médicis une fois installée au chef-lieu de son apanage. Cette attestation concorde avec celle de Duplessis-Mornay qui, dans ses correspondances, mentionne vers la même époque le passage à Saumur du prince Victor-Amédée, sous le prétexte d'y accomplir ses dévotions au sanctuaire des Ardilliers.



les avait précédés pour les y attendre, le chagrin et rusé savoyard leur communiquât le venin de ses rancunes<sup>1</sup> ?

Bref, c'est grâce aux sourdes mais infaillibles menées de la comtesse de Soissons, qu'à son arrivée en Anjou Marie de Médicis se vit puissamment étayée sur le groupe quadrangulaire des maisons de Lorraine, de Savoie, de Longueville et de Vendôme ; et telle fut la base où se réédifia son parti<sup>2</sup> sans autre ciment que la jalousie universellement éveillée par la persistance des agrandissements de Luynes. En vérité, murmurait-en sur son passage, était-ce la peine d'avoir détrôné Concini pour renchérir sur lui un fait d'insolence dans les accaparements de la fortune ? N'était-ce donc pas assez que Luynes soutint sa faveur du prestige de la plus haute alliance ? N'était-ce pas assez que l'époux d'Anne de Rohan, après s'être adjugé l'Île-de-France, la Picardie et le Boulonnais, envahit hi Bretagne, la Normandie et la Touraine ? Qu'une fois créé à Tours duc et pair et entouré de son état-major des Deageant, des d'Ornano et des Marsillac, il voulût encore ressusciter la connétablie vacante depuis Anne de Montmorency, et qui après la lieutenance-générale était la plus haute dignité du royaume ? De cette hauteur avisant le plus vaste champ pour son népotisme, en une cour d'où s'exilait l'aristocratie exclue des faveurs ou dédaignée dans les conseils, après y avoir introduit Modène aux plus secrètes délibérations du Louvre et le duc de Montbazou dans le gouvernement de l'Île-de-France, quoi faire de plus que de communiquer à ses deux frères, Cadenet et Brantes, le duché-pairie et l'ordre du Saint-Esprit ; que d'achever de les identifier à sa fortune par des établissements adaptés au sien propre aussi fortement que lui-même s'adossait au trône ? Ici Cadenet, allié à l'opulente maison des vidames d'Amiens, en même temps que maréchal et lieutenant-général de la Picardie ; et là Brantes, joignant à l'alliance des Luxembourg la charge de capitaine des cheveu-légers du roi !

Cependant ni les rassasiements de la faveur, ni la brusque scission de la famille royale à Tours, ni l'accumulation des nouveaux griefs de Marie de Médicis une fois installée en Anjou, ni la résurrection de son parti n'avaient suspendu le cours des négociations plus ou moins sincèrement entretenus depuis l'évasion de Blois pour son retour au Louvre. Il y eut, avant tout, les avances filiales de Louis XIII qui, à son adresse, multiplia les marques de prévenance et les envois de cadeaux ; qui même, pour mieux favoriser son rapatriement, décida en sa faveur ses querelles d'étiquette avec la fière Anne d'Autriche ; qui, après cela, quant à ce moment-là même la jeune reine tomba gravement malade, insista là-dessus

---

<sup>1</sup> Peut-être à leur tour les Vendôme songèrent-ils à attirer à eux leur oncle, le turbulent marquis de Cœuvres, ambassadeur à Rome, et ami des Soissons et des Mayenne. On dit même que ce dernier songea à céder au commandeur de Sillery son poste diplomatique, afin de venir rejoindre ses deux neveux, à la veille d'une guerre civile où il y aurait à gagner pour lui un béton de maréchal.

<sup>2</sup> Richelieu, t. XXII, p. 61, et t. XXI, notice de Petitot, p. 33. Pontchartrain, pp. 411-113. — Fontenay-Mareuil, p. 141. — Rohan, pp. 516-517. — Brienne, *eod.*, p. 136, et t. XXXVI, p. 7. — Deageant, p. 48. — *Mém. de Matthieu Molé* (publ. de la *Société d'histoire de France*), p. 242. — *La nunz di Fr.*, 22 mai, 9-17 juillet 1619 et 17 janvier 1620. — Vitt. Siri, *eod.*, pp. 79, 105-106, 140, 193-194, 271-273. — Marillac, p. 5. — Coll. Dupuy 72, pp. 136 r. et v. — *Disparc. degl. amb. venez.*, 17 mars, 8 août, 17 septembre, 2 et 17 octobre 1819. — Arch. des aff. étr., fr. Fr., n° 773, f° 15. — Roncoveri, pp. 289, 305, 308 et 312. — Mourgues, *Lumières pour l'histoire de France*, p. 39. — Levassor, pp. 837-838, 407-109. — Bazin, p. 25. — Henri Martin, pp. 112-119. — Mme d'Arconville, pp. 20-22. — V. Cousin, 7 septembre 1861, pp. 127-129 ; janvier 1862, p. 348. — Avenel, p. 91. — Hist. du connétable de Lesdiguières, p. Louis Vidal (Paris, 1666, p. 103).

délicatement près de sa mère, afin de l'amener à venir d'elle-même l'assister dans ses conjugales alarmes<sup>1</sup>.

Il y eut aussi et principalement la fausse diplomatie de Luynes. Après l'installation de la reine-mère en son apanage, Luynes, l'y voyant plus opiniâtrement refoulée que jamais par l'évocation de l'ennemi suscité du fond de la prison de Vincennes pour le tenir à distance, insista d'autant plus ouvertement auprès d'elle, peu après la délivrance de Condé et par l'organe de son ambassadeur Marossani, pour le retour à Paris, afin de se prévaloir contre cette ennemie invétérée d'un refus par là si artificieusement provoqué. Mais Marie de Médicis esquiva le piège en articulant une adhésion qui renvoyait à Luynes, ainsi pris au mot, l'embarras d'une échappatoire. Et, en effet, Luynes, ici, ne se pouvait plus maladroitement dégager qu'en alléguant, au moment même où il ramenait Louis XIII à Paris, les dangers que courait Marie de Médicis dans cette capitale soi-disant ravagée par des restes d'épidémie. Comme si la vie de la mère y dût périlcliter plus que celle du fils, ou comme si le salut de l'ennemie que Luynes avait trop offensée pour lui pardonner, lui eût plus soucieux que le salut du monarque en qui il envisageait le principe de sa fortune !

Peu à peu, cependant, la nécessité de contrebalancer l'envahissant auxiliaire qui tenait son ennemie à distance, amena Luynes à tenter le rappel de cette ennemie-lit même désormais moins à redouter dans les conseils où siégeait Henri de Bourbon, qu'à proximité de l'assemblée révolutionnaire de Loudun. En rappelant, en effet, au Louvre Marie de Médicis, ou plutôt Richelieu toujours caché derrière elle, Luynes opposait, dans la mesure exigée par l'équilibre de sa politique, le négociateur du traité d'Angoulême et de l'entrevue de Cousières à l'ancien prisonnier de la Bastille, et neutralisait ainsi l'une par l'autre, à son profit et sous sa domination par là mieux affermie, les deux influences dont, tour à tour, il invoquait l'appui et conjurait les importunités. Aussi Marie de Médicis, en reine qui lui devait amener avec elle au Louvre tous les contrepoids souhaitables, reçut-elle coup sur coup bien des ambassadeurs chargés de l'inviter officiellement au voyage de Paris avec une sincérité qui, désormais, en progressant toujours, ne se démentira plus<sup>2</sup>.

Nul ne l'y pouvait plus puissamment déterminer que le prélat, aussi ambitieux que dévoué, qui ne l'avait accompagnée en Anjou que pour rentrer avec elle à la cour, et qui, à Tours, l'y eût réintégrée sans l'évocation de cet ennemi-là même dont les accaparements lui créaient aujourd'hui un titre à y redevenir nécessaire. Aussi, du jour où s'accusa fâcheusement pour Luynes la prépondérance de Condé une fois sorti de Vincennes, et surtout à dater de l'acte du 9 novembre, on vit les ambassadeurs et les courriers adressés à la reine-mère en vue de son rappel au Louvre, multiplier envers Richelieu leurs sollicitations d'entremise. A la cour, là-dessus, s'employèrent à l'envi l'archevêque de Sens, le père Anoux, Schomberg et le duc de Bellegrade ; et surtout l'archevêque de Sens s'épuisa à garantir à

---

<sup>1</sup> Bibl. nat., F. fr., 98, 3811, 3818. — Levassor, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 401. — Arch. des aff. étr., F. fr., *eod.*, 15 février 1620.

<sup>2</sup> Vitt. Siri, t. XXXV, pp. 78, 79, 81, et 20<sup>e</sup> partie, p. 181 et 188. — *Rev. de pièces, etc.*, par Matth. de Mourgues, p. 31. — Marillac, p. 45. — *Dispacc. deql. amb. venez.*, 26 novembre et 21 décembre 1619 et 17 mars 1620. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 772, f° 193 et 215 ; n° 773, f° 1. — Arch. nat., carton 232. f° 19. — Roncoveri, p. 196. Henri Martin, p. 143. — Dariste, p. 60. — Mme d'Arconville, *eod.*, pp. 31 et 34-36. — *Vie du cardinal duc de Richelieu*, pp. 57 et 61. V. Cousin, juin, pp. 347, 360 et 531 ; octobre, *passim*. — Avenel, p. 101.

bon droit à Richelieu la sûreté des dernières dispositions de Luynes. Aussi, concluaient avec l'archevêque de Sens les organes purement religieux de l'œuvre de réconciliation de la maison royale, une fois revenue au Louvre la reine-mère devra congédier ses gardes, renoncer à toute ingérence dans le gouvernement, se dérober à toutes visites d'intrigues ou même à celles non agréées du roi, et se retrancher toute dans la dévotion. Par là seulement elle imposera silence aux détracteurs qui la noircissent dans l'estime du roi, en la lui dépeignant comme un aliment de factions.

De son côté, Richelieu, plus soucieux du crédit politique et, par là même, des garanties de sécurité de la reine-mère une fois rentrée à Paris ; Richelieu, peu ému des remontrances du père de Bérulle aux fins de la résidence canonique dans son diocèse, eut à peine entrevu pour lui au conseil du roi et en face d'Henri de Bourbon une place honorable, qu'il reprit en Anjou l'œuvre modératrice tentée à Blois, à Angoulême et à Tours, avec le surcroît d'autorité que lui conférait là sa force territoriale et militaire. Poursuivant d'abord, avec une constance éprouvée déjà par tant de revers, et surtout grâce à l'organe de l'abbé de la Cochère, l'aplanissement des avenues par on Marie de Médicis se devait, pour la troisième fois depuis sa sortie de Blois, réacheminer vers le théâtre de ses anciennes grandeurs, il se justifia d'abord des dénigrement de cour au sujet de sa nouvelle attitude en l'apanage de la reine-mère, sans se compromettre avec les cabales angevines qu'il ne renonçait pas encore à régir. Puis, une fois qu'il eut, par ses précautions suivies d'opportunes avances, raffermi secrètement son crédit près de Luynes, il osa étendre ses justifications jusqu'à Marie de Médicis, en relevant tout ce que sauvegardait d'apparences une secrète complice des Soissons, des Savoie et des Vendôme. Par exemple, il la montrait ici résignée au choix du colonel d'Ornano comme gouverneur de Gaston, et là étrangère à toute alliance avec les huguenots de Loudun. En général même elle s'observait en ses allures, ajoutait le vigilant prélat, jusqu'à s'interdire tout colloque à son insu. Puis, sous le bénéfice de ces assurances et sans se compromettre davantage avec les entremises de pure piété, il poursuivait, par l'organe du trésorier d'Argouges, de Chanteloube et de Marillac, les satisfactions pécuniaires de la reine-mère. Il conjurait près de l'évêque Hurault de Chiverny de nouvelles atteintes à la délimitation déjà si rigoureuse de son apanage ; et, au cas d'un retour de la reine-mère au Louvre, il poursuivait le maintien de l'effectif de son ancienne garde. Cependant, il n'avancait pas d'une ligne en sa diplomatie sans entretenir l'union entre les ambassadeurs se croisant aux portes de l'Anjou ; et par l'organe de Marillac, il berçait toujours le roi de l'espérance de revoir sa mère.

Se retournant ensuite vers Marie de Médicis, afin de la soustraire aux enlacements de la comtesse de Soissons, avec qui lui-même évitait toute accointance, il s'autorisa du concours de son directeur le père Suffren, pour lui représenter l'avantage qu'à Paris ses ennemis désormais les plus irréconciliables tiraient de son éloignement ; et il lui dépeignait au contraire, vu les filiales inclinations de Louis XIII envers une mère qui oublierait le dénouement de Vincennes au point d'accourir se jeter dans ses bras, la force qu'elle y puiserait contre ses détracteurs dans la quotidienneté de ses justifications verbales. L'on craint, ajoute-t-il, que la reine-mère ne retourne au Louvre que pour y demeurer captive. Mais à Angers ne le sera-t-elle pas bien davantage sous l'accaparement des factions qui ne s'autoriseront de son nom que pour la désigner par là plus sûrement à la haine du public après les ravages d'une guerre civile. Mais son fils et son roi, n'est-ce pas la vraie force ? Et, vu le prestige qui, désormais,

s'attache au seul nom du roi, prévaudra-t-elle jamais contre cette force-là même tournée contre elle par sa rébellion<sup>1</sup>.

Par malheur, ce même éloignement dont triomphaient à Paris les ennemis de Marie de Médicis éternisait aussi l'importance d'une partie de sa cour angevine. Très à l'écart de l'évêque de Luçon, mais non hors la portée de ses yeux de lynx, revivait déjà là le levain de l'ancienne cabale de Ruccellaï, de Mony et de Thémines. Lorsque, aussitôt après l'octroi par Louis XIII à Marie de Médicis de son nouvel apanage, Richelieu y eut promu au gouvernement de Chinon l'homme qui, hier encore, figurait au premier rang de cette cabale envenimée sous le nom du mobile et vaniteux Chanteloube, on ne vit. là qu'un expédient à l'effet de brouiller ce vénal séide avec ses envieux consorts de la veille. Se fût-on même abusé sur la portée d'une aussi haute faveur conférée à un transfuge non encore éprouvé du camp de Ruccellaï, qu'à cet égard il y eût vite où se désillusionner sur Chanteloube en voyant en peu de jour, auprès de Marie de Médicis une fois installée en Anjou et en contraste avec Richelieu, se dessiner ses nouvelles allures. Chanteloube, en effet, que sa qualité de gardien de l'un des premiers postes du nouvel apanage de Marie de Médicis appelait à y siéger régulièrement à ses conseils, ne s'y vit pas huit jours en tête-à-tête avec l'impérieux négociateur du traité d'Angoulême et de l'entrevue de Cousières, qu'il y dut renoncer à conquérir auprès de Richelieu toute importance, à moins de s'y ériger contre lui en chef de la vieille opposition de Ruccellaï ressuscitée sous ses mains en la personne glu pamphlétaire Mathieu de Mourgues et du médecin Vauthier<sup>2</sup>. L'on pouvait, il est vrai, se demander si le frivole Chanteloube, même avec de tels auxiliaires, réussirait mieux en un aussi téméraire dessein que l'entrepreneur aventurier florentin qui avait de plus que lui le titre d'un libérateur signalé de Marie de Médicis. Mais, de son ente, Chanteloube avait sur son prédécesseur l'avantage de la possession du gouvernement de Chinon qui l'autorisait dans le nouvel apanage de la reine-mère ; et surtout, à distance, il s'arc-boutait à un parti bien autrement lié que ne l'avait été à Angoulême la cabale ébauchée sous le patronage du duc d'Épernon. Au lendemain de l'entrevue de Cousières, et malgré la cohésion du groupe qu'elle y avait fixé autour d'elle, la comtesse de Soissons, aussi prudente que hardie, s'était bien gardée d'aller en Anjou suivre de près Marie de Médicis, persuadée qu'avant que leur parti se fût appuyé sur une vraie force militaire, en s'installant en un lieu suspecté elle ne pouvait qu'éveiller prématurément les ombrages de la cour. Et puis, tant qu'elle n'eût pas été en Anjou en état de se soutenir par elle-même, elle n'eût pu qu'y servir ou y heurter dangereusement Richelieu dont les vues se distinguaient fort des siennes propres. Car Richelieu, patient et mesuré jusque dans l'essor des plus hautes ambitions, n'entendait, encore une fois, rentrer au pouvoir qu'en vertu de son titre, désormais consacré, d'arbitre modérateur de la famille royale : et depuis que les embarras de l'alliance conclue sous le donjon de Vincennes

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 33 et 34, passim. — Marillac, p. 2. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 772, f° 141, 146. 150, et n° 773, f° 4 et 5. Arch. nat., carton M, 233. — Hervé, p. 211. — *Advis à la Royne Mère du Roy, sur les présentes occurrences, 1630* (Mazarine, 36-82), pp. 3-8. — Batterel, n° 42 et 76. — L'abbé Gouzet, n° 13. — Mme d'Arconville, p. 30. — L'abbé Houssaye, p. 291. — Le P. Griffet, p. 253, — V. Cousin, *eod.*, mai 1861, *passim*. — Avenel, p. 401.

<sup>2</sup> Le médecin Vauthier, après la journée des Dupes et toujours de concert avec Chanteloube, contribua fort à brouiller définitivement Louis XIII et Richelieu avec Marie de Médicis. Dès 1620, il était à Angers auprès d'elle, ainsi que l'atteste au livre du trésorier d'Argouges une mention d'honoraires figurant sous son nom.

affectaient sérieusement Luynes au conseil du Louvre, Richelieu se résignait à y siéger en face de Condé, pourvu que les nécessités d'équilibre politique nées de la présence même de cet ennemi invétéré sur un commun théâtre de délibérations, l'appelassent à y jouer un rôle aussi salutaire que celui qu'il poursuivait d'abord en Anjou entre Louis XIII et sa mère. Bien autrement radicale dans son programme, Anne de Montafié se vit à peine pourvue d'un parti viable, qu'elle se proposa de renverser par la guerre civile préparée de loin, et son antagoniste hiérarchique et le favori qui ne l'avait tiré de prison que pour le susciter contre elle, aussi bien que contre Richelieu et Marie de Médicis. Ensuite, elle élèverait sur les ruines de cette coalition l'adulte qu'en mère impatiente elle proclamait déjà premier prince du sang. Mais en attendant la jouissance de cet idéal, et sauf à s'interdire une apparition trop hâtive sur le théâtre où, dans ces calculs, il se devait réaliser, Anne de Montafié n'avait qu'à se tenir en vedette à proximité de la cour. Là, elle entretenait dans l'adhérence à sa cause les Longueville, les Vendôme, les Savoie et les Mayenne. Là, et avec eux, opérant sur la conscience de Louis XIII et de Luynes autant que le faisait Richelieu sur celle de Marie de Médicis, elle battait en brèche le crédit du confesseur Arnoux pour y substituer une direction dictée par elle-même. Avec eux enfin elle se ménageait des communications suivies avec Marie de Médicis. Et c'est ici qu'apparaît l'oratorien Chanteloube, vu l'affinité de ses humeurs avec le génie d'Anne de Montafié. Dans l'intervalle séparant l'hôtel de Soissons des confins de l'Anjou, on devine tout ce qui s'y offrait d'aliment à son activité et à sa jactance. Dès qu'en effet Marie de Médicis eut procédé à son installation en Anjou, on voit figurer Chanteloube parmi les nombreux agents qu'elle lance sur la route de Paris pour y réclamer l'entier accomplissement des clauses du traité d'Angoulême et stipuler les conditions de son retour au Louvre. Mais Chanteloube, tout en prenant rang parmi les ambassadeurs de la reine-mère les plus imbus de la pensée de Richelieu, s'en distinguait soigneusement au Louvre, comme auprès de Marie de Médicis, par la direction de ses démarches et le ton de sa diplomatie. Dès son arrivée à Paris, et en cela tranchant sur la réserve de La Cochère, de Marillac et de d'Argouges, Chanteloube accourait d'abord chez la comtesse de Soissons. Elle aussitôt d'empoisonner vis-à-vis de lui les intentions de la cour, en lui dépeignant comme gravement compromise la liberté ou même la vie de Marie de Médicis une fois rentrée au Louvre. **D'après cela, concluait Anne de Montafié, comment la reine-mère pouvait-elle abdiquer le bénéfice de ses sûretés éloignées et rentrer en de nouveaux pourparlers, tant de fois avortés, sur la réunion de la famille royale ?** Monté sur ce diapason, et sans nul souci de traverser les sérieux essais de rapprochement tentés à ce moment-là même par le groupe diplomatique distinct, Chanteloube revoyait Ruccellaï, qui n'était passé dans le camp de Luynes que pour y éterniser les brouilleries et contreminer les circonvallations de Richelieu ; et là, bien entendu, Ruccellaï cultivait dans Chanteloube son propre levain de discorde. Aussi, au sortir d'avec son ancien consort réconcilié avec lui dans la haine de Richelieu, Chanteloube allait rompre en visière avec Condé et Luynes. Puis, avançant vite auprès de la reine-mère les ambassadeurs de l'évêque de Luron. il s'empressait de justifier auprès d'elle ses éclats intempestifs, en débitant à celle qui ne l'écoutait que trop pour que Richelieu ne s'en effrayât pas, sa provision de sinistres rumeurs avant de les semer autour d'elle.

Tant d'assurances dans les calomnies et les rodomontades diplomatiques fixèrent fatalement les résolutions définitives de Marie de Médicis. Il n'en fallut pas davantage chez une reine dont tout alimentait, il est vrai, les répulsions, depuis

la maladroite fin de non recevoir de Luynes tirée de la prétendue épidémie de Paris, jusqu'au manifeste de novembre et à la dernière promotion de l'ordre du Saint-Esprit. C'est ce que Marie de Médicis ne manqua pas d'objecter victorieusement aux nouveaux ambassadeurs chargés de réitérer avec les avances filiales, et avec une sincérité en proportion croissante avec la franchise des dénégations adverses, l'invitation officielle de Marossani. **Quoi de commun**, redisait la reine-mère tour à tour à Brantes et au père de Bérulle, en resserrant vis-à-vis d'eux et sous la rédaction mesurée de Richelieu l'enchaînement de ses griefs, **quoi de commun entre la mère non consultée pour l'éducation ou l'établissement des enfants de France, et le roi qui venait de sanctionner tout à la fois la flétrissure de la régence et la glorification des assassins de Concini et des transfuges de la cour d'Angoulême ?** Avait-on, d'ailleurs, à son égard, **intégralement observé le traité d'Angoulême ?** Qu'étaient devenus les subsides alloués pour le paiement de ses dettes ou pour l'entretien de sa garde et de sa garnison, ou les pensions promises à ses plus dévoués serviteurs et, notamment à son trésorier d'Argouges, à son aide-de-camp Marillac, à son écuyer Channel ? **Où était la sécurité promise à ses plus chauds partisans**, ajoutait Marie de Médicis à propos des mouvements d'une armée d'observation établie en Champagne aux débuts de la guerre de trente ans, **où était la sécurité promise à ses plus chauds partisans, quand le marquis de la Valette se voyait militairement inquiété dans son gouvernement de Metz**<sup>1</sup> quant à une autre extrémité du royaume, Luynes, une fois investi du Boulonnais, y évinçait son dévoué serviteur Migneux de la place de Montreuil ? En se supposant même sur ces derniers points **intégralement satisfaite**, où trouverait-elle de quoi défrayer ses préparatifs de voyage ? Les préparatifs même du duc de Montbazon désigné pour venir au devant d'elle, car elle n'en était plus à solliciter pour cet office le prince de Piémont, qu'elle n'avait pu revoir depuis qu'il avait cautionné son retour, ces préparatifs du duc de Montbazon répondaient-ils à ceux qu'on attendait de lui, et étaient-ils même **sérieux**<sup>2</sup> ? En supposant même **tout organisé pour sa rentrée au Louvre**, y trouverait-elle l'ancienne sécurité ? **Pouvait-elle oublier d'y avoir été huit jours gardée à vue par des satellites ivres du sang du maréchal d'Ancre ?** Avec ce lugubre souvenir, comment se résigner à y rentrer sous la protection d'une garde restreinte, et en butte aux représailles couvées sous les donjons de la Bastille et de Vincennes ?

Après cette condensation de soupçons et de griefs, tour à tour exposés aux ambassadeurs de cour et déduits en son conseil, Marie de Médicis, sourde à la voix de Richelieu, qui ne s'en était constitué l'organe que pour la satisfaire, tandis que Chanteloube les érigeait en fins de non recevoir pour la retenir, rejeta les appels de Luynes pour s'enraciner en Anjou. Et voilà donc Richelieu vaincu dans cette sourde lutte où, depuis l'entrevue de Cousières, lui et la comtesse de

---

<sup>1</sup> Marie de Médicis se plaignait surtout de l'ordre donné au marquis de la Valette de transférer à Verdun les poudres de Metz et du sursis imposé dans l'organisation annuelle de cette dernière ville.

<sup>2</sup> Marillac : **Après les voyages à Angers de Marossani et de l'abbé de la Cochère, conviant la reine-mère de la part de son fils de le venir rejoindre à Paris, et sur les conseils de Richelieu, celle-ci n'attendait plus que le duc de Montbazon pour la conduire à Paris.** — Mais il succéda autrement, les chevaux du bon duc se trouvant encloués, la Choisy lui refusa congé, ou quelques autres empêchements... intervinrent, tant y a que les belles paroles de Marossan n'eurent pas de suite, et celles du sr de la Cochère point d'avis, ainsi il parut très-clairement que la Royné feroit déplaisir au Roy et à Mons. de Luynes d'aller à la cour, et qu'elle eu desuit retirer sa pensée.

Soissons s'étaient disputé sans relâche la direction de Marie de Médicis. Aussi, en regard de ces déclarations péremptoires soufflées à la reine-mère par la cabale adverse, on s'imagine d'abord Richelieu réduit à l'état de voix perdue dans les délibérations de son conseil transformé virtuellement en conseil de guerre et, par là, redoutant d'y risquer un seul jour sa considération. Partant et à première vue on la voit secouer la poussière de ses pieds sur le seuil du Logis-Barrault pour retourner s'ensevelir dans son diocèse de Luçon, à la grande satisfaction mais non pas encore selon les vues du père de Bérulle. Car, ce semble, dans ce refuge utile des disgrâces on saura bien un jour l'y retrouver. Aux premiers symptômes de dislocation du parti angevin abandonné à ses bruyantes mais fragiles destinées, Luynes relancera Richelieu sur le chemin de Luçon comme il avait fait sur le chemin d'Avignon. Et à Angers, cette fois, le crédit diplomatique du négociateur du traité d'Angoulême et de l'entrevue de Cousières s'accroîtra de tout l'honneur d'un exil non plus seulement accepté, mais embrassé par la cause royale.

Ainsi, du moins, raisonne-t-on de prime abord en perdant de vue et l'indissolubilité de l'attachement de Richelieu pour Marie de Médicis, et la judicieuse souplesse des calculs appropriés au rôle salutaire qu'il jouait auprès d'elle. En abandonnant à elle-même, au lendemain de sa virtuelle déclaration de guerre, sa souveraine aussi gravement fourvoyée, Richelieu la livrait sans réserve à la merci de Chanteloube renforcé de sa légion d'obscurs séides qu'il ne nous daigne même pas nommer, mais dont les clameurs suffiront, se disait-il, à étourdir la reine-mère dans sa voie criminelle. Pour l'en tirer, ou du moins pour prévenir les suites de sa condamnable résolution, Richelieu ne jugea rien de mieux que de garder son poste auprès d'elle, en pénétrant même dans ses vues encore plus avant qu'il n'avait fait à Blois et à Angoulême, pour se maintenir jusqu'après les désastres prévus et vainement conjurés dans sa confiance. Mais, toutefois, qu'est-ce à dire ? Pour mieux capter la reine-mère, Richelieu ira-t-il jusqu'à applaudir à sa rechute de rebelle et à la guerre civile dont elle redonne presque le signal ? A Dieu ne plaise que le prélat qui n'adhérait au parti angevin que pour le mieux dissoudre, ait poussé vis-à-vis de Marie de Médicis jusqu'à la connivence ses tempéraments diplomatiques. Après la communication par la reine-mère à son conseil de ses résolutions suprêmes, et en regard du tumulte approbateur qui les accueillit, Richelieu se déclara lié par la majorité des suffrages et y déféra sans apparence de réserve ; en un mot, il plia, en pilote avisé, sous les coups de la tempête. Mais il pliait sans rompre. Aussi, à peine la séance du rejet des appels de Luynes levée, Richelieu, par là laissé en tête à tête avec Marie de Médicis, vis-à-vis d'elle seule protesta de l'immutabilité de ses vrais sentiments, et déclara ne s'associer que sous ce bénéfice à ses préparatifs militaires. Et, bien entendu, de telles réserves demeurèrent un secret absolu à l'égard du conseil dont Richelieu espérait encore au moins conjurer les plus grands écarts. Mais le conseil n'en accueillit pas mieux l'évolution de surface affectée vis-à-vis d'eux par l'évêque de Luçon. En acclamant, quant à eux, après l'avoir eux-mêmes provoquée, il rupture définitive de la reine-mère avec la cour, et eu égard à ce que Richelieu professait hier encore d'attachement à la cause royale, ils s'étaient flatté de créer dans leur sein à cet embarrassant collègue la plus fautive situation, et, par là, de le mettre en demeure ou de déguerpier ou de se compromettre avec la cour. Aussi, pour eux, quelle déconvenue quand, dès le lendemain de leur tapageuse séance ; celui qu'ils croyaient avoir à jamais évincé de leurs délibérations reparut au milieu d'eux aussi tranquillement qu'il avait fait à Angoulême eu face de Rucellai ; et cela pour les surveiller au lieu de les

suivre, et avec l'appui entrevu de Marie de Médicis. Il est vrai qu'il leur restait le triste dédommagement de couvrir sa voix de leurs imprécations. Mais une fois au sortir d'avec eux, Richelieu trouvait, sinon pour l'instant sa complète revanche, au moins pour l'avenir un accueil d'un meilleur augure auprès de Marie de Médicis qui, de plus en plus, en pesant ses services, agréait sa franchise.

Il y a plus — et cela, il est vrai, redoublait l'animosité de la cabale de Chanteloube qui voyait de partout son ennemi se soustraire à leur perfide alternative — ni la cour ni même Luynes, qui avaient si fort soupçonné les allures de Richelieu à Blois, à Angoulême et jusqu'aux portes de Tours, ne l'incriminèrent en Anjou, pas plus que Marie de Médicis ne s'estima trahie par celui qu'on accuse de ne s'être adjugé sa défense que pour la précipiter dans la déroute des Ponts-de-Cé. Non, Richelieu n'a pas plus trahi la cour au profit de celle dont il attendait sa rentrée au pouvoir, qu'il n'a vendu Marie de Médicis à Luynes au prix d'un chapeau de cardinal. Il n'a trahi personne parce que tous savaient ce qu'il voulait, et, dès lors, acceptaient en lui la situation d'un négociateur sous les armes. Une fois la rupture consommée sans remède avec la cour et la guerre civile presque déclarée en dépit de ses remontrances, Richelieu, demeuré dans le camp de sa souveraine, dut se soucier avant tout de sa sécurité personnelle dans la mesure compatible avec l'intérêt de l'état. Rappelons-nous le parti que prit à Angoulême l'évêque Luçon, non sans l'avoir d'abord combattu, de négocier au nom de Marie de Médicis avec la cour une place de sûreté. Par une suite des mêmes sollicitudes, une fois Marie de Médicis en Anjou lancée dans les aventures belliqueuses, Richelieu, prévoyant sa déroute et soucieux d'en atténuer les conséquences, s'ingénia jusqu'à la dernière heure de la lutte engagée avec Louis XIII, à utiliser l'arsenal dont la reine-mère lui devait en partie la concession, et, par là, à dissimuler un peu la gravité de sa défaite. Aussi, dès le lendemain de ce désastre final, et dans le désarroi de ce même parti qui y avait poussé comme à plaisir Marie de Médicis, on verra Richelieu, grâce à son crédit également maintenu dans les deux camps adverses, ramener sa souveraine à Louis XIII non pas en victime livrée à la merci du vainqueur, mais en grande reine qu'un noble repentir et qu'une sérieuse victoire sur elle-même assure de toute sa clémence.

Mais voilà qu'au plus fort de ces calculs de réconciliation et de salut, surgit une suite d'événements aussi décisifs à l'égard du parti relevé d'où ils surgissaient, que l'étaient la déclaration du 9 novembre et la promotion de l'ordre du Saint-Esprit à l'égard de Marie de Médicis. Certes, le prince de Condé n'avait pu voir, depuis sa rentrée en France au début de la régence, l'usurpatrice Aune de Montafié s'acharner à le murer tout vif. dans son donjon de Vincennes, ou au moins à flétrir en lui sa postérité, sans lui ménager en revanche, une fois redevenu libre, de rigoureuses représailles. En effet, il enleva d'abord au jeune comte de Soissons la capitainerie des cheveu-légers du roi. Puis il surveilla de près son gouverneur le duc de la Ferté-Senneterre. Et, au mépris ou plutôt en raison même des instances d'Anne de Montafié toute dévouée aux Senneterre, il l'exclut de la promotion de l'ordre du Saint-Esprit. Non content même. d'avoir désarmé et d'inquisiteur l'orgueilleux collatéral qui s'érigait contre lui en antagoniste et en qui perçait déjà le vainqueur de la Marrée, il s'acharna à renchérir sur ses provocations au moyen des plus réactionnaires entreprises. Le 27 décembre, en effet, comme au Louvre le jeune comte de Soissons, à l'heure du souper de Louis XIII et en vertu de son office patrimonial de grand'maître de la maison du roi, se tenait près de sa table pour lui présenter la serviette, Condé,



à titre de premier prince du sang s'avança vers lui pour la lui tirer des mains en lui disant : Oseriez-vous me contester mon rang ? — En tout autre lieu et hors de ma charge, lui répondit l'adolescent avec une respectueuse fierté et tout en s'affermissant dans sa contenance, je vous déférerai comme à mon acné ; mais ici, je ne reconnais nul autre supérieur que le roi, et ne puis céder la serviette qu'à un enfant de France. Cependant, reparti Condé, feu votre père ne me l'a jamais disputée. — Si mon père vous l'a jamais cédée, ce fut par courtoisie et non sur le pied de la contrainte ; autrement, il vous eût résisté jusqu'en face de l'autel. — Feu votre père vous en eût remontré en fait de savoir-vivre. Au reste, il faut pardonner à un enfant de telles rodomontades. Ne vous sont-elles pas, d'ailleurs, inspirées par ceux qui vous ont poussé, durant ma captivité, à vous intituler premier prince du sang ? — Tout jeune que je suis, si l'on m'insulte je saurai faire valoir les honneurs de ma charge. Ceux de qui je prends conseil savent ce qu'ils disent. Vous n'êtes pas ici plus qualifié qu'à Vincennes. Et quant à moi, je me maintiens dans l'intégralité de mes prérogatives. Là-dessus, les deux rivaux allaient en venir aux mains sans l'intervention du roi, qui supprima la querelle en invitant un tiers indiscutable en la personne de son frère Gaston à lui présenter la serviette, et en obligeant ses deux collatéraux à s'embrasser devant lui. Mais au bruit d'un tel esclandre, à peine atténué par cette réconciliation de commande, on vit toute la noblesse affluer dans la lice une fois ouverte autour de la table royale, et s'y partager en deux camps. Tandis que les courtisans se pressaient en champions résolus autour d'Henri II de Bourbon, ce fut à qui des mécontents s'escrimerait en faveur de l'ambitieuse comtesse à peine dissimulée derrière l'officier qu'elle avait dressé à la provocation, ou qu'au moins elle soutenait de ses incitations maternelles. Et là, en première ligne, s'afficha le duc de Mayenne.

En fait de reconnaissance, on ne peut dire si ce dernier s'était trouvé plus mal payé de Luynes que d'Henri de Bourbon. Car, depuis leur coalition, l'ancien prisonnier de Vincennes oubliait qu'il avait vu hier figurer Mayenne en société des Montmorency, dans le groupe des catholiques s'intéressant à sa délivrance ; et Mayenne ne s'en aperçut que trop en voyant son parent et son protégé Villars exclu avec les Senneterre de la promotion de l'ordre du Saint-Esprit. Aussi le commandant en chef de l'armée d'Angoulême et le fils du lieutenant-général de la Ligue, également méconnu dans la diversité de ces deux titres à de plus durables souvenirs que des souvenirs de cour, aussitôt après l'éclat du Louvre alla s'offrir à titre de cavalier servant à J'hallucinante comtesse de Soissons<sup>1</sup>.

Une fois même lancé en avant, l'indiscret duc de Mayenne ne se contenta plus. Aussi frondeur que chevaleresque, aussi vaillant que médiocre politique et encore moins choqué d'une ingratitude de grand seigneur que d'une ingratitude de parvenu, le brillant prince lorrain se gaussa hautement de Luynes comme d'un soldat d'antichambre osant postuler après les Montmorency la dignité de

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 64-65, 191. — Pontchartrain, p. 411. — *Journal d'Arnaud d'Andilly*, f° 90. — *Mercure français*, t. IV, pp. 268-269. — Vitt. Siri, 2e partie, pp. 211-212. — *La nunz. Fr.*, 2 janvier 1620. — Coll. Dupuy, *eod.*, p. 131 v. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 7 janvier 1620 et 3 septembre 1619. — Marillac, p. 4. — Matth. de Mourgues, *passim*. — *Vérités chrétiennes au Roy très chrétien* (Bibl. nat., imprimé L b2, attribuée par le P. Lelong à Matth. de Mourgues). — *Essai sur la vie et les œuvres de Matthieu de Mourgues, abbé de Saint-Germain (1582-1670)*, p. M. Perraud Le Puy. — Dupleix, p. 130. — Levassor, pp. 636-637. — Bazin, p. 331. — Avenel, p. 95.

connétable sans avoir jamais tiré l'épée<sup>1</sup>. En supposant le contadin provençal seul au pouvoir, et en dépit de la mortification que certainement il éprouva des quolibets émanés du duc de Mayenne au sujet d'une dignité à laquelle il attachait la plus haute importance, il eût eu le bon sens de s'abstenir là-dessus de toute rigueur, afin de ne pas souligner par là-même l'outrecuidance de ses visées. Mais le vindicatif Henri de Bourbon ne pouvait oublier d'avoir vu hier encore, en face de la table royale et comme en souvenir des anciennes animosités de race, le neveu du Balafré s'ériger contre le petit-fils du héros de Jarnac en porte-fanion du jeune comte de Soissons. Aussi, quant à ces griefs s'ajoutèrent les brocards échappés au duc de Mayenne contre les prétentions de Luynes, il n'en fallut pas davantage à Condé, aveuglé par la rancune et plus pétulant que sagace, pour aviser dans le téméraire paladin la tête du nouveau parti d'insurrection qu'il rehaussait seulement de son nom et de sa vaillance. Ajoutons qu'Henri de Bourbon, en voyant avec émoi Luynes lui chercher un contrepoids dans le gouvernement, ne fut pas fâché de lui complaire utilement, pour lui-même, en vengeant son injure personnelle. Bref, Condé ne songeait à rien moins qu'à l'emprisonnement du duc de Mayenne<sup>2</sup>. Alla-t-il jusqu'à proposer cette mesure en plein conseil, ou se borna-t-il à sonder d'abord là-dessus l'opinion de la cour ? Quoi qu'il en soit, à cet égard dès les préliminaires ses ouvertures échouèrent, grâce surtout, sans doute, aux représentations de Luynes. Car Luynes, bien autrement pénétrant que son allié de la veille, ne s'abusait pas comme lui sur les premiers éléments du parti où se lisait le nom de Marie de Médicis. Il y discernait fort bien la mère du jeune Louis de Soissons, qui d'ailleurs, avec sa prudence consommée, en fait de répression matérielle lui dérobait toute prise directe. Au surplus, Luynes s'était déjà trop compromis dans l'opinion pour achever de s'y perdre en s'offrant décidément à son ancien prisonnier comme son exécuteur des hautes œuvres. Mais n'importe, les menaçantes résolutions de Condé, avant de se résorber dans le conseil, avaient eu le temps de transpirer. Justement un gentilhomme, auteur de divers pamphlets contre Luynes, dont l'un s'intitulait : *Avis au Roi sur le rétablissement de l'office de connétable*, venait d'être saisi et traduit devant le Parlement, qui l'avait condamné à faire amende honorable la corde au cou, puis, une fois l'arrêt exécuté, l'avait jeté pour toute sa vie à la Bastille. Cet exemple de sévérité avait fait croire qu'on se proposait aussi de mettre la main sur le duc de Mayenne, et qu'on n'attendait que son arrivée à Fontainebleau où alors résidait la cour et où accourait à cet effet le jeune Louis XIII, pour mieux s'assurer de sa personne.

D'aussi sinistres rumeurs parvinrent vite aux oreilles attentives de la comtesse de Soissons. Inquiète sur le sort du duc de Mayenne, à qui elle tenait comme à l'illustration de son parti, et cependant soucieuse de ne pas se compromettre en

---

<sup>1</sup> Au dire même de l'ambassadeur vénitien, qui en cela d'ailleurs n'est qu'un écho des rumeurs de cour, il n'eût pas tenu aux pratiques du duc de Mayenne que, au cas échéant, dès l'année 1620, le Parlement ne se fût opposé à la vérification des titres conférés à Luynes.

<sup>2</sup> Suivant l'ambassadeur vénitien, Condé n'avait fait que mettre en circulation les sinistres rumeurs concernant la liberté du duc de Mayenne, afin de le pousser par là lui-même à la fuite, et de s'assurer ainsi autour de lui le champ libre, une fois débarrassé du turbulent personnage. Mais, encore une fois, nous nous en tenons à notre manière de voir, qui nous semble se conformer davantage au caractère du prince de Condé. Sur ce point, d'ailleurs, les informations de l'ambassadeur vénitien sont trop contradictoires pour qu'elles nous inspirent une sérieuse confiance. Cette dernière information, d'ailleurs, n'est donnée que comme un on-dit.

l'avertissant trop haut du péril que courait sa liberté — car elle prévoyait les suites de son départ aussi précipité qu'inévitable —, elle l'en lit informer sûrement mais par les voies les plus détournées. Sur ce premier avis, le duc de Mayenne se rit d'abord de l'avertissement. Mais on insiste. Et le voilà vite qui, sans prendre congé du roi, dans la nuit du 27 au 28 avril et à minuit, s'esquive à cheval avec le seul cortège de six gentilshommes suivis de douze chevaux ; et par la poste il gagne d'un trait son gouvernement de Guyenne. En route il avait cependant, par une lettre du 20 mars datée de Pressigny<sup>1</sup> et par l'organe de l'ambassadeur Bellesme, protesté de son inviolable fidélité au roi, et formulé des excuses d'un départ si soudain que motivait seul, redisait-il, la nécessité de pourvoir à la sûreté personnelle.

On peut juger si, en dépit des assurances du duc de Mayenne, la cour s'alarma de sa fuite significative. Aussi, dès au reçu de ses lettres et de son messenger, le conseil s'assembla à Fontainebleau pour délibérer sur le sort du délinquant. Là, Condé y ouvrit, bien entendu, l'avis le plus violent, qui consistait à aller les armes à la main enlever à Mayenne son gouvernement de la Guyenne. Naturellement aussi Luynes insinua le conseil de ménager cet irritable personnage, de dissiper ses soupçons en dissimulant avec lui la conviction acquise de ses torts aussi soigneusement qu'on faisait vis-à-vis du public toute inquiétude sur son départ. Et néanmoins, ajoutait-il, il fallait s'en tenir à de nécessaires précautions tant vis-à-vis de lui qu'à l'égard de Marie de Médicis.

Cette fois, et comme par une réaction de ce qui ne s'était que trop produit au moment de dresser l'acte de novembre et la liste de promotion de l'ordre du Saint-Esprit, l'avis le plus modéré comme aussi le plus judicieux prévalut. Le 3 avril, et concurremment à l'ouverture d'une nouvelle période diplomatique inaugurée par l'envoi à Angers du duc de Montbazou, Louis XIII adressa au coupable une lettre où, en prenant au mot ses protestations de fidélité, il lui garantissait affectueusement sa sécurité personnelle<sup>2</sup>. Mais en même temps il écrivait aux gouverneurs des places fortes de la Guyenne, et surtout de la citadelle de Blaye, pour les maintenir dans la fidélité. Puis il dépêcha à tous les gouverneurs limitrophes pour les inviter à se tenir sur leurs gardes. Mais surtout il adressa aux gouverneurs des principales places du gouvernement de Marie de Médicis des lettres de cachet leur prescrivant de surveiller le duc de Mayenne et de fermer leurs portes à tout ce qui adhérait à la reine-mère. Par là on faisait la partie belle à deux d'entre eux pressés de venger des griefs de voisinage datant de l'installation en Anjou de Marie de Médicis. Ici, Duplessis-Mornay atteint dans son autonomie saumuroise par les usurpations originaires entremêlées aux avances de la reine-mère. Là, le gouverneur de la Flèche Fouquet de la Varenne, qui n'oubliait pas le dessous essuyé au jour de son installation dans la capitainerie d'Angers par la revendication des armes angevines entassées déjà par lui sur ses fourgons délictueux. Aussi l'on peut juger si le gardien mortifié de l'entrée du Maine et de la Normandie et l'orgueilleux dominateur du bassin de la Loire, exécutèrent rigoureusement contre Marie de Médicis les ordres de Louis XIII. En ce qui est de Duplessis-Mornay, et sur le simple soupçon d'un recel d'armement dans sa ville, il alla jusqu'à y pratiquer partout des perquisitions

---

<sup>1</sup> Cette lettre est insérée tout entière dans le *Mercure français*.

<sup>2</sup> La lettre du roi était suivie de lettres conformes de Luynes et de Pontchartrain. — Le duc de Mayenne répondit à la lettre du roi par un renouvellement des fleuries protestations obséquieuses.

domiciliaires<sup>1</sup>. Malheureusement, tant de précautions militaires édictées contre Marie de Médicis, et surtout la consigne distribuée aux gouverneurs voisins de son apanage, ne firent que réveiller sa colère et précipiter ses résolutions suprêmes. Justement, à peine rendu à Bordeaux, le duc de Mayenne, poussé jusqu'au bout par le jeune duc de Nemours qui le pratiquait au nom de ses collatéraux de Savoie ; le duc de Mayenne, en cela légitimant les soupçons de la cour, envoya offrir à la reine-mère ses services avec ses promesses de levées militaires. Elle, en retour, lui expédia Chanteloube pour conclure avec lui une alliance formelle. Une fois même assurée de l'épée du plus chevaleresque des souteneurs acquis jusqu'à ce jour à sa cause, Marie de Médicis voulut avoir près d'elle celle qui avait armé et pouvait seule guider le bras du duc de Mayenne. Elle voulut attirer dans son apanage l'organisatrice même de son parti. Elle désira surtout y voir avec elle l'adolescent qui, sous le nom de Louis de Soissons, et à défaut du jeune Gaston soustrait à ses accaparements maternels par l'alliance matrimoniale avec les Montpensier, autorisait son parti de la qualité usurpée de premier prince du sang. C'est dire avec quelle célérité Marie de Médicis avisa la comtesse de Soissons des armements du duc de Mayenne et de l'alliance définitive conclue avec lui, invitant en conséquence Anne de Montafié à la venir rejoindre en Anjou. La comtesse, à cet égard, n'attendait désormais, comme nous avons vu, qu'un effort sérieux du côté de la reine-mère. Pour accélérer, d'ailleurs, aux confins de l'Anjou et du Maine, cet effort à son égard décisif, Anne de Montafié avait sans nul doute favorisé sous main la contagion des frayeurs du duc de Mayenne auprès des ducs de Longueville et de Vendôme qui, peu après sa fuite, à leur tour émigrèrent en leurs gouvernements respectifs de Normandie et du Vendômois. Aussi, quand par ce double événement se fut développé autour de Marie de Médicis son cercle d'adhérences, la comtesse de Soissons se sentit, à vrai dire, ébranlée par ses sollicitations.

Mais la cour, ou plutôt Luynes, qui avait vite pénétré derrière les ducs de Mayenne, de Longueville et de Vendôme, celle qu'il envisageait à bon droit comme l'âme du parti se réorganisant autour de Marie de Médicis, usa pour l'en détacher de tous ses artifices. Nous savons avec quelle passion Anne de Montafié recherchait le mariage de son fils avec Henriette de France. C'était là un des mobiles qui l'avait tournée vers Marie de Médicis, espérant par elle marcher plus sûrement à ce but que par la cour, où Condé s'opposerait toujours à l'excessive élévation d'une branche cadette de leur souche commune. Or, c'est justement par cet appât que Luynes, avec la connivence d'Henri de Bourbon, entreprit de leurrer l'ambitieuse mère. Il sembla en effet pressentir ses désirs en lui offrant la main de la seule demeurée disponible des filles d'Henri IV, à l'heure même où s'ouvraient en partie double les pourparlers du mariage d'Henriette de Bourbon

---

<sup>1</sup> Les villes de Saunier et de La Flèche ne furent-elles pas mime au nombre de celles dont les garnisons, dépassant les instructions royales, prirent les armes et montèrent la garde ? C'est très possible ; néanmoins, on ne saurait l'affirmer. — Richelieu, t. XXII, pp. 42-43. — Pontchartrain, p. 411. — Fontenay-Mareuil, p. 145. — Arnaud d'Andilly, t. III, f° 4. — La nuit ; di Fr., 31 mars et 8 avril. — Mercure français, t. IV. pp. 263-1270. — Vitt. Siri, t. XXXV. pp. 88. 97 : 20e partie, pp. 206-207. — Marillac. pp. 5. 8 et 9. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 31 mars, et 14 avril, ti mai 1620. — Chartrier de Thouars (dont nous devons la communication à la gracieuseté de M. de la Trémouille) : *Lettres de Marie de la Tour, duchesse de la Trémouille* (1604-1662) ; *A Thouars, ce 6 avril 1621*. — Roncoveri, p. 305. — Gramond, p. 281. — Griffet. p. 265. — Levassor, p. 5472. Dupleix, p. 133. — Bazin. p. 361. — Henri Martin, p. 159. — Dariste, p. 65. — Mme d'Arconville. p. 37. — V. Cousin, septembre 1861, pp. 532-533. — *Hist. des ducs de Guise*, p. Bouillé, p. 386.

avec le prince de Galles. Puis, sur l'acceptation prévue de la comtesse de Soissons et concurremment à ses propres démarches envers le nonce, la cour sollicita de Rome, eu égard à la parenté canonique, et elle obtint, dès avant le 16 mars 1620, les dispenses d'alliance nécessaires. En même temps Brantes, en allant à Angers notifier à Marie de Médicis le mariage, à son égard si clandestinement conclu, de Gaston avec mademoiselle de Montpensier, devait en revanche l'informer du dénouement mieux agréé qui lui donnait pour gendre un Soissons. Et sur les entrefaites, le jeune prince était admis à l'honneur de servir à table celle qu'on lui désignait comme sa fiancée. Mais une fois les dispenses expédiées et la dot de Gaston fixée, voilà que, tout à coup, les négociations avec l'impatient comtesse languirent, au point que le nonce dut rengainer ses lettres de compliments déjà toutes dressées. Puis un jour Cadenet vint près d'Anne de Montafié s'excuser d'un ajournement soi-disant nécessité à la fois par les ombrages de Condé et l'éloignement de Marie de Médicis. **Car enfin, alléguait-il, convenait-il de marier une fille de France hors l'assistance maternelle ?** Que dis-je ? Ici encore se trahit le favori occupé à susciter à Condé, tout en le ménageant, des contrepoids du gouvernement. A cet effet, en attendant le retour de Richelieu, il y pourvoyait, du même coup dont il divisait la maison des Guise au moment des provocations ou de la fuite du duc de Mayenne, par l'alliance de Gaston avec les Montpensier. Par une suite du même calcul, en sa négociation matrimoniale vis-à-vis des Soissons, il alléguait en une alternance d'équilibre avec les égards pour la jalousie de Condé, les égards pour la jalousie des Guise. **Car tant qu'à envisager, insinuait-il là-dessus, à la fois dans la maison royale les deux mariages de Gaston et d'Henriette, dont le premier, vu le bas âge du futur, n'était que d'une réalisation tardive, il convenait d'ajourner d'autant l'autre union pour subordonner l'établissement de la sœur à celui du frère.**

On peut juger si, sous ses démonstrations de respectueuse déférence aux volontés d'un roi, au fond Anne de Montafié se payait des défaites de Luynes. Outrée de son cuisant échec et de se voir si visiblement prise en défaut dans sa perspicacité si redoutable ; au surplus montée par la Ferté-Senneterre qui ne digérait pas sa récente exclusion de l'ordre du Saint-Esprit, elle le dépêcha vers Marie de Médicis pour une conférence préliminaire sur la fixation de la date de son arrivée en Anjou<sup>1</sup>. Elle ajournait toutefois son voyage à l'époque où tout le parti aurait adhéré à un plan d'organisation militaire élaboré dès lors à Angers et qui, désormais, nous va partout apparaître sous le nom d'état général.

De son côté, pour frayer une route aussi sûre que promptement à celle qui n'entendait venir en Anjou autoriser de sa présence qu'un parti viable, Marie de Médicis, aussitôt après son entrevue avec Senneterre, lança dans tout le royaume des émissaires chargés de recueillir les plus engageantes signatures au pied de ce

---

<sup>1</sup> Richelieu, t. XXI, pp. 195-196. et t. XXII, p. 64. — Pontchartrain, pp 411-413. — Fontenay-Mareuil, pp. 144-145. — Mercure français, p. 170. — *La nunz di Fr.*, 20 janvier, 12 et 26 février, 8 avril, 20 mai, 17 juin, 1er, 7 et 9 juillet 1620. — Vitt. Siri, t. XXXV, pp. 105, 127 et 146. — Arnaud d'Andilles, p. 3. — Marillac, *Etat général*, p. 21. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 17 décembre 1619 ; 31 mars, 18 février, 11 avril, 2 juillet 1620. — Arch. des aff. étr., 15 février, f° 12. — Marillac, p. 4. — Gramond, p. 281. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 541 et 627. — Griffet, p. 258. — Bazin, p. 365. — Henri Martin, p. 150. — Mme d'Arconville, pp. 44 et 51. — V. Cousin, septembre 1861, pp. 527 et 529 ; octobre, pp. 626 et 627. — *Rec. andeg. Pandictæ*, de cl. Ménard (mss. 875 de la Bibl. d'Angers), t. II, p. 94 v.

règlement préparatoire accompagné d'une formule de *serment d'union* à sa cause<sup>1</sup>.

Dans cette circulation universelle de l'état général et du serment d'union, ce fut d'abord chose aisée à l'agent Carboni d'enlever à tout le moins l'adhésion verbale du principal artisan de la cabale ourdie au lendemain de l'évasion de Blois, au moyen d'un appel en garantie fondé sur le cautionnement formel du traité d'Angoulême. En réponse à cette mise en demeure, et avec son hypocrisie déjà par nous démasquée sur le chemin d'Angoulême à Tours, le prince de Piémont Victor-Amédée, fils du duc de Savoie Charles-Emmanuel, transmit par son agent le comte de Verrue, et recommanda par son ambassadeur à Louis XIII et à Luynes les plaintes de Marie de Médicis, en se justifiant de son entremise sur des sollicitations de cour par lui-même provoquées. En même temps il corrompait l'ambassadeur de France à Turin Claudio Marini, et favorisait, par le duc de Nemours, la fuite du duc de Mayenne. Puis il correspondait séditieusement avec la reine-mère par l'organe de son poète favori d'Urfé, sous le bénéfice de son titre d'auteur du roman d'Astrée, ou pour mieux dire sous le voile d'un commerce littéraire. Et cependant, sans que lui-même au pied de l'état général hasardât une compromettante signature, son agent Frésia, grâce à son titre d'ancienne créature des Soissons, et par un échange de dépêches chiffrées<sup>2</sup> avec Anne de Montafié et les ducs d'Epéron, de Mayenne et de Vendôme, entretenait le ciment du parti en éveil<sup>3</sup>.

Par ces menées souterraines on eut vite recueilli les signatures des Vendôme et de Mayenne<sup>4</sup>. D'ailleurs l'égard de Mayenne et du grand prieur s'exerçait une bien habile alternative d'amorces. Car entre eux deux (et nous reviendrons là-dessus) Anne de Montafié figure à la fois comme le génie et la sirène de cette première Fronde<sup>5</sup>.

On n'eut qu'un peu plus de peine à l'égard du duc d'Epéron, principal promoteur des rébellions de Marie de Médicis. Après les princes du sang, le duc d'Epéron était peut-être le personnage le plus important du royaume. Ancré tour à tour dans la persévérante faveur d'Henri III, puis dans la haute estime d'Henri IV, il y avait gagné de vastes gouvernements garnis de résidences, où il avait une cour et des gardes, et où il exerçait presque une autorité souveraine. Il avait surtout vieilli dans les plus grandes charges du royaume. Il s'y appuyait sur deux de ses fils, l'un commandant à Metz, et l'autre archevêque de Toulouse, mais annonçant déjà le brillant officier qui, dans la guerre de trente ans, et à côté de Bernard de Saxe-Weimar se distinguera sous le nom du cardinal de La Valette. Quant au duc

---

<sup>1</sup> Voir, aux pièces justificatives, n° IV, la teneur de l'Etat général et la formule du serment d'union avec quelques spécimens d'adhésions.

<sup>2</sup> Ces dépêches chiffrées ou n'existent plus ou sont devenues introuvables ; mais il est certain que le prince de Piémont les exhiba à son intime confident l'ambassadeur vénitien.

<sup>3</sup> Richelieu, t. XXII, p. 58. — Pontchartrain, pp. 412-413. — Rohan, pp. 516-517. — *La nunz di Fr.*, 20 mai, 3 et 17 juin, 20 juillet 1620. — *Dispace. degl. amb. venez.*, 31 mai, 9 et 24 juin 1620. — Arch. des aff. étr., n° 773, f° 187 et 189. — Arch. nat., carton 232. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 539-540. — *Le duc et connétable de Luynes*, octobre 1861, passim.

<sup>4</sup> Marillac : *Le seing de Mons. du Mayne sur les articles de la liaison, lequel il avoit donné à yeux clos.*

<sup>5</sup> Pontchartrain, pp. 402-413. — Fontenay-Mareuil, p. 41.

d'Epéron, moins homme de guerre mais bien plus politique que le duc de Mayenne, il s'était distingué dans sa haute situation par l'expérience et la fermeté, par la prudence et la hardiesse. Il y avait aussi déployé une fierté naturelle qui le défendait de toute bassesse et du soupçon même de trahison, mais qui tournait trop à la forfanterie gasconne et à l'outréculance du parvenu. Tout cet ensemble de ressources et jusqu'à cette exagération de qualités, le rendaient au besoin capable d'une conduite soutenue, ainsi qu'il y parut dès le premier jour du règne de Louis XIII. Sous le coup même de l'assassinat d'Henri IV, devant au Louvre les princes de la maison royale et fort de son titre de colonel-général de l'infanterie française, il y avait articulé son inféodation de longue date à la reine-mère ; et il était allé de là au sein du parlement, intimidé par une forte démonstration militaire, lui assurer le titre avec l'autorité de régente. De telles allures, par où il avait conquis au pied du trône le plus offusquant relief, y soulevèrent vite la vieille aristocratie coalisée avec le groupe des nouveaux favoris du régime inauguré sous ses propres auspices. Que dis-je, par un effet naturel des ingratitude de cour, et en vue de rétablir la paix dans les conseils stérilement agités du Louvre, on vit bientôt, à l'instigation des Concini, la régente elle-même sacrifier celui à qui elle devait son installation au pouvoir. Dès lors confiné dans son gouvernement d'Angoumois, en retour le duc d'Epéron y bouda fort longtemps Marie de Médicis, sans que l'assassinat du maréchal d'Ancre l'eût rapproché de sa souveraine abandonnée sur les chemins de la disgrâce et de l'exil. Il fallut les avanies infligées par Luynes, mû d'ailleurs en cela par les antipathies traditionnelles de la régence, qui s'éternisaient à travers les révolutions de palais ; il fallut, dis-je, les avanies infligées par Luynes au protecteur originaire de Marie de Médicis rentré au Louvre en dignitaire déclassé, pour ramener ces deux amis l'un vers l'autre en vertu de l'identification des disgrâces. C'est en se voyant molesté dans l'exercice de ses charges militaires et dans ses accointances d'inféodation ; c'est en se voyant tracassé dans ses bruyantes prétentions aux préséances de cour ; c'est en subissant la préférence donnée pour le chapeau de cardinal, au mépris d'engagements calculés, à l'évêque de Paris, Gondi, sur son fils l'archevêque de Toulouse, que le duc d'Epéron se ressouvint du peu d'intervalle qui séparait le château de Blois de la citadelle d'Angoulême. De là le complot tramé avec Ruccellaï pour organiser l'évasion de Blois et assurer un refuge à Marie de Médicis. De là le cautionnement virtuel du pacte d'amnistie qui conférait à la régente déchue son apanage angevin. Luynes, il est vrai, s'ingénia à détacher de Marie de Médicis un plaignant aussi revêché, en l'endormant dans les satisfactions octroyées aux termes du traité d'Angoulême<sup>1</sup>. Mais la violation des engagements de la cour à l'égard de la reine-mère intéressait au fond l'homme qui avait implicitement répondu pour elle. C'est ce que Marie de Médicis alléguait au duc d'Epéron dans son appel en cause accompagné de l'envoi d'une montre garnie de diamants avec ce prétentieux compliment : *Les diamants que j'ai fait mettre à la montre qu'on vous rendra de ma part, ne sont pas plus à l'épreuve du marteau que l'affection que j'ai pour vous est à l'épreuve de tout ce qui serait capable de la diminuer. La générosité avec laquelle vous m'avez servie, repasse aussi souvent et aussi régulièrement dans mon esprit que l'aiguille marque les heures différentes sur le cadran.* Moins touché du cadeau de sa souveraine et du vernis

---

<sup>1</sup> Quelles que fussent néanmoins les dispositions du duc d'Epéron à l'égard de Luynes au moment de l'arrivée en Anjou de Marie de Médicis, il s'abstint de publier dans son gouvernement la Déclaration du 9 novembre, en faveur du prince de Condé, avant d'avoir là dessus consulté sa souveraine. Nous ignorons la réponse de Marie de Médicis.

de bel esprit italien dont s'avisait sa missive, que des sollicitations par où elle le piquait d'honneur ; et d'ailleurs ne pouvant oublier qu'en définitive le traité d'Angoulême lui avait enlevé son gouvernement de Boulogne, le duc d'Epéron n'hésita qu'un instant<sup>1</sup> avant d'adhérer pour lui et les siens, du fond de son cantonnement solitaire, à l'appel en garantie de sa souveraine. Mais dans cette intervention, en principe d'ailleurs distincte de celles des ducs de Savoie et de Mayenne, il se promit bien de jouer son rôle à part, sans prendre rang dans cette mêlée de grands seigneurs qui l'avaient honni la veille, et à qui il ne pouvait en sa fierté inacceptée ni commander ni obéir.

Si dans sa droiture et aussi dans sa coquetterie de protecteur, le duc d'Epéron se fit prier<sup>2</sup> pour ne s'engager que sous cette réserve, il en fut encore bien autrement du faible et indécis duc de Longueville, qu'après la fuite du duc de Mayenne, la frayeur bien plus que la détermination insurrectionnelle avait poussé vers son gouvernement de Normandie, et qui ne s'y était acheminé que sous le prétexte d'y conduire et d'y installer sa jeune femme. Aussi, quand les émissaires Marillac et Casteljaloux, et après eux le duc de Retz, tout en cabalant séditionnellement dans la Normandie, vinrent recueillir son adhésion à la cause de Marie de Médicis, ils le trouvèrent ballotté entre les deux fractions rivales de son parlement ; et partant, ils essayèrent de longues tergiversations. Le duc de Longueville exigea d'abord comme prix de sa signature la remise d'une somme de vingt mille écus, nécessaire, alléguait-il, pour organiser ses levées militaires et pratiquer une province où son autorité était encore neuve. Même en s'engageant, il n'entendait se mettre en mouvement qu'après que le roi aurait quitté Paris, et moyennant le concours de la reine-mère à la défense de la Normandie. Pour correspondre aux vues calvitieuses du duc de Longueville et obtenir au moins son engagement verbal, l'agent Rouville lui certifia les intelligences dont Marie de Médicis disposait dans la ville et le parlement de Rouen ; et elle-même lui recommanda le secret et l'immobilité jusqu'à l'heure où éclateront les provinces voisines.

Ce n'est certes pas la pusillanimité qui, au moment de signer l'état général, eût arrêté la main du jeune et brillant gouverneur du Languedoc Henri de Montmorency, de ce futur héros de Veillanne et de Castelnaudary. Nous en attestons les dix-sept blessures par où le plus néfaste de ces deux champs de bataille s'abreuva de tout le sang non revendiqué par l'échafaud de Toulouse. Mais l'alliance avec Marie de Médicis par sa femme Marie-Félice Orsini, ne pouvait faire oublier au duc de Montmorency son titre de beau-frère de Condé, du prince qui devait sa liberté à Luynes. Il est vrai qu'à cet égard l'accaparant Lunes avait d'avance exempté de toute gratitude envers lui l'antique et glorieuse famille qui lui disputait, de la part des catholiques et parallèlement aux huguenots, le bénéfice d'un tel dénouement, en conférant à son frère Cadenet la capitainerie de Vincennes, à l'exclusion d'Henri de Montmorency. Mortification infligée non sans imprudence à un grand seigneur frustré déjà de la place de Briscou par lui-même ravie aux huguenots dans sa propre mouvance du Languedoc, et aux

---

<sup>1</sup> Marillac : *Mons. d'Epéron se trouva avoir mal à la main dont on écrit.*

<sup>2</sup> Pontchartrain, pp. 412-413 — Bassompierre, pp. 127-128. Rohan, p. 514. — Brienne, *passim.* — Coll. Dupuy, extrait, etc., *passim.* — Marillac, p. 16. — *Despacc. degl. amb. venez*, 17 mars 1620. — Arch. des aff. étr., n° 772, p. 163-164. — Dupleix, pp. 116-117, 133. — Levassor, t. III, 1re partie, pp. 596 et 638 ; 2e partie, pp. 166 et 173. — Dariste, p. 57. — Mme d'Arconville, t. III, p. 46. — Batterel, t. I, L III, n° 10. — Gerard, *Vie du duc d'Epéron*, pp. 291-295 ; 346-347.



avenues mêmes du Languedoc militairement surveillé durant la captivité de Condé ; à un grand seigneur dont la belle-mère, veuve du dernier connétable de sa race, avait essuyé la préférence donnée à la duchesse de Luynes en l'emploi de surintendante de la maison d'Anne d'Autriche. Tant d'avaries, en effet, eussent dès lors aigri dangereusement l'homme poussé plus tard au champ de bataille de Castelnaudary par le seul chagrin de voir après l'éphémère intrusion de Luynes, et, au lendemain de l'exploit de Veillanne, s'échapper de ses rêves d'avenir ce titre de connétable envisagé par lui comme héréditaire dans sa race ; mais ce titre-là même était le prix de la loyauté qui suivait le sang des Montmorency, et qui d'abord maintint dans le devoir, en dépit des incitations de Marie de Médicis et de ses propres penchants, l'aventureux Henri<sup>1</sup>.

Ce nom d'Henri de Montmorency vient de nous rappeler les deux partis religieux concourant jusque dans leur antagonisme à ravir à Luynes, au pied du donjon de Vincennes, le bénéfice de la délivrance de Condé, et par là même tous les deux, au jour de cette délivrance, également mystifiés. De là, et de la part de Marie de Médicis elle-même, associée dans sa mesure à ce commun mécompte, une adroite simultanéité d'avances envers les chefs actuels des deux groupes du protestantisme et de la vieille ligue : ici les Mayenne ou les Montmorency, et là Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon. En ce qui est de ce dernier, qu'attendre d'un hypocrite agitateur attaché, durant toute la régence, à lier les coalitions qui tinrent en échec l'autorité royale, afin de se donner en cour l'utile mérite de les dissoudre ? Mais en cour cet homme, encore plus suspecté qu'indispensable, s'était vu mal payé de ce double jeu. Car, après avoir en vain sollicité le gouvernement du Poitou comme prix de son entremise dans la dissolution de l'assemblée de Saumur, il avait essuyé la préférence donnée à Brantes pour le mariage avec l'héritière du Luxembourg, en dépit d'une promesse littérale d'Henri IV. Aussi, dès lors, se retrancha-t-il sans retour et de guerre lasse dans sa principauté de Sedan, où il n'ambitionna plus qu'à se maintenir redoutable par la communication directe avec les réformés d'Allemagne et de Hollande, encore plus que par l'alliance avec les maisons d'Orange et de la Trémouille. Une seule fois il sortit de son silence, vers la fin de la captivité à Blois de Marie de Médicis, à l'effet d'aboucher ensemble Ruccellaï et le duc d'Épernon, en vue d'une entente pour la délivrance de leur souveraine. Mais à peine le duc de Bouillon eut-il jeté sournoisement dans le royaume ce brandon de discorde, qu'en attendant la conflagration par là même si subrepticement provoquée, il se replia vite dans la neutralité de ses expectatives. Adieu donc les espérances trop prématurément fondées en Anjou sur le souvenir des préliminaires occultes de l'évasion de Blois, autant que sur la promesse de cinquante mille écus articulée par Sardini, principal émissaire de la reine-mère<sup>2</sup> ! Au surplus, Marie de Médicis eut de quoi se consoler ailleurs dans l'hétérodoxie de ses agissements, par la plus sincère en même temps que par la plus efficace adhésion.

---

<sup>1</sup> Pontchartrain. pp. 409 et 412-414. — Rohan, p. 516. — Marillac, pp. 6 et 15. — Coll. Dupuy, *eod.*, p. 135. — Roncoveri, p. 317. — Gramond, pp. 285, 291-295. — *Hist. de la maison de Montmorency*, p. M. Desormeaux (Paris, 1764, t. III), p. 213.

<sup>2</sup> Pontchartrain, pp. 412,-413. — Bassompierre, p. 132. — Marillac, pp. 7 et 15. — Coll. Dupuy, *eod.*, pp. 134 v. et 135 r. — *Despace. degl. amb. venez*, 7 et 16 juillet 1619. — Dupleix, p. 140. — Levassor, t. III, 2e partie, p. 589. — d'Arconville. t. III, p. 54. — V. Cousin, novembre 1861, p. 706. — *Le duc de Bouillon, d'après des documents inédits*, p. Auguste Lauduel, t. II (*Revue des Deux-Mondes*, janvier-février 1877, *passim*).

Hors du groupe des soutiens originaires du parti de Marie de Médicis, se détache au premier rang des seigneurs qui tour à tour y adhérèrent, une haute physionomie. Henri, vicomte de Rohan, organisateur moins heureux qu'habile des guerres de religion du règne de Louis XIII et de la défense de la Valteline entreprise au cours de la guerre de Trente ans, ne fut pas seulement un des plus grands capitaines de son siècle ; mais il y a à relever aussi en lui un magnanime caractère, dont le trait principal fut l'inébranlable fidélité vouée au malheur. Nul plus que lui n'avait été victime des réactions de la régence, qui atteignirent en Rohan le gendre de Sully et l'âme de l'assemblée des protestants de Saumur, bien avant de poursuivre encore en lui le gouverneur autonome de la citadelle huguenote de Saint-Jean-d'Angély et le promoteur de la campagne contre les mariages espagnols. Mais après l'assassinat de Concini et la retraite à Blois de la reine-mère, il fut à peine nécessaire à Rohan de partager à l'égard de Luynes les déceptions de ses coreligionnaires pour ne plus voir en Marie de Médicis que la veuve persécutée d'Henri IV, du grand roi qui l'avait si paternellement formé et établi ; du roi qui, presque dès le berceau, lui avait insufflé son génie avant de le créer duc et pair et de lui procurer la main de la belle et courageuse Marguerite de Béthune. Aussi, à peine Marie de Médicis eut-elle franchi le seuil du château de Blois, que Rohan fut le seul des grands seigneurs du royaume à solliciter l'autorisation de l'y aller voir. Une fois admis à grand'peine à cette faveur, qu'il dut sans doute au privilège de son alliance avec Luynes, Rohan cultiva de très près la reine-mère, en agitant avec elle, dans les apartés de la méfiance et en dehors même de Richelieu, le projet alors chimérique d'une réconciliation avec le favori du jour, sous le bénéfice probable de nouvelles garanties en faveur du protestantisme. Malheureusement, des agents corrompus de la reine-mère dénaturèrent aux yeux du nouveau favori la portée des colloques mystérieux et partant, disaient-ils, coupables du duc avec elle. Sur ces rapports envenimés, Luynes, qui, depuis son avènement au pouvoir et surtout depuis son alliance avec une Rohan, avait en vain essayé sur le duc l'appât des faveurs pour le détacher de Marie de Médicis, tout en l'autorisant à des visites de pure politesse au château de Blois, Luynes, un jour, l'enferma dans son cabinet, et là : *Je ne suis que trop bien averti, lui dit-il, de vos accointances avec la reine-mère, ainsi que des négociations que vous liez avec elle. Mais en considération de notre alliance, j'ai obligé le roi à vous pardonner, pourvu que vous me déniez le secret de vos intrigues.* Là-dessus Rohan, trop fier pour reconnaître un inquisiteur en un favori dont leur parenté même rehaussait le lustre, de se récrier : *Je ne suis point un espion, mais le très dévoué serviteur de la reine-mère. Quand j'ai pris un parti, j'agis à découvert ; et mon innocence m'élève au-dessus de la crainte.*

Sans se décourager de n'avoir pu entamer de front la loyauté du duc, et en attendant l'heure d'y revenir à la charge, mais sans plus de succès, sous les murs de Montauban, Luynes au moins essaya de la surprendre. Dès les premières ouvertures de Rohan sur sa réconciliation tentée avec Marie de Médicis, il feignit d'entrer dans ses vues pour provoquer ses confidences. Malheureusement Rohan, trop candide en sa fierté pour pénétrer jusqu'au fond des manœuvres dirigées contre lui par l'astuce de son rival, aux premières correspondances à ses ouvertures de paix livra ce que les caresses ou l'intimidation n'eussent jamais tiré de lui. Luynes eut tous ses secrets avec sa correspondance, et le dénombrement de tout ce qui adhérait encore à la reine-mère dans son exil. Sa police n'en demandait pas davantage ; et peu de jours après on chassait d'auprès de Marie de Médicis jusqu'aux derniers débris de son

ancienne cour. Rohan lui-même n'échappa point aux rigueurs qu'il avait lui-même si innocemment provoquées ; et on ne lui sut nul gré de s'être fait l'aveugle instrument des délations de Luynes. C'est ce qu'il ressentit au sujet de la récente démolition de sa forteresse du Dognon, située à proximité de son gouvernement de Saint-Jean-d'Angély, et gardant le passage d'une rivière aux environs de la Rochelle. Une aussi forte situation, occupée en face du boulevard du protestantisme par l'un de ses chefs les plus autorisés, et sous la menace d'une alliance entre Marie de Médicis et l'assemblée de Loudun, ne pouvait manquer d'alarmer la cour ; aussi contraignit-elle le duc à la démolition de son dangereux point d'appui. C'en était trop pour l'âme altière d'un grand seigneur qui voyait coup sur coup sa bonne foi tentée ou trahie et ses sûretés abattues. Aussi de telles rigueurs ne pouvaient que le refouler tout entier dans le camp de Marie de Médicis, lors même que celui qui au fond les avait inspirées à Luynes, à la cour n'eût pas été d'humeur à l'accabler de ses rancunes.

C'est sur la foi du prince de Condé qu'en 1615 les protestants s'étaient ameutés sur le passage de la cour allant réaliser aux pieds des Pyrénées le double mariage espagnol. Aussi quel mécontentement pour Rohan, chef de cette campagne, où il préluait à son rôle d'indéfectible soutien du protestantisme en ruines, lorsqu'à la paix de Loudun il vit l'héritier du nom de Condé, une fois son ambition rassasiée dès les protocoles, lâcher, après les avoir exploités comme des alliés de circonstance, les anciens coreligionnaires de sa race. Aussi, à son tour, en 1616, assistant au Louvre à l'arrestation d'Henri de Bourbon qui sollicitait de lui sa délivrance, Rohan affecta l'immobilité la plus significative en lui répondant froidement : **Je ne suis point ici pour m'opposer aux volontés de la reine**. Quand, plus tard même autour du donjon de Vincennes se formèrent les partis contradictoirement intéressés, mais tous ensemble visant à la libération du premier prince du sang, Rohan se sépara là de ses collègues, moins récemment déçus par Condé que par Luynes. Lui, au contraire, dans l'égalité des griefs subordonnant ses dégoûts personnels à ses rancunes de sectaire, et en fait de trahisons plus offensé de celles qui en partant de plus haut atteignaient plus loin, il exhorta Luynes, d'ailleurs avec moins de générosité qu'il ne l'avait fait pour le rappel de Marie de Médicis au Louvre, à éterniser une captivité qui ne l'avait pas encore assez vengé des félonies de Loudun. En revanche, quand enfin avec l'ouverture des portes d'une prison de tous côtés assiégée éclata contre Rohan le signal de représailles encourues par lui sur le chemin de la Bastille, on peut juger combien il se dut croire menacé dans une cour où Condé, une fois libéré, viendrait renforcer Luynes. Et, dans ce redoublement d'inquiétudes, on conçoit que celui qui avait si persévéramment assisté dans son exil de Blois Marie de Médicis, et qui savait comme elle avait accueilli à Champigny les députés de Loudun, n'ait plus trouvé dans le royaume nul asile aussi sûr qu'au sein de son quartier-général angevin<sup>1</sup>.

Là encore le duc de Rohan faillit d'abord se heurter à une impasse. Marie de Médicis, en effet, depuis les malheureuses confidences de Rohan à Luynes, lui avait longtemps tenu rigueur, à en juger du moins par le silence gardé vis-à-vis de lui sur son évvasion de Blois. A son tour, piqué d'une telle marque de défiance infligée par sa souveraine en vue d'un retour à cette liberté à laquelle il s'était si courageusement intéressé, Rohan déclina ses sollicitations insurrectionnelles datées du camp d'Angoulême. Après cela, comment n'encourir pas au seuil de

---

<sup>1</sup> Il y était d'ailleurs appelé par des difficultés pendantes devant le présidial d'Angers, au sujet de son acquisition du fort du Dognon.

son apanage angevin le froid accueil d'une reine qui s'était vue tour à tour par lui si opportunément, bien que si innocemment ou si légitimement compromise ou délaissée ? Au moins Rohan l'eût craint de la part de Marie de Médicis, sans le souvenir de tout ce qu'il avait souffert pour elle. Une fois, d'ailleurs, lancée en Anjou dans ses préparatifs militaires, la reine-mère appréciait trop l'avantage de gagner à sa cause un capitaine d'une habileté déjà si éprouvée, pour ne lui pardonner pas de grand cœur ses bouderies autant que ses imprudences diplomatiques. Elle accueillit donc avec joie dans son apanage, et, sans doute là comme à Blois à l'insu de Richelieu, les reprises d'assiduité de Rohan, moins encore en souvenir de ses gages de fidélité passée que pour entretenir les ombrages de Luynes. Luynes, en effet, qui redoutait moins Rohan aux antichambres du Louvre qu'à l'abri des remparts de la cité angevine et à proximité de l'assemblée de Loudun, comme d'un théâtre plus en rapport avec son envergure ; Luynes, qui mesurait toute l'étendue des griefs du gouverneur de la citadelle démantelée du Dognon, et, partant, s'attachait à éclairer en Anjou ses démarches, somma la reine-mère de congédier un hôte qui lui redevenait plus que jamais redoutable auprès d'elle ; et c'est sans doute à l'instigation du vigilant favori que le nonce agit dans ce sens auprès de Richelieu par l'entremise du père Arnoux et de la pieuse duchesse de Nevers. Mais la reine-mère déclara hautement qu'elle prenait le duc sous sa protection. Assurément, il y avait dans un aussi sûr langage de quoi faire oublier à Rohan les réserves où s'était retranchée à Blois vis-à-vis de lui Marie de Médicis. Aussi, après avoir mandé en Anjou sa courageuse femme, qui accourut à son appel, Rohan se voua tout entier à la cause de la reine-mère avec tout ce que ses hautes facultés lui valaient d'empire sur ses coreligionnaires. Entreprenant et réfléchi, capable à la fois de concevoir et d'exécuter, éloquent dans les conseils et intrépide sur les champs de bataille ; avec tout cela, élevé dans la rigidité calviniste par son ardente mère Catherine de Parthenay, et instruit par de longs voyages, rien n'eût manqué à Rohan, si le règne du protecteur qui déjà le distinguait avait eu sa durée naturelle, pour y jouer un rôle considérable. Au moins, et en attendant que la guerre de Trente ans lui en rouvrit la perspective sur le théâtre de Valteline, en 1620, et entre le quartier-général de Marie de Médicis et l'assemblée de Loudun il y avait pour ses facultés si longtemps rentrées un peu de jeu et d'espace. Au lendemain de l'assemblée de Saumur et des mariages espagnols, lui apparaissait là l'ébauche d'une guerre de religion qui, il est vrai, même reprise après l'entrevue de Brissac au pied des murs de Montauban et de la Rochelle, ne pouvait plus être, sous Luynes et Richelieu, qu'une sanglante chimère et un anachronisme. Mais, jusque dans l'agonie de la cause qui à la fin se résume toute en lui, Rohan y déploiera la constance d'un Napoléon ou d'un d'Annibal, ou, si l'on aime mieux, d'un Charette ou d'un Mercœur.

Nous avons vu sur la route de Tours à Angers, c'est-à-dire à Champigny, et jusque sous les regards investigateurs de Brantes, Marie de Médicis caresser les députés de l'Assemblée limitrophe de Loudun. Encouragé par cet accueil, dès l'arrivée en Anjou de la reine-mère, le vidame de Chartres, président de l'Assemblée, envoya sa cousine M<sup>e</sup> de Maintenon solliciter la reine-mère d'accepter leur offre de service, en lui soumettant les demandes qu'ils adressaient au roi. Plus libre de ses mouvements au regard de la Cour dans ce centre de son apanage, Marie de Médicis y subissait, par d'autres côtés, une surveillance tout aussi active, mais sans contredit vis-à-vis d'elle plus protectrice que celle de Luynes. Ce n'est certes pas Richelieu qui, du fond de son évêché de Luçon et à travers l'orthodoxie de ses polémiques religieuses, avait déjà médité

le siège de la Rochelle et inscrit parmi ses maximes d'homme d'État la ruine du protestantisme, qui pouvait tant soit peu pactiser avec l'Assemblée de Loudun. Bien plus, en sa qualité de mentor accepté de Marie de Médicis, par laquelle seule il voulait reconquérir le pouvoir, l'ambitieux prélat, en la réacheminant vers le trône de saint Louis, tenait à la préserver de tout contact compromettant avec l'hérésie. Il eût donc bien souhaité que la reine-mère eût écarté de son apanage le duc de Rohan, ou au moins renvoyé au roi la députation de Mme de Maintenon. Mais son entourage séditieux, au grand mécontentement de la Cour, insista pour l'admettre. Au moins Richelieu conjura la reine-mère de n'user en son discours de réception que d'irréprochables formules. Pour concilier les exigences de l'état-major de Chanteloube avec les représentations de l'évêque de Luçon, Marie de Médicis accueillit en ces termes ambigus la démarche de Mme de Maintenon : *Le roi en son conseil résoudra ce qui sera juste et raisonnable. Quant à moi, je ne prétends point prendre connaissance de vos demandes. Au reste, votre témoignage d'affection m'est fort agréable. Soyez sûrs que je serai bonne voisine à tous égards.* Un tel langage, non écouté d'aussi près qu'à Champigny par des oreilles ennemies, et à grand peine refréné par les avertissements du devoir, laissait percer sous son ambiguïté de trop significatives avances, pour ne pas redoubler l'espoir que les Huguenots avaient conçu dans le voisinage de la gouvernante offensée de l'Anjou. Aussi l'Assemblée de Loudun tint bon jusqu'à ce que la Cour, pressée de diviser les Huguenots d'avec Marie de Médicis, mais inflexible d'ailleurs sur l'article du rétablissement du catholicisme en Béarn, eut fait droit à leurs autres requêtes. Sur la foi de Condé et de Luynes et sous la garantie des ducs de Châtillon et de Lesdiguières, et moyennant une immédiate dissolution, elle concéda les articles suivants : le La prorogation triennale du terme concédé par l'édit de Nantes aux Huguenots pour le garde de leurs places de sûreté ; 2° l'admission de deux nouveaux conseillers protestants au Parlement de Paris pour compléter légalement *la Chambre de l'Édit* ; 3° la remise aux mains des Huguenots de leur place de Lectoure, un moment retombée au pouvoir du roi depuis la conversion de son gouverneur Fontrailles au catholicisme. Sur ces entrefaites, le duc de Rohan, à mesure qu'il voyait en Anjou s'accumuler les griefs et s'affermir le parti de Marie de Médicis, et tout en fortifiant de son côté son gouvernement de Saint-Jean-d'Angély en vue d'une reprise des guerres de religion, s'ingéniait à tirer de la reine-mère la réalisation de ses avances de moins en moins dissimulées. Aussi, au moment des concessions royales imparties à l'Assemblée de Loudun, la reine-mère, à l'instigation des ducs de Rohan et de la Trémouille, s'était liée hautement, avec tous les princes mécontents, à la cause du protestantisme. Fort d'un tel appui, Rohan, en dépit de l'étendue des offres royales, opina au sein de l'Assemblée pour qu'elle subsistât jusqu'à pleine satisfaction sur l'article de ses cahiers réclamant le rappel de l'édit de religion relatif au Béarn. Mais l'Assemblée, sous l'influence modératrice de Duplessy-Mornay, du duc de Lesdiguières et de la duchesse douairière de la Trémouille, s'étant prononcée pour la séparation immédiate, Rohan du moins insista pour qu'on réclamât, et en effet l'Assemblée obtint, à défaut de l'exécution des offres royales dans le délai de six mois, le droit de se réunir au cours du mois suivant, sans convocation spéciale, à la Rochelle. Se tournant alors vers Marie de Médicis à qui il avait en vain garanti et fait agréer à tout événement la subsistance de l'Assemblée, Rohan tenta de tirer d'elle là-dessus un désistement désormais inévitable, eu égard aux satisfactions conquises, en lui remontrant d'ailleurs l'heureux effet d'une obéissance immédiate en regard de la mauvaise foi de Luynes qui autorisait certainement, après l'expiation des six mois de rigueur, la réunion de

la Rochelle. Mais Marie de Médicis, qui croyait son sort lié à celui du conciliabule qui, depuis le départ de Tours, l'avait si assidument recherchée, envisageait la dissolution même conditionnelle de l'Assemblée de Loudun comme un abandon de sa propre cause ; aussi elle mit toute son opiniâtreté à soutenir les résolutions extrêmes que Rohan lui-même avait d'abord suggérées. Mais enfin, désespérant d'y fixer ses coreligionnaires, Rohan, pour faire entendre raison là-dessus à la reine-mère, au moins s'ingénia à tirer de l'Assemblée, à la veille de sa séparation actuelle et en faveur de Marie de Médicis, des garanties survivant à son existence légale. A ce moment critique, en vain surgirent auprès du chef abusé de la campagne de la Bidassoa les exhortations jusque-là si écoutées de Duplessis-Mornay, éclairé encore plus à fond que lui-même sur l'ingratitude des ambitions de prince une fois rassasiées pour n'appréhender pas d'y inféoder leur parti. Au mépris des avertissements de ce nestor du protestantisme et par l'intermédiaire de son beau-frère d'Orval, Rohan décida ses collègues à opérer, en cas d'imminentes hostilités contre Marie de Médicis et sans attendre l'expiration des six mois, une forte diversion militaire. En retour de cette levée de boucliers infligeant un si flagrant démenti à cette attitude d'obéissance recommandée par la sagesse et que l'hypocrisie seule s'attachait à observer, la reine-mère, achevant en cela de justifier les pronostics émanés du nonce lors de la constitution de son douaire, et tout en publiant officiellement dans son apanage les lettres patentes du roi proscrivant la dissolution de l'Assemblée, promettait de ne poser point les armes avant d'avoir obtenu en faveur des Huguenots les plus pleines satisfactions tant sur les articles concédés que sur l'affaire du Béarn. Coupable engagement où manquait seule, et de là de longues hésitations de l'Assemblée en voie de traiter avec elle, où manquait seule la signature de Marie de Médicis ! Mais le prélat sagement ambitieux qui n'avait pu conjurer ni la réception du duc de Rohan dans son apanage, ni l'entrevue de sa souveraine avec les Huguenots de Loudun, ni la conclusion de leur alliance, en prévint du moins la consécration officielle. Sans se pouvoir en elle-même défendre d'avoir recherché l'appui de leurs armes, la reine-mère les laissa hors d'état de l'en convaincre ; et au moins, grâce à Richelieu, nulle contamination d'hérésie n'atteignit manifestement le nom de Marie de Médicis<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Telle nous apparaît du moins, ainsi qu'à l'excellent historien Gramond, la seule manière de concilier, sur cet incident des relations de Marie de Médicis avec l'assemblée de Loudun, les absolues dénégations de Richelieu, si sévèrement appréciées par Cousin, avec le récit accusateur du duc de Rohan : il faut admettre à la fois, de la part de Marie de Médicis, et la réalité d'un engagement verbal, et le défaut d'une signature. — Richelieu, t. XXI, p. 178, et t. XXII, p. 41 ; et notice de Petitot, p. 33. — Rohan, pp. 515-516. — Deageant, p. 126. — *La nunz. di Fr.*, 7 septembre. 24 octobre et 7 novembre 1619 ; 17 janvier, 10 avril et 1er juillet 1620. — Vitt. Siri, 20e partie, *passim*. — Phil. de Mornay, *Lettres et Mém.*, pp. 271-311. — Marillac, pp. 6 et 7. — *Dispacc. degl. amb. venet.*, 1er et 31 mars. — *Manifeste de Mme la duchesse de Rohan* (Fond St-Victor), 1081. Pl 220. — Roncoveri, pp. 297, 303, 322 et 323. — Gramond, p. 289. — Dupleix, p. 133. — Levassor, p. 471 et *passim*. — Bazin, p. 365. — Henri Martin, pp. 157-160. — Mme d'Arconville, pp. 32, 93, 43, 46. — *Vie du cardinal-dut de Richelieu*, pp. 54 et 60. — V. Cousin, juin, p. 349 ; juillet, pp. 446, 448, 452 ; septembre, pp. 526- 527, 531 ; novembre, p. 706. — Arch. de la maison de Condé (dont Monseigneur le duc d'Aumale a bien voulu nous octroyer la gracieuse communication) : *Recueil de Lettres*, t. 296. — Bibl. nat. Z, 2184, k. 15. Recueil Z, p. 75. — *Hist. de Henry, duc de Rohan, pair de France* (elzévir attribué à Fauvelet du Toc), pp. 31, 33, 39, 40. *La France illustrée, ou le Plutarque français*, p. M. Turpin, t. II (Paris, 1780). — Henri de Rohan, pp. 28 et 31. — *Henry de Rohan*, p. Auguste Laugel (1889), pp. 87-90. — *Hist. de l'Edit de Nantes* (Deft,

Après tout, même sous cette réserve de style, Marie de Médicis s'était trop effectivement avancée dans le camp du protestantisme pour n'y gagner pas, en échange de sa compromission vis-à-vis de la Cour et à la suite du duc de Rohan, avec environ cent places fortes, les plus notables adhésions. En première ligne — car aujourd'hui l'on ne peut plus révoquer en doute sa complicité<sup>1</sup> — en première ligne et dans la lointaine majesté d'une disgrâce mal digérée à travers son puritanisme, c'était le glorieux duc de Sully, confusément aigri dans la sénilité de ses dédains contre tout ce qui remplaçait Henri IV, et que par là n'avaient que trop captieusement attaqué à la fois son gendre Rohan et son fils d'Orval, pour tirer presque de lui finalement, mime au nom de Marie de Médicis, en plein Orléanais et partant au cœur de la France, le passage de la Loire<sup>2</sup>. C'était ensuite, et au mépris des exhortations maternelles appuyées de l'autorité de Duplessis-Mornay, le duc Henri de la Trémouille qui, en Bretagne et en Poitou ou, pour mieux dire, à tous les confins de l'apanage angevin de la reine-mère, aux yeux de ses coreligionnaires rehaussait sa considération territoriale du prestige de son nom patronymique et de son alliance avec les Bouillon<sup>3</sup>. Plus loin, et par delà les ducs d'Épernon et de Mayenne, c'était le duc de la Force, alarmé de l'édit de rétablissement du catholicisme en son gouvernement de Béarn, et d'ailleurs offensé, lui le fidèle serviteur et le vieil ami d'Henri IV, des déchéances infligées en cour à son jeune fils ; car l'ambitieux Montpouillan venait de se voir écarté des entrées du Louvre par la sourde hostilité de Luynes pour y avoir, en revanche de sa complicité dans le coup d'État du 24 avril 1617 et dans la répartition consécutive des faveurs rémunératrices, encouru ses ombrages<sup>4</sup>. Plus loin encore, le duc de Châtillon, gouverneur du Bas-Languedoc, et finalement dévié de sa qualité de garant formel des promesses de la Cour envers l'Assemblée de Loudun par la frustration dans ses attentes du bâton de maréchal de France<sup>5</sup>.

Sans sortir du quartier-général de la réforme et par un déplacement de sa hiérarchie insurrectionnelle, on voyait aux avenues de la Rochelle et du sein des marécages du Maillezais surgir, en contraste avec la mouvance de ses coreligionnaires, le plus rébarbatif des séides du duc de Rohan. Agrippa d'Aubigné, cet athlète à outrance de nos premières guerres de religion, à dater de l'ère nouvelle marquée par l'abjuration d'Henri IV et la pacification de l'Édit de Nantes, s'était senti par degrés figé dans sa bile de sectaire. Mais après l'assassinat de son royal compagnon d'armes, pour réveiller ses incandescences il n'en avait pas fallu plus que l'orageuse atmosphère d'une minorité de réaction. Et, en effet, dans ce tempérament volcanique que d'ébullitions nouvelles provoquées coup sur coup sous la régence de Marie de Médicis par la disgrâce de

---

1693), t. II, pp. 272, 288-289, 291 et *passim*. — *Vie de messire Philippe de Mornay*, p. 529. *Louis XIII et le Béarn*, p. l'abbé Puyol (Paris, 1872), pp. 481-482. — *Journal de Jehan Louvet* (Rev. d'Anj., 1855), t. II, p. 5.

<sup>1</sup> Même à raison du silence gardé sur lui par les mémoires contemporains de la coll. Petitot.

<sup>2</sup> Marillac : *La liaison fut arrêtée avec deux sortes de gens, les uns pour servir à des couvert... au delà de la Loire... de Sully* (p. 12).

<sup>3</sup> Marillac, p. 27. — *Lettres et Mém. de messire Philippe de Mornay*, t. II, p. 256. — *Vie de messire Philippe de Mornay*, p. 530.

<sup>4</sup> *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force* (publ. La Grange, t. II), pp. 106-108, et t. IV : *Mémoires du marquis de Montpouillan*, pp. 39-63. — V. Cousin, novembre, 1861, p. 705).

<sup>5</sup> Arch. des aff. étr., F fr., 773, f° 67, 84, 165-166.

Sully et la dissolution de l'Assemblée de Saumur, par les mariages espagnols et par les entreprises sur l'autonomie de la citadelle huguenote de Saint-Jean-d'Angély ! Ce fut au point qu'après le coup d'État de 1617 ni les désillusions opérées dans le camp de la réforme par le rétablissement du catholicisme en Béarn, ni l'éclatant exemple du duc de Rohan ne purent en Anjou plus qu'à Blois et à Angoulême rapprocher de Marie de Médicis Agrippa d'Aubigné dans la coalition des disgrâces. Non certes que Luynes ne l'ait exaspéré au même degré que l'avait fait la reine-mère en poursuivant aux mains de Rohan, au lendemain des rigueurs exercées à Blois, le démantèlement de la citadelle de Dognon que lui-même ne lui avait transmise intacte, bien que déjà condamnée, qu'en espérant du moins, moyennant cette aliénation, en conjurer la ruine. Une telle identification de griefs entre les deux gouverneurs voisins de Saint-Jean-d'Angély et du Maillezais n'avait amené d'Aubigné, en 1620, à lier sa cause à celle de son complice qu'en répudiant pour sa part toute solidarité avec la souveraine qui, même en écoutant à Champigny et à Angers les députations de Loudun, n'avait pu se le réconcilier. Aussi, lorsqu'au cours de l'organisation du parti de la reine-mère le duc de Rohan, en un conseil de guerre tenu Saint-Maixent, interrogea ses coreligionnaires en armes sur l'objectif de la campagne à ouvrir, le vétéran assombri des journées déjà si lointaines de Coutras, d'Arques et d'Ivry, tout en assurant de son indéfectibilité son candide prosélyte exalté dans un regain d'espérances avec tout le protestantisme à la veille d'une nouvelle guerre de religion aboutissant au cataclysme de la Rochelle, ne lui dissimula pas plus les réserves de son inféodation qu'il ne lui épargna l'amertume de ses pronostics. Au moment où le duc de Rohan le voulut sonder sur les mesures à prendre au cas où Marie de Médicis marcherait sur Paris à la tête d'une armée de soixante mille hommes : *J'ai eu l'honneur, répondit Agrippa d'Aubigné, d'être consulté deux autres fois sur les préparatifs du siège de Paris ; et je me souviens à peu près comment on y avisa. Mais, de grâce, au lieu de répondre aujourd'hui à votre extravagante ouverture, ajouta à son tour, après Duplessy-Mornay, Agrippa d'Aubigné, comme par allusion à ce qui avait bien plus choqué que désabusé son interlocuteur dans les défections princières du traité de Loudun, réfléchissez, de grâce, à l'imminente dissolution de votre formidable parti. Quant à moi, je ne tirerai point hors du crochet ma petite épée pour la cause de la reine-mère. Mais, au reste, en ce qui vous touche personnellement, conclua-t-il en prenant congé du duc de Rohan et de son frère Soubise, à l'extrémité j'épouserai votre propre querelle.* Dès le jour même où Agrippa d'Aubigné s'affermissait ainsi dans l'énergie non moins que dans l'individualité de son allégeance à toute épreuve, cette inféodation de coreligionnaires dont il s'isolait sans la renier pouvait compter sur la disponibilité de son gouvernement du Maillezais pour le libre accès vers la Rochelle<sup>1</sup>.

Tout en recrutant au loin son parti, Marie de Médicis le consolidait au sein de son propre apanage. A cet égard, elle n'eut que trop beau jeu à spéculer sur la déception éprouvée par son lieutenant-général du Bellay au sujet, sinon du bâton de maréchal de France, du moins du grade de maréchal de camp<sup>2</sup>. Elle crut avoir non moins heureusement exploité les liens d'amitié noués tour à tour avec le

---

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné* (publ. Beaume et de Caussade, Paris, Lemerre), t. 1 (1873) : *Sa vie à ses enfants*, pp. 95-96. — *Histoire du sieur d'Aubigné* (Cologne, 729), pp. 135-136. — *Henry de Rohan*, p. A. de Langel, p. 90.

<sup>2</sup> Marillac, p. 27.



maréchal de Brissac, gouverneur de Bretagne, et le maréchal de Boisdauphin, gouverneur du Maine. Que pouvait, ce semble, lui refuser en effet l'héritier des plus hautes traditions d'hospitalité princière, après que Marie de Médicis, en ses pérégrinations de villégiature, eut échangé contre les somptuosités urbaines de l'hôtel Lasnier et du Logis Barrault, les magnificences rurales du château de Brissac<sup>1</sup> ? Et comment Boisdauphin ne se serait-il pas inféodé sans réserve à la souveraine à qui il avait cédé son gouvernement d'Anjou, après leurs règlements amiables de transmission scellés sur les fonts baptismaux de l'église de Sablé où Marie de Médicis alla tenir, au 20 mars 1620, le second fils du maréchal, en l'appelant de son propre nom Henri-Marie<sup>2</sup> ?

D'autre part, à mesure que la propagande insurrectionnelle allait s'étendant des rives de la Loire aux rives de la Seine ou de la Garonne, des commissions de la reine-mère partout distribuées avec les copies de l'État-général prescrivaient des levées militaires activées autour d'elle par de puissants auxiliaires. En Anjou, dans le Maine et la Normandie, C'était l'agent Marillac, pour lors attaché à Marie de Médicis par les inféodations de l'avarice bien plus que par les alliances de famille, et qui tout en accomplissant sa mission diplomatique près du duc de Longueville, poursuivait en chemin ses enrôlements avec l'aide des Du Bellay et des Boisdauphin, des Saint-Aignan et des Montsoreau, des Matignon, des Lavardin et des Senneterre. Dans le Perche et le Vendômois c'étaient, bien entendu, les Soissons et les Vendôme. Au sud de la Loire et d'Angers à Bayonne, on pouvait s'en rapporter aux ducs de Rohan, de la Trémouille, de Retz, d'Épernon, de Mayenne et de La Force, ainsi que dans la Bourgogne et jusque dans le Genevois au duc de Nemours, et à l'agent Sardini dans la Champagne. Enfin à cette même extrémité du royaume l'agent Barbin, jadis associé à Richelieu dans le ministère renversé par le coup d'État de 1617, et qui n'avait vu qu'à grand-peine son emprisonnement consécutif commué en un éternel et bien plus lointain exil, en dépit ou plutôt à raison même des sollicitations de Marie de Médicis par là s'avouant trop pressée de le revoir auprès d'elle ; en Belgique, Barbin activait pour la reine-mère dans le pays de Liège et avec la connivence du général espagnol Spinola, des recrutements d'élite<sup>3</sup>.

Pour en revenir à Marillac, en Anjou, du moins, il ne tint pas à lui que Marie de Médicis n'ait débauché la garnison de Saumur, heureusement maintenue dans l'ordre sous le régime de surveillance inauguré par Duplessis-Mornay dès le lendemain de la fuite du duc de Mayenne, et sans doute aggravé durant les délibérations insurrectionnelles de l'assemblée de Loudun. Pour emporter d'assaut cette dernière entrave à la pleine communication entre les divers foyers de révolte allumés sur les deux rives de la Loire, il fallait s'introduire au cœur

---

<sup>1</sup> Jehan Louvet, *passim*.

<sup>2</sup> *Seconde partie de l'histoire de Sablé*, p. Gilles Ménage (Le Mans, Monnoyer, 1844), p. 57. — Jehan Louvet, p. 4.

<sup>3</sup> Pontchartrain, p. 412. — *Mém. fr.*, pp. 274-282. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 12 mai, 22 juillet, 1er août. — Lettre mss. in-f° signée sur velin à *Lesquille Bouchaire*, Angers, 28 juillet 1620, dont nous devons l'obligeante communication à notre ami André Joubert. — Collection Dupuy, 92. — F. Colbert, 500. — F. fr., 3802, 57. — Jehan Louvet, t. II, f° 26 et 49. — Marillac, pp. 11. 16, 18, 27-29, 31, 37. — *Arch. des aff. étr.*, F. fr., 773, f° 52. — Malingre, pp. 621 et 644. — Gramond, p. 288. — P. Griffet, p. 259. — Mairie d'Angers, Archives anciennes EE. *Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (feuilles volantes trouvées dans les greniers de la mairie par l'archiviste M. Aubert), pièce 2. — *Archives historiques du Poitou*, t. XIV, 1863, n° 161. — *Louis XIII et le Béarn*, p. l'abbé Puyol (Paris, 1872), p. 482.

même du boulevard du protestantisme, afin d'y battre en brèche l'inflexibilité du vieux gouverneur préposé à ses destinées ; c'est ce dont on ne se fit pas faute en entreprenant coup sur coup Duplessis-Mornay avec une insistance motivée par sa haute considération. Depuis qu'en effet s'étaient établies des relations suivies de diplomatie entre l'Anjou et le Louvre, pas un des ambassadeurs personnellement adressés à Marie de Médicis n'avait franchi le seuil de son apanage sans avoir d'abord conféré l'objet de sa mission avec le gouverneur de Saumur, pas un non plus ne quittait l'Anjou sans l'avoir revu au sortir d'avec la reine-mère. C'est que, malgré la rigueur vindicative dans son principe, mais en elle-même légitime avec laquelle Duplessis-Mornay exécuta contre Marie de Médicis les ordres reçus de la cour au sujet de la fuite du duc de Mayenne, en son génie modérateur s'absorbaient des rancunes déjà par cette rigueur même en grande partie satisfaites. Aussi l'impartialité de Duplessis-Mornay était-elle alors passée en proverbe ; et après Richelieu, sauf l'échec essuyé dans les délibérations de Loudun au sujet de l'immédiate prise d'armes des chefs du protestantisme, c'était l'autorité la plus recherchée des deux partis en lutte. D'après cela, comment s'étonner qu'à son arrivée en Anjou Marie de Médicis la première, à travers tout ce qui la séparait d'un formidable voisin qu'elle avait en vain essayé d'intimider ou d'asservir, ait attenté à son incorruptibilité par les plus persistantes avances ? Dès le voyage de Tours à Angers et dans l'étape de Chinon la reine-mère, en y recevant sur cette avenue du gouvernement de Saumur, au 26 septembre 1619, la visite officielle de Duplessis-Mornay, l'avait retenu seul dans son cabinet deux heures, assis et couvert devant elle. Elle l'y avait entretenu familièrement de ce que Henri IV lui avait voué de haute estime, en même temps que de la légitimité de ses griefs maternels. Elle lui avait protesté de son vif désir, une fois revenue au pouvoir, d'y maintenir les édits de religion, et ne l'avait congédié qu'en lui promettant de passer par Saumur. A Saumur, où elle séjourna du 12 au 14 octobre, en considération de Duplessis-Mornay, elle écouta la harangue du pasteur Bouchereau ; et ce dernier, gratifié d'une favorable réponse, déjà s'éloignait d'elle, quand elle le rappela jusque sous la persistante surveillance des espions de Luynes, pour lui réitérer les assurances déjà données à Champigny et à Chinon en faveur de ses coreligionnaires de Loudun.

Mais une fois installée en Anjou et dès le mois de novembre, Marie de Médicis redoubla de politesses envers Duplessis-Mornay, sans en obtenir en retour qu'une stricte déférence. Puis elle attira soit au Logis Barrault, soit au château de Brissac ses trois filles, Mmes de la Villarnoul, de la Tabarière et de Fontenay, pour les y choyer à l'envi l'une de l'autre. Plus tard, après la clôture des délibérations de Loudun, sachant le gouverneur de Saumur affligé d'une apoplexie contractée le 1.6 mai en reconduisant au serein jusqu'aux portes de sa citadelle le duc de Blainville, un des ambassadeurs quotidiennement adressés par Louis XIII à sa mère, elle lui adressa le lendemain son écuyer Montglat, ancien ami de Duplessis-Mornay, soi-disant pour s'informer de sa santé, mais au fond pour l'attaquer sur la récente prise, d'armes de ses coreligionnaires, **fondée, insistait-il, sur la réformation de l'État, à laquelle tous les bons Français devaient tenir la main.** — **Je n'ignore pas,** répliqua Duplessis-Mornay, en cherchant à détacher Marie de Médicis du mouvement où on le voulait impliquer lui-même, et par cette irrépréhensibilité d'allures renforçant le poids des avis modérateurs simultanément adressés à la cour par l'organe des ducs de Montbazou et de Blainville, **je n'ignore pas les désordres du royaume, mais la reine-mère doit discerner les remèdes qu'ils exigent. Je crains,** ajoutait Duplessis-Mornay en

prémunissant la reine-mère contre les égoïsmes de parti aussi soigneusement qu'il faisait à ses coreligionnaires vis-à-vis de l'égoïsme seigneurial, je crains que plusieurs de ceux qui assistent Sa Majesté sous ce masque de réformateurs de l'État, ne songent qu'à sa ruine. C'est ce dont Sa Majesté se doit garer soigneusement, de peur qu'une telle coalition d'intérêts privés n'absorbe celui du public avec le sien propre. Tant que son parti restera dégagé de toute alliance suspecte, il sera en réalité plus considéré. La sûreté que Sa Majesté poursuit pour elle-même, si elle ne la trouve dans le cœur du roi et dans son nom de mère, qui la lui garantira ? Qu'on ne se flatte pas de joindre à sa cause celle de notre religion, vu le crédit que quelques grands seigneurs y possèdent. Si le roi tient les promesses contractées envers l'assemblée de Loudun, il n'y aura moyen de soulever le protestantisme, attache toujours à la royauté sous le bénéfice des édits qu'elle nous a octroyés. Pour apprécier d'ailleurs à cet égard la loyauté de la cour, concluait Duplessis-Mornay en refrénant là-dessus les impatiences communiquées par le duc de Rohan à Marie de Médicis, il faut attendre l'expiration du délai de six mois qu'elle s'est réservé pour l'accomplissement de ses promesses.

Peu de jours après, le 26 mai, Duplessis-Mornay entra à peine en convalescence, qu'à son, chevet, et avec l'âpreté présomptueuse d'un sectaire inaccessible aux fatidiques avertissements d'Agrippa d'Aubigné, le duc de Rohan revint à la charge. Mais, reprit le gouverneur qui, au premier plan du quartier général de la réforme, opposait ainsi aux impétuosité du prosélytisme militaire l'immutabilité de sa sagesse politique, n'avez-vous pas hier juré d'attendre l'expiration du délai de six mois ? Par la violation d'un tel serment vous l'affranchiriez de ses propres engagements, et nous exposeriez au reproche d'entrer dans tous les mouvements qui troublent le royaume. — Ma qualité de duc et pair de France, reprit le duc de Rohan, m'oblige en conscience à la réforme de l'État. S'il s'ensuit une guerre civile, nous autres grands seigneurs en revendiquons hardiment toute responsabilité pour en exonérer le corps même de notre religion. — En ce qui est de votre prétendue vocation à la réforme de l'État, reprit Duplessis-Mornay, c'est à vous à suivre les inspirations de votre conscience. Mais quant à Cette distinction que vous posez, vous autres grands seigneurs, entre votre propre personnalité et celle des assemblées que vous pratiquez journellement par vos agents, y croyez-vous sérieusement ? Si là-dessus on vous prenait au mot, en vous réduisant aux proportions d'individualités isolées, ne vous sentiriez-vous pas amoindris dans votre considération ? En tout cas, et c'était là la conclusion prophétique du gouverneur jaloux de soustraire sa citadelle aux entreprises insurrectionnelles, gardez-vous d'engager dans votre sédition nos places fortes, qui ne nous ont été remises que pour la défense de nos sûretés. En abusant de ce sacré dépôt vous en consumeriez la ruine. — Je saurai bien en disposer de l'aveu même de nos églises, répartit le duc de Rohan en brisant là-dessus, sans que l'impassible Duplessis-Mornay s'émût de ce qui éclatait ainsi contre les bastions de sa citadelle comme une vaine bravade.

En envisageant des hauteurs de la stratégie et comme en prévision des derniers désastres du parti de Marie de Médicis la nécessité du libre parcours de la Loire à travers toute l'étendue de son apanage, on conçoit l'insistance de Rohan auprès de Duplessis-Mornay, et ce que lui causa d'irritation mal contenue l'échec de sa démarche. Mais, pour le vrai salut de Marie de Médicis il s'agissait bien moins de gagner à sa cause Duplessis-Mornay que de la rapprocher efficacement du gouverneur de Saumur. Pour y parvenir, et par là pénétrer Marie de Médicis

d'une influence aussi relativement saine, plus encore que ne le pouvait faire l'adroite duchesse de la Trémouille, il fallait l'homme qui, avec ce qu'on pouvait déjà comme entrevoir en lui de sa double qualité de vainqueur de la Rochelle et d'allié de Gustave-Adolphe, se sentait à la fois seul de force à tenir tête au futur héros de Montauban et de la Valteline, et seul dans sa force assez libre pour risquer impunément sa dignité épiscopale en des pourparlers diplomatiques avec le Pape des Huguenots. Outre ces hautes garanties de succès, il fallait encore avoir, à ce degré-là même où l'avait fait Richelieu, enlevé comme d'assaut la confiance de Marie de Médicis en bravant à toutes les étapes de la disgrâce et de l'exil les soupçons de Luynes, sans y gagner en échange que l'animadversion de la cabale de Chanteloube, de cette cabale acharnée en Anjou à entraver le retour à Paris de la reine-mère et à introduire auprès d'elle les députés de Loudun.

Trop habile ménager du crédit si laborieusement conquis sur Marie de Médicis pour affronter le courant établi en Anjou depuis l'audience donnée au Logis Barrault à Mme de Maintenon, et encore admis à grand'peine à frayer avec un homme estimé dangereux à pratiquer dès lors qu'il fallait désespérer de le conquérir, Richelieu ne se fit qu'à grand'peine décerner le mandat officiel d'essayer du moins d'engager Duplessis-Mornay dans la prise d'armes de ses coreligionnaires. Mais à peine l'évêque de Luçon eut-il, par une satisfaction d'apparences concédée à un état-major d'irréconciliables, recommandé du bout des lèvres au gouverneur de Saumur les exigences de sa souveraine, qu'échangeant son titre patent d'ambassadeur contre les initiatives d'un arbitre sûr de n'être pas désavoué de celle qui le savait incapable de la trahir, au nom et en vue de la rentrée en grâce de cette reine qui avait lié sa cause aux destinées du conciliabule de Loudun, il offrit carte blanche à un plénipotentiaire confirmé par lui-même dans sa droiture, et aussi autorisé sur le terrain des querelles religieuses que lui-même l'avait été à Angoulême, à Tours et en Anjou pour réconcilier la maison royale. Hardie, mais judicieuse démarche<sup>1</sup>, en vérité digne d'amener dès lors le pacifique dénouement d'une crise, hélas ! trop tendue désormais pour se résoudre ailleurs que sur un champ de bataille ! Du moins les négociations à peine engagées par cette voie aussi sûre que neuve se dérobaient à nous dans le tumulte des armes<sup>2</sup>, en nous laissant hésiter lequel en les menant à terme y eût dès lors acquis plus de gloire, ou de Duplessis-Mornay en méritant la confiance de Richelieu, ou de Richelieu en pénétrant la loyauté du gouverneur de Saumur.

A travers les recrutements militaires et les entreprises diplomatiques, Marie de Médicis, depuis son arrivée en Anjou, et il est vrai moins heureusement encore pour la considération de son parti que pour la prospérité de son apanage, n'avait cessé d'y entretenir la solidité à son égard déjà si éprouvée des attaches locales. Poursuivant avant tout l'œuvre de réparation fiscale inaugurée, comme nous

---

<sup>1</sup> Cette démarche dans sa complexité ressort, suivant nous, des termes en apparence contradictoires du passage suivant de la vie de Duplessis-Mornay : *Mr de Lusson, qui seul pouvoit tout auprès d'elle [Marie de Médicis] leur fit cet honneur de les visiter [les trois filles de Duplessis-Mornay] et vouloir qu'elles creussent qu'il s'ouvrait à elles. Mais les propos revenoient là, que M. du Plessis se gardait de mesprendre, et ne faisoit pas pour le service de la Roynne tout ce qu'elle pouvoit, mais qu'elle étoit tant persuadée de sa probité et ai résolue dailleurs à ne chercher que le bien du Roy et de son Estat, qu'elle signeroit yeux clos tout ce qu'il en diroit et lui bailleroit carte blanche.*

<sup>2</sup> *Lettres et Mémoires de Duplessis-Mornay*, pp. 239, 242, 250-251, 259, 261. — *Vie de messire Philippes de Mornay* (Leyde, Elz., 1647), pp. 499-501, 567, 529-531.

avons vu, dès son avènement sur les rives de la Loire, par l'installation aux Ponts-de-Cé de l'équitable gouverneur Bettancourt, Marie de Médicis refréna en tous sens en Anjou la tyrannie des maltôtiers. Étendant même ses sollicitudes protectrices jusqu'au siège de la justice envahi par le monopole des procureurs, elle en affranchit, au grand bénéfice de la liberté des plaidoiries, les avocats de son présidial. Jalouse aussi de préserver son apanage des fléaux de son organisation insurrectionnelle, afin qu'on n'y vint pas à maudire au lieu d'embrasser sa querelle, aux termes de l'État général elle concentra les levées militaires sous forme de garnison dans l'enceinte des villes ou des bourgs fermés, en vue du soulagement des campagnes.

Pour qu'ensuite une administration aussi tutélaire se rehaussât de tout l'éclat de la munificence florentine, elle prodigua ses aumônes aux églises, aux couvents et aux hospices, aux prisons et aux ateliers. Mais, dans cette exubérance de générosités, c'est surtout par les affectations religieuses que la fille des Médicis pouvait capter les sympathies d'une province affirmant son catholicisme autant par la multiplicité de ses sanctuaires que par l'éclat des pompes liturgiques. De là, et grâce à la double assistance du père Joseph et du père de Bérulle, les mémorables fondations du Calvaire et de l'Oratoire, par où Marie de Médicis a acclimaté chez nous sa renommée en même temps que par son habile identification à la vie angevine. Pour correspondre en effet aux témoignages de l'orthodoxie démonstrative d'un pays d'où étaient partis tour à tour les premiers anathèmes contre la négation du dogme eucharistique et les dernières clameurs de la ligue, elle suivit les processions du sacre et du jubilé, ou les prédications de l'avant et du carême données par son confesseur l'éloquent jésuite Suffren. Le jeudi saint, elle lavait les pieds à douze pauvres qu'ensuite elle-même servait à table ; et le vendredi saint elle ouvrait les prisons de la ville. Car Marie de Médicis ne pouvait apparaître ou dans nos solennités religieuses ou municipales, ou dans nos fêtes de famille, ou sur nos chantiers les plus animés, sans qu'on y vit l'abondance et la liesse éclater sur ses traces. Ainsi à Trélazé, et sur la foi des perrayeurs ébahis, s'aventurait elle résolument dans le gouffre béant des ardoisières avec sa bourse entr'ouverte ; et chaque jour quelque enfant du peuple, tenu sur les fonts du baptême ou par elle ou en son nom, sentait pour ainsi dire couler sur son front avec l'eau régénératrice une émanation des largesses royales. Aussi partout Marie de Médicis rayonnait chez nous comme une déesse aussi abordable que libérale. A chacune de ses allées et venues d'une église à un monastère ou d'un château ou d'un parc à une promenade publique, on ne sait si ce fut avec plus d'amour ou d'orgueil que les Angevins multipliaient les ovations au-devant d'elle ; et aujourd'hui encore l'inscription du nom de Marie de Médicis sous les arcades de nos monuments publics éternise la popularité de son souvenir<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Etat général. — *Journal de Jehan Louvet* : *Rev. d'Anj.*, 1855, t I, pp. 314-318 ; t. II, pp. 2, 4-6, 8, 9-11 ; 15, 17-18 ; 24. 29 ; 35, 40, 46. — Rangeard, mss. 893, pp. 358-360, 366. — *Descr. de la ville d'Angers*, p. Péan de la Tuillerie (publ. C. Port), pp. 363, 364-366, 526-527. — Grandet, *N.-D. Angevine*, mss. 620 ; *Le Calvaire d'Angers*, p. 22 r. — *Philandinopolis*, de Bruneau de Tartifume, mss. 870, pp. 50 et 51. — *Journal de Lehoreau*, p. 818. — *L'ami du Secrétaire*, de Brossier (mss. 656), p. 162. — *Album de l'Anjou et du Maine : le Logis Barrault*, p. V. Pavie. — *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, p. Aimé de Soland (1re année, 1852), n° 14, p. 224. *Rev. d'Anj.* (nov. 1863) : *L'Hôtel Lancreau*, p. M. C. Port. *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XVI, 1864, p. 7.— Archives de Maine-et-Loire, supplément à la série E, arrondissement

Tout en cimentant ses attaches centrales et tout en consolidant par là le fondement de son parti, Marie de Médicis pourvoyait non moins sérieusement à en assurer la subsistance. A cet effet elle se fût vite trouvée prise au dépourvu avec les seules ressources de son douaire, de ses revenus domaniaux et ses fonds de Toscane. Aussi, dès son arrivée en Anjou l'avons-nous vue, préoccupée de l'exécution à son profit des clauses et du traité d'Angoulême, expédier à Paris coup sur coup, en octobre 1619 et au début de janvier 1620, l'abbé de la Cochère, Chanteloube et son trésorier d'Argouges, à l'effet de réclamer les subsides qu'à Angoulême elle-même avait stipulés pour l'acquit de ses dettes contractées depuis l'évasion de Blois, pour la pension de ses serviteurs<sup>1</sup>, et surtout pour l'entretien de sa compagnie de cheveu-légers et des garnisons de son apanage. Au moins jusqu'à concurrence du montant de ses dettes et de la pension de ses serviteurs, et sur la recommandation de Luynes soucieux de détacher des huguenots de Loudun Marie de Médicis, le surintendant des finances Schomberg obtempéra d'abord à ses exigences par une série de versements ou d'assignations à réaliser sur les trésors de l'épargne ou sur diverses fermes de tailles, de traites ou de gabelles. Mais lorsque l'ambassadeur Blainville, expédié en Anjou vers la fin de mai avec un à-compte de six cent mille livres dont s'autorisait ou dont se couvrait sa mission tout à la fois réconciliatrice et inquisitoriale, eut constaté que les subsides royaux servaient moins à éteindre qu'à armer les griefs de la reine-mère ; lorsque dans toute l'étendue de son apanage, où se rédigeait par derrière lui l'état général, il eut vu se déceler son organisation insurrectionnelle, il en avertit Schomberg, qui aussitôt resserra et ralentit ses avances. Force fut alors à Marie de Médicis, après la vente ou la mise en gage de ses bijoux, de recourir à la voie des emprunts avec l'assistance de Richelieu. De concert avec Marillac, en dépit de la déconfiture du trésorier d'Argouges habilement palliée, et sous le pseudonyme des plus sûres entremises, l'évêque de Luçon s'ingénia à ouvrir d'abondantes sources de crédit ; et c'est par là surtout qu'en attendant l'issue des négociations financières avec la Savoie et la Lorraine, et tout en empruntant du maire angevin Lasnier six cent mille livres, Marie de Médicis reçut de Paris cinq cent mille écus fournis par la comtesse de Soissons. Mais lorsque, sous le déguisement des prête-noms, la cour eut vu tout le numéraire de Paris prêt à s'écouler en une destination réprouvée, elle interdit aux notaires de la capitale d'instrumenter sans avoir d'abord informé le lieutenant civil, et par lui le conseil du Louvre, pour l'extradition de toute valeur excédant dix mille francs.

Si encore, pour se dédommager d'une aussi radicale interception de subsides, Marie de Médicis avait pu intégralement réaliser ses fonds de Toscane ! A cet effet, l'agent de la reine-mère Gamorino alla à Florence solliciter de sa part ses remboursements auprès de son oncle, le grand-duc François de Médicis, il est vrai en lui avouant, avec l'illusion de tout ce que les liens du sang lui promettaient là de complicité, le caractère séditieux d'une telle démarche. Mais à Florence la sagesse politique, et en regard des envahissements de la maison d'Autriche en Italie une nécessité traditionnellement reconnue de l'alliance française, prévalaient trop sur l'exclusif point de vue des solidarités de famille pour qu'à la requête de Gamorino l'on s'interdit de ménager cumulativement au-

---

de la ville d'Angers, registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, pp. 89, 98, 118, 129, 141, 159, 221, 272, 284, 302, 313.

<sup>1</sup> C'étaient surtout Richelieu, Marillac, Pontcourlay, Sardini et Charmel.

delà des Alpes les deux partis en lutte pour la conservation ou le recouvrement du pouvoir. C'est en conformité de ce principe et aux origines encore indéterminées de notre querelle intestine, que le Conseil de la Cour du grand-duc, saisi des réclamations financières de la reine-mère, avait opiné pour les accueillir en répondant là-dessus aux interpellations alarmées de Louis XIII, que les Médicis restituaient à leur nièce son patrimoine sans lui rien communiquer du leur ni l'assister de leurs conseils. Mais, lorsque l'attitude hostile de Marie de Médicis s'accrut au point qu'on ne lui pût plus rien avancer sans soudoyer par là directement sa prise d'armes et sans qu'au surplus, par cette prise d'armes, elle parût en voie d'aboutir à une autre issue qu'à sa ruine, avec la plus prévoyante évolution le grand-duc, en secret, se tourna tout entier vers Luynes pour l'avertir des instances de la reine-mère, et interrompit le cours de ses versements. Non que par là le grand-duc de Toscane rompit ouvertement avec sa nièce ; car une réconciliation de la maison de France pouvait toujours, en prévenant la ruine de Marie de Médicis, la remettre en faveur. Aussi, sur les récriminations qui l'atteignirent au Louvre, l'honnête ambassadeur Florentin Bartholini, dans sa correspondance ou dans ses voyages en Anjou concertés tour à tour avec Luynes et avec le nonce, s'ingéniait-il, vis-à-vis de la reine-mère, à édulcorer ses explications diplomatiques : **C'était bien dommage, lui redisait-il, qu'elle n'ait pas produit sa requête financière à une date plus opportune. Car aujourd'hui on ne pouvait plus satisfaire Marie de Médicis sans se déclarer l'ennemi du roi de France. On ne le pouvait plus, surtout en se convainquant que le vrai salut pour la mère, c'était de se rapprocher de son fils. Alors seulement le grand-duc se retournerait vers sa nièce ; alors seulement elle en pourrait tout obtenir.** Sous le vernis d'une aussi spécieuse défaite, Marie de Médicis entrevit à quel point ses disgrâces pesaient à sa judicieuse famille<sup>1</sup>. Elle entrevit qu'aux dernières phases d'une odyssée à peine suspendue, que dis-je ? au fond rouverte par l'entrevue de Brissac, qui ne ramènera Richelieu par Marie de Médicis au pouvoir que pour l'y ériger contre elle en créature émancipée et par là même en pierre d'achoppement, elle entrevit qu'alors les siens l'abandonneront à jamais sur les chemins de son dernier exil. Dès lors, elle put mesurer l'abîme creusé par la Journée des Dupes entre le palais des Médicis et le grabat mortuaire de Cologne.

Par cette interception de subsides enfin réduite aux abois, Marie de Médicis ne recula pas devant les extrémités qui suivent une déclaration de guerre. De là, et coup sur coup<sup>2</sup>, la saisie des recettes royales en Anjou et en Touraine, en Normandie, en Saintonge et en Guyenne. Bref, en joignant à ses ressources personnelles les contingents fournis tour à tour par l'industrie diplomatique ou l'audace militaire, Marie de Médicis avait, à la fin de juin, réalisé deux millions<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Cette diplomatie tournante du grand duc de Florence, à nos yeux, explique seule les contradictions par nous relevées sur son attitude dans la guerre intestine de 1620, entre les dépêches du résident florentin Gondi et les relations contemporaines de l'historien Roncoveri.

<sup>2</sup> En vertu d'ordonnances dont un échantillon est ci-joint aux pièces justificatives, n° V.

<sup>3</sup> Marillac : *Par le bon soin de Monsieur de Lusson, plus de deux millions délivrés dans les coffres de la Royne où trois semaines auparavant il n'y avoit pas un escu.* — On lit dans la *Trésorerie générale*, etc., à la clôture du compte de l'année 1620 : *Et la recepte monte deux millions deux cent soixante treize mil montant quatre livres huit sols.* — Richelieu. t. XXI. p. 194 ; t. XXII, pp. 32, 33, 31, 92. — Pontchartrain, p. 411. — *Mercurie français*, p. 322. — *La nunz di Fr.*, 15 juillet 1620. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 21 janv., 9 juin. '7 septembre 1620. — F. Colbert, 500, t. II. pp. 47-48. Coll. Dupuv, 92. pp. 178, 179 y.

aussi tôt employés en achats d'armes, de munitions, d'artillerie et de chevaux. Pendant ce temps, ses agents, munis de lettres de change, hâtaient les levées d'objectif dans les gouvernements insurgés<sup>1</sup>, ou les poursuivaient jusqu'en Bourgogne et en Lorraine, en Savoie, à Genève et en Belgique<sup>2</sup>.

A mesure que se développait ainsi l'organisation matérielle du parti de Marie de Médicis, et dans tout le champ conquis par la mise en circulation de l'État général, on voyait surgir, en vertu des principes déposés en cette sorte de code militaire, on voyait, dis-je, avec les progrès de ce parti, et il est vrai sous la surveillance préservatrice de Richelieu<sup>3</sup>, se dessiner à la fois son vrai caractère et sa hiérarchie, sa discipline et son programme. Richelieu ! Tel est le nom qu'on aime à retrouver ici comme une garantie de ce qui se pouvait insérer de correctif en l'âcreté des préambules d'une guerre civile. Tout en ouvrant maintes sources de crédit à Marie de Médicis et tout en endormant la vigilance de l'ambassadeur Blainville sur les préparatifs militaires édictés ou poursuivis en Anjou, au sein du conseil où ces préparatifs s'élaboraient et à l'encontre de la cabale de Chanteloube, Richelieu s'attachait, à en atténuer la portée. Justement, à l'extrémité opposée du théâtre des grandes conflagrations européennes du dix-septième siècle, la guerre de Trente Ans venait de s'ouvrir par l'incident de la défenestration de Prague, qui mit vite aux prises la maison d'Autriche avec l'électeur palatin Frédéric V, usurpateur de la couronne de Bohême. Querelle mémorable, et dont la gravité ne pouvait échapper à la Cour de France. Car, à en envisager d'avance toutes les issues possibles, il y allait pour un royaume à grande peine pacifié par l'Édit de Nantes et la paix de Vervins, ou de l'exorbitante prépondérance de la maison d'Autriche, ou de la contagion révolutionnaire de l'hérésie germanique. Pour parer à cette alternative de menaces attachées aux frontières orientales du royaume, il y avait lieu de se tenir sur ses gardes ; et de

---

— F. fr., 3812, f° 50. — Marillac, pp. 12, 17 -et 22. — Arch. des aff. étr. F. fr., 772, P 150 ; 773, f° 10, 41, 43, 46. 51, 52, 62 et 155. — Mss. de Godefroy, bibi. de l'Institut. — Trésorerie générale de la Rogne mère du roy, pour l'année finie le dernier décembre mil six cent vingt, Me Florent Dargouges, trésorier (Arch. nat., maison de Marie de Médicis, 1630, KK, 187. — Malingre, *Hist. des Guerres de Louis XIII, passim*. — Dupleix, *passim*. — Mathieu de Mourgues, *Remonstrances du Caton Chrestien*, p. 20. — Œuvre d'Estienne Pasquier, *Lettres de Nicolas Pasquier*, t. II, Amsterdam. 1723 ; Lettre 16, p. 1355. — Le p. Griffet, p. 256. — Levassor. p. 562. — Daresté. p. 66. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 34. 63. — V. Cousin, septembre 1861, p. 530 ; novembre 1861, p. 705. — Jehan Louvet, t. II, p. 42.

<sup>1</sup> Marillac : Dans l'étendue de son voysinage [il s'agit de la reine-mère], tous ceux qui pouvoient l'assister promptement furent mandez, les paroles prises et données à qui d'un régiment, à qui d'une compagnie de gens de pied, à qui de cavalerie, et à tous pour les pouvoir assembler à point nommé.

<sup>2</sup> Pontchartrain, p. 12. — Fontenay-Mareuil, p. 53. — Brienne, P. 341. — *Mercurie français*, pp. 274 et 282. — *Lettres du cardinal Bentivoglio*, 9 juillet 1620. — Marillac, pp. 11 et 15. — *Dispacc. degl amb. venez.*, 12 mai et 1er août 1620. — Arch. des aff. étr., F. France, 773. f° 52. — Levassor, p. 572. — P. Griffet, p. 259. Mme d'Arconville, p. 53. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, p. 533.

<sup>3</sup> Marillac, p. 12 : Tout ce qui se put faire de préparatifs se fit soubz le soin de Mons. de Lusson qui sans doute eut seu aussi bien courageusement manier les interests de la Reyne dans le trouble jusques au bout de sa carrière, qu'il avoit fait dans la tranquillité si la venue des grands auprès d'elle ne luy eust lié les mains... La Royne avoit besoin de ce serviteur ; son adresse, sa prévoyance, sa vigilance et son affection luy estoient nécessaires, sans luy elle n'eut pas fait la moitié de sa carrière.



là, dans les premiers mois de l'année 1620, l'envoi par Louis XIII d'une armée d'observation en Champagne. A ce moment-là même, le duc de Bouillon, en voyant du fond de sa citadelle de Sedan se multiplier les signatures au pied de l'État général, peu à peu s'enhardissait jusqu'à sortir de sa neutralité observatrice pour incliner vers le parti de Marie de Médicis. Aussi, en Anjou, pouvait-on croire l'armée de Champagne organisée moins encore contre les protestants d'Allemagne que contre le sournois agitateur soupçonné de lier leur cause à celle de l'Assemblée de Loudun et par l'Assemblée de Loudun au parti de la reine-mère. Voilà qu'aussitôt on sonne l'alarme au quartier-général de Marie de Médicis où la cabale de Chanteloube, ici renforcée du vénal et partant du vacillant Marillac et épiant avec ses impatiences guerrières tout ce qui pouvait de leur part, vis-à-vis de la cause royale, autoriser l'offensive, presse l'entrée en campagne. Mais Richelieu, sans contredire les sinistres interprétations tirées du mouvement de l'armée royale, et tout en y puisant un vigoureux argument pour l'accélération des préparatifs militaires, soutint et fit prévaloir au sein du conseil de la reine-mère le parti d'observer la stricte défensive<sup>1</sup>. Pour maintenir même d'avance plus sûrement dans cette irréprochable attitude Marie de Médicis, on peut se demander si lui-même n'avait pas introduit dans l'État général la clause réservant le signal des hostilités<sup>2</sup> avec la distribution des emplois militaires à la souveraine<sup>3</sup> qu'il s'attachait à gouverner tout en proclamant sa prééminence hiérarchique. A tout le moins, pour soustraire la reine-mère aux influences capables de dénaturer la signification de sa prise d'armes, Richelieu s'évertua et réussit encore à fixer son quartier-général au lieu même où elle lui pouvait le plus exclusivement appartenir. Car Richelieu ne pouvait trouver nulle part de règne plus envié, parce que nulle part il n'en pouvait espérer de plus absolu qu'au sein de cet apanage accepté de ses propres mains par Marie de Médicis, où il avait enraciné ses créatures après y avoir adossé sa clientèle patrimoniale, et dont il pratiquait journallement les garnisons<sup>4</sup>. En un mot, au point de vue de ses sollicitudes tutélaires, l'Anjou était le vrai domaine de Richelieu. Aussi à l'inverse, pour lui ravir Marie de Médicis et sous le nom de Marie de Médicis s'approprier le théâtre des hostilités, les mécontents les plus irréconciliables, avec la connivence du fougueux état-major du Logis Barrault, s'acharnèrent à détacher de l'Anjou la reine-mère, en déplaçant à leur profit le siège de la

---

<sup>1</sup> Marillac, pp. 8-11 : Les armes se dérouillèrent en Anjou avec trop grande discrétion... [On connut] la faute... de ne le pas prévenir [Luyne] aux conspirations qu'il alloit faire, chacun estoit bien d'accord qu'il reculoit pour mieux sauter, et opinoit de faire davantage, mais cette bonne mère ne pouvoir se resoudre à tourner les armes contre son fils, quoyque ce fut pour luy autant que pour elle qu'elle se préparoit à les prendre ; elle se contenta donc de disposer un armement pour ne s'en servir qu'en cas de nécessité. Mons. de Lusson luy mesme fust contraint de crier aux armes... mais avec cette reserve pourtant de ne prétendre qu'à la deffensive. — *Mercure français*, p. 272.

<sup>2</sup> Marillac, p. 12 : Je n'oublieray pas à vous dire que la première condition qui fut mise en ce grand et misérable complot estoit que nul ne mettroit aux champs ny ses discours ny ses armes, que quand et comment il auroit l'ordre de Sa Majesté. Cette bonne et vertueuse mère ne pouvait avaler ce calice et faire seulement quelque chose qui eût semblant de révolte contre son fils.

<sup>3</sup> Etat général.

<sup>4</sup> Marillac : De toutes les places d'Anjou, Sablé seul estoit à la Reyne. Encore par le maréchal de Boisdauphin [ponctuation, sic] il falloit donc s'asseurer des autres ou par industrie ou autrement. A cela le mesme Mons. de Lusson sceut si dextrement travailler que de toutes il s'assura le moyen d'en devenir maistre pour elle [Marie de Médicis] quand il en seroit temps.

rébellion. A cet égard, nul ne pouvait parler plus haut que les coreligionnaires de l'homme menacé dans sa principauté de Sedan pas l'armée de Champagne. Nul ne le pouvait en leur nom plus éloquemment que le vigoureux sectaire qui avait lié les Huguenots de Loudun à la cause de Marie de Médicis, et qui peut-être, sans la surveillance de Richelieu et en le supposant un peu plus ébranlable, y eût attiré Duplessis-Mornay. Nous avons par là suffisamment désigné le duc de Rohan.

Vu l'immuabilité du gouverneur de Saumur, et en l'absence de solides forteresses angevines, le duc de Rohan voyait, en effet, l'apanage de Marie de Médicis dépourvu de son seul avantage stratégique, à ses yeux consistant dans le libre parcours de la Loire. Mais surtout en Anjou Marie de Médicis paraissait au duc de Rohan trop à la merci du prélat qui, sans avoir pu fermer ni à lui-même ni aux députés de Loudun l'entrée de son apanage, ni con-conjurer leur alliance avec la reine-mère, en avait du moins réduit les proportions et pallié le scandale. De là l'insistance du duc de Rohan vis-à-vis de Marie de Médicis, pour substituer comme centre de ses opérations militaires à une citadelle relevant du futur vainqueur de la Rochelle, le chef-lieu d'une province des plus originairement soulevées, et ce en plein théâtre d'une imminente guerre de religion. Car à la Guyenne confinaient la Rochelle, le Languedoc et le Béarn. Et la Guyenne correspondait à ces foyers d'hérésie sous les auspices de son gouverneur le duc de Mayenne qui, dès le lendemain de sa fuite de Paris, avec l'autorité de son titre de lieutenant du parti de Marie de Médicis, avait communiqué aux Huguenots du midi son levain de rébellion en leur empruntant le leur. Un duc de Mayenne allié et complice des Huguenots ! Il faut vraiment avoir apprécié ce qu'il y a d'hétérogène dans les coalitions de parti pour ne s'étonner pas de voir, en 1620, le fils de l'ancien lieutenant-général de la ligue tendre la main au futur défenseur de cette place de Montauban dont les remparts, dans un an, les devaient à jamais séparer l'un de l'autre. Mais au début de cette année 1620, la solidarité insurrectionnelle avait assez uni les deux seigneurs portant les deux noms si naturellement rivaux de Rohan et de Mayenne, pour que le plus autorisé des deux par le génie et l'éloquence militaire, ait compté sur son compagnon d'armes actuel, au point de proposer, dis-je, bien haut à Marie de Médicis, aux premiers mouvements de l'armée royale en Champagne, la retraite sur Bordeaux. [L'Anjou](#), remontrait le duc de Rohan en déguisant ses calculs de domination personnelle sous de plausibles considérations stratégiques, celles-là même d'abord si loyalement exposées par Richelieu à Marie de Médicis à la veille du traité d'Angoulême, [l'Anjou n'est défendu que par de fragiles forteresses, et le château des Ponts-de-Cé y commande seul le passage de la Loire. Or l'armée royale approche](#), ajoutait Rohan, qui entrevoyait déjà l'armée de Champagne déviée de ce qui apparaissait de sa destination primitive au point d'accourir aux confins de l'apanage de la reine-mère où la viendrait renforcer souverainement de sa présence le jeune Louis XIII ; [l'armée de Champagne approché, et dans quelques jours menacera de près l'Anjou avec tout ce qui s'attache d'intimidation au nom du roi. Par là qui ne voit déjà l'Anjou, province ouverte et isolée, succomber, et avec l'Anjou toute la tête du parti ? Que si, au contraire, la reine-mère se décide à passer en Guyenne sous la protection des forces recueillies sur sa route en Poitou, en Angoumois et en Saintonge, il y aura là pour elle l'avantage d'une province régie, en la personne du duc de Mayenne, par un des ennemis les plus invétérés de Luynes, et qui a déjà recruté pour elle dix-huit mille hommes. Elle trouvera dans la Guyenne un pays hérissé de cours d'eau ; un pays qui, dans les sécurités de la distance et au centre du soulèvement, correspond au nord avec](#)

les Rohan et les d'Épernon, et au sud avec les ducs de La Force et de Chatillon, que dis-je ? peut-être — car Marie de Médicis, en dépit des résistances du Parlement de Toulouse, ne renonça jamais à se l'accaparer —, peut-être avec l'incertain duc de Montmorency. Au reste, concluait adroitement Rohan, la reine-mère peut croire au désintéressement de son avis. Que gagne-t-il, en effet, lui duc de Rohan, à voir la reine-mère passer d'Angers à Bordeaux ? Une fois l'Anjou absolument dégarni par cette retraite, ne se verra-t-il pas, vu la contiguïté de ses domaines de Poitou au regard de l'armée royale franchissant librement la Loire, à découvert sans être pour cela, d'ailleurs, moins inébranlable en son nouveau poste d'avant-garde ?<sup>1</sup>

En entreprenant aussi chevaleresquement d'acheminer sous son égide Marie de Médicis vers ses sécurités les plus centrales avant de la relancer de là contre Paris, le duc de Rohan songeait à l'éloigner moins encore, si c'est possible, de l'armée royale que du prélat qu'il soupçonnait d'attirer cette armée, et avec elle Louis XIII en personne, au cœur de l'Anjou. Mais Richelieu, bien loin de songer à livrer la reine-mère à Louis XIII, ne la lui voulait ramener que réconciliée dans sa force et dans sa liberté. A cet effet, jaloux de disputer à Rohan la possession de Marie de Médicis autant qu'il lui avait déjà fait l'introduction à Angers des députés de Loudun et le libre passage de la Loire à Saumur, il opposa aux accaparements de l'hérésie la vigilance de ses revendications tutélaires, sous la persévérante forme des débats d'un conseil de guerre. En échangeant, objectait-il directement à Rohan, en échangeant dans son projet d'émigration méridionale son ancien asile d'Angoulême contre les rives plus lointaines de la Gironde, la reine-mère ne craint-elle pas d'offenser le duc d'Épernon, qui verra là comme une désertion de son hospitalité ? Et même ne provoque-t-elle pas dangereusement la jalousie seigneuriale de cet avantageux potentat, qui, en comparant son titre d'ancien organisateur de l'évasion de Blois avec ce qu'offre de solidité l'établissement voisin du duc de Mayenne, croit la préférence due aux initiatives de la protection plutôt qu'à l'inviolabilité du refuge ? Au point de vue même du public, a-t-on calculé l'effet démoralisateur de l'évacuation actuelle de l'Anjou, envisagé comme le siège officiel de la puissance de la reine-mère et comme le foyer originaire de sa propagande insurrectionnelle ? Même au point de vue stratégique et au regard de la reine-mère qui, pour la direction de son parti, à bon droit se soucie d'une assiette centrale, l'Anjou est-ce un quartier général si déshérité ? Pour la reine-mère, principalement assistée dans sa révolte à la fois par la comtesse de Soissons et par le duc de Mayenne, quoi de plus souhaitable comme base de ses opérations qu'une province accédant par le Maine à la Normandie aussi bien que par le Poitou à la Guyenne ? Il est vrai que le passage de la Loire, qui assure la perméabilité de cette zone insurrectionnelle allant de la Seine à la Garonne, n'est protégé contre une marche en Anjou des troupes royales que par le faible château des Ponts-de-Cé. Mais pour écarter de l'Anjou les troupes royales accourant de Paris ou de la Champagne, encore une fois, est-ce rien pour la reine-mère, adossée d'ailleurs à toutes ses agglutinations méridionales, que les diversions d'avant-garde que tenteront à la fois en Normandie, dans le Perche et dans le Vendômois les Soissons, les Longueville et les Vendôme ? Est-ce rien surtout, poursuivait Richelieu, encore moins soucieux d'affermir en Anjou sa domination que d'en dissimuler la sollicitude, est-ce rien pour la reine-mère qu'un ensemble de protections lui conférant toute la sécurité

---

<sup>1</sup> Nous résumons ici le plaidoyer en faveur de la retraite sur Bordeaux, tel que nous l'a transmis l'historien Gramond, après l'avoir recueilli de la bouche même du duc de Rohan.

conciliable avec son indépendance ? Car dans la diversité des accaparements actuels, où peut-elle ailleurs que chez elle s'appartenir à elle-même ? Au surplus, concluait à son tour fort adroitement Richelieu — car, par cette suggestion finale, il achevait à la fois de couvrir sa louable ambition de protecteur ; et sans rien risquer pour lui-même, il éteignait autour de lui mille jalousies d'accaparement, en promenant devant tout le groupe des adhérents méridionaux de Marie de Médicis une fuyante perspective de sa possession —, au surplus, que n'invite-t-on nominativement chacun des ducs d'Épernon, de Rohan, de Retz, de Roannais et de Mayenne à ménager d'avance à la reine-mère, éventuellement décidée à passer la Loire, au sein de leurs gouvernements respectifs une prompte et sûre retraite ?<sup>1</sup>

Mais encore une fois l'hypothèse d'une évacuation de l'Anjou par Marie de Médicis nous semble là trop vaguement énoncée par l'évêque de Luçon pour que nous nous méprenions sur son ardent désir de voir Marie de Médicis, dans l'incommutabilité de son quartier général, demeurer maîtresse de ses destinées. S'appartenir à elle-même, ou pour mieux dire appartenir aux plus saines influences, tel était en effet l'idéal qu'au nom de Marie de Médicis Richelieu ne cessait d'envisager, en poursuivant d'ailleurs l'affranchissement de sa souveraine vis-à-vis de la comtesse de Soissons aussi bien que des ducs de Rohan et de Mayenne. C'est dire à quel point Richelieu, faute d'avoir pu fermer à Rohan ou aux députés de Loudun l'entrée de l'Anjou, eût souhaité s'y reprendre à l'égard de cette Anne de Montafié qui, à la naissance même du parti de Marie de Médicis, et au Louvre aussi bien qu'à Vincennes et à Cousières, nous est apparue si impérieuse en ses insufflations pestilentielles. Malheureusement nous avons vu la comtesse de Soissons, au début de l'année 1620 et dès le lendemain de l'échec des pourparlers du mariage de son fils avec Henriette de France, expédier en Anjou son agent Senneterre, afin de s'entendre avec la reine-mère sur l'époque de son voyage et de son installation près d'elle. Et comme si, à cet égard, l'amertume du grief de la mère du jeune Louis de Soissons n'eût pas semblé une suffisante garantie de l'indéfectibilité de tels engagements, la reine-mère en assura la consécration dans une clause expresse de l'État général interdisant à la remuante comtesse, une fois décidée à fuir Paris, tout autre établissement qu'au sein de son propre apanage<sup>2</sup>. Sans pouvoir abolir l'énoncé d'un tel pacte, qui enracinait si fort en Anjou auprès de Marie de Médicis son plus mauvais génie, au moins Richelieu, en vue de l'imminence du voyage d'Anne de Montafié, s'ingénia d'avance à conjurer ses maléfices. Il fallait, il est vrai, que le prélat débordé par l'irruption en Anjou des députés de Loudun et le développement de la cabale de Chanteloube, se résignât à voir apparaître en dominatrice sur le théâtre de l'insurrection angevine celle qui l'avait principalement fomentée. Et à première vue c'en serait à se demander à quoi bon Richelieu eût retenu sur le chemin de Bordeaux Marie de Médicis pour la livrer à la seule qui eût réussi à armer séditieusement le duc de Mayenne. Heureusement que pour reculer la date de l'invasion au Logis Barrault de la plus pernicieuse complice de Marie de Médicis,

---

<sup>1</sup> Marillac : Avec Noss. d'Espéron, de Rohan, de Retz, de Roannais et de la Trémouille, il fut arrêté qu'ils tiendraient leurs places et leurs amys en estat pour recevoir la Royne au cas qu'elle eut à repasser l'eau. — Rohan, p. 516. — Gramond, pp. 283-290. — Marillac, pp. 11 et 21. — Jehan Louvet. p. 15. — *Hist. d'Henry, duc de Rohan, pair de France*, p. Fauvelet du Toc (Elz., 1666), p. 43. — Levassor, pp. 572-573. — Bazin, p. 365. — *Hist. de l'Edit de Nantes*, pp. 291-292. — V. Cousin, 4e art., p. 626, et 6e art., p. 709. — *Henry de Rohan*, p. A. Laugel, p. 90.

<sup>2</sup> Etat général.

Richelieu se voyait justement favorisé en ses mécatrices temporisations par les précautionneuses expectatives d'Anne de Montafié. Elle que nous avons vue déjà se détacher si soigneusement de toute apparence de complicité dans la fuite prématurée du duc de Mayenne ; elle si résolue à ne s'acheminer vers l'Anjou qu'avec la certitude de s'y adosser à une vraie organisation militaire, à coup sûr visait surtout à la sécurité dans la distillation de son fiel. Aussi à cet égard, et par un raffinement de sollicitude personnelle, on conçoit que, tout en acceptant d'avance pour son fils, des mains de Marie de Médicis, le titre de généralissime<sup>1</sup>, elle ait subordonné son voyage, aux termes mêmes de cet état général qui enchaînait ses pas, à l'expresse condition de le voir d'abord revêtu de toutes les signatures du parti<sup>2</sup>. Or, c'est de ces délais contre lui-même si hostilement calculés qu'a l'inverse Richelieu s'attacha à corroborer autour de la reine-mère le régime d'influence médiatrice inauguré dès l'origine en Anjou par ses inféodations de famille et de clientèle. Du moins plus les Soissons, les Mayenne et les Rohan s'ingénient de près ou de loin à circonvier dans son apanage Marie de Médicis, en y exploitant tour à tour le levain permanent de la cabale de Chanteloube, et plus on voit au Logis Barrault se resserrer discrètement autour de la reine-mère l'état-major de l'opposition préservatrice organisée par l'évêque de Luçon, et s'accroître dans la pénombre les attributions des Bouthiller, des d'Argouges et des Marillac. Il n'y a pas jusqu'à Richelieu dont on ne voie, dans les conseils les plus secrets de Marie de Médicis, se caractériser le rôle innomé à travers toute son industrie pour dépister les soupçons les plus contraires. En poursuivant, sous la surveillance des ambassadeurs de cour ou des propitiateurs ecclésiastiques aussi bien que des agents de cabales se croisant dans l'antichambre de la reine-mère, fine œuvre à la fois de réconciliation et de défense ; en s'y évertuant autour d'elle, avec son alternance d'aptitudes, tour à tour à alimenter et à contenir sa force, à nos yeux et sur la foi du groupe intime qui l'assiste en sa tâche aussi ingrate que complexe, il s'y spécialise dans la haute direction des préparatifs militaires et de la diplomatie, dans le maniement du personnel et dans la surintendance des finances<sup>3</sup>. Il a l'œil sur les levées militaires, les mouvements de troupes et les travaux de défense. On rencontre sa main dans tous les recouvrements de deniers qui, en vertu d'une clause insérée sans doute par lui-même à l'État général, passent tous par les mains de la reine-mère, c'est-à-dire par les siennes. S'agit-il de pourvoir à de nouveaux postes, ce sont ses désignations qui prévalent. Dans la correspondance épistolaire entretenue tour à tour par Marie de Médicis avec les mécontents et avec la cour, c'est invariablement lui qui tient sa plume et parfois même celle de ses pamphlétaires à gages. C'est à lui seul que Marie de Médicis donne la parole dans les colloques avec les Montbazon et les Blainville.

---

<sup>1</sup> Marillac : *Mons. le Comte de Soissons fut déclaré général d'armée* (p. 28). — *La nunz di Fr.*, 13 juillet 1620. — V. Cousin, mai 1868, p. 315.

<sup>2</sup> Etat général.

<sup>3</sup> Marillac : *Tout ce qui se peut faire de préparatifs se fit soubz le soin de Mons. de Lusson* (p. 11)... *Mons. de Lusson ne se voulait mettre que des recouvrances... Richelieu avoit pour la conduite générale des affaires et pour le maniement des bons et mauvais esprits, tout le faix sur les épaules* (p. 12). — Etat général. — Math. de Mourgues, *Rec. de pièces*, etc., pp. 12 et 13. — *Lumières pour l'hist. de France*, p. 33. — *Vrais et bons avis du François fidèle*, p. 24.

Grâce surtout à l'impulsion aussi hardie que mesurée de l'évêque de Luçon, le parti qu'il eût souhaité de maîtriser toujours, et à qui il avait du moins imprimé son caractère originaire et maintenu définitivement son siège, acquérait par cela même tant soit peu de discipline et de concentration. On voyait affluer déjà au Logis Barrault comme en une cour plénière, il est vrai pour y accaparer distinctement Marie de Médicis, mais en reconnaissant au moins par cette collectivité dans l'orientation angevine la suprématie du seul chef incontesté par où se pût autoriser une influence contrebalançant un peu la leur ; on voyait, dis-je, affluer au Logis Barrault l'élite des grands seigneurs mécontents. En attendant la comtesse de Soissons, c'étaient pêle-mêle le duc et le grand-prieur de Vendôme, les ducs de Longueville, de Rohan, de la Trémouille, de Rohannais et de Retz, le maréchal de Boisdauphin, le comte d'Aubeterre, le cardinal de Guise, l'archevêque de Toulouse Lavalette, troisième fils du duc d'Épernon et escorté de ses deux frères Candale et Lavalette<sup>1</sup>. En même temps se dessinait dans cette foule compacte un vaste état-major. En première ligne c'était, avec le titre de généralissime dont se renforçait sa qualité de second prince du sang, le jeune Louis de Soissons. Immédiatement après lui, le duc de Vendôme, avec sa qualité de lieutenant général rehaussant en lui le sang d'Henri IV, ainsi que le faisait en la personne du grand-prieur, son frère, le titre de général de la cavalerie. Après les Soissons et les Senneterre, et comme pour les surveiller de plus près, venait Marillac, en somme trop inféodé aux calculs modérateurs de Richelieu et à sa fortune (car la journée des Dupes est encore loin) pour qu'en un état-major où de tels noms s'imposaient en première ligne Richelieu n'ait pas étendu le plus possible sa situation militaire, en lui conférant, avec la charge de commandant en chef de l'artillerie, celle de maréchal général, qui l'appelait à ordonnancer la distribution des finances, et qui l'autorisait au-dessus des quatre maréchaux de camp du Bellay, Saint-Aignan, Montsoreau et Senneterre. Ensuite, et à côté de Marillac, c'était l'ingénieur italien Gamorino, qui, plus tard, sous les ordres de Thoiras, se distinguera dans la défense de Cassel, et que, dès aujourd'hui, Marie de Médicis préposait en Anjou à ses travaux de fortifications. En sortant de l'Anjou pour embrasser toute la zone insurrectionnelle, on voyait le commandement supérieur se partager en deux lieutenances répondant aux deux régions divisées par la Loire : au nord, le maréchal de Boisdauphin, le duc de Longueville et le cardinal de Guise, lui-même préposé aux ducs de Bouillon, de Joinville et de Lavalette ; et au midi le duc de Mayenne ayant sous ses ordres les ducs de Rohan, d'Épernon, de Châtillon et de Nemours<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous ne mentionnons pas dans ce groupe le duc d'Épernon lui-même, dont la présence à Angers, en 1620, n'est mentionnée dans aucun historien de première main. C'est qu'en effet la fière attitude d'aparté qu'il avait adoptée dès le début de l'insurrection, dut le tenir systématiquement éloigné de cette cour angevine où ne l'eût rehaussé nulle supériorité hiérarchique. — Brienne, p. 339. — *La nunz di Fr.*, 20 mai 1620. — *Lettres du cardinal Bentivoglio*, 19 juillet 620. — Vitt. Siri, pp. 80 et 127. — Marillac, pp. 4, 6, 7, 28 et *passim*. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 31 mai, 7 et 14 juillet 1620. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 773, f° 22 et 147. — *Ludovici XIII Itinerarium* (Boterius, Parisiis, 1621), p. 3. — *Rec. andeg. Pand.*, pp. 94 r. et y. 195 y. — Math. de Mourgues, *Rec. de pièces*, p. 13. Gramond, p. 284. — Mme d'Arconville, *passim*. — Bazin, pp. 14 et 335. — Dareste, p. 66. — *Lettres et Mém. de messire Philippes de Mornay*, p. 369. — Girard, *Vie du duc d'Épernon*, *passim*.

<sup>2</sup> *La nunz di Fr.*, 15 juillet 1620. — Marillac, pp. 28, 31 et 42. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 2 juillet. — Arch. des aff. étr., F. fr., 773, P 182. — V. Cousin, mai 1862, f° 315. — H. Martin, p. 161.

Pour mieux éclairer, même en Anjou, ce vaste état-major de rebelles sur une marche d'ensemble à suivre, il s'établit, d'un camp à l'autre, au moyen d'un système régulier d'espionnage installé aux portes du Louvre sous la direction de La Cochère et relié à l'Anjou par des courriers hebdomadaires, un courant continu d'informations presque aussitôt recueillies et distribuées. En même temps, partout les agents de Marillac allaient dénombrer les ressources, sonder les passages, scruter les refuges<sup>1</sup>. Bref, partout se propageait la cohésion du parti de la reine-mère autour des deux grands noyaux d'insurrection qui s'étaient le plus originairement formés aux deux extrémités opposées de son apanage et sur les deux rives de la Loire.

La Normandie, on se le rappelle, avait été, depuis l'avènement de Louis XIII, le premier apanage de Marie de Médicis<sup>2</sup>. De là, dans cette vaste province, en sa faveur et jusqu'après l'avènement de Luynes, de persistantes avances, entretenues par la comtesse de Soissons grâce à l'intermédiaire et à titre de belle-mère du gouverneur actuel le duc de Longueville ; car le duc de Longueville à son profit y rehaussait le nom de Dunois et la considération territoriale de tout le prestige de sa magnificence et de son affabilité. C'est en opérant sur ce fond, sinon très solide, au moins très engageant, qu'au début de l'organisation du parti de la reine-mère Marillac, assisté de l'agent Casteljaloux et de Rouville, secrétaire encore fidèle du duc de Longueville, s'était assuré un solide point d'appui central en une notable fraction du Parlement de Rouen. Nous voulons parler de la forte cabale du président à mortier Leroux de Bourghroude.

Justement, à quelques mois de là, le jeune roi Louis XIII, pressé de battre monnaie en vue des menaces d'une guerre civile, était apparu à l'improviste, avec une fidèle escorte de princes et de pairs, au Parlement de Paris, pour y imposer en lit de justice, hors la forme habituelle des présentations et remontrances, et, au mépris d'engagements donnés dans la dernière assemblée de notables, l'enregistrement d'édits bursaux sur de nouvelles créations ou transmissions héréditaires d'offices. En vain le premier président Verdun et l'avocat général Servin, au nom de collègues habitués, durant l'anarchie des guerres de religion, à s'ériger en modérateurs politiques, protestèrent hautement. Il leur fallut céder, mais en déclarant qu'ils obéissaient sans consentir,

Bientôt l'irritation causée par d'aussi arbitraires procédés gagna tout le corps judiciaire. Et vite informée de cette mauvaise humeur générale, la reine-mère l'attisa soigneusement pour se créer un point d'appui dans les parlements, sauf à les renvoyer, une fois grâce à eux satisfaite — à cet égard, il suffit de rappeler qu'elle avait Richelieu auprès d'elle —, à ses strictes fonctions judiciaires. A cet effet, tout en proposant ces mêmes parlements à l'ambassadeur Blainville comme cautions des engagements de la cour vis-à-vis d'elle, elle envoya d'abord La Cochère à l'intègre et austère procureur général Molé pour l'attirer à sa cause. Puis, et en conformité des clauses de l'État général, elle adressa, sous son seing, à toutes les cours du royaume des remontrances formées des mémoires rédigés sur les avis ou revêtues de la signature de tous les princes mécontents. Avec eux aussi l'on convint que si ces remontrances générales, autorisées de la recommandation des parlements, étaient accueillies, aussitôt on licencierait les levées militaires. Au cas d'une remise de leur examen à la conclusion d'une paix,

---

<sup>1</sup> Etat général.

<sup>2</sup> Elle y avait même préposé le maréchal d'Ancre à titre de lieutenant général.

la reine-mère y serait représentée par des ambassadeurs au choix de tous les alliés, sans que pour cela les garnisons se rompissent. Enfin, au cas d'un refus réitéré d'y obtempérer, toutes les levées entreraient en campagne<sup>1</sup>.

C'est dans ces dispositions générales si favorables à ses vues, que durant ses premiers voyages à Rouen, Marillac, à l'aide de Rouville, avait tiré du président à mortier Leroux de Bourghtroude, bien plus vite qu'il n'avait fait du duc de Longueville, de formels engagements en faveur de la reine-mère<sup>2</sup>. Par contre-coup, ce magistrat y avait puissamment autorisé sa cause dans son parlement, avec ce que lui conféraient d'ascendant et de chaleureux dehors de franchise, et une opulence accusée par le splendide hôtel portant encore aujourd'hui son nom, et par la solidité des appuis de famille. C'étaient, d'un côté, son fils, le lieutenant du baillage, Leroux de Saint-Aubin, qui, par sa détermination et par son influence, lui avait acquis un groupe imposant de sa compagnie judiciaire. C'était, d'autre part, son gendre Blancquemare du Mesnil, gouverneur du vieux palais, qui, du haut de cette citadelle, régentait avec son énergie d'ancien ligueur l'hôtel de ville. Assurément, au moyen de cette pression morale doublée d'intimidation militaire, les Bourghtroude eussent englobé vite dans le parti de la reine-mère tout le chef-lieu de la Normandie, sans l'antagonisme érigé contre eux au nom de la cause royale par le courageux premier président de Ris, de ce digne successeur des Croulant. Avec ce que sa prééminence hiérarchique et sa loyauté communicative lui valaient d'empire sur la compagnie dont ses deux collègues lui disputaient la domination, et en dépit des griefs de corps, il en rallia autour de lui les plus sûrs éléments, et par cette vigilante attitude réussit à tenir tête à la cabale adverse.

En regard d'une aussi capitale scission au sein de sa première cour de justice, et même après que sa signature, il est vrai à si grand'peine obtenue, et encore sous de craintives réserves, eût paru au pied de l'État général, on conçoit les perplexités de l'incertain duc de Longueville, et même, et vis-à-vis des deux forces rivales qui devant lui longtemps s'équilibrèrent, ses alternatifs ménagements<sup>3</sup>. Mais dès que, avec l'affluence des signatures au pied de l'État général, s'enhardit auprès de lui Anne de Montafié, qui n'avait pas plus retenti qu'entraîné le duc de Mayenne sur le chemin de Paris à Bordeaux, et qui n'avait qu'ajourné à Rouen les irrévocables déterminations de son gendre, sous son impulsion désormais plus accusée celui-ci s'engagea chaque jour plus avant dans le parti des Bourghtroude. Que dis-je ? une fois acculé aux dernières extrémités, et mû par ce principe de faiblesse la timidité confine à la violence, le duc de Longueville, importuné des suggestions temporisatrices de son secrétaire Liouville, qui d'ailleurs tranchaient trop sur son initiative originaire pour ne couvrir pas une trahison — et, en effet, on apprit bientôt qu'il livrait à la cour les correspondances du duc avec Marie de Médicis et le duc de Mayenne —, n'hésita

---

<sup>1</sup> Etat général. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 773. — *Mém. de Math. Molé* (publ. de la Soc. d'hist. de Fr.). p. Aimé Champollion-Figeac, pp. 236 et 237, et en n. Gramond, p. 287. — Dupleix, p. 124. — Levassor, p. 582. — V. Cousin, *passim*.

<sup>2</sup> Marillac : De luy, de son gendre et de son fils Marillac avoit eu la foy et la parole pour le service de la reyne.

<sup>3</sup> Marillac : Tous deux [le président à mortier Bourghtroude et le premier président de Ris] étaient nécessaires à Mons. de Longueville. Partant pour les conserver il ne se trouva pas de meilleur expédient que de les tromper en assurant l'un que l'autre n'avoit point de part en leurs entreprises, et l'on feroit avec chacun d'eux à part. — Floquet, *Histoire du Parlement de Rouen* (1815), t. IV, p. 337. — V. Cousin, mai 1861, pp. 301 et 302 ; juin, p. 628 ; octobre, p. 635 ; novembre, pp. 606-607 ; novembre 1862, p. 301.



pas à le poignarder de sa propre main. Puis, en convoquant à l'hôtel de Bourgthroude environ mille spadassins des plus déterminés, sous prétexte d'accompagner en sa solennelle entrée à Rouen sa jeune femme, il tenta de réduire au silence l'inébranlable groupe du premier président de Bis par un coup de main dont le succès eût été décisif, car par là toute la ville de Rouen se rangeait à l'unisson du reste de la Normandie universellement soulevée.

En effet, partout autour du duc de Longueville se multipliaient les foyers et les arsenaux de l'insurrection. Il tenait en ses mains le château de Dieppe. La ville de Caen surtout s'organisait séditionnellement sous la surveillance encore lointaine de son gouverneur le grand prieur de Vendôme, aussi primordialement attaché avec son frère au duc de Longueville, que les Soissons t'étaient aux ducs de Mayenne et de Savoie. Avant de s'acheminer en personne vers ce boulevard de la haute Normandie, le grand prieur y expédia, le 1er juillet, son lieutenant Prudent, qui en chassa le lieutenant du roi, puis occupa le château avec dix-huit cents hommes, le mit en état de défense et le remonta en munitions et en vivres. A Alençon, le parti de Marie de Médicis avait imposé en son nom la domination du gouverneur Belin. Dans la basse Normandie, Thorigny, parent du duo de Longueville et l'un de ses plus braves lieutenants, avait soulevé Granville, Cherbourg et Saint-Lô. Au Havre, Villars achevait d'assurer à la reine-mère l'occupation du cours de la Seine ; et sur tous les points de la Normandie au nom du duc de Longueville, son homme-lige Matignon pressant les recrutements. En même temps, à toutes les extrémités d'une province aussi généralement révolutionnée, on voyait s'étendre l'épidémie de rébellion issue de l'hôtel des Bourgthroude. Au nord, entre les deux bassins de la Seine et de la Somme, le duc de Longueville ravivait d'anciennes accointances en son gouvernement originaire de Picardie, limitrophe de la Champagne<sup>1</sup>. Au sud de la Normandie et au centre du Perche, où elle accourait de Paris entre deux conciliabules, sauf à n'y apparaître que furtivement pour ne se pas compromettre avant l'heure sur la route d'Angers, la comtesse de Soissons, en se ralliant par les citadelles de Dreux et de la Ferté-Bernard aux Vendôme, autant qu'eux-mêmes par Caen et le Vendômois se ralliaient à la fois à la Normandie et au Maine, et par le Maine à l'Anjou, affermissait par eux sa domination, et déversait son venin dans toute la zone allant des rives de la Seine aux rives de la Loire<sup>2</sup>.

Au noyau insurrectionnel ainsi condensé et agrandi sur la rive droite de la Loire par les Soissons, les Bourgthroude et les Vendôme, répondait à l'extrémité opposée de l'apanage de Marie de Médicis la confédération méridionale groupée autour du bassin de la Garonne sous les auspices du duc de Mayenne. A peine rendu le 29 mars au chef-lieu de son gouvernement de Guyenne, envisagé par lui dès l'abord comme la dernière étape de sa fuite : que dis-je ? encore haletant de la fausse alerte qui, du Louvre, l'avait jeté sur la route de Bordeaux et qu'entretenaient de malignes insinuations sur le vrai objectif de l'armée de Champagne reporté encore bien au-delà des rives de la Loire, ce chaleureux lieutenant d'Anne de Montafié brusqua par l'intermédiaire de Chanteloube consécutivement expédié d'Angers vers lui, l'alliance formelle avec Marie de Médicis, aussitôt notifiée par celle-ci à la comtesse de Soissons. Puis, grâce sans Boule à la même entremise, et après l'audience donnée par Marie de Médicis à Angers aux députés de Loudun. il consumma avec leur habile introducteur cette

---

<sup>1</sup> Pontchartrain, p. 111. — V. Cousin, 9 novembre 1861, p. 706.

<sup>2</sup> *Mercurie français*, p. 273. — Vitt. Siri, p. 149-150. — P. Griffet, p. 259. — Bazin, p 365. — V. Cousin, novembre 1861, p. 797.

alliance hybride où nous nous sommes étonnés de voir s'accoupler les deux noms de Mayenne et de Rohan. Une fois même cette monstrueuse alliance contractée au grand bénéfice des accaparements de l'hérésie, et dès qu'on eut apprécié l'infériorité stratégique du bassin de la Loire comparé au bassin de la Garonne, il ne tint pas au duc de Mayenne, appuyé surtout en ses offres d'hospitalité par les sollicitations du duc de Rohan, que la reine-mère n'ait transporté jusqu'à Bordeaux son quartier-général. Et même, si à ce moment l'interposition de Richelieu retint Marie de Médicis sur le chemin de Bordeaux, à Bordeaux il ne put y conjurer le développement de son organisation insurrectionnelle. Car, dans un intervalle des colloques avec Chanteloube, et en attendant les séditieuses remontrances préparées par la reine-mère à l'adresse du parlement bordelais, le duc de Mayenne le saisit de ses justifications pour le révolutionner au même degré que les Bourgthroude avaient fait, ou peu s'en faut, le parlement de Rouen. Mais aux rives de la Gironde, il en alla tout autrement qu'à l'hôtel des Bourgthroude. Car l'énergique magistrat normand de Ris avait à Bordeaux un digne collègue, et un collègue bien plus universellement écouté que lui-même n'avait pu l'être à Rouen, en la personne du premier président de Courges, qui maintint sa compagnie judiciaire dans l'unanimité de l'obéissance. Aussi, sur l'initiative de leur chef, les magistrats de Bordeaux ne pouvaient hésiter à renvoyer à la cour sans les décacheter, les remontrances séditieuses que leur adressa Marie de Médicis, et même à décréter des poursuites contre les armements séditieux de la Guyenne. Mais à de telles intimidations le duc de Mayenne avait à opposer son lieutenant-général Roquelaure, ancien et vaillant compagnon d'armes d'Henri IV, et qu'aujourd'hui les ingratitude réactionnaires de la régence avaient tourné vers le fils du lieutenant-général de la ligue, avec la liberté gasconne et les lucratives rancunes d'un condottieri tour à tour enrichi et négligé. Grâce aux avances de Roquelaure, le duc de Mayenne s'assujettit la ville de Bordeaux par la possession de la citadelle du Château-Trompette, et y gagna toute la noblesse de la Guyenne. Puis, en nourrissant les mécontentements qu'une frustration des honneurs du cordon bleu avait éveillés chez le vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Blaye, il s'assura avec lui de l'embouchure de la Gironde. Puis, au moyen du gouverneur de Fronsac, François d'Orléans, comte de Saint-Paul et oncle du duc de Longueville, il occupa le cours de la Dordogne. Et après s'être assuré avec les commissions de la reine-mère la levée d'un effectif militaire de douze cents fantassins et mille cavaliers, il les répartit dans toute la Guyenne, en colloquant spécialement dans le Quercy et surtout dans la ville de Moissac, les régiments de son neveu le comte de la Suze. En même temps, et sous les auspices de Marie de Médicis, il correspondait par Montauban, Castres et Nîmes avec le duc de Montmorency, aussi bien que, sous les auspices du duc de Rohan, il correspondait avec le groupe protestant des Chatillon et des La Force<sup>1</sup>.

C'est ainsi qu'autour de Marie de Médicis les deux grands foyers insurrectionnels les plus immédiatement éveillés aux deux rives de la Loire, et parallèlement en Normandie et en Guyenne, allaient de là s'étendant de proche en proche, ou peu

---

<sup>1</sup> Pontchartrain, pp. 412-114. — Fontenay-Mareuil, p. 153. — Arnaud d'Andilly, f° 4. — *Mercurius français*, p. 274. — Vitt. Siri, pp. 97-150. — *Reg. secr. du Parlement*, 16 avril, 18 et 20 juillet 1620. — Arch. des aff. étr. F. fr., 773, f° 187. — Roncoveri, p. 307. — Gramond, pp. 238, 281, 287-296. — Malingre, p. 642. — Dupleix, p. 133. — P. Griffet, p. 257. — Levassor, p. 563-572. — *Ludovici XIII Itinerarium*, p. 14. — V. Cousin, septembre, p. 533, et novembre, pp. 706-709. — Mme d'Arconville, p. 51. — *Vie du duc d'Épernon*, p. 349.

s'en faut, jusqu'aux confins de l'Anjou. Car, au nord, à travers les places de Sablé et du Mans, qui commandaient les bassins de la Sarthe et du Loir, Marie de Médicis communiquait par le gouverneur du Maine Boisdauphin avec tes Vendôme, aussi bien que par les Vendôme avec les Soissons<sup>1</sup>. Au nord-ouest, à travers les places de Château-Gontier et de Laval, commandant le bassin de la Mayenne, elle communiquait par le même gouverneur Boisdauphin et par les ducs de la Trémouille et de Rohannais avec la Bretagne, où le maréchal de Brissac pratiquait le Parlement de Rennes, en lui assurant à Nantes le passage de la Loire, où le duc de Vendôme ressuscitait dans la vaste clientèle de Mercœur les effervescences de la Ligue, où les Rohan contreminaient l'influence collatérale des Montbazou, et où le duc de Retz offrait à la reine-mère l'inexpugnable poste maritime de Belle-Isle<sup>2</sup>.

Au sud de la Loire, par delà les ducs de la Rochefoucauld, de la Trémouille, d'Aubigné et de Rohan, de Rohannais et de Retz, échelonnés en Poitou devant elle, et sous le bénéfice des recrutements du frère de Rohan Soubise, et à travers les citadelles de Thouars, de Saint-Maixent, de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle, Marie de Médicis donnait les mains au duc d'Épernon<sup>3</sup>. D'autre part, grâce au duc d'Épernon, fort d'une levée de six mille fantassins et de cinq cents cavaliers, qui portait à trois mille hommes l'effectif de la rive gauche de la Loire, et à travers les citadelles de Chinon, de Loches et d'Angoulême, commandant les bassins du Cher, de l'Indre et de la Charente, et à la fois par l'Angoumois, la Saintonge et le Limousin, elle communiquait avec le duc de Mayenne<sup>4</sup>, aussi bien que le duc de Mayenne avec les ducs de la Force et de Châtillon. Enfin à l'orient et par delà l'enclave du Saumurois, Marie de Médicis, à la faveur de ce même poste de Chinon que lui gardait Chanteloube, et grâce à l'indéniable connivence de Sully avec les Rohan, étendait sa libre disposition du cours de la Loire, à travers l'Orléanais jusqu'aux confins de la Champagne et de la Bourgogne.

Ainsi de jour en jour, et du bassin de la Somme aux Pyrénées, la grande armée de Marie de Médicis acquérait plus de consistance et de liaison. Chaque jour elle déployait plus librement son front et ses ailes en face de l'armée royale cantonnée en Champagne, et concurremment aux diversions orientales préparées sur ses flancs à la fois par les ducs de Bouillon et de la Valette et par la maison de Savoie. Mais à cet égard, c'est surtout vers la Moselle que s'attachaient aux forces comminatoires de la Champagne les plus énergiques révolusifs sous les auspices du fils du duc d'Épernon, La Valette. Nous avons déjà

---

<sup>1</sup> Richelieu, p. 64. — *Mercure français*, p. 273. — Vitt. Siri, p. 150. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 22 juillet 1620. — Levassor, p. 562. — V. Cousin, novembre, p. 707. — Jehan Louvet (1855), p. 47.

<sup>2</sup> Pontchartrain, p. 414. — Marillac, pp. 7 et 19. — Gramond, p. 295. — V. Cousin, octobre 1861, p. 626.

<sup>3</sup> Pontchartrain, p. 414 — Rohan. p. 515. — *Mercure français*, p. 273-274. — Vitt. Siri, p. 150. — Gramond. p. 288. — Malingre, p. 613. — P. Griffet, p. 259. — Bazin, p. 365. — V. Cousin, novembre 1861, p. 707. — *Vie de messire Philippe de Mornay*, p. 532. — *Rev. and. Pand.*, f° 94 v.

<sup>4</sup> Sur la foi de Marillac nous pouvons mentionner encore à la suite de la reine-mère, au nombre de ses partisans d'outre-Loire, les sieurs de Saint-Geran, comte de Cramail, d'Estissau, de Polignac, sans compter un grand nombre d'autres que lui-même passe sous silence. — Pontchartrain, p. 414. — Rohan. p. 515. — *Mercure français*, p. 274. — Vitt. Siri, p. 277. — Gramond, p. 285. — Dupleix, p. 131. — P. Griffet, p. 250. — Levassor, p. 563. — *Hist. du duc d'Épernon*, p. 316. — *Ludovici XIII Itinerarium*, p. 14. — V. Cousin, p. 707. — *Hist. de l'Edit de Nantes*, p. 296.

vu, dès les préliminaires de la guerre civile allumée au sein de la famille royale, et durant le blocus d'Angoulême, le marquis de la Valette, en filial complice de l'organisateur de l'évasion de Blois, et en vertu d'héritaires prétentions d'autonomie, s'assujettir au nom de Marie de Médicis le chef-lieu de son gouvernement patrimonial de Metz. Aussi, dès la reprise des hostilités traversées par la paix d'Angoulême, vit-on l'armée de Champagne, sans démentir par là d'ailleurs l'ostensible mission qui l'attachait diplomatiquement aux confins de l'Allemagne, se concentrer préventivement autour du plus solide boulevard de la Lorraine. Sur ces entrefaites, un triste rejeton d'une maison qui justement s'est immortalisée sous ce beau nom de Lorraine, un très indigne petit-fils du glorieux libérateur de cette même cité de Metz aujourd'hui, comme nous l'allons voir, révolutionnée par sa propre race, le frivole et inconsideré cardinal de Guise, outré d'une sentence arbitrale de cour dépossédant son fils naturel d'un prieuré litigieux de ses fiefs de Champagne, et par ce honteux grief précipité dans la révolte<sup>1</sup>, y déversa à Angers et à Metz tout le fond des secrets d'abord enlevés à Luynes sur le double objectif de l'armée de Champagne. Éclairé par cette trahison, La Valette, avisant parmi les officiers de cette ligne d'investissement se resserrant chaque jour autour de Metz et y multipliant ses intelligences, d'anciennes créatures du duc d'Épernon, s'autorisa sur eux de ces liens naturels d'inféodation militaire accrus du prestige de l'office paternel de colonel de l'infanterie française ; et, aussitôt débauchés, ceux-ci, s'introduisant nuitamment dans la citadelle de Metz, y coulèrent à leur suite environ dix-huit cents hommes. En vain les Messins, pour refouler ce flot montant d'insurrection, envoyèrent signaler à l'armée de Champagne, afin de hâter son entrée dans le reste de leur ville, ce qui y gisait des intactes ressources d'un arsenal clandestin. Mais une interception de courriers éventa cette mine. Aussitôt La Valette au profit de la reine-mère consumma le 30 juin la réduction de Metz, en effectuant au pied de la citadelle, sous l'intimidation de sa présence et sous le bénéfice d'un remaniement de la police urbaine, un désarmement universel. Puis, une fois confirmé par cette exécution militaire en ses sécurités domaniales, La Valette n'hésita plus à s'y entourer de toutes les complicités limitrophes. C'étaient, d'une part, et dans l'horizon même des remparts de Metz, ainsi que nous avons vu, le cardinal de Guise. Sans sortir de la maison dont les Guise n'étaient que les cadets, à Nancy c'était la duchesse de Lorraine, nièce de Marie de Médicis, et que cette parenté, jointe aux insinuations d'un favori des Vaudemont Bole, entraînait vers l'insurrection angevine. Plus loin et dans la principauté de Sedan, c'était le duc de Bouillon, que le développement du parti de Marie de Médicis et des pourparlers de mariage entre sa fille et le marquis de La Valette, enhardissaient chaque jour en ses dernières phases d'évolution insurrectionnelle, au point d'adresser au commandant de l'armée de Champagne, Bassompierre, un agent de corruption. De ces divers côtés, assisté avec la même ardeur sinon avec la même efficacité, ce fut à La Valette chose aisée d'assurer dans les deux villes de Metz et de Sedan d'impugnables asiles aux recrutements de Belgique et de Lorraine, sauf à ne les lancer de là sur les quartiers du roi qu'après leur jonction concertée avec le prince de Piémont et son jeune collatéral Henri de Savoie, duc de Nemours. Car, arrivant de Savoie tous les deux par le Dauphiné et la Bourgogne, avec les levées que le secrétaire du duc de Nemours Pasquier racolait à Genève, et en route recueillant dans le Bourbonnais les contingents de

---

<sup>1</sup> Dès la fin de 1619, le cardinal de Guise avait déjà trahi de mauvaises dispositions envers la cour, en refusant de figurer sur la liste de promotion de l'ordre du Saint-Esprit.

l'Auvergne, ils se devaient réunir à Mâcon, et de là ensemble par Châtillon-sur-Seine s'acheminer sur Metz<sup>1</sup>.

A la faveur de cette diversion préparée aux rives de la Moselle sur le flanc gauche de l'armée de Champagne, l'armée de Marie de Médicis espérait se concentrer tout entière sur la Loire et marcher de là librement sur Paris. Une fois rendus à Paris, les mécontents comptaient y renverser Luynes et y rétablir, sous le nom du roi, l'autorité de la reine-mère ; et puis, sous cette autorité se partager le royaume. Et tout cela avec ces vagues promesses de délivrance du roi et de suppression du favoritisme, de réforme de l'État et de soulagement du peuple, prodiguées alors dans tous les pamphlets à l'adresse de Luynes (car Luynes a eu aussi lui ses *Mazarinades*)<sup>2</sup>, et qui, dans nos vicissitudes sociales, ont encore moins agité que déçu nos populations depuis la Ligue du bien public jusqu'à la Fronde. Mais depuis la Ligue du bien public nulle insurrection n'avait encore semblé aussi formidable. Car jamais la royauté n'avait encore vu se dresser en face d'elle un parti embrassant les deux tiers de la France, muni d'alliances extérieures et s'autorisant du nom d'une reine-mère et d'un second prince du sang ; un parti amalgamé de protestantisme et de fronde, et comptant dans son sein un futur grand ministre et un grand capitaine, sept ducs et pairs, dix-sept grands officiers de la couronne et dix mille gentilshommes ; un parti occupant autour d'un siège central, et grâce à un réseau de forteresses par où tous les cours d'eau se communiquaient, une lisière de provinces maritimes de deux cents lieues, allant de Dieppe à Bayonne et de la Seine à l'Adour ; un parti enfin qui s'avavançait par Rouen jusqu'à trente lieues de la capitale<sup>3</sup>, et qui pour s'ébranler n'attendait plus que l'arrivée en Anjou des Soissons.

---

<sup>1</sup> *Mém. de Richelieu*, t. XXII, pp. 72-73. — Pontchartrain, p. 414. Fontenay-Mareuil, p. 148. — Brienne, p. 341. — *Mercure français*, pp. 214, 282, 322, 348. — Vitt. Siri, pp. 157-159. — *Nunz di Fr.*, 11 avril 1619. — *Dispacc. degl. amb. venez*, 7, 22 juillet et 22 août 1620. — Marillac, p. 18. — Coll. Dupuy, 92. — *Journal d'A. d'Andilly*, f° 10. — *Ludovici XIII Itinerarium*, p. 14. — Gramond, p. 288. — Roncoveri, pp. 282-283. — Gramond, p. 288. — Griffet, p. 259. — Mme d'Arconville, p. 53. — *Procez verbal de ce qui s'est passé à Metz entre les habitans et la garnison* (Paris, chez Silvestre Moreau, 1620), pp. 7 et 81. — *Vie du duc d'Epemon*, pp. 352-353. — Deageant, pp. 135, 140-141. — V. Cousin, septembre 1861, p. 708. — *Le duc de Bouillon, d'après des documents inédits*, p. Auguste Laugel (*Revue des Deux-Mondes*), passim.

<sup>2</sup> On les peut feuilleter à la Bibliothèque de l'Institut.

<sup>3</sup> Pontchartrain, p. 413. — *Mercure français*, pp. 271-272, 274, 283. — Vitt. Siri, p. 149. — Marillac, p. 60. — *Ludovici XIII Itinerarium*, pp. 13-14, 36. — Roncoveri, p. 313. — Gramond, pp. 285 et 291. — Griffet, pp. 261-263. — Levassor, pp. 561-563. — Basin, p. 365. — Henri Martin, p. 160. — Dareste, pp. 65-66. — Mathieu de Mourgues, *Rec. de Lettres*, etc., pp. 24 et 63. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, p. 563. — Mme d'Arconville, pp. 53-54. — V. Cousin, novembre 1861, pp. 706-708.

### CHAPITRE III. — ORGANISATION ET DIPLOMATIE DE LA CAUSE ROYALE.

En attendant que la comtesse de Soissons vînt en Anjou donner le branle à son parti, au Louvre d'autre part s'organisait fortement contre Marie de Médicis la cause royale. A cet égard, il fallait avant tout pourvoir au fonctionnement régulier du conseil entre ses deux pôles extrêmes, à savoir : le premier prince du sang et le favori du jour. Pour se conserver ensemble en bonne harmonie à travers leurs disparités d'humeur, pour se soutenir en regard du roi qui, ayant tour à tour sanctionné l'immolation de Concini et tenu si longtemps close la prison de Vincennes, les menaçait, vu ce double souvenir, ou des antipathies collatérales ou des caprices de la faveur, il fallait à Condé et à Luynes, par là devenus si nécessaires l'un à l'autre, une constante réciprocité d'égards. En ce qui est de Luynes, le signal de l'ouverture des portes de Vincennes, qu'il avait à si grand'peine obtenu de Louis XIII, nous a déjà donné la mesure de ses avances primordiales, aussitôt suivies de la restitution à Condé de son gouvernement de Berry et de ses pensions et gages, en même temps que de son introduction au conseil ; et dans ce même conseil, en rédigeant l'acte du 9 novembre 1619, nous ne l'avons que trop vu déférer aux repréailles de son impétueux allié contre Marie de Médicis. En revanche, Condé, renchérissant sur Luynes en fait d'obséquiosités, non seulement apparut comme son coryphée au jour de sa réception de duc et de pair ; mais, lorsque le fauconnier de Louis XIII et le contadin provençal osa briguer l'épée de connétable, il se fit son solliciteur d'antichambre ; et quand Mayenne eut persiflé là-dessus les impertinentes visées de Luynes, nous avons encore vu Condé envahir son grief pour embrasser intempestivement sa querelle. Enfin et surtout au profit de Luynes Condé se fit l'agent de ce qu'on peut appeler sa politique matrimoniale.

Car, pour mieux resserrer dans son économie générale la cause royale, l'ingénieux favori se forgeait à la Cour une longue chaîne d'alliances de famille scellée dans son principe aux entrailles de la coalition se résumant en ces deux noms : Condé et Luynes. Et le premier anneau de cette chaîne de sûreté était le seul, ou peu s'en faut, des représentants actuellement en vue de la haute aristocratie française qui n'eût pas encore atteint le virus insurrectionnel. Charles de Guise et de Joyeuse, fils du Balafré et gouverneur de Provence, était un brave officier mais un politique médiocre, moins loyal et plus ambitieux que le duc de Mayenne. Il avait été durant la régence, et vu la signification de son nom, l'appui déclaré de la politique réactionnaire de Marie de Médicis qui, en 1605, en allant vers la Bidassoa réaliser les mariages espagnols, avait marché sous sa protection militaire, et pour laquelle, après la journée des Dupes, il hasarderait encore sa vie et sacrifierait sa fortune et celle des siens. Mais d'autre part, dès le début de la régence, avait éclaté entre Charles de Guise et son oncle Mayenne une discussion de préséance où l'un s'était targué de son titre d'aîné des rejetons actuels de la branche aînée des Guise, et l'autre avait invoqué pour lui l'âge et l'expérience. En dépit des conciliations d'étiquette, il n'en avait pas fallu davantage pour déterminer dans la maison des Guise une persévérante scission qu'entretint soigneusement Luynes. A cet effet, dès que Mayenne eut tourné à l'insurrection, Luynes, enlevant en cela très adroitement à Marie de Médicis le

duc de Guise, l'introduisit au conseil<sup>1</sup>, tout en y reléguant dans les attributions purement consultatives ses frères Cadenet et Brantes, afin de n'y élargir pas trop ostensiblement sa propre représentation de famille. Dans ce même conseil, d'ailleurs, Guise entraîtrait non pas à titre d'ennemi de la reine-mère, mais pour y personnifier la politique de la régence dans la mesure d'un utile contrepoids à Condé, en attendant Richelieu dont ce nouveau venu garderait la place. Ajoutons qu'à la Cour Charles de Guise, qui, en allié sinon très sûr au moins très influent, amenait à sa suite ses deux frères, le cardinal de Guise non encore dévoyé et le duc de Joinville, par là couvrait un peu la défection avunculaire de l'éclat d'un grand nom soutenu des plus hautes ou des plus solides attaches matrimoniales. Car Luynes, avisant jusque dans les langes de la génération nouvelle des gages d'union pour la cause royale, négociait à la fois le mariage d'une Montpensier avec le frère du roi, Gaston, et celle des deux fils du duc de Guise, Joinville et Joyeuse, avec sa propre fille et la première enfant viable issue du rapprochement conjugal de Vincennes sous le nom d'Anne-Geneviève de Bourbon<sup>2</sup>. Les contrats de ces deux dernières alliances furent même lus en présence du roi. Là on dit que, lorsque Charles de Guise en vint à parapher le dénouement qui liait sa race à celle des Luynes, il feignit de rêver en cherchant à se rappeler le nom qu'il portait. Mais Luynes, beaucoup plus ambitieux que susceptible, en considération du prix qu'il attachait à diviser la maison de Lorraine avala cet affront aussi imperturbablement qu'il faisait des épigrammes du duc de Mayenne.

Nous avons vu surtout dans l'insurrection ourdie sous le nom de Marie de Médicis un alliage d'aristocratie frondeuse et de réforme. C'est dire à quel point Luynes se soucia de s'attacher, en parallèle avec le chef de la maison de Lorraine, l'un des organes les plus accrédités du protestantisme. Ici surgit un personnage moins exclusivement sectaire que les ducs de Rohan, de la Trémouille et d'Aubigné, moins autonome que Duplessis-Mornay et moins suspect que le duc de Bouillon ; un personnage qui, tout aussi considérable qu'eux par l'autorité et la situation, offrait en lui un type à part de liberté dans l'obéissance, de souplesse dans la droiture et de loyauté dans l'ambition. François de Bonne, duc de Lesdiguières, fut un des plus habiles officiers d'Henri IV, au service duquel il s'était surtout signalé en réprimant tour à tour, aux deux extrémités de son cantonnement du Dauphiné, les entreprises du duc de Savoie et les dernières éruptions de la ligue provençale. Aussi, grâce à la persévérance et au poids de ses services, grâce aussi à sa prudente fidélité et à son éloignement matériel des cabales de cour, grâce enfin à la nécessité de maintenir au pied des Alpes un illustre guerrier ménagé de longue date par la Savoie, Lesdiguières s'était assuré, sur le théâtre originaire de ses laborieux exploits, avec le titre de gouverneur, une inébranlable assiette à travers les réactions de la régence et jusqu'après la révolution de palais qui aboutit à l'avènement de Luynes. Mais ce même esprit de conduite, qui le soutint en cour jusqu'à la fin de sa longue et glorieuse carrière, lui avait, dès les premières années du règne de Louis XIII, attiré les suspicions de ses coreligionnaires. Aussi lorsqu'en 1605, après la conclusion des mariages espagnols, les protestants menacés réclamèrent pour leur sauvegarde et obtinrent la convocation d'une assemblée générale, au mépris

---

<sup>1</sup> Avec le titre de grand écuyer.

<sup>2</sup> La future duchesse de Longueville. — Pour resserrer même davantage l'union entre Condé et Luynes, on avait un instant songé au mariage de la princesse douairière d'Orange, sœur du prisonnier non encore libéré de Vincennes, ou avec Cadenet, ou avec le duc de Montbazou. Mais ce projet n'eut aucune suite.

des intentions formelles de la cour ils en transférèrent le siège originaire de Grenoble à limes, afin de soustraire leurs délibérations à la surveillance estimée vénale de Lesdiguières. Au moins ce fut à ce digne élève d'Henri IV un avertissement de ne pas franchir trop vite les derniers échelons de la faveur, afin de n'abdiquer pas par là tout crédit dans le camp de la réforme, où il figurait dans l'entremise diplomatique à côté et seulement un peu au-dessous de Duplessis-Mornay. Et en effet, par exemple en 1620, l'assemblée de Loudun ne l'admit comme garant des engagements de la cour vis-à-vis d'elle, qu'en le voyant refuser d'accepter de Luynes, comme prix d'une conversion au catholicisme, l'épée de connétable, du moins en expectative. Car Luynes, trop avisé pour braver là-dessus directement dans l'insolence de sa brigade les clameurs du public, n'osa pas de suite mettre la main pour son propre compte sur cette épée encore chaude du contact des Montmorency. Il aima mieux, en se réservant le titre nominal de l'éminente fonction héréditaire dans leur race, en assurer conditionnellement à Lesdiguières l'exercice effectif, ou, pour mieux dire, la coadjutorerie et la survivance. Mais Lesdiguières, à part même la circonspection politique de son déclinatoire, n'eût jamais consenti (et cela, bien entendu, sans l'avouer à Luynes) à n'être dans la connétablie que le lieutenant d'un ancien dresseur des pies-grièches. Seulement, une fois ses réserves là-dessus bien arrêtées pour la sauvegarde de sa dignité et de sa considération, le vieux et madré gouverneur du Dauphiné se garda bien de négliger sur tous les autres points les avances de la faveur. C'est dire qu'après avoir joui pour lui-même au Parlement de sa solennelle réception en la duché-pairie, qu'après avoir ensuite vu du meilleur ail son gendre Créqui, futur maréchal de France et ambassadeur à Rome, habilement compris dans la dernière promotion des chevaliers de l'ordre, il alla jusqu'à introduire de grand cœur sa famille dans le réseau matrimonial de Luynes par le mariage de Canaples, petit-fils de ce même Créqui, avec la nièce de l'heureux favori, Anne du Roure de Combalet. Dans cette union, d'ailleurs, les deux familles trouvaient également leur compte. Car, d'un côté, Lesdiguières y gagnait .pour son petit-fils une dot de trois cent mille francs dont deux cent mille fournis par le roi, sans compter la double survivance assurée à Canaples des dignités paternelles de maréchal de camp et de duc et pair. Quant à Luynes, il s'unissait à une maison puissante, maîtresse absolue du Dauphiné et très influente dans une province voisine, la sœur de Canaples ayant épousé le marquis de Villeroi d'Arincourt, fils du gouverneur de Lyon ; outre que les Créqui avaient conservé un très grand crédit dans leur pays originaire de Picardie devenu le gouvernement de Luynes. Ce mariage tenait fort à cœur au favori, car il fortifiait et étendait son pouvoir. Ajoutons que la France s'en est non moins heureusement trouvée. Car cette union nous a donné en la personne de François de Créqui un des plus grands capitaines du XVIIe siècle, un de ceux qui, sous le coup de la mort de Turenne, relèveront la fortune militaire de la France et par là contribueront le plus à nous préparer la paix de Nimègue.

En dehors même de son faisceau d'alliances matrimoniales et toujours dans le vaste champ de l'aristocratie française, Luynes fixait encore dans la cause royale tout ce qui divergeait d'avec Marie de Médicis. De temps immémorial existait une profonde rivalité d'orgueil aristocratique entre Marie de Médicis qui se prétendait, en sa qualité de reine de France, mise hors de pair avec toute la noblesse italienne, et le duc de Nevers Charles de Gonzague, qui opposait dédaigneusement l'ancienne illustration des ducs de Mantoue à l'origine mercantile des Médicis. Aussi ne peut-on s'étonner de voir en 1606 le duc de Nevers figurer avec le duc de Mayenne comme promoteur de la coalition armée



contre le maréchal d'Antre. Ajoutons qu'en revanche, après son avènement au pouvoir, et surtout au jour des promotions de l'ordre du Saint-Esprit, Luynes récompensa particulièrement le duc de Nevers en le traitant même beaucoup mieux que ses collatéraux les ducs de Mayenne et de Longueville. Mais, dans cette distinction calculée, il suivait l'une de ses principales tactiques consistant à semer avec la jalousie la division de famille en famille, sûr de n'exciter par là qu'en isolant dans chaque maison les mécontentements. Et, dans ce machiavélisme de ses avances, Luynes, en ce qui est du duc de Nevers, plaçait sur un fond bien riche. Car là les antipathies contre Marie de Médicis s'alliaient à de vastes rêves d'ambition qui rendaient doublement nécessaire à Charles de Gonzague l'appui du gouvernement. D'abord, en Italie, il avait à défendre dès aujourd'hui son duché de Mantoue et éventuellement la succession du duché voisin de Montferrat contre les usurpations de la Savoie ; et cela même l'éloignait encore d'une ligue où Marie de Médicis s'adjoignait comme principal complice le prince de Piémont Victor-Amédée. Mais surtout l'ami exalté du père Joseph, le gendre de la pieuse duchesse de Longueville et le fondateur de l'ordre de la Milice Chrétienne poursuivait alors le romanesque idéal d'une nouvelle croisade contre les Turcs aboutissant à l'affranchissement des Grecs et à sa propre réintégration, en sa qualité d'un descendant des Paléologue, sur le trône de Constantinople. Mais pour réaliser autant qu'on le pouvait en plein XVIIe siècle un si vaste idéal, pour y reprendre sur les exhortations du père Joseph l'œuvre de saint Pie V, il fallait, comme à la veille du combat de Lépante, rendre à toute la liberté comme à la solidarité de leur élan religieux les deux maisons de France et d'Autriche réconciliées, il est vrai, par les mariages espagnols, mais impliquées en des menaces d'une conflagration générale s'étendant, à travers la citadelle de Sedan, de l'Anjou à la Bohême. Et c'est en cela que les vues du duc de Nevers, avec l'assiette centrale de son gouvernement de Champagne, cadraient avec les calculs de Luynes pour l'établissement d'une force militaire érigée comme un glaive à deux tranchants entre les rives de la Loire et les rives de la Moselle et du Danube. Aussi, tout en acceptant de Luynes un subside de cent mille livres pour l'équipement d'une flotte destinée à la guerre sainte et pour l'entretien de son ordre de la Milice Chrétienne, le duc de Nevers se prêta avec autant de magnificence que d'enthousiasme à la concentration, dès le début de l'année 1620, des troupes de l'armée royale dans son gouvernement de Champagne.

Mais à mesure qu'on y renforçait ainsi la cause royale de tout ce qui se détournait de Marie de Médicis, il importait d'y élargir d'autant, à titre d'un lénitif nécessaire, la représentation des souvenirs de la régence, afin de n'affaiblir qu'en ménageant la reine-mère ; et c'est dans cet ordre d'idées qu'on voit figurer au conseil du Louvre, à côté du duc de Guise, le duc de Bellegarde. Roger de Larry, marquis de Bellegarde, avait été à la fois un des plus valeureux et un des plus sympathiques courtisans, et encore mieux que tout cela, un des principaux amis et confidents d'Henri IV. Aussi lorsque le héros d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Française eut tourné ses regards vers Marie de Médicis et résolu de l'épouser à Florence par l'intermédiaire du grand-duc, il chargea de sa procuration à son adresse le duc de Bellegarde, en même temps promu au titre de grand-écuyer de la nouvelle reine. Ce fut donc par le séduisant Bellegarde que Marie de Médicis eut le premier sourire de la France, ce fut ce cavalier accompli qui l'achemina vers sa destination conjugale. Et il n'en fallut pas davantage pour attacher Bellegarde à l'orgueilleuse princesse qui avait vu se réfléchir en lui comme l'aurore de ses triomphes. Aussi voyons-nous sous la régence Bellegarde maintenu au Louvre sur le pied d'un favori sinon aussi affiché, du moins aussi

enraciné et bien plus accepté que le maréchal d'Ancre. Et voilà pourquoi à l'avènement de Luynes sa faveur surnagea, et s'accuse même en 1619 par sa promotion à la duché-pairie, en même temps que la stratégie de Luynes, en l'opposant à son allié le duc d'Épernon, le colloquait dans le conseil à côté du duc de Guise<sup>1</sup>. Car, d'autre part, Bellegarde était gouverneur de la Bourgogne, et la Bourgogne confinait à la Provence, au Dauphiné et à la Champagne.

A côté du duc de Bellegarde figurait en 1619 dans les promotions à la duché-pairie le maréchal de Brissac, celui-là même qui en 1691, au nom de la Ligue et en sa qualité de gouverneur de la ville de Paris assiégée par Henri IV, en avait pour son propre compte si lucrativement négocié la capitulation. Or quand en 1694 on a ainsi franchi d'un bond, avec la prestesse d'un grand seigneur avisé, tout l'intervalle séparant la Ligue d'Henri IV, on y regarde encore moins, surtout en vue des mêmes récompenses, à passer tour à tour d'Henri IV à la régence et de la régence à Luynes. En effet, déjà dès le début de la régence, en 1611, Marie de Médicis s'était rattaché le maréchal de Brissac en lui conférant en principe la dignité de duc et pair ; et en retour, en 1616, nous voyons le maréchal siéger aux conférences du traité de Loudun. Plus tard même, lorsqu'en 1619 la reine-mère détrônée vint s'installer dans son apanage angevin, le duc de Brissac lui offrit la splendide hospitalité du château portant si fièrement son nom. Et la fille des Médicis s'y récréa et s'y acclimata au point de flatter par là dangereusement, en la personne de son hôte, les plus hautes traditions de magnificence. Aussi, dans ses menées insurrectionnelles, la reine-mère trouva-t-elle dans le maréchal de Brissac sinon une complicité directe au moins de compromettantes complaisances ; et c'est ainsi quo nous l'avons vu, en sa qualité de gouverneur de Bretagne, remuer le Parlement de Rennes. Mais autant Marie de Médicis avait d'abord attiré à elle le maréchal de Brissac par la collation en principe de la duché-pairie, autant Luynes s'ingénia à la regagner de son côté en lui assurant là-dessus la régularisation et comme le rafraîchissement de son investiture. Il est vrai qu'à cet égard au présidial d'Angers, qui peut-être s'entendait secrètement avec la reine-mère pour retarder cette satisfaction politique, la procédure n'alla pas toute seule. Mais le maréchal ne trouva là qu'une raison de plus de justifier son évolution vers Luynes ; et par là l'heureux favori, avec l'aide de Montbazon et en dépit des Vendôme, put disposer de la Bretagne aussi sûrement qu'il faisait de la Bourgogne et de la Champagne, du Dauphiné et de la Provence.

Tant qu'à poursuivre l'organisation de la cause royale jusqu'au point d'entamer le parti de Marie de Médicis, il importait surtout à Luynes de détacher d'elle ses plus originaires ou ses plus considérables souteneurs. En ce qui est du duc d'Épernon il songea d'abord à l'embrasser dans son canevas matrimonial ; et à cet effet il lui fit parvenir par le double intermédiaire de Condé et de Duplessis-Mornay des propositions d'alliance. Mais Duplessis Mornay ne put que rapporter à Condé cette réponse très rogne : [Le duc d'Épernon n'a pas de fille pour Brantes, ni Luynes de fille pour La Valette](#). C'était un refus péremptoire qui détermina Luynes, en fait d'affronts trop invulnérable pour s'en offenser, à ouvrir plutôt de

---

<sup>1</sup> Avec qui il partageait le titre de grand officier de la couronne. — Le duc de Montbazon, il est vrai, prit ombrage de l'introduction, par son gendre au conseil, des ducs de Guise et de Bellegarde, sans doute comme y formant un élément de conciliation incompatible, avec le développement de leur représentation de famille. Son dépit même le tint quelque temps éloigné de la cour. Mais, pour l'y ramener, il suffit de l'intervention du père Arnoux.

ce côté des négociations diplomatiques par l'envoi de l'ambassadeur Lacroix-Bléré. Concurrément à cette députation, d'ailleurs, Luynes, vis-à-vis du duc d'Épernon, en feignant d'ignorer ses dernières entreprises d'autonomie, sursit aux exigences sur sa démission de la charge de colonel-général de l'infanterie française et de commandant de la place de Metz. Il lui permit d'imputer ses pensions et la solde de ses garnisons sur les recettes royales de ses divers gouvernements. Sans croire beaucoup à l'efficacité d'une entremise filiale de l'archevêque de Toulouse, mais tenant fort à l'écarter à ce prix du séjour de Paris, il remit devant ses yeux le chapeau de cardinal ; et enfin il imposa un temps d'arrêt à la marche de l'armée de Champagne. Précautions qui, dans leur concomitance avec la mission de Lacroix-Bléré, eussent été utiles au regard d'un tout autre homme que le duc d'Épernon. Mais on avait affaire ici à un plaignant de la reine-mère beaucoup plus raide que le duc de Brissac et à la fois moins ténébreux que le duc de Bouillon et moins expansif que le duc de Rohan. Aussi, tout en recevant civilement Lacroix-Bléré au milieu des réjouissances du carnaval et sans lui laisser prendre sur lui l'avantage à tirer de déclarations compromettantes, il le laissa mesurer toute l'étendue de ses forces comminatoires mises en réserve dans l'expectative de son cautionnement du traité d'Angoulême.

Encore moins convaincu de l'incorruptibilité du duc d'Épernon qu'effrayé de ses préparatifs militaires, Luynes, peu après et au moment de la circulation de l'état général, revint à la charge. Cette fois ce fut le tour du pénétrant et discret ambassadeur Thoiras, qui s'était déjà fait apprécier durant ses voyages en Anjou et qui, avec son double mandat d'exhortations et de surveillance, s'en alla relancer le duc d'Épernon jusque dans son château de Plassac : Depuis sa réconciliation avec vous, lui dit-il, Luynes s'était fié à votre amitié. Aussi ne peut-il croire les mauvais rapports qui lui reviennent sur vous. Car vous avez obtenu de lui tout ce que vous pouviez souhaiter. États, pensions, maintien dans vos charges, il vous a tout accordé. Et si vous n'êtes encore pleinement satisfait d'aussi favorables traitements, vous n'avez qu'à parler. Luynes se fait fort de vous exaucer. Mais, de grâce, séparez-vous des intérêts de la reine-mère, avec laquelle il n'y a plus d'engagements légitimes. Vous l'avez jusqu'ici si bien servie, et vous vous êtes si dignement acquitté vis-à-vis d'elle de vos promesses, que vous en avez acquis l'estime même de vos ennemis. Mais ne compromettez pas plus longtemps ces incontestables avantages pour courir au devant d'une disgrâce certaine. La reine-mère, d'ailleurs, a réalisé tout le bénéfice des clauses du traité d'Angoulême. Mais rien ne peut rassasier ce petit groupe d'ambitieux qui l'environnent, et qui lui ont sans doute persuadé qu'on lui faisait injure en ne lui restituant pas la plénitude de sa souveraineté. Pendant ces représentations qui durèrent deux jours, le duc d'Épernon se renferma dans un absolu silence interrompu seulement, durant les promenades à travers les allées de son parc, par l'exhibition affectée de quelques instruments de jardinage attestant, disait-il, l'innocence de ses occupations. Puis tout à coup, tirant à part son interlocuteur et lui montrant les dents : Vous êtes trop galant homme et avez trop conquis mon estime pour que je ne vous parle pas à cœur ouvert. Or véritablement j'ai sujet de me plaindre, soit en mon particulier, soit au nom de mes amis, de n'avoir pas reçu tout ce qu'on nous a promis. Ici le duc reprit la nomenclature de tous les manquements de parole qui constituaient ses griefs, en signalant notamment le déni du chapeau de cardinal à son fils l'archevêque de Toulouse. Et toutefois, ajoutait-il, la seule lésion de mes intérêts privés ne me fera jamais prendre les armes, à moi qui ai en horreur les maux de la guerre civile. Mais depuis que la

reine-mère m'a fait l'honneur de se servir de moi pour la tirer de Blois et lui garantir l'exécution du traité d'Angoulême, l'inobservation de ce pacte à son égard m'intéresse autant et plus que Sa Majesté même. Je ne désire donc rien pour moi personnellement. Mais songez à satisfaire la reine-mère ; et alors seulement je promets à Luynes d'être, autant qu'homme du monde, son ami et son serviteur. Sur cette déclaration aussi polie que péremptoire, le marquis de Thoiras n'eut plus qu'à prendre congé de son hôte. Et Luynes se le tint pour dit à l'égard du duc d'Épernon, comme sur tant d'autres points. Car en même temps à Bordeaux le persuasif Bellesbat, tout en se défendant de ses avances, échouait près du duc de Mayenne, autant qu'à Sedan le pétulant Ruccellaï près du duc de Bouillon, ou la duchesse douairière de la Trémouille près de son fils, ou Buat près du maréchal de Châtillon<sup>1</sup>.

Tant de déconvenues diplomatiques, au surplus, ne préoccupaient sérieusement le timide favori qu'en exaltant dans le conseil du Louvre, à côté de lui, l'homme en qui s'incarnait alors le génie de la guerre. A travers toute leur réciprocité de ménagements nous ne nous sommes déjà que trop aperçu qu'Henri II de Bourbon, tout en se donnant toujours comme éperdument voué au service de Luynes, se piquait un peu moins de l'obséquieuse déférence qu'il lui avait d'abord témoignée ; et sa légèreté, s'ajoutant à son arrogance naturelle, lui avait dicté plus d'une fois, en particulier et presque en public, des propos qui se ressentaient fort de la hauteur innée des Condé. Six mois après sa sortie de Vincennes, le serviteur reconnaissant était peu à peu devenu un altier protecteur. A l'entendre, c'était lui qui avait eu la première idée de tout ce qui s'était fait d'énergique ou d'habile à l'encontre de Marie de Médicis. On lui devait l'organisation et l'assiette de l'armée de Champagne, l'introduction au conseil des ducs de Guise et de Bellegarde. Il avait conçu, conseillé, mis en train, achevé tous les grands mariages qui avaient tant consolidé le pouvoir de Luynes. Il se flattait de disposer toujours des protestants et se croyait, ce qui était vrai, un grand crédit dans les parlements. Il était déchaîné contre le duc de Savoie qu'il accusait de hauteur ou de mauvaise foi. En ce qui est de la reine-mère, dont il ne croyait pouvoir trop se porter l'adversaire irréconciliable, il avait bien été d'avis de lui offrir toutes satisfactions, mais à la condition de ne lui en donner aucune

---

<sup>1</sup> Richelieu, t. XXI, p. 195. — Pontchartrain, p. 411. — Fontenay-Mareuil, p. 146. — Mercure français, t. IV, p. 268. — *La Nunz di Fr.*, 3, 4, 17 et 29 janvier ; 9, 16 et 23 mai ; 17, 20 et 29 juin et passim. — Vitt. Siri, pp. 82, 102, 111, 112, 149. — Arnaud d'Andilly, t. III, f° 2, 4, 9. — *Mém. de Mathieu Molé*, t. I, p. 232. Bibl. nat. 36, 1370 : *Coppie de la seconde lettre escripte au Roy par Monsieur le duc de Mayenne de Bourdeaux, le 8 avril 1620.* — *Eod.* : *Lettre escripte par Monsieur le duc de Mayenne à Monsieur de Luynes, pour responce à celle qu'il lui avoit escrite, a dattée 8 avril 1620*, p. 8. — Marillac, p. 7. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 9 et 21 janvier ; 16 et 18 juin ; 14, 20 et 28 avril ; 12 mai ; 3, 7 et 9 juin ; 2, 7, 14 et 16 juillet. F. divers, 25,022 : *Faultes remarquées en l'histoire de Louis 13e*, p. Scipion Dupleix, p. Mons. de Bassompierre, f° 74. — Arch. des aff. étr. ; F. fr. 773, f° 12-15. — Roncoveri, pp. 307, 309. — Gramond, pp. 289-291. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 511, 546, 547, 564, 565 et *passim*. — P. Griffet, pp. 260 et 269. — Bazin, pp. 365 et 368. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 47, 48, 50. — V. Cousin, juin 1861, pp. 248-249 ; juillet, p. 249 ; septembre, pp. 536 et 537. 540, 543. Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, pp. 385 et 387. — Girard, *Vie du duc d'Épernon*, pp. 347 et 349. — *Le duc d'Épernon, 1554-1642*, par le marquis de Dampierre. (Paris, A. Picard, 1888, in-8°), *passim*. — Jehan Louvet, *passim*. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, pp. 312-313.

de sérieuse. Que dis-je ? Après l'avoir à dessein poussée à bout par la déclaration de novembre et les promotions de l'ordre du Saint-Esprit, après avoir provoqué coup sur coup la comtesse de Soissons et le duc de Mayenne, qu'après sa fuite il serait allé lui-même poursuivre l'épée dans les reins, si on ne l'eût retenu, jusque dans son gouvernement de Guyenne, il avait annoncé la guerre. Elle aurait lieu, se disait-il ; il espérait la conduire, pour atteindre par là l'apogée de son crédit et se rendre prépondérant dans l'État. Par la guerre surtout il tiendrait à distance Marie de Médicis, dont l'inimitié lui était au Louvre une menace autant que la souveraineté de son faste une éclipse. Du même coup il écartait Richelieu, toujours inséparable d'elle, et contre qui sa haine redoublait depuis qu'il s'apercevait que Luynes l'attirait au conseil pour le lui opposer à lui-même.

Pour propager même autour de lui son impétuosité intéressée, pour communiquer ses ardeurs guerrières, Condé s'attachait à déverser ses soupçons dans le cœur de Louis XIII et de Luynes. A l'ombrageux Louis XIII il voulait persuader que Marie de Médicis visait à couronner le jeune duc d'Anjou comme au temps du maréchal d'Ancre. En ce qui est de Luynes, il s'appliquait à l'épouvanter en lui montrant la reine-mère comme complotant son assassinat, et en recueillant de partout des bruits conformes à cette accusation. Tout récemment, disait-il, ne lui avait-on pas certifié les intelligences par elle nouées à cet effet en Flandre avec le général espagnol Spinola, qui lui devait recruter à Paris des sbires prêts à l'immoler aux mânes de Concini ?

Luynes avait trop éprouvé et trop vu, depuis sa sortie de Vincennes, s'agiter dans le vide autour de lui l'humeur fiévreuse d'Henri de Bourbon pour prendre bien au sérieux les mouvements de ce donneur d'avis et de ce semeur d'alarmes. Et cependant, vu l'aggravation en Anjou des dispositions hostiles de Marie de Médicis, et vu surtout la persistance de ses préparatifs insurrectionnels, il sentait que la guerre s'imposait. Il se gardait surtout de paraître vouloir la reculer davantage, et pour cela feignait de croire aux sinistres rapports que son collègue lui glissait dans l'oreille, afin de mieux couvrir à ses yeux tout ce qu'il lui pouvait dérober de sa tactique d'équilibre gouvernemental. Mais, une fois poussé à la guerre, il prit du moins le parti d'envoyer à Angers un ambassadeur des plus qualifiés pour négocier entre le roi et sa mère une entrevue plus effective que celle de Tours ; présupposant que si ce messenger solennel ne ramenait pas à sa suite Marie de Médicis, au moins il aurait fait voir par là qu'elle seule voulait la guerre, et il l'aurait seule chargée là-dessus du blâme et de la haine des peuples.

Seulement, dès après la fuite du duc de Mayenne, qui fut le signal de l'influence à Angers de tous les grands seigneurs mécontents qu'allait bientôt suivre de près la comtesse de Soissons, il importait de hâter le plus possible l'accomplissement de cette dernière démarche diplomatique, afin de soustraire la reine-mère à l'accaparement matériel de tout ce qui s'insurgeait sous son nom, et la pouvoir à Paris surveiller de plus près. Aussi, dès après le départ de Mayenne et à la suite d'un conseil tenu là-dessus à Fontainebleau, dans la nuit du 5 avril l'on expédia secrètement vers la reine-mère le duc de Montbazon, tandis que Louis XIII en personne s'avancait jusqu'à Orléans.

Ce n'est pas que le duc de Montbazon n'ait d'abord décliné son mandat, en alléguant qu'il allait à Angers au devant des reproches que lui adresserait Marie de Médicis, après s'être vu refuser une partie de ce qu'elle avait déjà réclamé par son intermédiaire sur la route d'Angoulême à Tours, et cela sans qu'à cet égard il trouvât d'avance rien à lui répondre. Mais on lui répondit que nulle ambassade

ne pouvait plaire davantage à la reine-mère que celle du loyal et généreux grand seigneur qui, après l'avoir maintes fois visitée durant sa captivité de Blois et son étape d'Angoulême et disposée à l'entrevue de Tours, l'avait encore à Tours et dans son domaine de Cousières gratifiée de la plus honorable hospitalité. Bref, tandis que Louis XIII, le 9 avril, s'acheminait de Fontainebleau à Orléans où il arrivait le 11, afin de montrer aux populations qu'il ne tenait qu'à lui de revoir sa mère, dès la matinée du 6 avril le duc de Montbazou se dirigeait en poste sur Angers.

Malheureusement pour le succès de cette nouvelle tentative de rapprochement, les soupçons se répondaient d'un camp à l'autre. Tandis qu'au Louvre le prince de Condé évoquait aux yeux de Luynes la fantasmagorie des poignards de Marie de Médicis, à Angers et à propos du double voyage de Louis XIII et du duc de Montbazou, les fanatiques du Logis Barrault désignaient partout à la reine-mère des chausse-trappes ouvertes sous ses pas. *Ce double voyage*, lui disaient-ils, *n'était-il pas l'effet d'un complot ourdi contre sa liberté entre Condé et Luynes ? Si le roi s'avancait jusqu'à Orléans vers elle avec sa garde renforcée au moment où le duc de Montbazou l'amusait en de vains pourparlers, n'était-ce pas pour l'enlever à main armée ? Et une fois à la disposition du roi, qu'attendait-elle qu'être reléguée, suivant que prévaudrait le caprice d'un ou de l'autre de ses deux grands ennemis, au fond du gouvernement de Picardie ou dans la tour de Bourges ? A moins qu'on ne lui assigne comme un siège de représailles cette même prison de Vincennes où ont si longtemps couvé à son adresse les hostilités actuelles.*

*Admettons*, poursuivait l'état-major de Chanteloube en envisageant par une autre face les périls que courait à Paris Marie de Médicis, et en soupçonnant à la longue les calculs qui rapprochaient Richelieu de Luynes, *admettons qu'en ses calculs d'équilibre Luynes, une fois rentré en possession de Marie de Médicis, à l'encontre d'Henri de Bourbon la ménage et la protège. Par là, tout ce qu'au Louvre elle gagnera en sécurité matérielle ne le perdra-t-elle pas de côté de la considération morale ? Car aujourd'hui votre Majesté ne peut honorablement revenir au Louvre qu'à la condition d'y contrôler l'un par l'autre Condé et Luynes. Or si, contrairement à l'attente universelle, une fois rentrée sous les mains de Luynes elle y paraît dans l'impuissance d'y conjurer des iniquités qu'elle ne subit plus en victime, aux yeux du public n'en endossera-t-elle pas la complicité ? Aussi ne lui vaut-il pas mieux s'armer à distance contre le favori du jour plutôt que de n'aller accepter de ses mains que des sûretés ou illusoires ou compromettantes, en une alternative de solidarités ou de périls, d'immolation ou de servitude ?*

D'aussi perfides insinuations eurent naturellement l'effet que le duc de Montbazou aurait dû encore mieux prévoir dès son départ, et que lui prédit à son passage à Saumur Duplessy-Mornay. Car l'impartial gouverneur ne lui cela point qu'il ne trouverait à Angers que de la méfiance et de l'aigreur. *Et en effet, avouait-il au duc de Montbazou, après ce qui a été convenu à Tours de l'envoi à Angers d'une escorte pour ramener de là à Paris la reine-mère, n'est-il pas étrange qu'on n'y songe qu'après l'évasion du duc de Mayenne ? Et en ce qui est de ce dernier événement, n'y a-t-il pas non moins lieu de s'étonner qu'on ait pris là-dessus, dans le propre apanage de Sa Majesté, des mesures préventives sans l'en avertir ? Serait-ce donc qu'on la veut traiter en complice de l'insurrection ?*

Dès son arrivée à Angers, le duc de Montbazou put vérifier les avertissements de Duplessis-Mornay en y essuyant d'entrée l'accueil épineux de la reine-mère, qui

d'ailleurs à ce moment-là même traitait avec le duc de Mayenne et appelait à Angers les Soissons. Sans avouer au duc de Montbazou la simultanéité de ces agissements avec l'accueil défavorable de sa démarche, Marie de Médicis, vis-à-vis de lui, se rejeta sur les griefs inhérents à cette démarche-là même. Elle se plaignit de n'avoir pas été officiellement avertie de son ambassade, et surtout de voir le roi s'avancer vers elle à la tête d'une armée. Par là le duc de Montbazou se vit en demeure de déployer ses instructions. Le but du voyage du roi, répondit-il en remettant à Marie de Médicis une lettre de Louis XIII confirmant son mandat, et en l'étalant d'ailleurs copieusement sans gradations ni réticences, le but du voyage du roi est de témoigner à Votre Majesté son amour filial. Car il souhaite passionnément votre retour. Votre absence lui semble avoir déjà duré dix siècles. Il ne peut plus davantage patienter sans vous voir. Et cela sans toutefois vous contraindre ; mais en se conformant à vos dispositions. Aussi, une fois arrivé à Orléans, y attendra-t-il l'issue des négociations que je viens ici poursuivre en son nom. Si Votre Majesté désire revoir son fils, il s'avancera d'Orléans jusqu'à Blois, à Amboise ou à Tours pour savoir de vous ce que vous désirez, et en conséquence ou vous emmener à Paris, où vous ne devez pas d'ailleurs vous attendre à trouver une garde aussi nombreuse que du temps de votre régence, ou vous laisser librement revenir ici. Que si, au contraire, vous ne vous souciez de sortir d'Angers pour vous rapprocher de votre fils, il ne songera plus qu'à rétrograder paisiblement d'Orléans à Fontainebleau, en montrant à tous par là qu'il n'a voulu que dissiper vos ombrages et ne vous veut voir que de votre meilleur gré. Et que Votre Majesté ne s'offense pas de ce que je sois parti sans l'avertir. Car si mon voyage avait transpiré trop longtemps d'avance, on vous en eût donné bien d'autres alarmes, et il n'est rien qu'on n'eût entrepris pour l'ajourner ou le rompre. Mais, de grâce, prenez au pied de la lettre les intentions du roi sans équivoquer là-dessus ; et dédaignez hardiment toutes les interprétations contraires, qui sont toutes suspectes. Le roi commence à connaître ses affaires, au grand déplaisir des méchants. Mais de votre côté vous devez contribuer à l'affermissement de son autorité en éloignant de votre amitié ou de votre conversation ceux qui lui veulent du mal. Réfléchissez à la prise que vous donnez aux ennemis du roi et de l'État, dont vous avez éprouvé déjà les pernicieux desseins. Il ne suffit pas à votre innocence d'être séparée de leurs factions. Vous les devez encore abhorrer, et vous souvenir que vous serez entièrement perdue si vous ne contribuez pas de votre mieux à sauver par votre exemple la réputation du roi aux dépens de ceux qui exploitent vos divisions. Car on sait que les méchants vous donnent par là de mauvaises impressions des desseins que nous pourrions avoir, et qu'ils vous dépeignent notre voyage sous les plus fausses couleurs. Mais il n'a été accompli que pour votre honneur et profit, en même temps que pour le contentement du roi. Car, en ce qui est de vos satisfactions personnelles, souvenez-vous qu'à Tours vous en avez plus obtenu là-dessus en quatre jours que vous n'eussiez fait en deux ans hors la présence du roi. Ne différez donc point votre départ. Car dès que vous serez en face du roi vous aurez avec ses bonnes grâces tout ce que vous pourrez souhaiter. Ajournez jusqu'à cette heure-là l'expression de vos désirs, et alors vous verrez qu'un seul regard de vous dissipera bien des nuages. Quant à Luynes, il ne faillira jamais à ses protestations de donner sa vie pour vous rapprocher de votre fils. Vous vous rappelez quels gages il vous a déjà donnés de son dévouement en vous intéressant dans la mesure du possible à la délivrance de Condé, afin de vous ménager par là une bonne intelligence avec le prisonnier de Vincennes. Et quant aux mariages récemment accomplis à la Cour, vous y trouverez votre sûreté, vu la façon dont le duc de Guise et sa maison ont

toujours vécu avec vous. Une fois donc le rapprochement opéré entre elles, Vos Majestés demeureront inséparables. Car vos intérêts sont dans le contentement du roi, et le bien de l'État git dans la réunion de la maison royale. Par là vous ôterez au monde tout prétexte de médire de votre éloignement. De grâce, croyez-en aussi les assurances du duc de Montbazon. On fait le possible pour me perdre dans votre esprit. Mais donnez-moi toujours les mêmes témoignages de votre affection, et je m'en tiendrai comme plus assuré que de tout ce que vous me pourrez dire.

Tant s'en faut que le duc de Montbazon ait fait agréer à la reine-mère sous d'aussi mielleuses formules l'objet de son message, qu'au contraire elle se récria contre ce qu'elle y percevait d'amertume. D'abord on ne lui garantissait rien sur le maintien de son séjour à Paris, où, disait-on, Luynes était trop décrié pour qu'il ne fût pas compromettant pour elle-même d'y rentrer ou d'y demeurer sous ses auspices. A part cette mauvaise défaite, et même dans la supposition de son maintien dans la capitale, rien que l'intention, témoignée par le roi et confirmée par le duc de Montbazon, d'y restreindre à Paris sa garde, inspirait une extrême méfiance à cette reine aussi timide que glorieuse. Mais la vraie cause, disait-elle, qui me retient à Angers, c'est que le roi vient à Orléans en armes, à l'instigation de Condé et de Luynes. Cela m'inspire une sérieuse appréhension qu'on n'attente à ma liberté, et cela me rend très suspects les honneurs qui m'attendent sur ma route. C'est un mauvais moyen pour me persuader d'aller retrouver le roi, que de venir au devant de moi à la tête d'une armée. Je ne juge même pas opportun que le roi passe outre, et vous supplie, monsieur l'ambassadeur, d'aller de suite arrêter sa marche, et le décider à rétrograder sur Fontainebleau. Car, en vérité, il serait étrange qu'on vint négocier avec moi l'épée à la main ! Mais d'ailleurs si l'on en vient à cette extrémité, je me montrerai d'humeur à m'opposer aux mauvais desseins de mes ennemis, et trouverai assez d'amis et de partisans pour me défendre. Au surplus je ne puis m'acheminer vers le roi sans avoir reçu d'abord pleine satisfaction sur ce qui m'a été promis à Tours, notamment en fait de subsides pécuniaires, et surtout quant au versement des soixante mille écus qu'on m'a promis pour l'acquit de mes dettes. A cet égard, les promesses de Luynes ne m'inspirent nulle confiance, puisqu'il m'a déjà trompée au mépris des garanties du prince de Piémont. Dès que je serai là-dessus exaucée, et dès que Sa Majesté aura d'autre part rebroussé chemin jusqu'à Fontainebleau, je pourrai alors, une fois remise de l'indisposition qui me retiendra ici quelques jours, à mon tour me remettre en route pour l'aller retrouver. Mais je veux que ce soit à Paris, où je pourrai, plus sûrement que nulle part ailleurs, débattre mes intérêts. C'est là d'ailleurs un lieu non suspect, où je pourrai prendre toute la France à témoin de la netteté de ma conduite<sup>1</sup>.

Décidément, dans les ajournements de son départ, Marie de Médicis ouvrait coup sur coup trop d'échappatoires pour que le duc de Montbazon ne renonçât pas à lui seul à l'emmener ou à la pousser sur le chemin de Paris. Au sortir d'avec elle, force lui fut donc de se tourner vers celui qu'on s'habituaient de plus en plus à la

---

<sup>1</sup> Marillac : [Le duc de Montbazon] eut prompte réponse... en voici la substance [en grande partie.] La Reyne... est bien disposée daller trouver le Roy, pourvu que ce soit à Paris où mieux qu'ailleurs il pourra mûrement délibérer de ce qu'il aura à faire en telle occurrence, mais à condition qu'il lui plaise rebrousser chemin de sa part, dautant qu'en telle conjuncture les honneurs de luy reçeus au devant, luy estoient très-suspects. Partant que Mons. l'ambassadeur aye à repartir sur l'heure pour faire diligence telle, que le Roy ne passe point Orléans.



cour à envisager comme le souverain et bienfaisant génie de la reine-mère. Car Luynes, bien entendu sans en convenir tout haut avec lui, appréciait à Angers Richelieu bien plus équitablement qu'il ne l'avait fait à Blois, à Angoulême et à Tours. A travers les tumultueuses délibérations du Logis Barrault, il percevait ses graves accents. Il savait qu'en fait de sages conseils tout ce que Marie de Médicis était alors susceptible, sinon de suivre au moins parfois d'écouter, lui venait de l'évêque de Luçon. Aussi, dans l'hypothèse par trop prévue d'un endurcissement invincible de la reine-mère à l'égard des représentations du duc de Montbazon, auprès d'elle ce fut Richelieu qu'il jugea surtout digne d'être intéressé directement au succès de la démarche concertée à Fontainebleau. Et voilà pourquoi les instructions du duc de Montbazon contenaient un chapitre à l'adresse du prélat<sup>1</sup>, où, il est vrai, les promesses vaguement indiquées d'un chapeau de cardinal s'alliaient à de fortes intimidations. Mais c'est que des instructions rédigées au sujet d'un voyage si solennellement débattu en plein conseil ne pouvaient passer sans la collaboration de Condé et de Luynes. Or si Luynes, à la veille du départ pour Angers de son beau-père, s'attachait à stimuler Richelieu par l'offre plus ou moins immédiatement réalisable d'une place au conseil rehaussée de l'éclat de la pourpre, ou à stimuler d'autant par là même la jalousie des alliés de Marie de Médicis afin de les détacher d'elle, en revanche Condé, en poussant la guerre à outrance, en rendait d'avance responsable l'homme que dans sa haine il solidarisait avec Marie de Médicis, afin de tirer de là contre lui des motifs de mécontentement qui, même à l'issue d'une guerre civile, l'écarteraient à jamais de la cour. Et même, en ce qui est de Luynes, les satisfactions que Condé obtint de lui dans l'élucubration des pouvoirs du duc de Montbazon s'expliquent moins encore par l'obséquiosité du favori que par son propre désir de se réserver dans ses supputations d'équilibre, après la rentrée de la reine-mère au Louvre, l'heure et le degré de l'introduction de sa créature au conseil.

De là cette complexité du langage qu'au sortir d'avec Marie de Médicis le duc de Montbazon s'en alla tenir au prélat inséparable d'elle, qu'on ne pouvait rechercher sans le haïr ou le craindre. *Assurez-vous*, dit-il à Richelieu en lui remettant des lettres de Luynes conformes à son langage, *assurez-vous qu'il n'y a rien de grand ni de convenable à votre qualité que vous ne puissiez obtenir du roi. Votre sort est entre vos mains. Car à vous seul s'imputera tout le bien ou tout le mal que nous engendrera la crise actuelle. C'est à vous à vous affranchir là-dessus pour l'avenir de tout remords de conscience, et à établir à jamais votre réputation ou votre fortune. Il n'y a pour la reine-mère que deux moyens de justifier vis-à-vis de son fils ses bonnes intentions : ou se rendre promptement à la cour, ou publier sous votre dictée, au dedans et au dehors du royaume, le contentement qu'elle a du roi et de ceux qui l'approchent de plus près. En ne faisant ni l'un ni l'autre elle donne à sa conduite une couleur étrange, et vous qui la gouvernez si puissamment vous en portez la peine. Car vous avez négligé bien des occasions de faire agir ou parler la reine-mère en réfutation des soupçons de la cour, ou en démenti des libelles séditieux publiés sous son nom. Et cependant, malgré tout ce qu'il y avait d'inquiétant pour la cour dans son immobilité ou dans son silence, on n'a pas laissé de lui communiquer les plus graves affaires de l'État, sans qu'appelée à opiner là-dessus elle y ait daigné s'ouvrir plus que pour sa disculpation personnelle. Encore une fois on s'en prend à vous de cette mauvaise attitude de la reine-nièce. Car le roi sait que vous êtes seul au courant*

---

<sup>1</sup> V. Pièces justificatives n° VII.

de toutes ses intentions. Par conséquent vous répondez de tous les événements que produiront ses démarches. Vous devez nous aider à obtenir de la reine-mère tout ce que le roi désire d'elle. Vous trouverez votre compte dans la satisfaction réciproque de Leurs Majestés ; et au contraire vous serez chargé de malédictions si elles demeurent plus longtemps sans se voir. C'est à vous à faire valoir auprès de la reine-mère l'objet de mes instructions et à lui persuader d'ajouter foi à la parole de Luynes, intéressé au repos de l'État et désirant très vivement le maintien de la bonne harmonie dans la maison royale. En y réussissant vous pouvez tout espérer de Sa Majesté, et il n'y a en votre possession nul degré d'honneur que vous ne puissiez espérer d'atteindre. Mais si les choses vont autrement qu'on ne souhaite, on vous en tendra responsable, sachant que vous possédez toute la confiance de votre souveraine. Cette confiance, d'ailleurs, rappelez-vous que c'est Luynes qui a contribué de tout son pouvoir à vous la ménager, en faisant agréer au roi votre retour d'Avignon. Car Luynes a toujours vu d'un bon œil l'autorité que vous avez conquise sur l'esprit de la reine-mère, afin que vous l'employiez à une pleine réconciliation. Représentez-vous donc tout le profit qu'elle doit retirer du voyage du roi. Donnez-lui là-dessus tous les éclaircissements nécessaires. Puisqu'elle croit en vous, vous vous en devez acquitter dignement sans risquer d'encourir nos reproches.

En écoutant ce langage tour à tour caressant et comminatoire, et en y faisant la part de la divergence et de la complexité des inspirations, Richelieu sentait plus que jamais l'embarras du rôle qu'il jouait auprès de Marie de Médicis. Il voyait bien qu'il n'y avait d'espérances pour sa fortune et en même temps pour la rétablissement de l'autorité qu'avec le roi et par le roi. Aussi réprouvait-il les conseils violents qui, au Logis Barrault, aboutissaient à la guerre civile. Mais il voyait également l'impossibilité de revenir auprès du roi autrement que par le moyen de la reine-mère, après une réconciliation entre elle et son fils dont tous deux lui sauraient gré. Et pour que tous les deux lui en fussent reconnaissants, il fallait que cette réconciliation ramenât la reine à Paris au centre de ses affaires, avec des garanties d'influence et d'autorité. En un mot, revenir s'installer avec honneur auprès du roi, sinon demeurer chez elle sans mépris ni persécution, voilà tout ce que Richelieu souhaitait et sollicitait pour sa souveraine. Une fois ceci bien articulé, et tout en dédaignant de devoir un chapeau de cardinal à d'autres qu'à celle dont il avait épousé les disgrâces, il était tout disposé à seconder les vues de la cour. Mais il évita de s'expliquer ouvertement, dans la certitude d'être désavoué par la reine-mère, vu ses engagements devenus définitifs avec le duc de Mayenne et la comtesse de Soissons. Aussi se retrancha-t-il dans cette réponse aussi ferme et aussi discrète que mesurée : **Je suis assuré qu'en servant la reine-mère je ne mériterai jamais que la louange due à ceux qui font leur devoir.** Car je ne lui conseillerai jamais rien que de conforme aux vues du roi et de l'État. Et cependant, en accomplissant auprès d'elle ma mission salutaire, je ne sais si je pourrai me garantir des calomnies. Mais dans ce cas soyez sûr que vos menaces, loin de m'effrayer, redoubleront en moi le courage de bien faire.

Un langage aussi imperturbablement évasif, émané de l'homme en qui s'incarnait en Anjou le salut de l'État avec celui de Marie de Médicis, avait de quoi désespérer enfin le duc de Montbazon qui, dès lors, ne songea plus qu'à battre en retraite. Mais sur la route d'Orléans et dans l'étape de Saumur s'offrait au duc de Montbazon l'homme qui, après avoir sûrement pressenti son échec, lui en pouvait du moins enseigner le remède. Le 12 avril, en effet, au sortir d'Angers l'ambassadeur déçu revit Duplessis-Mornay et l'informa de ses démarches. Il ne

pouvait en Anjou s'adresser à personne d'aussi peu suspect de partialité envers Marie de Médicis. Car nous savons avec quelle rigueur, au lendemain de la fuite du duc de Mayenne, Duplessis-Mornay avait exécuté contre lui les ordres de la cour, dans la surveillance à exercer aux confins de l'apanage de la reine-mère. Et quant à sa propre ville de Saumur, grâce autant à son incorruptibilité qu'à ses travaux de défense et à ses lointains recrutements, il l'avait soustraite à la contagion insurrectionnelle. Mais surtout Duplessis-Mornay avait su tenir tête au duc de Rohan lorsqu'il vint solliciter de lui la disponibilité de sa citadelle en vue du libre passage de la Loire ; et c'est ce dont s'autorisèrent vis-à-vis du duc de Montbazon sortant d'avec Marie de Médicis ces hautes représentations qui tenaient à la fois d'un Cassandre et d'un Nestor : **Il faut aviser au contentement de la reine-mère, sinon tôt ou tard vous vous en ressentirez. Le royaume est si plein de mécontents, et ceux qui le gouvernent si chargés d'envie, qu'il est temps que Luynes, parvenu à l'apogée de sa faveur, mette une borne à ses convoitises et fixe la roue de sa fortune. Il ne le peut plus sûrement qu'en s'obligeant deux reines. Il satisfera l'une en avivant à son égard la tendresse conjugale, afin qu'il nous en provienne une belle lignée royale. Il satisfera l'autre en la rattachant à son fils par les liens d'une inviolable réconciliation ; et ce sera le dernier coup porté à toutes les semences de discorde. Autrement la faveur de Luynes se rendra de plus en plus odieuse, et onéreuse au roi lui-même qui en éprouvera les incommodités. Ici je m'arrête en vous laissant deviner le reste. C'est à Luynes à éteindre les germes des guerres civiles, qui toutes aujourd'hui, sous le nom d'état ou de religion, prennent en lui leur principe. Je vous le dis non tant par égard pour Luynes, qu'en votre propre considération et en retour des affectueux sentiments que vous avez toujours eus pour moi.** Frappé de la solennité fatidique de ces prédictions, qui préludaient à celles du mémorable colloque engagé l'année suivante entre Luynes et Rohan sous les murs de Montauban, et qui, pour peu que Luynes y eût survécu à l'échec qu'y essayèrent les armes du roi, se fussent probablement réalisées par une disgrâce, le duc de Montbazon engagea et il détermina Duplessis-Mornay à les lui rédiger par écrit. Puis il revint vite retrouver le roi dès le 13 avril avec ce précieux document joint aux déclarations de Marie de Médicis, qui, de son côté, les confirmait par l'envoi parallèle de son intendant Bouthiller.

A Orléans les communications du duc de Montbazon laissèrent. Luynes trop imprévoyant dans son ambition de parvenu pour éviter les plus lointains écueils signalés sur sa route par le gouverneur de Saumur, mais en même temps trop craintif pour ne s'émouvoir pas de ses représentations d'une portée plus actuelle en faveur de la reine-mère. Aussi, de ce côté, inclinait-il de plus en plus vers des concessions, il est vrai dépréciées par la fausse démarche où aboutit le voyage d'Orléans. Car (et c'est ce qu'on s'était dit dès le départ du roi) tant qu'à venir en armes, il fallait soutenir jusqu'au bout cette démonstration, favorisée par les événements du jour. Justement cette entremise diplomatique inaugurée par Luynes au début de la guerre de Trente-Ans sur les confins de l'Allemagne était sur le point d'aboutir à la paix d'Ulm, qui y délimita le champ des conflits de religion entre l'Autriche et la Bohême. Et dès lors l'armée de Champagne, relevée du poste d'observation qui l'avait jusqu'alors attachée à nos frontières orientales, allait recouvrer la liberté de ses mouvements pour passer des rives du Rhin ou de la Moselle aux rives de la Loire. Après ce que le duc de Montbazon avait relaté des menaces de guerre civile proférées devant lui par Marie de Médicis, après ce qu'il avait perçu, bien que superficiellement, par lui-même, de ses préparatifs militaires, assez indéniables pour légitimer l'occupation de son apanage et encore

trop faibles pour la retarder d'un jour, il fallait que le roi, poursuivant hardiment sa route le long de la Loire et y recueillant cette armée de Champagne, y vint fondre sur Angers, dont les portes eussent tombé d'elles-mêmes devant lui et où il eût d'emblée donné la loi à Marie de Médicis et, par là, tranché le mal dans sa racine. Mais c'était là une extrême solution qu'on ne pouvait attendre de la timidité de Luynes. Sur le rapport du duc de Montbazon, effrayé de ; bravades de Marie de Médicis, il fit aussitôt rétrograder le roi sur Paris où il rentra dès le 15 avril, tandis que derrière eux celle qu'ils n'avaient su ni attirer ni intimider, par là même à la fois s'invétérait dans ses soupçons et s'enhardissait dans sa révolte.

Une aussi malencontreuse demi-mesure eût certes encouru dès l'étape d'Orléans la réprobation de Condé, si, au lieu d'y suivre le roi, il ne l'eût quitté dès Fontainebleau pour s'en aller dans son gouvernement de Berry fortifier à tout événement ses citadelles de Bourges ou de Montrond, ou peut-être y cuver son dépit de voir à la cour la diplomatie prévaloir sur les armes. Lui qui tour à tour. durant l'assemblée de Loudun et au lendemain de la fuite du duc de Mayenne, avait tant pressé le roi de marcher ou sur Poitiers ou sur Bordeaux ; lui qui, sans avoir pu engager par là les hostilités, ne l'avait laissé du moins s'avancer vers Orléans qu'en le revêtant d'un appareil militaire en contradiction calculée avec la teneur de ses avances filiales ; certes, une fois que cet appareil de menaces eût agi au rebours des démarches du duc de Montbazon mais au gré de ses propres désirs, il n'eût pas laissé le jeune prince avec cette épée qu'il lui avait mise au côté se refroidir en si bon chemin et reculer sans coup férir, ainsi qu'il ne se fit pas faute de le redire à Luynes au cours de la campagne ajournée qui n'aboutit que quatre mois plus tard au triomphe des Ponts-de-Cé. Dès le lendemain de la fuite du duc de Mayenne, avant l'organisation militaire du parti de Marie de Médicis et avec ou sans l'aide de l'armée de Champagne, en tombant à l'improviste par le cours de la Loire et, pour ainsi dire, avec la rapidité de ce fleuve sur le siège de la révolte, il l'y eût en un tour de main étouffée dans son germe<sup>1</sup>.

Celui qui déblatérerait ainsi contre la partie manquée d'Orléans, devait brûler de s'y reprendre dès le retour du roi à Paris. Mais plus Condé au Louvre s'échauffait à prêcher la guerre, et plus Luynes tremblait pour le maintien d'un crédit que son bruyant collègue attaquait ainsi par l'endroit le plus faible, en flattant les

---

<sup>1</sup> Marillac : [Par le retour du roi d'Orléans à Paris] la faveur avait perdu une infaillible occasion de meure toutes ses craintes à couvert, car sy, sans s'arrester à Orléans, elle se fût seulement laissée emporter à la diligence de Loyre aveq sa suite, les portes d'Angers eussent été à elle, sans contredit, avant le réveil de la Reyne... Faulte que M. de Luynes vendit de faire en la perte d'une si favorable occasion. Chacun étoit d'accord qu'il reculoit pour mieux sauter. — Richelieu, pp. 43-44, 47. — Pontchartrain, pp. 411-412. — Fontenay-Mareuil, pp. 44-15. — *La Nunz. de Fr.*, 20 novembre 1619 : 8 et 22 avril, et 6 mai 1620. — *Lettres de Bentivoglio*, 16 et 19 avril, et 1er mai. — Vitt. Siri, 2e partie, pp. 89-90, 92, 95, 99, 154, 163 et 180. — Ph. de Mornay, p. 259. — Arnauld d'Andilly, f° 5. — Marillac, pp. 9-11. — *Dispace degl. amb. ven.*, 14 avril. — *Fonds divers*, 25 022, Faultes remarquées, etc., f° 73. — Arch. des aff. étr. F. fr. 773, f° 213 : *Instructions de M. le duc de Montbazon quand il vint à Angers en 1620* (v. aux pièces justificatives, n° VIII), et f° 10, 208 et 213. — *Rec. de pièces*, etc., p. Matth. de Mourgues : *Lumières pour l'hist. de France*, p. 31. — Roncoveri, p. 306 et *passim*. — Gramond, pp. 283 et 281. — Dupleix, pp. 123, 133 et 134. — Levassor, t. III, 1re partie, pp. 417, 470, 471, 476 et 542. — Griffet, pp. 255 et 256 — Bazin, pp. 363 et 364. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 32, 38, 39, 40. — V. Cousin, octobre 1861, p. 254. — *Vie du Cardinal de Richelieu*, pp. 62-64. — Avenel, p. 102. — Arch. nat., cartons de l'Oratoire, p. 19.

instincts caractéristiques du jeune Louis XIII. tin fils d'Henri IV ne pouvait démentir le sang qui avait bouillonné si généreusement sur les champs de bataille d'Arques, d'Yvry et de Fontaine-Française. Aussi chez l'adolescent assis sur le trône de France entre Condé et Luynes, perçaient déjà des vellétés belliqueuses. Dans l'intervalle des parties de chasse de Saint-Germain et de Fontainebleau, il jouait au soldat en brandissant une lance, en pointant son artillerie ou en traçant sur le sable des fortifications ; et, dans son éveil de puberté, il tressaillait au moindre bruit de guerre. Il est vrai que, pour l'instant, l'ennemie en vue c'était cette mère qui lui avait transmis ce noble sang de Bourbon, et qu'il aspirait à revoir s'installer près de lui, mais qu'il fallait bien combattre dès lors qu'on ne la pouvait fléchir. Aussi après s'être inutilement élancé vers elle à Tours et à Orléans, les bras ouverts et avec la tendresse filiale, il n'hésita plus à se réacheminer dès le lendemain sur Angers, avec le casque au front et le glaive à la main. Ajoutons qu'à cette humeur martiale s'alliaient déjà chez Louis XIII ces caprices et ces boutades qui, durant les vingt années du ministère de Richelieu, entretiendront nuit et jour ses angoisses pour le maintien de sa faveur, depuis la journée des Dupes jusqu'à la conspiration de Cinq-Mars. Et l'on concevra à quel point Luynes, au retour du roi à Paris coïncidant avec la réapparition de Condé, dut trembler pour lui-même. Car en fait de divertissements guerriers, et en dehors du néfaste guet-apens du 24 avril 1617, Luynes n'avait eu à offrir au jeune Louis XIII que les exploits des gerfauts et des éperviers dans les basses-cours du Louvre ; et par ailleurs il ne l'avait guère produit qu'à son désavantage, vu son bégayement et son inapplication, dans les délibérations diplomatiques du conseil. Et au contraire, l'homme dont l'impétuosité comprimée par trois ans de captivité n'avait pas encore eu tout son jeu de réaction, exaltait son pétulant collatéral en lui montrant en perspective, à travers la fumée d'un vrai champ de bataille, un reverdissement précoce des lauriers paternels. Aussi d'un jour à l'autre on pouvait se demander si Louis XIII, rebuté de Luynes autant qu'il l'avait été de Concini, ne se détournerait pas de lui pour se livrer tout entier à l'impulsion de Condé.

Pour retenir avec lui sur le terrain diplomatique ce fils de Marie de Médicis qu'on engageait trop vite et trop facilement à son gré sur les traces du vainqueur de la Ligue, Luynes, à défaut de Richelieu qu'il s'agissait justement de ramener à Paris, et dont on ne pouvait d'ici là que garder la place au conseil, s'assura du moins vis-à-vis de Condé, du plus puissant des contrepoids officieux. Dès le début de ce récit, et durant les pourparlers engagés sous les murs d'Angoulême pour la constitution de l'apanage de Marie de Médicis, nous y avons constaté l'éminente intervention du nonce Bentivoglio. Depuis l'assassinat de Concini et l'exil à Blois de Marie de Médicis, ce discret personnage s'était maintenu à la cour dans son poste de stricte observation. Mais en voyant à Angoulême Marie de Médicis à la veille d'obtenir comme gage d'amour filial et pour la sécurité de son douaire une place forte, il avait protesté contre une solution qui exposait la reine-mère, au fond mal réconciliée par la paix d'Angoulême, à lier sa cause avec celle des huguenots, outrés du rétablissement du catholicisme en Béarn. Puis, voyant la reine-mère, une fois nantie de sa citadelle angevine, réaliser ses prévisions dédaignées en accueillant malgré lui le duc de Rohan et en écoutant les députés de l'assemblée de Loudun, il avait jugé le moment venu de rentrer cette fois et de demeurer sur la scène politique, vu l'immixtion désormais flagrante de l'hérésie dans les querelles de la maison royale. Mais, pour l'efficacité de son action, au Louvre il chercha l'appui d'un groupe dont nous apercevons les éléments ralliés autour de lui dans des inféodations spirituelles de

hiérarchie et de clientèle. Au premier rang c'étaient le cardinal de La Rochefoucauld, qui avait figuré avec moins d'habileté que de droiture aux négociations d'Angoulême ; le cardinal de Retz, qui dans sa récente promotion à la pourpre avait primé l'archevêque de Toulouse ; l'archevêque de Sens, qui à son titre de métropolitain du diocèse de Paris joignait un reflet du -Prestige fraternel attaché au nom de Du Perron. Après eux venaient le père de Bérulle et le père Joseph, en rapports suivis avec le nonce : Fun pour ses fondations de l'Oratoire et de Saint-Louis des Français et l'établissement des Carmélites en France ; l'autre pour sa réforme des Fontévristses et sa prédication d'une croisade. Enfin c'était le père Arnoux, confesseur de Louis XIII et de Luynes, et l'un des promoteurs de la restauration du catholicisme en Béarn.

Appuyé sur cette phalange aussi recommandable par l'éclat des titres et par le poids des services que par l'intimité de son accès, le nonce à la cour s'ingénia à incliner doucement vers sa mère le cœur du jeune prince, sans comprimer pour cela son impétuosité guerrière, mais en en détournant le cours. Par delà l'apanage de Marie de Médicis, et de la Loire aux Pyrénées, en effet s'ouvrait pour l'héritier du trône de saint Louis un plus vaste et plus naturel champ de bataille que celui qu'il avait déjà failli rencontrer à Angoulême, et que d'Orléans il avait presque entrevu sous les remparts d'Angers. Ces huguenots qui, de Saumur à Loudun et des rives de la Bidassoa aux montagnes du Béarn, avaient tour à tour menacé son avènement, entravé son mariage et exploité contre lui les rancunes maternelles, venaient de combler la mesure des provocations à son égard, en repoussant l'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques dans l'ancien patrimoine d'Henri IV. Le parlement de Pau se refusait à enregistrer cette mesure de restauration catholique, au grand applaudissement de tout le protestantisme méridional. Et ce n'étaient certes ni le père Arnoux, dont l'édit de Béarn était l'œuvre ; ni le père de Bérulle ni le père Joseph, dont l'un envisageait la ruine de l'hérésie comme le but suprême de sa politique, et l'autre comme un préliminaire indispensable de sa croisade contre l'islamisme, qui eussent laissé passer ce défi si retentissant jeté à la face du roi très chrétien. Ils prêchaient à la cour, et d'accord avec le nonce, une nouvelle guerre de religion. Mais, pas plus que le nonce, ils n'eussent voulu que Louis XIII, en relevant le défi des huguenots, franchit la Loire sans y avoir d'abord enlevé amiablement à leur cause Marie de Médicis, pour ne l'avoir pas à combattre un seul jour dans leurs rangs. Et pour cela ils souhaitaient, avant tout engagement d'hostilités, une réconciliation plus franche, et surtout plus définitive que celle d'Angoulême et de Tours.

Toutefois un dénouement qui scindait par le seul tranchant de la diplomatie la cause de Marie de Médicis d'avec celle des sectaires devenus ses complices, allait bien mieux à Luynes, en sa qualité de pénitent du père Arnoux, qu'à son violent collègue du conseil. Condé en effet ne demandait qu'à voir devant lui, côte à côte dans la même mêlée, les adhérents de Marie de Médicis et les conspirateurs de l'assemblée de Loudun, afin d'abattre par là plus plausiblement son irréconciliable ennemie.

C'est dire qu'une fois le roi rentré à Paris, Condé eût voulu de suite, et dans le retentissement même de l'échec du duc de Montbazou, reporter sur Angers les naissantes ardeurs de Louis XIII, afin qu'au moins dans cette marche sur la Loire mise sous le jour d'une entrée en campagne, il eût paru ne reculer que pour mieux assurer de ce côté son élan. Mais le groupe du nonce réussit à faire prévaloir l'opportunité d'une revanche diplomatique, où, il est vrai, Condé et Luynes trouveraient encore tous deux leur compte. Car l'ambassadeur qu'il

s'agissait de réexpédier vers Marie de Médicis devait, tout en progressant dans les voies amiables par une vraie satisfaction donnée à ses légitimes exigences, en même temps guetter, grâce au développement d'un système d'espionnage manœuvrant en contrepartie de celui de Marie de Médicis, et au besoin traverser ses préparatifs militaires. Mission, il est vrai, bien au-dessus de la portée de l'aimable mais superficiel et loquace duc de Montbazon, voué décidément aux ambassades d'apparat. Aussi lui désigna-t-on pour successeur un personnage tout aussi engageant mais bien plus retors, en la personne de Jean de Varignez, seigneur de Blainville et lieutenant du roi au baillage de Caen. Tout en plaisant au roi et à Luynes, qui l'avait récemment promu aux titres de maître de la garde-robe et de chevalier du Saint-Esprit, il se recommandait à Marie de Médicis par sa qualité d'ancien ami du maréchal d'Ancre. Avec cela alléchant et inquisiteur, accort et délié, Blainville avait juste assez d'ouverture pour éblouir la reine-mère, sinon Richelieu, sur son mandat d'investigation, et assez de laconisme pour ménager ses avances.

Muni de cet ensemble de qualités si adaptées à l'étendue de son rôle, et nanti d'une recommandation de l'archevêque de Sens, Blainville, à peine arrivé en Anjou, s'en vint au château de Brissac, le 13 mai, offrir à Marie de Médicis son alternative préméditée d'intimidations et d'amorces. Car tout en lui déduisant les conséquences prochaines de la paix d'Ulm, au point de vue d'un renforcement de l'autorité royale, et surtout au point de vue de la disponibilité de l'armée de Champagne, il offrait à Marie de Médicis, moyennant l'abandon de son parti et son retour à Paris, une place au conseil, avec toutes ses satisfactions pécuniaires et le rétablissement de son ancienne garde du Louvre. Puis il la flatta par un de ses endroits les plus sensibles, à savoir dans son orgueil et dans une des sources vives de sa popularité de gouvernante angevine, en confirmant les franchises, qu'elle avait tant à cœur, des avocats de son présidial. Passant ensuite à Richelieu, pour le mettre de son côté dans ses négociations plus que ne l'avait fait son prédécesseur, il ajouta à l'offre du chapeau de cardinal celui du gouvernement de Nantes, avec de nouvelles lettres de Luynes tout aussi engageantes que les premières, et plus dégagées des formules de menaces dictées par Condé. Puis en inique temps, soit par lui-même, soit à l'aide d'auxiliaires tels que Marossani et Longueval, il s'attacha en Anjou, en dehors de Marie de Médicis, à espionner ses agissements insurrectionnels et l'état de ses forces, à débaucher ses serviteurs, à semer ou à entretenir dans son camp la jalousie par la divulgation de son séjour et le prolongement de ses conférences<sup>1</sup>.

De son côté Marie de Médicis, une fois laissée à elle-même, soumit à son entourage les nouvelles offres de la cour, qui malheureusement arrivaient bien tard. Car si le duc de Montbazon avait trouvé Marie de Médicis en voie de traiter avec le duc de Mayenne une fois rendu à Bordeaux, Blainville la surprenait en pleine rédaction de l'état général et dans l'expectative de la comtesse de Soissons ; et ce n'était certes pas pour le duc de Rohan et pour l'état-major de Chanteloube l'heure des capitulations. Quant à Richelieu, Blainville accompagnait l'offre additionnelle du gouvernement de Nantes de deux lettres de Luynes, dont

---

<sup>1</sup> Marillac : Cet ambassadeur [Blainville] nourry à la cour dès le berceau, et partant accort et subtil, avait pour principal ordre la reconnaissance des desseins de la Revue et de ses forces, le débauchement de ses serviteurs, la jalousie de ses amys et alliez, par son séjour, et ses conférences, faisoit aller sa négociation en longueur, débitoit ses marchandises à diverses fois, et vouloit passer partial de la Reyne, comme son obligé de vieux temps et véritable serviteur de son maître.

l'une ainsi conçue : 7 mai. Si vous n'êtes à ce coup content, je vous maudis. Car M. de Montbazon nous assure que ce que vous porte M. de Blainville vous doit satisfaire, comme n'ayant désiré de lui autre chose. Je vous conjure que s'il vous reste encore quelque chose pour vous donner la perfection à ce que vous pouvez désirer, mandez-le promptement et vous fiez en lui, en le lui disant avec franchise. Je vous proteste qu'il ne tiendra qu'à vous et que je vous accuserai devant Dieu et devant les hommes, si nous ne finissons toutes ces misères. Si l'homme du inonde le désire plus que moi, je veux périr. Assurément le ton pressant et l'accompagnement de cette missive, rapprochés de l'offre à Marie de Médicis d'une participation au pouvoir et de la restauration de l'effectif de son ancienne garde, sentaient l'homme trop fatigué du joug de Condé pour ne pas appeler vite à son aide un énergique ressort de réaction gouvernementale ; et de là s'ouvrait pour la reine-mère et pour Richelieu, ce semble, l'immédiate perspective à Paris d'une rentrée honorable. Mais les avances de Blainville étaient par trop soudaines, comme on le lui déclara, pour qu'on pût avec dignité le prendre au mot séance tenante. Et puis Marie de Médicis était dès lors trop livrée aux Chanteloube et aux Matthieu du Mourgues pour qu'en fait de compromis on lui pût faire entendre raison. Tout ce que Richelieu pouvait faire, c'était de prévenir une rupture définitive en remettant sur le tapis une surenchère d'exigences, afin de tirer en longueur les négociations de Brissac. Il est vrai qu'en cela il entra à première vue dans les calculs temporisateurs de Blainville. Mais dans cette procrastination en partie double, si Blainville jouait à dérober à son redoutable interlocuteur ses démarches scrutatrices, en retour Richelieu lui donnait le change sur les préparatifs militaires. Ajoutons qu'au fond, et sans l'avouer à Blainville, Richelieu s'entendait avec lui pour entretenir la jalousie de la comtesse de Soissons, et par là l'écarter de l'Anjou, où elle ne viendrait que pour lui enlever à lui-même ou fausser la direction de son parti.

Aussi quand vint pour la reine-mère l'heure de s'expliquer sur les dernières concessions de la cour, elle refusa d'abord, au nom de Richelieu, le gouvernement de Nantes. Puis, en cela surtout docile à la leçon du prélat, elle produisit pour la première fois comme une condition préalable de son retour à Paris, cette alternative : ou l'éloignement provisoire de Luynes, ou l'acceptation des princes étrangers et surtout du duc de Savoie, comme garanties de la sécurité de son séjour au Louvre<sup>1</sup>.

En ce qui est de ces dernières sûretés, depuis le voyage du prince Victor-Amédée à Angoulême et à Tours, la cour savait à quoi s'en tenir sur de pareilles entremises. Aussi tout en se réservant sur le chapitre de Luynes, Blainville rejeta d'emblée celui des cautionnements du dehors. Aussitôt Marie de Médicis, tout en se recommandant, comme nous avons vu, au procureur général Molé et à tous ses collègues de France, se rejeta sur l'exigence bien imprévue de la garantie des parlements qui s'interposeraient entre la mère et le fils, et se porteraient juges de leur traité ou de son exécution. C'était à peu près, dans les maximes et les mœurs du temps, et si l'on se reporte au rôle prépondérant joué par les parlements au temps de la Ligue, demander à Louis XIII sa démission, et transférer dans les parlements, avec le gouvernement de l'État, celui de la maison royale, qui appartenait au roi encore plus absolu-nient que tout le reste.

---

<sup>1</sup> Peut-être aussi Marie de Médicis avait-elle en vue les archiducs des Pays-Bas. — Marie de Médicis avait même invoqué, dans cette partie de la noblesse de France encore fidèle au roi, la caution du duc de Guise. Mais il déclina hautement cette entremise et dès lors de ce côté la reine-mère n'insista plus.



Et c'est Richelieu qui, après avoir suggéré ou du moins appuyé cette demande, afin de se frayer par là le retour au pouvoir, sauf ensuite à renvoyer les magistrats devenus importuns aux procès de murs mitoyens ; c'est Richelieu qui entreprend de la justifier par cette distinction : **la reine, dit-il, ne prétend pas que les parlements agissent en cette occasion par le droit de leurs charges, qui ne s'étend pas jusque-là, ruais par commandement et par commission particulière du roi.** Pour lui, dans tout le cours d'un ministère de près de vingt années, il ne s'avisera pas une seule fois de requérir des parlements une commission semblable ; et ce n'est ici de sa part qu'un essai de fronderie imaginé dans son identification relative aux vues de la reine-mère, mais qui ne tirera point en conséquence ; un moyen de procédure né pour les besoins de sa cause et destiné à tomber avec elle. Pas plus que les importants de 1613 et les frondeurs de 1648, Marie de Médicis et Richelieu ne songeaient en 1620 à fonder en France, même par voie de commission royale, l'autorité politique des parlements. Ils ne pensaient qu'à tourner contre Luynes l'instrument placé alors sous leurs mains, comme plus tard Mme de Longueville, La Rochefoucauld et Retz le tourneront contre Mazarin.

Pour en revenir à Blainville, les dernières demandes de Marie de Médicis étaient trop inattendues pour qu'il osât de lui-même y aviser ; aussi dût-il prendre congé de la reine-mère pour aller à la cour puiser de nouvelles instructions. Justement Marie de Médicis venait d'y envoyer de son côté l'écuyer Bréauté, qui confirma le rapport de Blainville. En même temps arrivaient au Louvre deux lettres de Richelieu, qui recommandaient à Luynes et à l'archevêque de Sens les exigences de sa souveraine, assez vaguement pour l'entretenir dans sa confiance sans se compromettre en cour<sup>1</sup>.

La cour, dès lors, était en mesure de se prononcer. En ce qui est de cette caution judiciaire, après l'éclat et l'opiniâtreté des récentes remontrances du parlement de Paris sur les édits bursaux, à si grande peine étouffées par l'appareil d'un lit de justice, il va sans dire qu'elle fut aussi énergiquement récusée que celle des princes étrangers : comme si l'on avait déjà entrevu qu'en pleine Fronde ce même parlement accueillerait dans son sein, sur les fleurs de lis, l'ambassadeur d'Espagne ! Ajoutons à cela les dispositions peureuses de Luynes, qui craignait que la reine-mère ne le brouillât avec la magistrature pour le remettre en leurs mains, ainsi que lui-même l'avait fait à l'égard de la maréchale d'Ancre.

Au contraire le génie de Luynes, où se décèlent tant d'affinités avec celui de Mazarin, l'inclinait vers cette solution d'une éclipse momentanée, dans l'espoir que les soubresauts violents du gouvernement intérimaire de Condé feraient vite souhaiter son retour ; et là-dessus s'accordait avec lui, comme avec Richelieu, Duplessis-Mornay, dont Blainville avait à son tour, en sortant de Brissac, pris l'avis le 16 mai à Saumur. Là, en effet, Duplessis-Mornay l'avait retenu assez tard, et reconduit même au serein jusqu'au dernier pont de la ville, en lui réitérant, ainsi qu'il l'avait déjà fait à bien d'autres visiteurs, cette suggestion : **Pour rendre à la reine-mère la place nette à son arrivée près de Sa Majesté, le roi pourrait, au préalable, enjoindre à tous les grands seigneurs attachés à sa suite, l'ordre de rentrer dans leurs gouvernements. A la faveur de cette mesure générale, justifiée jusqu'au dernier jour par les éventualités d'une guerre civile, et qui par là couvrirait vis-à-vis du public, la précaution particulièrement prise contre lui-même, Luynes regagnerait son propre gouvernement de Picardie, sauf**

---

<sup>1</sup> V. pièces justificatives n° IX.

au roi à le rappeler silencieusement, peu de jours après la réinstallation de sa mère au Louvre, et comme par une faveur dont il s'estimerait redevable à elle-même. Heureux expédient, adopté aussi de grand cœur par le duc de Montbazou, et qui, à part naïve les propres calculs de Luynes, lui souriait comme une occasion du plus solide raffermissement de son pouvoir. Que dis-je ? En sens inverse on ne peut douter qu'il n'y eût jusqu'à l'envahissant Condé qui n'ait de grand cœur, sous n'importe quelle forme, embrasse l'hypothèse du départ de Luynes, en envisageant comme un seul et même événement, et son absence et sa ruine. Mais le jeune roi, chez qui s'alliait à la tendresse et à la bravoure cet instinct précoce de la dignité royale qu'il transmettra à Louis XIV, en regard d'un tel concert d'insinuations où perçait la dissonance des mobiles, tint bon pour l'inamovibilité du favori qui parfois le rebutait, mais qu'il prit à rieur de soutenir dès qu'on lui voulut imposer son exil.

Sans vouloir sacrifier un seul jour ce favori, ni subir là-dessus dans ses discussions de famille l'arbitrage de ses sujets ou l'ingérence de l'étranger, Louis XIII parla de substituer aux cautions suspectées par Marie de Médicis la sienne propre, en s'engageant vis-à-vis de sa mère à renvoyer Luynes dès qu'il lui manquerait de fidélité ou d'égards. Cet expédient était bien impuissant à satisfaire Condé. Car autant Condé souhaitait que le départ de Luynes précédât le retour de Marie de Médicis, afin de la reléguer librement dès son arrivée dans un coin du Louvre, autant il s'impatientait, de voir une disgrâce éventuelle de son collègue reculée jusqu'après ce maudit retour. Car alors pour lui ce retour, c'était la rentrée de Marie de Médicis et de Richelieu au conseil sous les auspices de Luynes, de l'homme qui, après l'avoir suscité contre eux, les rappelait contre lui. Il est vrai que désormais la reine-mère avait paru à cet ambassadeur aux yeux d'Argus qui sortait d'avec elle trop engagée avec les Mayenne, les Rohan et les Soissons pour revenir à Paris autrement qu'à travers un champ de bataille, et qu'ainsi dans les nouvelles avances de la cour, tout ce qui n'éteindrait pas ses griefs les armerait au point de justifier contre elle une marche offensive. C'est ce qui enfin décida Condé, de guerre lasse, à laisser le 31 mai repartir Blainville, escorté toujours dits mêmes recommandations, avec l'offre de la caution royale accompagnée d'un subside de trente mille écus, moyennant l'abandon de ses alliés par la reine-mère.

Muni de ces deux gages de condescendance, et malgré les dénégations et les hochements de tête de Duplessis-Mornay sur le sucres de son ambassade, Blainville retournait en Anjou avec un peu plus d'espoir, en homme qui s'éblouissait sur ses propres ressources, et ne s'apercevait pas qu'au château de Brissac, en fait de diplomatie, il avait trouvé son maître. Car dans son jeu à double face, Richelieu veillait de plus en plus sur le vrai salut de Marie de Médicis. De plus en plus il s'attachait à la fois à nourrir et à maîtriser sa force, à ne suggérer et à ne recommander qu'en atténuant ses exigences, à la rendre redoutable en la maintenant innocente, à la soustraire à autant d'inquisitions que d'accaparements, à la disputer tour à tour à Blainville et aux Soissons. Tout en resserrant autour de lui, en contrepartie de la cabale de Chanteloube, l'état-major préservateur des Bouthiller, des d'Argouges et des Marillac, il avait collaboré à l'état général et en avait sauvegardé le mystère. En opposant à Blainville son exception dilatoire des garanties judiciaires dont la soudaineté l'astreignait à un surcroît d'instructions, il l'avait écarté de l'Anjou durant l'émission de ce programme de défense. Au gré de ses calculs ou de ses défiances, et dans la réciprocité des attermolements, il se jouait de l'élasticité des heures et des jours, ou en les tirant à lui ou en les dérochant à son adversaire.

C'est r' qu'éprouva Blainville dès la reprise des conférences de Brissac, au sujet de l'arrivée concomitante à Angers du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. En sa qualité hiérarchique de métropolitain de l'évêque de Luçon, Sourdis ne pouvait se désintéresser de la haute querelle dont son suffragant s'était constitué l'arbitre. Aussi, sur rappel de Richelieu, l'énergique prélat, en embrassant ses vues lui était accouru en aide, non sans lui apporter de Bordeaux des nouvelles du duc de Mayenne, qui dès son arrivée en Guyenne l'avait saisi de ses justifications et assiégé de ses pratiques. Or c'est en vue de flairer cette primeur d'informations que Blainville, qui avait avancé de huit jours sa venue en Anjou pour la faire coïncider avec celle de l'archevêque de Sourdis, sollicita préliminairement de Richelieu les délais nécessaires, se disait-il en lui-même, pour éventer les secrets du prélat dont il jalousait en même temps l'entremise, et aussi pour attendre le retour des courriers porteurs de l'état général. Mais autant Richelieu avait amusé Blainville durant la rédaction de l'état général, autant il convenait de le presser avant la divulgation de son dispositif et de ses signataires, en même temps que de tout ce qui pouvait émaner du cardinal de Sourdis ; et c'est ce dont Richelieu ne se fit pas faute en brusquant avec lui l'entrée en matière<sup>1</sup>.

Force fut donc à Blainville de s'exécuter en produisant ses nouvelles offres de garanties ou de subsides, accompagnées de celles de l'entretien des compagnies des gardes du corps et de cheveau-légers de Marie de Médicis. Mais en même temps il se dédommagea de ses frustrations d'espionnage en apprenant lui-même à la reine-mère, pour s'en prévaloir contre elle, le désarmement de Metz, et en se déclarant instruit de son alliance avec le duc de Mayenne. Sur l'article des cautions judiciaires, en y substituant les garanties de la parole royale, Blainville dépeignit le roi très offensé de ce que sa mère y trouvait moins de sûreté que dans l'appui de ses sujets.

En réponse aux reproches de Blainville et parlant au nom de Marie de Médicis, Richelieu, quant aux garanties des parlements, prétendit y avoir sauvegardé l'autorité légitime en ne recourant qu'à un pouvoir de source royale, s'exerçant ici sous forme d'une commission royale. En ce qui était du désarmement de Metz, c'était là, disait-il, une démarche d'un caractère purement défensif ; et au surplus on allait écrire au marquis de la Valette, dévoué d'ailleurs, assurait-il, au service du roi, pour le contenir dans cette limite. Quant au duc de Mayenne, la reine-mère avait ignoré sa fuite. Mais une fois informée de cette fuite et des soupçons qui l'avaient motivée, elle avait entrepris sa défense, en se garant par là-même des conflagrations de voisinage. Puis à son tour Richelieu récrimina sur la collation à Ruccellaï de son abbaye de Champagne ; et en effet Marie de Médicis s'en était offensée au point d'en envoyer porter plainte au nonce.

Entamant ensuite le fond du débat, et couvrant l'immuable parti pris de sa souveraine des plus plausibles défaites, Richelieu repoussa d'abord à priori des

---

<sup>1</sup> Marillac : Blainville, jaloux de la négociation [du cardinal de Sourdis], et prétendant en profiter, avait avancé son retour de sept ou huit journées, porteur, se disait-il, de meilleures nouvelles, ou plutôt impatient d'en savoir de tous les deux costez, il eût bien voulu, pour gagner du temps, attendre à parler que les courriers envoyez par la Reyne vers ses amys, sur le sujet de son premier voyage, eussent revenuz. Mais Monsr de Lusson n'en fut pas d'accord, l'attente eut esté trop longue, et le séjour d'un sy bon espion trop dangereux... Blainville eut toujours un meilleur esprit que le sien en teste ; ce fust aveq Monsr de Lusson qu'il eut à lutter, et partout il emporta bien moins de nouvelles qu'il n'en laissa.

offres subordonnées à l'abandon de ses alliés par la reine-mère, qui souhaitait périr plutôt que de se déshonorer par une telle trahison. Bien plus, il étendit jusqu'à ces mêmes alliés ses réclamations, en requérant pour le duc de Mayenne des satisfactions en rapport avec les défiances qui l'avaient éloigné de la cour, et pour le duc d'Épernon des arriérés de pension courus depuis l'évasion de Blois. Envisageant même les offres en elles-mêmes, au lieu d'un subside en assignations lentes à réaliser, la reine-mère eût préféré, disait-il, un versement immédiat de numéraire. Au surplus, avant de se prononcer là-dessus ainsi que sur la caution royale, Richelieu demandait, pour consulter leurs amis et vaquer en toute hypothèse à ses préparatifs du voyage à Paris, un délai de trois semaines.

C'était prendre encore là au dépourvu Blainville, étourdi sous l'accumulation des déclinatoires, et partant le renvoyer au plus vite à la source de ses pouvoirs. C'était éterniser la négociation en se débarrassant de sa surveillance. Et tout cela dans un rassurant langage par où s'insinuait un tel espoir d'accommodements qu'un ambassadeur aussi madré s'y laissa prendre, et que le 17 juin, à son retour à Paris, suivi de près de l'ambassade confirmative du second écuyer de la reine-mère Charmel, avec toute l'industrie qui venait d'échouer devant Richelieu, Blainville fit passer toute sa confiance à Luynes. Bref, dans un conseil aussitôt réuni chez le chancelier, et malgré toute l'insistance de Condé, l'on réexpédia Blainville le 13 juin avec l'octroi à la reine-mère du sursis des trois semaines, et d'une déclaration d'amnistie couvrant le seul duc d'Épernon en sa qualité du plus loyal et du plus désintéressé de ses alliés. Au surplus, on alla jusqu'à adjoindre à Blainville, dans son troisième voyage en Anjou, le duc de Montbazou, qui s'offrait à la reine-mère, même en sus de la parole royale, en étage pour la sûreté des promesses de son gendre<sup>1</sup>. Toute la satisfaction donnée à Condé — et en vérité, sur le rapport même de Blainville, en fait d'avances pécuniaires à la reine-mère pouvait-on aller plus loin sans soudoyer sa révolte ? —, ce fut de maintenir dans leurs limites, ainsi que Luynes en avertit Richelieu, qui d'ailleurs n'avait pas dû beaucoup insister là-dessus, les dernières concessions de la cour à titre d'ultimatum.

A peine nanti du bénéfice de son déclinatoire, Marie de Médicis posa devant son conseil pour la dernière fois la question du retour à Paris, ou pour mieux dire et définitivement la question de paix ou de guerre. A ce moment Richelieu, qui, en dépistant ou en éconduisant Blainville, avait tiré de lui tout le fond de ses pouvoirs ; Richelieu, qui avait assuré d'avance à Marie de Médicis une fois rendue à son fils la sécurité et le crédit ; Richelieu, qui, en lui traçant vers le Louvre une avenue royale, lui avait ménagé dans son apanage assez de force pour se faire raisonnablement craindre et pour en imposer dans son obéissance ; Richelieu enfin, qui par là et tout en s'épuisant à sauver malgré elle sa souveraine, avait plongé plus avant que jamais dans sa confiance, après le dernier colloque avec Blainville revint tranquillement à elle. Là, sous le bénéfice de sa puissance

---

<sup>1</sup> Marillac : [Durant le deuxième voyage à Angers de Blainville], il ne fut pas assez habile homme pour empêcher que ceux mêmes qui l'avoient envoyé n'en eussent de la jalousie. C'est ce qui amena le bon duc de Montbazou assez tost après luy, non comme plus fin, mais comme son espion, et pour servir à son gendre d'ostage vers la Reyne, des conclusions qu'il ne prétendoit jamais ajuster. En dépit de ce que nous avance ici Marillac, eu égard au peu d'habileté dont le duc de Montbazou avait fait preuve dans la dernière ambassade. il nous semble difficile qu'on l'ait adjoint à celle de Blainville, à un autre titre qu'à celui d'un loyal et considérable otage.

acquise se redressant de toute la hauteur de sa vraie mission, et lui montrant à une égale distance de Condé et de Luynes un poste à la fois de sûreté et d'honneur, une double garantie de repos et d'influence : On ne peut, il est vrai, se dissimuler ni le préjudice qu'inspire à la France le déportement de ses favoris, ni la haine que leur audace attire sur la personne du roi. Mais, pour la guérison du royaume, il est plus facile de sonder ses plaies que d'y trouver des remèdes moins dangereux que le mal. Or en fait de remèdes, deux aujourd'hui s'offrent à Votre Majesté : son retour au Louvre, ou son éloignement de la cour. En rentrant à Paris vous vous approcherez du roi pour lui donner sans ménagement et sans nulle recherche d'intérêt personnel d'utiles conseils pour le salut du royaume. Ensuite vous parlerez hautement à Luynes, en ennemie, non pas des favoris, mais de leurs abus de pouvoir. Au contraire dans l'éloignement de la cour vous vous fortifierez militairement pour réclamer leur exil les armes à la main. Le premier de ces deux remèdes ne requiert nulle autre force que celle de la raison et du courage, et il est en lui-même légitime. Il est vrai que pour Votre Majesté, jadis privée du rang, des honneurs et de la liberté que lui avaient acquis sa naissance et ses services, la rentrée au Louvre à première vue semble encore périlleuse. Mais, outre que les serviteurs rentrés avec vous prennent sur eux les risques de leur franchise, insinuaient adroitement Richelieu pour s'entretenir par cette profession de courage dans la haute estime de sa souveraine, elle-même aujourd'hui trouvera dans sa qualité mieux reconnue un infailliable préservatif ; et les pierres s'élèveront pour accabler ceux qui attenteraient à la liberté ou à la vie d'une reine qui les a si souvent hasardés pour le bien de l'État. — Pour en revenir au second remède, il offre entre autres inconvénients celui de la guerre, immense en lui-même et par son effet sur des populations qui s'en prennent également de ses ravages à ceux qui en ont été l'occasion ou le principe. Luynes, au contraire, s'y abritera sous le nom du roi dont s'autorisera sa prise d'armes ; et par là se renverseront entre vous deux les proportions actuelles de vénération et de haine. En mettant même dans une guerre tout le bon droit de votre côté, songez à la pénurie de vos finances et à la fragilité de vos citadelles. Envisagez aussi les dispositions de votre effectif. Les Français, vous le savez, sont légers et mobiles. Parmi les mécontents du jour que de fanfarons et que de vaines rodомontades ! Quant aux étrangers, dans nos querelles intestines ils ne visent qu'au démembrement de la France. Aussi en serez-vous réduite un jour à combattre, vu leur insatiabilité, une partie de vos alliés actuels. Dans leurs rangs vous comptez les huguenots. Or, ou vous combattrez jusqu'à la fin avec eux sous les mêmes drapeaux ; et par cette complicité vous perdrez votre haute renommée de reine dévouée au triomphe du catholicisme. Ou, après vous avoir poussée à la révolte, ils se tourneront contre vous, pour aller en cour se targuer utilement de cette désertion. Aujourd'hui vous vous êtes ménagé un sérieux avantage en donnant à Luynes une haute opinion de vos forces. Mais le sort des armes est journalier ; et si, comme il est à craindre, vous essayez un désastre, vous perdrez à jamais le crédit qui commence à vous revenir. C'est une grande sagesse de n'user pas de toute sa puissance. En vous supposant même victorieuse, et partant en supposant la perte de Luynes, ne craignez-vous pas là de plus l'éternel ressentiment du roi ? D'ailleurs, en perdant Luynes n'échangez-vous pas, vu la multiplicité des accaparements qui vous assiègent, sa domination contre mille tyrannies ? — Admettons enfin que les imminentes hostilités nous ramènent par un contrebalancement de forces aux négociations entamées déjà sous les murs d'Angoulême : en fait de garanties de réconciliation c'est rengager d'interminables débats entre votre Majesté suspectant la parole royale, et un

souverain à votre égard désormais par trop éclairé sur les dangers de l'octroi d'une place forte.

Même en goûtant les sévères avis de Richelieu, Marie de Médicis n'était plus libre de les suivre, ou seulement de secouer les liens qui se resserraient autour d'elle. En l'un des derniers intervalles si habilement ménagés mais si criminellement exploités du séjour de Blainville en Anjou, y étaient rentrés les émissaires préposés à la diffusion de l'état général ; et de suite la reine-mère avait réexpédié de Bordeaux sur Paris Chanteloube, afin d'exhiber aux Soissons comme un signal de départ la longue liste des signataires, avec le total de leurs promesses d'effectif. En même temps, comme si, dans l'expectative d'Anne de Montafié, eût passé sur l'Anjou un souffle avant-coureur de sa venue, en cette crise aiguë où les avances de Luynes n'avaient qu'enhardi les rebelles en démasquant sa faiblesse sans rassurer sur sa franchise, et dans tout ce fond si soigneusement cultivé des attaches locales de Marie de Médicis, grondait le crescendo des invectives contre le favori du jour. Grâce aux agissements effrénés de Chanteloube et de Matthieu de Mourgues, il n'y avait pas jusqu'aux prêtres et aux moines qui n'eussent fait chorus avec les états-majors du Logis Barrault et du château de Brissac. Aussi quoi d'étonnant si le flot montant de ce toile général ait envahi la plus saine partie de l'entourage de la reine-mère, au point qu'au dernier moment Richelieu n'y ait obtenu en faveur de la paix que les deux suffrages de Marillac et du père de Suffren ? En d'autres termes, c'était dès ce jour même et sans retour le déguerpissement de Blainville.

Pour le coup c'était bien la guerre. Aussi, pour la quatrième et dernière fois depuis l'ambassade du duc de Montbazou, voilà le prince de Condé qui s'élance du fond de son palais de Bourges, de ce théâtre de ses lointaines bouderies, pour reparaître le 5 juillet au Louvre en dissimulant sous de feintes explosions de colère toute sa jubilation. Car en lui-même il triomphait en voyant les événements justifier ses prédictions et suivre ses désirs. Il se voyait à la veille de commander une armée, et par là de se rendre prépondérant dans l'état. Le premier rôle dans l'état, ce rôle qu'il n'avait cessé de rêver depuis la mort d'Henri IV sous une forme ou sous une autre, la fortune le lui offrait légitimement. Grâce à l'aveugle obstination de la reine-mère, grâce aussi à la faiblesse de Luynes, il était ou il allait devenir le vengeur ou le restaurateur de l'autorité royale, il allait comme disposer de la couronne. Toutes ces idées confuses d'une grandeur extraordinaire, qui avaient toujours agité sa race et qui lui survivront, l'enflammaient des plus orgueilleuses espérances. Aussi à peine s'ouvrit au conseil du Louvre la délibération qui suivit le dernier retour de Blainville, qu'il se mit tout de bon à sonner la charge contre Marie de Médicis.

Voilà donc Luynes, dont toute la diplomatie venait de s'user entre Richelieu et Blainville, acculé aux extrémités de la guerre civile, et comme tiré de force, lui le soldat de basse-cour et d'antichambre, vers son plus mauvais terrain. Aussi, pour se retenir sur cette pente fâcheuse en y épuisant la marge des temporisations, après la phalange propitiatrice du nonce il ne lui restait plus qu'à s'accoter, aux arrière-plans du conseil, au groupe jusqu'ici très effacé des vieux ministres d'Henri IV, où survivaient seuls le chancelier Sillery et le président Jeannin. Sillery et Jeannin s'étaient trop signalés avec Villeroy dans la grande marche politique du dernier règne pour n'avoir pas encouru, malgré leur souplesse ou leur modération opposée en contraste avec la raideur de Sully, les disgrâces de la régence, et sans s'être assuré par là dans l'explosion même du meurtre de Concini le rappel de Luynes, soucieux de remettre doucement en honneur l'administration du dernier règne. Mais à l'avènement de Luynes, Henri

IV n'était plus là pour guider avec la puissance du génie des vieillards doués de plus de sagesse et d'habileté que de haute initiative ; aussi en 1620 apparaissaient-ils dans la caducité de leur circonspection comme des nestors d'un autre âge à la fois désorientés et paralysés dans cette génération nouvelle qui se disputait le gouvernement de la France. Dans les délibérations du Louvre les deux négociateurs de la paix de Vervins et de la longue trêve des Provinces-Unies avec l'Espagne en étaient réduits à vivre au jour le jour, sans autre souci que de tourner ou reculer chaque difficulté nouvelle. Or, cette tactique d'atermoiements à tout prix où se réfugiaient désormais ces vétérans de la grande diplomatie du XVII<sup>e</sup> siècle, c'était justement ce qui convenait à Luynes. Aussi, sans plus rechercher dans leur sincérité que dans l'inconsistance d'Henri de Guise ce solide contrepoids de gouvernement que Richelieu seul lui pouvait fournir, il n'est sorte d'industries que Luynes n'ait tirées de Sillery et de Jeannin, durant l'année écoulée depuis la paix d'Angoulême jusqu'au troisième voyage en Anjou de Blainville, pour ajourner à chaque séance du conseil jusqu'au lendemain le signal d'une guerre civile. Mais c'est au troisième retour de Blainville que leur fertilité fut mise à la plus rude épreuve ; et Dieu sait combien de jours encore ils eussent prolongé la crise dont s'exaspérait Condé, sans un brusque et décisif coup de théâtre<sup>1</sup>.

Depuis qu'à la querelle de la serviette s'était rattachée la fuite du duc de Mayenne, suivie de près des émigrations simultanées des ducs de Longueville et de Vendôme, Luynes n'avait plus perdu de vue la comtesse de Soissons. Car à bon droit elle lui apparaissait autrement dangereuse que ceux que tour à tour elle retenait auprès d'elle ou lançait en avant sur le chemin de Rouen ou de Bordeaux. Et plus Luynes ménageait en Richelieu un homme aussi nécessaire qu'intéressé au maintien de sa faveur, plus il en voulait à celle qui, dans sa haine subversive et dans ses rancunes matrimoniales, le solidarisait avec l'ancien prisonnier de Vincennes. Aussi à l'inverse et à son égard, dans le prolongement de ses avances de réconciliation, Luynes mettait beaucoup moins de loyauté à la satisfaire que de perfidie à l'endormir. En d'autres termes, à la fin, la liberté de la comtesse de Soissons était encore plus menacée que celle du duc de Mayenne. Condé, en effet, qui n'avait qu'à regret laissé échapper Mayenne sur la route de Bordeaux, avisait pour sa revanche et pour ses représailles personnelles, une fois qu'il avait mieux pénétré, grâce à Luynes, ses menées insurrectionnelles, l'usurpatrice abhorrée du premier degré du trône en qui il se flattait aussi d'atteindre plus directement Marie de Médicis. Et aux délibérations du Louvre, Luynes, en sa timidité, s'estimait trop heureux de racheter aux yeux de Condé tous les avantages de sa diplomatie par le sacrifice d'une commune ennemie. Or,

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 46-47, 50, 65. 91-92. — *Lettres du Cardinal de Richelieu* (publ. Avenel), pp. 588 642 et 649. — Pontchartrain, pp. 411-414. — Bassompierre, p. 130. — Fontenay-Mareuil, p. 146. — *La nunz. di Fr.*, 22 avril ; 13 et 20 mai ; 3, 17 et 20 juin ; 13 et 29 juillet 1620. — *Lettres du cardinal Bentivoglio*, 17 mai. — *Merc. fr.*, t. IV, pp. 271 et passim. — Vitt. Siri, pp. 87, 89, 93, 95, 99, 103-104. 106-111, 115-119, 137-138. 189. 300. — *Lettres et mém. de Ph. de Mornay*, t. IV, 3 et 10 juin. 10 juillet et passim. — *Vie de messire Philippe de Mornay*, pp. 525-526, 531. — Journal d'A. d'Andilly, n° 6, 9 et 10. — F. Colbert, 98, pp. 68, 70-71. — Marillac, pp. 5-6, 9, 13, 15, 18, 21, 22, 23, 24. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 6, 12 et 20 mai ; 23 juin. — *Propositions del signor de Bleuville alla Regina Madre et sue disposti cavale e tradotte del francise allegata*, n° 101 du 26 mai. et 9, 17 et 23 juin. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 272, f° 244, 249-252 ; 773, f° 1, 11 et 19, 50. (Pièces justificatives n° X) ; 54, 56, 64, 205-209, 213-216. — Roncoveri, pp. 307-309, 311-312, 317. — Malingre, p. 610.

justement en Anjou Blainville, tout en ignorant le voyage à Paris et la mission de Chanteloube, et malgré Richelieu qui ne voulait écarter de la reine-mère la comtesse de Soissons qu'en s'abstenant de trahir sa souveraine, avait néanmoins pénétré assez avant dans les ténébreux agissements d'Anne de Montafié pour y trouver prise à une tentative d'arrestation concertée entre Condé et Luynes ; non pas certes au Louvre ni à l'hôtel de Soissons, d'où leur transfert à la Bastille, à travers toute une capitale soulevée par eux-mêmes contre les favoris du jour, y provoquerait une émeute ! mais à l'hôtel bien plus proche du financier Zameth, un jour où la mère et le fils y devaient venir souper, et où un garde du corps les appréhenderait au sortir de table.

Mais la comtesse de Soissons avait, aussi bien que Luynes, ses espions, qui l'avertirent du piège dressé contre elle à l'hôtel de Zameth, au moment même où de son côté lui arrivait Chanteloube. C'en fut assez pour qu'elle crût désormais sa sécurité aussi menacée à Paris qu'elle lui semblait en Anjou garantie par les précautions militaires de Marie de Médicis, sans compter le soulèvement de la Normandie et du Perche et les adhésions acquises à l'État général. Bref, en bénéficiant de la circulation de ce programme de la guerre civile, elle se résolut enfin à en exécuter l'une des clauses essentielles en s'acheminant sur Angers avec une escorte plus ou moins digne d'elle. C'était d'abord le grand prieur de Vendôme, à la fois agglutiné à son frère aîné, le duc de César, dans le fiel de la bâtardise, et subissant en alternance avec le duc de Mayenne la fascination calculée de celle qu'on peut appeler l'héroïne politique et galante de cette première fronde. L'ambition et l'amour inspiraient là bien mal à propos en faveur d'Anne de Montafié un homme gorgé des faveurs du roi, qu'il devait surtout à Luynes. C'était Luynes qui en 1617, il est vrai en travaillant un peu pour lui-même, puisqu'alors il visait à la main d'une Vendôme, c'était Luynes qui alors, après avoir introduit le grand prieur dans la faveur de Louis XIII, l'avait investi de l'opulente abbaye de Marmoutiers confisquée sur un frère de la maréchale d'Ancre. C'était encore Luynes qu'il l'avait promu au gouvernement du château et de la ville de Caen, réputée la plus forte place de la Normandie ; et jusqu'à travers les colloques qui aboutirent au départ des Soissons, le grand prieur avait reçu des mêmes mains le brevet d'une autre abbaye d'un revenu de dix-huit mille livres. Il est vrai que si, alors, en dépit de ses nouveaux engagements, il se garda bien de renvoyer ce nouveau titre d'avances, ce fut soi-disant pour ne pas trahir par un tel éclat le mystère de leurs projets de fuite ; mais après avoir brûlé ses vaisseaux sur la route d'Angers, à cet égard il trouva que ce qui avait été si bon à prendre était bien bon à garder. Mais nous n'en sommes encore qu'aux préparatifs d'un voyage où Anne de Montafié embarqua aussi avec elle les comtes de Nemours et de Saint-Aignan. Car depuis l'interception des dernières lettres du duc de Savoie à son adresse, le duc de Nemours avait subi à l'hôtel des Soissons la contagion des frayeurs de la Bastille. Et, quant au comte de Saint-Aignan, on ne peut assez déplorer de voir d'aussi chevaleresques ardeurs s'égarer sur les chemins de la révolte, depuis les conciliabules des soupers de Zameth jusque sous les arches ensanglantées des Ponts-de-Cé.

Cependant ces fameux conciliabules avaient accouché d'une résolution définitive ; car le 29 juin, le colonel général des Suisses Bassompierre, en entrant au Louvre pour y saluer le roi avant de rejoindre à titre de commandant en chef l'armée de Champagne, reçut un billet l'informant que les Soissons partaient la nuit suivante avec le grand prieur et Saint-Aignan ; et peu d'instant après le chevalier de l'Épinay lui confirmait cette nouvelle. Aussitôt Bassompierre alla avertir le roi, qu'il trouva dans son cabinet avec Luynes ; et ceux-ci de le mener



chez la reine, qui vaquait à sa toilette et qui par conséquent tenait sa porte close, afin de s'entretenir là plus à l'aise. Ce jour-là le roi devait, en vue d'une chasse au bois de Boulogne, s'en aller coucher au château de Madrid. Mais, sur le récit de Bassompierre et sans attendre l'avis de Luynes, dans sa vivacité juvénile il parla de décommander le voyage et d'envoyer de suite mander les Soissons pour les appréhender sous ses yeux. Mais, répliquèrent Bassompierre et Luynes, il ne sied pas à Votre Majesté d'arrêter des personnages de cette qualité sur des avis douteux, et que nous ne lui fournissons que tels qu'on nous les a donnés. Il y faut regarder de plus près. Il y faut surtout de mûres délibérations. Et même, ajouta judicieusement Luynes, je conseille à Votre Majesté de n'interrompre point son voyage de Madrid de peur d'effaroucher le gibier. Qu'elle renvoie seulement ses cheveu-légers, conclua-t-il avec moins de confiance que d'abandon aux imprévus de la journée. Bassompierre et moi nous ne bougerons de Paris de tout le jour, et Sa Majesté peut se reposer sur nous.

Là-dessus on attèle pour Madrid ; et dans l'après-midi Bassompierre revient au rendez-vous indiqué retrouver Luynes, qui l'emmène à son hôtel pour s'y renfermer ensemble avec son frère Cadenet, le surintendant des finances Schomberg et leurs amis Modènes et Contades. On y revient sur l'événement du jour ; car il fallait se décider. Or, Luynes, qui depuis l'audience du matin avait consommé sa dernière latitude d'atermoiements sans nul renouvellement de perspectives, à présent touchait du doigt la nécessité d'une décision capitale ; et ce trembleur se sentait comme acculé au pied du mur. Aussi Bassompierre, dont la venue coïncidait avec celle de Brantes qui, en avertissant Luynes du renvoi des cheveu-légers, aggravait encore sa mise en demeure, le vit assiégé de perplexités au point que, dès qu'il aperçut son interlocuteur de la matinée : De grâce, Monsieur, s'exclama-t-il, vous qui avez donné au roi de si importantes nouvelles, que vous semble-t-il du parti à prendre là-dessus ? Dites-le moi pour que nous avisions mieux ensemble au service du roi. Luynes, ici, s'adressait à un homme de la famille des Retz des Saint-Simon, à l'un de ces beaux donneurs d'avis officieux qui, au Louvre et aux Tuileries, ont prodigué en se jouant leurs plantureux génies dans la commode irresponsabilité des consultations d'antichambre. Je ne puis que vous redire, répartit le brillant commandant en chef de l'armée de Champagne, ce que je vous ai tant de fois allégué, qu'étranger aux affaires de Sa Majesté je ne puis donner un bon conseil en l'air sur un cas où je ne vois ni le jour ni le fond. Néanmoins je vous dirai tous les avis qu'on peut suivre là-dessus. A tenir le langage des marchands c'est à prendre ou à laisser. En les laissant aller, vous pouvez ou fermer les yeux sur leur départ, ou leur signifier que le roi sait tout, et que d'ailleurs peu lui importe. A l'inverse, tant qu'à les arrêter il faut ou que le roi les mande à Madrid, et là se déclare averti de leur complot, puis s'assure de leur personne et les retienne près de lui ; ou qu'il les investisse dans leur hôtel ; ou encore qu'il les arrête, et cela ou tour à tour aux portes de la ville, ou tous à la fois à leur rendez-vous de Villepreux. Et maintenant, concluait Bassompierre en narguant son interlocuteur sur des irrésolutions que lui-même compliquait à plaisir par le foisonnement de ses aperçus, c'est à vous, Monsieur, à former là-dessus votre avis pour l'exécuter promptement et sûrement. Là-dessus Luynes, abasourdi, questionne en vain les assistants, à leur tour pétrifiés par ses propres hésitations. En vain aussi, quand à ce moment on vient de la part de la vidame d'Amiens informer Cadenet que la comtesse de Soissons est en visite chez elle, Luynes l'y envoie épier sa contenance afin de gagner encore par là quelques minutes sur les dernières heures du jour : en rentrant de son exploration, qui n'a confirmé que trop vite

aux yeux de Luynes les nouvelles du matin, Cadenet retrouve tout le monde au même point. En vain aussi Bassompierre, se divertissant à voir Luynes tourner sur lui-même, et se gardant bien de choisir entre les mille expédients dont il l'a comme ébloui<sup>1</sup>, l'aiguillonne et l'éperonne sans merci. Vous en parlez bien à votre aise, lui répondit Luynes avec moins d'efficacité que de justesse, et sur le ton familial d'un hobereau de province. Si à votre tour vous teniez la queue de la poêle, vous seriez aussi en peine que moi. De guerre lasse enfin Bassompierre, entrant dans les perplexités du favori, lui propose de mander les ministres. Par là au moins, ajouta-t-il, vous atténuez, en la partageant avec eux, la responsabilité d'une décision. Aussi bien à tout événement vous blâmeront-ils d'avoir agi sans eux.

Luynes ne demandait qu'à voir s'ouvrir cette dernière porte ; aussi Bassompierre s'en alla-t-il vite convoquer les ministres au logis du chancelier, tout en passant chez le grand prieur qu'il observa d'aussi près, et qu'il surprit en aussi grand délit que Cadenet avait fait chez la vidame d'Amiens de la comtesse de Soissons. Comme en effet Bassompierre, en abordant ce cavalier servant de la criminelle fugitive, l'embrassait avec cette interpellation captieuse : Moi d'un côté, vous de l'autre. Y a-t-il rien de changé ? — Tout est prêt, répartit étourdiment le grand prieur en croyant s'adresser à un nouveau complice, tout est prêt pour partir à onze heures du soir.

On ne sait à quel point ce redoublement de certitude acquise eût accru les tortures de Luynes, si, en rentrant chez le chancelier, Bassompierre ne l'eût trouvé déjà dans tout le soulagement d'une solution. C'est que dans l'intervalle s'y était prononcée l'antique sagesse du règne d'Henri IV, un instant relevée de son long affaissement, pour se détacher sur le désarroi général avec la lumineuse placidité de Nestor ou d'Ulysse, en la personne du président Jeannin. Secouant sa tête chenue avec une lenteur d'oracle : Laissons-les donc tranquillement aller, opina-t-il, ils seront partout moins dangereux qu'à Paris, où leur présence et leurs agissements y retiendront Sa Majesté, pressée d'entrer en campagne. D'autant plus qu'en détalant ils laisseront derrière eux ou attireront à leur suite force mécontents qui, en les suivant, nous débarrasseront de leur présence ; ou qui, dans les désagrégations de l'éloignement, se détacheront d'eux un à un pour venir à nous comme des moutons de Panurge. Au surplus, ajoutait le président Jeannin en passant des conséquences du départ des Soissons à celles de leur arrivée en Anjou, au surplus ils seront partout ailleurs plus dangereux qu'à Angers, où vous les verrez forcément introduire avec eux le tumulte et la confusion.

En attendant la réalisation des horoscopes du vieux témoin oculaire de la dissolution de la Ligue, au Louvre on apprit, à l'heure même de la libre fuite des Soissons, pour qui c'était là d'ailleurs à la fois un signal et une sauvegarde, le soulèvement de la Normandie. Tant qu'à entrer en campagne, c'était bien de ce côté qu'il fallait atteindre nos fuyards. Car en y occupant à Rouen le vieux Palais, et en y pratiquant ou en y intimidant militairement la magistrature, le duc de Longueville obéissait à sa belle-mère ; et le grand prieur, avant de s'acheminer sur son gouvernement de Caen, ainsi que l'astreignait l'État général, ou plutôt en s'y acheminant par l'Anjou, y avait expédié comme en avant-garde son lieutenant Prudent pour s'y jeter dans la citadelle. Mais de l'Anjou à la Normandie

---

<sup>1</sup> Sans qu'on puisse d'ailleurs, à cet égard et avec Levassor, soupçonner d'aucune connivence avec les Soissons l'incorruptible officier de l'armée de Champagne.

et de la Normandie à Paris, l'insurrection avait son flux et son reflux, et les dernières mesures adoptées au Louvre, lors de la tentative d'arrestation des Soissons pour les mener à la Bastille par d'autres chemins qu'à travers la capitale, ne nous en disent que trop sur les humeurs séditeuses de ce foyer des agitations de la Ligue et de la Fronde. Aussi dans le conseil qui suivit le départ des complices de Marie de Médicis et du duc de Mayenne, dans ce conseil qu'un tel événement transformait de force en un conseil de guerre, on eut encore à discuter sur cette alternative : ou marcher de suite sur la Normandie, ou se tenir à Paris sur la défensive. On eût cru cependant qu'une fois l'écoulement établi vers l'Anjou pour l'assainissement de la capitale, il ne restait plus au jeune roi, rassuré sur ses derrières, qu'à marcher de l'avant. Mais à ce moment les vieux ministres d'Henri IV opposèrent leur flegme à l'élan général beaucoup moins heureusement qu'ils ne l'avaient fait aux tergiversations de la veille. Ou plutôt ces oracles d'un jour, en redescendant de leurs trépieds, et comme sous l'accumulation des imprévus, étaient comme retombés dans la congélation de leur sagesse. Il y parut à leurs craintives dénégations sur l'opportunité du départ de Louis XIII.

Sa Majesté, disait surtout le vieux chancelier Brulart de Sillery, doit rester à Paris au centre de son gouvernement, en laissant ses généraux entrer en campagne. Paris, en effet, raisonnait-il en envisageant tout ce que les Soissons et le grand prieur lui semblaient encore laisser derrière eux, Paris regorge de brouillons et de factieux qui jusqu'ici se sont bornés à semer partout les mauvais propos et les libelles, mais qui, pour éclater, n'attendent que le départ du roi. Leurs menées, colorées du faux semblant du bien public et accompagnées de magnifiques promesses, n'ont malheureusement produit que trop d'effet, et le poison a pénétré jusque dans les cours souveraines. Il peut survenir jusque dans Paris des agitations, et même des soulèvements. Il suffirait d'une pointe audacieuse sur Paris venant d'Angers ou de Metz pour enlever cette capitale dépourvue de défense. Et il n'est pas aisé de soumettre la Normandie munie de places considérables : ici le château de Rouen, Dieppe et peut-être le Havre : et là la ville de Caen avec sa solide garnison si bien commandée. Le moindre échec nous serait fatal, ébranlerait les provinces fidèles, enhardirait les provinces révoltées. C'est toujours autour de Paris que se sont décidées les destinées de la France. Il vaut donc mieux pourvoir à la conservation de Paris qu'à celle de la Normandie. Car tant qu'on aura Paris on pourra reconquérir la Normandie ; et, au contraire, une fois Paris perdu, c'en est fait de tout le royaume.

Ces considérations étaient spécieuses, et Luynes allait lanterner là-dessus. Mais il était temps d'en finir. Ce jour-là même Condé, à qui les imprévus quotidiens laissaient à peine le temps de cuver dans son gouvernement de Berry ses exaspérations contre les tatillonnages de la diplomatie, était accouru d'une traite au Louvre tout poudreux, et piaffant et caracolant autour du roi : Je vous l'avais bien dit, s'écria-t-il par allusion au départ des Soissons rapproché de celui de Mayenne. A force de ménagements et de temporisations, on a laissé grandir le parti de la reine-mère à ce point qu'en vérité il ne reste plus qu'à ôter la couronne à Votre Majesté et à poignarder Luynes. Puis, attaquant de front l'avis du chancelier : La plus grande force de l'armée réside dans le roi. Il le faut donc opposer aux rebelles et les attaquer avant qu'ils aient le temps de se reconnaître, ainsi que d'après Villeroy Sa Majesté l'eût fait jadis avec succès contre nous-mêmes durant les troubles de la régence, ajoutait-il par allusion à l'échauffourée insurrectionnelle qui aboutit en 1614 à la paix de Sainte-Menehould. Il faut frapper d'abord un grand coup, qui raffermisse les provinces

fidèles, et partout ailleurs jette l'épouvante. La Normandie est le faubourg de Paris et le comptoir et la basse-cour du Louvre. La vraie prudence, c'est d'aller défendre le Louvre à Rouen et à Caen.

Une si tranchante déclaration était pour ainsi dire le coup de l'étrier. Aussi Luynes lui-même, pressé d'abandonner de sa meilleure grâce un terrain qui lui échappait, et après n'y avoir soutenu les vieux ministres que dans la mesure où aux intermèdes diplomatiques de la guerre civile ils lui redeviendraient utiles, enfin se rallia à Condé ou plutôt s'effaça sur le passage du roi s'élançant vers la Normandie. Car depuis la fuite des Soissons on n'avait qu'à grande peine maîtrisé l'impatience du jeune Louis XIII. Aussi quand la presque unanimité du conseil eut laissé le champ libre à ses aspirations guerrières, le descendant du héros de Taillebourg, le fils du vainqueur de Coutras, d'Ivry et d'Arques et de Fontaine-Française, apparut comme dans un rayon matinal de fierté et d'allégresse. Parmi tant de hasards qui se présentent, s'écria-t-il, il faut marcher au plus grand et au plus prochain. Mon avis est donc de m'en aller tout droit en Normandie et n'attendre pas à Paris de voir mon royaume en proie et mes fidèles serviteurs opprimés. J'ai grand espoir en l'innocence de mes armes, et en ce que nia conscience ne me reproche nul manque de piété à l'endroit de la reine-mère, ou de justice envers mon peuple, ou de générosité envers les grands de mon royaume. Une aussi nette déclaration fut accueillie par d'universels applaudissements et enlevait tous les suffrages, quand un vieux serviteur d'Henri IV, le grand prévôt de Normandie Le Main de follet, vint dans le trouble de son affection le conjurer de ne pas hasarder sa personne en une entreprise plus difficile qu'on ne lui la dépeignait. Vous n'êtes pas de mon conseil, lui répartit vivement le jeune roi, et j'ai pris de plus généreuses résolutions. Sachez que, quand les chemins de Normandie seraient tout pavés d'armes, je passerai sur le ventre à tous mes ennemis, puisqu'ils n'ont nul sujet de se déclarer contre moi qui n'ai offensé personne. Vous aurez le plaisir de le voir. Je sais que vous avez trop bien servi le feu roi mon père pour ne vous en pas réjouir<sup>1</sup>.

Il n'y avait dans ce male langage nulle témérité, si l'on envisage l'organisation de la cause royale poursuivie parallèlement aux préparatifs insurrectionnels et concurremment aux négociations diplomatiques avec Marie de Médicis, depuis la fuite du duc de Mayenne jusqu'à celle des Soissons. Il est vrai qu'au moment de son entrée en campagne Louis XIII n'avait guère autour de lui que ses

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 66-67. — Pontchartrain, pp. 413-416. — Bassompierre, pp. 130-132. — Fontenay-Mareuil, p. 147. — *La nunz. di Fr.*, 6 et 20 mai, 1er juillet. — *Merc. fr.*, pp. 281-284, 322, 368. — Vitt. Siri, pp. 105-106, 130, 135, 151-152. 156-157, 162, 202. — A. d'Andilly, f° 10. — Bibi. nat, LB. 36, 1431. — Marillac, p. 26. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 23 juin, 2 et 7 juillet, 4 et 22 août. — *Ludocici Iterarium*, p. 3. — *Extrait des véritables relations de ce qui s'est passé de jour en jour au passage du Roy (Société des bibliophiles normands, Rouen, 1859, p. 15.)* — *Le voyage du Roy en Normendie (eod.)*. Annexe au précédent écrit ou extrait des véritables relations de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du Roy, pp. 15-18. — Roncovert, pp 307-312, 316-17. — Gramond, pp. 291-292. — Malingre, pp. 620, 621-623. — Dupleix, p. 134. — Levassor, pp. 547, 575-576. — Griffet, pp. 250, 259. 260. — H. Martin, p. 160. — Dareste, p. 651. — Mme d'Arconville, pp. 51-52. 55-57. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, pp. 61, 75. — V. Cousin, 1861, septembre, pp. 563, 564 et *passim* ; octobre, pp. 627, 629, 635 ; novembre, pp. 714-15 ; mai 1862, p. 305. — *Hist. du parlement de Rouen*, p. Floquet, pp. 347-349.

compagnies de gardes du corps et de cheveu-légers. Mais dans ce même conseil décisif du 4 juillet, Condé, dont le rôle devient prépondérant dans l'organisation et le maniement de nos forces, avait fait décréter la délivrance de commissions pour vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux. En même temps, pour soudoyer ces recrutements, avec l'aide de l'actif et dévoué surintendant des finances Schomberg, on multipliait les impôts, notamment sous forme de créations d'offices, et on anticipait d'une année les recettes fiscales. Non que là-dessus n'aient éclaté, comme nous avons vu, les remontrances des parlements par l'avocat général Servin ; mais, pour apaiser la magistrature sans préjudice des combinaisons financières, Luynes rétablit en sa faveur l'édit de la Paulette qui lui restituait, suivant les vues d'Henri IV, le bénéfice de l'hérédité moyennant une redevance annuelle. Grâce à cette habile tactique les édits burseaux présentés à l'enregistrement des cours souveraines passèrent ; et par là bientôt on s'assura au trésor une rentrée de deux millions.

Grâce à ces subsides, Bassompierre, envoyé vers la Moselle avec le titre de commandant en chef de l'armée de Champagne, en partie débauchée lors du désarmement de Metz par le marquis de La Valette, rattacha à ce noyau essentiel, en des cadres reconstitués sous ses mains et dans les quartiers généraux de Sainte-Menehould et de Montereau, les levées opérées en Champagne et en Lorraine, qui bientôt s'élevèrent à huit mille hommes de pied et à neuf cents chevaux. Puis, outre les six mille Suisses qui nous arrivèrent, on put lever dans l'He de France trois régiments, dans la Picardie et dans le Berry huit mille hommes, et dans la Provence quatre mille hommes. En fait de cavalerie, chacune des provinces de Beauvoisis et d'Auvergne nous en fournissait une compagnie, tandis que le Rheingrave d'Alsace nous envoyait cinq cents chevaux.

Sans sortir de la Lorraine et toujours par l'organe de Bassompierre, Louis XIII, tout en y poursuivant ses levées, prévenait celles du marquis de la Valette. A cet effet il enleva décidément à son père, estimé irréconciliable depuis l'échec à Angoulême de la mission de Thoiras, et vu le rejet des dernières offres d'amnistie de Blainville, sa charge de colonel général de l'infanterie française. Puis il remit à Bassompierre, qui la transmit par Comminges au duc de Lorraine, une lettre où il le sommait de laisser chez lui le passage libre au Rheingrave d'Alsace, et surtout de s'y opposer aux recrutements du gouverneur de Metz. En vain le duc de Lorraine alléguait-il ses anciens privilèges de neutralité qui l'autorisaient, en sa qualité de prince étranger, à prendre parti à son choix dans les conflits limitrophes. On lui répondit que, s'il pouvait à cet égard opter entre deux couronnes, au moins ne devait-il pas dans chaque royaume épouser les rebellions intestines ; et que s'il passait outre, sans égard pour ses immunités héraldiques, le roi lui-même le viendrait châtier militairement dans sa capitale. Ceci d'ailleurs se devait accomplir bien plutôt que Louis XIII alors ne le croyait lui-même. Car on n'attendra pas que trente ans plus tard le brillant et capricieux duc de Lorraine Charles IV s'érige entre la grande Mademoiselle et Condé en un condottieri de la Fronde. Il suffira qu'au début de la guerre de Trente Ans, et sans sortir de sa sphère d'ingérences les moins contestées, il se déclare contre nous en faveur de la maison d'Autriche, pour qu'enfin Louis XIII en personne vienne sur les rives de la Moselle réaliser ses menaces ; et ce jour-là s'entamera pour la France la conquête de la Lorraine.

Grâce à cette vigueur et à cette activité déployées dans l'organisation de l'armée royale, on en voit à cette date solennelle du 4 juillet se dessiner le cadre général, la physionomie et les allures. Tandis que le prince de Condé en assume le

commandement en chef avec le titre de lieutenant général en s'appuyant sur son lieutenant particulier le maréchal de Praslin, et sur les quatre maréchaux de camp Bassompierre, Modène, Zameth et Mosny, tous les gouverneurs ont ordre de veiller à la sûreté de leurs places. En même temps, à l'aile droite de cette grande armée, le duc d'Elbeuf avait, pour contenir la Normandie, sept ou huit cents hommes, en se reliant à la Picardie où en sa qualité de lieutenant général Cadenet prévenait à Amiens les menées du duc de Longueville. Et, plus loin, le duc de Brissac, une fois rattaché à Luynes par la collation de la duché-pairie, en Bretagne surveillait le duc de Vendôme, et par le comte de Brûlon occupait le bassin de la Vilaine. D'autre part, à l'aile gauche l'armée de Champagne, reconstituée par Bassompierre et rendue à la liberté de ses mouvements par la conclusion de la paix d'Ulm, s'apprêtait à rejoindre le roi par Etampes et Chartres aux bords de la Loire. Et plus loin, vers l'est, le duc de Nevers et le maréchal de Vitry observaient avec Ornano les ducs de Bouillon et de la Valette, tout en s'opposant du côté du Luxembourg à l'entrée des contingents de Liège en France.

Il est vrai qu'ainsi adossé à la fois aux forces de la Normandie et de la Champagne, Louis XIII avait en face de lui le bassin de la Loire par où Marie de Médicis, même au cas d'un premier désastre, pouvait ou aller dans la zone méridionale de ses adhésions chercher son refuge, ou attirer de là vers elle des diversions ou des réserves. Mais, aux portes même de l'Anjou, Courtenvaux en Touraine et Duplessis-Mornay à Saumur ouvraient tour à tour au roi ou fermaient à Marie de Médicis le passage du fleuve commis à leur garde. En ce qui est de Duplessis-Mornay, ce n'est pas qu'il inspirât à la cour une pleine confiance. En dépit de son irréprochable attitude à l'égard des agissements et des décisions de l'Assemblée de Loudun, en dépit même de ce qu'au lendemain de la fuite du duc de Mayenne il avait déployé de rigoureuse vigilance aux confins méridionaux de l'apanage de la reine-mère, il s'était attiré le déplaisir de la cour par la raideur sourcilieuse et le dogmatisme de son entremise ; et il n'y avait pas jusqu'à l'impassible Luynes qu'il n'eût à la longue indisposé par le ton pris vis-à-vis de lui tout à la fois d'un Mentor et d'un Cassandre. C'est à travers d'aussi défavorables impressions qu'on se souvenait d'avoir vu, dès avant l'arrivée en Anjou de Marie de Médicis et au lendemain de l'hymen de Christine de France, le prince de Piémont Victor-Amédée stationner à Saumur sous le couvert d'un pèlerinage au sanctuaire des Ardilliers, mais au fond pour entretenir Duplessis-Mornay de sa candidature au trône d'Allemagne vacant par le décès de l'empereur Mathias ; et il est vrai qu'en haine de l'intransigeante orthodoxie de la maison d'Autriche, Duplessis-Mornay y avait poussé ou encouragé Victor-Amédée à l'heure même où les hautes visées de la maison de Savoie se liaient, d'ailleurs sans la connivence du gouverneur de Saumur, à l'insurrection de la reine-mère. Par une suite du même semblant de complicité et depuis l'arrivée en Anjou de Marie de Médicis, on avait compté les avances prodiguées par elle au voisin qui résistait à ses intimidations. Enfin on savait Duplessis-Mornay en correspondance avec celle qui se le voulait solidariser autant qu'elle avait fait les deux maisons de Savoie et de Vendôme. Et en effet, le 4 juillet, au lendemain de sa fuite, la comtesse de Soissons adressa encore de Vendôme à Duplessis-Mornay, par l'organe de son messenger Saliers, un suprême et, hâtons-nous d'ajouter, un très inutile appel. Mais c'est surtout en sa qualité de *pape des Huguenots* que Duplessis-Mornay avait dès le début de notre récit encouru les premiers soupçons du roi qui, dans un an et comme par un indispensable préliminaire d'une nouvelle guerre de religion, le dépossédera du château de Saumur. Et, en effet, lorsqu'en

s'acheminant de Tours à Angers, en 1619, Marie de Médicis passa par Saumur, il suffit qu'à travers ses réserves Duplessy-Mornay lui ait présenté le pasteur Bouchereau et ait écouté devant elle sa harangue captieuse pour qu'on la crût son œuvre. Et en envisageant une telle démarche comme le corollaire ou le prélude des audiences données tour à tour à Champigny ou à Angers aux députés de l'Assemblée de Loudun, de quel œil ne vit-on pas le promoteur de ses conclusions insurrectionnelles, l'ardent et opiniâtre duc de Rohan, se croiser presque à la porte du château de Saumur avec Richelieu et les ducs de Montbazou et de Blainville ? Bref, Duplessis-Mornay, par une telle complexité de démarches relevée de toute la morgue de ses avertissements, s'était mis aux yeux de Luynes et entre Louis XIII et Marie de Médicis sous le jour de l'organisateur d'un tiers parti ; si bien que, avant la fuite des Soissons, à son égard les soupçons de Luynes s'étaient traduits par un long resserrement de communications. En dépit de ses suppliques réitérées, adressées à la cour par l'organe du baron de la Croix ; en dépit de tout ce qu'il prodiguait à la cour d'avis et de mémoires consultatifs, on le laissait de parti pris dans une disette absolue d'ordres ou de secours, de peur qu'à son profit il n'en dénaturât le sens ou n'en détournât l'usage. Mais ainsi livré à lui-même entre le lointain des défiances de cour et les menaces limitrophes — car trois lieues à peine le séparaient des avant-postes de l'armée insurrectionnelle —, et par là provoqué à justifier les soupçons de Louis XIII et de Luynes par l'accentuation de son autonomie, le gouverneur de Saumur dut songer à sa sûreté sans la devoir qu'à lui seul. De sa propre initiative et à ses risques (car il y mit du sien jusqu'à deux mille écus), il reprit l'œuvre d'une restauration de sa citadelle en y annexant deux portails garnis de ponts-levis. Complétant ensuite les fortifications de la ville, il éleva le long de la Loire deux fortes murailles près des portes d'Angers et de Tours ; et il refit les ponts et les barrières. Mais dans ses préparatifs de défense, l'œuvre la plus ardue du gouverneur de Saumur était sans contredit le recrutement de sa garnison. Car les levées insurrectionnelles de Marie de Médicis avaient fait le vide dans les deux provinces d'Anjou et de Poitou. Aussi Duplessy-Mornay ne put qu'à grands frais poursuivre ses racolements jusqu'en Touraine et en Berry, en Vendômois et en Normandie. Mais dès qu'il se fut assuré par là le faible contingent des trois cents hommes, il les répartit en trois compagnies sous le commandement de ses trois gendres et, grâce à l'habile maniement de cette unique ressource qui le dispensait d'armer dangereusement la bourgeoisie, il pourvut durant toute la guerre civile à la défense du château et des principales avenues de Saumur.

Pendant que Duplessy-Mornay et Courtenvaux fermaient ainsi le passage de la Loire aux alliés méridionaux de Marie de Médicis et surtout au duc d'Épernon, en Poitou et sous la vigoureuse impulsion donnée par Condé du haut de sa citadelle de Bourges, La Rochefoucauld tenait tête à Rohan en attendant que Saint-Géran le vint rejoindre avec les recrutements du Berry et du Bourbonnais. Plus loin, l'intrépide et expérimenté maréchal de Thémines, père du jeune officier sacrifié au marquis de Richelieu par Marie de Médicis, et pressé de se venger de la démolition de son château de Gourdon, favorisée l'année précédente en Agenois durant la campagne d'Angoulême par le duc de Mayenne, lui enlevait son régiment du Bourg-du-Bec d'Ambez, et il massait jusqu'aux confins de la Guyenne les contingents du Quercy que venaient renforcer Schomberg, Pompadour et Bourdeille avec ceux de la Saintonge, du Limousin et du Périgord, parallèlement opposés à d'Épernon et à Mayenne ; Joinville et Chevreuse opposés tour à tour à Mayenne à travers le Limousin et au duc de Savoie à

travers le Lyonnais ; et Montmorency avec les contingents du Languedoc. Plus loin encore, et vers le sud-est du royaume, Guise et Lesdiguières, en partant l'un du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, et l'autre de la Provence, avec dix ou douze mille fantassins et une nombreuse cavalerie, se devaient rejoindre à travers le Lyonnais dont répondaient le gouverneur d'Arincourt et son fils Villeroy pour s'y joindre à Chevreuse et au frère de Bellegarde Thermes, accouru de sa lieutenance de Bourgogne afin ou de surveiller en Languedoc les dernières hésitations de Montmorency, ou d'arrêter vers la Bresse la marche des princes de Savoie s'acheminant sur Metz par les Alpes, la Bresse à Neuchâtel<sup>1</sup>.

En ce qui est de l'immixtion des étrangers dans nos querelles intestines, Luynes, d'ailleurs, y avait pourvu par la diplomatie autant que par les armes. Et tout en déclinant leurs offres de cautionnement, en général il les amenait doucement à ses fins. Nous avons déjà fait voir, et Luynes avait de longue date reconnu que ces mêmes princes de Savoie, à savoir le duc Charles-Emmanuel et son fils Victor-Amédée, étaient ses plus redoutables ennemis. Il n'y avait sortes d'embarras que ne leur suscitât sous main leur ambassadeur Frésia. Tout récemment encore, un des pamphlétaires aux gages de Marie de Médicis, à propos de la condamnation judiciaire encourue par un de ses libelles lancé contre le favori du jour, avouait y avoir été poussé par cet artisan de complots dont le vrai emploi, affirmait-il comme de source certaine, était d'attirer les mécontentements de la reine-mère et des d'Épernon, des Soissons et des Mayenne, et dont il produisait même une dépêche chiffrée des plus compromettantes. De là, presque entre les cieux cours de France et de Savoie, une rupture imminente depuis le voyage à Angoulême de Victor-Amédée et qui, lors de la fuite des Soissons, au Louvre se déclara par l'expulsion de Fresia. Mais ce n'était pas assez de couper à Paris le fil des menées déloyales poursuivies sous le couvert de la diplomatie. Concurremment à cette exécution, Luynes, bien digne de faire la partie de Charles-Emmanuel, envoya en Piémont Marossani sous prétexte d'accommoder les différends entre le duc de Savoie et son voisin de Nice le comte de Bueil. Mais au fond, suppléant à l'incapacité ou à la trahison de l'ambassadeur de France à Turin Claudio Marini, il devait pénétrer les intelligences de la cour de Turin avec celle d'Angers, et rechercher par quelles mains elles passaient. D'ailleurs Marossani n'était là que l'auxiliaire d'un homme qui relevait de l'autorité d'un grand nom et du meilleur aloi de probité un rôle à la fois de surveillance et de conciliation. Nous avons vu le maréchal de Lesdiguières attacher son nom au compromis passé entre la cour et l'Assemblée de Loudun. Par une suite des mêmes sollicitudes d'arbitrage, échangeant ce

---

<sup>1</sup> Pontchartrain, pp. 112-413, 415. — Bassompierre, pp. 130, 132-134, 136-138. 155. — Fontenay-Mareuil, pp. 147-148. — Rohan, p. 516. — *La Nunz. di Fr.*, 28 mai, 21 juin, 15 juillet. — *Mercur fr.*, pp. 275 et 281. — Vitt. Siri, pp. 300-301. — A. d'Andilly, f° 11 et 14. Lb., 36, 1434 et 1436 *passim* — F. fr., divers, 250,022, f° 74 ; n° 3811, f° 36 et 61 et 3819, f° 1 et 2. — F. Colbert, Housseau, t. XXX, *passim*. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 7, 14 et 28 avril, 22 juillet. — Arch. des aff. étr., n° 773, f° 64 et 87. — Matth. de Mourgues. Rim., p. 20 — *Ludovici XIII Itin.*, pp. 7 et 8. — Roncoveri, pp. 316-317. — Matth. de Mourgues, *Romonstr.*, etc., p. 20. — Gramond, p. 285. — Dupleix, p. 134. — Malingre, pp. 624, 641. Levassor, pp. 510, 562, 565, 576, 583. — Griffet, p. 360. — Bazin, p. 336. — Mme d'Arconville, p. 56. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, p. 711. — V. Cousin, juin, p. 349 ; septembre, p. 540 ; novembre, pp. 711. 712-715. — *Lettres et Mém. de Ph. de Mornay*, pp. 312-313, 375-376, 378-379, 381, 386, 387, 389, 533, 578, 628, 645. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, pp. 532-539.



premier théâtre d'entremise adapté à sa phase de transition religieuse (car nous touchons à l'abjuration de Montpellier) contre le nouveau théâtre où le conviait son assiette territoriale, Lesdiguières alla jusqu'à Turin sonder de près les dispositions de Charles-Emmanuel. Car nul ne pouvait capter plus sûrement sa confiance que le vieux gouverneur du Dauphiné. Et, en effet, quels épanchements le duc de Savoie lui pouvait-il refuser en retour de la protection d'équilibre dont ce vieil élève d'Henri IV l'avait entouré dans son marquisat de Montferrat, à travers ou plutôt malgré la régence et par la seule vertu de son autonomie, contre les envahissements de l'Espagne ? Mais dans la loyauté de son ingérence vis-à-vis de Charles-Emmanuel, Lesdiguières, en sondant ses dispositions, les voulait rectifier ; et vis-à-vis de la cour de France il en dénonçait moins l'aigreur qu'il n'en garantissait la droiture au prix d'utiles ménagements suivis de la sincère exécution des promesses datant du mariage de Christine de France avec le prince Victor-Amédée. Il n'en fallut pas davantage pour incliner de ce côté l'oreille de Luynes, si défiant d'ailleurs à l'égard de toute autre entremise. Car on ne lui pouvait parler ni du jésuite Monod, confesseur de la reine Christine, qui eût voulu amener à la cour de France le cardinal de Savoie Maurice ; ni du comte de Moret Agaffino qui se portait caution de Frésia. Mais par contre, Luynes ne demandait qu'à complaire à un homme trop hésitant dans son évolution religieuse, à la veille des campagnes de Montauban et de Montpellier, pour qu'on négligeât ses ouvertures. D'ailleurs que pouvait-on refuser au glorieux maréchal à qui l'on allait jusqu'à montrer déjà l'épée de connétable ? Ajoutons qu'au Louvre on dut s'estimer trop heureux d'atténuer par l'octroi des avances proposées le fâcheux effet de l'inévitable départ de Frésia. Bref, sur les représentations de son illustre mandataire, et en attendant de plus amples satisfactions diplomatiques, on versa de suite au prince Thomas Carignan et au cardinal de Savoie les arrérages échus des pensions par eux stipulées lors du mariage de Christine<sup>1</sup>.

Si, parmi tant d'avances ou de rigueurs et jusqu'à travers l'entremise de Lesdiguières, la maison de Savoie intriguait pour le renversement du favori qui l'avait sevrée de toutes les illusions attachées d'abord par lui-même à la communication du sang de France, on n'en devait pas moins attendre, ce semble, de la cour de Madrid, pour qui l'avènement de Luynes était la condamnation des mariages espagnols. Mais par la recherche des alliances matrimoniales avec la Savoie et l'Angleterre, Luynes, avons-nous dit, poursuivait diplomatiquement moins une œuvre de réaction que d'équilibre, moins un système d'agression que de légitime défense. Moins appliqué à prévenir dans leur principe qu'à réprimer au fur et à mesure les attentats de la maison d'Autriche, Luynes prenait son parti des mariages d'Espagne une fois consommés, en vivant au jour le jour avec cette rivale traditionnelle de la France sur un pied d'inoffensif voisinage. Aussi, de son côté, la maison d'Autriche s'accommodait de ce régime d'une timide modération. De peur de risquer dans le hasard des révolutions le retour de ce qui s'était inauguré contre elle sur le champ de bataille de Fontaine-Française et dans le protectorat des duchés de Clèves et de Juliers, elle n'entretenait chez nous les discordes intestines que juste assez pour les perpétuer, afin d'user par là nos forces vitales, ainsi qu'elle avait essayé sous la Ligue et ainsi qu'elle l'entreprendra sous la Fronde. Par un

---

<sup>1</sup> *La Nunz. di Fr.*, 17 juin, 1er et 9 juillet, 11 août 1620. — Vitt. Siri, pp. 111, 113-116. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 31 mars, 24 juin. — Levassor, pp. 510 et 515. — V. Cousin, septembre 536.

durable souvenir, en même temps que par une opportune interversion de ses agissements de la Ligue et par anticipation des intrigues de la Fronde, en 1620 l'Espagne au midi soudoyait l'insurrection calviniste du duc de Rohan, tout en favorisant dans les Pays-Bas, sous le couvert du général Spinola, les recrutements de Barbin à Liège et le désarmement de Metz. D'autre part, en contre-partie de ces fomentations souterraines aux deux extrémités de la France, et par un reste d'attache aux errements de la régence retournés contre celle qui avait négocié les mariages espagnols, la cour de Madrid autorisait sous main tout en se réservant de désavouer au besoin la promesse d'un secours de dix mille chevaux donnée par l'archiduc Albert à l'ambassadeur de France à Bruxelles. Mais cette tactique intéressée de bascule n'échappa point aux vieux ministres d'Henri IV et surtout à Sillery qui, d'ailleurs, là-dessus et dans sa propre atmosphère de débilitation politique, déployait beaucoup plus de flair que d'orgueil. Rendons justice à Luynes. Ce n'est certes pas lui, si inflexible à l'égard des cautionnements étrangers, qui eût, avec l'ancien négociateur de la paix de Vervins, sollicité de l'ambassadeur d'Espagne, par l'intermédiaire du nonce Bentivoglio, l'intervention directe et suivie de son gouvernement dans nos querelles intestines en faveur de Louis XIII contre Marie de Médicis, en rappelant là-dessus, comme un précédent de réciprocités, notre intervention directe dans les troubles de la Bohême en faveur de l'empereur d'Allemagne Ferdinand II. Une aussi piètre démarche était au fond un trop manifeste aveu de notre faiblesse pour n'encourager pas la cour de Madrid à notre égard dans son système d'une entremise perfidement conservatrice ou, pour mieux dire, en ses combinaisons tacitement corrosives. Aussi tout ce que les exhortations transmises de la nonciature de France par celle de Madrid au confesseur de Philippe III aboutirent de sa part, à l'adresse de celle avec qui il avait échangé au pied des Pyrénées Anne d'Autriche contre Élisabeth de France, aux exhortations pacifiques de la stérilité la plus calculée<sup>1</sup>.

Trop faible ou trop timide, ou trop naturellement bienveillante pour exploiter ou entretenir nos divisions comme les cours de Savoie ou d'Espagne, au moins la cour de Florence fut assez habile pour y conformer le parallélisme ou l'alternance de ses avances. A cet égard d'ailleurs, ce fut pour le grand duc de Toscane une assez rude leçon que les rigueurs d'abord exercées à Blois depuis la chute de Concini contre l'entourage florentin de Marie de Médicis, et qui, après le supplice d'Éléonore Galigai, y atteignirent coup sur coup dans leurs agences de cabales, pour les immoler ou pour les disperser, l'ambassadeur Arsini, les frères Sitti, l'archiprêtre d'Auzzo Nardi<sup>2</sup>. Aussi, à quelque degré qu'il ait trempé dans ces intrigues subalternes, le grand-duc, par là si sévèrement averti, les désavoua, ou s'en détacha juste assez pour renier toute complicité avec Marie de Médicis sans rompre avec elle. De là, lors des réclamations financières adressées d'Angers à Florence par l'organe des agents Ludovisi et Gamorino, le moyen terme adopté, comme nous avons vu, à l'effet de satisfaire la reine-mère sans armer ses griefs. Et même, lorsqu'après avoir tiré de l'entremise angevine de Bartholini sous la recommandation du nonce tout le parti possible, Luynes lui eut montré finalement le chemin de l'Italie, ainsi qu'il avait fait à Fresia le chemin de la

---

<sup>1</sup> *La nunz. di Fr.*, 27 mars, 10 et 24 avril, 8 et 22 mai, 17 juin, 29 juillet, allegata des 22, 23 et 30 mai. — Vitt. Siri, pp. 114-115, 127, 132-135, 141, 144, 177, 178. — Ronconveri, p. 282. — Levassor, p. 545.

<sup>2</sup> En exceptant, ce semble, de leurs rigoureuses exécutions l'entremise par trop inoffensive du P. Augustin-Etienne Arbino, provincial de Toscane et aumônier de la Grande-Duchesse, et qui correspondait en chiffres avec Richelieu.

Savoie, on se demanda si le grand-duc n'avait pas d'avance et de guerre lasse souscrit à cette nouvelle exécution diplomatique, en se résignant à l'impassibilité dans ses expectatives avunculaires<sup>1</sup>.

Ainsi, au milieu de l'année 1620 et aux confins du royaume (sans parler de l'égoïsme britannique), toutes les puissances de l'Europe guettaient avec plus ou moins d'impassibilité, mais toutes aussi attentivement l'issue de notre querelle intestine, que va précipiter l'arrivée en Anjou des Soissons et non certes (ainsi que nous pouvons déjà l'entrevoir) à l'avantage de Marie de Médicis. Car à peine Anne de Montafié a-t-elle franchi le seuil de l'apanage transformé par elle en place d'armes, qu'à son égard se réalisèrent ces pronostics du président Jeannin qui lui avaient été, pour ainsi dire, une porte de sortie. Et en effet, en regardant de près tout ce qui, au Logis-Barrault et à l'occasion de sa venue, s'agite autour d'elle, on n'aperçoit qu'un état-major confus et bruyant, compact et mesquin ; une cohue tumultueuse échappant à tout classement de hiérarchie. On y voit se heurter tous les régimes et toutes les castes ; réformés et ligueurs, émeutiers et royalistes, hommes d'épée et d'église, pamphlétaires et agents de cabales. On y avise pêle-mêle des épaves de toutes les coalitions de la régence. Car tous ces grands seigneurs affluant aujourd'hui en Anjou, dans la lice ouverte depuis le décès d'Henri IV entre l'autorité royale en tutelle et les réactions féodales s'étaient tous, en leurs allées et venues d'un camp à l'autre, croisés dans leurs migrations de transfuges. Aussi, dans chaque courtisan déçu qui vient journellement grossir de son contingent de circonstance les rangs du parti de la reine-mère, entrevoit-on déjà, dès que sa convoitise y aura reçu sa pâture, un déserteur du lendemain. Dans cette fluctuation indisciplinée, et dans ce caquetage étourdissant, personne n'a assez d'espace et de jour pour y étaler des idées générales. En fondant tous à la fois sur les rives de la Loire avec leurs griefs de cour, les grands seigneurs en poursuivent moins le redressement qu'ils n'en effectuent la transposition sur un plus libre théâtre ; et ainsi se renouvellent en Anjou tous les conflits du Louvre. Entre les princes de sang c'est toujours la proximité du degré aux prises avec la légitimité de la naissance ; et dans toute l'étendue de cette aristocratie de rebelles, c'est l'importance des parvenus s'attaquant au prestige héréditaire. Ici les grands seigneurs se disputent les emplois militaires, et là les prélats briguent à l'envi des ambassades.

Mais les principes de division apparaissent surtout dans chaque groupe insurrectionnel. En ce qui est des Soissons, Luynes y avait réparti soigneusement les fomentations désagrégatives de jalousie, en y autorisant d'une part, à l'égard du duc de Longueville et à l'encontre de sa belle-mère et des Vendôme, l'entremise maternelle et avunculaire des Nevers ; et d'autre part, en affichant à l'encontre du grand-duc de Vendôme et au profit de son frère le grand-prieur l'offre par lui non répudiée, même après sa fuite, d'une riche abbaye s'ajoutant entre ses mains à celle de Marmoutiers. En ce qui est des Savoie, une cruelle déconvenue matrimoniale avait trop récemment indisposé et même armé le jeune Nemours contre la branche aînée de sa maison, pour qu'entre lui et le duc Charles-Emmanuel la première dissension ne ravivât pas gravement un si aigre souvenir. Et à l'autre extrémité de ce groupe quadrangulaire où s'étoyait tout le

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 45 et 69. — *La Nunz. di Fr.*, 2 et 7 janvier, 12 et 26 février, 25 mars, 14 avril, 3 juin, 5 août et passim. — Vitt. Siri, pp. 130, 131, 135, 140, 257. — Marillac, p. 15. — Arch. des aff. ét., n° 772, n° 119 et F. fr. 773, f° 182.

parti angevin, non seulement Luynes avait détaché du duc de Mayenne son beau-frère d'Ornano par la promotion à l'Ordre du Saint-Esprit et l'offre d'un commandement sur nos frontières orientales. Mais dans la seule hypothèse d'une émigration méridionale de Marie de Médicis, nous avons entrevu sous les noms d'Épernon et de Mayenne un conflit de revendications entre les deux privilèges de l'initiative du protectorat et de l'invulnérabilité du refuge. Et en suivant le développement de la propagande insurrectionnelle jusqu'aux confins de l'hétérodoxie, on croit voir se dresser déjà entre le duc de Mayenne et les protestants du Languedoc les remparts de Montauban, aussi bien qu'entre le duc d'Épernon et les huguenots de la Charente les remparts de la Rochelle. En pénétrant même jusque dans le quartier-général de la réforme, on voit la candeur, les élans chevaleresques et la franchise du duc de Rohan détonner à la fois avec la duplicité du duc de Bouillon et le désabusement d'Agrippa d'Aubigné. D'ailleurs les ducs de Rohan et de Bouillon, ces deux chefs de deux générations de protestants, ne pouvaient abdiquer l'un devant l'autre, qu'en oubliant l'antagonisme qui les avait héréditairement séparés depuis l'échec infligé par Sully au duc de Bouillon sous les murs de Sedan, jusqu'à la revanche obtenue par le duc de Bouillon sur Rohan à l'Assemblée de Saumur. Dans ce même état-major du protestantisme, Rohan, d'ailleurs, ne voyait-il pas encore s'ériger contre lui un autre principe de rivalité en la personne du duc de la Trémouille, qui venait de lui disputer la préséance aux États de Bretagne ?

Tant de germes ou tant de menaçants souvenirs de divisions ne pouvaient s'absorber que dans une haine contre Luynes assez forte et assez générale, à défaut d'un principe bien déterminé, pour soulever les masses. Mais le nom de Luynes, si malsonnant aux oreilles de la haute aristocratie ou supplantée ou négligée dans les envahissements du favoritisme, n'éveillait au cœur des populations, autres que celles de Paris, pas plus d'antipathies que d'enthousiasmes. Sa politique, une politique non pas d'initiative ou de réaction mais d'équilibre, n'était ni anguleuse comme celle de Richelieu, ni pesante comme celle de Mazarin. Il n'y avait non plus en sa timide personne rien de l'éclat offusquant d'un maréchal d'Ancre. Aussi sa mémoire était destinée à tomber bien plus dans l'indifférence que dans la réprobation ; et, si un jour on surprendra des valets jouant aux dés sur son cercueil abandonné, nul n'y viendra lacérer ses dépouilles.

Ainsi, si nulle sympathie décisive n'attirait vers le favori du jour, au moins il ne s'élevait pas sur les degrés du trône en pierre d'achoppement. A cette date de 1620, rien n'éloignait la vraie France de ce glorieux point de ralliement qui à nos yeux, et de siècle en siècle, va de plus en plus s'y dégagant de chaque crise sociale, depuis la guerre de Cent Ans jusqu'à la Fronde. Le nom du Roi ! Voilà le talisman où adhère tout ce que Luynes a victorieusement disputé à Marie de Médicis, non pas en captant, mais en divisant de proche en proche chaque groupe social ou chaque grande famille. Ici les Condé opposés aux Soissons et aux Vendôme ; là les Nevers aux Longueville, ou les Guise, les Joinville, les Montpensier et les d'Elbeuf aux Mayenne ; ou encore les Bellegarde aux d'Épernon. A Paris, les transfuges de la cour d'Angoulême retournent leurs menaces contre le Logis-Barrault ; et au Logis-Barrault Richelieu contremine Chanteloube. Plus loin, la presque unanimité des compagnies judiciaires, ainsi que nous l'allons voir, prime décidément la faction des Bourgthroude. Et, jusqu'au sein du protestantisme, les Lesdiguières et les Duplessis-Mornay contrebalancent les Rohan et les Châtillon, les Bouillon et les La Trémouille.

Bref, c'est avec une légitime assurance qu'au lendemain de la fuite des Soissons, le jeune Louis XIII, appuyé sur la presque intégralité de nos forces vives, et les relevant de son souverain prestige, entrait en campagne contre Marie de Médicis par le chemin de la Normandie.

## **CHAPITRE IV. — ENTRÉE EN CAMPAGNE DE L'ARMÉE ROYALE. - RÉDUCTION DE LA NORMANDIE.**

Avant de s'élaner toutefois vers la Normandie, Louis XIII avait à pourvoir au salut de cette capitale qu'on ne pouvait abandonner à elle-même entre une populace à qui il eût fallu dérober la vue d'une arrestation d'Anne de Montafié, et des menaces que, dans sa fuite, elle laissait dangereusement derrière elle. A cet effet, il y fallut pourvoir à l'établissement d'un conseil de gouvernement intérimaire présidé par le chancelier sous l'autorité de la jeune reine, et composé d'une partie des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, le reste devant suivre le roi durant sa campagne avec le garde des sceaux Du Vair. En même temps on fit venir de son gouvernement de l'Ile-de-France à Paris le duc de Montbazou avec une compagnie de gens d'armes à pied et à cheval ; et sous cet appareil militaire, et sous l'habile direction du lieutenant civil et du prévôt des marchands, on put assurer vite l'évacuation des suspects. A cet effet notamment deux gardes se présentèrent à l'hôtel de la duchesse de Rohan, à bon droit soupçonnée d'intelligence avec les Soissons, et qui, sans doute, après les avoir, avec l'aide de Chanteloube, poussés vers cet Anjou si proche de l'assemblée de Loudun, ne demandait conjugalement qu'à les suivre. Aussi lui eût-on pu épargner cette sommation de déguerpissement si néfaste à son cœur maternel. Car lorsque ces deux officiers frappèrent au logis où vagissait son dernier enfant encore à la mamelle, son lait tourna dans le sein de la nourrice effarée ; et peu de jours après, avec le souvenir du démantèlement de la citadelle du Dognon et des trahisons de Loudun, s'interposait à jamais sur la route d'Angers un cercueil entre Rohan et Condé.

Si dans cette brutalité d'éliminations on peut, en effet, reconnaître la main de Condé, en revanche à Luynes revient sans doute l'honneur d'un habile soutirage du frère du roi Gaston. Car autant en Anjou, et au gré du président Jeannin, l'arrivée des Soissons compliquait les discussions d'hiérarchie, autant, une fois ce frère légitime de Louis XIII introduit dans l'apanage maternel, ces querelles s'effaçaient devant l'indiscutable prééminence d'un titre opposable à la fois aux Soissons et aux Vendôme. Aussi importait-il souverainement à Luynes que Gaston livrât, l'insurrection à sa dissolvante anarchie en s'enrôlant dans le voyage de Normandie ; et pour l'y mieux attacher aux pas du roi, on l'assujettit de très près à la surveillance de son gouverneur Ornano. Car cette surveillance n'était pas encore suspecte ; et l'heure n'est pas venue où, dans le premier complot ourdi contre Richelieu, Gaston aura dans Ornano son plus mauvais génie entre les Vendôme et Chalais.

Après l'expulsion ou le retrait de ce qui survivait encore aux Soissons d'agitateurs, il restait à contenir derrière eux une populace d'émeutes et de barricades. A cet effet, on dut recourir à l'autorité judiciaire, finalement bien plus favorable à la cause royale qu'on ne l'avait d'abord espéré. Car, lors de l'adoption des mesures financières qu'avait nécessitées au début de l'année 1620 l'imminence d'une guerre civile, nous avons vu éclater par l'organe de l'avocat général Servin les énergiques remontrances du parlement de Paris. Et, à part même le soulèvement des Bourghroude à Rouen, c'est là ce qui avait encouragé Marie de Médicis à solliciter de Blainville les cautions de la magistrature ; de même qu'il n'en avait pas fallu davantage à Luynes pour récuser des garanties qui lui semblaient présager pour lui-même, et par voie de rigoureuses

représailles, le sort tragique des Concini. Mais il en était de ces sûretés judiciaires comme de celles du dehors, que Luynes ne répudiait qu'en les caressant. Et c'est ainsi qu'en vue d'un enregistrement des nouveaux édits burseaux, et aussi d'une condamnation des libellistes du duc de Mayenne et des suppôts de Frésia, il s'assura l'efficace docilité de la magistrature par l'établissement de l'édit de la Paulette, à l'heure même où, consécutivement à sa demande de garanties judiciaires, la reine-mère saisissait de ses plaintes toutes les cours du royaume. C'est dire l'accueil que partout elles y reçurent, il est vrai non sans une préalable et sérieuse délibération sur cette alternative : ou les ouvrir séance tenante, ou les envoyer à la cour sans les décacheter. Les partisans de la première de ces deux mesures alléguaient la gravité possible des communications soumises à leur examen et le respect dû au roi, qui leur rendait à première vue recommandable tout ce qui venait de sa mère. Ils ajoutèrent, par une considération tirée des principes fondamentaux de la procédure judiciaire, que renvoyer les yeux fermés ces lettres à la cour, ou plutôt à Luynes qui y était sans doute inculpé, c'était livrer à un accusé son dossier, et partant abdiquer à son égard toute justice. Plausibles considérations qui l'eussent emporté, si, sur les entrefaites, la fuite des Soissons n'eût mis Marie de Médicis sur le pied d'une ennemie déclarée avec laquelle on rompt tout commerce. Les lettres furent donc renvoyées intactes au souverain légitime ; et le seul respect pour le fils de celle dont elles émanaient empêcha de sévir dans chaque cour contre l'émissaire angevin qui, après leur remise, en attendait la réponse.

C'est parmi d'aussi favorables dispositions de presque toute la magistrature, qu'avant de franchir l'enceinte de sa capitale, le 4 juillet, Louis XIII vint au parlement de Paris tenir solennellement un lit de justice en présence de Gaston, de Condé, des ducs de Guise, de Montbazou, de Luynes, de la Vieilleville, de Courtanvaux, de Sillery et du cardinal de Retz. Par l'organe du chancelier il y exposa la situation, annonça son départ et recommanda aux magistrats dans Paris le maintien de son autorité. A leur tour, et par l'organe du premier avocat général Servin, ceux-ci remercièrent le roi de la gloire qu'ils recevaient de sa démarche. en l'assurant de leur indéfectibilité à toute épreuve. Fidèles néanmoins, jusqu'à travers leurs formules les plus sincères d'obéissance, à leurs prétentions traditionnelles de modérateurs politiques, ils prêchaient au roi la paix, en lui représentant que ceux qu'il allait combattre étaient sa mère et le second prince du sang.

Mais une fois l'entrée en campagne irrévocablement décidée, à travers leurs remontrances officielles leur attitude dominante au regard des cours voisines c'était la condamnation des Bourghroude. Aussi est-ce avec un redoublement d'assurance que le 7 juillet, une fois qu'on eut assuré derrière lui à la fois dans sa capitale tant de sécurités et d'appuis, et sur les appels réitérés que lui adressait de Rouen par trente courriers secrets le premier président de Ris, Louis XIII, à cinq heures du matin, et en suivant les rives de la Seine, s'élança vers la capitale de la Normandie. A la suite marchaient huit mille fantassins et huit cent cavaliers, en tout près de neuf mille hommes commandés par les maréchaux de Schomberg, de Praslin et de Créquy, et qu'accompagnaient quatre pièces de gros canons et deux pièces de campagne. En avant, et avec la seule escorte de quatre cents hommes de sa garde — car ces premières levées qu'on improvisait derrière lui et qu'on n'avait pas encore armées de pied en cap, ne suivaient qu'à grand'peine — ; en avant, et sous un ciel pluvieux, Louis XIII, entre Gaston et Condé, rayonnait comme un dieu Mars ; et l'ancien compagnon des premiers jeux de Luynes, aujourd'hui lancé par Henri de Bourbon vers des perspectives de

victoire, chemin faisant et à travers champs trompait son impatience guerrière en des chasses plus aventureuses que celles de Saint-Germain et du Louvre.

Nous avons laissé à Rouen le duc de Longueville en voie d'y amener douze cents hommes pour y renforcer les Bourgthroude. Il y en avait même introduit déjà trois cents, quand, le 8 juillet, à la veille du coup monté contre les royalistes, un matin, les fourriers du roi vinrent à Rouen en son nom marquer les logis. Aussitôt le cœur manque à l'inconsistant duc de Longueville, qui ne songe plus qu'à déguerpir. En vain ses plus énergiques adhérents le pressent de s'assurer de la personne du président de Ris, qu'il faut arrêter dès lors qu'on ne l'a pu séduire. En vain, en lui faisant valoir la solidité et l'assiette dominatrice du poste du Vieux-Palais, un l'exhorte à diriger tout ce qu'il renferme d'artillerie contre la ville. C'était facile à dire. Mais nous venons de voir le parlement de Paris répudier l'insurrection normande qui, dès lors, n'avait plus, comme clans la Fronde, un faux semblant de patriotisme. Aussi la conspiration des Bourgthroude ne pouvait plus produire qu'une émeute impuissante, à moins de tomber aux derniers excès de la rébellion et du crime. Et voilà pourquoi le duc de Longueville manda aussitôt l'un des fourriers, qui arrive pendant son dîner et à qui il demande où il a laissé le roi. **A Pontoise, Monseigneur, répondit le maréchal. Mais il est maintenant bien avancé, car il s'en va coucher à Magny. — Et au sortir de Magny où comptez-vous le loger ? — Ici-même. — Il est donc juste que je lui cède la place.** Et de suite le duc de Longueville éperdu accourut au parlement ; et là, couvrant ses défaillances de ce vernis d'éloquence seigneuriale qui le rendra digne un jour d'aller servir à Munster plus patriotiquement la diplomatie de Mazarin, il protesta de son innocence en se déclarant forcé dans sa disgrâce, par des calomnies de cour, à fuir la vue de son souverain pour assurer la sécurité de sa personne. Puis, trop heureux qu'en cela se dressât pour colorer sa défaite l'indéniable précédent des entreprises ourdies au logis Zameth contre sa belle-mère, et au mépris des ordres du roi qui lui mandait de le venir rejoindre pour l'accompagner clans son voyage à travers la Normandie, il s'adjoignit les deux Bourgthroude avec le lieutenant général de Saint-Albin et environ vingt-cinq gentilshommes, et tous sortirent sans bruit de Rouen par différentes portes.

Si encore le duc de Longueville n'avait quitté son chef-lieu que pour s'acheminer vers l'une des villes centrales de sa province ; si, par exemple, ainsi que l'en sollicitait Marie de Médicis, il était accouru à Caen, dont le gouverneur Prudent, lieutenant du duc de Vendôme, lui vouait une fidélité sans bornes, et aux abords de laquelle se tenait sa jeune et courageuse femme prèle à s'y jeter sous prétexte d'y faire son entrée ; ou encore à Lisieux, ou encore à Falaise, où allait se renfermer avec Beuvron le président Bourgthroude ! Mais les appels du gouverneur de Dieppe, en cela moins soucieux de la considération au moins relative de son maître que de sa sécurité matérielle, prévalurent ; et eu allant, peut-être avec Leroux de Saint-Albin, s'acculer aux extrémités les plus isolées de la Normandie, le duc de Longueville acheva de discréditer sa cause clans l'apparence d'une fuite.

Une heure après son départ, Ornano, cet ami de Luynes qui, tout en lui assignant un commandement nominal aux rives de la Moselle, l'avait sagement maintenu sous le duc de Longueville dans la lieutenance de la Haute-Normandie, entra le 8 juillet à Rouen, où le roi l'avait chargé de lui aller préparer les voies. Une fois bien assuré du Parlement et des échevins, qu'il avait vus dès son arrivée, et à qui il avait confirmé l'avis des fourriers, Ornano était allé ensuite au Vieux-Palais,



dire captieusement à Banquemare du Mesnil, le seul demeuré encore inébranlable des chefs de l'émeute, que le roi connaissait sa fidélité et le tenait pour son serviteur. Banquemare, à qui sa conscience ne disait que trop haut qu'il n'en devait rien croire, promit nier-veilles. Mais à peine Ornano l'avait-il quitté que, dans cet abandon où le laissaient le duc de Longueville et les Bourgthroude, ne jugeant plus cette fois la citadelle tenable contre les approches du roi, malgré les cent cinquante hommes qu'il y avait introduits outre sa garnison ordinaire, et redoutant de servir aux mains d'un vainqueur d'un redoutable exemple, à son tour, et dès le lendemain 9 juillet, il évacua secrètement son poste avec toute sa garnison. Et aussitôt Condé, arrivé à Rouen deux heures auparavant sur les traces d'Ornano, en son nom s'assura du Vieux-Palais et y coula une escouade du régiment des gardes.

Dès lors on n'attendait plus à Rouen que le jeune Louis XIII, qui arrivait par Magny et Escouys, et qui, apprenant à Escouys le départ du duc de Longueville, y fit son entrée le lendemain 10 juillet, à dix heures du matin, sans coup férir et sans nulle solennité de commande, et réduit par l'envoi à Caen d'une partie de son armée, à la faible escorte de cinq cents hommes. Mais l'empressement et les clameurs des peuples autour de Louis XIII, dont on bénissait l'arrivée, à la fois c'était là pour lui sa pompe et sa force. Aussi à peine le vit-on déboucher à Rouen par le quartier de Saint-Ouen, que les trois cents sbires introduits séditieusement, il y avait à peine trois jours, par le duc de Longueville, sentirent les armes leur tomber des mains et de suite s'absorbèrent dans le cortège royal.

Aux démonstrations du peuple devaient se succéder celles des seules autorités demeurées, à travers l'insurrection, inébranlables dans l'obéissance. Dès le soir de son arrivée, à l'heure de son souper, Louis XIII reçut la visite avec la harangue de bienvenue du premier président de Ris, qui, à la tête de ses fidèles collègues et d'une représentation de la noblesse de la province, rendit grâce au roi de son apparition vengeresse, en le proclamant l'ange tutélaire de la Normandie. Ce n'était là d'ailleurs qu'un prélude de l'audience solennelle que le roi vint tenir le lendemain 11 juillet, dans la chambre dorée de l'échiquier, sous un dais fleurdelisé. A sa droite y figurait le jeune Gaston, à sa gauche les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, avec l'archevêque de Rouen François du Harlay ; et dans le parquet siégeaient les conseillers d'État avec les maîtres des requêtes, suivis de tout le Parlement siégeant en robes rouges. Du milieu de cet imposant auditoire le jeune roi se leva pour proférer quelques paroles à peine entendues, mais accompagnées d'aisance et de bonne grâce. Ensuite et après s'être incliné de son côté, le garde des sceaux Du Vair entama la justification de toute la conduite observée par Louis XIII envers sa mère depuis la paix d'Angoulême, en énumérant ses avances filiales. Il rappela les défections de Mayenne, des Soissons et des Vendôme ; et en ce qui est du duc de Longueville, au regard des sommations royales datées de Pontoise il dénonça sa contumace. Après le garde des sceaux, le premier président renchérit sur les compliments de la veille, insista sur l'obéissance vouée par sa compagnie au roi qui l'honorait de ses communications. Puis il invita Louis XIII à achever l'œuvre du salut de la province, non sans recommander au fils de Marie de Médicis la générosité dans la victoire. [Il la devait d'abord, remontrait-il, à l'ancienne régente dont les sollicitudes avaient plané sur sa minorité. Mais, poursuivait-il, la clémence de Votre Majesté vous convie de tendre encore les bras aux grands qui se sont retirés de votre cour. S'il y en a d'innocents, vous excuserez leur erreur, procédant de révérence et frayeur de comparaître devant Votre Majesté qu'ils estiment indignée. S'ilz sont tous coupables, pardonnez-leur, sire, pour le](#)

respect de vous-mesme. Étant tous français, ils ne peuvent périr que pour votre ruine. Si Dieu lançait ses foudres sur les hommes, incontinent après qu'ils ont péché, oh ! qui demeureroit en vie ? La clémence est un don de la divinité. Il y en a peu qui n'en aient décliné, eux ou ceux dont ils sont sortis. Si le feu roy Henry le Grand, votre père, n'a voit pardonné, sur qui eut-il régné ou sur qui régneroit Votre Majesté ? Ce prince, né et nourry dans les armes, a plus estably son Estat en pardonnant qu'en vainquant. Si, Votre Majesté l'imitant en cela, il se trouve des subjets si ingratz que, par obstination ilz méritent le nom de rebelles, les anges protecteurs de la France et les anges tutélaires de Votre Majesté marcheront devant elle pour faire choir les murailles des villes, et tomber de leur poingt les armes infortunées.

Certes, en la personne du président de Ris il convenait surtout au courage de prédite ainsi et de persuader la clémence. Aussi, dans cette mémorable séance du 11 juillet 1620, les seules rigueurs exercées contre les rebelles furent les plus indispensables. Sur les réquisitions du procureur général Bertinières, qui à son tour félicita le roi d'avoir échangé le repos du trône contre les fatigues de la victoire, et qui lui présenta les ovations du peuple comme une bénédiction et une couronne, le Parlement enregistra des lettres patentes leur interdisant, ainsi qu'aux Bourghroude, la rentrée à Rouen, jusqu'à ce qu'ils soient venus se justifier devant lui. Mais dès ce jour-là nième, et sans retour, le roi disposait du gouvernement de la province et de celui du Vieux-Palais au profit de son frère Gaston et du maréchal d'Ornano.

Ces mesures nécessaires n'eussent pas encore suffi pour éteindre le feu de l'insurrection dans la province, et le premier président lui-même, dans sa harangue si mesurée, avait demandé *au nom de Dieu que le bon ordre que Sa Majesté allait établir pour le présent, elle l'affermir pour l'avenir*. Qu'était-ce, en effet, que de consigner aux portes de Rouen les Le Roux de Bourghroude et le lieutenant général Saint-Albin, si on laissait à l'Hôtel-de-Ville et dans la garde bourgeoise leurs créatures en puissance et en résolution de les servir ? L'Hôtel-de-Ville surtout, dont Leroux de Saint-Albin présidait depuis longtemps les réunions comme maire perpétuel de Rouen, et où la haute main lui appartenait, avait été à la longue, grâce à de telles prérogatives, recruté dans ses vues perverses. De là, entre une municipalité où s'étendaient les levains de sédition et un Parlement où dominait le royalisme, d'incessants conflits, suivis de plaintes émanées de l'Hôtel-de-Ville et remontant jusqu'au Louvre, contre les prétendues atteintes infligées par la magistrature à l'indépendance urbaine. Mais un jour qu'au grand conseil, le 16 mai 1620, on s'entretenait de cet antagonisme, il y eut là pour l'échevinage en voie de rébellion, de quoi réfléchir dans cette réponse du procureur général Bertinières : *Si au lieu de procéder à l'élection d'échevins honnêtes et sages, on recourt à des illégalités et à des vilainies pour rallier les suffrages sur des hommes tarés, je vous demande si le Parlement doit là-dessus se croiser les bras sans intervenir. Serait-il incompetent pour appliquer là les remèdes qu'exige le service du roi et, par là, prévenir une conspiration ?* Quelques semaines après, comme dans l'imminence de nouvelles élections de nouvelles intrigues s'agitaient de plus belle autour de l'Hôtel-de-Ville pour y introduire des éléments de la cabale insurrectionnelle, le procureur général en exhala encore plus vivement son indignation, mais toujours avec un reste de prudence, et en laissant encore enveloppée sa théorie d'entremise judiciaire sous des formules dubitatives. Mais enfin lorsque, le 2 juillet, on eut vu le duc de Longueville, de concert avec les Bourghroude et les Banquemare du Mesnil, tout bouleverser à Rouen, en un mot lorsque les nouvelles élections municipales

s'annoncèrent de loin comme aboutissant à une nouvelle levée de factieux, à ce moment Bertinières, cette fois rompant tout net avec les ambiguïtés hypothétiques de ses déclarations antérieures, vint au Parlement, devant toutes les Chambres assemblées, se pourvoir d'avance en nullité contre le dénouement irrégulier des brigues de scrutin, et s'assurer du droit de citer des témoins à l'appui de cette démarche. Puis là-dessus, en vertu d'un ordre d'en haut, l'Hôtel-de-Ville dut surseoir aux élections.

C'est peu de jours après que le roi faisait son entrée à Rouen et à et certes on n'y eût pu trouver une meilleure occasion de s'y reprendre à l'effet de garnir le Conseil d'une représentation sûre. Seulement on y eût dû respecter un peu plus la liberté des votes. Mais, de son côté, la cabale des Bourghroude ayant, sans en tenir plus de compte, pris dès longtemps ses mesures avec une exceptionnelle vigueur, on y allait se voir débordé par une majorité révolutionnaire. Aussi, à la date définitivement adoptée du 10 juillet, et à l'annonce de l'arrivée du roi, les électeurs, en entrant avec leurs bulletins à l'Hôtel-de-Ville, y virent le premier président de Ris et le colonel d'Ornano qui, arrivés avant eux et transformés en commissaires, allaient, contre l'usage immémorial, assister à l'élection en y exhibant une liste de candidats officiels empruntés à la magistrature, avec des catégories d'exclusion. Justement les hommes ainsi suspectés d'office sont là, qui jettent les hauts cris. Là-dessus Ornano et de Ris s'épuisent en harangues qui de toutes parts sonnent mal, tant cette liberté des suffrages qu'aujourd'hui l'on attaque, en principe est chère même aux hommes d'ordre. A la fin toutefois la gravité des périls de la veille et du lendemain, et surtout l'assurance solennellement réitérée par Ornano et de Ris, que le procédé du jour ne tirera point à conséquence, amène l'assemblée à subir l'indispensable pression royale ; et il sortit de là une municipalité telle qu'au bout de quelques jours Faucon de Ris put déclarer à ceux de ses membres que le roi et la ville se reposaient sur elle. En effet, après avoir prêté serment aux mains du roi avec des quarteniers et capitaines de même date et de même provenance, la municipalité du 10 juillet s'empressait de mériter la confiance dont on l'honorait, en inaugurant une police réactionnaire contre toutes les épaves d'émeute qui s'agitaient encore au nom des Bourghroude. Et une fois que se fut par là consommée la réduction totale de Rouen, on peut dire que l'insurrection normande avait perdu le bassin de la Seine, alors même qu'Ornano n'eût pas d'avance, en sa qualité de lieutenant général, disposé du Pont-de-l'Arche et de Quillebœuf ; ou que, dans ce premier retentissement et sur ce premier théâtre de victoire, Louis XIII n'eût pas vu coup sur coup tomber à ses pieds les gouverneurs de Pontoise et de Meulan, de Mantes et de Vernon<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Bassompierre, pp. 136-137. — Pontchartrain, pp. 114-116. — Fontenay-Mareuil, pp. 117-179. — Richelieu, t. XXII, pp. 66,68, 70-72. Arnaud d'Andilly, f° 11, 12, 13, 14. — *Le voyage du Roi en Normandie (Société des bibliophiles normands, Rouen. 1859)*. Introd. d'A. Canel et *Annexe au récit précédent. Extrait des véritables relations de ce qui s'est passé jour par jour au voyage du roy*, pp. 1820. — Bibliothèque nat., Lb. : 36,1436. *Récit véritable de ce qui s'est passé en la ville de Rouen à l'arrivée de Sa Majestée et dans la province de Normandie* (Paris, chez Silvestre Moreau, devant le Palais, 1620), p. 6. — *Eod.*, Lb. 36.1454 : *Récit véritable de ce qui s'est passé au rayage du Roy depuis le septiesme jour de juillet, que Sa Majesté partit de Paris, avec les prises des villes, combats et particularitez les plus remarquables arrivées durant le voyage jusques au jour des articles accordés par le Roy à la Reyne sa mère et en sa faveur eu ceur qui l'ont assistée* (Paris, chez P. Mettayer, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, 1620, pp. 3-5, 7. — *Journal de Jean Herouard*, (Didot, 1868), t. II, pp. 246-247. — *Registres secrets du*

Mais en dépit des ressources qu'offrait à Louis XIII le bassin de la Seine au point de vue de la perméabilité de la Normandie, il ne se pouvait flatter de l'avoir toute recouverte tant que se dresserait contre lui, une fois ce grand fleuve franchi, la citadelle de Caen.

Nous avons vu qu'après en avoir reçu le gouvernement des mains de Luynes, le grand prieur de Vendôme, retournant contre le favori du jour cette arme avec tout le fiel de son ingratitude, au moment de l'évolution insurrectionnelle du duc de Longueville combinée avec sa propre simplicité dans la fuite des Soissons, et après y avoir promu d'abord à la lieutenance générale Thorigny, fils de Matignon et parent du duc de Longueville, y avait expédié, avec le brevet de gouverneur du château, son ancien précepteur et son féal lieutenant Prudent, afin d'y soutenir contre l'armée royale un siège en règle. Aussi, à peine arrivé à Caen, le 1<sup>er</sup> juillet, ce vigilant officier avait introduit dans sa forteresse deux cent cinquante hommes placés sous le commandement de son lieutenant Parisot de Beauregard et du chevalier de l'Épine, capitaine des gardes du grand prieur. Puis, tout en la ravitaillant d'une vaste provision de bœufs et de moutons, avec introduction de deux moulins à blé, il l'avait garnie de canons, dont sept pièces de siège et deux couleuvrines, avec neuf cents balles et environ cinq mille livres de poudre.

Avec de telles ressources en main, il ne manquait plus au lieutenant du grand prieur que d'élargir sa base de résistance en y englobant la ville sise au pied du château. Mais le judicieux gouverneur évitait de se déclarer prématurément hors de son foyer primitif de concentration militaire avant l'arrivée d'une armée auxiliaire que lui devait amener d'Angers le chevalier de Vendôme ; et en attendant, il se bornait comminatoirement à braquer son artillerie sur la ville que son château dominait de toutes parts, et à y pratiquer la populace. De son côté, par une réciprocité de dissimulation sous les armes, et jusqu'à l'introduction chez elle d'une armée royale, la municipalité, obsédée par les ferments subalternes entretenus autour d'elle, et inquiétée dans sa banlieue par l'aristocratie rebelle de la Basse-Normandie, entendait sauver les apparences de bon voisinage avec ce château prêt à foudroyer la ville aux premières velléités de rupture ; mais, en secret, ils se réservaient pour ce roi victorieux dont on leur annonçait l'approche libératrice et dont les séparait seulement, au cas inverse où ils s'aviseraient contre lui d'une résistance insurrectionnelle, de fragiles remparts.

Cependant, dès au sortir de Paris et tout en allant à Rouen subjugué les Bourguignons, Louis XIII avait envoyé provoquer les Caennais dans leur neutralité purement officielle, à l'effet de tirer d'eux en sa faveur d'immédiates et de significatives démonstrations. Le 4 juillet, en effet, arrivait à Caen, vers dix heures du matin, l'ancien gouverneur du château Bellefonds, précédant de quelques heures et venant installer d'office au siège de ses pouvoirs le nouveau lieutenant Belleville — car, dès son entrée en campagne, Louis XIII avait pourvu

---

*Parlement de Rouen*, 16 mai, 2, 9, 11, 15, 18 et 20 juillet 1620. — *Merc. fr.*, pp. 285-296, 322-323. — Witt. Siri, p. 159. — *Ludovici Itinerarium*, pp. 2-7. *Dispace. degl. amb. ven.*, 7 et 14 juillet. — F. Colbert, 98, *passim*. — F. Cinq-Cents, p. 72. — Coll. Dupuy, 92, p. 177 r. — Marillac, pp. 26, 27, 31. — Reconveri, pp. 315-318. — Gramond, pp. 292-293. — Malingre, pp. 626-28, 631. — Dupleix, pp. 135-136. — Griffet, pp. 261-262. — Levassor, pp. 577-578. — Bazin, p. 166. — Henri Martin, 160-161. — Darestes, pp. 65-67. — Floquet, *Histoire du Parlement de Rouen* (Rouen, 1811), pp. 315, 350-360. — Mme d'Arconville, *eod.*, pp. 57-58, 61. — V. Cousin, novembre 1861, p. 718 ; mai 1862, pp. 303-304.

de ce chef au remplacement du gouverneur, vu la déchéance encourue par sa fuite ; et cela en la même forme qu'il se proposait déjà d'observer à Rouen à l'égard des Longueville et des Bourgthroude —. Et connue préliminaire d'une aussi juste exécution, dans l'après-midi du jour de son arrivée à Caen, Bellefonds vint à l'Hôtel de Ville et au Présidial, aux termes des lettres royales qui constituaient son mandat, offrir à la municipalité en détresse un envoi de renforts en échange et à l'appui d'une déclaration actuelle, ajoutant que, si on lui baillait deux cents hommes, il se chargerait de bloquer le château par la porte extérieure, au point d'intercepter du côté de l'Anjou tout envoi de secours. A l'énoncé de telles ouvertures, le conseil de ville embarrassé protesta de son maintien dans une neutralité stricte, tout en envoyant au château des députés du Présidial qui communiquèrent à Prudent les lettres du roi, en l'invitant à venir assister à leurs délibérations. Mais ils avaient affaire à un gouverneur trop avisé pour n'éluder pas cette captieuse mise en demeure. Assurez le corps de ville, répondit Prudent aux députés en les remerciant de leur démarche et en feignant d'ignorer la substitution officielle de Belleville au grand prieur dans le gouvernement de Caen, assurez le corps de ville que je ne désire rien tant que votre service. Vous ne devez rien craindre de la part du château, M. le grand prieur ne s'est pas retiré de la cour pour combattre le roi, mais pour se soustraire à ses ennemis qui avaient comploté son arrestation. En prenant congé de M. de Vendôme, j'en revus l'ordre exprès de veiller à votre conservation. Il ne tient qu'à vous d'y pourvoir en vivant en bons termes avec le château. Du reste, je ne suis point si novice en ma profession que je ne sache tout ce que risque un gouverneur en abandonnant sa place en un jour de crise. Je suis résolu à la conserver au roi, sous le commandement de mon maître, jusqu'aux dernières extrémités d'un siège et, au besoin, à m'ensevelir sous ses ruines. Entre une déclaration aussi péremptoire et la soudaineté des exigences royales, la municipalité prit le parti de louvoyer comme entre deux écueils. Elle organisa un conseil formé de tous les corps de la ville, et dont deux députés allèrent prier le gouverneur de leur remettre la garde de leurs portes et les clefs de leur ville. Et pour mieux renforcer à ses yeux leur attitude de neutralité, en retour d'une remise de ces gages d'absolue indépendance dont ils ne se devaient dessaisir vis-à-vis de personne, ils s'engagèrent et réussirent à maintenir loin d'eux en quarantaine Bléville.

Mais pour les Caennais, ce n'était pas tout d'écartier de leurs murs, il leur fallait encore extirper de leur sein tout indice patent d'une compromission royaliste. On ne sait si les propos comminatoires qu'au moment de son entrée à Caen Bellefonds avait proférés contre le château, étaient revenus à l'oreille du gouverneur. Mais la journée du 4 juillet ne s'était pas écoulée que déjà Prudent avait pris ombrage de son séjour en ville. Aussi, dès le soir, arrivait de sa part à la municipalité cet impérieux message : Je ne puis souffrir Bellefonds dans votre ville. Si vous tenez au maintien de notre bonne intelligence, renvoyez-le. Car nous le tenons pour un ennemi capital du grand prieur qui a pris sa place. Vous ne pouvez subsister qu'en vous abstenant vis-à-vis de lui de toute connivence. Si, au contraire, vous le retenez chez vous, si vous prenez par là l'attitude de vous bander contre le château, une fois le grand prieur arrivé je fondrai sur vous avec deux mille hommes l'épée à la main. Réfléchissez bien et rendez-moi là-dessus une prompte réponse. C'était là à l'adresse des représentants de la ville une bien dure mise en demeure, touchant le sort d'un envoyé du roi qui venait leur offrir ses services. Et toutefois l'embarras de leur situation les contraignit à inviter poliment Bellefonds à se retirer, sans lui pouvoir d'ailleurs faire goûter au

fond la brutalité d'un tel procédé. Car les deux messagers expédiés vers lui rapportèrent cette réponse : **Qu'il avait résolu de périr plutôt que de se retirer, à moins de se voir dans son déguerpissement ou autorisé par un commandement du roi ou justifié par une ordonnance municipale.** Cependant, durant ces allées et venues, les esprits s'échauffent au point que, pour prévenir une imminente sédition, le conseil établit d'abord deux corps de garde, l'un au pont Saint-Pierre et l'autre à la halle. Pendant ce temps, l'échevin Victor Bailly s'en va conjurer Bellefonds de s'éloigner pour quelques jours, en l'assurant que, s'il ne s'y porte de lui-même, on va poser devant son logis une escouade pour s'assurer de sa personne et éclairer ses démarches. De son côté, Bellefonds réclama pour sa libre sortie à travers les menaces d'émeute grondant sur son passage, comme une garantie à double face à l'encontre des accaparements ou des répulsions de la populace, l'escorte simultanée de Bailly et de Bléville. Mais une fois muni de cette sûreté nécessaire, il s'exécuta de bonne grâce ; et par là s'écoula toute l'effervescence du jour.

Mais autour de la ville de Caen c'était comme un remous d'influences rivales attaquant à la fois de partout sa neutralité. Dès le lendemain du départ de Bellefonds, arrivait à son tour l'usurpateur insurrectionnel de la lieutenance du roi, Thorigny, à l'effet de réagir au besoin contre les impulsions royalistes de la veille. Mais à peine eut-il réclamé les clefs de la ville et la garde des portes, que la municipalité, persévérant dans l'immutabilité de ses armements d'expectative, mais évitant d'offenser Thorigny à raison de la grande autorité dont son père jouissait dans la province, l'alla saluer en le conjurant d'agréer leur attitude conservatrice, ajoutant qu'à nulle autre époque ils n'eussent discuté ses pouvoirs. **Mais ils étaient, disaient-ils, liés par les ordres du roi, et ils envoyaient demander au roi à qui ils devaient définitivement obéir.** C'était congédier poliment Thorigny, qui se le tint pour dit, en rétrogradant dès le soir sur les traces encore fraîches de Bellefonds et de Bléville.

C'est qu'en effet, sous cette affectation d'inflexible neutralité se déguisaient les sérieuses démarches du plus pur royalisme. Car, trois jours après la sortie de Bellefonds et de Bléville, le 7 juillet, au cours de la marche du roi de Paris à Rouen et durant son étape de Pontoise, arrivèrent à lui trois députés expédiés de Caen dès le 5, à savoir le conseiller Benneville, le capitaine Surville et le procureur syndic. En assurant Louis XIII de leur fidélité, en s'excusant près de lui de leur neutralité de commande, en l'informant qu'en revanche ils avaient en main les clefs de leurs portes, ils le conjuraient de pourvoir à la sûreté de leur ville menacée, comme à bout portant, par le gouverneur du château d'une entière ruine. Après les avoir cordialement reçus, Louis XIII les renvoya avec les deux officiers Mosny et Arnauld du Fort, suivis d'une escorte d'avant-garde et porteurs d'une lettre qui présentait aux Caennais Mosny comme leur gouverneur, et les annonçait tous deux comme chargés de chauffer et d'entretenir sa cause en attendant sa venue.

C'est en conformité de ce mandat que, le 8 juillet, Mosny vint d'abord annoncer la venue du roi dans six jours. Puis, avec Mosny, Arnauld vint à l'hôtel de ville, où il crut la municipalité assez enhardie par le voisinage du secours qu'ils annonçaient et par les promesses d'une assistance royale, pour les sonder, bien qu'à mots couverts, sur la réception d'une garnison à l'appui de leur démarche. A cette demi-ouverture la municipalité d'abord se récrie. On répond que **la ville ne se résigne point à souffrir l'insolence des gens de guerre ; que le roi ne doit point entrer en défiance de leur fidélité, dont le passé lui répond pour l'avenir ; qu'au lieu d'affermir le peuple dans l'obéissance à l'autorité légitime, ce seul mot de**

garnison les va porter aux extrémités ; qu'ils veulent ménager le château jusqu'à l'approche du roi en personne ; et que, d'ici là, tant que le gouverneur ne faussera pas ses serments, on s'interdira vis à-vis de lui toute ombre d'hostilité. Ceci d'ailleurs n'était que pour sauver les dernières apparences d'une neutralité qui déjà leur pesait. Car au fond ils se réjouissaient de l'entrée de Mosny et d'Arnauld en se voyant dès lors assez soutenus pour tenter, bien que d'abord assez timidement, de s'en affranchir. Aussi quand le gouverneur Prudent, averti des pourparlers de Mosny et d'Arnauld avec le conseil de ville, leur eut envoyé notifier l'exigence de leur départ, ils répondirent nettement que c'étaient des envoyés du roi qu'ils ne pouvaient congédier sans crime, et que partant, sans leur donner d'ailleurs nulle entrée au conseil et nul commandement en ville, ils les honorerait de toute l'hospitalité due à leur caractère.

Ce n'était là qu'un premier degré d'évolution vers la cause royale. Mais désormais échappera sans retour à l'insurrection tout ce que cette cause a gagné dans l'enceinte d'une ville qui ne s'ouvrait d'un côté que pour se hérissier de l'autre. Dès le 6 juillet, à l'encontre des entreprises du gouverneur et dans son voisinage, on avait redoublé, tant dans la ville qu'aux faubourgs, les gardes, les rondes, les patrouilles. On avait multiplié les postes dans la salle du présidial, au carrefour de l'Épinette, aux Grandes-Écoles. Vers les quais, vers les quartiers de Saint-Julien et de l'Abbaye-aux-Dames, on avait muré les portes, on avait barricadé ou fermé avec des d'aines les avenues donnant sur la citadelle. Vers celle des portes de la citadelle donnant sur la campagne on avait jeté des sentinelles perdues, pour épier dans cette direction toute tentative de secours.

Au surplus, grâce à cette vigilance même de la municipalité caennaise dont s'émerveillaient Arnauld et Mosny, toute tentative de ce genre était comme d'avance condamnée, à en juger par l'échec de celle qu'ils avaient le plus à craindre. Nous avons laissé sur la route de Paris à Angers et sur les traces de la comtesse de Soissons le grand prieur de Vendôme, qui avec elle brusqua son évasion vers onze heures du soir par la porte Saint-Jacques dans un carrosse à relais. Recueillie chemin faisant par Senneterre, par les cheveu-légers de Saint-Aignan et par un petit groupe de gentilshommes, notre caravane s'achemina par Dreux jusqu'à Vendôme, où les attendait sur les avenues de sa seigneurie et dans toute l'impatience de sa complicité fraternelle, le maître de céans. Ce n'est pas que l'ambition aventureuse du duc de Vendôme inspirât une confiance illimitée à Marie de Médicis : nous en attestons cette clause de l'état général où le maréchal de Brissac avait reçu la mission de surveiller en Bretagne les accointances territoriales des Vendôme avec le duc de Montbazou. Et c'est sans doute par suite des mêmes précautions, qu'à peine informée de l'arrivée des voyageurs à Vendôme, la reine-mère, pressée de les séparer d'un hôte aux dispositions jugées encore incertaines, leur dépêcha en poste le duc de Retz qui, tout en maintenant loin de la Bretagne le duc de Vendôme par son assujettissement à la garde des rives du Loir et de l'Huyne, devait à la fois emmener avec lui la comtesse et insister auprès du grand prieur sur la marche du roi vers la Normandie, et partant sur l'urgence d'aller secourir la citadelle de Caen. Mais, en ce qui est du duc de Vendôme, il était trop compromis dans la complicité fraternelle pour rétrograder vers les avances de la Cour. Et une fois isolé des hôtes qu'il avait attirés de Paris, en même temps qu'éloigné du quartier général angevin, adieu cette prépondérance qu'il rêvait de s'assurer dans la hiérarchie insurrectionnelle, avec l'appui de sa coterie et auprès de Marie de Médicis. Aussi le duc de Vendôme était-il fort intéressé à retenir avec lui, pour l'entraîner sur la route d'Angers avec Anne de Montafié, le gouverneur du

boulevard si directement menacé de la Basse-Normandie. Et en conséquence, pour toute réponse aux incitations calculées du duc de Retz, à peine arrivés à Vendôme, et sur les traces de leur hôte impatient de s'acheminer avec eux vers l'apanage de la reine-mère, nos émigrés se portèrent tous aussitôt de Vendôme sur le Lucie et du Lude sur Baugé.

Mais entre le Lude et Baugé un estafier du gouverneur Prudent vint relancer le grand prieur en l'informant que Louis XIII a occupé Rouen, et poursuit sa marche sur Caen, où déjà Font devancé Mosny et Arnauld. Dès lors, aux yeux du grand prieur et dans l'élan facile du premier moment, l'urgence de préserver sous les remparts de son gouvernement les avenues de l'Anjou l'emporta sur l'urgence d'assurer au cœur de l'Anjou la domination de sa cabale, qui d'ailleurs ne pouvait s'y implanter plus sûrement que sous le prestige d'un exploit libérateur. C'était bien aussi l'avis qu'é mirent en leur conciliabule de Baugé le duc et la comtesse. Aussi, au sortir d'avec eux, le grand prieur n'hésita plus à répondre à l'appel de son lieutenant en détresse. Justement, à la délibération de Bauge siégeait le maréchal de camp de la reine-mère, Marillac, qui, avec une escouade de trois cents cavaliers improvisée à Angers en vingt-quatre heures avec le crédit de Richelieu sur l'annonce de l'arrivée des Soissons, était allé au-devant des voyageurs jusqu'à Château-du-Loir pour rebrousser chemin avec eux vers l'Anjou à titre d'escorte. Après avoir chaudement plaidé en faveur de la citadelle de Caen, Marillac offrit au grand prieur, en vue de l'assister dans sa tentative de secours, une vingtaine d'hommes détachés son escouade, avec des lettres pour trois amis échelonnés sur sa route, à savoir Guerpray, d'Augerville et le gouverneur de Falaise, Beuvron. Avec les subsides et le contingent de cent cinquante hommes recueillis clans ces trois relais, et en compagnie de Senneterre et de quelques guides à cheval, le grand prieur s'élança d'une traite jusqu'à Falaise, d'où il envoya, le 10 juillet, prévenir la municipalité de Caen qu'il venait délivrer leur place opprimée, disait-il, ou peu s'en faut, par des garnisons, et que, partant, il leur demandait le passage pour l'entrée au château. C'était le moment où venaient d'entrer en ville les deux officiers Mosny et Arnauld, qu'on eût dangereusement, par une telle concession, pris à témoin de la plus flagrante complicité insurrectionnelle. Aussi la municipalité renvoya-t-elle l'estafier du grand prieur avec cette réponse significative : **Nous regrettons votre mésintelligence avec Sa Majesté, d'autant plus que, comme elle approche de votre ville, ce serait pour vous le moment de revenir à elle, utilement pour vous et pour nous, au lieu de perdre par votre obstination une ville qui vous a toujours eu en affection et en estime. Quant au passage que vous sollicitez, nous ne vous le pouvons octroyer par notre ville. Cherchez-le partout ailleurs.**

Sur cette dénégation péremptoire, qui ne laissait d'autre accès au château que par sa porte extérieure, l'estafier de la caravane de Vendôme se retourna vers le gouverneur. Mais Prudent, en voyant se déclarer contre lui si résolument la ville, et en suivant de l'œil les progrès de son investissement par l'armée royale en regard de l'exigüité du secours qui lui arrivait de l'Anjou, avait à la longue désespéré de l'efficacité de cette dernière ressource. Aussi le messenger du grand prieur lui revint-il annoncer que son lieutenant, le remerciant de sa démarche jugée dès lors impuissante, et l'estimant plus utile en Anjou, l'invitait à rétrograder en déclarant se charger à lui seul (il est vrai bien présomptueusement !) de sa propre délivrance.

En dépit d'un tel décommandement, tout autre qu'un Vendôme, une fois lancé si avant, eût intrépidement passé outre. C'était bien l'avis de Beuvron et des indéfectibles correspondants de Marillac. Mais il y avait chez le grand prieur plus



de turbulence que de vraie audace. Et puis la vaillante initiative de Beuvron le piqua moins d'honneur qu'elle ne le réfrigéra dans une jalousie entretenue en lui par les insinuations de son aide de camp Senneterre, qui semblait avoir adopté pour lui-même avant de l'inoculer aux Soissons, et par là-même aux Vendôme, cette maxime se déroulant avec les obliquités d'un reptile : la sécurité dans la perfidie. Il n'eut que trop beau jeu pour suggérer honteusement à son maître que [c'était assez d'avoir sondé les mauvaises dispositions de la ville ; et qu'un grand prince comme lui dérogerait en s'enfermant dans une citadelle](#). Avec la crainte de livrer une bataille à l'armée royale il n'était besoin que d'aussi misérables défaites pour déterminer sur l'heure une volte-face ; et dès le soir le fils dégénéré du héros de Coutras et d'Arques rétrogradait piteusement sur l'Anjou. C'est qu'il pouvait là cabaler à son aise avec ses anciens compagnons de voyage loin d'un champ de bataille ; et avec eux c'était pour lui plus sûr de se décharger sur son lieutenant trop vite pris au mot de la responsabilité de son échec.

Certes le jeune roi, dont l'ombre seule avait à Rouen pourchassé les Bourgthroude, avait hérité la plus noble en même temps que la plus légitime part du sang paternel.

Car, en apprenant le départ du grand prieur, Louis XIII demeura stupéfait de ce qu'il s'était tant approché du château de Caen sans s'y enfermer lui-même et sans y jeter le moindre secours ; ajoutant [qu'il fallait donc le supposer dénué ou d'un bon conseil ou d'une forte armée](#). A quoi Luynes répondit que le château étant assez bien munitionné et dans une assez forte assiette, il n'était sans doute venu sans autre but que de tâter de loin la ville. — [C'est possible](#), répliqua vivement Louis XIII, [mais ce départ n'en est pas moins fatal à l'insurrection](#).

Ce triomphant pronostic s'énonçait à Pont-Audemer, sur l'une des étapes les plus avancées de la route de Rouen à Caen. C'est qu'en effet, depuis l'entrée à Caen de Mosny et d'Arnauld, la municipalité si menacée par le gouverneur Prudent avait sans relâche accéléré la venue libératrice de Louis XIII. Et même, à cet égard, à Caen les initiatives ne partaient plus seulement de l'Hôtel-de-Ville. Dans le retentissement de l'entrée à Rouen de Louis XIII, au bruit de l'approche du grand prieur, et concurremment avec les démarches parallèles, ruais non encore divulguées de la municipalité, un groupe ardent d'officiers et de bourgeois, après en avoir conféré avec l'émissaire royal Cauvigny de Beauxonnais, gentilhomme servant de la Cour, le réexpédièrent en poste vers le récent théâtre du désarroi des Bourgthroude. En même temps sortait de Caen, sous la conduite de Victor de Bailly, une seconde députation municipale, chargée de rappeler les instances de celle de Pontoise. La députation de Victor de Bailly fut devancée à Rouen par Cauvigny, qui leur prépara de la part du roi un renchérissement sur le précédent accueil. [Je ne vous perds pas de vue](#), leur dit-il, [mais laissez-moi pacifier ma ville de Rouen, et dans deux jours je serai tout à vous](#).

Il était à peine besoin d'une députation de la ville de Caen pour déterminer Louis XII à aller secourir en personne cette seconde capitale de la Normandie, dès lors que l'ennemi à écarter de ses murs était un Vendôme. Car nous ne nous imaginons pas seulement Louis XIII importuné dans la légitimité de sa naissance royale par les insubordinations amères de la bâtardise. Il faut aussi se rappeler que toute la haine d'Henri II de Bourbon contre le grand prieur se nourrissait de toute l'intimité des Vendôme avec les Soissons, et que celui qui, au lendemain de la fuite d'Anne de Mon ta fié, avait donné le signal des hostilités n'avait cessé depuis lors, jusqu'à l'occupation de Rouen, d'en diriger la marche. Aussi,

lorsqu'au lendemain de l'occupation de Rouen, le 10 juillet, on délibéra devant le roi si, pour s'acheminer vers Caen, on attendrait ou non l'entrée en cette ville d'Arnauld et de Mosny, eu vain ces mêmes conseillers timorés qui avaient voulu retenir à Paris Louis XIII, lui représentèrent le château en état de soutenir un long siège. En vain ils doutaient que les Caennais ouvrissent leurs portes aux troupes de Mosny et d'Arnauld. Le roi s'offensa de ce qu'on augurait si mal de la fortune attachée à sa présence. Si l'on savait à Caen, leur dit-il, que nous marchandons notre départ, c'est alors qu'ils nous fermeraient la porte. Allons-y donc de suite. Il nous sera toujours glorieux d'entreprendre ce voyage, et il n'y aura pour nous à rebrousser chemin qu'autant de péril que de honte. — Il y en aura bien davantage, lui répliqua-t-on, à n'y pouvoir entrer, et trois coups de canon tirés jadis sur Henri III<sup>1</sup> lui firent fermer les portes des meilleures villes de son royaume. — C'est tout un, répliqua le roi. Si cela arrive on plaindra mon malheur. Mais on ne me reprochera pas ma lâcheté, comme on ferait si nous temporisions davantage. A ce moment on lui apprend que le grand prieur est arrivé à Falaise pour s'y aller jeter dans le château de Caen. C'est donc, reprit-il en riant, et sans prévoir encore que dès la première étape du voyage en discussion on lui annoncerait sa fuite, c'est donc pour me faire ouvrir la porte. Car certainement, quand ils apprendront que j'arrive en personne, les Caennais aimeront mieux recevoir dans leur ville les armes du roi que celles du grand prieur dont ils ne pourront conjurer l'invasion, une fois qu'il aura pénétré dans le château. Parlons donc dès demain après la messe, sans laisser aux Vendôme le temps de recruter des renforts. Une dernière fois, le lendemain 12 juillet, on lui représenta le péril où il s'allait engager entre l'armée de secours du grand prieur et un retour offensif du duc de Longueville par l'embouchure de la Seine. On voit d'ici le jeune roi lisant d'avance dans les yeux de Condé l'applaudissement à cette exclamation décisive : Péril de çà, péril de là, péril sur terre, péril sur mer, allons droit à Caen.

Ce n'était pas là plus qu'au sortir du Louvre un élan hasardé, vu l'occupation déjà consommée du Vieux-Palais et l'éloignement du duc de Longueville qui, de Dieppe, ne pouvait plus rentrer sous les murs de Caen que par un long circuit naval. Ajoutons qu'en précipitant sa marche sur Caen, Louis XIII enlevait au grand prieur le temps de pousser jusqu'à Angers, pour tirer de ce quartier-général de la révolte un sérieux contingent de secours. D'autre part, la ville de Caen s'enhardissait à recevoir son libérateur, à la fois par la nouvelle, si vite transmise à Pont-Audemer, de l'éloignement du grand prieur, et par l'approche des troupes royales. Car l'escorte dont Arnauld et Mosny avaient de loin soutenu à Caen leur démarche à l'Hôtel-de-Ville n'était qu'une avant-garde. Avant même d'entrer à Rouen et dès l'étape d'Escouïs, le 9 juillet, Louis XIII, apprenant l'occupation de cette capitale de la Normandie et par là l'affranchissement du bassin de la Seine, avant même l'annonce de la marelle du grand prieur et en ne se réservant pour son entrée à Rouen qu'une escorte d'honneur, Louis XIII, sans attendre qu'une seconde députation le vint relancer lui-même dans l'enceinte du Vieux-Palais, avait envoyé vers Caen, avec la charge de maréchaux de camp, Créquy et Praslin. Ceux-ci, accompagnés du maréchal de Vitry, en passant à Rouen et à la Bouille y reçurent des mains du commandant l)roué dix compagnies de gardes françaises et deux de gardes suisses, en tout quinze cents hommes, pour s'acheminer de là, le 11 juillet à cinq heures du matin, vers le but de leur voyage par La Bouille, Pont-Audemer et le Pont-Saint-Esprit.

---

<sup>1</sup> Du haut des remparts de la ligueuse cité de Poitiers, en 1588.

Une fois parvenu à cette dernière étape, où il rejoignait l'avant-garde d'Arnauld et de Mosny et que trois lieues seulement séparaient de Caen, Créquy, dès qu'il y sut la neutralité entamée à l'Hôtel de Ville par l'introduction patente de ses deux collègues, se mit vite en mesure d'élargir cette brèche. Justement, le 12 juillet, jour de son arrivée à l'étape du Pont-Saint-Esprit, où l'avait d'abord confiné la municipalité caennaise en attendant la venue du roi en personne, le trésorier de France Chambrier et de Maze, l'un des capitaines de la ville de Rouen déjà soustraite à la domination des Bourghroude, en réponse sans doute à la députation de Victor de Bailly, étaient accourus à Caen sur les traces d'Arnauld et de Mosny pour engager de la part de Condé le corps de ville à faire remonter en aval de leurs murs le bac de la Seine jusqu'au faubourg de Colombelle, afin d'assurer par là, dans ce jour-là même, pour les deux heures de l'après-midi, le passage et l'entrée de l'armée royale. Sur la réponse favorable de l'Hôtel de Ville et en conformité de ce message, arriva sur les trois heures, avec une escorte de dix gentilshommes, Créquy en personne, qui fut conduit par l'un des capitaines de la porte Melet à l'Hôtel de Ville, et là : **Le roi, dit-il, bride d'impatience de vous délivrer de l'oppression du château. Pour nous, bien loin de songer à molester vos concitoyens, nous venons nous mettre à vos ordres. Indiquez-nous seulement les postes les plus périlleux, nous ne demandons qu'à y verser notre sang pour votre salut. C'est là notre métier, et ce n'est que par là que nous avons conquis l'honneur de nos charges. Sous le coup de cette harangue toute romaine, les Caennais, en abaissant leurs ponts-levis, achevèrent de se déclarer par l'organe du lieutenant général Bléville, déjà rentré en ville à la suite d'Arnauld et de Mosny. Nous nous estimons heureux, répondit-il, de nous acquitter de notre promesse de garder la ville à Sa Majesté. Dès aujourd'hui, ceux qui en avaient assumé la charge vous en abandonnent le soin. Nous nous en reposons sur votre vigilance. La ville vous fournira tout ce qui vous est nécessaire. Et pour soulager votre milice, nous nous chargeons de garder toutes les portes. En même temps, aux cris de : Vive le roi ! tombèrent les barricades des faubourgs et de la ville. Et vers cinq heures arrivèrent par le bac de Colombelle les troupes de Créquy et de Praslin qui, sans introduire dans la ville plus de deux compagnies bien disciplinées, en attendant l'arrivée du roi s'allèrent loger par derrière l'Abbaye-aux-Dames et par les faubourgs de Saint Gilles, de Saint-Callixte et du Vulgueur avec douze cents hommes rangés en bataille vers la porte extérieure du château.**

De là ils envoyèrent un nommé Bissé avec un trompette sommer Prudent de rendre la citadelle. **Je ne puis, dit le gouverneur, la remettre qu'au grand prieur qui me l'a confiée ou, du moins, sur sa réquisition. — Mais alors, reprit malicieusement Rissé, où peut donc être le grand prieur ? — Allez le chercher,** répliqua Prudent en accompagnant d'une volée de canon cette déclaration de rupture.

C'était le signal d'un siège en règle, mais compliqué de toute la hauteur d'un château d'une capacité de trente mille hommes, sis sur une ruelle à pic et ceint d'un large fossé. Il est vrai que ce château, défendu seulement par deux cents hommes, tandis qu'il y en eût fallu huit cents, offrait par ses caves une large prise aux attaques de la mine, et du côté de la ville, par une pente plus douce, un plus libre accès. Mais de ce côté-là même une contre-barricade se dressait devant la porte de la citadelle ; et dans le dénuement provisoire de toute artillerie on n'avait à opposer aux fauconneaux du gouverneur que d'impuissantes mousquetades. Aussi, après avoir observé les dehors du château, Créquy et Praslin durent-ils pour l'instant se borner à l'établissement d'un blocus.

En concurrence avec celui qu'entreprit la garde municipale contre les portes du château attenantes à la ville, et en reliant ces deux lignes d'investissement par un pont de bateaux sur la Dive, ils campèrent sur le plateau de Saint-Gilles, au tape-cul de la porte ouvrant sur la campagne, afin d'intercepter par là de nouvelles tentatives de secours. Et là, grâce à l'établissement d'un poste de cent hommes l'eurent un jardin clôturé nommé le *Pâtis du Verger* et sis à cent pas du château, grâce à la garde nocturne des compagnies qui ne se relevaient qu'en plein jour, grâce à l'héroïque affluence de la population urbaine, les tranchées ouvertes par les deux maréchaux dès le jour de leur arrivée, sous le commandement de Mosny, se poursuivirent jusqu'à travers la nuit suivante. C'est à savoir : Sous la direction de La Salle, la tranchée dite de *La Salle*, par le faubourg Saint-Julien ; et sous la direction de Gastelleau, la tranchée dite de *Castelneau*, par le faubourg du Vulgueur et par la Pigacière. Et par cette double voie aboutissant à la Roquette, ces tranchées avancèrent si vite qu'au jour de l'arrivée du roi et sous le commandement de Bellemont et de Malissy, ils avaient déjà logé soixante-dix hommes sur la contrescarpe. Sur ce dernier poste appelé *le Sépulcre* et situé entre la Tour Carrée et la Tour Ronde, on fit l'installation ultérieure de deux canons de huilerie et de quatre coulevrines munis d'une provision de mille coups, que Villars devait envoyer du Havre avant l'arrivée de pièces mandées de Paris et du Pont-de-l'Arche. Et en attendant, par un chemin couvert en pente plus douce et sur un sol plus malléable, Créquy, accompagné de Droué le père de la Fosse et d'un sergent-major, alla entamer et acheva en vingt-quatre heures le percement du fossé.

Pour donner au château le coup de grâce, il ne manquait plus que l'arrivée à Rouen de ce prince qui, par la seule annonce aux Caennais de son arrivée, avait violenté leurs murs, et que de Rouen nous avons vu s'élancer si intrépidement vers la Dive entre les deux menaces croisées du duc de Longueville et du grand prieur. Une fois dégarni tout ensemble et du contingent de Créquy et de Praslin et de ce qu'il avait dû laisser à Rouen pour la garde du cours de la Seine, il ne restait plus à Louis XIII que seize à dix-huit cents gendarmes et huit cents cheval-légers de ses gardes françaises, avec une compagnie de suisses. Mais il envoya lever à Paris, sous le commandement du fils de Souvré Rénard, de Zameth et de Benneville, trois régiments, avec assignation de leur rendez-vous à Magny pour marcher de là directement sur Caen. Puis il adressa au grand maître de l'artillerie Rosny l'ordre de tirer de l'arsenal, pour l'expédier à la suite de ces dernières recrues, quatre canons à joindre à l'artillerie en dépôt dans le magasin du Pont-de-l'Arche. Et pour protéger ce transport contre tout retour offensif du duc de Longueville, et après s'être assuré que ce factieux fugitif et découragé n'avait sous la main aucun vaisseau de guerre pour rentrer par l'embouchure de la Seine à Rouen, il fit escorter ce convoi jusqu'à sa destination actuelle par une imposante escorte.

Une fois ces précautions prises, Louis XIII, parti de Rouen le 12 juillet au soir, n'eut plus qu'à se livrer à sa veine de joyeuse intrépidité entretenue, à travers les bandes d'insurgés qui infestaient le pays, par de favorables nouvelles. Car dès Pont-Audemer on l'informait de la retraite du grand prieur et de l'état le plus avancé des logements de Créquy. Et le 11 juillet, à Honfleur, il s'assurait qu'à Dieppe le duc de Longueville renonçait à toute diversion navale. Aussi quand, une fois arrivé à Honfleur, il songea à poursuivre par terre sa route jusqu'à Caen le long du littoral, en vain encore lui objecta-t-on tout ce que cette route lui offrait de périls, au niveau ou au-dessus de la mer, vu les surprises des marées ou l'escarpement des falaises. Pour toute réponse, épris de la multiplicité des

dangers, il franchit d'une traite l'intervalle de douze lieues qui le séparait de l'étape d'Escouville, distante à peine de cinq lieues de Caen. Arrivé là le 15 juillet, et s'y émancipant de toutes les contraintes de l'enfance, à son dîner il but un vin clair et un peu moins trempé qu'à l'ordinaire, **ainsi qu'il sied**, dit-il, **à ceux qui vont en guerre**. Puis, après la séance du conseil, vers 11 heures, il endossa son armure et étrenna son hausse-col, en manifestant à la fois sa vaillance et sa grâce. A ce moment-là même, en effet, le maréchal de Praslin arrivant au devant de lui, il s'empressa de le caresser en l'interrogeant sur l'assiette du château et sur l'état des tranchées : et des logements, et lui interdit de s'y exposer davantage, afin de se ménager pour de plus graves occasions. Puis, en passant en revue les troupes que Praslin lui amenait, il entretint familièrement les soldats de leurs travaux, en les laissant tous enchantés de lui. Mais ce fut bien autre chose lorsqu'eu continuant sa route vers Caen, au passage de la Dive, ils le virent, en attendant que toute l'armée l'eût franchie devant lui, demeurer sur le rivage trois heures nu-tête à la pluie.

C'est dans cette primeur de magnanimité que devait apparaître en vue des murs de Caen celui qu'on y acclamait comme un libérateur. Aussi à peine le roi arrivait à Dives, qu'à sa descente de cheval il fut salué par une nouvelle députation de Caen. C'étaient Malherbe Bouillon, procureur du roi au présidial et trois échevins, qui, en assurant le roi de leurs souhaits de bienvenue et de leur impatience de le recevoir, lui demandaient ses ordres pour le cérémonial de la réception, en regrettant que les hostilités actuelles lui interdisent d'y mettre tout l'éclat désirable. **Je ne veux point de cérémonie**, leur répondit Louis XIII. **Continuez à me bien servir, et je vous serai bon roi**. Gracieuses dénégations qu'on ne pouvait entièrement prendre au mot. Car peu après la sortie de Dives, vers le plateau de Saint-Gilles, le roi voyait arriver à lui le présidial et la municipalité qui, après lui avoir préparé dans leurs murs chez le trésorier de France La Chapelle Blaye un logis à l'abri des atteintes de la citadelle, lui venaient offrir les clefs de leur ville<sup>1</sup>. En retour de cette démarche, qui lui attestait plus que ne l'avaient fait jusqu'ici toutes ses informations l'unanime confiance que prenaient en lui ses nouveaux hôtes, il leur épargna l'entrée onéreuse de ses gardes en les reléguant dans les cantonnements des faubourgs.

Lui-même ne voulut pas paraître à la vue de ceux qui l'acclamaient comme leur sauveur, sans avoir pour ainsi dire retrempé dans le feu de l'ennemi son auréole de victoire. Aussi, avant même d'entrer en ville, le 16 juillet, vers trois heures du soir, il tint un conseil de guerre où, d'après ses ordres, Condé lui retraça le plan du château et des deux lieues environnantes. Sur le vu de cette pièce il étudia les côtés de la citadelle les plus accessibles à une armée de secours. Et sur cette zone il établit un poste de cavalerie et lança des éclaireurs répartis sans entente préalable dans des directions distinctes, afin de contrôler plus sûrement leurs avis l'un par l'autre et de prévenir ainsi l'effet démoralisateur des fausses alarmes. Puis, tout en poursuivant dans le pays ses recrutements et conformément aux informations recueillies sur les bandes d'insurgés infestant la campagne, il multiplia et renforça les logis, notamment à la descente déjà entamée du fossé et à la porte extérieure du château.

---

<sup>1</sup> Plusieurs narrations placent cette entrevue à deux lieues de Caen. Mais au musée de Caen un tableau, évidemment contemporain de la campagne de Louis XIII en Normandie, assigne comme horizon à cette scène mémorable la ville et le château de Caen, en une perspective qui ne peut être prise que du plateau de Saint-Gilles.

Ces précautions prises, dès quatre heures Louis XIII envoya à Prudent son premier valet de chambre Cailleteau avec un trompette et un billet de sa main, pour le sommer d'abaisser devant lui son pont-levis. Là-dessus Prudent joua l'incrédulité sur l'arrivée du roi, comme il avait fait sur la destitution officielle du grand prieur. Je ne puis, répéta-t-il, rendre le château sans le commandement du grand prieur qui me l'a confié en garde. — Mais, reprit Cailleteau, n'êtes-vous pas avant tout le serviteur du roi ? Et n'est-ce pas à lui, avant tout, qu'appartient le château ? Si vous le lui rendez de bon gré, on vous offre l'amnistie, et je resterai ici en étage pour la garantie de cette promesse. Mais si vous ne le rendez que de vive force, sachez que vous serez traité en criminel de lèse-majesté. Là-dessus Prudent, élevant fièrement la voix : Je suis bien, en effet, le serviteur du roi, qui m'a mis ici par l'intermédiaire du grand prieur, et pour qui je lui garde la place. Aussi, si l'on m'attaque, je suis fermement résolu à tenir jusqu'au bout et à mourir sur la brèche, et ne rendrai la place que sur le vu d'un ordre émané du grand prieur lui-même. D'ailleurs, si je n'avais le cœur d'en agir ainsi, il y a là trente gentilshommes de mes amis qui ne le souffriront pas. Si vous voulez que j'envoie vers Monsieur de Vendôme pour demander ses ordres, donnez-moi quinze jours pour attendre sa réponse. Sur cette lin de non-recevoir Cailleteau dut battre en retraite. Mais en passant devant le corps de garde il y réitéra sa sommation, ajoutant que si Prudent s'opiniâtrait dans sa désobéissance, ils ne devaient pas se perdre pour lui complaire, et qu'ils se pouvaient encore sauver en disposant sans lui de la citadelle. — Je m'étonne, répartit Prudent qui avait accompagné jusque-là le héros d'armes, je m'étonne du langage que vous leur tenez ; et si vous n'étiez mon ami particulier, je vous jetterais dehors. Pour toute réponse Cailleteau, poursuivant jusqu'aux portes de la citadelle sa propagande de mutinerie avec ses alternatives improvisées d'intimidations et de promesses, exhiba une pièce de monnaie marquée à l'effigie du souverain qui revendiquait la citadelle, en criant à la garnison : **On offre cent mille écus d'or à celui qui jettera le gouverneur par-dessus les remparts.** Puis, après avoir ainsi secoué ce brandon de discorde sur le théâtre de son ambassade, il revint en rendre compte à Louis XIII.

Là-dessus, sur l'avis de Condé qui juge les travaux d'approche rendus à leur terme, et sous la protection de l'artillerie qui arrive du Havre et du Pont-de-l'Arche, autour du château on ouvre les attaques jusqu'à travers les ravages d'un feu plus meurtrier, car le maréchal Arnauld est blessé d'un coup d'arquebuse à l'épaule. Pendant ce temps Belmont, étant allé visiter les deux Droué père et fils qui l'étaient venu relever de sa garde nocturne avec tout un groupe de gentilshommes parmi lesquels Villeroi, Marais, Belleforêt, Bissay et Equelonne, y eut les deux jambes atteintes d'un boulet, pendant que tombaient autour d'eux dix-sept hommes du régiment des gardes.

Certes, il y avait là assez de péril pour y produire dans toute son aurore, sur ce théâtre s'étendant de Dieppe à Alençon, le fils d'Henri IV. Dès son arrivée dans les tranchées du plateau de Saint-Gilles poussées, ainsi que nous avons vu, jusqu'à la contre-escarpe du château, Louis XIII loua publiquement Créquy de son courage et de l'avancement de ses travaux d'approche, où il s'était assez peu ménagé pour avoir eu lui-même son chapeau percé d'une mousquetade. Ensuite, distinguant le caporal qui, en exécution de son commandement, avait perforé le fossé, il le combla de largesses. Mais quand on lui eut appris les deux graves blessures essuyées par les deux officiers Arnauld et Belmont, renchérissant sur sa munificence, il y envoya Modène les visiter de sa part en leur apportant à chacun un brevet d'une pension de trois mille livres. Puis, tout

en cicatrisant par là leurs plaies, à travers une pluie torrentielle, vers dix heures du lendemain matin 17 juillet, il vola sur leurs traces ensanglantées en dépit des supplications des corps de la ville et de son état-major, et sans se souvenir des prohibitions par lui-même adressées la veille au maréchal de Praslin, afin d'explorer lui-même les tranchées et d'y déterminer l'assiette des batteries.

Ces tranchées n'étaient pas encore revêtues d'un épaulement assez haut pour y abriter la circulation. Mais pour un fils du vainqueur d'Ivry, au front orné ce jour-là de l'héritaire panache blanc, c'était justement le chemin de l'honneur. Aussi, et comme par l'effet d'une aimantation générale, autour de Louis XIII afflua ce jour-là tout son état-major. C'étaient les maréchaux Praslin, Créquy et Trenel, avec Mosny et maints gentilshommes. Mais en première ligne on y voyait, avec le jeune duc d'Anjou, Condé et Luynes ; Condé, qui là enfin respire le vrai élément de sa race, et Luynes qui, lorsqu'il s'agit de partager le péril du souverain à qui il doit tout, renonce pour la première fois depuis l'ouverture de la campagne à s'effacer militairement devant son collègue. Cependant le roi, cheminant toujours en avant dans les galeries à ciel ouvert, y dépasse tout ce qui l'entoure, en se désignant par là comme point de mire, avec son panache blanc et son pourpoint blanc, et sous l'unique préservatif d'un hausse-col. Aussi partout autour de lui les balles pleuvent, sans qu'il se lasse de s'en amuser comme de l'inoffensif éclat d'une fête. Et c'est au point que, dans la conscience d'un privilège qui l'institue invulnérable et se communique à son cortège, tandis qu'une balle en effleurant un soldat voisin le renverse d'épouvante, il éclate de rire en son baptême de feu.

Mais au bout d'un quart d'heure il fallut arracher le jeune roi à la séduction du péril, pour l'entraîner vers une ville où du moins il se pouvait montrer à un peuple altéré de sa venue avec un prestige d'intrépidité qui se renouvela dans leurs murs. Il y entra par la porte des quais, vers quatre heures, au milieu de son régiment des gardes rangé en haie sur son passage. Et par la large rue menant à son hôtel, où des tentures percées à jour ne le dérobaient guère plus que les gabions du plateau de Saint-Gilles à la vue plongeante du château, au milieu d'une arquebusade qui semait sur ses pas les ravages il dressait avec un surcroît d'assurance une tête qui semblait à tous si providentiellement épargnée.

Une aussi manifeste consécration, d'ailleurs, s'imposait. Car, pour en revenir au passage de Louis XIII clans les tranchées de Saint-Gilles, un officier du château, qui l'y avait de suite reconnu, l'ayant, en représaille des incitations comminatoires de Cailleteau, désigné à ses hommes comme point de mire, le premier à qui s'adressa ce commandement refusa de tirer. Mais Prudent, qui, répudiant l'assistance du grand prieur, avait compté sur sa garnison comme sur lui-même, et qui, pour la retenir toute à lui, la voulait compromettre sans retour avec l'autorité légitime, Prudent, furieux d'une telle désobéissance, menaça le délinquant de le passer par les armes. Pour toute réponse, s'élançant du haut des remparts à travers les fossés, il gagna en transfuge tout meurtri de sa chute l'armée royale, en laissant derrière lui, sur un fond déjà travaillé par la démarche de Cailleteau, la contagion de son exemple. Car le même ordre répété sur toute la ligne provoque partout les mêmes dénégations. De proche en proche toutes les mèches s'abaissent. Le nombre des réfractaires s'élève à plus de cent. Une émeute se déclare. On menace de faire sauter le château si Prudent n'en ouvre au roi les portes ; et bientôt le gouverneur aux abois et à grand-peine échappé de leurs mains, s'en va presque solitairement dévorer son dépit et ses alarmes dans le donjon de sa citadelle.

Là encore, et moins d'une heure après, il est relancé par son lieutenant Parisot et les officiers de Verger et de Beauregard : Parisot surtout, qui dès l'origine n'avait qu'il contre-cœur servi l'insurrection ; et Beauregard qui, après s'être réfugié contre les poursuites criminelles dans la révolte, y avait vu ensuite un gage d'impunité dans le trafic de sa résipiscence. Appuyés de cent huit soldats, ils insistent tous pour une immédiate capitulation. Et dès lors Prudent, qui voit tout son état-major et plus de la moitié de sa garnison soulevés contre lui, Prudent, déjà presque débordé par l'armée royale qui a enfin franchi les fossés en amenant son artillerie, tandis qu'il a, lui, consommé en pure perte un demi-quintal de poudre, songe enfin à s'exécuter en sauvant vis-à-vis du vainqueur le plus d'apparences possibles.

A cet effet, vers trois heures du soir, l'on battit la chamade, et Parisot, escorté d'un tambour, alla de la part du gouverneur trouver à cinq heures le maréchal de Créquy pour le mander au château. Sur l'ordre du roi et sous l'escorte du même tambour, Créquy arrive ; et Prudent, soutenant jusqu'au bout vis-à-vis de lui sa fiction d'ignorance, lui qui, la veille encore, apercevant le roi dans les tranchées, le désignait à ses hommes comme une cible, demande en grâce [qu'on l'assure si Sa Majesté est vraiment en personne dans la ville](#). Et sur la réponse affirmative du maréchal : [Oh bien ! répliqua-t-il en tombant de toute sa hauteur, j'aimerais mieux mourir que m'opposer au premier triomphe de ses armes, et suis prêt à lui ouvrir les portes sans capitulation](#). Et de suite, sous son ordre et sous la conduite de Créquy, Parisot redescendit en ville avec son fils pour aller au nom des assiégés se jeter aux pieds du roi en implorant son pardon. — [Vous avez été, répondit le roi, heureusement inspirés de n'attendre pas mon canon. Car la batterie une fois commencée, il n'y avait plus pour vous nul espoir de grâce](#). En dépit de cette impérieuse déclaration, et sans doute en se conformant au mandat secret du gouverneur soucieux de couvrir sa chute d'un vernis de decorum, les députés du château balbutièrent sous forme d'un débat de conditions quelques suppliques. Ils demandèrent d'abord l'allocation à Prudent, à titre de réparation d'honneur, des cent mille écus d'abord promis par Cailleteau à la garnison au cas où elle eût jeté son gouverneur par-dessus les murailles. Puis ils sollicitèrent, au cas de la conclusion d'une paix générale, le maintien de la ville et du château de Caen en la possession du grand prieur. Ces deux articles écartés, on demanda du moins un délai pour consulter le grand prieur et à tout le moins des lettres d'abolition, avec la sortie de la garnison tambour battant et enseignes déployées, et l'indemnité pour les montres et les munitions du château. [Allez](#), fit le roi impatienté, [je ne compose point avec mes sujets](#).

Il ne voulait d'ailleurs les laisser devoir qu'à la libre inspiration d'une clémence inséparable de sa bravoure l'octroi d'une pleine et générale amnistie avec trois mille livres d'indemnité de guerre, ainsi que la libre sortie de la garnison sans ordre, mais avec l'épée au côté.

Une fois ces faveurs acceptées au titre auquel elles étaient offertes, et après la sortie de la garnison au crépuscule, il ne restait à Créquy qu'à opérer dès le soir, vers dix heures, son entrée au château, avec deux compagnies de gardes françaises et une de suisses. A son tour, le lendemain 18, après l'évacuation de la garnison et vers deux heures du soir, Louis XIII l'y rejoignit avec son frère, Condé et Luynes et le maréchal de Praslin. Il y reçut d'abord la soumission de Parisot qui, sur la présentation du maître des requêtes Turgot de Saint-Clair, vint se jeter à ses pieds. Et après lui il n'y eut pas jusqu'au malheureux gouverneur, acculé jusqu'ici dans son donjon par la honte et la peur, mais enhardi par l'exemple de Parisot, qui n'ait accouru vers le même asile de miséricorde. Il est



vrai que Prudent ne sortit de là que pour aller rejoindre en Anjou le grand prieur et pour s'y justifier des soupçons de trahison émanés de l'homme qui ne l'avait osé secourir. Mais tandis qu'en Anjou prévalait contre lui la calomnie<sup>1</sup> dans l'intrigue, en Basse-Normandie circulaient ces lazzis dont en France on poursuit sans merci la maladresse ou le ridicule dans le crime. En criant bien haut que la garnison du château de Caen, même couchée à plat ventre, eût pu encore arrêter un mois l'armée royale, on renforçait d'autant par là le persiflage de son gouverneur. En perdant de vue l'opiniâtreté et même la présomption finale de sa défense, et par allusion à sa profession originaire de maçon, on le jugeait plus familier au bruit des marteaux qu'à celui du canon. Et en jouant sur son nom on proclamait que la sagesse n'avancait à rien pour la garde des citadelles, depuis que les fous y valaient mieux que les Prudents.

Pendant ce temps, à peine entré au château, le roi y mit en délibéré sa démolition du côté de la ville, afin de récompenser le royalisme des Caennais par cette marque d'affranchissement qui encourageait dans la même voie toutes les autres cités du royaume. Mais on lui objecta que le démantèlement de ce château, à l'envisager comme la plus forte place du bassin de la Manche, ouvrait la Normandie à tout ce que lui amènerait de fléaux parmi nos querelles intestines et vu la proximité d'un littoral ennemi, la descente éventuelle d'une armée anglaise. Il n'en fallut pas davantage pour sauver le monument de la première

---

<sup>1</sup> Nous en trouvons un écho dans Marillac, toujours un peu incliné vers la cabale des Soissons. Mais ses récriminations contre le gouverneur du château de Caen, d'ailleurs presque isolées en regard du tollé général qui s'éleva contre le grand prieur, elles-mêmes s'infirmèrent en se divisant.

D'une part, en effet, on ne saurait accuser le gouverneur plus fortement que Marillac le fait en ces termes : Prudent n'avoit pas voulu recevoir personne à son secours, etc. ... Son attitude était dangereuse... En mesme temps que la Reyne de son costé agissoit de la sorte pour le salut de Prudent, ce misérable du sien travaillait à sa ruine, il rendoit laschement une des meilleures places de France à la seule contenance que l'on faisoit de le vouloir attaquer.

Je ne m'aviseroy point à expliquer s'il est vray qu'il prit de l'argent, et s'il est vray qu'il se laissa tromper ou maistriser par son lieutenant, ou s'il est vray n'avoit point d'hommes, tant y a qu'il en refusa du baron de Guerpres et du chevalier d'Augerville qui luy en avoient mesme... [offert] bon nombre quand le grand prieur se retira, et que la place s'est perdue pour la Reyne et pour son maistre, sans luy faire voir seulement le canon et sans faire user ni dedans, ni dehors, un demy quintal de poudre, ce mauvais soldat sortit de Caen.

Mais voici maintenant le tour du grand prieur, ou plutôt de son mauvais génie Senneterre : Ce pauvre prince [le grand prieur] était allé jusqu'à Falaise en intention de deffendre sa place luy mesme, car un bon courage le portoit, il avait recueilli par son chemin le baron de Guerpray et le chevalier d'Augerville, et il avait trouvé Beuvron prêt à le suivre et très bien accompagné, la ville avertye de sa venue lui tendit les bras et tous les voisins desrouilloient leurs armes pour le servir en ce deysein. Mais un lasche conseil ennemy de sa fortune et de sa réputation l'arresta tout court, soustenant que ce n'estoit point à un Prince comme luy de s'enfermer dans une place. Malheureux Senneterre, pourquoi l'aurois tu enserré sy loin a ce dessein ? Mais le mesme conseil le lui fit refuser par défiance, et au très grand préjudice du party qu'il servoit, le ramena à Angers honteusement.

Certes, voilà une flagellation qui ne tombe sur le grand prieur qu'à la grande décharge de son lieutenant, du moins en ce qui est des soupçons de trahison.

Quant aux imputations de couardise plus généralement accréditées et qui s'autorisent du nom de Richelieu, nous renvoyons à l'ensemble de notre récit, qui nous montre surtout la conduite du gouverneur entachée finalement de présomption et d'imprévoyance.

victoire obtenue par un roi de dix-neuf ans sous le feu d'un champ de bataille. Et dès lors que le château de Caen dut survivre à sa reddition, Louis XIII, après l'avoir remonté en munitions et dégagé des tranchées qui l'avaient serré de si près, y installa Mosny comme gouverneur. Du reste, pour récompenser de la fidélité à sa cause la municipalité caennaise, Louis XIII ne se borna pas à transformer par là pour eux un instrument d'oppression en un instrument de salut. Durant les trois jours qui suivirent la reddition de la citadelle, il combla la ville d'immunités, y versa trois cent mille écus en gratifications, et y prodigua des lettres d'anoblissement à ses plus dévoués serviteurs.

Ce n'était pas trop pour honorer une résistance qui valait au roi la réduction de toute la Basse-Normandie, excepté Dieppe. Durant les trois jours, en effet, qui suivirent la capitulation de Prudent et que le roi passa sur le théâtre de son nouveau triomphe, tous les lieutenants de l'insurrection normande qui, jusqu'ici, s'étaient tenus judicieusement dans l'expectative, à savoir : Montgommery, gouverneur de Pontorson, et Beuvron, gouverneur de Falaise, suivis de Matignon, de La Forêt et de La Luzerne, arrivaient pour assurer le roi de leur soumission ; ce qui valut à Matignon le bâton de maréchal de France, et à Montgommery et à Beuvron des pensions et des promesses. Et à leur suite, une série de députations municipales apportaient les clefs de toutes les villes du littoral de la Manche.

Restait à y soumettre la ville de Dieppe où, à son départ de Rouen, le duc de Longueville était allé s'enfermer avec trois mille hommes pour y tenter un suprême effort de résistance. Mais en apprenant coup sur coup la capitulation de Caen et la démarche de ses lieutenants, en se voyant surtout délaissé par le grand prieur qui, après avoir abandonné à son sort la citadelle de Caen, n'avait eu garde d'aller s'enfermer avec lui dans Dieppe, le duc de Longueville, isolé dans sa mobilité et dans son découragement, à son tour adressa au roi les formules de la plus respectueuse soumission. Il est vrai que rien de ce qui émanait d'un aussi vacillant personnage ne pouvait inspirer une entière confiance. Et, dans son incrédulité sur la portée d'une telle déclaration en plein désarroi de l'insurrection normande, il avait suffi à Louis XIII de se tourner vers Dieppe pour en voir à l'instant les portes tomber devant lui. Mais en Basse-Normandie, l'autorité désormais si consolidée du gouverneur Mosny suffisait à surveiller ou à contenir du côté de la Manche des restes d'agitation stérile. Et dans l'heureux retentissement de ses premiers coups par toute la zone insurgée, le jeune vainqueur des Bourgthroude et du grand prieur de Vendôme brûlait de poursuivre sa marche triomphale par Alençon et le Mans jusqu'aux avenues de l'Anjou<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 70-72 et m. n., et 80. — Bassompierre. p. 138. Fontenay-Mareuil, pp. 147-148. — Brienne, p. 342. — Arnauld d'Andilly, f° 11-16. — *Lettres de Bentivoglio*, pp. 292-296. — *Mercure français*, pp. 285-291, 296-299, 360-301. 303, 305-306, 308, 311-315, 323. — Vitt. Siri, pp. 159-161, 165. — *Le voyage du roi en Normandie (Société de bibliophiles normands, Rouen, 1859)*, introd. d'A. Carrel, pp. 4-13. et Annexe, etc., p. 18-22. — *La réduction du château de Caen en l'obéissance du Roy, ensemble tout ce qui s'est fait et passé, etc.*, pp. 15-18. — *Articles accordez par la clémence du Roy à Monsieur Prudent, Lieutenant du chasteau de Caen* (Paris, chez Isaac Chouan, 1628. pp. 54-58. — Bibliothèque n<sup>e</sup>, Lb. 36, 1454, pp. 6-8, 10, 15. Lb. 36, 1431 pp. 10-11. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 20 juillet et 1er août 1620. — Marillac, pp. 32, 35-36, 39-40. — Coll. Dupuy. 92, pp. 77-79. — F. fr.. 3805, 1, 23. — *Ludovici XIII Itinerarium*, pp. 8-10, 13. — *Journal de Jean Herouard, eod.*, p. 247. — Gramond, pp. 293-294. — Malingre, pp. 633-637. 639-641, 644. — Roncoveri, pp. 317-318. — Dupleix, pp. 135-

## CHAPITRE V. — OCCUPATION DU MAINE PAR L'ARMÉE ROYALE ; SA CONCENTRATION DÉFINITIVE. - PRÉLIMINAIRES DE RÉCONCILIATION.

Pendant que le grand prieur de Vendôme s'en allait à Caen au-devant de son déplorable échec, les compagnons de voyage qu'il avait laissés à Baugé sous la protection de Marillac s'acheminaient de là vite sur Angers, et non certes à la plus grande satisfaction de Marie de Médicis, qui ne voyait qu'à contre-cœur arriver à elle, avec les Soissons, César de Vendôme. C'est que, durant les troubles de sa régence, elle n'avait que trop éprouvé contre elle-même la mobilité du prince qui tirait de partout à lui l'aliment des convoitises du sang d'Henri IV. Et c'est par là que, jusqu'au jour de la fuite des Soissons, Luynes avait sans relâche tenté le duc de Vendôme, non seulement en prodiguant à son frère les pensions et les abbayes, mais en promenant sur lui-même autant que sur les Bourbons et les Guises, sa diplomatie tournante d'alliances matrimoniales. Aussi Marie de Médicis trouvait-elle en Bretagne le duc de Vendôme trop près des Montbazon qui n'agissaient sur lui que par Luynes ; et de là cette clause de l'état général qui commettait dans cette province, jusqu'au jour de son propre ralliement à Louis XIII, le maréchal de Brissac à la surveillance d'un si douteux allié. Par une suite de cette utile précaution et dans les vues actuelles de la reine-mère, nulle part, ce semble, le duc de Vendôme n'eût été mieux qu'en Anjou sous sa propre surveillance, ou plutôt sous celle de Richelieu jaloux d'assurer la cohésion en même temps que de rectifier les allures du parti de sa souveraine. Mais en Anjou César de Vendôme allait retrouver le duc de Montbazon et les ambassadeurs de Luynes qui, jusque sous les yeux de Marie de Médicis, l'y reviendraient périodiquement solliciter en un milieu où ce grand seigneur aussi bruyant que mobile, et aussi artificieux que malléable, une fois gagné, lui-même autour de lui propagerait vite ses propres ébranlements. Il est vrai aussi que l'ambitieuse comtesse qui arrivait en Anjou pouvait bien le raidir lui-même contre les manèges de la cour. Mais Richelieu ne se souciait nullement de voir par là s'étendre au Logis Barrault une cabale si hostile à ses vues modératrices ; et de là dès les origines de l'insurrection, et tant qu'à subir l'arrivée des Soissons, au moins son entente avec la reine-mère à l'effet d'écarter de l'Anjou le duc de Vendôme. Aussi lorsque, en venant débattre en Anjou avec Marie de Médicis l'époque de la venue d'Anne de Montafié près d'elle, Senneterre avait, en son nom et en vue de ce voyage, stipulé l'adjonction des compagnons de sa fuite, il avait fallu toute la considération de celle qu'on envisageait comme rame du parti, pour n'exclure pas d'auprès d'elle ce cortège<sup>1</sup>. En revanche, lorsqu'à Angers l'on apprit en même temps que l'arrivée des Soissons à Vendôme la marche sur Caen de l'armée royale, ce fut au Logis Barrault un nouveau prétexte

---

136. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 578-579, 584. 614 et *passim*. — Griffet, pp. 262-263. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 61. 63. — V. Cousin, mai 1868, p. 305. — *Lettres et mém. de messire Philippe de Mornay*, pp. 380, 383-384 — *Vie d'eod.*, p. 531. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, pp. 77. — Bazin, p. 366. — H. Martin, p. 160. — Dareste, p. 67.

<sup>1</sup> Marillac : la part de Madame la Comtesse Senneterre vient [en concertant avec Marie de Médicis sa sortie de Paris] donner espérance de Monsr de Vendosme, lequel l'on eust volontiers refusé, à cause de sa légèreté trop éprouvée, mais l'on n'ausa pour le respect de la dame qui le présentoit.

aussitôt saisi de distraire d'Anne de Montafié ses compagnons de route, en envoyant l'un au secours du gouverneur Prudent, et en assujettissant l'autre à la garde des frontières menacées du Maine. Et ce ne fut qu'après avoir désespéré de retenir sous les murs de Caen le grand prieur ou d'arrêter sur le chemin d'Angers le duc César, que Marie de Médicis dut se résigner à faire aux nouveaux venus son meilleur visage. Dès que, le 8 juillet, elle les sut arrivés par la porte Saint-Aubin, elle alla en carrosse au-devant d'eux. Et, après avoir reçu dès la première rencontre deux baisemains de la comtesse et une révérence de son fils, à son tour elle embrassa le jeune prince en lui disant : **Je vous baise comme mon troisième fils**. C'est, en effet, à ce titre autant qu'à celui de chef nominal de l'insurrection, que Louis de Soissons dut la magnifique hospitalité qui lui avait été préparée par Marie de Médicis au Logis Barrault à côté de sa mère, tandis que le duc de Vendôme allait rejoindre leur précurseur, le duc de Nemours, chez le lieutenant-particulier qui les hébergea en son hôtel princier de la place des Halles.

Mais ni l'apparente cordialité d'une telle réception, ni les compliments et les harangues officielles de bienvenue ne dissimulaient aux yeux des plus clairvoyants ce qu'Anne de Montafié apportait avec elle de principes néfastes à l'insurrection angevine. A cet égard, aux sages pronostics dont le président Jeannin avait accompagné sa libre sortie de Paris en Anjou s'associait l'intuition géniale du prélat qui avait fourni à la criminelle voyageuse, à partir de l'étape du Lude, l'escorte de Marillac. Non que d'abord et de loin, avant de juger Anne de Montafié funeste à Marie de Médicis, Richelieu ne l'eût estimée dangereuse pour lui-même. Et de là, vis-à-vis de Bien-ville, cette diplomatie de temporisations opposable encore moins, pour ainsi dire, à Luynes qu'aux Soissons. Mais à peine les hôtes accueillis en Anjou à son corps défendant eurent-ils pris place au conseil de la reine-mère, que Richelieu put se rassurer pour lui-même en constatant que le parti qui s'autorisait du nom de sa souveraine avait reçu dans son sein, avec son complément de personnel, ses germes de dissolution. Dès le jour, en effet, de la fuite des Soissons et des Vendôme, et en anticipant sur la date de leur réception au Logis Barrault, nous avons entrevu déjà tout ce qu'ils y introduisaient de divisions. Ce n'était pas assez qu'au quartier-général angevin Chanteloube entravât Richelieu, que d'Angers à Angoulême des incompatibilités de hiérarchie, et que d'Angoulême à Bordeaux des jalousies d'accaparement aient isolé de l'état-major général le duc d'Épernon et aient scindé d'avec le duc d'Épernon le duc de Mayenne. Mais, dans toute la zone et à tous les degrés de cette hiérarchie insurrectionnelle, la seule apparition du duc de Vendôme était une provocation de discordes. Jusqu'au sein de la colonie qu'il amenait des bords du Loir éclata bientôt la zizanie entre un prince que le sang d'Henri IV haussait sur un ton de commandement royal, et la dominante comtesse en voie d'élever contre un Bourbon sur les premiers degrés contestés du trône l'incrimination de bâtardise. Il est vrai que, pour n'exciter pas de ce chef au Logis Barrault Anne de Montafié à s'avantager de l'infirmité de sa propre naissance, Vendôme affecta de ne vouloir gouverner que sous elle et par elle. Mais, en écartant d'elle tous ceux qu'elle eût souhaité voir partager avec lui ce gouvernement sous ses ordres, et sous prétexte de lui assurer par ses calculs d'élimination une obéissance sans contrôle, Vendôme trahit sa prétention de la vouloir encore plus diriger que servir. C'est ce qui n'échappa point à la comtesse lorsqu'elle voulut mander près d'elle le duc de Mayenne. Il n'est sorte de manèges dont Vendôme n'usât pour le tenir à distance, en infirmant la teneur des appels à son adresse par des

atténuations de style ou des contremandements subreptices<sup>1</sup>. Tant il redoutait que l'évocation d'un si chevaleresque soutenant d'Anne de Montafié ne déjouât près d'elle ses artifices, et que le souvenir ravivé de son assistance dans la querelle de la serviette ne primât le souvenir plus récent de l'hospitalité de Vendôme !

Pour tenir tête au duc de Mayenne, et en général à tout ce qui tentait d'approcher des Soissons, César de Vendôme eût naturellement souhaité pouvoir s'appuyer sur son frère. Mais, vu les affinités du sang, il mesurait la consistance du grand prieur sur la sienne propre, à part même ce que lui avaient là-dessus enseigné les expérimentations de la veille. Car on se demandait si, en retenant dans sa fuite le récent brevet de pension tiré des mains de Luynes, le grand prieur ne s'était pas assuré dans la prévision d'une imminente palinodie un pont de retraite. Et. en effet, peu de jours après, vis-à-vis de la Cour n'avait-il pas paru prendre à tâche de justifier cette précaution déloyale sous les murs honteusement désertés du château de Caen ? Il est vrai que, sur ce chapitre, à son retour de Falaise à Angers, et pour se laver de tout soupçon de trahison ou seulement de défaillance, le grand prieur rejeta vite sur le gouverneur Prudent la responsabilité de l'échec qui enlevait à Marie de Médicis toute la Normandie. Mais jusque dans la cabale des Soissons un toile s'éleva contre cette accusation. En revanche, et par une riposte aux incriminations fraternelles, le grand prieur rappela au gardien naturel du bassin du Loir l'abandon des frontières du Maine, qui avait précédé même la désertion du boulevard de la Basse-Normandie. Bref, au Logis Barrault autant qu'au Louvre, on désapprit à compter sur un Vendôme. Et les deux frères unis jusqu'ici dans les solidarités de la bâtardise et dans la complicité d'Anne de Montafié tournèrent leurs aigreurs contre eux-mêmes.

Avec l'affluence des immigrations parisiennes s'étendait au Logis Barrault le champ des divisions. En sa qualité d'un des plus dévoués aides-de-camp d'Anne de Montafié en même temps que d'un allié des deux maisons de Savoie et de Guise, le jeune duc de Nemours avait, dans la diplomatie insurrectionnelle, figuré comme un naturel intermédiaire entre les deux postes de Bordeaux et de Turin. Par une suite des mêmes agissements qui préparaient en Anjou la libre concentration de l'état-major de la reine-mère, un peu avant l'arrivée à Angers de la colonie des Soissons, le 2 juillet, on y avait vu déjà arriver comme en avant-garde le duc de Nemours. Mais aux premières délibérations qui suivirent au Logis Barrault le complément de l'état-major insurrectionnel, le prince qui n'avait paru jusqu'ici dans un parti indigne de le posséder qu'à titre d'entremise ou d'escorte, y personnifia vite le côté le plus inoffensif de cette domination de rebelles. Sa loyauté, son désintéressement et sa modération relatives y tranchèrent vite sur les perfidies et les violences de l'escouade dont il avait ouvert la marche. Et, bref, au quartier-général angevin le duc de Nemours s'était érigé en chef du groupe le plus en harmonie avec les sympathies de la province ; d'un groupe s'autorisant même plus particulièrement du nom de Marie de Médicis. Car on distinguait en Marie de Médicis la libéralité native d'une administration florentine d'avec la tyrannie et les fiscalités imputables aux

---

<sup>1</sup> Marillac : La Reyne, qui souhaitoit Mons. du Mayne, pour commander ses armes sous Mons. le comte, en avoit fait sentir quelque chose, et témoigné beaucoup espérer en luy. Mons. de Vendosme qui n'avoit pas envie de se voir sous ce commandement, et qui avoit sur Monsieur et Madame la comtesse un ascendant, faisoit porter par l'un et par l'autre, quelques contrarietez à cela, il empeschoit que les depesches pour les faire venir ne fussent plus chaudes.

exploiteurs de sa révolte. Et tout en confondant dans ses acclamations de bienvenue les deux noms de Marie de Médicis et du duc de Nemours, la population angevine associait dans un même anathème la nouvelle cabale des Soissons et des Vendôme et, que dis-je, aussi de Marillac. Car, en dépit de sa docilité intermittente à l'égard des conceptions modératrices de Richelieu, nous avons vu que celui qui, dix ans après, le lâchera si fatalement pour lui-même à la journée des Dupes, était dès lors bien loin de lui appartenir sans réserve ; et que l'homme qu'attendait l'échafaud vengeur des palinodies de cette fameuse journée sous l'accusation capitale de concussion, était dès lors au Logis Barrault maintenu par son avarice en une oscillation d'expectative aux confins de tous les groupes distincts ; et c'est par là que, dès le voyage du Lude à Angers et dans leurs spéculations d'anarchie, les Vendôme captèrent l'inconsistant officier en tarifant sa connivence. Mais, en dépit de ce trafic de complicités, l'allié de Marie de Médicis ne pouvait s'engager sans retour avec une coterie en grande partie désavouée d'elle. Et le client de l'évêque de Luçon, le consort intéressé des Lacochère et des d'Argouges ne pouvait accepter que sous bénéfice d'inventaire un programme de guerre civile dicté aux Soissons par Chanteloube. En un mot, par la fluidité même de ses allures et par ses alternatives de volte-face, Marillac, partout où il avait donné un peu de prise, échappait vite à toute appropriation définitive. Et, tandis qu'en ce mémorable journal où s'alimente notre récit, Marillac prône l'œuvre de Richelieu avec la chaleur d'un séide, autour de lui les populations pressurées par les Vendôme le maudissent comme leur complice.

D'autres que Marillac, sans velléité d'usurpation et sans affiche de dissidence ou de réserve, grâce à ces jalousies entretenues sciemment en Anjou par les conférences de Blainville, s'y ménageaient en silence une rentrée en cour entre Richelieu et Chanteloube. C'est ce qui se décela aux premières promulgations insurrectionnelles qui suivirent chez nous l'arrivée des Soissons. Lorsqu'en effet, à dater de ce jour, on leur eut présenté un manifeste dicté par les Soissons à la reine-mère, en les invitant à y joindre leurs signatures à la sienne, ces déserteurs occultes, par là mis en demeure de se proclamer irréconciliables, déclinèrent une aussi compromettante démarche en prétextant la convenance d'un effacement révérentiel devant le nom de leur souveraine. Mais ils ne trompèrent point ceux qui ne les avaient par là provoqués que pour les mieux sonder ; et leur défaite en les démasquant les isola du parti qui les répudiait.

Ainsi le parti de Marie de Médicis par ses propres affluents nourrissait ses divisions. Chaque famille et chaque coterie s'y insurgait contre elle-même. Les trahisons y répondaient aux calomnies, les soupçons aux reproches, les réserves aux accaparements, les ombrages aux initiatives. Et, avec de telles inconciliabilités, comment régir un conseil dont tous assiégeaient la porte ? Il est vrai qu'en ne la faisant qu'entrouvrir on n'y eût du moins laissé s'introduire que les éléments d'une discussion régulière. Mais la reine-mère ne se sentait pas de force à braver là-dessus des griefs d'exclusion. Seulement, en croyant résorber en elle par l'universalité de son accueil tous les ferments extérieurs d'opposition, Marie de Médicis ne les transforma chez elle qu'en une agitation tumultueuse ; et en évitant dans sa cour l'odieux d'un aparté, elle tomba dans le discrédit d'un chaos.

Pour maintenir dans son quartier-général un peu d'adhésion dans la confiance et un peu d'harmonie par la hiérarchie et la discipline, il eût fallu que Marie de Médicis dominât le parti qui s'autorisait de son nom. Mais la reine-mère était aussi faible que glorieuse, aussi paresseuse que tracassière. A la place d'un vrai génie de gouvernement, il n'y avait en elle que des instincts et des besoins

d'intrigue. Moins habituée à organiser qu'à emprunter des cabales, moins apte à leur fournir un programme qu'à les armer de prétextes, il semble que dans son grand rendez-vous insurrectionnel, au lieu de se ranger sous ses ordres on soit venu de partout la revendiquer, l'exploiter ou la compromettre. En réalité elle était la proie de tout ce qui s'ameutait autour d'elle.

Pour s'imposer dans cette insurrection sous les armes, et en mettant à part les ducs de Rohan, d'Épernon et de Mayenne, distraits ou écartés de l'Anjou par des sollicitudes de sectaire, des réserves d'autonomie ou des diversions extérieures, il eût fallu dans l'entourage direct de la reine-mère le prestige professionnel et permanent d'un vrai homme de guerre. Mais, à commencer par Louis de Soissons, et malgré tout ce qui se décelait en lui déjà du vainqueur de la Marfée, son tout jeune âge<sup>1</sup> et le besoin de conserver en sa personne un titre d'indiscutable suprématie, l'éloignait des champs de bataille. Il fallait aussi mettre de côté le courageux mais médiocre et valétudinaire duc de Nemours. Et quant aux Vendôme on vient de rappeler la désertion simultanée des murs de Caen et des frontières du Maine. Après eux, et en tête des maréchaux de camp, il y avait le vieux Boisdauphin qui s'était jadis signalé dans les rangs de la ligne en disputant vigoureusement à Henri IV, à titre de gouverneur de Sablé, les frontières du Maine. Mais depuis la soumission de ce vétéran des guerres de religion, dix années de paix l'avaient alourdi. C'est ce dont s'était aperçue dès sa régence Marie de Médicis elle-même, durant la campagne des mariages espagnols. Car au lieu d'y prévenir en Guyenne la jonction comminatoire des deux armées rebelles de Rohan et de Condé, Boisdauphin avait laissé ce dernier prince franchir impunément sous ses yeux, dans son équipée méridionale, tous les fleuves qui le séparaient des Pyrénées. C'est dire à quel point l'allié usé du duc de Mercœur était d'avance voué à l'inanition, dès que reparaitrait sur les rives de la Loire celui qui l'avait naguère si impunément franchie devant lui. et qui y reviendrait cette fois dans le cortège d'un roi vainqueur. Et pour secouer de sa torpeur le vieux Boisdauphin il ne fallait compter sur aucun de ses trois collègues, Senneterre, Marillac et Saint-Aignan. Car on ne peut oublier que Senneterre avait inspiré au grand-prieur sur la route de Caen son mouvement rétrograde. Et malgré d'indéniables aptitudes, outre le décri qui s'attachait à son avarice, il y avait chez Marillac toute l'inconsistance d'un aventurier doublé d'un beau diseur. Quant à Saint-Aignan, cet ardent complice de la fuite des Soissons n'offrait pour garantie que la juvénile témérité des bravis.

Avec tant d'inaptitudes et de contradictions, le nombreux personnel groupé autour de Marie de Médicis lui était bien plus un embarras qu'une ressource. Resserrés dans l'étroit espace que mesurait alors la cité angevine, ils en encombraient les logis, ils en consumaient les vivres, ils en dissipaient les finances. En l'absence d'un ralliement de principes, par la quotidienneté de leur contact au lieu de cimenter leur union ils entretenaient leurs froissements. Au lieu de s'échelonner entre la Seine et la Loire par la Normandie et le Maine, ainsi que l'eût souhaité la reine-mère, ils attirèrent sur eux en Anjou comme à plaisir, et sans leur pouvoir opposer une assez mûre résistance, avec la libre intégralité des forces royales à la fois leur châtement et leur ruine.

La ruine de Marie de Médicis, ce n'est certes pas ce que voulait le plus sérieusement dévoué de ses serviteurs. Car, dans sa haute sollicitude pour le salut de sa souveraine, Richelieu, tout en entamant son parti, lui constituait une

---

<sup>1</sup> Il n'avait que dix-sept ans.

armée ; et de la même main dont il extirpait son venin il condensait sa force. Dans cette fermentation générale de l'état-major de Chanteloube, sans plus y risquer désormais des représentations rejetées d'avance, et plus que jamais depuis les ombrages excités dans l'état-major du Logis-Barrault par ses conférences avec Blainville<sup>1</sup>, aux intervalles des délibérations générales il en dégagait les moins défectibles éléments d'un vrai conseil de guerre : ici disputant le variable Marillac à la corruption des Vendôme ; et là réveillant dans Boisdauphin les restes de l'ancien ligueur du Maine. Et d'ailleurs, sur toute la ligne de défense érigée autour de l'apanage de la reine-mère, et parmi des soubresauts d'oscillation sans trêve entre les paniques et les bravades, il rappelait infatigablement son mot d'ordre de l'état général : résister sans provocation Non que certes il y réussit toujours. Mais au moins, lorsqu'eut passé sous ses yeux un manifeste élaboré au Logis-Barrault, comme nous avons vu, dès après l'arrivée en Anjou des Soissons, comme un signal de leur installation près de la reine-mère et comme une dernière sommation en vue de l'éloignement de Luynes, et lorsqu'au pied d'un document aussi comminatoire il eut constaté autour du nom isolé de sa souveraine presque une universelle désertion de signatures, Richelieu près d'elle trouva beau jeu pour incriminer ceux qui, après lui avoir dicté ce qu'elle avait eu le courage de signer seule, en rejetaient toute la responsabilité sur elle ; et il l'induisait par là, de concert avec Marillac, à rengainer des foudres qui une fois lancées allaient retomber sur elle seule.

Mais, non content d'élaguer d'un théâtre d'hostilités où lui seul tenait à rester sur la défensive toute démarche gratuitement irritante, Richelieu poursuivait d'un camp à l'autre et jusqu'après le rappel de Blainville, une diplomatie de réconciliation entretenue parallèlement avec Luynes. Car si nous avons vu Luynes, sur ce chemin de la Normandie où Condé poussait Louis XIII, s'effacer si bénévolement devant son fougueux collègue ou plutôt devant le génie de la guerre, ç'avait été pour se replier sur son vrai terrain, qui était celui des Montbazou et des Blainville, avec la préméditation d'une revanche. Et à cet égard Luynes croyait avoir épuisé toutes les chances actuelles d'une pacification de la maison royale, quand, à la veille même de l'entrée du roi en campagne, avait reparu à ses yeux le plus originaire en même temps que le plus autorisé des médiateurs.

A la veille de l'octroi de l'Anjou à Marie de Médicis et en plein soulèvement des huguenots du Béarn, nous avons vu le nonce Bentivoglio s'élever contre une démarche qui, par la coalition des griefs et la proximité des places fortes, menaçait de solidariser cette reine offensée avec tout le protestantisme méridional. Et faute d'avoir pu là-dessus rien conjurer, il s'était replié dans une sage réserve, en attendant que la réalisation de ses pronostics le ramenât avec un crédit renouvelé dans le champ de ses primordiales entremises. C'est dire que, dès qu'à ses yeux la vraie portée des compromissions tacites de Marie de Médicis avec l'assemblée de Loudun eut apparu dans l'établissement à Angers du duc de Rohan, Bentivoglio jugea le moment venu de rentrer en scène, en y assurant à son rôle officiel, par la production d'un mandat exprès du pape Paul V,

---

<sup>1</sup> Marillac : [Durant les conférences de Brissac, entre Richelieu et Blainville] [le temps se perdait pour tous. Bornés pour les bons amys de Mons. de Luçon qui firent sur ce séjour d'Angers assez de gloses et de discours pour jeter de luy quelque soubçon et de la reyne mesme dans l'esprit de ses alliez.](#)



encore moins d'opportunité que de relief<sup>1</sup>. Et sous le bénéfice d'une aussi suprême recommandation, avec le tendre et belliqueux Louis XIII, Bentivoglio reprit en l'agrandissant le thème des objurgations spirituelles du cardinal de Retz, de l'archevêque de Sens et du père Arnoux, à l'effet de détacher par l'attraction filiale Marie de Médicis de l'hétérodoxie de ses alliances, pour agir ensuite dans tout l'essor d'une croisade européenne, à la fois par les deux armées désormais libres de la Loire et de la Champagne, contre les protestants insurgés du Béarn et de l'Allemagne. Il est vrai qu'en insistant trop sur ce dernier dérivatif souhaitable des ardeurs guerrières de Louis XIII, par là entraîné militairement dans l'orbite de la maison d'Autriche, et cela quand la conclusion de la paix d'Ulm venait de laisser cette dominante puissance seule aux prises avec les calvinistes de Bohême, Bentivoglio risquait de trahir des affinités espagnoles avec la reine-mère, et par là d'achever de compromettre aux yeux de Luynes sa mission déjà soupçonnée. Aussi, pour dissiper de ce chef les préventions qu'un jour lui avouait Luynes dans l'épanchement d'un dîner intime, et pour pallier ses ouvertures ultramontaines, Bentivoglio ne se borna pas à nier la correspondance secrète du pape Paul V avec Marie de Médicis qui, dans l'explosion de ses griefs, affirmait-il, ne trouverait jamais en lui que la qualité de père commun ; ni à innocenter ses propres colloques avec l'ambassadeur d'Espagne qui ne souhaitait, l'affirmait-il, que le maintien en France du régime actuel ; ni même à se déclarer inaccessible aux calomnies qui de partout lui revenaient contre Luynes sur ses usurpations d'omnipotence royale, et qu'il ne lui rapportait qu'à lui seul à titre d'un salutaire avis d'y dérober toute prise. Il s'ingénia de plus à ne lui représenter son rapprochement avec la reine-mère, ou plutôt avec Richelieu, que comme une garantie d'équilibre, à lui si importuné des envahissements de Condé, pour la souveraineté de sa faveur. C'était là, même avec des mains italiennes, toucher Luynes à la corde sensible. D'ailleurs Luynes avait été, comme nous avons vu, après. Henri IV le principal auteur du rétablissement du catholicisme en Béarn ; et dans la négociation de la paix d'Ulm, aux débuts de la guerre de trente ans, il n'avait isolé militairement la maison d'Autriche qu'en face d'un réciproque isolement des protestants de Bohême. Aussi le national mais catholique précurseur de Richelieu, le docile pénitent du père Arnoux, ne pouvait en définitive voir d'un mauvais œil une ingérence romaine qui, sur le terrain de notre querelle intestine, où de plus en plus dominait le génie de la guerre, le piquait d'honneur en vue d'une revanche de diplomatie. Aussi, et vu l'échec à Angers des deux démarches de Montbazou et de Blainville, avec le pieux groupe d'entremise spirituelle Luynes voulut de sa meilleure foi substituer à des députations précaires ou suspectées une ambassade à la fois plus impartiale, plus solennelle et plus stable.

Mais tout en composant les éléments, il fallait décider Marie de Médicis, en pleine conflagration d'hostilités, à recevoir cette haute ambassade à demeure chez elle. Et, à cet effet, à qui pouvait-on mieux s'adresser qu'à l'homme en quête au Logis-Barrault d'un point d'appui permanent contre la cabale chaque jour renaissance de Chanteloube ? Et de la part de la cour, auprès de Richelieu quel plus digne négociateur que celui qui, avant d'aller relever en Anjou sa mission de salut, en le ramenant originellement d'Avignon à Angoulême et d'Angoulême à Angers lui en avait assigné le théâtre ? Une fois Richelieu réacheminé et réinstallé auprès de Marie de Médicis, une fois Marie de Médicis pourvue de

---

<sup>1</sup> Et même parallèlement à cette démarche du nonce à Rome devait s'exercer l'entremise personnelle du pape Paul V auprès de l'ambassadeur de France.

l'apanage le plus convenable aux vues du grand médiateur rattaché à sa suite, le père Joseph, avec la flexibilité d'un génie où s'alliaient si heureusement la diplomatie et le mysticisme, aussi bien que le mysticisme et l'apostolat, s'était vite réfugié dans l'effacement claustral. Mais du fond de sa cellule de capucin, il n'avait pas perdu de vue un seul jour, depuis la récidive insurrectionnelle en Anjou de la reine-mère, la pacification du royaume. Car à ses yeux c'était là le préliminaire obligé d'un armement général contre l'hérésie. Et dépassant même, dans le feu de son prosélytisme, le panorama des sollicitudes sociales du nonce et de son pieux groupe, l'ami du chevaleresque duc de Nevers, le continuateur d'Urbain II, de sainte Catherine de Sienne et de saint Pie V, n'envisageait encore, dans l'extermination de l'hérésie, que l'acheminement de toute la catholicité vers une croisade européenne contre l'islamisme. Aussi, pour cette réconciliation définitive de la maison royale de France, d'où devait sortir à ses yeux le salut spirituel du monde, le père Joseph à l'autel, sous le cilice et dans les larmes, ainsi que l'avait fait, disent ses biographes, Judith pour la conservation de Béthulie, le père Joseph chaque jour s'offrait en holocauste en assumant sur lui, pour la délivrance de la chrétienté, tout ce qu'on peut humainement souffrir. Et c'est dans de telles effluves d'immolation que le cardinal de Retz et l'archevêque de Sens le vinrent un jour surprendre, afin de lui déterminer son vrai champ d'apostolat. Car à l'heure actuelle, pour le père Joseph la vraie œuvre de sacrifice et le vrai don de lui-même c'était le voyage d'Angers. Suivant eux, c'était là qu'il devait aller décider par Richelieu Marie de Médicis à fixer auprès d'elle une ambassade définitive, une ambassade dont l'autorité s'imposât par l'immuabilité de son siège, la consécration de ses pouvoirs et la largeur de ses convenances. Et en effet, en tête de cette majestueuse ambassade figurait en première ligne ce même archevêque de Sens, dont relevait hiérarchiquement par la suprématie diocésaine sagement exercée toute la maison de France<sup>1</sup>. Et après l'archevêque de Sens, la raison d'État avait pour organe le président Jeannin, en qui l'on vénérât le plus loyal et le seul désintéressé des vieux ministres réintégrés d'Henri IV. Le président Jeannin était d'ailleurs demeuré toujours l'ami dévoué de Richelieu jusqu'après l'élévation de Luynes, et jusque dans la diversité des rôles que leur avait assignés à tous deux cette révolution de palais, ils avaient trop concordé en leurs diagnostics des vices du parti de la reine-mère pour ne chercher pas à l'en dégager ensemble. Ensemble, d'ailleurs, aussi bien qu'avec l'archevêque de Sens, Richelieu et le président Jeannin agiraient sur la reine-mère avec une bien persuasive assistance. Car la grave députation qui venait s'impatroniser en Anjou et où figuraient l'église, la magistrature et la noblesse, y amenait avec elle avec sa garantie, à la fois son escorte et sa parure. Du moins tels nous y apparaissent les deux collègues répondant aux noms des ducs de Montbazou et de Bellegarde. Le duc de Montbazou, ce n'est plus ici le Montbazou malheureux du voyage d'Orléans. En revenant loyalement en Anjou, et cette fois à la suite de l'archevêque de Sens, s'offrir en otage des promesses réitérées de son gendre, aux yeux de la reine-mère il ravivait l'agréable souvenir de l'hospitalité de Cousières. Et quant au duc de Bellegarde, si dès le début de notre querelle jutes tines on avait tant cherché à plaire à Marie de Médicis en l'introduisant dans les conseils du Louvre, ce n'était que par une suite des

---

<sup>1</sup> On avait songé un instant à lui adjoindre, comme représentation ecclésiastique, l'archevêque de Sens, le cardinal de La Rochefoucauld. Mais ce prélat, plus vénérable qu'habile, avait laissé de sa négociation pour l'établissement de l'apanage de Marie de Médicis un trop médiocre souvenir, pour qu'on le réexpédiât dans ses missions diplomatiques aussi délicates que celle déferée à l'archevêque de Sens.

mêmes vues qu'on le versait de là dans ce groupe qui venait si solennellement au-devant d'elle ; et le gracieux cavalier qui l'avait jadis amenée de Florence à Henri 1V, était un des mieux préparés à la ramener cette fois d'Angers à Louis XIII.

Mais nous n'en sommes encore qu'à la démarche préparatoire sollicitée du père Joseph, qui là-dessus demeura longtemps perplexe. Avec ce qui s'alliait en lui de l'ardeur d'un missionnaire à la prudence d'un homme d'État, il se demanda s'il ne compromettait pas tout l'avenir de son apostolat en une stérile entremise, là où la voix même du médiateur qu'il avait mandé de si loin à Angoulême et avec qui on lui parlait d'aller s'aboucher à Angers, était presque une voix perdue. Et cependant, aux yeux du père Joseph tout l'avenir de son apostolat gisait aussi dans la réconciliation de la maison de France. Marie de Médicis était sur le chemin du Béarn, de même que l'armée de Champagne était sur le chemin de l'Allemagne, et la France et l'Allemagne, une fois solidarisées dans l'orthodoxie, allaient s'embrasser sur la route de Constantinople. Encore une fois, le voyage d'Angers c'était le salut du monde, ainsi que le père Joseph l'avouait ingénument dans l'illumination de son enthousiasme au père Ange de Mortagne, cet illustre confident de ses angoisses tour à tour et de sa résolution finale. Ô mon ami, lui avouait-il en s'ouvrant à lui de tout ce que pouvait sur son grand cœur cette pénétrante perspective de dompter l'hérésie par la concorde, ô mon ami, que ne peut ce trait sur une âme qui veut sauver les autres ? En me souvenant de cette parole du Sauveur, que sa vie et sa viande était d'accomplir la volonté de son père, j'étais possédé d'un mouvement de zèle si violent contre l'hérésie, que dans mes soupirs, ma nourriture c'était sa ruine. Dans ce but, je dévorais comme un loup enragé toute douleur expiatoire. Mais j'avais beau m'ingénier à rechercher la souffrance, tout ce que je ressentais de plus rigoureux c'était de m'imaginer la perte des âmes éternellement privées du bonheur d'aimer Dieu ! Je vous assure qu'aucune des peines que j'aie jamais ressenties n'est comparable à ce que m'a fait éprouver cette considération de l'hérésie aggravée et perpétuée par la discorde. Mais dans l'intensité de mes tourments, je me sentais tout-à-coup soulagé par la certitude que Dieu s'apaisait en me choisissant comme un instrument de salut. Il est vrai qu'il me fallait pour cela jeter dans le péril sans réserve, et j'y courus sur cet appel du prophète : *Tollite me in mare et cessabit a vobis*.

Bien en prit au père Joseph de cette immersion propitiatoire dans l'océan des agitations insurrectionnelles. Car, lors même qu'à son passage au sanctuaire des Ardilliers de Saumur et dans l'élan d'une invocation votive à la Vierge il n'eût pas été, dit-on, surnaturellement favorisé d'une vision prophétique du succès de sa sainte démarche, à Angers rien ne l'y pouvait mieux confirmer que l'affable accueil de Richelieu et de la reine mère. C'est que si Richelieu devait au père Joseph son appel d'Avignon, Marie de Médicis lui devait la fondation à Angers des Calvairiennes ; et cela même autant que l'entremise de Richelieu était à l'adresse de leur pieuse souveraine une recommandation bien persuasive. Aussi, même à travers ce champ de bataille des Ponts-de-Cé qui nous sépare encore du dénouement de la guerre civile, les biographes du père Joseph l'ont-ils dès lors envisagé tour à tour comme un mercure céleste arborant le caducée, ou mieux encore comme la colombe portant en son bec le rameau d'olivier. Car, dès ses premières ouvertures et grâce au secret qui lui concentra toutes entre Richelieu et la reine-mère, afin de prévenir par là au Logis-Barrault l'interposition prohibitive de l'intransigeante cabale, mais non sans la précaution préparatoire d'une vague harangue d'apaisement débitée par Richelieu le 3 juillet au château

d'Angers devant Marie de Médicis escortée de tout son état-major, la reine-mère ouvrit au groupe réconciliateur qui venait s'asseoir à ses foyers, à la fois toute la largeur de son hospitalité et de sa confiance.

Aussitôt l'archevêque de Sens, averti d'un si heureux événement par un exprès du père Joseph, en sa qualité de chef de la députation désignée pour le voyage d'Angers, convoqua pour le départ ses collègues. D'abord ils allèrent recevoir les instructions de la cour qui, dans la reprise et dans l'élargissement des négociations de Blainville, leur donna le plein pouvoir de traiter à toutes les conditions compatibles avec l'honneur du roi et la sûreté de l'État. De là ils passèrent chez le nonce, aussi peu rassuré qu'eux sur le succès immédiat de leur démarche, mais dont le regard plongeait au-delà du champ de bataille des Ponts-de-Cé avec la patience des prévisions éternelles de Rome, et qui, partant, leur dut communiquer au moins son lointain espoir. Puis le nonce remit à l'archevêque de Sens à l'adresse de Marie de Médicis, avec l'approbation et avec les dernières exhortations et les pleins pouvoirs de Luynes, une lettre à la fois habile et mesurée dans les termes, mais au fond forte et pressante. Il y rappelait à la reine-mère les malheurs de la guerre civile qu'elle avait déjà plusieurs fois éprouvés. Il la lui représentait [comme aisée à déclarer et difficile à clore ; comme également funeste aux deux partis en lutte, et comme méritant le châtiment que Dieu inflige à ses auteurs, mais qui retombe sur le peuple. Il répondait d'ailleurs de la bonne volonté du roi qui exhortait sa mère à le venir retrouver, afin d'unir toutes les forces du royaume contre les calvinistes.](#) Mais d'autres sollicitudes devaient rappeler à Paris une reine qui avait marqué son passage au pouvoir par une égale avidité de réaction catholique et de suprématie maternelle et qui, après la disgrâce de Sully et la conclusion des mariages espagnols, avait châtié de l'emprisonnement de la Bastille l'hostilité des ingérences collatérales. Et ici le nonce, usant vis-à-vis de Condé des mêmes précautions de réticence<sup>1</sup> dont le père Joseph usait à Angers contre la cabale de Chanteloube, et tour à tour avivant contre l'homme en qui s'incarnait près du roi le génie de la guerre, les méfiances distinctes de Luynes et de la reine-mère, afin de mieux rapprocher ces deux ennemis par l'affinité des ombrages dans sa diplomatie de réconciliation ; l'avisé Bentivoglio, dis-je, ajoutait à la lettre déposée aux mains de l'archevêque de Sens une instruction verbale visant surtout en Marie de Médicis l'ancienne régente, menacée de le redevenir en pleine guerre civile par la vaillance hasardeuse de Louis XIII, qui séparait seul du trône le mineur Gaston. En invoquant devant Marie de Médicis l'hypothèse d'un malheur qui la devait officiellement rappeler à la tutelle du royaume, mais dont l'excluait alors son éloignement insurrectionnel, l'archevêque de Sens lui devait là-dessus faire entrevoir les accaparements adverses d'Henri de Bourbon. Car, en vertu de sa prépondérance militaire de premier prince du sang, et avec les rancunes d'un dauphin frustré capable tour à tour d'incriminer leur naissance et d'aventurer leurs jours dans le péril éternisé des champs de bataille, Henri II de Bourbon détenait en la personne des deux fils d'Henri IV tout l'avenir de la

---

<sup>1</sup> Ici entendons-nous bien. Malgré le vif désir que dut éprouver le nonce de cacher à Henri de Bourbon la formation et le départ d'une ambassade attentatoire à ses vues de domination militaire, on ne pouvait là-dessus à son égard, et ainsi que Richelieu le dut faire à Angers vis-à-vis des Soissons et des Vendôme, observer un mystère incompatible avec sa prééminence au Conseil du roi. Mais du moins on lui pouvait celer les instructions secrètes d'une telle ambassade. Et certainement Condé ne fut pour rien dans la composition de son personnel, ainsi qu'on peut l'affirmer en dépit du témoignage au général sérieux, mais ici absolument isolé de Fontenay-Mareuil.

maison de France. Mais cette seule détention en elle-même, à ne l'envisager que comme l'acheminant à usurper sur elle au cas d'une vacance du trône d'inviolables prérogatives de famille, devait décider Marie de Médicis à venir vite reprendre entre ses deux fils reconquis son ancienne place au Louvre.

Après avoir imprimé à la nouvelle ambassade son caractère, après avoir assorti ses éléments et lui avoir assuré auprès de Marie de Médicis une hospitalité préjudicielle, après avoir déterminé son mandat, il restait à discipliner sa marche. A cet égard, au sein d'une ambassade mise en mouvement par l'initiative officielle du nonce, le premier rang appartenait à la religion, et le nonce lui-même eût pris la conduite d'un aussi mémorable cortège pour se transporter auprès de la reine-mère, ainsi qu'il le lui déclarait dans sa lettre d'exhortations, sans l'assujettissement d'un ministère qui le retenait loin d'elle. Au moins à sa place on n'eût pu trouver d'autorité spirituelle plus haute à lui déléguer que l'archevêque de Sens et, pour l'indiscutabilité de sa prééminence honorifique sur ses collègues, il ne s'y voyait pas de plus sûre garantie que la judicieuse abnégation de l'homme le plus politiquement qualifié pour la disputer. Nous avons par là désigné le président Jeannin. Lors de l'avènement de Luynes, le président Jeannin avait été le seul des vieux ministres réintégrés d'Henri IV à ne pas s'alarmer du maintien éventuel de Richelieu au pouvoir, et si, malgré ce bon esprit, il n'avait pu l'arrêter sur le chemin de Blois et d'Avignon, au moins l'illustre négociateur de la longue trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies, qui au service d'Henri IV avait donné trop pleinement sa mesure d'homme d'État pour jalouser dans son octogénariat en des temps nouveaux l'essor d'une génération nouvelle, l'illustre et vénérable Jeannin n'avait pu voir d'un œil chagrin l'évêque de Luçon, par les étapes d'Angoulême et d'Angers, se rapprocher du Louvre. Et cela même avait été une convenance de plus pour l'enrôler dans une négociation qui finalement devait en effet, et par Marie de Médicis, ramener Richelieu au pouvoir. Or, si Jeannin se résignait d'aussi bonne grâce à subir au Conseil la supériorité déjà si manifeste de l'homme également redouté de Luynes et de Chanteloube, et de Villeroy et de Sillery, aussi bien que des Soissons, de Rohan et des Vendôme, combien plus bénévolement, dans la mesure plus circonscrite de son rôle diplomatique actuel, devait-il s'incliner devant le prestige inoffensif de la délégation papale. Aussi n'avait-on pas trop compté sur le patriotisme du président Jeannin en lui demandant, lors de son entrée dans l'ambassade dont il allait être le vrai guide, en faveur du prélat dont la présence en sanctifiait la portée, un sacrifice de préséance.

Une fois l'ambassade mise en mouvement avec son programme et sa coordination, il restait à en éclairer la marche. Or, en fait d'informations aux abords du quartier-général angevin, rien ne valait l'étape déjà si interrogée et pour lors un peu moins suspectée de Saumur. Car, depuis l'entrée du roi en campagne, le besoin de s'appuyer militairement sur Duplessis-Mornay, en vue de resserrer de plus en plus la reine-mère sur le bassin de la Loire, avait peu à peu, et au moins jusqu'à l'imminente réouverture des guerres de religion, rapproché de la cour le surveillant en définitive si considéré des frontières orientales du siège de la révolte. Aussi, pour entretenir Duplessis-Mornay dans ses inclinations royalistes, lui avait-on rendu un peu de confiance et, tout en renforçant sa garnison, on laissait toujours venir à lui comme à un oracle initiateur, toutes les ambassades de réconciliation. Et quand on y voit après tant d'autres députations stationner encore, les 10 et 11 juillet, celle sortant d'avec le nonce, on se demande si l'on doit davantage apprécier dans sa hiérarchie la déférence du président Jeannin envers l'archevêque de Sens, ou dans ses démarches

préparatoires la condescendance du prélat métropolitain de la famille royale envers le *pape des Huguenots*. A première vue pourtant, et malgré son recouvrement de faveur au moins relative, le dernier homme à qui devait s'adresser pour son orientation diplomatique aux portes d'Angers la délégation ultramontaine, c'était Duplessis-Mornay, comme intéressé ce semble, en sa solidarité de sectaire, à traverser une réconciliation que l'entremise de Rome transformait en un préliminaire de guerre sainte. Mais, cette guerre de religion, on la pouvait plutôt conjurer en désarmant par la soumission de Marie de Médicis tout le protestantisme méridional, appuyé militairement sur elle. Et c'est en ce sens-là même qu'avait toujours opéré dans notre querelle intestine Duplessis-Mornay. Dans la persévérance de son attitude modératrice envers ses coreligionnaires, il n'entendait se solidariser qu'avec leur résistance légale. Aussi, non content de s'isoler des assemblées insurrectionnelles de la Rochelle et de Loudun, non content même de soustraire sa citadelle de Saumur aux accaparements stratégiques d'Henri de Rohan, ou de détacher du camp de la réforme par l'entremise maternelle le duc de la Trémouille, Duplessis-Mornay, comme nous l'avons vu, s'était presque entendu avec Richelieu pour enlever à ces mêmes coreligionnaires la possession de la reine-mère. Or, là où avaient passé les ingénues hardies mais mesurées de l'évêque de Luçon, son collègue clans l'épiscopat, en une simple démarche de consultation officieuse, pouvait impunément risquer son prestige hiératique. D'ailleurs cette anomalie d'une entrevue d'un prince de l'Église avec l'oracle du calvinisme était en grande partie couverte, grâce à l'intermédiaire d'un homme déjà également digne d'être apprécié dans la composition de la nouvelle ambassade angevine, à la fois par l'abnégation et le dégageant de son rôle. Car, à voir, dans les colloques d'éclaircissements tenus au château de Saumur, le président Jeannin entre l'archevêque de Sens et Duplessis-Mornay, il semble que ce religieux et libéral personnage ne s'était effacé d'un côté que pour mieux s'ouvrir de l'autre. Car cet ancien ligueur doublé de parlementarisme et de diplomatie anti-espagnole, cet ami commun de Concini et de Luynes, et surtout cet intermédiaire heureux de rapprochement entre Luynes et Duplessis-Mornay, était alors dans son groupe diplomatique le mieux préparé à écouter le loyal gouverneur de Saumur avant d'aller à Angers persuader par Richelieu Marie de Médicis.

Cependant, une fois la reine-mère résolue d'accueillir l'ambassade due à l'initiative pontificale, Louis XIII, dans l'annonce même et pour la justification de sa prise d'armes, et tour à tour par l'organe du Mercure français et devant les Parlements de Paris et de Rouen, avait officiellement publié leur voyage, qui coïncidait avec son entrée en campagne. Mais dans cette promulgation nécessaire avait failli avorter tout le fruit du secret gardé au Logis-Barrault en la démarche originaire du père Joseph. Car la députation, qui ne s'était là-dessus mise en mouvement que le 3 juillet, ne touchait pas pour cela au but de son voyage. Et autre chose était pour la reine-mère d'agréer un principe ou d'introduire chez elle ses nouveaux hôtes. C'est ce dont elle s'aperçut quand autour d'elle s'ébruita leur approche. Justement le grand prieur de Vendôme revenait de sa triste équipée de Falaise. Or, pour pallier un recul si préjudiciable à leur domination insurrectionnelle, c'était à qui, dans la cabale des Soissons animée toujours des jalousies éveillées contre Richelieu sur le passage de Blainville, se raidirait le plus contre les messagers de réconciliation qui déjà frappaient à leur porte, et dans la délibération tenue au Logis-Barrault sur l'annonce de leur arrivée, en excipant de ce grief tiré du mystère qui vis-à-vis de tout autre que de Richelieu avait plané sur leur mission, et en désignant

captieusement l'entrée du roi en campagne comme un signal de toute rupture de diplomatie, ils exigèrent de la reine-mère qu'on ne les laissât pénétrer dans Angers que pour les y retenir prisonniers. Ils savaient bien, ces perfides conseillers, que Marie de Médicis à elle seule ne les dominait pas assez pour leur imposer, par le libre accueil de l'importune ambassade, les suites d'une décision prise au rebours de leurs calculs et surtout en dehors d'eux. Et, d'autre part, Richelieu et même Blainville, que l'arrivée de ses successeurs relevait de son mandat, mais qui avait ordre de ne pas partir d'Angers avant de les y voir librement, remontraient à Marie de Médicis l'infamie de n'accueillir chez elle que pour y maltraiter une députation consacrée. Aussi, de guerre lasse et séance tenante, la reine-mère vite se rejeta vers ce moyen-terme de dépêcher aux ambassadeurs déjà rendus à Saumur Blainville, qui les devait voir là plus à l'aise, et qui pour la sauvegarde de leur liberté menacée à Angers leur devait interdire de passer outre. Par bonheur Richelieu, à qui la reine-mère n'osa qu'après coup et dans un de ses retours prévus d'intime confiance<sup>1</sup> avouer sa faiblesse, y sut vite remédier, grâce à l'expédition d'un second courrier qui devança aux portes de Saumur<sup>2</sup> le contremandement de la veille. En contrecarrant d'ailleurs aussi résolument et de sa seule autorité s'imposant à sa souveraine, les verdis prohibitifs de la cabale adverse, Richelieu s'appuyait sur le vœu de la population angevine déjà lasse de la tyrannie des Vendôme. Car cette tyrannie d'exploiteurs, que venait détrôner l'ambassade du nonce, était leur seule audace. Mais les foules pressées par leurs exactions relevaient la tête à la vue de leurs vrais libérateurs. Aussi ceux qui pour un peu plus auraient mis leurs têtes à prix, durent subir le 11 juillet leur entrée triomphale. Et par là s'établirent entre Richelieu et le père Joseph, à ce foyer où ils lui avaient tour à tour ménagé et retenu leur place, et sous l'escorte de bienvenue de la municipalité urbaine, les inviolables gages d'une paix prochaine<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Marillac : [Depuis l'affluence à Angers des grands seigneurs mécontents], toutes les résolutions de là en avant furent prises... sans qu'en bien ny en mal qui en succédera on puisse donner nulle part à Mons. de Luysson, car sa voix de la en avant ne fut pas trop puissante. Il le fut tousjours auprez de la Reyne sans diminution de confiance. Mais elle-même fut contrainte de s'accommoder souvent aux opinions de la grande cabale.

<sup>2</sup> Au carrefour de la Croix-Verte.

<sup>3</sup> Richelieu, pp. 68-69. — Fontenay-Mareuil, p. 147. — *Mercure Français*, pp. 275-281. — Vitt. Siri, pp. 95, 99-112, 117, 120, 135, 139, 140, 142-144, 149. — *La Nunz. di Fr.*, 6 et 11 mai, 17 et 21 juin ; 1er, 9, 15 et 22 juillet ; 11 août. — *Lettres du cardinal Bentivoglia*, 3, 9 et 22 juillet. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 7 juillet. — Arnaud d'Andilly, 11 et 12. — Marillac, pp. 33 et 34. — F. fr., 3795, f° 93 et suivants, 97-98 : 3802, f° 54. — F. Colbert, n 98. pp. 76-77, 79-80. — Roncoveri, pp. 310-313. — Malingre, p. 610. — Dupleix, p. 134. — Le P. Griffet, pp. 259-261. — Levassor, pp. 534, 565, 567-568. — Bazin, pp. 365-366. — *La vie du R. P. Joseph, capucin* (Mss. du Dupré-Babain, dont la copie nous a été obligeamment communiquée par le R. P. provincial des capucins), pp. 466-471. — *Le véritable Père Joseph, capucin*, pp. 139-141. — *Lettre du Roy à la Reyne sa mère, envoyée par les sieurs ducs de Montbazon et de Bellegarde, archevêque de Sens et président Jeannin*. — A Paris, 1620, juste, la copie imprimée à Paris chez Fleury Bourrigaut en l'Esle du Palais, et Isaac Mesnier, rue Saint-Jacques. — Avec permission MDCXX. — *Harangue à la Royne mère du Roy contre les plaintes de Messieurs les princes faite à sa Majesté sur les affaires de ce temps, prononcée en la présence de toute sa cour, par messire A. S. D. P. D. R., évêque de Luçon, au château d'Angers, le 3 juillet 1620. A Paris, chez Isaac Mesnier, rue Saint-Jacques, 1620. Avec permission*. — *Lettres de messire Philippes de Mornay*, pp. 373, 378, 383, 387. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, pp. 533-535. — Mme d'Arconville, p. 55-59. — V. Cousin, octobre 1861, pp. 634

Mais jusque dans nos murs on eût dit qu'une délégation si fort discutée y venait chercher sa pierre d'achoppement. En remontant au dernier voyage à Angers de Blainville, nous nous rappelons que le principal grief articulé contre Marie de Médicis par ce rigoureux ambassadeur avait été la perpétration par le marquis de la Valette du désarmement de Metz. Indépendamment de ses excuses verbales fournies là-dessus à Blainville, même après l'entrée de Louis XIII en campagne, Richelieu détermina la reine-mère à renvoyer à son quartier-général l'écuyer Charmel, pour lui en fournir une réitération plus expresse. Et si, en traversant Paris, Charmel n'y avait tenu par une déviation de son mandat des colloques inquisiteurs avec les suppôts des Soissons et de Chanteloube ; si vis-à-vis de Louis XIII, par là déjà prévenu contre l'objet de sa mission et d'ailleurs impatient d'entrer en campagne ; si vis-à-vis de ce jeune Mars déjà armé de pied en cap, Charmel avait su se borner aux termes de sa justification, il en eût obtenu tout au moins un plus favorable accueil. Mais en dépassant la mesure, Charmel sembla n'être venu au quartier-général de l'armée royale que pour y introduire par une porte déjà forcée une négociation de contrebande. Aussi Louis XIII, abordé le 8 juillet le pied dans l'étrier et à peine saisi des justifications officielles, là-dessus coupa court en brusquant son départ.

Sur ces entrefaites était arrivée à Angers l'ambassade conduite par l'archevêque de Sens. Cet événement rouvrait les négociations sous une forme désormais plus suivie, mais qui, en les concentrant au quartier-général angevin, soustrayait à leur vertu suspensive la marche de l'armée royale. Par là les Vendôme et les Soissons étaient renvoyés, pour toute négociation diplomatique, au groupe acclimaté devant eux. Mais, pour avoir essuyé leur venue, ils n'agréaient pas encore leur entremise. Aussi, au risque d'aggraver par une récidive de provocation la rude leçon infligée à l'écuyer Charmel, et cela dans la double occurrence d'une accélération de la marche victorieuse de Louis XIII et de l'établissement fixe en Anjou de la plus autorisée de ses ambassades, et d'ailleurs oubliant sur ce dernier chef leur vote d'exclusion tirée de l'entrée du roi en campagne, songèrent-ils dès le retour de Charmel à réexpédier vers l'armée royale un second estaffier ; non qu'on n'en dût délibérer en présence de Richelieu, de l'homme qui avait introduit dans la place les seules intermédiaires désormais possibles de la réconciliation générale que lui seul voulait sincère ; mais Richelieu, satisfait d'un triomphe qui, s'ajoutant à celui de l'élimination du manifeste des Soissons, en principe lui assurait tôt ou tard le dénouement de la guerre civile, se garda bien d'imposer trop vite à ses adversaires du conseil les hôtes qui y avaient pris place malgré eux. D'ailleurs ce messenger qui allait succéder à l'écuyer Charmel, il le voyait d'avance trop radicalement éconduit pour que ceux qui l'auraient lancé contre cette pierre d'achoppement tentassent de s'y reprendre. Aussi lorsque, pour encourir ce dernier avertissement sans réplique, on eut au Logis-Barrault voté par un renchérissement d'inopportunité sur les traces de Charmel l'envoi de Sardini, Richelieu entra dans les vues de ses adversaires en réclamant par cet organe à contre-sens sa proposition en cour déjà si mal accueillie d'un arbitrage des parlements : espérant qu'au moins ces mêmes parlements, depuis qu'ils avaient renvoyé intacts au roi les remontrances épistolaires de Marie de Médicis, seraient en cour vus d'un meilleur œil, et que par là s'atténuerait clans ce chassé-croisé des entremises actuelles, la



nouvelle démarche risquée au rebours de celle du nonce, du Père Joseph et de l'archevêque de Sens. La reine-mère remit donc à Sardini, à la place du manifeste concluant à l'éloignement de Luynes, et comme pour en mieux faire accepter aux Soissons la suppression, une vraie pièce d'État où l'ancienne régente, transformée en chef d'opposition, présente à son fils tout un système de gouvernement qui eût fort étonné le maréchal d'Ancre, et auquel ne s'adaptera guère un jour le second ministère de Richelieu. La base de ce système était l'institution, autour de Luynes maintenu au pouvoir, de quatre grands conseils modérateurs pour la religion, la guerre, les finances et les affaires contentieuses. On croit entendre Saint-Simon conseillant au régent de mettre le gouvernement en commissions. Mais le trait le plus marquant de l'instruction de Sardini est la déférence hautement affichée pour l'autorité judiciaire. Déjà nous avons vu la reine-mère et son conseiller flatter la vanité et les prétentions des parlements et s'efforcer de les gagner à leur cause. La lettre actuelle revendiquait les privilèges les plus contraires à l'intérêt général. Par exemple elle voulait que désormais **nulle commission ne pût être envoyée en province sans avoir été vérifiée au parlement**, ce qui d'un seul coup supprimait les commissaires civils et les inspecteurs de justice et de finances, chargés de signaler et de réprimer les abus et les infractions aux lois, en un mot toute la haute surveillance de l'État, qui surtout depuis Henri IV protégeait dans son essor la royauté nouvelle. Est-ce bien Marie de Médicis ou Richelieu qui parle ainsi, ou Barillon et Broussel ? Non, c'est Richelieu poussant ici trop loin la complaisance pour cette reine insurgée dont il craignait à toute heure de voir lui échapper la confiance ; c'est Richelieu s'exagérant le souci de se faire pardonner par ses adversaires la suppression de leur manifeste ; c'est Richelieu dont cette lettre est l'ouvrage ; on y reconnaît la main, sinon les idées et l'autorité du Testament politique.

Mais sur le chemin de Paris à Angers Louis XIII, d'étape en étape, précipitait sa marche avec la vitesse acquise de la victoire. A ses yeux désormais tout ce qui ne passait pas par l'archevêque de Sens et le président Jeannin, sortait de cette officine où s'étaient dénaturées les instructions de Charmel. Et puis, quelque soin qu'eût pris Richelieu d'étouffer le manifeste des Soissons<sup>1</sup>, le complot de ce manifeste avait transpiré. Le manifeste, on le voyait déjà partout affiché et nul plus que Louis XIII n'était hanté de ce cauchemar. Aussi, le 14 juillet et à Dives, du plus loin que lui apparut Sardini avec l'exhibition de son mandat et de ses intempestives leçons de gouvernement, Louis XIII crut voir, au revers du chapeau que cet obséquieux agent tenait respectueusement à la main, émerger l'odieux factum tenu là sans doute en réserve, au cas d'un échec prévu de l'ostensible démarche qui en couvrait l'émission, comme une batterie de rechange et, dans l'imagination offusquée du roi le souvenir de Charmel] déteignant sur tout ce qui adhérait aux vestiges de son passage, et cette impression s'aggravant du décri des agences antérieures de Sardini dans le camp maternel : **Cette lettre**, articula-t-il d'un ton courroucé et en visant celle qu'il lui présentait, **cette lettre ne provient pas de ma mère. Vous l'avez écrite à Paris.** Et sur les dénégations de Sardini : **Je sais ce que je dis. Retirez-vous. Je ne la prendrai pas de vos mains. D'ailleurs, si ma mère a quelque chose à me mander, qu'elle s'adresse aux députés qu'elle a près d'elle.**

Marie de Médicis, ou plutôt les Vendôme et les Soissons se rebattirent en effet sur les députés venus pour les entendre sur place ; mais d'abord ce ne fut que

---

<sup>1</sup> On ne trouve nulle part la teneur de ce manifeste, ce qui tient sans doute aux précautions prises par Richelieu pour en conjurer la divulgation.

pour se venger sur eux de la nécessité d'essayer leur entremise, et par voie de représailles indirectes du renvoi de Sardini. Car en vain, peu à près cette exécution, Louis XIII envoya à Angers s'excuser de sa brusquerie imputable, l'avouait-il, à des malentendus sur la teneur et la provenance des lettres répudiées : espérant qu'un tel message de réparation confié au jeune comte de Rochefort, fils du duc de Montbazon, réconcilierait les Vendôme avec le groupe diplomatique qui semblait s'y solidariser par l'attache paternelle. Mais aux yeux de nos intransigeants cette adhérence-là même à une délégation réprouvée au point que, dans un simple colloque de relevée avec Blainville, Montbazon leur avait semblé comploter avec lui l'espionnage de ses collègues<sup>1</sup>, cette adhérence-là même incriminait le voyage du comte de Rochefort. Aussi, dès qu'ils le surent arrivé en Anjou au château du Verger, domaine du prince de Guémené son beau-père, le duc de Vendôme s'empressa d'en aviser la reine-mère, en la prévenant d'avance contre la visite du jeune prince. Il ne pénètre dans votre apanage, lui insinuait-il avec les faux bruits courus sur sa venue<sup>2</sup> ; il ne pénètre dans votre apanage que pour y cabaler contre vous avec des commissions de recrutement ; et déjà il vous a débauché trois capitaines, et il ne sortira d'ici que pour s'en aller, grâce au pouvoir héréditaire des Rohan dans la Bretagne, confirmer le château de Nantes contre nous dans la résistance, et par là nous resserrer de plus en plus sur le passage de la Loire. Aussi ne laissons entrer dans nos murs cet hôte perfide que pour nous mieux assurer de sa personne. Nous-mêmes l'emmènerons de là à Nantes, où sa tête tombera devant le gouverneur du château qui, sommé de capituler sous la menace de cette exécution, osera demeurer inébranlable. Et quant à cette nouvelle ambassade qui ne nous semble avoir été que l'avant-garde du comte de Rochefort, vu les affinités du sang qui dénoncent ici la connivence du duc de Montbazon et par là celle de ses collègues, il les faut jusqu'à nouvel ordre placer sous bonne garde. D'aussi odieuses exigences excitèrent dans le conseil de Marie de Médicis un tollé d'ailleurs bien prévu des Vendôme, qui ne les élevaient si haut qu'en spéculant sur la faiblesse de Marie de Médicis, afin de lui arracher par la voie d'un compromis encore bien regrettable, au moins l'incarcération du comte de Rochefort à titre de prisonnier de guerre. Il est vrai que dès le lendemain la reine-mère, pour soustraire à ce verdict qu'on venait d'extorquer d'elle le messenger venu à lui avec la double qualité de beau-frère de Luynes et de fils du duc de Montbazon, lui envoya signifier au Verger, ainsi qu'elle l'avait fait aux ambassadeurs aujourd'hui devenus ses hôtes, la défense de passer outre. Mais le comte de Rochefort ne vit là sans doute qu'une apparente satisfaction donnée à l'ostracisme des Vendôme, et que suivait de près sans cloute comme à Saumur un courrier de contremandement. Aussi, sans même attendre jusque-là, et sur la foi des conférences ouvertes au Logis-Barrault avec les députés qui avaient son père pour collègue, s'aventura-t-il de suite jusqu'aux portes d'Angers, sans prévoir quo ceux qu'il venait ainsi braver en face l'y attendaient de pied ferme. Car, du plus loin qu'il vit venir à lui dans l'après-midi du 18 juillet et sur les glacis du

---

<sup>1</sup> Marillac : Blainville qui avoit charge expresse de les voir arriver [l'archevêque de Sens et ses collègues], avant que partir... Mons. de Montbazon, que deuil le partement de Blainville est demeuré auprès de la députation [de l'archevêque de Sens] comme le quatrième député ou comme espion des autres pour son gendre.

<sup>2</sup> Rochefort n'arrivait certainement qu'avec la mission d'excuse de Louis XIII. Luynes était alors trop intéressé au rétablissement de la paix pour avoir pu, au moment meute de l'arrivée à Angers de l'ambassade de l'archevêque de Sens, investir son beau-frère d'un mandat qui en compromettait si gravement les démarches.

portail Saint-Michel le comte de Rochefort suivi d'un groupe de créatures, le duc de Vendôme, accourant à lui au galop avec une forte escouade que rendait en ce moment bien nécessaire à Angers la popularité des Guémené, et mettant pied à terre en abordant le jeune prince, l'invita à s'en venir avec lui se divertir au jeu de paume. Mais la partie entre eux à peine entamée, ces mimes sbires qui, depuis leur entrée en ville n'avaient cessé de suivre le jeune homme qu'ils guettaient comme une proie, au moment où il allait pour sa défense dégainer contre eux l'appréhendèrent avec son escorte pour les aller jeter dans les prisons du château d'Angers<sup>1</sup>.

Cet affront rejaillissait, par une atteinte détournée à leur privilège d'inviolabilité, sur toute l'ambassade, et dès lors tendait à la rendre irréconciliable avec celle dont l'hospitalité ne leur semblait plus qu'un piège. Et un tel dénouement entraînait bien dans les calculs des Vendôme qui, à part même leur soif de vengeance à l'égard des députés qui avaient aux portes d'Angers violé leur consigne, voulaient, en compromettant à leurs yeux leur introductrice, se débarrasser d'eux par la provocation d'une rupture suivie de leur départ. Et en effet tout d'abord le duc de Montbazou, dès le jour de l'arrestation de son fils, après avoir sollicité de Marie de Médicis vainement son rachat, et se voyant là-dessus interdire de sa part toute insistance sous peine de partager son sort, s'esquiva d'Angers comme d'un guet-apens, pour aller par le château du Verger rejoindre à Lisieux le 21 juillet et avertir Louis XIII. Aussitôt, par une solidarisation de sécurité et d'honneur avec ce père outragé, et pour le cas où le château d'Angers garderait plus longtemps son prisonnier, le roi rappela à lui toute l'ambassade. Par là tombait une nouvelle demande d'armistice, avec sollicitation de son retour à Paris transmise au nom de cette ambassade par Blainville. En même temps, par une réplique aux représailles insurrectionnelles des Vendôme, s'exécutait à Paris une dernière razzia de suspects. Puis, sur l'ordre de la reine et de son chancelier reçu le 23 juillet, Bassompierre, qui dans son mouvement de concentration de l'armée de Champagne venait d'investir Dreux, alla de là dès la prise de cette ville, le 25 juillet, par Nogent-le-Roi avec trois cents chevaux-légers enlever au château d'Anet, où le duc de Vendôme les avait laissés dans sa fuite, sa femme et ses fils pour les emmener au Louvre, à titre d'otages répondant de la sûreté de Rochefort. Et à ce rapide coup de main s'adjoignait, par un surcroît d'opportunité décisive, l'entremise du prince de Guémené, sollicitant de Marie de Médicis pour son gendre, à la charge de le lui représenter de suite sur son ordre et de lui garantir la neutralité de son gouvernement de Bretagne, l'échange de la sombre prison de la citadelle angevine contre la large et somptueuse captivité du château du Verger. Et, bref, après avoir parlementé avec les Vendôme sur l'étendue de leurs représailles concentrées enfin sur la personne de Rochefort, il fallait encore, jusque dans cette mesure, transiger pour sauver sa tête et élargir sa prison. Le 28 juillet le duc de Vendôme vint lui-même de La Flèche, où venait de se transporter, comme on le verra bientôt, tout l'état-major insurrectionnel, ouvrir les portes de la prison d'Angers. Et sous sa conduite, celui dont le prince de Guémené avait cautionné l'innocence, vint gaiement se placer au château du Verger sous sa bénigne surveillance. En même temps il suffit au duc de Vendôme de lui avoir ouvert les portes de la citadelle angevine pour rentrer en possession des otages d'Anet. Et dès lors l'ambassade qu'avaient touchée d'aussi près les

---

<sup>1</sup> Avec un fils du duc de Nemours enlevé à Paris dès le 23 juillet avec sa nourrice par la duchesse de Luynes.

destinées du comte de Rochefort, une fois rassurée de ce chef par son élargissement amiable, revint au Logis-Barrault rouvrir dignement ses séances.

Mais sous la direction aussi soutenue que flexible de Richelieu, ces nouveaux pourparlers du Logis-Barrault ne pouvaient attiédir les préparatifs militaires et, en introduisant en Anjou la plus sacrée des ambassades, Richelieu ne voulait ouvrir avec elle qu'une négociation armée. Il est vrai qu'au moment de l'arrivée en Anjou de l'archevêque de Sens, au nord la marche victorieuse du roi en Normandie et l'investissement du château de Caen, au midi les échecs infligés en Poitou et en Guyenne aux effectifs de Rohan et de Mayenne par les diversions de La Rochefoucauld et de Thémynes et à l'orient la rapide organisation de l'armée de Champagne, aggravaient bien la situation militaire de Marie de Médicis. Mais du Poitou lui arrivaient, en dépit de la diversion de La Rochefoucauld, vingt-cinq mille fantassins et six cents cavaliers sous le commandement de la Trémouille. En Guyenne Mayenne, tout en entretenant dans l'Agenois contre Thémynes la moitié de ses levées, qui montaient à six mille fantassins et huit cents cavaliers, en expédiait le reste à Angers. En Champagne et jusque dans le voisinage des quartiers de Bassompierre, et partout ailleurs, surtout en Picardie et en Touraine, en Berry et en Bourgogne, en Bourbonnais et en Languedoc, avec l'argent de la reine-mère on activait les levées<sup>1</sup>. Et autour de lui Richelieu s'autorisait de ces efforts désespérés pour redonner du cœur. Aussi, dès le lendemain même de l'arrivée à Angers des Soissons le conseil de guerre, imbu tacitement et de longue main des calculs de Richelieu, avait fait prévaloir au Logis-Barrault, en vue de tout ce que l'on pouvait conjurer de désastres, les plus promptes résolutions.

En pleine menace de l'investissement de Caen, et tout en pressant le duc de Longueville de s'y jeter concurremment avec le grand-prieur, et non sans l'achat préalable d'un armement pour douze cents hommes, on renforça les garnisons de toutes les citadelles du Perche gardant le passage de la Normandie dans le Maine, à savoir la Ferté-Bernard, Dreux et Verneuil. Même dans l'Anjou et le Maine, et tout autour du poste de Château-du-Loir assigné dans la direction du Perche comme rendez-vous général aux recrues de la reine-mère, on étendit d'une rivière à l'autre ce réseau de protection, en fortifiant sur la Loire Beaufort et les Rosiers ; sur le Couesnon, Baugé ; sur le Loir, Durtal et Vendôme ; sur la Sarthe, Alençon et Sablé ; sur la Mayenne et l'Oudon, Château-Gontier et Craon.

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 75-76, 78-80. — Rohan, p. 156. — Bassompierre, pp. 137 et 139. — *Mercure français*, pp. 309-317. — Viti. Siri, pp. 170-173. — *La Nunz. de France*, 29 juillet et 1er août. — *Lettres du cardinal Bentivoglio*, 5 août. — *Dispacc. de gl. amb. ven.*, 22 juillet, 1er et 4 août. — Arnauld d'Andilly, f° 12 et 14, 16 et 17. — F. Colbert, 98, pp. 77, 81 et 82. — F. fr. 3795, f° 97-98, 102 ; 3802, f° 54-55 ; 18a5, P 23 ; 3812, f° 38-41. — Coll. Dupuy, f° 178 et 179. — Arch. des aff. étra., F. fr., 773, f° 67. 69 et 213. — Roncobonveri, pp. 315 et 323. — Gramond, pp. 286 et 287. Malingre, pp. 632, 633, 635. — Levassor, pp. 281-282. — *La déclaration de la reyne-mère au roy*, à Paris, chez Isaac Mesnier, rue des Mathurins, 1620. Avec permission, p. 5..— *Coppie de la lettre du Roy, à MM. les ducs de Montbazou et de Bellegarde, archevêque de Sens et président Jeannin pour le revenir trouver incontinent icelle reçue*. — XXe jour de juillet 1620. — A Caïn. — *Le voyage du roy en Normandie*, pp. 24 et 26. — Jehan Louvet, pp. 27 et 28, 30. — Rangeard, Mss. 893, p. 363. — Mairie d'Angers, Arch. anciennes, EE., *Guerre entre Louis XIII et la reine-mère*, pièce n° 2. — Mme d'Arconville, pp. 61, 62, 61. — *Le véritable P. Joseph*, p. 138. — V. Cousin, mai 1862, pp. 306, 308-310. — *Le Logis-Barrault*, p. V. Pavie, p. 20.

La seule ville de Craon, inféodée territorialement à la maison de Condé avant de passer dans l'apanage de la reine-mère, lui opposa quelque résistance. On y avait pourtant envoyé d'Angers le 9 juillet, pour y tenir garnison, deux compagnies des gardes de la reine-mère montant à deux cents hommes de pied sous le commandement de son capitaine des gardes La Roche-Allart ; et on les avait fait suivre de Roche et des Roches-Aulnays, dit baron de Santerre, avec deux mulets chargés d'armes et de munitions sous l'escorte du concierge du château d'Angers Gohier. Mais en vain, pendant que ces troupes se barricadaient dans les faubourgs, le maire Lasnier, qui les avait accompagnées avec le seigneur d'Angrie, au nom de Marie de Médicis essaya de parlementer pour leur introduction : les portes de la ville leur demeurèrent obstinément fermées. Aussi là-dessus, déjà le lendemain 10 juillet sortaient d'Angers, pour aller renforcer les assaillants, le duc de Retz avec deux cents chevaux et quatre pièces de canon, lorsque vers sept heures du soir arrivèrent à Marie de Médicis, sur la présentation du maire Lasnier et de l'échevin Gohier, le seigneur d'Angrie et deux députés de Craon avec un message de soumission. Aussitôt la reine-mère investit du gouvernement de sa nouvelle conquête La Roche-Allard, qui jusqu'à la bataille des Ponts-de-Cé y entretiendra la garnison qu'il y avait amenée et réquisitionnera les paroisses voisines pour l'environner de fortifications.

A l'abri de cette ligne de défense, et lorsqu'au 19 juillet la détresse de Caen s'aggravait du retour malheureux en Anjou du grand-prieur suivi de Thorigny, au conseil du Logis-Barrault on agita l'emploi des forces que la reine-mère avait pu jusqu'ici par des rajeunissements exercés dans un rayon de six lieues réunir autour d'elle, et qui, en en déduisant deux cents hommes par chacune des garnisons réparties entre les bassins de la Loire et de la Mayenne et en réservant six régiments du commandeur de la Porte pour contenir les Angevins déjà mécontents des Vendôme, s'élevaient à environ six mille fantassins et douze cents chevaux. A cet égard, une fois qu'on avait assigné aux forces insurrectionnelles comme rendez — vous général Château-du-Loir, il était naturel de leur ménager en arrière comme point d'appui ou comme retraite le poste voisin de La Flèche, surtout après avoir occupé sur les rives du Loir, en aval et en amont, Durtal et Vendôme. Mais La Flèche était sous le gouvernement de La Varenne, qui n'avait jamais pardonné aux Angevins d'avoir retiré de ses mains les munitions clandestinement enlevées de leur citadelle. Aussi avons-nous vu, lors de la fuite du duc de Mayenne, quelle vigilance vindicative il avait exercée aux confins de l'apanage de la reine-mère, et lorsque l'insurrection dont cette fuite n'avait été que le signal, se développait dans tout son horizon de forteresses, ce n'était pas pour La Varenne le moment de se relâcher de la résistance ; et dès lors il semblait à l'entrée du Maine aussi redoutable que l'était vers la Touraine Duplessis-Mornay. Aussi, lorsqu'au Logis-Barrault vint à l'ordre du jour l'occupation de La Flèche, ceux-là sans cloute qui avaient déserté la défense de la Basse-Normandie et des bords du Loir, dissuadèrent la reine-mère de cette démarche. **En envisageant même, disaient-ils, le château de Caen dans l'imminence de sa chute, ils supposaient que ce château pouvait bien retenir encore trois semaines l'armée royale. Pendant ce temps ils conseillaient plutôt à Marie de Médicis de se maintenir encore trois semaines dans l'expectative et, au besoin, à aller jusqu'au Poitou se joindre prudemment au duc de Mayenne, lui-même inquiet par Thémises.**

Une aussi subite sollicitude pour l'homme qu'ils voulaient à tout prix écarter de l'Anjou, fût-ce en poussant vers lui Marie de Médicis, couvrait mal chez les Vendôme la pusillanimité de leurs consultations. Heureusement, si les Vendôme

n'étaient braves que contre des ambassadeurs, en revanche Richelieu dans sa diplomatie de réconciliation était intransigeant sur ce seul chapitre de la défense militaire de sa souveraine. Aux piteuses suggestions de ses antagonistes du Logis-Barrault succédant aux rodomontades originaires, c'était le moment pour Richelieu d'opposer une fois de plus l'indéfectibilité de sa hardiesse<sup>1</sup>, afin de s'enraciner par là toujours plus avant, à travers le tumulte et l'incohérence des obsessions adverses, dans l'ancienne confiance de sa souveraine. Autant il avait naguère insisté pour insérer aux clauses de l'état général, et dans la phrase encore purement diplomatique de notre querelle intestine, le stricte maintien de la défensive, autant, une fois que les hostilités entamées du côté du roi par l'occupation de la Normandie eurent transformé cette attitude, l'organisateur de l'expédition avortée de Falaise éleva la voix dans le sens d'une démarche qui n'en était que la revanche. En cela d'ailleurs Richelieu s'appuyait sur Marillac, à qui il n'avait pas tenu que le grand-prieur une fois lancé vers Caen ne dépassât Falaise. Mais Richelieu invoquait surtout l'autorité supérieure du duc de Rohan. Il est vrai que, pour être devenu depuis l'assemblée de Loudun l'hôte de Marie de Médicis, Rohan ne lui était pas demeuré de ce chef très assidu. Distrait de la résidence fixe en Anjou par les incubations lointaines d'une guerre de religion qui l'appelaient chaque jour des rives de la Loire et de la Charente à celles de la Gironde et de la Garonne, Rohan ne faisait au Logis-Barrault que des apparitions intermittentes. Mais si ce n'était pas assez pour s'y autoriser avec tout ce que son génie militaire comportait de suite et de plénitude, au moins aux délibérations qui n'y intéressaient pas en lui principalement le sectaire, il s'imposait grâce à l'impartialité relative de son suffrage. Notamment, après avoir contrecarré Richelieu sur l'emplacement stratégique du siège de la révolte, une fois le quartier-général de la reine-mère maintenu sur le bassin de la Loire, Rohan avec Richelieu avait loyalement adopté cette ligne de défense comme une base des plus vigoureuses décisions. Aussi adhéra-t-il d'emblée et fournit-il sans doute plus d'un argument au solide plaidoyer de l'évêque de Luçon en faveur de l'occupation de La Flèche. [Vu la configuration matérielle de nos frontières](#), remontra le judicieux prélat à la reine-mère en face des héros de théâtre qui méritaient de sa part une double leçon de stratégie et de courage, [vu la configuration matérielle de nos frontières septentrionales](#), et après tout ce que nous y avons semé de garnisons sur des rivières d'ailleurs non guéables, le poste de La Flèche est le seul par où l'ennemi puisse désormais nous envahir. Aussi ce poste nous est nécessaire pour compléter de ce côté notre ligne de défense. D'ailleurs la marche sur La Flèche enlèvera à l'ennemi cette audace qu'il a tirée de la fuite de nos amis. En nous tenant avec eux enfermés dans Angers, nous démoralisons la défense du château de Caen, nous livrons à l'ennemi nos garnisons les plus avancées de la Normandie et du Maine, et cette foule d'adhérents que nous possédons encore dans cette zone sont par là rejetés en désespérés dans les rangs de l'armée royale. Au contraire, enlevés par l'élan que nous sollicitons de Votre Majesté, ils afflueront de partout vers elle. A travers tous les fleuves dont nous tenons désormais la clef, les levées de Boisdauphin et de Du Bellay, du comte de Montsoreau et du grand prieur, avec deux régiments

---

<sup>1</sup> Marillac : [Au moment où se prit dans le conseil de Marie de Médicis la résolution de la marche sur La Flèche], déjà la plupart ne parlaient plus de la guerre que pour parvenir à la paix, et sy le courage de la reyne, qui commença bien à paroistre dans les premières difficultez, ne leur eût tourné la bride, je crois qu'ils la fussent allé demander à genoux. ils n'en auraient parlé devant elle, mais bien à Mons. de Luçon, et avec tant d'instance que souvent il en rougissoit pour eux.

récemment levés dans le Maine, arriveront encore moins tôt à Angers qu'à La Flèche. C'est à La Flèche que Votre Majesté redonnera le plus de cœur au duc de Mayenne dans sa lutte contre Thémynes ; car c'est de La Flèche qu'au besoin elle pourra repasser plus sûrement vers la Guyenne, avec ce qu'aux bords du Loir elle aura recueilli des contingents de son apanage. Mais surtout l'occupation de La Flèche nous assure celle du Mans, et l'occupation du Mans nous ouvre la route d'Alençon. Or, d'Alençon nous pouvons divertir du siège de Caen l'armée royale, soit en l'attirant de là vers nous, soit en l'allant refouler jusque sous les murs de Rouen, et de là, par un retour de Sa Majesté vers son établissement domanial de Lisieux, la couper d'avec l'armée de Champagne<sup>1</sup>.

Ainsi Richelieu, une fois condamné à déduire en cette pressante exhortation les strictes conséquences d'une guerre par lui si sévèrement condamnée dans son principe, au moins y allait le front levé et la poitrine découverte. Il y avait bien là de quoi piquer d'honneur une reine pardessus tout glorieuse, et cela jusque dans l'atmosphère de vaine turbulence où nous avons vu jusqu'ici s'amuser sa paresse. Imbue cette fois de toute la logique et animée de tout le courage de sa révolte, tant qu'à combattre son fils, et dans son fils le sang d'Henri IV, elle voulut paraître relativement digne de le lui avoir transmis, et en ceux-là même qui ne l'avaient pas reçu d'elle et qui venaient de le démentir à Falaise et à Vendôme, tout-à-coup ce noble sang se réveilla. L'annonce même si prévue de la reddition de Caen, en rendant plus urgent dans le Maine le resserrement de notre ligne de défense, ne fit que précipiter l'élan général. Bref, dès au sortir du conseil où ils ont, avec l'aide du duc de Rohan, rallié à eux tous les suffrages, Richelieu et Marillac mandèrent de six lieux à la ronde toutes les troupes disponibles et, dès le lendemain 21 juillet sur les neuf heures du matin, au sortir d'une messe entendue en leur église paroissiale de Saint-Michel du Tertre, les Vendôme et le duc de Nemours, avec le comte de Soissons qui n'était en retard d'aucun élan, s'en vinrent à cheval au Logis-Barrault au-devant de la reine-mère. Secouée de sa pesanteur naturelle, Marie de Médicis, avec son intrépidité d'amazone, accompagnée de Richelieu et escortée de la moitié de ses dames d'honneur, se jeta dans sa somptueuse litière de velours noir. Puis tout l'état-major insurrectionnel s'achemina par la porte Saint-Aubin et le faubourg Saint-Michel vers la Flèche, avec six mille fantassins et douze cents cavaliers, suivis de six canons et de sept charretées de munitions. Et, pendant que Marie de Médicis arrivait dès le soir à Durtal, les six régiments du commandeur de la Porte, distribués par Marillac entre les diverses portes d'Angers, y surveillaient la population urbaine. En même temps, quatre pièces de canon s'établissaient aux Ponts-de-Cé ; la Perraudière allait sur la levée de la Loire à une lieue de Saumur contenir Duplessis-Mornay et tout le reste des troupes en formation devait rejoindre la reine-mère.

Une direction aussi soutenue, en même temps qu'une aussi vigilante répartition des forces insurrectionnelles, produisit vite tout l'effet qu'en attendaient à la fois Richelieu, Rohan et Marillac. Isolé et pris au dépourvu dans un réseau de postes ennemis et intimidé dans sa faible citadelle avec une insignifiante garnison et avec les minces débris d'artillerie échappés aux revendications angevines, La Varenne, après un lointain simulacre de résistance, ne laissa même pas Marie de Médicis dépasser Durtal. A peine l'y sut-il si près de lui, qu'en toute hâte il évacua La Flèche, en se repliant entre la Sarthe et la Mayenne sur son second domaine de Sainte-Suzanne comme sur un poste de revanche.

---

<sup>1</sup> V. au n° X des pièces justificatives.

De son côté, dès son entrée à La Flèche la reine-mère y établit une garnison de vingt compagnies d'infanterie et de six canons, sous le commandement du duc de Nemours. Puis elle envoya le grand prieur et Marillac avec le jeune Soissons, suivis de la compagnie de ses gardes et de celle des cheveu-légers, outre deux cents volontaires, tâter sur la Sarthe le passage de la Suze et de là vite reconnaître les faubourgs du Mans, en vue d'une occupation qui érigerait cette ville en un boulevard du Maine. En même temps, pendant que cinquante éclaireurs aux ordres de Brézé et de Rois-Guérin s'avançaient au-delà du Mans jusqu'à Bonnétable, une escouade de onze hommes remontant le Loir poussait jusqu'au Lude, par où La Flèche se liait au rendez-vous général de Château-du-Loir, et un plus gros détachement, dépassant Le Mans dans la direction de la Mayenne, y allait relancer La Varenne jusque dans Sainte-Suzanne, par où la Mayenne se reliait à la Sarthe autant par La Flèche et Beaufort la Sarthe et le Loir se reliaient à la Loire<sup>1</sup>.

Tandis que la reine-mère, si fière de s'être pour ainsi dire enlevée à elle-même, croyait invinciblement s'affermir dans son premier, hélas ! et dans son dernier triomphe, ce fils qu'elle avait voulu se montrer digne de combattre exploitait contre elle la victoire où venait de s'inaugurer son prestige. A cet égard, au conseil de guerre tenu dès le lendemain de la prise de Caen par l'état-major de l'armée royale sur la marche à suivre, ces mêmes hommes timides, qui avaient voulu coup sur coup retenir dans Paris et écarter du siège de Caen le jeune Louis XIII, revinrent à la charge. Car l'insurrection, disaient-ils, est vaincue ; et l'on tremble pour les jours de Votre Majesté en la voyant s'enfoncer dès lors inutilement dans le cœur du royaume, après l'imprudente magnanimité déployée dans les tranchées du plateau de Saint-Gilles. C'est que, justement, Louis XIII avait par là trop gaiement étrenné le feu de l'ennemi pour écouter désormais dans son conseil d'importunes suggestions de recul. D'ailleurs il avait auprès de lui militairement la contre-partie de ce qu'était Richelieu auprès de sa mère. Depuis la fuite des Soissons, Condé n'avait cessé de chevaucher à ses côtés comme le génie de la guerre, en aiguillonnant d'étape en étape le jeune héros qui ne demandait que son impulsion. Aussi, à la seule ouverture d'une rentrée à Paris, Condé bondit plus haut que jamais. Il nous faut, s'écria-t-il, aller vaincre dans Angers la reine-mère. Nous n'aurions plus à la combattre aujourd'hui si, dès le voyage d'Orléans, au lieu de se retourner de là vers Fontainebleau l'on avait poussé jusqu'au siège de la révolte. Cette fois, poussons jusqu'au bout notre fortune. Par Alençon et le Mans, et à travers les forteresses des Soissons, marchons droit sur l'Anjou, où d'abord nous occuperons sur la Loire le passage

---

<sup>1</sup> Richelieu. p. 81. — Fontenay-Mareuil, p. 148. — *Mercure français*, pp. 307, 309, 323. — *La Nunz. de Fr.*, 1er août. — *Lettre du Cardinal Bentivoglio*, 5 août. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 31 juin, 2 juillet, 4 août. — Marillac, pp. 28, 31-33-35-36, 38-41. — Coll. Dupuy, 92, f° 178-179. — F. fr., 3802. f 57 ; 3812, f° 43. — A. d'Andilly, f° 16 et 17. — Arch. des aff. étr., f. fr., 773, f° 187. — Malingre, pp. 645-646. — Le P. Griffet, p. 264. — Levassor, pp. 586-587. — Bazin, p. 366. — H. Martin, p. 160. — *Ludocici XIII rimarerium*, p. 14. — Mme d'Arconville. p. 67. — *Lettres et mém. de messire Philippes de Mornay*, p. 384. — V. Cousin, novembre 1861, p. 719 ; mai 1862, pp. 311-312. — Jehan Louvet, pp. 29-30. — Mairie d'Angers, archives anciennes, EE, p. 2. — Rangeard, Ms. 893, pp. 362-365. — *Notice de Michel Courjaret, vicaire de Nielles en Craonnais, insérées par lui dans un des registres de cette paroisse 1610-1621 (Revue de l'Anjou, novembre-décembre 1875)*, pp. 322-323. — *Notice sur Château-Gontier*, p. Bonneserre de Saint-Denis (Le Mans, Monnoyer, 1871), p. 239.



des Ponts-de-Cé, afin d'y prévenir la jonction de la reine-mère avec les ducs d'Épernon et de Mayenne.

Une aussi tranchante consultation, d'ailleurs si conforme aux impatiences royales, coupa court désormais à toute velléité d'un mouvement rétrograde. Mais tant qu'à marcher de l'avant, l'Anjou devait-il être un immédiat objectif ? Avant de tourner de ce côté, ne devait-on pas d'abord achever de s'assurer de la Normandie par l'occupation de Dieppe ? N'était-il pas dangereux de laisser derrière soi, quand le duc de Longueville venait de s'y jeter avec trois mille hommes et d'amples munitions, le poste le plus solide de la Normandie, un poste dominant toute la péninsule du Cotentin et s'avancant de plusieurs milles dans la Manche vers l'Angleterre ? Il est vrai qu'au sortir de Caen ce n'était pas avec une armée réduite par l'établissement de garnisons sur le bassin reconquis de la Seine, et non encore jointe à l'armée de Champagne, qu'on pouvait tenter de forcer la plus solide place de Normandie. Mais le duc de Longueville était-il plus disposé que le grand prieur de Vendôme à s'enfermer dans la citadelle qui était le centre de son refuge et qu'il eût surtout fortifiée de sa présence ? En tout cas, n'y allait-il pas de l'honneur du roi à ne pas négliger Dieppe ?

Pour rappeler au roi la seule ville qui, dans toute la Normandie, ne se fût pas encore ouverte devant lui, on l'attaquait par son faible. Aussi Louis XIII qui, sur l'impulsion de Condé, s'élançait déjà vers l'Anjou comme d'urgence, à peine entendit-il prononcer le nom de Dieppe, qu'il se retourna vers ce poste qu'on Fallait soupçonner de juger trop redoutable, en hésitant s'il devait avoir plus à cœur l'intégralité ou l'accélération de sa victoire. Heureusement, sur les entrefaites arriva une lettre de soumission, cette fois aussi définitive qu'on pouvait l'attendre du duc de Longueville. Il s'excusait de ne pas venir lui-même, en ne voyant point à la Cour de sûreté pour sa personne, vu la puissance de ses ennemis. Il protestait de son obéissance qui bientôt apparat trait, et il se défendait de toute entreprise insurrectionnelle. Par une aussi spécieuse formule mis à même de se dispenser honorablement de marcher sur Dieppe, Louis XIII n'eut plus qu'à se livrer au souffle d'Henri de Bourbon, pressé de le voir en Anjou prévenir la jonction des forces de la reine-mère avec celles du duc de Mayenne, qu'on évaluait à deux mille hommes ; car, insistait-il, cette jonction serait dangereuse pour l'armée royale, même réunie à l'armée de Champagne en grande partie débauchée, lors du désarmement de Metz, par le marquis de la Valette. Avant toutefois d'accourir en Anjou et jusqu'à ce que le variable duc de Longueville vînt justifier près de lui sa démarche épistolaire, Louis XIII, à l'effet non plus de forcer son asile mais de surveiller ses démarches, expédia de Pont-Audemer le 13 juillet au duc d'Elbeuf l'ordre de se maintenir avec l'assistance de la Châtre, et avec l'effectif de sept mille hommes de pied et mille cavaliers, sur le territoire de Dieppe.

Après avoir pourvu à la sûreté de ses derrières, l'armée royale, une fois acheminée vers l'Anjou, devait s'assurer chemin faisant, à travers la zone insurgée et en vue de l'accomplissement de ses derniers desseins, à la fois toute sa liberté de développement et de concentration. Aussi cette armée qui, au lendemain de la reddition de Caen, grâce à ses affluents quotidiens, et même en en déduisant les garnisons du bassin de la Seine et le détachement préposé à la surveillance de Dieppe, comptait seize mille fantassins, dont dix mille hommes des régiments, quatre mille des gardes et deux mille suisses, cette armée fut dès lors jugée assez forte pour subir sans péril une provisoire scission. En conséquence, vers sa droite le roi lança devant lui le maréchal de Créqui par Alençon et le Mans sur la route directe de l'Anjou. Lui de son côté, tout en

nettoyant le Perche, s'en alla vers sa gauche par Lisieux, Orbec, Laigle et Mortagne, au-devant de l'armée de Champagne qui, après avoir franchi la Seine et longé la Beauce et le Gâtinais, le devait venir rejoindre sur le bassin de l'Eure, entre Nogent et Chartres. Et tous ces éléments, ramenés l'un vers l'autre, se devaient finalement relier sur la Loire aux portes d'Angers.

En conformité de ces calculs qui assuraient à l'armée royale dans sa condensation définitive à la fois l'élasticité et l'essor, Créqui, dès le 19 juillet, avec dix compagnies des gardes, marcha sur Alençon, dont le gouverneur Belin, fraîchement installé dans ce poste le plus voisin de son apanage par Marie de Médicis, lui était un fervent homme-lige. Heureusement Belin, malgré son mandat de tirer de là douze cents hommes pour le service de sa souveraine, n'avait nulle prise sur une population plus immédiatement affirmative que celle de Caen dans son royalisme, et que de faibles murailles séparaient seules de ses vrais libérateurs. Aussi, à peine Créqui se fut-il approché de leur ville, où Belin n'avait pu rallier que cinquante hommes, que Bourgthroude et Bouville, qui s'en allaient par Alençon rejoindre à Angers, en la solidarité du désarroi, Thorigny et les Vendôme, au souvenir de la rapide soumission de Rouen exhortèrent leur hôte, dès que le vainqueur entrerait dans la place par une des portes, à l'évacuer par la porte opposée. On ne se le fit pas dire deux fois ; et Créqui, une fois arrivé à travers la ville ainsi désertée jusqu'au pied du château, n'y trouva plus qu'un exempt des gardes de la reine-mère qui l'attendait de par le roi pour la lui ouvrir.

A peine en possession d'Alençon, Créqui ne prit que le temps d'y établir comme garnison l'une de ses dix compagnies de gardes, sans même laisser le reste de son armée traverser une ville dont il récompensait la fidélité en l'exonérant de cette contribution de passage. Et il alla droit au Mans répondre aux appels d'une population qui, rivalisant avec les Alençonnais et par l'organe du gouverneur Marigny en fait de spontanéité dans le royalisme, l'avait envoyé conjurer de les venir en leur détresse, vu la fragilité de leurs murs, assister contre l'escouade de Marillac et du grand prieur de Vendôme accourus de La Flèche vers eux par la Suze et le Pont-de-Gènes. Là-dessus, en franchissant d'une traite les dix lieues qui séparaient Alençon du Mans, Créqui y entra juste au moment où le grand prieur y arrivait par la direction opposée ; et vite il alla dans cette direction-là même le prévenir sous le bénéfice d'un rapprochement et de la vigilance nocturne de toute son armée, en logeant et en barricadant au faubourg de Pontlieue, sis aux bords de l'Huisne, sous le commandement de Montalan, deux cents mousquetaires et carabiniers du régiment d'Arnauld. Il est vrai que le grand prieur, averti des mesures prises pour garnir et fortifier ce poste, accourut avec deux cents cavaliers et quelques arquebusiers pour les rompre, et par là enlever un faubourg qui lui livrait par la route de La Flèche l'entrée du Mans. Mais malgré sa supériorité numérique, il se heurta contre une résistance qui, encouragée par le voisinage de toute l'armée de Créqui, le décontenança. Dès qu'il eut vu tomber à ses pieds Beauregard, tué d'une mousquetade, avec quatre de ses hommes d'élite et plusieurs chevaux, il reflua vite vers La Flèche, trop heureux que Créqui n'ait pas eu sous sa main de la cavalerie pour l'atteindre et l'écraser dans sa fuite. Mais, refoulés vers La Flèche avec le détachement qui revenait de sommer en vain La Varenne dans Sainte-Suzanne, Marillac et le grand prieur n'y aggravaient que trop le découragement de Marie de Médicis, informée déjà de la perte d'Alençon par Bourgthroude.

Pendant que Créqui s'établissait au Mans pour y arrêter définitivement les progrès de Marie de Médicis, Louis XIII parti de Caen évoluait vers l'armée de Champagne en recueillant à chacune de ses étapes d'occupation des bulletins de

victoire. Le 22 juillet, il apprenait à Lisieux l'occupation d'Alençon. Le 25, à Laigle, et parallèlement à l'annonce de l'entrée de sa mère à La Flèche et de son entreprise sur le Mans, en revanche il apprenait son échec devant Sainte-Suzanne et par ailleurs la réduction de Verneuil, que Tresnel avait occupée sans résistance et dont il avait rasé les fortifications dressées entre le château et la ville. Le 27, à Mortagne, il apprenait l'occupation de Dreux par Bassompierre. Le 28, à Bellême, il apprenait à la fois celle de la Ferté-Bernard qui commandait sur l'Huisne la route de Paris au Mans, et qui s'ouvrit à la première sommation de Desplan ; et dans la Guyenne celle de Moissac par Thémînes. Le 29, à Bonnétable, on l'informait de celle de Vendôme et de l'établissement définitif de Créqui au Mans par l'enlèvement de Pontlieue. Et tandis que les députés de toutes ces villes, avec l'annonce de leur soumission, déposaient leurs clés à ses pieds, toute la noblesse environnante du Maine et du Perche, ainsi que Louis XIII l'apprenait aussi dès le 22 juillet en sa première étape d'Argence, renvoyait à la reine-mère ses blanc-seings et ses provisions pour des levées insurrectionnelles.

Et la force des armes n'avait pas même à provoquer partout les démarches royalistes. Dès le 13 juillet était arrivé d'Auvergne à Louis XIII le prince de Joinville qui, en l'informant d'un surcroît d'émigration criminelle en la personne du cardinal de Guise, accouru à Angers sur les traces des Soissons et des Vendôme, là-dessus déclinait chaleureusement toute solidarité fraternelle. Le 22 juillet à Mortagne et le 23 à Lisieux, c'étaient tour à tour les gouverneurs de Bretagne et de Languedoc, Brissac et Montmorency, qui, par deux franches démarches épistolaires, rassuraient la Cour sur leurs longues hésitations. En même temps, de tous les parlements de France arrivaient à Louis XIII intégralement closes ainsi qu'ils les avaient reçues eux-mêmes de Marie de Médicis, ses séditeuses remontrances. A Lisieux, celles à l'adresse du parlement de Toulouse, accompagnant la lettre de soumission du duc de Montmorency. A Laigle, celles à l'adresse du parlement de Rennes, qui, même en ne le supposant pas disposé de lui-même à les lui renvoyer intactes, l'eût été par les exhortations du duc de Brissac. A Bonnétable, celles à l'adresse du parlement de Bordeaux, aussi ferme contre le duc de Mayenne, grâce à l'intégrité de son premier président de Gourges, que l'avait été celui de Rouen contre les Bourghoude<sup>1</sup>.

De gré ou de force toute la correspondance insurrectionnelle rentrait aux mains de ceux dont on y complotait la ruine. Pendant que de toutes parts affluaient à l'état-major de l'armée royale les formules ou les démarches de l'obéissance, le 26 juillet, à Nevers, on arrêtait deux voyageurs surveillés depuis longtemps et signalés de loin sous les noms de Pacha et de Deufin, comme deux émissaires de Marie de Médicis et du duc de Nemours. Aussitôt un ordre d'écrou du duc de Nevers les consigna dans les prisons de la ville ; et, concurremment à l'expédition à Paris de leurs ballots suspects, le chevalier du guet procéda à leur interrogatoire. On ne sait ce qui en sortit, non plus que de l'instruction criminelle entamée consécutivement le 5 août pour complicité de malversations contre le prévôt de Nevers. Mais les fouilles pratiquées à Paris dans les valises le 26 juillet au soir par les commissaires Lorieux de Champagny et Chevallier, et dont un procès-verbal dressé par Chazeu parvint de suite au quartier général de l'armée royale, révélèrent des provisions de lettres de change de 50.000 livres sur Lyon et de 3.000 livres sur la Bourgogne et les états du duc de Nemours, avec

---

<sup>1</sup> Le conflit entre le parlement de Bordeaux et le duc de Mayenne avait amené à Bordeaux les meutes scènes que nous avons vu se dérouler au parlement de Rouen. Nous nous interdisons de les relater pour ne pas retomber dans d'inévitables redites.

commissions en blanc pour des levées militaires dans la Bourgogne et le Dauphiné. Il s'y joignait justement des exhortations séditeuses de Marie de Médicis à l'adresse du gouverneur du Dauphiné Lesdiguières tenté par l'intermédiaire de son influente femme ; et à l'appui de ces dernières menées, et par une suite de pratiques épistolaires de la magistrature, des remontrances à l'adresse du parlement de Grenoble. Enfin venaient des lettres de la reine-mère et de la comtesse de Soissons à l'adresse du prince de Piémont Victor-Amédée, qui eussent bien pu échapper à l'interception. Car depuis l'entremise salutaire de l'inébranlable Lesdiguières entre les cieux cours de France et de Savoie, et surtout depuis que la fortune des armes s'était déclarée contre Marie de Médicis, le prudent Victor-Amédée avait peu à peu converti ses adhésions primitives aux appels réitérés de sa belle-mère en de respectueux échappatoires. C'est ce qu'en contre-partie des agissements de Lesdiguières le nouvel ambassadeur de Turin à Paris et le jésuite Monod, confesseur de la duchesse Christine, à l'envi représentaient à Louis XIII, en l'exhortant à bon droit, pour entretenir Victor-Amédée en ses plus récentes dispositions par d'opportuns ménagements, à laisser circuler sans entraves entre la belle-mère et le gendre, ce qui désormais ne serait plus qu'une correspondance de famille.

Tout en recueillant chemin faisant à la suite de Louis XIII les bulletins de soumissions et de victoires, avec lui et dès l'étape de Laigle nous avons dévié de l'itinéraire qu'au sortir de Caen et dans la direction de l'armée de Champagne il s'était d'abord tracé vers Chartres. C'est qu'avec la réduction de Verneuil et les démarches royalistes du parlement de Rennes, à Laigle il avait appris, comme nous avons vu, l'entrée de sa mère à La Flèche. Et à l'idée de voir cet asile suprême du grand cœur paternel violé par une soldatesque rebelle, il avait tressailli d'indignation filiale. Pour affranchir de ces menaces de profanation des cendres si chères, héréditairement animé de leurs plus chaudes palpitations il se détourna brusquement du rendez-vous assigné primitivement sur les bords de l'Eure à l'armée de Champagne, et après avoir établi seulement dans cette dernière zone, à Châteaudun, sur l'itinéraire de Bassompierre, le 26 juillet, un poste intermédiaire de ralliement, il alla par Mortagne, Bellême et Bonnétable rallier l'aile droite établie au Mans avec Créqui sur la route directe de La Flèche.

Tout en reportant ainsi d'une extrémité à l'autre de la zone insurgée sa manœuvre de concentration, et cela en face et à proximité de celle dont l'élan guerrier n'avait que plus haut soulevé contre elle le sang outragé d'Henri IV, Louis XIII voulut relever ses triomphes militaires de l'autorité comminatoire de son langage officiel. Le 28 juillet, dans une déclaration datée de Mortagne<sup>1</sup>, et en réplique sans doute à ce manifeste des Soissons qui avait transpiré malgré l'interception de Richelieu, Louis XIII, opposant à la reine-mère une fière justification de tout ce qu'il avait été pour elle depuis la chute du maréchal d'Ancre, mais la distinguant charitablement des rebelles qui la gouvernaient et dont il la venait délivrer, et opposant à ces mêmes rebelles nominativement désignés<sup>2</sup> la double énumération de ses griefs et de ses victoires, afin de leur montrer mieux par là sa longanimité et sa clémence avec sa force ; Louis XIII offrait l'amnistie à tous ceux qui viendraient à ses pieds déposer dans un mois

---

<sup>1</sup> Et enregistrée le 6 août.

<sup>2</sup> Dans cette déclaration n'étaient cependant compris nominativement ni le duc de Bouillon, qui par la clandestinité de ses menées y déroba toute prise, ni le cardinal de Guise, par un ménagement pour tous les collatéraux de sa branche engagés si avant dans la cause royale.

leurs armes, sauf à traiter le reste en criminels de lèse-majesté et en perturbateurs du repos public.

Cependant Vitry et Cadenet qui, dès le 27 juillet et sur les traces de Créqui, étaient allés en avant-garde au Mans pour y sonder au point de vue d'une réception les dispositions un moment suspectées à l'Hôtel-de-Ville, revinrent là-dessus, et non sans avoir en route dévisagé de prime abord les cinquante éclaireurs de Brézé, presser Louis XIII de s'acheminer vers le chef-lieu et le boulevard du Maine. C'est qu'en fait d'impatience de le voir, au Mans on rivalisait avec les populations du Maine et du Perche. Aussi Louis XIII y envoya d'abord dès le 29 juillet Condé en avant-garde. Puis le lendemain 30, à peine eut-il franchi la banlieue de cette ville devenue son quartier général, que dans un rayon de deux lieues il y vit devant lui force cavalcades de bienvenue, avec la casaque de taffetas incarnat, l'écharpe blanche liée d'azur et la plume au vent. Et ce flot brillant l'enleva sans peine pour ne le déposer qu'au Mans et à l'Hôtel-de-Ville, vers quatre heures du soir, par un soudain rassérènement du ciel. Mais sous cette éclaircie propice Louis XIII ne fit que distribuer vite aux autorités tour à tour et à la foule ses sourires et ses largesses. Puis, après avoir envoyé le 1er août, sous le commandement de Ducoudray, une garnison de cinquante hommes au poste voisin de Saint-Mars-la-Jaille, le lendemain 2 août il alla reposer ses troupes au faubourg de Guislard, en attendant à ce nouveau rendez-vous du Mans substitué à celui de Chartres la venue de Farinée de Champagne.

Depuis son envoi dans cette dernière région, Bassompierre, sous la ferme protection du duc de Nevers, et avec la fertile et brillante prestesse et l'entrain avantageux des Villars, des Belle-Isle et des Dumouriez, n'avait cessé d'y développer ce noyau d'armée établi d'abord, lors des troubles religieux de la Bohême, en observation diplomatique sur les confins de l'Allemagne, mais, depuis la récente paix d'Ulm, rendu à toute la liberté de ses opérations intestines, et il est vrai sur ces entrefaites entamé par les pratiques du gouverneur de Metz Lavalette. Mais Bassompierre y allait mettre bon ordre. Dans son but de réorganisation militaire, arrivé par Château-Thierry et Châlons-sur-Marne dès le 3 juillet à Vitry, et après y avoir constaté durant toute la journée du 4 en une grande revue la solidité morale et, sauf deux compagnies, l'intégralité numérique du premier élément essentiel de son armée, à savoir le régiment de Champagne, Bassompierre, avec l'aide du bailli du Bar Couvonges, le compléta vite par des levées de Vitry et de Saint-Dizier, de la vallée d'Aillan et du Bassigny. Puis, de Vitry arrivé par Sainte-Menehould à Verdun dès le 10 juillet, et pressé là, dès le 7, par une lettre du roi qui lui annonçait sa marche sur Rouen et lui ordonnait d'accourir vers lui par Montereau en sa nouvelle étape, il se tourna vers un second élément vital de son armée bien plus atteint par les d'Épernon ; et grâce au zèle de la municipalité de Verdun et des officiers Vaubecourt, Desfourneaux et La Fresnaye, et en y mettant de sa bourse un écu par soldat, il remonta le régiment de Picardie non moins vite que celui de Champagne avec un millier d'hommes des levées de Verdun, de Beaulieu et de Clermont-en-Argennes et avec des emprunts aux garnisons échelonnées en Champagne, depuis Mouzon, Troyes et Châlons jusqu'à Chaumont, Reims et Sens.

Une fois pourvu de la totalité de son effectif de remonte, Bassompierre, qui dans la complexité du péril se souciait au même degré de hâter la concentration de ses troupes et de ménager leur moral, leur traça vers le rendez-vous général l'itinéraire le plus rapide par les plus restauratrices étapes. Ainsi les détachements de Mouzon et de Donchery devaient s'acheminer à Montereau par Sezanne, Bourbonne, Villenauxe et Provins ; ceux de Vitry par Saint-Dizier, Ligny

et. La Fère-Champenoise ; ceux de Bassigny par Troyes, Nogent, Bray et Pont. Et tout cela en des journées de dix lieues, fournies aux heures les plus fraîches du matin et du soir, avec halte sous la canicule au bord des rivières et à l'ombre des chariots de vivres. Car avec la même munificence qui venait de nous improviser une armée, Bassompierre lui assurait à la fois l'essor, la subsistance et le bien-être.

Ce n'est pas que dans ce mouvement de concentration il y eût lieu de dégarnir à fond les frontières orientales de la Champagne, vu les complicités limitrophes du duc de Lorraine dans la désagrégation de l'aile gauche de la grande armée royale. Car cet allié secret, mais bien vite démasqué des d'Épernon ; à l'effet de pallier ce qu'ils obtenaient de lui en fait de complaisances criminelles, abusait par trop des privilèges héraldiques d'une neutralité applicable seulement. aux conflits d'une puissance à l'autre, et non pas aux divisions intestines d'un royaume où sa tenure féodale le rangeait du côté de son souverain contre des rebelles. C'est ce que Bassompierre avait charge de représenter par lui-même et par son lieutenant Comminges au duc de Lorraine, en soutenant contre la félonie de ce vassal, de tout l'armement des citadelles voisines de son fief, et de toute la force du régiment de Vaubecourt maintenu en Champagne, des menaces sérieuses de déclaration de guerre.

Non content de conjurer ainsi aux avenues de son quartier-général l'épidémie des désertions, et tout en fixant dans son attachement son personnel à travers les fatigues du voyage par d'opportunes caresses, Bassompierre opposait aux réfractaires la plus répressive en même temps que la plus impartiale énergie. Il confirma d'abord en une juste mesure les ordres d'écrou provisoire lancés contre les réfractaires avant son entrée en Champagne. Et comme les d'Épernon s'étaient attaqués surtout aux officiers au point d'en débaucher au moins quatre-vingts, en vue de se refaire d'inébranlables cadres il disposa de leurs emplois sans retour, et en leur interdisant même, au cas où la guerre actuelle aboutirait envers eux à la paix la plus miséricordieuse, tout espoir de réintégration. Car Louis XIII n'étendait point aux rebelles jusque-là ses promesses d'amnésie ; et d'ailleurs, encore moins jaloux de réprimer la révolte que de récompenser le zèle et l'industrie dans l'obéissance, il laissait à Bassompierre en ce remaniement de son état-major toute latitude pour y établir ses créatures. Mais Bassompierre était trop habile courtisan pour prendre au mot une si large faveur, et les seules désignations conformes aux préférences pressenties du souverain remplirent ses commissions en blanc.

En s'en prenant surtout dans sa propagande d'insurrection militaire aux officiers de l'armée royale, la cabale de La Valette ne pouvait négliger l'homme qui venait les châtier dans leur désertion ou les maintenir dans la discipline. Le 11 juillet, à Vitry, vers cinq heures du soir, arrivait à Bassompierre un courrier du duc de Guise l'avertissant de la défection de son frère le cardinal. Avant de s'en aller rejoindre en Anjou les Soissons et les Vendôme, le cardinal de Guise, en cela sans cloute mû par les d'Épernon, et avec une provision de dix mille écus, s'en venait en Champagne intriguer pour Marie de Médicis. Là-dessus Bassompierre, après avoir transmis cet avis à la garnison par là plus particulièrement menacée de Saint-Dizier, et après avoir resserré autour de lui le groupe des officiers de Vitry, avec eux entraîna vers six heures en un lieu de rendez-vous général chez une dame de Flénicourt. Tout à coup un Villedonnay, capitaine au régiment de Piémont, accouru vers lui en poste et le tirant à part dans le jardin de cette hôtesse, le pria de recevoir à souper le cardinal de Guise, dont il lui annonçait la campagne insurrectionnelle. Voilà Bassompierre ébahi de voir là-dessus un

homme s'ouvrir si hardiment à lui, qui représentait à Vitry la personne du roi et y commandait en chef une armée royale ; ébahi aussi de ce qu'un cardinal de Guise se livrait à lui pieds et poings liés. Car le service du roi l'obligeait, lui Bassompierre, en ce flagrant délit de révolte, à s'assurer de sa personne. Et cependant Bassompierre avait été sous la régence l'homme-lige de toute la maison de Guise ; et ici il avait affaire à un prince revêtu de la pourpre romaine. Aussi, incertain si cet hôte aussi criminel que considérable ici méritait avant tout ses rigueurs ou ses égards, il flottait là-dessus entre deux écueils, lorsque s'échappant par un brusque détour : Monsieur, répliqua-t-il vivement à Villedonnay, je pense que vous vous moquez en m'annonçant l'arrivée de Monsieur le cardinal. Je sais qu'il est en son gouvernement de Normandie, qu'il tient à Sa Majesté. Il est trop avisé pour avoir déserté son poste, ou (ce qu'à Dieu ne plaise), à l'en supposer coupable, pour s'aller constituer prisonnier en une ville de l'obéissance du roi, et qui a pour garnison royale tout un régiment sous mes ordres. Je ne vous crois donc point, et je pense que vous me voulez plutôt donner une fausse alarme ; mais je la reçois telle que vous me la donnez. C'était en dire assez à qui l'eût su entendre. Mais au contraire Villedonnay là-dessus jura qu'il ne disait que la pure vérité ; que dans trois heures le cardinal serait à Vitry, et qu'il ne l'avait devancé que pour lui préparer chez son interlocuteur une plus honorable réception. Encore une fois je ne vous crois point, lui répartit Bassompierre. Monsieur le cardinal ne peut trouver chez moi qu'un fort mauvais souper. Mais je vous répète qu'il est un aussi bon serviteur du roi que vous êtes, vous, un médisant. Et savez-vous bien que vous parlez à celui qui, s'il vous en croyait, serait obligé de vous jeter en prison ; et là il vous en cuirait, à vous capitaine d'un vieux régiment. Là-dessus Villedonnay redouble ses serments, et l'autre reprend de plus belle : Je ne saurais trop vous répéter que je ne vous crois point. Mais si ce que vous me dites est vrai, vous ferez bien de ne vous point trouver là où j'ai la puissance en mains, car je vous mettrais tous les deux en un lieu où je pourrais répondre de vous. Sur ce ton péremptoire Villedonnay détala, pour une revanche dans la direction de Saint-Dizier. Mais la garnison de ce poste dûment avertie, et d'ailleurs excellemment composée de la compagnie des cheveu-légers du duc de Guise commandée par son cornette Courtois, à son tour demeura inébranlable.

Cependant Bassompierre, après avoir congédié son état-major, s'enfermait avec son courrier, quand on l'informe que décidément le cardinal arrive, et qu'un échevin s'en va lui ouvrir la porte. C'est qu'à son arrivée à Vitry, où il devait d'abord séjourner à peine deux jours, mais où la moitié des habitants adhéraient par le protestantisme au duc de Bouillon, Bassompierre s'y était imprudemment fié à la municipalité en déclinant d'entrée son offre des clés de la ville. Et voilà qu'aujourd'hui ces clés se retournent contre lui-même, en allant introduire dans la place un complice des Bouillon et des La Valette, un factieux qui n'y avait droit à d'autre hospitalité que les murs d'une prison. Aussitôt Bassompierre, qui se croit trahi, prend avec lui une partie des officiers qu'il vient de congédier, avec dix suisses et le corps de garde posé devant son logis ; il s'en va installer sur la grande place, avec la compagnie de Comminges amenée par son lieutenant Boulac, ce premier noyau de résistance, prêt à faire feu sur les rassemblements suspects. Puis il entre chez le lieutenant-général Pigeolet qui, en déclinant tout à l'heure pour une raison de santé son invitation au diner général qui avait clos sa grande réunion d'officiers, avait encouru ses soupçons. Heureusement il le trouve dans la situation rassurante d'un homme au lit sans lumière, et qui, secouant sa migraine et sur un ton de franchise qui s'impose à la vigilance scrutative de son

chef, lui renouvelle ses protestations de fidélité scellées dans une embrassade. Et vite Bassompierre l'expédie à son tour sur la grande place, avec ordre d'envoyer chemin faisant consigner en leurs quartiers toutes les autres compagnies de la garnison. Lui-même accourt vers la porte ; et d'abord, rencontrant en route l'échevin qui l'allait ouvrir, il l'arrête en lui demandant de qui il en a reçu l'ordre. L'autre, interdit, implore sa grâce. Mais Bassompierre l'avertit que dans une heure il le fera pendre, et en attendant il l'emmène à sa suite sous la garde de ses suisses. Arrivé à la porte, il y voit le corps de garde sous le commandement de Plaisance, l'officier le plus suspecté de l'armée de Champagne ; il y voit sur le pont-levis le cardinal en stationnement d'expectative ; il y voit les remparts garnis d'une tourbe de factieux qui le hèlent, pour lui annoncer l'arrivée de l'échevin qui lui doit ouvrir. Mais Bassompierre, écartant cette foule, s'en va droit à Plaisance, et de son ton le plus sévère : **Vous agissez contre vos ordres en laissant ouvrir la porte en un lieu de garnison, et après l'établissement d'un corps de garde. Pourquoi ne m'avez-vous pas envoyé informer de la présence du cardinal ? Vraiment il est heureux que je sois accouru, sans cela vous l'eussiez introduit ici. Prenez garde à vous !** L'autre balbutie de mauvaises excuses. Mais cependant Bassompierre installe sur les remparts l'escouade qu'il avait trouvée de garde à son logis, et sur son ordre Des Estangs somme les étrangers d'évacuer le pont-levis, sinon l'on tire sur eux. Là-dessus on entend s'écrier : **Dites à Monsieur de Bassompierre que c'est Monsieur le cardinal de Guise.** Mais, sur l'ordre de Bassompierre caché derrière lui, Des Estangs, le déclarant couché et invisible, réitère sa sommation. Et cette fois le cardinal s'esquive, pour aller essuyer la même déconvenue tour à tour aux portes de Saint-Dizier et de Reims.

Pour conjurer son retour, une fois qu'il a disparu, Bassompierre, se démasquant, revient au corps de garde réduit à quinze hommes par les pratiques du fils de Plaisance qui a emmené le reste à Metz, et il le remonte avec vingt des hommes tirés de la garde de son logis. Il y adjoint même le vieil et inébranlable officier Dupont, sous prétexte d'en renforcer le commandement, mais eu réalité pour surveiller et contrebalancer Plaisance. Et après ce surcroît de précautions il ne lui restait qu'à voir sur la grande place et sous l'énergique concentration de Pigeolet, toute la garnison sous les armes. Quant à l'échevin que depuis l'interception des clés de contrebande il entraînait à sa suite, après l'avoir laissé vingt-quatre heures sous le coup d'une sentence de mort et partant dans les plus salutaires angoisses, eu égard aux pressantes sollicitations en sa faveur il pouvait désormais sans peine le relâcher, sous le bénéfice d'une verte réprimande.

A peine Bassompierre s'était-il débarrassé des importunités du cardinal de Guise, à peine avait-il ainsi fixé dans l'obéissance royale une des plus fortes places de la Champagne, que, par une récidive de la cabale des La Valette, il voit s'ériger devant lui avec moins d'audace et de fracas une bien plus captieuse épreuve. Dans la soirée du 13 juillet, au sortir de Vitry et en l'étape de Poivre, Bassompierre reçut la visite d'un huguenot appelé Despense, qui, après avoir soupé avec lui, à son tour l'emmena dans le jardin de leur hôte. Là, après avoir stipulé ses sûretés d'épanchement, Despense se déclara à Bassompierre comme l'agent du duc de Bouillon **qui admirait, disait-il, sa diligence et son industrie dans la levée et l'organisation de ses troupes. Mais, poursuivait Despense, mon maître s'étonne de l'animosité qui en cela vous pousse contre la reine-mère. Êtes-vous donc si fort l'obligé de Luynes ? Il ne s'agit point ici de défendre ou d'attaquer le roi ou l'État, mais de savoir si l'un ou l'autre seront régis par celle qui a si bien gouverné la France durant la minorité de son fils ou par trois**



marauds<sup>1</sup> qui ont accaparé l'autorité avec la personne de Sa Majesté ; non que mon maître n'approuve en principe votre résolution de vous tenir toujours au gros de l'arbre, et de suivre non le parti le meilleur et le plus juste, mais celui où réside la personne du roi et où il y a le sceau et la cire ; mais d'y aller avec cette véhémence qui dépasse les ordres, niais de vous y ruiner pour aider des ingrats à perdre une ancienne bienfaitrice qui vous a vous-même tant choyé, et tout cela dans le seul intérêt de ces trois parvenus qui ont poussé en une nuit comme trois champignons, et qui, une fois sauvés par votre mérite, en prendront ombrage au point de vous fouler aux pieds et de vous perdre à votre tour, voilà ce qui nous semble tout à fait déraisonnable. Qui vous demande de consommer votre patrimoine en recrutements de surrogation et de précipiter si fort votre jonction à l'armée royale ? Sans trahir votre mandat qui vous donne à cet effet un délai de trois semaines, en tout honneur demeurez ici dans l'expectative jusqu'à l'expiration de ce terme, avec vos seules levées de commande ; et je m'engage au nom de mon maître à vous verser dans le plus inviolable secret cent mille écus. A cette brusque ouverture si perfidement amenée, et où se démasquait dans l'ombre tout le génie de la tentation, Bassompierre se redressant de son plus haut en face de son interlocuteur : Je ne puis me fier à vous, s'exclama-t-il, dès lors que cette sûreté que vous avez prise de moi pour me parler franchement, vous l'employez à me circonvenir. Monsieur le duc de Bouillon me méconnaît-il au point de me croire tant soit peu corruptible ? Ce n'est point l'animosité contre la reine-mère, ajoutait Bassompierre qui n'oubliait pas son titre de colonel général des Suisses datant des faveurs de la régence, ce n'est point l'animosité contre la reine-mère, c'est ma passion pour le service du roi qui m'emporte bien au-delà de mes ordres. La reine-mère ! Je suis naturellement son plus ardent serviteur. Mais là où il y va du salut de l'État je ne reconnais plus personne. Je voudrais même voler pour arriver plus tôt là où Sa Majesté m'appelle. Et plaise à Dieu que tout mon bien y passe, pourvu que son autorité s'en relève ! Au surplus il est heureux qu'avant d'entrer en matière vous ayez avec moi stipulé vos sûretés. Il ne tient qu'à cela que sur l'heure je ne vous appréhende pour vous emmener prisonnier à Châlons. Et là-dessus Bassompierre, tournant le dos à son émissaire interloqué, brusqua son départ.

Avec cette volubilité d'allures, qui le soustrayait autant que son adresse et sa vigueur aux entreprises adverses, on ne s'étonnera pas de voir Bassompierre dépasser comme en se jouant les instructions officielles dans sa marche vers l'armée royale. Le 14 juillet, à Châlons et à la Ferté-Champenoise, et le 16 à Provins et à Montereau, Bassompierre y enleva vite les bulletins de victoire de Louis XIII, en recueillant d'une main les nouvelles recrues échelonnées devant lui d'étape en étape, et en cassant de l'autre les compagnies suspectes. Et tandis qu'au grand quartier général on ne s'attendait à le voir arriver à Montereau que dans quinze jours, il entra dès le 21 à Étampes. Aussi lorsqu'il s'en vint de là à Paris régler l'adjudication des vivres pour l'achèvement de son voyage, la jeune reine Anne d'Autriche, qu'il alla saluer la première et qui par l'éveil de sa bonne grâce rivalisait conjugalement avec les manifestations guerrières de Louis XIII, lui demanda du ton du plus aimable ébahissement s'il arrivait en courrier ou en général.

Tant qu'à avoir ainsi mesuré au pas de course et à l'applaudissement général ce champ d'opérations militaires allant des confins de la Lorraine à ceux du Perche, Bassompierre, avec l'impulsion de la vitesse acquise, entendait immédiatement

---

<sup>1</sup> Luynes et ses deux frères Cadenet et Brantes.

se déverser dans le grand courant de cette armée royale déjà si voisine. Aussi lorsque, au conseil de guerre tenu aux portes d'Étampes et en conformité des ordres d'Anne d'Autriche, on lui eut suggéré l'opportunité du siège de Dreux, Bassompierre objecta que le roi, maître de Caen et réduit à ses gardes et suisses et à six cents cavaliers par l'établissement des garnisons de Normandie et l'envoi de Créqui en détachement sur Alençon, allait se voir sur la lisière du Maine aux prises avec de bien autres faces que les siennes ; qu'il comptait donc sur l'arrivée à bref délai de l'armée de Champagne ; qu'il y allait du salut de la cause royale, et qu'au surplus une fois grâce à ce renfort cette grande cause victorieuse, on verrait le parti de la reine-mère entraîner Dreux dans sa chute. Et comme en dépit de ces fortes considérations on insista sur l'imminente occupation de cette dernière place, Bassompierre, jaloux de déclinier d'avance la responsabilité d'une imminente levée de siège — car d'un moment à l'autre le roi pouvait l'appeler à lui d'urgence —, envoya provoquer à Paris et proclama sur place l'ordre réitéré d'une marche sur Dreux. Et, tout en se réservant sur la Normandie une porte échappatoire, il se fit amener de Paris cinq canons dans la direction de son objectif officiel, et massa toutes ses forces autour d'Étampes. De là, le 24, il se transporta d'Étampes à Nogent-le-Roi, où le vint relancer une députation de Dreux qui l'assurait des sentiments royalistes de leur ville, malheureusement comprimés par la garnison de son solide château qui, sous le gouvernement de l'Écluselle, venait de se renforcer de cinquante hommes amenés par Vimoy, lieutenant des gardes du comte de Soissons. Mais, ajoutaient-ils, Vimoy ne tire pas de cet avantage une telle hardiesse que, eu égard à la célérité victorieuse de votre approche, il ne souhaite pas vivement de vous aller trouver, moyennant l'offre d'un sauf-conduit. Enhardi de son côté par ces dernières ouvertures, mais sans négliger de se montrer bon prince : Dès demain à la pointe du jour, reprit vivement Bassompierre, j'arriverai en vos faubourgs. De là vous me laisserez entrer chez vous seulement avec trente hommes ; et tout en expédiant dès lors à sou adresse le sauf-conduit que vous me demandez, avec les canons qui me suivent de près je vous affranchirai de la tyrannie des rebelles.

Là-dessus Bassompierre donna rendez-vous pour le lendemain 25 juillet, à une heure avant le jour, au régiment de Picardie dans le faubourg de Dreux où il le devait venir rejoindre, tandis que le régiment de Champagne devait simultanément investir le château par le côté opposé donnant sur la campagne. Pendant ce temps une compagnie de carabins devait aller, toujours dans la direction et aux environs de Dreux, incendier la villa de l'Écluselle, avec rétentation comminatoire de sa femme et de ses enfants en otage. Mais il y avait à Dreux un vieux et respectable gentilhomme, oncle de l'Écluselle, venu pour dissuader son neveu d'une résistance inutile en une place faible et devant une armée royale à proximité de Paris. Dès l'annonce de la marche des carabins vers la villa de son neveu, et tout en se croisant en route avec les régiments de Picardie et de Champagne, cet honnête vieillard accourut solliciter de Bassompierre qui les suivait de près, un sursis dans l'exécution de la villa avec distraction en sa faveur d'un des plus précieux otages. C'était la femme de l'Écluselle qui, parallèlement à l'envoi du sauf-conduit à l'adresse de Vimoy, monterait au château pour en rapporter dans ci eux heures, grâce à ses instances conjugales écoutées Glane l'anxiété paternelle, de positives assurances de soumission. Là-dessus Bassompierre se fit longtemps prier pour ne céder qu'aux intercessions d'une partie de son état-major. Puis, arrivé vers les deux heures du matin aux portes de Dreux, il y établit le régiment de Picardie en en détachant cent hommes et

vingt chevaux pour entrer aux faubourgs. Devant lui naturellement les portes d'elles-mêmes tombèrent ; car il y avait là pour lui souhaiter la bienvenue cent cinquante bourgeois sous les armes. Lui de les reconforter avec de chaudes félicitations sur leur vigoureuse attitude et de provoquer de leur part, grâce à l'initiative d'une acclamation relancée par toute son escouade, l'écho de **Vive le Roi !** Puis il fit barricader et s'offrit à garder lui-même l'avenue de communication entre le château et la ville. Mais même lorsque cet envahissement subreptice apparut au grand jour en vue du château, l'artillerie braquée là dans cette direction demeura muette. C'est que sur les entrefaites l'Écluselle, ébranlé par les sollicitations conjugales et ses soucis de famille et de villégiature, et éclairé par Vimoy sur l'impossibilité d'une sérieuse résistance, enfin s'exécuta. L'on battit la chamade ; et dès que la capitulation eut livré à Bassompierre la citadelle insurgée ; après en avoir rasé les fortifications élevées du côté de la ville, et tout en y respectant le mobilier des Soissons, il y établit comme gouverneur Saint-Quentin, capitaine du régiment de Picardie.

Après cela Bassompierre ne prit que le temps d'aller le 26 juillet par Nogent-le-Roi enlever à Anet et transférer au Louvre la femme et les fils du duc de Vendôme à titre d'otages de la sûreté de son prisonnier angevin Rochefort ; et dès le soir il arrivait à Vendôme. De là, en effet, l'étaient venu quérir jusqu'à Dreux les deux capitaines du régiment de Navarre, Geoffres et de Boulay. Dans l'abandon où les avait laissés ce même duc de Vendôme pour n'aller exécuter à Angers que des prouesses de perfidie, ils n'attendaient pour se soumettre que l'apparition des armes royales. Après avoir renvoyé, sous la conduite de Préau et sous l'escorte d'un trompette, ces deux officiers avec ordre de lui tenir prêts quarante hommes pour les introduire dans la citadelle dégarnie de ses huit cents hommes de garnison expédiés de la veille sur La Flèche, Bassompierre détacha vers eux une partie de sa cavalerie commandée par d'Elbène, lieutenant des cheveu-légers de Monsieur, et qui n'eut qu'à se montrer pour que l'infime corps de garde des quinze hommes restés au château, croyant cette escouade suivie de toute l'armée royale, aussitôt lâchât prise. En même temps le gouverneur éperdu s'en allait en Anjou rejoindre la reine-mère, tandis qu'une députation de la municipalité allait jusqu'à Bonnetable déposer aux pieds du roi les clés de la ville.

Désormais Bassompierre n'était plus séparé de Louis XIII que par les trois étapes de Brézolles, de Longni et du Theil. Avec l'appui, ou grâce au ralliement du poste protecteur de Châteaudun, il les franchit au vol pour arriver dès le 31 juillet à Conneré. De là, tout en envoyant Des-fourneaux loger à Yvré-l'Évêque, son armée enfin s'élevant à huit mille fantassins, six cents cavaliers — sans compter les compagnies de la reine non encore revenues de l'escorte des otages d'Anet — , il accourut dès le soir au Mans. Et à cette heure fortunée où se revirent pour la première fois depuis la fuite des Soissons le conquérant de la Normandie et du Perche et l'improvisateur de l'armée de Champagne, on devine sous quels embrassements confluèrent les deux grands courants de l'armée royale. Car ce jour-là et aux portes de l'Anjou, cette grande armée atteignait l'apogée de son rapide développement dans la concentration de ses forces et dans la solennité restauratrice d'une halte suprême.

Dans ce recueillement militaire et dans le feu montant de son aurore de victoires, Louis XIII sentait en lui chaque jour croître et se déterminer le vrai soldat des tranchées du plateau de Saint-Gilles. Chaque jour la marche des troupes, le bruit du canon et le va-et-vient des officiers échangeant devant lui des avis contre des ordres, en lui fécondaient la germination d'Henri IV. Après avoir essuyé sous la

citadelle de Caen le feu de l'ennemi, et à la veille d'aller disputer à sa mère l'asile du grand cœur dont sa réconciliation seule la rendait digne de lui en avoir transmis les battements, il versait la lumière dans les conseils de son état-major. L'œil fixé sur des cartes, il y interrogeait la configuration du sol au point de vue du libre déploiement de son armée et de la prompt communication de ses quartiers, en relevant tout ce qui y apportait chemin faisant d'obstacles, ou un bois, ou une haie, ou un ruisseau gonflé par une pluie d'orage. En cette zone de l'Anjou sillonnée de rivières, il y reliait entre eux d'avance en ses calculs, par des garnisons ou des ponts de bateaux, les bassins de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir.

Mais à l'entrée d'un réseau dont la perméabilité était alors sa grande sollicitude et en face de l'ennemi qui en occupait encore l'entrée, il y avait lieu pour l'armée royale, une fois bien reposée dans sa condensation, à se reconnaître, à se dénombrer et à se produire avec ce qu'elle offrait maintenant de définitif en son classement et en ses cadres. A cet effet, le 4 août, et après avoir dépassé dans la direction de La Flèche avec l'étape de la Suze le bassin de la Sarthe, Louis XIII et Bassompierre, à dix heures du matin, parurent ensemble en la lande du Gros-Gatignon, sise entre Foultourte et le Pont-de-Gênes, à une lieue de La Flèche. Et là s'opéra sous leurs yeux la montre générale des deux grands contingents de Normandie et de Champagne fusionnés désormais l'un dans l'autre en la seule et grande armée où gisaient toutes les destinées de la cause royale. En première ligne, c'était l'infanterie, composée des régiments des gardes et des suisses, de Piémont et de Picardie, avec ceux de Rambures et de Vaubecourt. Ensuite venait la cavalerie, composée des gendarmes du roi et des cheveu-légers, avec les compagnies du duc d'Anjou et de Condé, d'Elbeuf et d'Oppène, de Cou-tenant et d'Elbène, et les carabiniers d'Arnauld. Le tout formant seize mille hommes et quinze cents cavaliers flanqués de six pièces de campagne sous le commandement général de Condé et sous le lieutenant-général Praslin, assistés de quatre maréchaux de camp en la personne de Bassompierre, Créqui, Nérestan et Tresnel.

Mais au-dessus de cet état-major d'élite planait la mine résolue du jeune Louis XIII, si ravi du déploiement total de cette armée elle-même s'inspirant de sa confiance, qu'en vain Henri de Bourbon, en sa qualité de son mentor militaire et en entrant dans ses calculs actuels, lui opposa, au cas de l'attaque projetée sur La Flèche par cette plaine angustée où ses forces évoluaient avec plus d'éclat que d'aisance, maintes objections topographiques. Le jeune roi, renvoyant à l'homme personnifiant près de lui le génie de la guerre ces effluves qui à travers la Normandie l'avaient poussé jusqu'au Mans, et répudiant des supputations où il risquait d'infirmier son élan, insista pour rompre à tous les accidents du sol qu'il traversait dans sa marche une armée si légitimement sûre d'elle-même<sup>1</sup>. Et en effet rien que cette assurance ouvrait à Louis XIII l'apanage maternel.

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 81-82, et notice de Petitot, *passim*. — Fontenay-Mareuil, pp. 146-149. — Rohan, p. 516. — Bassompierre, pp. 136, 138-139 et 175-178 de la coll. Pat. — Brienne, p. 342. — *Mercurie français*, pp. 319-323 325-328. — Vitt. Siri, pp. 163, 165-168, 172, 171-175, 181. — A. d'Andilly, f° 14, 16, 17-18. — *Journal de Jean Herouard*, p. 247. — *La Nunz. de Fr.*, 27 juillet, 1er et 11 août. *Lettres du cardinal Bentivoglio*, 22 juillet et 5 août. — *Disp. degl. amb. ven.*, 14 et 22 juillet, 1er, 4 et 5 août. — Marillac, pp. 40-43, 46. — F. fr. 3802, f° 52, 55-57 ; 3812, f° 41, 43-44, 49, 50 ; 3814, f° 72. F. Colbert, t. V, p. 71. — Dupleix. pp. 136-137. — F. fr., divers, 25,022 : *Faultes remarquées en l'histoire de Louis XIII*, par Scipion Dupleix, par Monsr Bassompierre, p. 203. — Arch. des

Dès le lendemain de son arrivée à La Flèche, Marie de Médicis avait appris tour à tour de Bourghroude et de Belin, au cours de leur marche rétrograde sur Angers, la perte des deux postes de Caen et d'Alençon, et l'arrivée de Créqui au Mans. Puis elle avait vu refluer vers elle, un peu moins honteusement mais aussi tristement qu'il l'avait fait de Falaise à Angers, et encore plus fatalement pour sa cause, le grand prieur de Vendôme. Car pour Marie de Médicis l'échec de Pontlieue, surtout après la dépossession de la Normandie, c'était la perte du Mans ; et avec le Mans elle perdait le plus solide boulevard de l'insurrection dans le Maine. Néanmoins elle était encore soutenue par l'élan qui l'avait amenée si loin du siège de son apanage. D'autre part lui arrivaient consécutivement de nouveaux renforts amenés par les marquis de Sablé et de Thouarcé, par la Roche-Bariteau, Courbouzon et Montsoreau et surtout les dix compagnies du régiment de Mercœur tirés de la garnison du poste évacué de Vendôme. Aussi la reine-mère ne voulut pas sembler trop vite décontenancée. Sans désespérer, sur l'avis d'un premier conseil de guerre où furent rejetées bien loin des insinuations de capitulation ou de recul, elle fit retrancher les armées de La Flèche vers le Mans, et envoya la cavalerie par brigades de dix chevaux battre l'estrade jusqu'au Pont-de-Gênes et à la Suze.

Mais voici coup sur coup un surcroît de sinistres nouvelles. Ce sont les redditions de Verneuil, de Vendôme, de La Ferté, de Dreux ; et puis c'est à son tour l'acheminement au Mans de Bassompierre avec l'armée de Champagne. Une telle aggravation d'échecs modifiait les sollicitudes des défenseurs de La Flèche. Et quand déjà Louis XIII menaçait de si près ce poste essentiel avec l'avantage de l'occupation du Perche ajoutée à celle de la Normandie, et avec toutes les ressources de la cause royale, la plus saine partie de l'état-major des rebelles, sans renoncer encore à lui disputer La Flèche, au moins songeait à dérober aux revendications filiales celle qui, une fois l'élan suprême donné au parti marchant à la suite, sans l'abandonner n'avait plus qu'à rentrer dans son inviolabilité de mère et de reine. En d'autres termes, sans dégarnir La Flèche, et pendant qu'on y retiendrait sous ses murs l'armée royale, Marie de Médicis ne devait-elle pas au plus vite refluer sur Angers, afin d'y rallier en sécurité pour la protection de l'Anjou les contingents de la Saintonge et de la Guyenne ? C'est ce que soutenaient autour de la reine-mère et par l'organe si autorisé de Richelieu, les

---

aff. étr., f. France, n° 773. — Roncoveri, pp. 316, 318-320. — Gramond, pp. 293-7295. — Malingre, pp. 643-650. — P. Griffet, p. 264. Levassor, pp. 587-590, 583-584. — Bazin, pp. 366-367. — Martin, p. 160. — Dareste. p. 67. — *Ludovici XIII, Itinerarium*, pp. 8, 15-16. — Lb.36 1451 : *Recueil véritable etc.*, pp. 15-18. — *Le voyage du roy en Normandie*, p. 24. — Lb.36 1441 : *La réduction des villes et châteaux de Dreux et Verneuil, au commandement et service du roy, le 25 juillet 1620*, Paris, chez Isaac Mesnier, rue des Mathurins, 1 20. Avec permission, p. 12. — Lb.36 1447 : *La prise de la ville des Ponts-de-Cé, etc.*, p. 5. — *L'armée du roy en la ville du Mans, ensemble la Harangue faite à Sa Majesté au nom des habitants de ladite ville*, Paris, chez Isaac Mesnier, juxta la coppie, imprimée au Mans, 1620, passim. — Mme d'Arconville, pp 62-63. 67-69. — V. Cousin, mai 1862, pp. 309-312. — *Lettres et mém. de Philippes de Mornay*, lettres de juillet et août passim. — *Vie du cardinal de Richelieu*, p. 85 et passim. — *Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p, M. Marsollier, La Have. 1719, pp. 218-221 — *Le duc de Bouillon, d'après des documents inédits*, p. Auguste Langeel, *Revue des Deux-Mondes*, janvier-février 187, p. 168. — Jehan Louvet, *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 35. — Rangeard, pp. 363-365, 368 — *Rev. and. Pand.*, de Cl. Ménard, p. 95.

hommes jaloux de concilier sa dignité personnelle avec l'intérêt de sa cause<sup>1</sup>, en regard de ceux qui ne la voulaient retenir auprès d'eux si loin d'Angers que pour autoriser par là leurs défaillances ou satisfaire leur jalousies. Autoriser leurs défaillances. Car les Vendôme, qu'on reconnaît bien à ces calculs depuis les désertions de Caen et de Vendôme, et surtout le duc César, intimidé par la récente détention des otages d'Anet ; les Vendôme, dis-je, en enveloppant avec eux la reine-mère dans l'imminente capitulation de La Flèche, d'un coup terminaient une guerre qui, à peine déclarée, sous leur ostentation d'intransigeance leur devenait à charge. Satisfaire leurs jalousies. Car par là, du même coup, ils conjuraient l'invasion à Angers du duc de Mayenne, jusqu'ici tenu par eux si artificieusement éloigné de leur ombrageuse cabale, mais qui, sur l'appel désespéré que lui aurait adressé des rives de la Loire Marie de Médicis, et à le supposer affranchi en Guyenne des diversions orientales de Thémis, serait accouru de Bordeaux pour leur disputer autant qu'à Richelieu et d'accord avec les Soissons, l'accaparement de Marie de Médicis. Et ils le devaient encore plus redouter pour eux-mêmes que ne le faisait l'évêque de Luçon dans l'intérêt bien entendu de la reine-mère<sup>2</sup>. Car dans cette hypothèse où Marie de Médicis se réacheminerait seule sur Angers, en laissant derrière elle les Vendôme préposés avec la plus grande partie de son état-major à la garde de La Flèche, Richelieu qui, pour le maintien de son crédit auprès de la reine-mère s'était attaché à ses pas pour ne la jamais perdre de vue ; avec elle rétrograderait vers un poste où l'éloignement au moins temporaire des cabales de Chanteloube retenues derrière lui, coïnciderait avec la venue du duc de Mayenne. Et dès lors, à la veille de cette dernière phase de la guerre civile, en ses calculs d'un ferme modérateur, pour l'évêque de Luçon quelles chances d'exclusive appropriation sur le seul des rebelles qui autour de lui personnifiait au même degré la loyauté et la force ! Et voilà pourquoi Richelieu, tout en plaidant toujours pour la défense d'une ville vers laquelle il avait poussé Marie de Médicis, une fois cette ville grâce à son élan mise sur un pied d'énergique résistance, insista victorieusement pour le départ de sa souveraine.

Aussi, dès le lendemain 30 juillet, Marie de Médicis reprit la route du chef-lieu de son apanage avec le jeune Soissons, l'évêque de Luçon et les dames de la cour, en laissant à La Flèche comme garnison, sous le commandement du duc César, toute l'infanterie montant à un millier d'hommes par l'affluente garnison du poste évacué de Vendôme, et sous le commandement du grand prieur les deux cents cavaliers refoulés du champ de bataille de Pontlieue. Avant de s'éloigner néanmoins d'un poste d'où elle emmenait Richelieu, et suivant encore en cela son conseil, pour n'y pas laisser tout à fait seuls les Vendôme livrés à leurs

---

<sup>1</sup> Marillac : [Occupation par l'armée royale de Dreux, La Ferté-Bernard et Vendôme]. Ce fut alors avec grande raison que Monsr de Lusson et les plus affidés serviteurs de la Reyne, cognurent qu'elle n'était pas sûrement à la Flèche et eurent impatience de les retirer. Les meilleures et les plus fidèles opinions voulaient que cette personne sacrée se retirât au-delà de Loire pour attendre sûrement ses forces et ses amis, que la Flèche, Angers et le Pont-de-Cé, avec ce qu'elle avoit d'infanterie sur pied, disputassent à ses ennemis leurs portes, leurs ponts et la campagne... Elle assembloit de quoy les venir secourir...

<sup>2</sup> Marillac : Les uns ne se voulaient point joindre à Monsr du Mayne, pour divers rapports, les autres ne pouvoient consentir d'abandonner leurs terres et leurs femmes. Ceux qui étoient entrez en la guerre par interests ny trouvant pas leur compte jugèrent que cet éloignement de la reyne éloigneroit la paix. et ceux de qui le courage et la vie craignoient la corde ou le fer ne respiroient qu'un traité, et ne scavoient pourtant à quel expédient se porter.

alternatives de défaillances et de despotisme, la reine-mère avait laissé auprès d'eux toute la représentation possible de l'homme qui après l'avoir, poussée au départ se rembarquait avec elle, en la personne du duc de Nemours assisté de Marillac et de Saint-Aignan. Il est vrai que, dans cette combinaison de contrôle, s'alluma de suite un conflit d'autorité entre le jeune seigneur originairement préposé au commandement en chef du poste occupé d'hier par sa souveraine et qui y personnifiait dans sa famille même, âme de la résistance, et le prince [... six lignes de texte illisible...] Et pour mieux assurer même dans cet équilibre d'hierarchie, d'homogénéité des résolutions, elle fit jurer à tout son état-major de tenir bon jusqu'à la dernière extrémité devant l'armée royale. Car elle allait, disait-elle, assurer une prompte arrivée de secours par la Loire, en y prévenant Louis XIII dans l'occupation des Ponts-de-Cé ; et au besoin au-delà de ce poste elle irait jusqu'à Montreuil-Bellay donner la main aux contingents les plus voisins des ducs de Rohan, de Roannez et de la Trémoille.

Mais à peine Marie de Médicis avait-elle quitté La Flèche, que les batteurs d'estrade y vinrent de plus belle redonner l'alarme, en annonçant après l'arrivée de Créqui au Mans celle de Condé, précurseur immédiat de Louis XIII. Et il n'en fallut pas davantage aux trembleurs pour oublier leurs serments de la veille. Car en un troisième conseil de guerre aussitôt convoqué, et en la présence de Marillac et des ducs de Caudale et de Montsoreau, le duc de Vendôme, qui n'avait plus auprès de lui Marie de Médicis pour la lier en mi dénouement radical à la capitulation de La Flèche, et qui par là se voyait contraint d'afficher la frayeur qui le pressait d'en sortir, opina tout haut pour l'évacuation générale du poste commis à sa garde. **C'était**, criait-il sur le ton du commandement en chef qui lui avait été dévolu ce jour-là même, **c'était une folie de vouloir hasarder en une mauvaise place toutes les forces de la reine-mère, en laissant sa personne seule à Angers. La garde de Lui Flèche, pas plus que celle de Durtal, ne nous sont utiles, puisque du Lude à Château-du-Loir la rivière en amont est presque partout guéable, et que par là les ennemis peuvent aller s'établir entre La Flèche et Angers. De plus, l'armée de Champagne, qui n'est pas toute arrivée au Mans, peut en deux jours transporter ses ponts de bateaux de Vendôme à Langeais, et de cette rive droite de la Loire descendre à notre insu jusqu'à Sorges en vue des Ponts-de-Cé. Ne nous exposons donc pas, en nous attardant ici davantage, à être en tant de directions coupés d'avec Sa Majesté qui, après nous avoir laissés tous ici, et en attendant le ralliement à Angers de ses forces méridionales, reste seule en face de l'ennemi**<sup>1</sup>. Outre la peur de tomber en dehors de sa souveraine aux mains du roi pour y être traités plutôt en rebelles qu'en prisonniers de guerre, on voyait bien se trahir chez les Vendôme dans cette ouverture d'évacuation l'empressement d'aller à Angers traverser le tête à tête de Marie de Médicis avec le duc de Mayenne ; et, outre les grandes raisons tirées des vrais intérêts de Marie de Médicis, c'est à l'inverse dans le même ordre d'idées que

---

<sup>1</sup> Marillac : Les partisans de la retraite soustenoient estre folie très importante de hasarder dans une mauvaise place toutes les forces que la Reyne avait pu assembler, et laisser sa personne seule à Angers, ils tenoient la garde de ce passage et de celuy de Durtal inutile, puisque depuis le Lude jusques en Chasteau-du-Loir, la rivière était gueable en quelques endroits, et que par là les ennemys se pouvoient mettre entre Angers et la Flèche. Ils présupposoient que l'armée de Champagne non encore toute avancée vers le Mans, pourroit couler de Vendosme à Langeais en deux jours, et de là par Veau jusques à Sorges, avant que l'on en pût avoir advis, la peur lui faisoit desjà imaginer un pont en une nuit fait... sur Loire par des bateaux descendus de Vendosme et l'armée ennemye par cette traverse aux portes des Ponts-de-Cé...

ceux qui à La Flèche représentaient bien qu'inégalement Richelieu, insistèrent pour y prolonger la résistance. Notre déguerpissement, répliquèrent-ils, ne se peut opérer si vite que les batteurs d'estrade n'en transmettent l'avis à l'ennemi assez à temps pour qu'ils le viennent sûrement traverser, je ne dis pas seulement en coupant d'avec Angers notre infanterie. Mais même, vu la configuration du pays sillonné de rivières, cent fantassins y peuvent arrêter au sortir de la Flèche cinq cents chevaux. D'autre part les ennemis ne peuvent être ni assez imprudents pour risquer sur la Loire le faible pont de bateaux de Vendôme, ni ne sont assez puissants pour l'essayer si près de La Flèche, pour peu qu'on leur y oppose une ferme contenance. Il ne leur reste donc que les passages de La Flèche et de Durtal. Or, ces deux postes, qui par la rive droite du Loir ont entre eux une sûre communication, seront facilement disputés à une armée dépourvue de vivres et de munitions. Au surplus, poursuivait Marillac en montrant habilement par là à la cabale adverse qu'aux yeux de Richelieu et des siens, en la préoccupation de se maintenir à La Flèche l'idée de conserver cette place à la reine-mère primait encore celle de disputer la reine-mère aux Vendôme ; admettons une inégalité dans la répartition du personnel de notre état-major entre Angers et La Flèche ; admettons qu'à cet égard il y ait ici une surabondance en regard de l'isolement que subit à Angers la reine-mère. Pour rétablir là-dessus l'équilibre, messieurs les princes avec Boisdauphin et plusieurs autres seigneurs, peuvent s'acheminer à Angers avec le gros canon, pourvu qu'avec ce que nous avons ici d'effectif deux maréchaux de camp y demeurant pour garder le passage de La Flèche et de Durtal. Mais, eu égard aux lois de la guerre, c'est une hérésie capitale, et dans le service de la reine-mère c'est une félonie que d'abandonner sans coup férir une place munie de remparts et de fossés défendus par une suffisante garnison ; une place où résident les destinées de notre cause<sup>1</sup>.

En somme, en regard de cet empressement de Vendôme à désertir La Flèche, et malgré leur désir d'aller par là disputer Marie de Médicis à tout ce qu'elle avait emmené à Angers avec elle ou à tout ce qui l'y devait venir rejoindre, Marillac de

---

<sup>1</sup> Marillac : Les autres au contraire.... assuroient que cette diligence [pour la retraite] ne se pouvait faire telle que l'avis n'en vînt par les bateurs d'estrade assez à temps pour rendre l'entreprise infructueuse et dommageable pour eux, qu'il n'estoit pas imaginable que l'infanterie prétendit à un tel dessein, et que de la cavalerie il n'en falloir rien craindre en Angers, puisque cent hommes de pied, par la composition du pays, en pouvoient arrester sur le cul cinq cens de cheval, que les ennemys ne pouvoient être assez imprudents pour entreprendre un pont sur la Loire par les bateaux de Vendôme trop faibles et trop petits pour cela, ny assez puissants pour le faire si près de la Flesche, pourveu que l'on fit seulement contenance de s'y opposer. Partant qu'il ne leur restait autre chemin que celui de la Flesche ou de Durtal, lesquels pourroient facilement estre disputez contre une armée qui manquast de canons et de munitions, puisque ces deux places auroient par un des costez de la rivière un genre de communication l'une avec l'autre qui ne leur pouvoit estre ostée. Elles confessaient bien qu'a la vérité trop de gens de qualité s'estaient arrestez à cette commission, et que c'estoit fort considérable que la reyne eût une partie auprès d'elle en telle conjecture, aussi conseilloient-ils que les princes, le maréchal de Boisdauphin et autres seigneurs, s'en retournassent avec le gros canon à Angers, et qu'il demeurât seulement deux maréchaux de camp pour commander les troupes et deffendre les deux passages le plus longtemps qu'ils pourroient, mais qu'ils ne pouvoient conclure que ce ne fût un très grand crime contre le devoir de la guerre et contre le service de la reyne, et une lasche action que d'abandonner sans combat, sans dispute et sans sang une place formée de murs, de remparts et de fossez bien fournie d'hommes, qui étoit la clef de la bonne et de la mauvaise fortune du party.



ce côté leur laissait volontiers le champ libre, dès qu'à ce prix s'éliminait du conseil de guerre une contagieuse opposition à sa croisade de résistance. Par contre, les Vendôme ne voulaient quitter La Flèche qu'en en emmenant avec eux toute la garnison, afin d'avoir au moins des complices de leur défaillance, et de ne laisser pas s'éterniser derrière eux une lutte qui leur devenait importune dès que par là s'ajournaient les capitulations suprêmes. Ils voyaient bien qu'en leur ouvrant dans la direction d'Angers la porte de La Flèche, Marillac, de guerre lasse, et tant qu'à en dégarnir la défense, ne cherchait qu'à se débarrasser d'eux. Aussi se gardèrent-ils bien là-dessus de le prendre au mot. Car en restant auprès de Marillac et de Nemours dans de telles conditions, ils le gênaient encore plus sûrement qu'ils n'eussent fait à Angers l'évêque de Luçon. Seulement, pour couvrir leur jeu, et en attendant que la précipitation des événements qui menaçaient leur citadelle remit à l'ordre du jour avec plus d'opportunité les suggestions de la peur, ils se raidirent vite dans toute l'attitude d'indéfectibilité prêchée par leur collègue. Et conformément même au désir de Marillac qui, tant qu'à les voir reprendre pied à ses côtés, au moins les voulait rattacher bien vite à l'observation de leurs serments de la veille, avec Boisdauphin ils signèrent dans ce sens à l'adresse de la reine-mère le bulletin des dernières décisions du conseil. Tout ce que, dans l'ouverture si ostensiblement rétractée par cette démarche, ils avaient obtenu de Marillac, ce fut en toute hypothèse l'immédiate évacuation du gros canon estimé trop difficile à déplacer dans la précipitation d'une retraite générale, et qu'on chargea sur un pont de bateaux pour l'emmener à Angers sous l'escorte de deux cents hommes. On se réserva seulement quelques pièces roulantes d'un moyen calibre trouvées céans ou venues de Durtal et également aptes à la défense d'une place et à la protection d'une retraite. Et cependant s'entretenaient toujours les démonstrations militaires aux avenues de La Flèche.

Mais voilà que dès le soir, pendant que l'état-major est à souper chez le duc de Vendôme, et comme si dans sa confirmation même des serments de la veille il avait prévu ou évasivement préparé ce coup de théâtre, voilà que l'éclaireur de Rieux vient annoncer cette fois l'arrivée au Mans de Louis XIII, la montre générale de ses forces entre Foultourte et le Pont-de-Gênes et de là sa marche directe sur La Flèche. Et, bien entendu, voilà Vendôme, qui ne venait de comprimer officiellement que pour mieux propager dans l'ombre ses croissantes défaillances ; voilà Vendôme qui revient à la charge pour sonner la retraite avec des clameurs qui se répercutent de proche en proche. Ici encore Marillac, avec un groupe d'inébranlables que l'imminence du péril électrise et que le crescendo des trembleurs irrite, crie à la honte et au scandale, en rappelant les flétrissures infligées coup sur coup et à tort ou à raison aux capitulations du duc de Longueville à Rouen, de Prudent en la citadelle de Caen, de Bélin à Alençon ; et à ses côtés Caudale et Saint-Aignan s'offrent de demeurer seuls sur les remparts de La Flèche avec mille ou quinze cents hommes. Mais à travers la faconde usée de Marillac, le torrent des déserteurs grossit et déborde. Et dans ce branle-bas d'une évacuation générale complotée de si loin, et qui désormais s'impose même aux indéfectibles isolés dans leur intrépidité, tout ce que Marillac peut obtenir, c'est que la cavalerie s'en aille loger à Baugé pour incommoder de là au moins en détail, dans sa marche désormais assurée sur Angers, l'armée royale jusqu'aux têtes de pont de La Flèche et de Durtal. Et pendant que les Vendôme abandonnent à cette armée qui se condense d'aussi près derrière eux, leur dernière étape de déguerpissement pour détalier avec le montant d'une contribution de douze cents écus (car c'est là toute la tracé de leur passage à La

Flèche), Marillac accourt en avant-garde à Angers pour préparer Marie de Médicis à l'annonce d'un désastre qui l'atteignait jusqu'au cœur de son apanage<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 81-82. — Fontenay-Mareuil, pp. 148-149. — A. d'Andilly, f° 17. — Marillac, pp. 40-47. — F. fr., 3795, f° 107 ; 3812, f° 44 ; Coll. Housseau, t. II, an. 1620. — Arch. des aff. étr., F. fr., 773, f° 187. — Lb.36 1454, p. 16. — P. Griffet. p. 264. — V. Cousin, mai 1862, p. 312.

## **CHAPITRE VI. — LA MARCHÉ DE L'ARMÉE ROYALE DE LA FLÈCHE AUX PONTS-DE-CÉ PRÉLUDE DE LA RÉCONCILIATION FINALE.**

A peine la garnison de Marie de Médicis avait-elle déserté La Flèche, que l'armée royale, le 4 août, par la route de La Suze, y entra librement : à savoir Condé en avant-garde et à sa suite Louis XIII, qui, pour la première fois depuis son entrée en campagne, arborait là, comme par un surcroît d'hommage chi aux cendres paternelles, après l'héritaire panache blanc des tranchées du plateau de Saint-Gilles la cornette blanche. Et vite, à l'ombre et comme sous les inspirations émanant du mausolée par là si filialement honoré dans sa prompte délivrance, Louis XIII, avant d'entamer l'Anjou, et tout en assurant derrière lui pour la dernière fois ses conquêtes de la veille, prépara sa marche du lendemain. A cet effet, au premier point de vue il avait d'abord, au cœur de la Champagne, à Rethel, entretenu l'ancienne concentration militaire. Puis, dans les mêmes calculs, passant de là à une autre extrémité de sa capitale tranquillisée, à travers la Normandie encore atterrée du prestige de sa victoire originaire, il avait reversé de Picardie en Bretagne, en vue d'une plus immédiate protection de ses derrières, les recrues les plus septentrionales ; et de là se reportant au centre du Perche, il avait renforcé Châteaudun. Au second point de vue, en plein Maine, et déjà à l'entrée de l'Anjou poursuivant les sollicitudes que dès l'entrée au Mans nous l'avons vu si allègrement embrasser, et tout en prescrivant d'avance à son armée la concentration générale à trois lieues d'Angers, il enleva vite à Marie de Médicis pour les retourner contre elle les postes garnissant les cours d'eau de son apanage, et qui, une fois dépourvus de la protection centrale de La Flèche, ne pouvaient plus tenir pour elle. D'abord, pour s'affermir sur le bassin du Loir, il envoya occuper, en amont et en aval de La Flèche, le Lude et Durtal. Passant de là vers sa droite au bassin de la Sarthe, il envoya sommer dans Sablé le fils du maréchal de Boisdauphin, marquis du même le nom qui, pour une soumission conforme au commandement paternel, n'attendait que ce signal. Sur le bassin de la Mayenne, et sous le double bénéfice de la résistance de La Varenne au poste intermédiaire de Sainte-Suzanne et de l'occupation en aval du poste de Saint-Mars-la-Jaille avec l'escouade volante de Du Coudray, un détachement de l'armée royale entra à Château-Gontier par la porte septentrionale de Thrée en repoussant vers Angers la garnison de la reine-mère par la porte opposée, qui se referma de suite sur l'approche tardive d'un détachement de secours ; si bien que le gouverneur La Mothe-Ferchaud n'eut plus qu'à suivre le courant indiqué déjà vers la clémence royale par ses devanciers de la Normandie, du Perche et du Maine.

En poursuivant autour de lui l'assujettissement de cette ligne de citadelles qui protégeaient les cours d'eau de l'apanage maternel, et en passant à sa gauche, Louis XIII ne pouvait négliger sur le bassin de la Loire le poste essentiel de Saumur. Mais là il avait affaire à un gouverneur qui, dans l'autonomie en même temps que dans la sincérité de son royalisme, entre les deux camps de la guerre civile avait jusqu'ici dérobé toute prise à l'accaparement exclusif des stratégies adverses. Aussi, d'un côté Louis XIII, à la vérité, songeait-il peut-être dès lors à déposséder de cette place de sûreté au début de l'imminente guerre de religion en la personne de Duplessis-Mornay tout le protestantisme méridional. Mais, d'autre part, il y avait pour lors à ménager dans le gouverneur de Saumur un homme d'où dépendait en grande partie la perméabilité fluviale de l'Anjou. Aussi

Louis XIII ne voulait-il pas trop vite enfreindre l'inviolabilité légale d'une citadelle que Duplessis-Mornay d'ailleurs venait de soustraire aux appropriations du duc de Rohan, et où la diplomatie de Luynes, de Richelieu et du nonce trouvait une si hospitalière assistance. Il avait donc seulement, à la date des 30 juillet et 3 août, prié Duplessis-Mornay de lui réquisitionner dans son gouvernement et de lui tenir en réserve tous les bacs de la Loire en vue du transport aux Ponts-de-Cé de quatorze canons qui descendaient d'Orléans et auxquels s'adjoindrait chemin faisant, sauf réintégration ultérieure, toute l'artillerie du château de Saumur. Certes, un dégarnissement même provisoire de l'arsenal de sa citadelle, en vue d'une attaque immédiate de l'apanage de Marie de Médicis, démentait chez Duplessis-Mornay la persévérance d'une expectative militaire, il est vrai par ailleurs bien rudement éprouvée. Car il y avait près de deux semaines qu'un éclaireur de la reine-mère, La Perraudière, expédié d'Angers vers Saumur par la levée de la Loire, campait là insolemment à une lieue de lui. Mais pour le débusquer de ce poste de provocation il eût fallu que Duplessis-Mornay se départit vis-à-vis de la reine-mère de sa stricte attitude d'une surveillance modératrice, et cela par une démarche offensive. Or c'est cette évolution-là même dont il s'interdisait soigneusement l'initiative en sollicitant là-dessus du roi, pour le dégagement de sa responsabilité, des ordres formels. Et de la part du roi pour l'instant il ne s'agissait à son égard que d'une requête officieuse en vue de la mise en disponibilité de son matériel de guerre. Aussi lorsque, à l'appui des sollicitations royales, arrivèrent à Saumur, le 5 août, le maréchal de camp Lestelle avec Prévot, commissaire d'artillerie, l'ombrageux gouverneur, en leur montrant dans son arsenal ses deux seuls canons transportables, ne déclara s'en dessaisir qu'avec l'articulation de ses réserves, en ne voulant d'ailleurs, pour la sauvegarde des immunités qu'il leur rappelait en invoquant l'édit de Nantes, d'autre sûreté que la parole royale. Après tout, même à l'heure où elle s'exprimait avec une si libre franchise, la déférence de Duplessis-Mornay à des désirs interprétés par lui comme des ordres, recevait son dédommagement. Il y gagnait pour sa banlieue l'affranchissement des insultes de La Perraudière, qui désormais n'eut plus qu'à se replier vite sur Angers avant de se voir pris entre deux feux. Car avec un fort détachement de quatre mille fantassins et de quatre cents chevaux se partageant dès Saumur entre les deux rives de la Loire, Praslin, une fois muni des canons de Duplessis-Mornay ajoutés à ceux qui descendaient d'Orléans, les escortait en aval jusqu'aux Ponts-de-Cé pour y couper Marie de Médicis d'avec ses assistances méridionales.

Les Ponts-de-Cé étaient en effet le nœud gordien du parti de la reine-mère. Car depuis son resserrement entre Saumur et Nantes, sur la rive droite de la Loire, Marie de Médicis ne communiquait plus que par les Ponts-de-Cé avec les ducs d'Épernon et de Mayenne. Aussi est-ce aux Ponts-de-Cé qu'elle devait, ce semble, essuyer le coup de grâce. Mais d'autre part Angers renfermait avec la reine-mère tout son état-major. Aussi, une fois parvenu en face du dernier terme de sa campagne, Louis XIII se demanda s'il n'y avait pas plutôt, après avoir détaché seulement Praslin vers les Ponts-de-Cé, viser finalement avec le gros de ses forces le siège même de la révolte. Ajoutons que l'impulsion de la victoire n'avait pas précipité vers l'Anjou Louis XIII plus vite que ne l'y avait attiré l'amour filial. C'est cet amour filial qui lui avait dicté à l'adresse de sa mère les ménagements de la Déclaration de Mortagne, agissant en cela concurremment aux démarches de la diplomatie du nonce. Il est vrai que cette diplomatie, comme nous l'allons voir, venait d'échouer au Mans vis-à-vis de Louis XIII, ou

plutôt vis-à-vis de Condé, en la personne de l'archevêque de Sens et du Père de Bérulle. Mais Louis XIII espérait qu'à sa seule apparition sous les murs d'Angers, et avant le premier coup de canon tiré contre le chef-lieu de l'apanage maternel, il y aurait pour lui la revanche définitive de cette dernière rupture du Mans ajoutée à celles d'Orléans et de Tours. Il espérait que celle qui, ce semble, à Angers n'attendait plus pour répondre à ses avances que la double persuasion de la tendresse et de la victoire, enfin lui ouvrirait largement ses deux bras désarmés. A première vue il le pouvait surtout espérer grâce au retour rassurant de l'ambassade angevine réexpédiée, comme nous le verrons encore, d'Angers sur La Flèche. Mais ce que nous ne reverrons que trop entre cette ambassade et Louis XIII, c'est toujours l'interposition de Condé, et à travers Condé Marie de Médicis ne pouvait jamais paraître assez mûre pour une réconciliation définitive ; et dès lors le choix entre Angers et les Ponts-de-Cé n'était plus qu'une question de stratégie ressortant des délibérations d'un conseil de guerre.

Il y eut donc à La Flèche, le 5 août, un conseil de guerre où s'agita avec les seuls ministres la grave question du siège d'Angers. Dans le sens négatif Condé, qui, au fond, redoutait plus qu'il ne l'avouait l'aimantation de Louis XIII vers l'asile maternel, représenta fortement à Louis XIII le danger d'attaquer une place qui, depuis la soumission de la Normandie et du Maine, venait de recueillir en sa large enceinte, baignée de si nombreux cours d'eau, toutes les forces septentrionales du parti de la reine-mère, à savoir, en en déduisant la garnison des Ponts-de-Cé, huit mille hommes de pied et douze-cents chevaux à opposer à une armée assiégeante comptant seulement, en défalquant le détachement de Praslin lancé vers Saumur, seize mille fantassins et douze cents chevaux. Un échec devant les portes d'Angers, ajoutait-on, c'était finalement, avec l'oblitération du prestige inauguré sous les citadelles de Rouen et de Caen, la ruine de la cause royale. Et ici dans ce sens Henri de Bourbon plaçait une nouvelle leçon d'histoire, avec tout ce que sa race professait de dégagement dans l'évocation de ses périodiques révoltes. En remontant dans le souvenir de nos querelles intestines jusqu'à la troisième guerre de religion, et en y empruntant tour à tour le point de vue des deux causes adverses, il rappelait ce que les deux entreprises successives des deux sièges de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angély avaient eu réciproquement de funeste. Car tour à tour Louis de Bourbon avait dû lever le siège de Poitiers pour aller essuyer avec Coligny le désastre de Montcontour ; et à l'inverse le vainqueur de Moncontour et de Jarnac avait, sous les remparts inutilement forcés de Saint-Jean-d'Angély, échangé le fruit des deux victoires auxquelles s'est attaché le nom d'Henri de Valois contre le triste couronnement de la paix boiteuse et mal assise. **Et si, ajoutait là-dessus Condé, Votre Majesté ne veut s'approcher des murs d'Angers que pour y écraser d'un coup dans son quartier général l'insurrection septentrionale, elle peut l'attirer toute aux Ponts-de-Cé pour l'y vaincre plus sûrement en rase campagne.**

Une telle solution, appuyée de la majeure partie du conseil, satisfaisait à la fois en Louis XIII les impatiences guerrières, et, au rebours des prévisions et à l'insu de Condé qui l'écartait d'Angers de peur de la raviver en lui, la délicatesse filiale. Car aux Ponts-de-Cé Louis XIII combattait de près et à découvert sur un vrai champ de bataille, sans la perdre de vue et tout en la respectant dans sa personne et dans son foyer, celle qui ne lui était pas assez ennemie pour cesser d'être sa mère ; celle dont il semblait inconvenant de forcer l'asile dès qu'on lui insinuait comme prématuré de l'y vouloir fléchir par la tendresse. Aussi, avec sa soudaine détermination, brusquant la levée du conseil : **Je ne vous demande pas présentement, dit-il, si je dois attaquer ou respecter Angers. Il s'agit seulement**

de savoir si ma mère doit, ou non, y demeurer. Si elle évacue Angers pour émigrer en Poitou, il nous faut jeter de ce côté ci de la Loire le fourreau de nos épées pour l'y suivre. Si au contraire elle reste à Angers, nous aurons bientôt la paix. En attendant, je veux m'approcher le plus près possible d'Angers vers les Ponts-de-Cé. Les Ponts-de-Cé sont à la conservation d'Angers d'une telle importance, qu'à peine en approcherons-nous qu'y afflueront toutes les forces maternelles. Et il nous serait malséant, en les ayant là devant nous face à face, de ne leur pas rompre en visière. Allons-y donc, et après avoir vu ce que Dieu nous réserve, aux Ponts-de-Cé nous aviserons au reste.

Encore une fois, c'était bien sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé qu'on devait aller chercher le dénouement de la guerre civile, dès lors qu'on ne la voulait pas encore trouver immédiatement dans l'ambassade de l'archevêque de Sens, même avec tout ce dont venait de s'élargir sa signification sacerdotale. Car en réalité l'archevêque de Sens ne la résumait pas toute en lui seul. Mais dans cette ambassade, formée sous sa présidence en plein conseil du Louvre, on n'avait d'abord introduit ostensiblement que des noms également acceptés de la Cour et de la reine-mère. On en excluait par là-même un personnage qui, dès les débuts de notre querelle intestine, avait fort contribué avec le Père Joseph à rappeler Richelieu de son exil d'Avignon, mais qui ensuite avait été leur collaborateur moins heureux dans la conclusion de la paix d'ailleurs si fragile d'Angoulême. C'était, en effet, comme nous avons vu, le Père de Bérulle qui, au début de ce premier essai de réconciliation et par une malencontreuse initiative ; c'était le Père de Bérulle qui, au rebours des calculs plus prévoyants du nonce et de Richelieu, en suggérant l'octroi d'une place forte à Marie de Médicis, l'avait armée pour la guerre civile. Aussi, depuis lors, le Père de Bérulle avait-il encouru à la fois la défaveur de Luynes pour avoir en principe tiré de ses mains au nom de la reine-mère des sûretés si vite retournées contre lui, et le discrédit de Richelieu qui, après avoir vainement signalé le péril inhérent à une telle démarche, en conjurait à si grande-peine les ravages. Et néanmoins, précisément dans cette imprudente complaisance du Père de Bérulle à pourvoir sa souveraine d'une citadelle où d'ailleurs il l'assistait dans sa propagation de l'Oratoire aussi activement que faisait le Père Joseph en sa fondation des Calvairiennes, le Père de Bérulle avait tacitement gagné la confiance personnelle de Marie de Médicis, sinon au même degré que Richelieu, du moins à l'égal de son collègue dans l'apostolat angevin. Et voilà pourquoi finalement à la cour on envisageait le Père de Bérulle comme pouvant être, au regard de la députation de l'archevêque de Sens, un auxiliaire formant comme un digne pendant du Père Joseph. Car si le Père Joseph avait été le précurseur d'une aussi solennelle ambassade, pourquoi, se disait-on, le Père de Bérulle n'en serait-il pas vis-à-vis de Marie de Médicis comme le pieux entremetteur et l'interprète ? Ajoutons que le nonce, bien qu'associé d'abord Richelieu dans les graves avertissements provoqués par la dangereuse initiative de Bérulle, au fond, grâce aux tendances de ses sollicitudes officielles, inclinait plus vers la diplomatie spirituelle de l'introducteur du Carmel en France et du fondateur de l'Oratoire, que vers les hardiesses gouvernementales du prélat s'érigeant dans la citadelle une fois concédée malgré lui, en défenseur armé de la reine-mère.

Aussi le plus éminent représentant du catholicisme au royaume déchiré par notre querelle intestine, eût-il souhaité dès l'origine l'adjonction manifeste du Père de Bérulle à l'ambassade présidée par l'archevêque de Sens. Mais, vu les difficultés d'introduire en un conseil où dominait avec Condé le génie de la guerre, des

sollicitudes de réconciliation, c'était déjà beaucoup d'y avoir obtenu le départ du prélat métropolitain de la maison royale avec la triple assistance de Jeannin, de Montbazou et de Bellegarde. Qu'eût-ce été si, en plus de telles garanties d'impartialité, et comme pour en infirmer la portée, on y eût officiellement adjoint l'homme qui, dans son inféodation spirituelle à Marie de Médicis, s'était déjà tant aveuglé sur les arrière-pensées de celle à qui il avait voulu n'assurer dans sa disgrâce qu'un asile, mais que dans sa révolte il avait par là munie d'un arsenal ? Et dans cette exploitation criminelle par Marie de Médicis d'un gage de sûreté dont elle lui était surtout redevable, quel champ d'accaparement à exercer par les Soissons et les Vendôme sur leur trop candide complice ! Il n'y avait pas jusqu'à cette anomalie d'une vocation plus ou moins sérieuse d'oratorien couvée dès lors chez le remuant Chanteboube, qui ne dût mettre au Logis-Barrault le Père de Bérulle sous le jour d'un aumônier de sa cabale. Le Père de Bérulle, aux mains de l'état-major de Marie de Médicis, c'était un peu de ce que rêvera plus tard la Fronde au regard de saint Vincent de Paul.

Et cependant, en dépit de ce qu'innocemment il offrait de prise à la cabale de son étrange néophyte, encore une fois l'industriel et insinuant Père de Bérulle n'en était pas moins à l'ambassade suggérée par le nonce un précieux auxiliaire. On espérait que, d'ailleurs, tout ce qui se mêlait de pieuses illusions à l'ingéniosité de son zèle, cèderait aux représentations du nonce et de l'archevêque de Sens, écoutées dans la docilité hiérarchique et avec la déférence des calculs apostoliques. Dans ce même ordre d'idées et malgré sa naissante disparité d'humeurs avec l'évêque de Luçon, Bérulle ménageait en lui le vrai dépositaire de la confiance de Marie de Médicis, sans qu'en retour Richelieu dédaignât de complaire à l'homme qui la viendrait partager avec lui. Et ainsi, grâce à la fois à cette réciprocité d'égards dans le plus intime conseil de Marie de Médicis, et avec son alternance d'affinités avec les groupes extrêmes du Logis-Barrault, Bérulle y deviendrait ainsi un modérateur en partie double ; il servirait de liaison et d'amortissement entre le nonce et Richelieu comme entre Richelieu et Chanteboube.

Mais, pour introduire le Père de Bérulle en une ambassade qui souhaitait son assistance encore moins vivement que la Cour ne l'eût répudiée si on la lui eût de prime-abord proposée en face, il y fallait doucement préparer les — voies souterraines. Ce n'est pas qu'à cet égard Luynes fût longtemps un obstacle. Pour le réconcilier avec l'emploi de Bérulle, il suffit au nonce de le lui représenter comme acceptant beaucoup plus bénévolement que ne le faisaient tous les Chanteboube et les Soissons, auprès de Marie de Médicis le contrôle de Richelieu. Mais ce n'est certes pas par cette soumission à Richelieu que Bérulle se recommandait à l'adversaire le plus déclaré du prélat qui ne poursuivait avec Luynes le retour de Marie de Médicis au pouvoir que pour l'y mieux contrebalancer ensemble et par elle. En d'autres termes, pour l'emploi de Bérulle, le nonce n'eût pu trouver au conseil du Louvre une plus infranchissable fin de non-recevoir qu'en la personne d'Henri de Bourbon contre une ambassade en principe résolue malgré lui et qui, sans les égards dus à sa prééminence gouvernementale, lui serait demeurée sans doute un mystère. Mais le mystère qui à son égard n'avait pu planer sur la composition et le départ d'une aussi solennelle ambassade, en pouvait couvrir le développement. Aussi, tandis que le groupe officiel dont Bérulle devait auprès de Marie de Médicis et d'un commun accord commenter les ouvertures, préparait vers elle sa marche ostensible, on ne lui voulut expédier que clandestinement leur mystérieux collègue, sous le

bénéfice d'une date de départ plus reculée et d'un itinéraire distinct, et sous le prétexte d'une retraite éloignée en l'une des maisons provinciales de l'Oratoire.

Mais le plus grand obstacle à la mise en mouvement du Père de Bérulle, ce furent longtemps ses propres dénégations. Car de bonne heure et de très bonne foi il avait vu dans la concession périlleuse que lui devait Marie de Médicis le principe de la guerre civile. Aussi redoutait-il, encore plus que le Père Joseph ne l'avait fait quant à sa restauration des fontevristes, redoutait-il de risquer son avenir d'apostolat en des ingérences où ne l'attendait, croyait-il, qu'une récurrence de malheurs. Et à première vue il lui en coûtait aussi de revoir dans Richelieu le censeur et le redresseur de ses démarches, l'homme qui sans doute ne lui saurait nul gré de l'avoir avec le Père Joseph ramené d'Avignon à Angoulême, dès lors qu'après la paix d'Angoulême il lui avait prêché son retour en son évêché de Luçon.

Aussi le Père de Bérulle à son tour se défendit longtemps contre les supplications du nonce. Et pour triompher de sa résistance, outre les ordres du roi suivis d'une lettre des plus pressantes de Luynes à l'adresse de Richelieu<sup>1</sup>, il fallut à Bérulle comme au Père Joseph la perspective d'un renouvellement d'apostolat sous cette forme, déjà pour ce dernier si décisive, d'une préparation par la concorde à la guerre sainte.

Du reste, pour se préparer lui-même à cet élargissement d'apostolat, et toujours sur les traces du Père Joseph, le Père de Bérulle n'avait qu'à rafraîchir son recueillement claustral dans l'échange des agitations urbaines de son laborieux prosélytisme contre la solitude où l'allaient vouer dans son voyage occulte de Paris à Angers ses étapes rurales. Parti de Paris le 7 juillet en l'unique société de son confrère le Père Mathurin Dugué, Bérulle, chemin faisant, abîmé dans ses soliloques spirituels, demeurait sourd aux interpellations les plus discrètes de ce pieux compagnon de route. Insensible aux feux de la canicule, dans le harcèlement de toute une journée de marche il ne cherchait pas même où reposer sa tête. Un soir seulement, et sur l'instance du Père Dugué, Bérulle se permit, dans une méchante auberge et sur l'appui d'un bahut, le soulagement d'une sieste. Mais lorsqu'à son réveil il vit le confrère qui venait de lui prescrire le sommeil catéchiser à sa porte la jeunesse du village, il s'écria qu'on venait de lui donner là une leçon qui s'imposait même aux évêques pour le salut des âmes, mais que lui-même s'avouait indigne de suivre. C'est que pour lors il appartenait tout entier par la méditation à des sollicitudes de diplomatie sacerdotale qui le suivirent jusqu'au seuil de la ville qui en devait être le théâtre. Et même là, comme pour une digne clôture à cette retraite improvisée à travers champs, le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine, il s'enferma dès le matin dans l'église alors consacrée à Angers sous ce vocable, pour y demeurer tout le jour prosterné dans le jeûne et la prière.

Une fois muni de cette restauration spirituelle et sous l'incognito qui le soustrayait jusqu'au terme de son voyage aux proscriptions d'abord encourues par ses collègues officiels, le Père de Bérulle les rejoignit vite au Logis-Barrault<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> Voir au n° XI des pièces justificatives.

<sup>2</sup> Ici se placerait, suivant le biographe Batterel, en cela suivi par Hervé, Gouget et Tabaraud, une longue exhortation du père de Bérulle à Marie de Médicis, mais qu'en même temps Batterel avoue n'avoir trouvée citée nulle part comme émanée directement de lui. Il l'aurait seulement, dit-il, empruntée à une lettre de l'archevêque de Sens à Richelieu, dont Bérulle aurait vraisemblablement au Logis-Barrault et dans sa harangue



où déjà, dès les séances préliminaires, surgit entre eux et Marie de Médicis une discussion capitale. Car, faute d'avoir pu écarter d'auprès de la reine-mère l'ambassade résolue et formée malgré eux, au moins les Vendôme en voulaient au Logis-Barrault surveiller de près les démarches. Aussi, dès l'arrivée des plénipotentiaires avec qui ne les avait certes réconciliés ni le contremandement de Saumur ni l'entreprise sur le comte de Rochefort, nos intransigeants, sous le couvert d'une sollicitude générale pour la considération du parti, exigèrent l'assistance de toute la noblesse insurgée aux conférences dont cet événement donnait le signal, et que l'accueil de cette réclamation eût transformée en un congrès général : sachant qu'ils y figureraient hiérarchiquement avec les Soissons en première ligne. Mais c'est que justement l'archevêque de Sens et ses collègues n'étaient venus à Angers que pour y négocier avec la reine-mère aussi secrètement que possible. Avec la reine-mère et en son nom, Richelieu seul les pouvait et les devait entendre, hors de toute interposition ou tumultueuse ou perfide. Aussi les ambassadeurs dont la cabale de Chanteboube eût répudié de prime abord, sinon empoisonné les ouvertures, tinrent bon pour leur radicale exclusion. Malheureusement, jusque sous la surveillance de Richelieu, Marie de Médicis avait trop habitué son état-major à s'implanter chez elle comme indispensable à tous les conciliabules de la guerre civile, pour qu'elle osât les éconduire des colloques qui en préparaient le dénouement. Elle insista donc pour leur admission. Et là-dessus on allait briser, sans l'adoption d'un plausible moyen terme. Sans admettre aux conférences préliminaires tout ce qui y ferait dégénérer les discussions en une stérile cacophonie, on y pouvait accueillir en la personne des Soissons une représentation du parti assez hiérarchiquement autorisée pour en imposer d'elle-même, non certes universellement. Nous en attestons ceux qui ne s'étaient pas associés à la requête introductive d'Anne de Montafié pour se résigner sur le terrain des prérogatives par là même obtenues, à lui céder le pas. On peut donc affirmer que les Vendôme s'offusquèrent de ce dont bénéficiait seule leur complice ; et tel était le vœu du prélat qui, vis-à-vis de l'état-major des rebelles, ne cherchait qu'à le diviser en y attisant des jalousies de préférence. Pour Richelieu ce n'était là qu'une suite de ses tactiques de dissolution. Après avoir, dès les préambules insurrectionnels d'Angoulême, scindé déjà par là Chanteboube d'avec ses consorts Mosny et Thémynes, à l'autre extrémité de la guerre civile et dans la fermentation de Chanteboube on scindait les Soissons d'avec les Vendôme. Il est vrai que les Vendôme étaient par là rejetés dans la voie des récriminations à outrance contre une paix qui n'était pas leur œuvre. Mais nous avons vu les Vendôme, aux derniers jours de l'équipée concomitante de La Flèche, trop désireux de lier leur capitulation à celle de leur souveraine pour désavouer rien de ce qu'avec la députation du nonce elle traiterait sans eux. Force leur fut donc de laisser entre Richelieu et Marie de Médicis Anne de Montafié se débattre seule avec l'ambassade qu'elle gênait de sa présence. Ils se réservaient seulement d'exhaler contre un dénouement à huis

---

sacerdotale de bienvenue à l'adresse de la reine-mère, développé les arguments. Aussi, avec l'abbé Houssaye, avons-nous cru devoir rejeter de notre récit un morceau oratoire d'une composition aussi artificielle.

Il en est de même d'un expédient de pacification un instant suggéré par Bérulle au nonce et au cardinal de Retz, mais vite rejeté comme aussi dangereux que l'avait été l'octroi d'une place forte à Marie de Médicis. Nous voulons parler de la remise en otage du jeune duc d'Anjou qui demeurerait en Anjou aux mains des mécontents jusqu'à la réinstallation honorable de la reine-mère au Louvre.

clos de la guerre civile, et tout en les sachant d'avance stériles, des murmures qui au moins couvriraient leur lassitude.

Mais tout en interdisant à l'aristocratie insurgée l'entrée des conférences. Marie de Médicis ne renonçait pas à leur en déférer les péripéties dans la quotidienneté des communications verbales. Elle demanda donc, à l'ambassade du nonce pour mander ses adhérents des extrémités du royaume, et puis chaque jour se retourner vers eux et les mettre d'accord entre eux et avec elle sur chacun des articles agités derrière eux, un armistice d'un mois : exigeant que de son côté le roi, déjà maître de Rouen et lancé sur la route de Caen, rétrogradât jusqu'à Rouen et même jusqu'à Paris. Sans espérer fléchir là-dessus un roi que la victoire polissait si impétueusement devant lui, au moins les ambassadeurs voulurent-ils, par la transmission indiscutée d'une telle exigence, pallier à l'égard de tout ce qui en pouvait bénéficier la sévérité de leur verdict préliminaire d'exclusion. Et, vis-à-vis de la cabale de Chanteboube, de même que Richelieu avait voulu se faire pardonner l'entrée en Anjou de la députation pontificale par le message de Sardini, à leur tour l'archevêque de Sens et ses collègues, en adressant au roi par leur prédécesseur Blainville la demande d'armistice, recherchaient l'excuse de leur huis clos. En cela d'ailleurs ils déféraient d'autant plus bénévolement au vœu de leur souveraine, que la résolution avec laquelle finalement Marie de Médicis, pour les introduire chez elle et les y entretenir seule avec Richelieu, avait tour à tour violé la consigne de Chanteboube, et contre Chanteboube maintenu la leur, leur était un gage sérieux d'une paix prochaine. Mais par piailleur nous avons déjà vu parvenir à Louis XIII, parallèlement à leur demande d'armistice, la nouvelle de l'arrestation de Rochefort. Et tel fut l'accueil d'une démarche en elle-même digne d'être mieux accueillie, et qui peut-être sans cela l'eût mieux été que l'équipée de Sardini à Dives.

Il fallait donc pour lors renoncer à arrêter dans sa marche Louis XIII qui, à peine sorti d'avec Blainville, déjà poussait vers le Mans. Et d'autre part, loin de lui pouvoir disputer la citadelle si récemment conquise et presque déjà sacrifiée de La Flèche — car la reine-mère était à la veille de l'évacuer —, on désespérait presque de la résistance d'Angers. Aussi dès l'entrée au Mans de l'armée royale, Marie de Médicis songea-t-elle à en prévenir l'irruption dans son apanage, en franchissant enfin dans la voie des soumissions raisonnables un pas décisif. En offrant de désarmer, et d'aller reprendre à la cour son ancienne place qu'on ne se lassait de lui garantir honorable et sûre, elle se résignait à y retrouver Luynes maintenu en faveur. Mais pour qu'au moins les adhérents qu'elle n'avait pu admettre aux dernières conférences de réconciliation y bénéficiassent de tout ce qu'ils en pouvaient justement espérer, et pour qu'ils n'y pussent envisager à leur égard le huis clos du Logis-Barrault comme une trahison, elle réclamait pour tout son parti une pleine amnistie. Exigence d'ailleurs bien légitime de la part de celle qui, après tout ce que lui avait été Concini, acceptait de revoir, par delà le pont levis ensanglanté du Louvre, s'éterniser devant elle l'assassin gorgé de ses dépouilles !

Revoir Luynes siéger devant elle en permanence au Louvre ! Une telle résolution prise pour la première fois depuis son départ pour Blois par Marie de Médicis, coïncidait trop avec l'ouverture de ses conférences avec les députés du nonce en l'assistance de Richelieu, pour ne leur en attribuer pas en grande partie l'honneur. Une fois de plus rappelons-nous les instructions verbales reçues du nonce par le chef de son ambassade, à l'effet de rapprocher de Luynes Marie de Médicis contre Henri de Bourbon dans la communauté des méfiances. Or, par derrière le nonce et Marie de Médicis et contre les mêmes envahissements,

Luynes et Richelieu se rapprochaient l'un de l'autre. Aussi Richelieu conspirait-il aussi salutairement et aussi efficacement avec le favori du jour qu'avec l'archevêque de Sens pour le rapatriement de la reine-mère au théâtre non renouvelé de sa tragique disgrâce. Mais Richelieu décida surtout Marie de Médicis à revoir Luynes au Louvre en l'entretenant de l'espoir qu'en face de Luynes elle l'y réintégrerait près d'elle.

Une fois cette grave résolution prise par la reine-mère, il s'agissait de la transmettre à Louis XIII. Mais par quel organe ? Après les échecs de Sardini, de Channel et de Blainville, un quatrième et plus important messenger allait-il arrêter davantage Louis XIII pressé d'aller dicter la paix à sa mère, déjà en voie d'évacuer La Flèche, au cœur même de son apanage ? En de telles dispositions la seule démarche qu'il ne repousserait pas de prime abord, c'en serait une émanée de cette députation qui la lui avait inspirée, et dont hier il vengeait si haut l'inviolabilité contre les Vendôme dans l'exécution d'Anet. L'ambassade de l'archevêque de Sens pouvait seule arrêter sur le chemin d'Angers l'impétuosité triomphale de Louis XIII, grâce à la vertu suspensive attachée à la consécration de ses pouvoirs. Mais comment une aussi solennelle ambassade concilierait-elle cette extension d'entremise avec sa consigne d'immuabilité ? C'est ce à quoi Richelieu pourvut en scindant momentanément ce groupe si élastique dans sa cohésion et d'une homogénéité si libre. En conformité de ses calculs, tandis qu'à Marie de Médicis devait s'attacher sans relâche la sagesse incarnée dans le président Jeannin pour la confirmer avec lui dans son principe de soumission, en la personne de l'archevêque de Sens et du Père de Bérulle l'autorité sacerdotale accourrait au-devant de l'armée royale pour y fléchir la victoire.

Ainsi donc, pendant que le président Jeannin, et aussi le duc de Bellegarde en attendant son tour de détachement provisoire d'avec la reine-mère, avec Richelieu s'attachaient toujours à ses pas, l'archevêque de Sens et le Père de Bérulle qui, sans doute avec eux, l'avait suivie dans son expédition de La Flèche, allèrent de là au Mans, le 30 juillet, saisir Louis XIII de la grave démarche de sa mère. A cette ouverture Louis XIII, sans relâche combattu dans son élan guerrier par l'amour filial, inclinait vers la miséricorde ; et déjà les armes lui tombaient des mains. Mais tel n'était pas le vœu d'Henri de Bourbon. Il voyait dès le lendemain d'une paix soi-disant prématurée s'installer devant lui au Louvre Marie de Médicis entre Richelieu et Luynes. Tant qu'à se résigner à l'y revoir tôt ou tard, vu la persistance d'un amour filial qui chez Louis XIII jusqu'au bout surnageait dans la victoire, au moins après l'avoir vaincue aux Ponts-de-Cé il la voulait aller de là à Angers lier à son char de triomphe, en foulant à ses pieds les Soissons. Voulant, dis-je, par la continuation de la guerre jusqu'à ses dernières limites, assurer à la fois contre la reine-mère sa domination dans le conseil et contre Anne de Montafié sur les degrés du trône sa priorité d'hierarchie, Henri de Bourbon insista sur le rejet de l'amnistie générale réclamée par sa souveraine. C'est qu'il estimait Marie de Médicis trop soucieuse de sa considération de chef d'un si grand parti pour lâcher là-dessus de prime abord ses adhérences. Et en effet, conformément au calcul du prince jusqu'au bout si acharné contre elle, dès le rejet qu'essuyèrent de prime abord les propositions de l'archevêque de Sens et du Père de Bérulle, telle fut au quartier général où ils venaient d'aborder la pierre d'achoppement. En vain Luynes, conspirant avec Richelieu pour détacher de ses complices Anne de Montafié, proposa d'excepter de l'amnistie comme on l'avait déjà fait des huis clos du Logis-Barrault en sa qualité de prince du sang le jeune Soissons. Condé n'adhéra ; bien qu'à contre-cœur, à ce moyen terme qui favorisait sa plus mortelle ennemie, que parce qu'il savait justement que Marie

de Médicis y opposerait l'intransigeance de son point d'honneur. C'est à quoi ne faillirent point en son nom ses loyaux mandataires, qui, dès le 31 juillet, n'eurent qu'à plus rétrograder sur Angers.

Sur Angers. Car sur les entrefaites, et déjà dès le jour même de leur arrivée au Mans, Marie de Médicis, que devait suivre en cela de si près son état-major, venait d'évacuer le poste où ils l'avaient laissée et où elle eût souhaité attendre leur retour, le poste de La Flèche ; et par là s'était fort aggravée sa situation militaire. Mais jusqu'à la fin elle se refusait à abandonner ceux qui, après avoir rejeté les ambassadeurs devenus ses hôtes pour traiter sans elle, avaient finalement voulu, après l'épuisement de leur premier élan vers La Flèche, ou en l'y retenant avec eux ou on la rejoignant à Angers, lier leur capitulation à la sienne. Il est vrai que dès lors qu'ils avaient préféré traiter d'abord en dehors d'elle, la reine-mère semblait par là irrévocablement autorisée à son tour à négocier sans eux ; et que ceux qui ne l'avaient rejointe qu'en désertant La Flèche, elle les pouvait, aux articles d'une paix qu'eux-mêmes rendaient par là nécessaire, les lâcher à leur tour. Sans doute c'est là d'abord ce que dut penser Richelieu, par une suite des calculs qui, aux antichambres de la diplomatie finale de réconciliation, avaient semé dans l'état-major angevin la jalousie des entrées de faveur. Et sans doute cette tactique de division, Richelieu l'eût insinuée jusqu'au bout à la reine-mère en lui faisant adopter le moyen terme de l'amnistie partielle si, dans la révolte organisée sous son nom, les Vendôme eussent été seuls en cause. Mais derrière eux il y avait d'autres complices plus intéressants alors même qu'ils ne se recommandaient pas surtout à Marie de Médicis par l'initiative ou la chaleur du protectorat, comme les ducs d'Épernon et de Mayenne. Ceux-là, Marie de Médicis ne les pouvait sacrifier ; et d'autre part, en étendant jusqu'aux extrémités de l'insurrection pour ainsi dire sa sollicitude de sauvetage, elle n'en pouvait dignement distraire, croyait-elle, même ceux-là qui l'avaient d'abord répudiée. En d'autres termes, aux yeux de Marie de Médicis et de Richelieu, pour l'intégralité d'une réconciliation finale, les d'Épernon et les Mayenne sauvèrent les Vendôme. Aussi, jusque dans la double occurrence de l'échec de l'ambassade du Mans et de l'occupation de La Flèche par l'armée royale, Marie de Médicis, avec une inflexibilité qui l'honore encore plus que son élan triomphal vers ce bassin du Loir si vite reconquis sur elle, voulut relancer jusqu'au quartier général de Louis XIII sa réclamation d'une indivisible amnistie.

Mais l'exigence qui venait d'être rejetée au Mans, qui l'oserait reproduire à La Flèche, sinon et toujours les mêmes ambassadeurs ? Eux du moins, un échec ne les pouvait rebuter, parce que, au quartier général où leur délégation prenait sa source et où ils avaient déjà rapporté l'adhésion de Marie de Médicis au maintien de Luynes, on ne pouvait s'offusquer de les revoir. Si d'ailleurs, malgré l'antécédent des rebuffades essuyées par Sardini, Charme ! et Blainville, l'archevêque de Sens et le Père de Bérulle avaient obtenu au Mans de Louis XIII au moins le temps de les écouter, c'est qu'il y avait en eux diplomatiquement de quoi s'imposer dans la plus importune récurrence, grâce à l'inviolabilité de leur intercession sacerdotale. Seulement l'insistance qu'autorisait à La Flèche la consécration de leur caractère, n'y pouvait reparaître victorieusement qu'avec un langage renouvelé. Et ce langage, à qui l'emprunter qu'au groupe même dont ils émanaient, comme ce groupe-là émanait de la cause royale ? Ce groupe-là même, qui ne redemandait dans l'amnistie universelle qu'un juste retour du rapprochement de Marie de Médicis et de Luynes, avant de réitérer leur démarche on lui emprunta, dis-je, et toujours sous l'inspiration de Richelieu, le

lustre le plus persuasif et comme un accompagnement de la majesté par la grâce.

Laissant donc au Logis-Barrault la sagesse en la personne de Jeannin veiller avec Richelieu en vue du maintien de ses concessions décisives, Duperron et Bérulle repartirent avec l'aimable Bellegarde, particulièrement sympathique à Luynes, qui l'avait mis dans le conseil du Louvre. Ils repartirent pour La Flèche et y arrivèrent le 5 août avec Bellegarde, qui n'avait pas jadis amené de si loin en France Marie de Médicis pour venir aujourd'hui plaider en vain sa cause devant la clémence filiale, au pied du mausolée où cette clémence avait sa source. Louis XIII en effet, déjà ébranlé au Mans par les ouvertures de Duperron et de Bérulle, y devait céder là où elles lui revenaient rehaussées dans leur cadre et leur organe. Il y devait céder à ces avenues de l'apanage maternel où on lui en ravivait le thème ; à cet asile des cendres paternelles qu'il n'avait pas affranchies pour en méconnaître les enseignements ; à ce boulevard du Maine qui lui était à la fois un gage assuré de suprême victoire et un sanctuaire de miséricorde. Aussi, avec tout ce que la sécurité puisée ainsi dans l'occupation de La Flèche, avec tout ce que le rafraîchissement solennel de son culte filial lui conféraient là de mansuétude, Louis XIII, à l'audience qu'eurent de lui les députés le 6 août, en leur considération octroya à sa mère, en retour de son rapatriement à la cour, la rentrée en grâce de toute son adhérence. Et certes de la part de Louis XIII il ne pouvait y avoir de clémence plus désintéressée ; car il en renvoyait à sa mère en grande partie le mérite, en faisant dater de son retour vers lui la réconciliation universelle. Et ainsi dans la maison royale et par là dans tout le champ de notre querelle intestine c'était le triomphe de la clémence sur la victoire ; et dans le conseil du roi c'était aussi le triomphe de la diplomatie sur la guerre.

Oui, c'était bien en principe le triomphe de la diplomatie sur la guerre. Mais le vaincu du jour, mais l'implacable Henri de Bourbon ne se pouvait résigner à un dénouement qui lui dérobait l'assouvissement de ses vengeances. Aussi, sans pouvoir conjurer à La Flèche, ainsi qu'il ne l'avait déjà fait qu'à si grand'peine au Mans, ce qu'on peut envisager comme un préliminaire de la réconciliation finale, avant que celle qui en bénéficiait si largement eût le temps d'y donner sa ratification officielle, il lui voulut infliger militairement son coup de grâce. Tout en déclarant s'associer au verdict d'amnistie plénière émané du conseil qui l'avait enfin voté malgré lui, il renvoya les députés qui venaient de l'obtenir vers Marie de Médicis, afin de retirer d'elle et de rapporter vite sa signature, mais non plus à La Flèche.

Car sans désemparer, au sortir d'avec la députation angevine, et en conformité des décisions du conseil de guerre tenu dès à son entrée à La Flèche, le roi reprenait non plus vers l'objectif originaire d'Angers, mais vers les Ponts-de-Cé, l'élan que n'avaient arrêté sur la route de Paris au Mans ni Sardini, ni Charmel, ni Blainville. Seulement, par un semblant d'égards pour des ambassadeurs bien autrement recommandables, et dès l'étape du Mans beaucoup mieux écoutés, avant l'attaque du poste essentiel qui formait décidément en Anjou la dernière étape de l'armée royale et le terme de sa campagne, Condé, tout en précipitant dans ce sens le mouvement de déviation qu'il venait de lui imprimer, octroya à Duperron et à ses collègues pour aller et venir de Marie de Médicis à Louis XIII avec la régularisation de l'arrangement qu'il s'acharnait à rompre, un sursis de la plus stricte mesure. Après les avoir, en effet, amusés en de vains pourparlers jusqu'au soir, afin de mieux préparer son départ tout en retardant le leur, il ne les congédia que pour sonner le boute-selle avec cet adieu : [Revenez-nous](#)

trouver dès demain avant midi dans la direction de La Flèche aux Ponts-de-Cé, si vous en voulez revoir la citadelle intacte.

A la rigueur, en allant de suite coucher à Angers et en recueillant dès le lendemain matin à son petit lever la signature de Marie de Médicis, nos trois ambassadeurs la pouvaient rapporter à temps à Louis XIII qui, au moins jusqu'à l'étape de Trélazé, ne les pouvait aller devancer aux Ponts-de-Cé qu'en se rapprochant d'Angers. Mais le minimum de latitude qu'il leur octroyait d'aussi mauvaise grâce, Condé le savait d'avance illusoire, en cette crise aiguë de la guerre civile qui jetait le désarroi dans le quartier général angevin et en obstruait les avenues. Pourtant, dès l'aurore qui suivit leur retour de La Flèche au Logis-Barrault, Duperron, Bérulle et Bellegarde allèrent quérir Richelieu pour pénétrer ensemble au Logis-Barrault jusqu'à Marie de Médicis avec leur message d'urgence. Mais dès le vestibule les insouciantes femmes de chambre de cette reine naturellement si pesante et si paresseuse, asservies à l'immuabilité intempestive de leur étiquette d'alcôve et de leur consigne de routine, leur tinrent toute la matinée la porte close ; et ce n'est que vers onze heures qu'ils purent enfin voir et, séance tenante, engager sans retour par l'octroi de sa signature Marie de Médicis.

Il est vrai qu'avec cette solution, et à ne s'en tenir qu'à des calculs de distance, nos trois ambassadeurs pouvaient encore rejoindre à temps en droite ligne l'état-major de l'armée royale, parvenue au bourg de Trélazé que deux lieues à peine séparaient d'Angers. Mais justement clans cette direction la route était coupée de barricades qui, arrêtant leur carrosse, les condamnèrent à un long circuit par des chemins de traverse<sup>1</sup> ; si bien qu'ils n'arrivèrent dans la soirée au quartier-général de Louis XIII que pour y voir accourir au milieu des blessés ramenés d'un champ de bataille, Bassompierre avec la nouvelle de l'enlèvement des Ponts-de-Cé. **Et pourquoi**, récrimina là-dessus impétueusement Bellegarde, une fois arrivé au quartier général de Trélazé, **pourquoi ne nous avez-vous pas attendu seulement deux heures ? — C'était à vous**, répartit durement Henri de Bourbon dans le triomphe insolent de ses calculs, **c'était à vous d'arriver à l'heure dite, et non pas à nous à vous attendre. Ne vous l'avions-nous pas dit à La Flèche ?**

---

<sup>1</sup> Telle est, selon nous, l'explication la plus plausible du déplorable contre-temps essuyé à Trélazé par l'ambassade angevine. A nos yeux cette explication résulte des deux récits non suspects et combinés ensemble de Bassompierre et d'Arnauld d'Andilly. Après cela n'allons pas, sur la foi des biographes de Bérulle, et par un zèle aussi malentendu qu'inutile pour la mémoire de leur héros, jeter la pierre à ses collègues de l'ambassade de La Flèche, taxés de négligence dans l'attardement de leur retour d'Angers vers l'armée royale. En une heure aussi critique un tel reproche ne peut atteindre des hommes de la considération de l'archevêque de Sens et du duc de Bellegarde, porteur de la signature de Marie de Médicis.

D'autre part, le seul Lepré-Balain, qui d'ailleurs n'est pas le biographe spécial du Père de Bérulle, ne nous peut faire croire qu'un scrupule intempestif de dire sa messe, qui lui attrait pris vers onze heures, c'est-à-dire au montent où il ne restait plus que juste le temps de s'acheminer vers Trélazé pour y arriver avant midi en supposant praticable la route directe, aurait ajourné fatalement avec son voyage celui de ses collègues. D'abord, en vue d'un voyage aussi urgent, et vu la parfaite régularité de ses habitudes sacerdotales le vénérable fondateur de l'Oratoire ne peut avoir attendu si tard pour la célébration de sa messe. Et même dans cette supposition ses collègues, qui n'avaient qu'à rapporter à Louis XIII la signature de sa mère, seraient certainement partis sans l'adjonction d'un auxiliaire qui, pour cette capitale mais simple formalité, ne leur était plus indispensable.

Et on avait bien tenu parole. Car, pour en revenir à la brusque clôture de la dernière conférence diplomatique de La Flèche, Condé, profitant de la négligence de l'ennemi qui, dans le désarroi de sa retraite vers Angers, avait négligé de rompre les ponts du Loir ; Condé, à la tête de l'armée royale, avait emmené Louis XIII, le 6 août, dîner au château de Durtal, sauf à échanger dès le soir la splendide hospitalité qu'ils y reçurent du maréchal de Schomberg contre celle qui les attendait plus loin pour la nuit sous les auspices des Rohan, au château du Verger. Et dès son arrivée dans cette dernière étape que cinq lieues seulement séparaient d'Angers, Louis XIII répartit de là en avant sur une zone de deux lieues toute son armée en quartiers détachés, avec l'avant-garde au bourg de Pellouailles. En vain sur ces entrefaites et sous les ordres de Vendôme et de Nemours, la cavalerie ennemie qui, lors de l'évacuation de La Flèche, avait été dirigée de là d'avance sur Baugé pour y guetter et y harceler l'armée royale dans son passage du bassin du Loir à celui de la Loire, en vain, dis-je, la cavalerie ennemie, apprenant qu'entre le Verger et Pellouailles le seul quartier des chevau-légers restait à découvert avec quatre pièces de campagne, accourut pour le rompre. Mais à l'annonce de cette entreprise Louis XIII, avec tout ce qui se développait en lui chaque jour tout à la fois d'intrépidité et de vigilance, se secouant de son sommeil, courut à ses cartes et, après y avoir constaté topographiquement le point faible du poste menacé, il le garnit de cinq cents arbalétriers, détachés de son plus proche quartier, en raffermissant partout ailleurs le service de garde. Et cette seule démonstration dans la direction de Baugé, révélée à l'ennemi par un transfuge, rompit une attaque déjà par ailleurs bien compromise. Car n'oublions pas que les deux chefs d'une telle entreprise c'étaient, en suivant dans leur désignation la hiérarchie du joui : selon le règlement d'alternative rapporté par eux de La Flèche à Angers et d'Angers à Baugé, Nemours et Vendôme ; et que, toujours du même côté, c'étaient de plus en plus les jalousies de commandement et presque déjà les trahisons de la défaillance.

Tandis que du même coup refoulée pêle-mêle jusqu'à Angers, la cavalerie ennemie livrait à Louis XIII à sa gauche avec Baugé tout le bassin du Couesnon, et avec le Couesnon tout le pays insurgé jusqu'à la Loire, par la droite et par le bassin libéré de la Sarthe lui arrivait par l'organe de son gouverneur La Motte Ferchault la soumission de Château-Gontier. Et ainsi donc, de la Mayenne à la Loire, Louis XIII s'assurait toute la perméabilité de l'apanage maternel. Que dis-je ? Au moment de l'arrivée au Verger de la députation de Château-Gontier, le passage même de la Loire par les Ponts-de-Cé déjà presque échappait à Marie de Médicis avec le refoulement sur Angers de la Perraudière et l'arrestation consécutive de Sardini, porteur des derniers messages de rappel de la reine-mère à l'adresse des ducs d'Épernon et de Mayenne avec cent commissions de levées à l'adresse de Montmorency et de Châtillon, et un pouvoir d'Anne de Montafié pour un emprunt de cinq mille livres en faveur du duc de Mayenne. Et une fois par cette double exécution son champ libre assuré jusqu'aux avenues des Ponts-de-Cé, Louis XIII, dès six heures du matin, le 7 août, partit du Verger ; et se jetant à gauche dans cette dernière direction, en reportant chemin faisant ses quartiers de Pellouailles au Plessis-Grammoire et à Foudon, puis à Brain-sur-l'Authion et à Saint-Barthélemy, il arriva, comme nous avons vu, dès dix heures à Trélazé.

Tandis qu'avec cette sûreté de résolution Louis XIII marchait droit au dénouement de sa campagne, au seul retentissement de sa marche déjà

s'ébranlait de fond en comble le siège de la révolte. A peine Marie de Médicis, partie de La Flèche sous l'escorte des Soissons, était-elle, le 30 juillet, vers six heures du soir, rentrée à Angers, que Marillac l'y avait rejointe pour lui annoncer, en incriminant de ce chef à bon droit les Vendôme, l'évacuation néfaste à laquelle, en les devançant sur la route d'Angers il avait, disait-il, évité d'attacher son nom, et qui livrait l'Anjou à l'armée royale. Un tel désastre coïncidait malheureusement avec le retour imprévu de l'ambassade vite divulguée du Mans. Aussi, en dépit de l'essai si rassurant de revanche diplomatique tenté vers La Flèche par la même députation renforcée de Bellegarde, il n'en fallut pas davantage pour affoler autour de la reine-mère une population qui, après avoir vu lui échapper coup sur coup la Normandie et le Perche, ne lui avait plus vu de sûreté que dans la conservation de La Flèche ; une population pour qui dès lors la désertion de ce dernier poste n'était de la part des Vendôme qu'un prélude de l'évacuation d'Angers. Si encore, grâce à cette évacuation, les Angevins ne faisaient que se débarrasser des Vendôme et des Boïssdauphin, des Marillac et des Saint-Aignan, solidaires ou non, peu leur importait, de la désertion du bassin du Loir ; de ces exploiters de révoltes qu'ils avaient trouvés si bien pour eux-mêmes dans l'éloignement de La Flèche, et dont la soldatesque éhontée pressurait leurs patrimoines et violait leurs foyers ! Tant ils s'acharnaient à gruger les populations qui avaient suivi leur foi, avant de les livrer dépouillées au vainqueur qu'ils attiraient sur elles ; tant ils se dépêchaient de les souiller avant de les trahir ! Aussi Dieu sait, de quels vœux les Angevins appelaient le bannissement de cette lèpre. Mais les Vendôme et consorts, qui déjà, lorsque Marie de Médicis avait dû quitter La Flèche, n'étaient restés qu'à si grand-peine derrière elle, ne voudraient certainement pas, se disaient-ils, quitter Angers sans l'emmenner à leur suite. Avec elle aussi, émigreraient forcément la comtesse de Soissons et la duchesse de Nemours, dont l'une, par une habileté qui achevait de la séparer des Vendôme, et l'autre par sa sagesse naturelle et son identification conjugale, s'étaient associées à l'administration libérale, et par là même à la popularité de Marie de Médicis. Et dès lors ceux qui s'étaient sans retour inféodés à la reine-mère demeureraient abandonnés seuls à la merci d'un inexorable vainqueur. Et, en définitive, cet abandon-là même qu'ils voyaient déjà consommé de la part d'une reine à laquelle ils n'avaient adhéré qu'en retour de son indéfectible protection ; cet abandon ne les autorisait-il pas vis-à-vis d'elle à rompre toute allégeance ? Et pour eux n'était-ce pas le signal du ralliement à cette grande cause redevenue tacitement, depuis les spéculations insurrectionnelles, celle de toutes les autorités locales, et surtout de la municipalité et du présidial ?

Marie de Médicis voyait ainsi au chef-lieu de son apanage le sol angevin se dérober sous ses pas. Et dès le 2 août ce fut le reste à l'arrivée des Vendôme. L'arrivée des Vendôme, c'était le signal de l'approche d'un vainqueur les suivant de près et contre lequel, en une velléité d'un retour offensif à son étape du Verger, ils ne purent qu'aller rompre follement leur cavalerie. Aussi la reine-mère, dès l'évacuation totale du poste de La Flèche et tout en y en envoyant l'archevêque de Sens avec Bérulle et Bellegarde au-devant de Louis XIII, oscillait dans cette alternative : ou fuir sa colère ou aller regagner sa clémence. En d'autres termes, pour implorer la paix à genoux devant son fils, devait-elle, à la suite des vénérables délégués de l'ambassade du nonce, rétrograder jusqu'à cette ville, où la protégerait dans son magnanime retour de soumission maternelle l'ombre d'Henri IV ? Ou bien, pour renouveler sa lutte s'en irait-elle au devant de ces alliances méridionales qui, en la rejoignant en Poitou avant que



Louis XIII ne dépassât La Flèche, lui pouvaient encore sauver avec les Ponts-de-Cé le bassin de la Loire, et avec le bassin de la Loire la seule issue ouverte à une revanche de ses armes ? Et même, tant qu'à opter pour une immédiate réconciliation, mais une réconciliation sous les armes, la plus sûre pour elle, n'en serait-ce pas une datée des rives encore intactes de la Charente ou de la Garonne ? En même temps, cette réconciliation ne serait-elle pas la plus honorable pour toute la maison royale, puisqu'en l'allant sceller loin du fragile poste d'Angers menacé de si près par l'armée royale, l'on déroberait à la France entière le spectacle d'un fils venant, croyait-on avant de s'être assuré de sa marche directe sur les Ponts-de-Cé, forcer sa mère dans son dernier refuge ? En un mot, on ne pouvait à Angers ni avec bienséance conclure la paix, ni avec sûreté prolonger la guerre. Mais si la reine-mère ne croyait pouvoir, autrement que les armes à la main, franchir la Loire, en revanche, une fois décidée à la paix sans conditions, elle devait l'aller chercher dans le miséricordieux asile du cœur d'Henri IV, au lieu de l'attendre au siège ébranlé de sa révolte. Telle était la consultation émise en ce sentencieux dilemme : *aut clementiam regis subeundam aut iram fugiendam* ; telle était la consultation qu'au moment de son arrestation au Verger l'agent Sardini, envoyé à cet effet vers Duplessis-Mornay le 10 août avec une lettre de la propre main de Marie de Médicis qui lui rappelait l'ancienne confiance de Henri IV en ses conseils, venait de rapporter de Saumur. Et cette consultation d'ailleurs confirmait les avis qu'avait jadis éventuellement fournis, avec son hospitalité modératrice et durant l'étape diplomatique qui les avait retenus tout un jour chez lui, Duplessis-Mornay à l'ambassade du nonce. Car Duplessis-Mornay, c'était le royalisme à la fois avec tout son dégagement et toutes ses réserves de sectaire. Duplessis-Mornay, c'était le terrain où se croisaient dans leurs allées et venues d'un camp à l'autre les ambassades les plus contraires. C'était l'homme qui, au point de vue de la perméabilité du bassin de la Loire, disputait à la fois à Rohan l'occupation de sa citadelle et à Louis XIII la disponibilité de son arsenal. Duplessis-Mornay, c'était l'homme qui, à travers les confins de son gouvernement si rigoureusement gardé du côté de Marie de Médicis, lui indiquait complaisamment le passage encore aujourd'hui libre des Ponts-de-Cé dans la direction d'Angoulême et de Bordeaux.

L'émigration à main armée vers la Saintonge et la Guyenne, tel était aussi dans le conseil de guerre appelé par Marie de Médicis au Logis-Barrault à statuer sur la consultation alternative de Duplessis-Mornay, l'avis de tous ceux qui souhaitaient avant tout et sincèrement la continuation de la guerre, et principalement le duc de Rohan. Nous nous rappelons que dès les préliminaires de la guerre civile, et faute d'avoir pu obtenir de Duplessis-Mornay sa citadelle de Saumur comme point d'appui d'une marche offensive sur Paris, Rohan, ne jugeant pas sans cette appropriation de Saumur le poste d'Angers tenable en tant que siège de la révolte, avait demandé au conseil de Marie de Médicis le transfert de son quartier général à Bordeaux pour y donner la main, sous la protection nouvelle du duc de Mayenne, à ses anciens coreligionnaires du Béarn. Mais sur ce chapitre Richelieu ayant fait prévaloir contre lui ses prédilections angevines, Rohan s'était rallié de force à la majorité du conseil. En revanche, il suffisait de la perte récente de La Flèche, dont l'occupation malheureusement si précaire avait été en grande partie son œuvre, pour le ramener à son idée fixe d'un refuge méridional. Il revint donc là-dessus à la charge avec l'appui du duc de Mayenne, décidément trop inquiet en Guyenne par les diversions de Thémis pour en distraire au bénéfice de l'Anjou rien de son effectif, et qui dès lors, lors de l'évacuation de La Flèche, dont la nouvelle lui était parvenue

autrement que par Sardini, qu'Épernon et lui auraient sans son arrestation croisé sur la route d'Angers, n'avait pu qu'accourir seul pour en emmener avec lui à Bordeaux la reine-mère. Ensemble et tous deux, persistant dans leur alliance hybride bien que chacun avec son tiraillement propre ; ensemble et tous deux conjurèrent Marie de Médicis de soustraire ses forces à l'épidémie de démoralisation sévissant dans l'enceinte du chef-lieu de son apanage. Et cela par quelle voie plus sûre qu'en allant au-delà des Ponts-de-Cé, et de la Loire à la Gironde, avec ce noyau sagement dépaycé rallier les contingents des ducs de Thouars, de Roannès et d'Épernon ; ce qui formerait au total, avec l'effectif de Bordeaux, une armée de trente mille hommes. Or avec trente mille hommes il y avait de quoi défendre sûrement la Guyenne, province assez vaste pour leur subsistance, et assez éloignée de l'Anjou pour que, dans le passage des rives de la Loire à celles de la Garonne, la faveur de Luynes, où gisait le principe sinon le nerf de la guerre civile, mais qu'avec l'émancipation à la fois de la vaillance et des caprices de Louis XIII on supposait déjà chancelante, achevait de s'user.

Tout en préconisant avec Rohan et Mayenne l'idée d'un transfert à Bordeaux du quartier général de la révolte, mais sans vouloir sacrifier à une aussi radicale mesure le chef-lieu de son apanage, un des gentilshommes de l'état-major de la reine-mère s'offrit d'abord chevaleresquement, dans l'hypothèse de son émigration méridionale, à lui garder Angers jusqu'au dernier soupir. Mais on lui représenta que c'était là infailliblement courir à sa ruine. Car ni les garnisons, ni les barricades, ni les rigueurs d'un état de siège ne sauraient, lui disait-ou, détacher les Angevins de cette cause royale aujourd'hui redevenue la leur. Et même, en se supposant sûr d'une population qu'on voudrait associer à un suprême effort de résistance, cette population, affamée par la longue concentration chez elle de tout notre état-major et de tous nos cantonnements de réserve, n'aura plus à se ravitailler que par le Poitou ; et par le Poitou elle ne le pourra qu'en dégarnissant dans ce but et dans cette direction la citadelle des Ponts-de-Cé, qui seule encore nous assure contre l'imminente approche de l'armée royale le libre passage de la Loire. En somme, s'obstiner à défendre Angers seul contre l'armée royale, alors que la reine-mère a franchi la Loire, c'est, concluait-on, s'embarquer pour une navigation au long cours sans munitions ni vivres.

Au fond tout ce que la disette, la pénurie et l'hostilité des Angevins fournissaient d'arguments contre l'essai d'une défense désespérée de leur ville une fois évacuée par leur souveraine avait été d'avance prévu par celui qui n'affichait d'aussi héroïques résolutions aussitôt combattues, qu'en parangon d'honneur et avec une jactance de calcul. Se faire valoir auprès de la reine-mère sans péril, grâce à l'honnête porte échappatoire ouverte dans une belle démonstration de rechange, c'est ce qu'avisait notre prudent gentilhomme qui, sur les contradictions par lui-même provoquées vis-à-vis de la reine-mère, se dégagea vite de l'offre de suprême résistance au chef-lieu déserté de son apanage, en se déclarant en revanche également disposé, mais au fond beaucoup plus empressé pour sa propre sécurité à l'escorter dans sa fuite. Mais ce faux brave et ce trop précautionneux cavalier servant de Marie de Médicis doutait fort de l'heureux effet de sa brusque volte-face. Autrement, eût-il craint d'y attacher son nom ? Et pour sauvegarder près de la postérité l'incognito de sa démarche à double portée, Richelieu, cet âpre censeur des défaillances angevines qui se multipliaient autour de lui sans qu'il les pût conjurer, eût-il de lui-même enveloppé ce nom malheureux dans l'humiliante commiseration de son silence ?

Plus absolu et plus sincère, sinon plus désintéressé, que le préopinant dans son opposition aux ducs de Rohan et de Mayenne sur cette question capitale du passage de la Loire, le duc d'Épernon, accouru vite aussi lui à Angers dès l'évacuation de La Flèche, remontra que plus que jamais, depuis son départ de ce dernier poste, la reine-mère donnerait à une émigration méridionale l'apparence d'une fuite ; que par là lui échapperait toute la considération dont se relevait encore son parti ; que le spectacle de cette fuite désespérerait toutes les provinces sises entre la Loire et la Garonne, qui ne demandaient qu'à la voir dans Angers jusqu'au bout tenir ferme pour lui demeurer fidèles, mais qui aussi, dès qu'elles se croiraient lâchées par elle, rendraient les armes et livreraient à l'ennemi l'Anjou et la Loire. Si encore pour la reine-mère le bassin de la Garonne c'était le salut ! Mais en y accourant elle tomberait sous la domination du duc de Mayenne, qui ne l'attire à lui que pour traiter, une fois nanti de sa personne comme d'un gage insigne, plus avantageusement avec la cour, et qui à cette paix séparée aura ainsi sacrifié tout le parti en elle. Au fond, ce que le duc d'Épernon redoutait dans une retraite sur Bordeaux, c'était surtout l'avantage que le duc de Mayenne y prendrait sur lui avec l'appropriation de la reine-mère. Mais, dissimulant ses ombrages sous l'affectation d'un recours fraternel à l'homme dont il n'osait systématiquement répudier et dont il craignait d'avoir tôt ou tard à subir l'assistance, Épernon appela Mayenne là où tous deux se disputeraient au moins à armes égales et sur un terrain neutre la prépondérance attachée à la possession de leur souveraine. En d'autres termes le duc d'Épernon insista pour joindre ses troupes d'Angoulême et de Saintonge à celles laissées libres, croyait-il, par la diversion de Thémynes, afin d'aller ensemble tous deux à Angers renforcer de leurs trente mille hommes l'effectif de Marie de Médicis, qui, avec un aussi imposant total, pourrait sur le bassin de la Loire dicter la paix à Luynes.

Si, sous d'aussi secourables démonstrations, le duc d'Épernon esquivaient si soigneusement la suprématie du duc de Mayenne, pas plus Épernon que Mayenne ne devaient compter sur la déférence hiérarchique d'un Vendôme. Dès l'origine de la guerre civile, César de Vendôme avait toujours prétendu dans l'état-major angevin régner sans partage, en disputant tour à tour le gouvernement de Marie de Médicis à Richelieu et aux Soissons, à Épernon et à Mayenne. Il lui avait fallu pour cela s'attacher de bonne heure à la reine-mère pour ne la jamais perdre de vue, et écarter d'elle toute influence rivale. Et, comme nous avons vu, c'est pour cela que, dès l'arrivée à Angers des Soissons, le duc César s'était originairement replié de Vendôme sur Angers, puis y avait d'abord contremandé subrepticement les premiers appels d'Anne de Montafié au duc de Mayenne ; puis, ou peu s'en fallut, avait compromis par l'arrestation de Rochefort Marie de Médicis avec l'ambassade du nonce ; puis ensuite, dès les préliminaires de l'évacuation de La Flèche, avait tour à tour voulu y retenir avec lui ou, pressé aussi de prévenir auprès d'elle en le regagnant à lui les accusations de Marillac, rejoindre à Angers la reine-mère. Mais dans l'hypothèse actuellement agitée d'une émigration méridionale l'y suivre, ou l'y rejoindre, ou l'y laisser s'y acheminer seule, c'était le livrer ou se livrer avec elle à ses hôtes à la fois et à ses détenteurs d'Angoulême et de Bordeaux. Aussi, et contrairement à ce que supposait de lui pour lors la population angevine, Vendôme, pour garder à vue à Angers celle qui lui avait échappé à La Flèche et qu'il ne voulait pas dès lors laisser y revenir se jeter seule aux pieds de son fils ; Vendôme, pour garder à vue à Angers Marie de Médicis, comptait sur les soucis d'autonomie et de diversion qui en éloigneraient Épernon et Mayenne. Il est vrai que, d'autre part,

à Angers lui échappait de plus en plus avec la comtesse de Soissons le point d'appui de la popularité angevine. Mais cette popularité, Vendôme ne l'avait perdue qu'en regagnant du même coup par ailleurs, dans la complicité des exploitations insurrectionnelles de la dernière heure et avec leurs bandes de soudards faméliques, Marillac, Boisdauphin, Saint-Aignan ; mais surtout Marillac, qui, après s'être prévalu auprès de Richelieu et de Marie de Médicis de la résistance à La Flèche, en se retournant vers le déserteur de la ligne du Loir avait scellé avec lui une de ses palidonies les plus salariées. Et quant à Anne de Montafié, Vendôme ne la jugeait pas tellement éloignée de lui qu'ils ne se retrouvassent bien près l'un de l'autre sur le terrain de l'opposition à Richelieu. Aussi, en regard des tiraillements contraires des ducs d'Épernon et de Mayenne, Vendôme appuya-t-il le suffrage du moins accaparant mais du plus ombrageux peut-être de ses deux rivaux d'influence, en ce sens du maintien en Anjou du quartier général de la révolte.

Ce n'est pas parce qu'un Vendôme, fût-ce dans le seul but de s'y ménager derrière sa souveraine et en dehors de lui une capitulation plus sûre, optait cette fois dans le sens de ses prédilections angevines, que Richelieu allait de parti pris contrecarrer son suffrage. Richelieu était trop pratiquement gouvernemental pour répudier dans le maniement d'un parti l'emploi, si habilement pratiqué contre lui par ses plus sérieux adversaires, des coalitions de circonstances. A l'affût des scissions qui, en déterminant dans l'état-major angevin chaque jour vers lui des manœuvres alternatives de volte-face, y entretenaient son point d'appui. Richelieu, chaque jour, à la faveur de cette fluctuation de cabales, y renouvelait près de Marie de Médicis sans déplacer son influence. Tour à tour et victorieusement il avait d'abord soutenu avec Chanteloube contre Mosny et Thémynes, puis avec Duplessis-Mornay contre Rohan, à la fois l'établissement et le maintien en Anjou de son apanage et par là même de sa place d'armes. C'est encore victorieusement, et c'est toujours avec Duplessis-Mornay contre Rohan que plus tard Richelieu avait fait prévaloir une délimitation orientale de cette place d'armes qui soustrayait aux accaparements insurrectionnels de l'hérésie la citadelle limitrophe de Saumur. A l'inverse, et en opposant cette fois le suffrage rectifié du duc de Rohan aux tiraillements contraires du duc de Mayenne, Richelieu, non content d'avoir pourvu tour à tour à l'immobilisation et à l'assainissement du quartier général de sa souveraine, en avait reporté le hardi mais orthodoxe développement dans la direction septentrionale de La Flèche. Et si, plus tard, lors de l'entrée au Mans de l'armée royale, Richelieu avait cru devoir, sans abdiquer pour cela la défense de La Flèche, avec la reine-mère se replier sur Angers, ce n'avait été que pour y mieux concentrer sur le bassin de la Loire, et en pleine mise en mouvement de la députation du nonce, un suprême effort de résistance. Aussi Richelieu, dans le surcroît de jalousies éveillées dans la cabale de Chanteloube par la divulgation des ambassades du Mans et de La Flèche, s'estima-t-il trop heureux d'opposer au rappel de ce protectorat trop lointain des rives de la Garonne où la Guyenne confinait au Béarn, une ligue de méfiances où l'homme à qui Marie de Médicis devait l'hospitalité primordiale d'Angoulême, s'associait au déserteur des postes de Vendôme et de La Flèche.

Car pas plus que Vendôme et d'Épernon, dont il empruntait les communes répulsions, Richelieu n'entendait se donner pour maître le duc de Mayenne, qui à Angers eût bien contrebilancé près de lui utilement leur influence, mais qui dans son gouvernement de Bordeaux lui eût imposé comme à eux sa tutelle. C'est à Bordeaux, où il lui eût fallu lui déférer le commandement, que Richelieu eût redouté plus que partout ailleurs pour lui-même au même degré que pour ses

collègues, l'humeur libre et dégagée de cet impétueux soutenant d'Anne de Montafié qui, pour peu que l'évêque de Luçon y eût osé en sa présence entrer dans les délibérations de la guerre, l'eût, comme on l'a dit et si l'on peut reproduire ici cette expression vulgaire, renvoyé à son bréviaire. Mais, du reste, pas plus que Vendôme, l'évêque de Luçon n'entendait échanger la domination du duc de Mayenne contre celle non moins altière qui, sous le nom de duc d'Épernon, l'attendait dans sa citadelle d'Angoulême. Rappelons-nous bien que Richelieu n'avait laissé les mécontents se rallier autour de Marie de Médicis que pour prouver à Luynes par cette menace qu'on ne manquait pas impunément de parole à cette reine déçue, et qu'il était dangereux de la tenir éloignée de la cour. Depuis son établissement à Angers, ayant toujours eu ce même but de partager et non d'affaiblir l'autorité royale, Richelieu, tout en armant sa souveraine, s'était toujours évertué à conjurer, puis à éteindre ou au moins à atténuer autour d'elle la guerre civile, qui, par tous ses dénouements possibles, lui devait être à lui, s'il se déclarait le complice des mécontents, si préjudiciable. Ces mécontents succombaient-ils, il était entraîné dans leur chipe. Triomphaient-ils, ces princes, ces généraux auxquels on eût dû la victoire, en auraient seuls bénéficié. Aussi les intérêts de Richelieu ne concordaient-ils avec ceux de Marie de Médicis et de l'État, qu'en s'opposant aux leurs. Et ainsi, pour soustraire à leurs appropriations la reine-mère, et avec elle la solution de la crise actuelle, ne nous étonnons pas de le voir poursuivre, à la faveur de cette réciprocité des méfiances d'accaparement s'exerçant autour de Marie de Médicis, le triomphe de ce qui était dans l'état-major angevin une garantie d'équilibre entre eux et par là de prépondérance pour lui-même. L'immutabilité de sa place d'armes angevine, tel est le principe qui chez Richelieu survivait indéfectiblement à l'occupation de La Flèche par Louis XIII. A ses yeux, Angers était le seul théâtre possible de tous les dénouements éventuels de la guerre civile. C'est à Angers que Marie de Médicis devait ou poursuivre et attendre sa réconciliation définitive, ou jusqu'au bout soutenir la lutte. A envisager dans l'alternative de Duplessis-Mornay l'hypothèse d'une démarche de soumission vers La Flèche, ce n'était pas Richelieu, qui venait d'en emmener sa souveraine pour la réintégrer plus loin dans son inviolabilité maternelle ; ce n'était pas Richelieu qui l'y allait ramener en suppliante. Et, d'autre part, après l'évacuation générale du poste dont la résistance eût dû survivre à son départ mais qui, une fois déserté par les Vendôme, ouvrait au roi l'entrée de l'Anjou ; après l'évacuation générale de La Flèche ce n'était plus le moment de risquer dans cette direction des bords du Loir, fût-ce en substituant à Angers le point d'appui méridional d'Angoulême et de Bordeaux, un retour offensif. Ce retour offensif, tenté dès le début de la guerre civile et énergiquement soutenu, eût pu conjurer la perte de la Normandie et du Maine si, d'après les calculs de Rohan et dès le jour où le roi quittait Paris, Marie de Médicis eût envoyé sur ses derrières une partie de son armée vers Tours, Orléans et Paris, et une autre partie par le Mans et Alençon du côté de la basse Normandie pour sauver Caen et le duc de Longueville, pendant qu'elle-même serait allée rallier ses contingents du Poitou, de Saintonge et de Guyenne. Mais ce plan, excellent dans les premiers jours de juillet, ne valait plus rien aux premiers jours d'août, et était même devenu impraticable. Car, avant d'aller rejoindre Épernon et Mayenne par les Ponts-de-Cé, cette seule issue méridionale encore pour la reine-mère aujourd'hui libre, il fallait compter avec l'armée royale désormais trop rapprochée des Ponts-de-Cé et trop confiante dans sa supériorité numérique et dans ses premières victoires pour n'y pas devancer et traverser en ce sens l'émigration insurrectionnelle. Mais en admettant, poursuivait Richelieu, en admettant que la reine-mère réussît à devancer aux Ponts-de-Cé l'armée

royale, il lui faudra d'abord laisser à Angers une si forte garnison pour y contenir le peuple impatient d'ouvrir au roi ses portes, qu'elle arrivera presque seule à Angoulême et à Bordeaux, où cependant la seule considération d'une sérieuse escorte pouvait imposer à ceux qui n'y ambitionnaient que trop de devenir à la fois ses hôtes et ses maîtres.

Mais quoi ! resserrée ainsi dans Angers, entre Angoulême ou Bordeaux et La Flèche, lequel valait donc mieux pour Marie de Médicis, d'être à la merci de l'hospitalité ou de la victoire ? d'appartenir à Épernon ou à Mayenne, ou de tomber aux mains non pas de Louis XIII ou même de Luynes, mais de Condé ? C'est ici surtout que Richelieu insistait pour attendre au moins à Angers le résultat du voyage à La Flèche de l'archevêque de Sens, de Bérulle et de Bellegarde. Vous êtes, madame, insinuait-il à la reine-mère, vous êtes maintenant libre de traiter avec le roi ; si vous passez la Loire, vous ne le serez plus. La paix ou la guerre seront alors en la disposition des grands, qui ont l'arme au poing sous votre nom, et qui ne sont pas si faciles à contenter que vous vous l'imaginez. Tant de désastres advenus en France depuis soixante ans, vous doivent être de graves avertissements. Et puis, madame, quand vous aurez passé la Loire, ne pensez pas que le duc de Mayenne soit sitôt à vous. Il est encore bien plus loin que vous des Ponts-de-Cé, et partant encore plus exposé que vous à y être prévenu par l'armée royale. Il songe bien plutôt à vous attirer à Bordeaux qu'à venir au-devant de vous, retenu qu'il est en Guyenne à la fois par les diversions de Thémises et les arrière-desseins d'un parlement qu'on a vu trop empressé de renvoyer au roi vos remontrances non décachetées pour ne supposer pas qu'ils relèveront la tête dès le départ du gouverneur qui avait si cavalièrement comprimé son royalisme. En un mot, aux yeux de Richelieu, pour la reine-mère le parti à la fois le plus honorable et le plus sûr, c'était de ne tirer sa défense que d'elle-même, et dans la possession de soi-même attendre imperturbablement au siège primitif de son apanage la réconciliation sous les armes.

Immobiliser à Angers et à la veille de la bataille des Ponts-de-Cé dans une si digne attitude Marie de Médicis, était-ce la livrer à l'ennemi ? Car telle est l'accusation générale qui, sans relâche, durant deux siècles, et sur ce mémorable champ de bataille des Ponts-de-Cé, a suivi la mémoire de Richelieu. Tous les historiens protestants ou catholiques, frondeurs ou royalistes, qui, en attendant la réaction justificative de nos jours, ont abordé ce champ d'entremise diplomatique si décisive pour Richelieu comme pour la France ; tous, depuis Fontenay-Mareuil jusqu'à Victor Cousin, en y signalant Richelieu entre Louis XIII et Marie de Médicis, lui ont à l'envi jeté la pierre. Oh ! que Richelieu, s'écrient-ils, et surtout Rohan le plus hautement indigné de tous ; oh ! que Richelieu s'est bien gardé de permettre à la reine-mère de passer là où étaient les plus grandes forces, de peur qu'elle ne sortît de sa tutelle ! Il la réduisit à une timide défense, en une ville hostile et presque ouverte, afin de la contraindre à une paix honteuse, qui lui rouvrait à lui l'accès de la cour. Si encore, en retenant Marie de Médicis à Angers, il y avait laissé pénétrer Epernon et Mayenne I Mais il ne leur a même pas permis à eux de la venir rejoindre, sous ce prétexte que leurs gouvernements périlliciteraient en leur absence. Mais la vraie raison, c'est qu'ils lui portaient ombrage et qu'il voulait demeurer dans le conseil, pour disposer exclusivement d'elle, seul avec sa souveraine. Autrement comment Marie de Médicis, à la veille du combat où allait se vider sa querelle, eût-elle laissé flotter indécise toute direction militaire ? Comment a-t-elle pu à ce point déroger à son ancienne confiance en des serviteurs aussi loyaux qu'Epernon et Mayenne ? C'est

que justement Richelieu lui a interdit de se donner un chef. Ne le pouvant être lui-même, il n'entendait pas que personne le fût à sa place. Sentant bien qu'au lendemain de la victoire, qu'il pouvait seul assurer à la reine-mère, ce chef-là lui deviendrait un despote, il l'a refoulé bien loin de lui en endormant Marie de Médicis sur la perspective des calamités du lendemain. Et puis après cela, dans ses mémoires apologétiques, bien entendu c'est à peine s'il mentionne le plan de campagne si salubre élaboré entre Rohan et Mayenne ; et au contraire, la défaite de la reine-mère, il l'attribue à tout le monde sans en rien assumer sur lui-même ! Mais la postérité le lui a bien rendu, en perpétuant autour de sa mémoire l'incrimination de trahison.

Du moins ses derniers détracteurs l'ont cru, sans prévoir qu'aujourd'hui désormais, en regardant de plus près à l'apologie si solide de Richelieu<sup>1</sup> soutenue des appréciations si autorisées des Avenel, nous savons là-dessus à quoi nous en tenir. Epernon et Mayenne, Richelieu ne les éloignait pas de Marie de Médicis, puisqu'au contraire et forcément c'était eux qui, après ne l'avoir voulu servir qu'en l'accaparant, faute de l'accaparer s'écartaient d'elle. Entre elle et eux d'ailleurs, il y avait déjà l'interception de toute l'armée royale qui déjà presque atteignait les Ponts-de-Cé. La seule chose qui la pouvait arrêter dans sa marche, c'était l'ambassade de l'archevêque de Sens, de Bérulle et de Bellegarde, dont on devait à Angers attendre le retour. Car s'ils apportaient, comme c'était probable, un message d'urgence, il y allait du salut de Marie de Médicis à ne lui en pas retarder la communication de toute la distance séparant les rives de la Loire des rives de la Charente ou de la Garonne.

L'archevêque de Sens et ses collègues revinrent donc, comme nous avons vu, retrouver à Angers Marie de Médicis avec l'ultimatum daté de La Flèche, mais sans pouvoir à temps rapporter son adhésion d'Angers à Trélazé. Encore une fois dans l'intervalle Marie de Médicis avait perdu cette bataille des Ponts-de-Cé<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Dans le chorus d'anathèmes que sa conduite a ici soulevée contre lui, Richelieu n'osa pas risquer sous son propre nom l'émission de cette apologie, qu'on ne retrouve même pas dans ses mémoires. Il en a assuré seulement l'insertion au *Mercure français* comme non émanée de lui. Car on n'y retrouve ni sa signature ni sa désignation nominative. Mais cette dernière précaution-là même d'une défense suspectée dans sa source, et l'habileté supérieure de sa rédaction, en trahissent la secrète provenance. M. Avenel eût donc pu l'insérer dans ses *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*.

<sup>2</sup> Fontenay-Mareuil, pp. 149-150. — Bassompierre, p. 139-141. Rohan, p. 156. — Brienne, p. 342. — *Mercure français*, t. IV, pp. 319, 226, 330, 338, 339. — Vitt. Siri, t. XXXV, pp. 102, 145-146, 148, 165, 167-170, 176-178, 180-183. — *La Nunz. di Fr.*, 9 et 29 juillet, 8, 10 et 11 août. — Lettre de Cl. Bentivoglio, 9 juillet, 5 août. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 14 et 22 juillet, 1er, 4 et 22 août. — Arnauld d'Andilly, f° 17 et 18. — Marillac, pp. 40, 42, 46-48, 66. — Bibl. nat. f. Fr., n° 3795, 3802, 3812, *passim*. — Arch. des aff. étr., 773, f° 61, 71 et 72, et spécialement *Voyage du Roy en Normandie*, 1620, f° 187. — Mairie d'Angers : Arch. anciennes, EE. : *Guerre entre Louis XIII et la Reine mère*, 2e série. — *Journal de Jehan Louvet*, t. II, pp. 30, 31, 35, 36, 38, 41, 47, 62. — Rangeard, ms. 893, pp. 360, 362-365, 368-369 ; *Rer. and. Fand.*, p. 95. — *Lettres et Mémoires de messire Philippe de Mornay* : Jeannin à Duplessis-Mornay, 27 juillet ; Duplessis-Mornay à Jeannin, 23 juillet ; la reine-mère à Duplessis-Mornay, 1er août, le roi à Duplessis-Mornay, 30 juillet ; Duplessis-Mornay au roi, 1er et 5 août 1620 Mémoire envoyé par le roi à Duplessis-Mornay, 8 août. — *La Vie de messire Philippe du Mornay*, pp. 534-537. — Lb.36 1448, pp. 3 et 6. — Lb.36 1454, pp. 1619. — Lb.36 1455 : *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé en l'armée du roy depuis le trentiesme juillet 1620 jusqu'au traicté avec la Reyne Mère de Sa Majesté, contenant vray les particularitez du*

dont il nous reste à relater les phases. Mais nous verrons si avec les Ponts-de-Cé Marie de Médicis a perdu tout le bénéfice de la noble soumission datée de sa place d'armes angevine ; et si elle regrettera d'avoir, à la veille d'un désastre qu'il lui avait rendu là d'avance si remédiable, écouté Richelieu.

---

*combat rendu en la prise du Pont de Cé et le nombre des morts et blessez et des prisonniers* (Paris, de l'imprimerie de Fleury Bourriquet en l'Isle du Palais aux Fleurs Royales, 1620, avec permission), pp. 10, 16-18. — Lb.36 1477 : *La prise de la ville de Pont de Sé*, pp. 4 et 5. — *La prise du Pont de Sé et de son chasteau par l'armée du roy après une grande résistance, ensemble la dérouté des 3.500 hommes qui estoient dedans, les noms des chefs tant blessez que prisonniers et le nombre des drapeaux pris et apportez dans le Louvre, ainsi la réduction de la ville de Chdteaugontier, surprise de Langey, et autres particularitez.* (Paris, Pierre Rocolet, 1620, 14 p. in-12), p. 4. — *Chronique de Michel Courjaret* (Rev. d'Anjou, novembre-décembre 1875), p. 323. — *Chroniques Craonnaises*, par Bodard de la Jacopièrre de Mans, Monnoyer, 1871), p. 356. — *Ludovici XIII Itinerarium*, p. 17. — Roncoveri, pp. 315, 320-323. — Gramond, pp. 294 ; 295-297. — Malingre, pp. 611, 646, 648, 651-655, 663. — Dupleix, p. 137. — Le P, Griffet, pp. 261 ; 264-265 ; 266-267. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 564 ; 571-573 ; 590-591. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 55, 58-60 ; 67-71 ; 74. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, par Jean Leclerc, pp. 80, 8285. — *Notice sur Richelieu* (coll. Pet.), pp. 34-35. — V. Cousin, *Journal des savants*, octobre et novembre 1861 ; mai et juin 1862. — *L'évêque de Luçon et le connétable de Luynes*, par M. Avenel (Rev. des Quest. hist., 4e année), t. IX, *passim*. — Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, *passim*. — Arch. nat. carton M. 233, *Vie mss. du cardinal de Bérulle*, par le R. P. Hervé, pp. 20-21. — *Dépositions des Oratoriens sur le cardinal de Bérulle : Mém. du frère Edmond*, p. 22. — Tabaraud, pp. 311-312, 314. — L'abbé Gouget, n° 13. — Batterel, n° 78-84. — L'abbé Houssaye, pp. 328-334. — *Vie du duc d'Epéron*, par Girard, pp. 348-349, 351. — Lepré-Balain, p. 472. — *Seconde partie de l'histoire de Sablé*, par Gilles Ménage (Le Mans, Monnoyer, 1844), p. 57. — Bazin, p. 367. — H. Martin, pp. 160-161. — Daresté, pp. 165-167.



## CHAPITRE VII. — LA BATAILLE DES PONTS-DE-CÉ.

Mais pour Richelieu ce n'était pas tout d'avoir rendu d'avance en Anjou, par l'introduction et la mise en œuvre de l'ambassade du nonce, le désastre des Ponts-de-Cé diplomatiquement remédiable. Tout en réconciliant Marie de Médicis avec Louis XIII, Richelieu ne renonçait pas à partager avec elle le péril de sa défense. Et sous le bénéfice d'une aussi courageuse attitude, ce désastre des Ponts-de-Cé même, il n'eût pas tenu à lui de le conjurer dès le principe de son impatronisation angevine, grâce à ce qu'il y avait attaché de garanties protectrices par les investitures militaires de son état-major de famille. On y voit en première ligne figurer son oncle Amador de la Porte, institué par lui, comme nous avons vu dès le trépas tragique du marquis de Richelieu, gouverneur du château d'Angers. En [...] **1**, dès après l'évacuation de La Flèche, Amador [...] assuré que tôt ou tard Louis XIII, une fois [...] dernier poste, en poursuivant de là sa marche [...] ou comme but immédiat de sa campagne [...] complément de la victoire qu'il allait chercher aux Ponts-de-Cé l'occupation du chef-lieu de l'apanage qu'il y avait organisé avec Richelieu **2** les fortifications urbaines, mais surtout la défense de la citadelle [...] sa garde, et dont les hautes tours massives dominant par-dessus le port Ligny et le quai Loricard **3** le long de la Maine entre les deux barrages des Haute et Basse-Chaine **4**. D'abord, le 24 juillet, il dégagea ces tours de l'encombrement d'édicules parasites **5**. Puis, en vertu de l'ordonnance du 2 août, prescrivant en général les travaux de défense urbaine sous peine de cent livres d'amende [...] aux pauvres de l'hôpital, il réquisitionna les [...] de la banlieue avec leurs pics et pelles en vue d'y [...] dans un intervalle des tours, sur l'escarpement [...] servant d'assiette au château, une plate-forme **6** pour le service de son artillerie. Car l'arsenal du château Angers, même après les détournements qu'y avait jadis [...] le gouverneur sortant, Fouquet de la Varenne, n'était pas demeuré vide. Nous avons vu d'abord qu'une partie de l'armement chargé sur ses fourgons délictueux avait été arrêtée par la municipalité angevine sur le chemin de La Flèche. Et même ce qui avait échappé à cette revendication tumultuaire, les Angevins ne l'avaient pas perdu sans retour. Il est vrai que, dans la répartition du contingent non intercepté du larcin de la Varenne entre les diverses citadelles du Maine, tout ce qui était allé garnir l'arsenal de Sainte-Suzanne s'y devait immobiliser jusqu'au dénouement de la guerre civile dans la résistance royaliste. Mais la portion de ce contingent dévolue à La Flèche, lors de l'évacuation précipitée de ce boulevard du bassin du Loir par Fouquet de la Varenne devant l'entrée en campagne d'abord si heureuse de Marie de Médicis, était par là retombé aux mains de son légitime possesseur. Et avec le refoulement consécutif sur Angers de la reine-mère, en sa retraite intégralement escortée de tout son matériel d'occupation provisoire du poste si vite reconquis par l'armée royale, au moins s'était partiellement regarni l'arsenal de son dernier refuge.

---

**1** [...] : mot(s) illisible(s).

**2** Marillac : [Richelieu] [faisait travailler aux fortifications.](#)

**3** Le port Ligny et le quai Loricard sont aujourd'hui confondus dans l'appellation du nouveau [quai Ligny](#).

**4** Note illisible en tout ou partie (FDF).

**5** Note illisible en tout ou partie (FDF).

**6** Note illisible en tout ou partie (FDF).

D'ailleurs le château d'Angers n'avait recouvert avec les épaves de son artillerie un peu de ses sûretés primitives, que pour les communiquer à la ville gisant sous son ombre protectrice. De là les batteries qu'on lui dut emprunter pour garnir une plate-forme dressée le 3 août, en amont du quai Ligny et toujours sur les bords de la Maine, au port Ayrault, entre le canal de la Saulaye<sup>1</sup> et l'abbaye de Saint-Serge ; une plate-forme solidement gazonnée et d'où ces batteries commandaient l'intervalle entre la route de Paris, par où pouvait déboucher sur Angers l'armée royale, et l'extrémité de l'île Saint-Aubin, au confluent des trois rivières. tour à tour occupées par elle, du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne.

Autour du château d'Angers et de la plate-forme du Port- Ayrault se déroulait l'enceinte de la ville, malheureusement entamée et perforée dans son pourtour et extérieurement obstruée dans une zone marginale de quatorze pieds par l'envahissement des constructions suburbaines. C'étaient là autant de contraventions aux règlements militaires, tombés depuis la ligue en désuétude, d'une cité que les péripéties de la guerre civile actuelle remettaient sur le pied d'une place forte. Il en fallait donc ramener les murailles au régime de ce qu'aujourd'hui nous appelons l'état de siège. Aussi, en vertu d'une ordonnance du 31 juillet, on opéra aux frais des délinquants le recrépissage de leurs crevasses, le redressement de leurs crêtes et, faute par les usurpateurs de leur lisière prohibée de s'exécuter d'eux-mêmes dans le délai de huitaine, son radical déblaiement.

Mais, dans les directions les plus probables de la venue de l'armée royale, il fallut pousser plus loin les précautions de la défensive. Aussi, à l'entrée des faubourgs Saint-Michel et de Pierre-Lize donnant sur la route de La Flèche, à l'entrée des faubourgs de Hannelou et de Bressigny, et dans ces deux dernières directions jusque par delà le poste avancé de la Madeleine dans la direction de la Loire, on dressa des barricades, on creusa des tranchées, on brûla les maisons, on abattit les murs des vergers et des clos de vignes, on arracha les arbres fruitiers.

Mais pour Marie de Médicis la garantie de l'inviolabilité du chef-lieu de son apanage, ce fut longtemps, outre son prestige de reine-mère et grâce à sa popularité de gouvernante, l'amour de ces populations angevines vouées à sa défense tant qu'elle demeurerait au milieu d'elles. Car si, depuis l'ouverture de la guerre civile, nous avons vu les Angevins parfois ébranlés dans leur adhérence à Marie de Médicis, ce n'est que chaque fois que des velléités d'émigration méridionale réveillaient chez eux la crainte de la perdre. Aussi, chaque fois que Marie de Médicis parlait d'échanger pour son refuge les rives de la Maine contre celles de la Charente ou de la Garonne, Richelieu, pour l'en dissuader, lui dut dépeindre son immuabilité comme entretenant chez ses concitoyens d'adoption le mobile de la résistance. C'est que, pour ces Angevins fiers de l'acclimatation de leur souveraine, et prospérant, jusqu'aux imminentes intrusions, sous son règne libéral, leur ennemi ce n'était pas en lui-même le jeune prince à qui elle avait transmis le sang d'Henri IV ; leur ennemi ce n'étaient pas Condé et Luynes en tant qu'ils s'appelaient Condé et Luynes ; leur ennemi c'était quiconque, rien qu'en envahissant l'apanage de Marie de Médicis, attaquait en elle sa triple invulnérabilité de femme, de reine et de mère ; c'était quiconque enfreindrait en elle leur consécration d'hospitalité. En retour de sa palpable identification angevine, c'est en eux que s'incarnait sa plus sûre défense. Aussi, dès l'entrée en campagne de Louis XIII, et avant la concentration de cet état-major des

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui rue Boisnet.

Soissons-Vendôme qui n'y venait usurper sa querelle que pour en fausser le caractère, Marie de Médicis en appela d'abord à ses concitoyens d'adoption pour l'assistance armée dans cette stricte défensive où nous avons vu Richelieu si soucieux de la maintenir. Mais, par égard pour les autorités locales dont elle éprouvait chaque jour le dévouement jusque dans l'indéfectibilité de leur royalisme, elle les voulut préalablement consulter sur l'opportunité de cette démarche en une assemblée extraordinaire tenue le 16 juillet, sous la présidence et au logis du commandeur La Porte, et où assistaient le maire Lanier de l'Effrettière avec ses échevins, le grand doyen du chapitre de la cathédrale Foussée et l'abbé de Toussaint comme députés du clergé, Ayrault, président du Présidial, et un de ses collègues, comme députés de la magistrature, et les capitaines et enseignes de la garde municipale. Tous estimèrent les Angevins dignes d'être conviés à la protection de leur ville et de leur souveraine. Et, partant, dès ce jour même, on ordonna par toute la ville des visites domiciliaires pour s'enquérir de leur armement, on les organisa en douze compagnies de milice urbaine aussitôt passées en revue dans les prairies de Saint-Serge, on les préposa jour et nuit à la garde des portes et des remparts.

Malheureusement ces milices urbaines étaient trop imbues par le gouverneur La Porte et leur maire Lanier des sollicitudes modératrices de Richelieu pour pouvoir, malgré ce qu'elles déployaient de vigilance au poste que leur avait assigné la reine — mère, trouver grâce devant les exploiters acharnés à dénaturer leur prise d'armes. Ce que poursuivaient à Angers précipitamment les Vendôme avant l'heure prochaine des dernières défaillances, c'était la subordination de l'autonomie municipale et de ses sollicitudes indigènes de préservation paternelle aux envahissements concussionnaires d'une oligarchie insurrectionnelle. Il est vrai que, depuis l'arrivée au Logis-Barrault des ambassadeurs du nonce, et vu leur identification au prélat qui les y avait introduits par une suite de ses investitures de famille, les Vendôme pouvaient craindre leur entremise en faveur d'une ville dont ces vénérables médiateurs rémunéreraient la courageuse hospitalité par une solennelle protection. Aussi, n'ayant pu ni les écarter du Logis-Barrault ni obtenir de les y surveiller de près, au moins l'irréconciliable cabale voulut-elle étouffer leur voix, en propageant autour d'eux le diapason de son toile de rigueur contre l'objet même de leur délégation angevine. Les ambassadeurs du nonce venaient au Logis-Barrault réconcilier Marie de Médicis avec Luynes : c'était donc directement contre Luynes qu'il fallait chez nous raviver l'animadversion populaire.

C'était juste au moment où s'ébruitaient à Angers les démarches de Duperron et de Bérulle au Mans et à La Flèche. C'était aussi lorsqu'à Angers les voûtes des églises des Cordeliers et des Jacobins allaient retentir, le 2 août, de prières publiques où devait officier devant Marie de Médicis son métropolitain le cardinal de Sourdis, avec prédications du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, église paroissiale de son imprescriptible résidence du Louvre, et de son confesseur le père Suffren. Et voilà que tout-à-coup une aussi pleine, une aussi onctueuse émanation de baume pacificateur est contrariée par une soudaine explosion de salpêtre. Le 31 juillet avaient afflué par ballots, aux libraires d'Angers, deux des pamphlets les plus virulents que l'opposition parisienne ait, au début de la guerre civile, fulminés contre le favori du jour. C'était ici le *contadin provençal*, où, en une parodie des versets de Jérémie, on désignait en Luynes le *fléau suscité par Dieu pour le châtement des péchés d'Israël*. Là, c'étaient *les veritez très chrestiennes au roi très chrestien*, où l'on proclamait les damnables offices du

meurtrier de Concini envers Marie de Médicis comme une justification de sa prise d'armes.

Mais nous avons vu que, au début de la guerre civile, dans l'agrandissement silencieux de sa fortune et dans la perspective éloignée de l'Anjou, il n'y avait eu en la timide et discrète personnalité de Luynes rien de quoi exaspérer et révolutionner les multitudes. Et, avec l'entrée en campagne de Louis XIII, Luynes ne s'était approché chaque jour de notre province qu'en affectant de s'effacer de plus en plus devant l'impétuosité guerrière de Condé. C'est à Condé que ces perturbateurs à outrance de la hiérarchie de la maison royale eussent souhaité de s'en prendre. C'est contre Henri de Bourbon qu'ils eussent déchaîné de préférence la verve incendiaire de leurs libellistes à gages, s'ils n'avaient vu en lui s'ériger trop au-dessus des jalousies vulgaires le prestige du sang d'Henri IV. Mais si ce prestige du sang d'Henri IV en imposait à ce point aux populations angevines, en revanche, encore une fois, rien ne les offusquait particulièrement en Luynes. Luynes, ce n'était pour les Angevins ni une physionomie, ni un nom, ni un principe. Aussi, chez nous, les foules passaient-elles indifférentes devant les librairies où s'étaient les [veritez très-chrestiennes](#) et le [contadin provençal](#), en attendant l'enfouissement de ces deux pasquinades surannées dans la bibliothèque d'un de nos plus curieux lettrés d'alors : ou Claude Ménard, ou Pierre Ayrault, ou Guy de Lesrat, ou Bautru des Matras.

Réduit à lui seul, Luynes n'eût donc pas valu chez nous le tumulte et l'agitation d'une levée en masse. Et, pour les Angevins, ce n'eût pas été la peine de dérouiller et de fourbir contre lui les vieilles armes de la ligue, qu'ils n'avaient d'ailleurs pas pour cela vouées à la désuétude. Mais si, lors de l'attentat de Fouquet de la Varenne contre l'arsenal du château d'Angers, ils avaient élevé si haut l'acclamation de leur veto ; si, lors de l'entrée solennelle à Angers de Marie de Médicis, ils avaient étalé sur son passage avec une aussi martiale complaisance l'éclat rajeuni de leurs mousquets et de leurs hallebardes, en cela ils avaient témoigné au service de leur suzeraine moins des sollicitudes d'agression que de sauvegarde. Ils avaient revendiqué et manifesté leur armement pour sa défense et la leur, moins contre les sourdes infiltrations du favoritisme en règne ou contre les attaques du royalisme que contre les ravages de la soldatesque insurrectionnelle.

Non que, en cette crise aiguë de notre querelle intestine, il faille comparer la municipalité angevine à ce que sera trente ans plus tard la bourgeoisie parisienne, en cette dernière phase de la fronde aristocratique où, pour la tirer de sa neutralité craintive, il faudra que la grande Mademoiselle aille tourner contre Turenne le canon de la Bastille. En juillet et août 1620, une fois la guerre engagée entre Louis XIII et Marie de Médicis, et une fois Louis XIII lancé si avant par la victoire sur la route d'Angers, nos compagnies urbaines, pas plus que Richelieu, ne renonçaient à soutenir par mesure défensive un siège en règle contre l'armée royale. Seulement elles ne le voulaient que sous l'autorité libérale qui leur avait départi la garde de leur enceinte comme une marque de confiance. A ce rendez-vous d'honneur elles n'entendaient obéir qu'à Marie de Médicis et au gouverneur La Porte. Sous l'égide de Marie de Médicis et du gouverneur La Porte, elles n'acceptaient que le rassurant patronage du maire Lanier de l'Effretière, dont la reine-mère avait déjà en Anjou tant éprouvé le dévouement et la délicatesse, la générosité et les prévenances. Dès le lendemain de la paix d'Angoulême estimée en grande partie son œuvre, et, ce semblait-il alors, pleinement réconciliatrice, Lanier était venu offrir les congratulations angevines à sa nouvelle gouvernante. Peu après, quand celle-ci vint officiellement s'installer

au chef-lieu de son apanage, le chef vénéré de la députation municipale accourue de si loin au-devant d'elle n'avait point failli à ses engageantes avances de la veille, en l'éclat des ovations de bienvenue érigées sous ses auspices ; et de là cette mémorable entrée à Angers de Marie de Médicis p, où le nom de Lanier s'est immortalisé chez nous dans les fastes de de nos solennités urbaines. Mais quand les enchantements de ce lever de soleil n'eurent fait place que trop tôt aux sombres réalités de la guerre civile, le brillant ordonnateur de tant d'arcs de triomphe et de cavalcades prodiguées sur le passage de sa souveraine, lui était devenu, par un renouvellement de zèle, le digne serviteur des temps orageux, échangeant à ses côtés le triomphe pour l'épreuve, et la magnificence pour le sacrifice. Dès qu'il eut vu Marie de Médicis arrêtée dans l'organisation défensive de son apanage par la détresse financière, Lanier lui avait ouvert largement sa bourse. C'est lui aussi que nous avons vu, tandis que Richelieu poussait la reine-mère vers La Flèche, lui assurer de son côté, par une énergique démonstration militaire, la possession de Châteaugontier. Mais l'occupation des postes les plus avancés de l'apanage de Marie de Médicis ne le dispensait pas de ce qu'il devait spécialement à la ville confiée à sa tutelle. Demeuré nanti de ses clefs, il en avait voulu tenir hermétiquement les portes closes, surtout celle de Boisnet donnant sur l'un des débouchés probables de l'armée royale. Après avoir sondé de près les dispositions et constaté le dévouement de sa garde urbaine, il en avait échelonné les douze compagnies sur toute l'enceinte et sous des capitaines sûrs. Enfin, dans l'érection des plates-formes du château et du Port-Ayrault, l'on avait vu sous sa chaude impulsion l'aristocratie, la magistrature et le clergé rivaliser le jour avec les paysans de la banlieue dans le manèment des piques, des pelles et des civières, avant de courir la nuit aux remparts.

Mais rien de cette vigilance, de cette ferveur et de cette unanimité d'exsudation dans notre patriotisme local ne trouva grâce devant la tyrannie militaire des Vendôme, tant qu'à leurs yeux la municipalité et les milices urbaines ne travailleraient que pour Marie de Médicis et Richelieu, ou seulement pour la préservation de leurs foyers. Les Vendôme n'entendaient soulever que pour eux seuls les populations angevines. Leur levée de boucliers, ils s'en arrogeaient la signification et la portée. Sous le nom de Marie de Médicis, ils ne la concevaient et ne l'admettaient qu'avec leurs propres calculs de dépression et d'infléchissement. Avec eux, il fallait ployer ou rompre. C'est ce que n'éprouvèrent que trop vite les malheureux Angevins quand le dimanche 2 août, à l'issue des vêpres, par une des portes de leur enceinte appelée le [portail Toussaint](#) et contigu au Logis-Barrault, tout à coup déboucha un régiment mi-partie de mousquetaires, avec chargement à balles et mèches allumées, et de piquiers armés de bourguignottes, corselets et cuissards. Pendant ce temps, un peu plus loin, au carrefour de la Vieille-Chartre et le long du Logis-Barrault, se tenait aposté le duc de Vendôme à la tête d'une compagnie également prête à faire feu, avec ses mousquets pointés sur leurs fourchettes. Et à mesure que, sous cette protection sans réplique au regard des insultes de la foule irritée, à ses yeux défilaient nos nouveaux envahisseurs, Vendôme, qui semblait la veille n'être tombé de La Flèche avec ses épaves de l'armée rebelle que pour écraser de là plus lourdement dans sa chute les gardiens du dernier refuge de sa souveraine, déchaîna d'un mot ces truands sur tous les quartiers de la ville : ici la Place-Neuve, la rue Saint-Laud et la rue Baudrière ; plus loin les Halles et les quartiers du Pilon, de Saint-Martin, de Sainte-Croix, de Notre-Dame et des Grands-Ponts. Eux aussitôt partout là s'abattirent, enlevant leurs cantonnements haut la main, l'arme au bras. Et ils criaient à tue-tête : [Mordieu, tout beau !](#) en

dissipant à coups de fourchettes devant eux les attroupements hostiles. Puis, une fois par là brutalement installés dans la ville qu'au lieu de respecter en hôtes et en amis ils régentaient en vainqueurs, ce ne leur fut qu'un jeu d'en occuper les portes et d'en confisquer les clefs sur leurs gardiens naturels aussitôt débusqués de leurs postes d'honneur. Et encore, par une aussi impitoyable éviction ils ne croyaient pas avoir assez conjuré, de la part de ceux qu'ils refoulaient ainsi de partout sur leurs foyers outragés, toute velléité d'une explosion de revanche. Car, en vertu d'une nouvelle ordonnance extorquée le 6 août à Marie de Médicis, chaque Angevin, sous peine de mille livres d'amende, dut recueillir les armes tombées de ses mains désormais impuissantes dans les arrière-coins de son logis, et les déposer ligotées en faisceau sur le seuil de sa porte, d'où les enlevaient pour les emmener au château des fourgons non moins réprouvés que ceux du marquis de la Varenne. Car les Vendôme attentaient non moins directement que la Varenne à nos inviolabilités municipales. Et d'ailleurs, le château qui devait le regarnissement de son arsenal à l'intervention si patriotique de nos milices urbaines sur le chemin de La Flèche, en retour n'eût pas dû sitôt s'enrichir de leurs dépouilles. Il est vrai que, pour assurer, disait-on, à qui de droit, à l'issue de la guerre civile, la restitution de ces armes si soudainement confisquées, on enjoignit à chaque possesseur d'un des faisceaux gisant ainsi sur la voie publique d'y annexer son nom avec l'inventaire de son contingent. Mais, sur bien des points, de telles garanties conservatoires ne furent qu'une amère illusion ; témoins les malheureux citadins de la Doutre, que le fougueux Saint-Aignan alla brusquement désinvestir de leurs armes éparses, sans y laisser apposer la moindre étiquette distinctive de récolement.

Non contents d'avoir envahi, pourchassé, détrossé les frères d'armes devenus leur conquête et leur proie, les Vendôme les voulurent encore bâillonner pour étouffer leurs plaintes. Si encore, en supposant ces plaintes échangées trop dangereusement pour la sécurité de leur domination entre le cœur de la ville et la population suburbaine, s'il n'y avait eu d'autre interception que ces remparts qui ne nous appartenaient déjà plus, ou ce bassin de la Maine qui, depuis la fermeture de ses ponts et le retrait de ses bacs en vertu des règlements de l'état de siège<sup>1</sup>, n'en battait que d'un flot plus libre les plates-formes du Port-Ayrault et le pied des tours de la citadelle ! Mais les Vendôme ne serraient pas encore d'assez près les victimes de leur vandalisme. Pendant qu'aux yeux des malheureux Angevins, outragés de ce contraste ironique, les prisons de la justice criminelle s'ouvraient aux sacrifiants qu'on armait de leurs dépouilles, un circuit de rondes soupçonneuses au point de ne pas même échanger entre elles le mot d'ordre, dans chaque rue et dans chaque avenue des faubourgs dissipait jusqu'à l'ombre des rassemblements. Que dis-je ? En vertu d'ordonnances des 3 et 5 août, au son des cloches de la cathédrale et à neuf heures du soir, il fallut que, sous peine de mort, ces portes mêmes que les Vendôme venaient d'enfoncer avec leurs hallebardes, il fallut que ces fenêtres criblées de leurs arquebusades se refermassent sur ceux dont on interprétait les rencontres comme des conciliabules et jusqu'aux apparitions et aux regards comme des menaces, afin de les murer tous vifs dans le silence et l'immobilité d'une nécropole.

---

<sup>1</sup> Ordonnance du 31 juillet défendant à tous les basteleurs... de passer hommes ou chevaux au port Ayrault, soit de jour ou de nuit, à peine de confiscation de leurs batteaux et de prison pour la première fois et de pugnition corporelle pour la seconde, avec injonction aux batteleurs de Haute et Basse-Chaisne de retirer leurs batteaux en la ville après sept heures du soir sur pareilles peines.

Bien entendu que l'organe le plus autorisé chez les Angevins à l'effet de plaider pour la liberté de leurs foyers et le maintien de leur place aux remparts, on l'avait dès l'abord éliminé de la lutte engagée entre les supplantations insurrectionnelles et nos franchises municipales. Depuis l'arrivée à Angers des Vendôme, le maire Lanier avait vite encouru leur inimitié pour sa ferme adhésion à tout ce que Richelieu et La Porte leur y opposaient en fait d'équilibre gouvernemental et de sollicitudes conservatrices. Il est vrai que longtemps la droiture, la vigilance et le désintéressement de son zèle pour la protection militaire de Marie de Médicis, de la souveraine dont eux-mêmes arboraient si haut la querelle, dérobèrent sur Lanier auprès d'elle toute prise à leurs attaques. Mais cet avocat importun de l'autonomie de leur quartier général ne pouvait tenir toujours contre une cabale qui, même sous l'égide de Marie de Médicis, n'avait qu'à si grand-peine épargné Richelieu et tout au moins presque étouffait sa voix. Aussi devons-nous croire déjà Lanier auprès de la reine-mère bien entamé quand, le 2 août, les Vendôme, après avoir envahi notre enceinte et croché nos logis, allèrent à coup fuir au Logis-Barrault envenimer là-dessus sa protestation indignée. C'est que là ils opéraient sur un fond d'avance tout préparé par une habile fomentation de griefs antérieurs. Par exemple, en rappelant à Marie de Médicis l'attentat de Fouquet de la Varenne contre nos suretés militaires, eux qui en renouvelaient impunément l'audace, ils avaient sans doute à cette occasion souligné l'inertie de Lanier, estimée alors par nous-même regrettable, mais en définitive bien vénielle au regard de tout ce que lui devait aujourd'hui sa souveraine. Mais rien de ce que devait à Lanier Marie de Médicis n'atténuait le fâcheux effet d'une non moins intempestive mais plus récente négligence dans le service militaire d'une des portes de la ville demeurée vers la fin de juillet, bien qu'une des plus exposées à l'armée royale envahissant déjà l'Anjou, tout un jour dépourvue de garde. En une heure aussi critique, une telle rechute d'infraction aux devoirs les plus sacrés de la tutelle municipale, insinuaient là-dessus au Logis-Barrault les Vendôme avec rechargement de leurs inimitiés, une telle rechute n'était-elle pas sinistrement significative ? Malgré l'ostentation de zèle dont Lanier chaque jour éblouissait sa souveraine, n'y avait-il pas là de quoi raviver et accentuer les anciennes défiances ? Eh quoi ! le premier magistrat de cette cité devenue le seul refuge d'une reine que ses persécuteurs y viennent traquer et cerner de toutes parts, à ce moment-là s'endort tour à tour sur le dégarnissement de son arsenal et la désertion de ses remparts, sans qu'on l'ose taxer là-dessus d'autre chose que d'une grave incurie ! Y a-t-il là deux qualifications possibles ? Que faut-il de plus pour encourir de ce chef l'accusation formelle de trahison ? A moins que, aux yeux de ceux qui veulent à toute force s'illusionner jusqu'au bout sur sa forfaiture, il n'y faille ajouter le retentissement du veto dont il vient d'accueillir d'entrée ce qui n'est de notre part en faveur de la ville placée sous son égide, qu'une démarche protectrice. Car il ne faut pas ici prendre le change, ni intervertir les rôles. Oh ! certes, rien de plus beau, ni de plus chevaleresque, si dans son holà contre les revendications militaires que nous prétendons, nous, exercer à bon droit au cœur de notre place d'armes, Lanier ne s'était proposé que la défense des immunités angevines. Mais, s'il nous y dispute les armes de ses concitoyens, c'est pour livrer à l'ennemi ce que n'en a pas encore enlevé Fouquet de la Varenne. S'il nous y interdit jusqu'à notre place aux remparts, c'est pour livrer à Condé et à Luynes ces portes une fois abandonnées de leurs défenseurs indigènes. Nous, au contraire, nous ne nous substituons à eux dans la défense de leur ville que pour en détourner d'eux et en assumer sur nous seuls, avec les charges et le péril, la responsabilité vis-à-vis de l'autorité royale. Nous ne leur empruntons leurs foyers, leur enceinte et leurs

armes, ces armes qu'ils sont assurés de retrouver un jour, que pour les soustraire à l'ennemi qui s'approche et qui déjà assiège nos portes. Que dis-je ? l'ennemi, il est dans nos murs, il y a ici pour ainsi dire un loup dans le bercail. C'est Lanier, c'est ce traître, ce félon qui, mystérieusement, correspond et trafique avec l'armée royale en vue de l'introduire ici et de lui livrer sa souveraine et ses concitoyens pieds et poings liés. Un tel homme est funeste aux Angevins. On ne saurait trop vite rejeter de leur sein cette peste et cet opprobre.

La vraie raison de cette désignation à l'ostracisme, aux yeux des Vendôme, c'est que Lanier n'était pas leur homme. A part même cette identification à ces concitoyens qu'en les foulant aux pieds ils l'accusaient de trahir, aux yeux des Vendôme son vrai grief c'était d'appartenir à Richelieu. Car si, pour une exécution radicale à opérer dans la hiérarchie du groupe érigé devant eux comme une aussi redoutable entrave, ils ne visaient qu'un de ses hommes-liges les plus sûrs, ce n'est pas faute d'avoir voulu principalement, dans leur soif de vengeance, en Richelieu marquer une victime. Bien avant de requérir de Marie de Médicis le bannissement de Lanier, bien avant même d'arrêter sur le seuil de l'Anjou l'ambassade du nonce, ou d'en détenir en la personne de Rochefort les plus intimes adhésions, Dieu sait s'ils s'étaient acharnés à entamer Richelieu par un défaut de cuirasse qu'il leur avait toujours su dérober avec sa science précoce des disgrâces, en leur opposant à la fois le resserrement graduel de sa tactique et l'indétermination officielle de son rôle, le relief de ses services et l'impénétrabilité de ses démarches. Et c'est faute de n'avoir su où se prendre en d'aussi insaisissables hauteurs, qu'en rôdant aux extrémités de la phalange modératrice les plus rapprochées d'eux, ils s'étaient rabattus sur un plus tangible adversaire. Et cela sous le couvert de celle dont leur perfidie exploitait la faiblesse. Car Marie de Médicis, en subissant ce joug salutaire de Richelieu dont elle ne leur pouvait plus dissimuler l'acceptation, au moins cherchait à se la leur faire pardonner, pour retenir d'aussi ombrageux souteneurs dans son allégeance insurrectionnelle. Aussi, dès que, aux yeux de cette reine aigrie par les désastres et cultivée dans ses aigreurs, eut surgi la sinistre interprétation des manquements évoqués devant elle sous le nom de Lanier, en déversant par cette ouverture sa bile féminine avec ce privilège royal des ingratitude nécessaires, elle n'eut rien de plus pressé que de livrer aux Vendôme, en la personne de ce serviteur malheureux et par conséquent coupable, ce qui n'était au fond que la rançon de Richelieu ou des ambassadeurs du nonce. Dans les tristes calculs de la reine-mère, Lanier paya pour tout ce qu'elle ne leur pouvait abandonner sans un tollé général. On ne se demanda pas si les irrégularités de service relevées à sa charge étaient imputables à ces négligences subalternes que ne peuvent d'en haut conjurer les plus vigilantes sollicitudes. Et en vain plaidèrent en faveur de Lanier les souvenirs si récents et si compensateurs de son concours dans l'érection de la plate-forme du Port-Ayrault et des retranchements de la Madeleine, dans le dégagement de la citadelle et des remparts. L'adversité l'avait condamné sans appel. Car il n'était pas jusqu'aux officiers de la milice urbaine, de cette milice assurée, grâce à lui, d'aussi solides abris (du moins jusqu'à l'arrivée des Vendôme) qui, à son tour, ne lui jetassent la pierre. Nous ne parlons pas de ceux que la spoliation asservit aux Vendôme au point de les enrôler dans leur chœur. Mais les autres, chez qui les ferments d'exaspération faussaient les griefs, reprochaient à Lanier de les avoir vis-à-vis de leurs envahisseurs, par l'inutile retentissement de son veto, maladroitement compromis, de par la hiérarchie municipale, dans la solidarité des soupçons ; ou encore ils s'en prenaient à lui de leur désarmement, en l'accusant de les livrer aux



dénonciateurs mêmes de son royalisme. Après cela, murmuraient-ils, qu'importent ces fameux terrassements pour lesquels, depuis un mois, on réquisitionne sans merci les pauvres villageois de la banlieue jusqu'à travers la récolte de leurs moissons et jusque dans le repos sacré du dimanche, si Lanier ne les a cimentés dans leurs sueurs les plus amères que pour y introduire ou pour y attirer ou Condé ou Luynes, ou les Vendôme. Il est vrai que, s'il a travaillé pour les Vendôme, les Vendôme, dira-t-on, lui en savent peu de gré. Mais c'est qu'alors, pour nous abuser, Lanier joue avec les Vendôme une comédie dont nous ne sommes point les dupes.

Bref, dans tout Angers, le nom de Lanier s'érigea tout à coup en une de ces consignes d'anathèmes où se rallie et par où se décharge dans les calamités publiques l'exaspération des cabales les plus adverses. Depuis les galeries du Logis-Barrault jusqu'aux carrefours obstrués d'attroupements furtifs qu'on ne tolérait qu'à la faveur d'un tel mot d'ordre, ce mot de Lanier circulait comme la désignation d'une cible au haro universel. De partout on s'écartait de Lanier comme du réprouvé de l'heure actuelle. C'était à qui le pourchasserait devant lui comme un bouc émissaire<sup>1</sup>.

Aussi ne nous étonnons pas si, dès le lendemain de l'irruption à Angers des Vendôme, le 3 août, au Logis-Barrault, Marie de Médicis, en une assemblée générale où assistaient les capitaines des douze compagnie des gardes urbaines, décréta le bannissement de Lanier qui, le lendemain 4 août, ne comparut devant la souveraine que pour s'entendre en pleine face notifier, avec une majesté glaciale, l'arrêt de la veille. Dès le lendemain, 5 août, Lanier dut donc s'acheminer vers l'exil, en secouant la poussière de ses pieds sous ces portes que ce n'était plus un crime d'ouvrir à sa voix dès qu'il ne s'agissait plus pour lui que de les franchir en proscrit ; sous ces portes qu'il ne croyait pas avoir si bien assujetties sur leurs gonds, pour qu'elles se refermassent aujourd'hui plus sûrement derrière lui. Et tout ce qu'à son départ dans la direction de Nantes, ville adoptée pour son refuge, Lanier put obtenir de l'ancienne amie qui, dans son naufrage, le jetait par-dessus bords pour le salut de l'équipage, ce fut de le pourvoir d'une escorte tirée de sa propre garde, afin de le préserver d'un retour offensif de ceux qui, pour un peu plus, lui auraient demandé sa tête, et que n'avait pas encore désarmés son exil. Car, à peine avisés de cette sauvegarde planant sur son départ, les Vendôme virent sans doute là l'interposition du groupe adverse. Sans doute ils y virent surtout l'œuvre de Richelieu, ce réintégrateur silencieux de leurs victimes au quartier général de sa souveraine abusée. Ils savaient que ces rigueurs extorquées à sa faiblesse, Marie de Médicis en rougissait devant lui et que cette honte seule en était déjà le remède. Ils craignirent même que, dans l'ostensible sacrifice de Lanier, Marie de Médicis ne leur ait donné qu'une satisfaction d'apparat, sous la forme d'un exil si manifestement protégé, et qu'on ne l'eût congédié qu'en le munissant d'avance d'une escorte de rentrée. Et ces mêmes mains qui ne l'avaient, ce leur semblait-il, rejeté dehors que pour le préserver de leurs fureurs, ils les voyaient déjà, sur l'avenue d'Angers la plus opposée au théâtre de sa fuite, tendues vers lui comme dans la direction occulte de son retour. Aussi, dans le lointain problématique de son exil, Lanier ne leur fut pas plutôt apparu avec l'escouade dont l'imminente volte-face, disaient-ils, déconcerterait leur vengeance, que, tout en apostant à Angers une garnison dans son logis, ils envoyèrent de leur côté sous le couvert

---

<sup>1</sup> Je n'ai pu ici que conjecturer les multiples causes de cette disgrâce de Lanier, sur lesquelles nos annales angevines gardent un silence presque absolu.

d'un renforcement des précautions de la reine-mère, et en se réservant de lui faire ratifier encore cette contre-démarche ; ils envoyèrent refouler militairement sur le chemin de son protégé toute velléité rétrograde. Et il fallut enfin la certitude de son arrivée à Nantes, avec tout ce qui l'accompagnait de garanties à la fois de sécurité et de surveillance, pour rassurer tout ce qui chez nous s'intéressait si contradictoirement, et ajoutons-le, si diversement à sa fuite. Car, en leur sympathique indignation, il n'y a pas jusqu'à la famille et aux amis de Lanier, si associés à lui dans la libre mais courageuse persévérance de son royalisme, qui à leur point de vue ne se soient réjouis de la confirmation de son exil. Tant ils l'y voyaient d'avance, aux yeux du souverain déjà si sûr de sa victoire sur l'insurrection maternelle, justifié par la disgrâce. Et, d'ailleurs, pour cet innocent criminel, quelle plus honorable solidarité de châtiment que celle qui l'associait au vertueux évêque d'Angers Fouquet de la Varenne ? Quant à ce frère du gouverneur de La Flèche, aux yeux des Vendôme son sang et son nom c'était, par rapport à Lanier, toute sa prévention de connivence. Mais c'en était assez pour figurer avec lui, sauf son acheminement distinct vers Rome, dans la même sentence d'exil, et pour y grandir avec lui dans le même lustre d'immolation<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, si dans les sommités officielles du quartier-général angevin le seul commandeur La Porte avait trouvé grâce devant le surmenage insurrectionnel des Vendôme, et s'il y survivait à tout ce dont ils s'étaient si violemment débarrassés en fait de résistances ou réelles ou soupçonnées, c'est que forcément, dès l'immigration angevine de ces monopoleurs de guerres civiles, son inféodation diplomatique à Richelieu et ses affinités conservatrices avec Lanier s'étaient absorbées dans les subordinations absolues de la hiérarchie militaire. Dans le grand armement du parti de Marie de Médicis, le pouvoir purement local d'un gouverneur de citadelle, cette citadelle fût-elle celle du quartier-général de la révolte, s'effaçait devant la suprématie du commandement général. Aussi, du jour de l'entrée à Angers des Vendôme, l'oncle de Richelieu cessait de disposer militairement de la population angevine ; de ce jour force lui fut d'accepter des mains brutales des Vendôme, pour les distribuer dans les remparts et dans les corps de garde expurgés de leurs défenseurs indigènes, les soudards se ruant à leur suite ; et cela sans qu'il lui fat permis d'apprécier si ces hordes blasées sur tant d'évacuations antérieures défendraient mieux le dernier asile de la reine-mère qu'ils n'avaient fait ses avant-postes de La Flèche.

Non qu'encre une fois une ville à la défense de laquelle s'associaient des ordonnateurs tels que La Porte et Lanier pût être envisagée comme un poste méprisable. Et ce n'est pas sans une juste appréhension que, dès l'entrée à La Flèche de l'armée royale, et au conseil de guerre appelé à délibérer sur sa direction finale, on avait reculé devant le siège d'Angers. A part même les considérations de convenance filiale et de stratégie générale qui écartaient Louis XIII de la résidence maternelle en vue d'une interception directe aux Ponts-de-Cé du passage de la Loire, on y regardait à l'attaque d'une ville opposant au front de cette armée un périmètre d'enceinte disproportionné avec son effectif actuel ; une ville imprenable du côté de la Maine, et que partout ailleurs sur sa route on allait hérissier de retranchements. Aussi tout ce que, en le supposant acheminé

---

<sup>1</sup> Dans l'arrêt de proscription dressé contre Lanier et l'évêque Fouquet de la Varenne, figurait aussi entre autres l'écu Chalopin, l'un des plus compromis par son dévouement à Lanier. Chalopin, de son côté, alla chercher son refuge au château de la Plesse, appartenant à la famille de Farcy et situé à deux kilomètres d'Angers, sur la route de la Meignanne.

droit sur Angers, Louis XIII y pouvait ambitionner, en attendant que des recrues vinssent renforcer son blocus, c'était le logement dans les faubourgs. Et dès lors le souci de l'y prévenir régla dans l'état-major angevin la répartition de nos nouvelles forces urbaines.

Ces forces, tant qu'à les subir de par le droit de conquête au lieu de les accueillir hospitalièrement avec des souhaits de bienvenue, on les munitionna d'abord de cinquante mille livres de poudre. Richelieu, de plus, veillait à leur subsistance<sup>1</sup>. Sous sa direction peut-être, ou certainement avec son concours, dès avant l'arrivée des Vendôme qui s'en adjudèrent le bénéfice, on avait institué au château d'Angers une commission de ravitaillement. On y avait concentré toutes les farines des boulangers de la ville et des meuniers des Ponts-de-Cé. On avait affermé au rabais, le 18 juillet, sur ce stock alimentaire, le fournissement de trente mille pains par jour, du poids de douze onces de deux tiers de froment et d'un tiers de seigle, et du prix de quatorze deniers, avec paiement d'avance à l'adjudicataire. On avait enfin fait pratiquer militairement dans la banlieue d'Angers une grande razzia de bestiaux.

Mais Richelieu n'était pas seulement la providence conservatrice des forces d'Angers, il en activait sans cesse le rassemblement<sup>2</sup>. Depuis l'évacuation de La Flèche, elles s'augmentaient chaque jour du refoulement sur Angers de nos garnisons fluviales, surtout celle de Châteaugontier. Ajoutons-y encore les contingents voisins qu'amènèrent Du Bellay, Brézé, la Flosselière et Boisguérin, les barons de Sainte-Gemmes et de Cholet, les marquis de Thouarcé et de Carmen ; Montsoreau et Dufresne, la Durbellière, Carrion de l'Espronnière, Lancreau de la Saudraye et la Crossonnière ; puis les recrues plus éloignées de Retz, de Liancourt, de Vigevano, des Roches-Baritaud et de Bourbonne. Et ces forces, chaque jour les pouvait à la rigueur renforcer par le Poitou, à la suite des quinze cents hommes de Retz et à défaut des commissions capturées de Sardini, au moins le complément du régiment de la Trémouille et, sous la conduite de Rohan et de Saint-Aignan, l'arrivée des effectifs les plus proches de la Loire. Bref, en attendant ces dernières chances de recrutement, il est vrai de plus en plus problématiques, l'armée rebelle, réduite à son rôle final de garnison angevine, s'évaluait, dans la montre générale organisée le 6 août aux prairies de Saint-Serge<sup>3</sup> sous les yeux de Marie de Médicis assistée du duc de Vendôme et de tout son état-major, au chiffre total de sept mille fantassins et de mille cavaliers<sup>4</sup>. En y prélevant huit cents hommes à titre de garnison intérieure, avec un régiment de réserve établi en aval de la Basse-Chaîne, sur la rive gauche de la Maine, et aux prairies de la Baumette, on répartit le reste en garnisons suburbaines, à savoir : le régiment de Marie de Médicis entre les deux têtes du faubourg Bressigny, et le régiment des marquis de Sablé et du Plessis-Juigné avec la seule moitié jusqu'ici réalisée de celui de la Trémouille entre les trois têtes du faubourg Saint-Michel ; car il fallait plus fortement garnir ces deux avenues aboutissant droit aux routes de Trélazé et de La Flèche. Et l'on distribua le reste en compagnies de quatre cents hommes entre les divers autres faubourgs des deux rives de la Maine, à savoir : sur la rive gauche, ceux de Saint-Aubin et de Saint-Serge, sur la rive droite (dans l'Outre-Maine ou la Doutre),

---

<sup>1</sup> Marillac : [Richelieu] [faisait travailler aux vivres](#).

<sup>2</sup> Marillac : [Richelieu] [faisait travailler à l'assemblée des troupes](#).

<sup>3</sup> Devant l'église de Saint-Serge et dans la direction du moulin de la Chaussée-Bureau.

<sup>4</sup> Dans cette évaluation, je n'ai pu qu'adopter une moyenne entre les données les plus diverses.

ceux de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas. Puis, à Saint-Nicolas et sous le grand-prieur, s'établit toute la cavalerie, soit six cents hommes, en vue de relier entre eux tous ces postes d'une rive à l'autre<sup>1</sup>.

Sur les entrefaites, et sur le bassin de la Loire, un détachement de la colonne de Duplessis-Praslin était allé de Saumur jusque au-delà des Ponts-de-Cé occuper en garnison fluviale entre Angers et Nantes le poste de Montjean. Plus que jamais, depuis ce resserrement de la perméabilité insurrectionnelle entre la Touraine et la Bretagne, les Ponts-de-Cé, par là devenus l'unique avenue encore libre de nos assistances méridionales, pouvaient être, à sa sortie de La Flèche, adoptés par Louis XIII aussi bien qu'Angers comme son immédiat objectif, et comme le théâtre du dénouement de la guerre civile. Aussi, dès lors, aux yeux de l'état-major du Logis-Barrault, importait-il de distribuer entre les deux postes également essentiels d'Angers et des Ponts-de-Cé les sollicitudes de la défense et le contingent des forces de la reine-mère. Non que, en envisageant aujourd'hui en elle-même, en cette île de la Loire alors appelée Ile-Forte, d'où elle émerge à une lieue d'Angers, la tour pentagonale en tuffeau décorée du nom ambitieux de [château des Ponts-de-Cé](#)<sup>2</sup>, l'on ne se demande si Marie de Médicis pouvait là sérieusement voir dans la direction du midi la clef de son apanage, et si ce pittoresque édifice, même avec son puissant éperon oriental et sa bordure de mâchicoulis la couronnant en chemin de ronde, valait la peine d'une telle diversion de ses ressources. Mais en 1620 le château des Ponts-de-Cé avait pour sa défense matérielle, outre l'irruption de la Loire dans ses douves, les deux ponts-levis fermant les deux grands ponts de Saint-Aubin et de Saint-Maurille, qu'il commandait et qui le reliaient aux deux rives adjacentes<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettres du cardinal de Richelieu (publ. Avenel), t. I, p. 5b3. — Fontenay-Mareuil, pp. 145-151 : 154-155. — Vitt. Siri, p. 176. — *La Nunz. di Fr.*, 15 juillet et 28 août. — *Lettres du cardinal Bentivoglio*, 5 août. — Marillac, pp. 20, 47, 48. — Arch. des aff. étr., f. Fr., n° 272, f° 217 — Mairie d'Angers : Archives anciennes, BB. 65, *passim*. — Archives anciennes non cataloguées EE, 1re série, n° 4. — *Journal de Jehan Louvet*, 1855, t. I, p. 139 ; t. II, pp. 19, 31-34, 41-47. — Rangeard, pp. 362, 365-368. — *Rer. and. Pand.*, f° 94 v. *Lettres et Mémoires de messire Philippe de Mornay*, 7 août. — P. Griffet, t. II, p. 266. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, pp. 80-81. — V. Cousin, *Journal des savants*, mai 1862. — H. Martin. p. 161. — Le Logis-Barrault. V. Pavie, *Album du Maine et de l'Anjou*, t. II. — *Hist. de la paroisse Saint-Michel du Tertre d'Angers*, p. Louis Rondeau (Angers, 1891), pp. 302-303.

<sup>2</sup> A l'envisager en lui-même, ce château, occupé aujourd'hui par la gendarmerie des Ponts-de-Cé, n'a guère, depuis l'année 1620, changé d'aspect, sauf l'altération infligée à ses ouvrages extérieurs par la grande route d'Angers à Brissac, passant le long de ses douves et au pied de son éperon oriental. L'éraflure observée sur la crête de cet éperon, et certainement due au ravage d'un boulet, ne remonte point à la bataille de 1620, mais seulement aux guerres de Vendée. — Parmi les principales reproductions de ce château, v. entres autres : 1° Le Recueil historique sur l'ancienne province d'Anjou, p. J. A Berthe, mss. 896 de la Bibl. municipale d'Angers ; 2° l'Album du Maine et de l'Anjou.

Quant à l'Île-Forte, son noyau primitif, qui, lors de la bataille des Ponts-de-Cé, ne comprenait guère que l'emplacement actuel de la mairie, s'est jusqu'à nos jours sans cesse développé vers la rive droite de la Loire par des atterrissements graduels jusqu'à l'établissement tout moderne de la prise d'eau de Loire.

<sup>3</sup> Ces deux ponts de Saint-Aubin et de Saint-Maurille ont été détruits de 1854 à 1856, pour faire place aux ponts actuels. On en voit une aquarelle dans le dessin du fonds Gaignières, dont existe une reproduction aux archives de la Préfecture. Il y en a surtout un dessin à la plume du pont Saint-Aubin, très soigné et très exact, de M. Fred. Lemaistre, que son digne détenteur actuel, M. Boutton, conseiller général et maire des

Sous le bénéfice de cette double sûreté attachée à sa base et à ses flancs, César de Vendôme, qui avait embrassé dans l'enflure de ses présomptions jusqu'à la défense du château des Ponts-de-Cé, dont il partageait, il est vrai, les sollicitudes avec l'excellent gouverneur Bettancourt, César de Vendôme n'y avait pas cru risquer en pure perte, en une suite d'envois remontant au 1er août, près de la moitié de l'effectif insurrectionnel. C'étaient les huit à dix régiments de Retz et de la Flosselière, de Du Bellay et de Boisguérin, des barons de Sainte-Gemmes et de Cholet, des marquis de Brézé, de Thouarcé et de Carmen. En tout, trois mille fantassins et quatre cents cavaliers sous le commandement supérieur de Vendôme, assisté d'une bonne partie de l'état-major du Logis-Barrault, à savoir : les maréchaux de camp Senneterre et Saint-Aignan, Marillac, Boisguérin et Du Bellay.

Mais n'oublions pas d'attribuer surtout à l'homme préposé par Richelieu, sous ce nom de Bettancourt, au gouvernement du château des Ponts-de-Cé, son vaste approvisionnement en vivres, il est vrai mal réparti entre le château et l'île attenante ; l'établissement de trois canons au château et d'une batterie de deux fauconneaux, il est vrai servie par de mauvaise poudre, au pont de Saint-Aubin, long de cent soixante toises<sup>1</sup>, par où le château communiquait avec la rive droite ; et en amont et en aval de ses douves l'entrave de la navigation, grâce au barrage de la Loire par une estacade métallique<sup>2</sup>.

Cependant, pour achever dans la direction d'Angers la défense du passage de la Loire, il y eût fallu sur sa rive droite, à la tête du pont Saint-Aubin et jusqu'au confluent de la rivière aujourd'hui canalisée de l'Authion, retrancher à fond le bourg de Saint-Aubin, formant alors le principal noyau de l'agglomération actuelle des Ponts-de-Cé<sup>3</sup>. Car, en conformité du nouvel itinéraire adopté à La Flèche, au sortir de Trélazé et en passant par le bourg de Sorges c'était en face de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé que devait déboucher l'armée royale. Et, tant qu'à ne désespérer pas encore des assistances méridionales, c'était en y arrêtant Louis XIII qu'on pouvait laisser à Rohan, à Épernon ou à Mayenne, le temps de venir au pied du château qui leur gardait encore ce passage de la Loire, donner la main à la garnison de Bettancourt et, par cette garnison, aux recrues angevines. C'était bien là l'avis de Richelieu. Certes, il n'eût pas tenu à lui de clôturer de partout, à la tête du premier des deux ponts de la Loire, ce bourg de Saint-Aubin, en regard de l'approche de l'armée royale, par une circonvallation infranchissable. Par là, sans doute, ce désastre final de la bataille des Ponts-de-Cé, que sa diplomatie avait d'avance rendu si remédiable, Richelieu l'eût pu

---

Ponts-de-Cé, a mis à ma disposition avec sa gracieuseté habituelle. — Sous la dénomination de pont-levis, il s'agit ici seulement de traverses mobiles que, pour intercepter la circulation des ponts, on poussait sans doute avec des leviers ou des bascules. Le pont-levis du pont Saint-Aubin reposait sur trois arches séparant le bourg de Saint-Aubin des premières arches de pierres. Il pouvait là, moins qu'ailleurs, s'exploiter par une herse, dont les montants eussent trop surchargé ses minces piles ou soutènement, assises sur simples pilotis. C'est la conviction où m'a amené l'examen du dessin de M. Boutton, accompagné de ses judicieuses explications.

**1** Il avait alors, outre les trois traverses en bois dont se formait le pont-levis, dix-sept arches de pierre.

**2** Du moins il me paraît impossible d'interpréter autrement ce membre de phrase du *Ludovici XIII Itinerarium* : *Uncis ferreis fornicum ad sistendas naves*.

**3** Cette agglomération comprend aujourd'hui, outre le bourg de Saint-Aubin : 1° l'île appelée alors l'île Forte ; 2° le bourg de Saint-Maurille, situé sur la rive gauche de la Loire.

même conjurer dès le principe, non plus en accueillant de ce côté les secours trop attardés d'outre-Loire, mais en laissant à l'ambassade du nonce le temps de rapporter utilement au quartier-général de Trélazé, ou au moins à Borges, la signature si décisive et si malencontreusement retardée de Marie de Médicis.

Mais, en insistant sur la sollicitude fondamentale du retranchement de Saint-Aubin, Richelieu avait compté sans la diversion infligée à une aussi judicieuse entreprise par les extravagants calculs de Vendôme. Au lieu de concentrer les travaux de défense suggérés par l'évêque de Luçon au point d'attache du château des Ponts-de-Cé avec la rive droite de la Loire, Vendôme, ici s'appuyant sur Marillac capté par ses visions, n'alla-t-il pas s'aviser de prolonger ces retranchements, ayant leur soudure au bourg de Saint-Aubin, jusqu'aux faubourgs d'Angers, afin de joindre ensemble ces deux postes ! En tout, une ligne longue d'au moins une lieue, constituant la base d'un triangle dont la Loire et la Maine eussent formé les deux autres côtés aboutissant, à deux lieues au-dessous d'Angers, à son sommet marqué par le confluent de Bouchemaine. C'est dans ce delta que Vendôme, soucieux de dissimuler ses récidives de défaillances sous la boursoufflure de ses conceptions stratégiques, voulait enfermer comme dans un camp inexpugnable toutes les forces de Marie de Médicis, y compris les assistances désormais si problématiques d'outre-Loire. En vain Richelieu, en cela d'accord avec plusieurs officiers de l'armée rebelle, objecta le danger de disperser stérilement à la dernière heure sur cette longue étendue séparant Angers des Ponts-de-Cé, et qu'on ne pourra jamais, suivant lui, toute couvrir à temps, une somme de travaux à diriger toute d'urgence aux avenues de Saint-Aubin. Et même, en envisageant dans son intégralité cette ambitieuse ligne de raccordement, il faudrait, disait-il, pour la garder, un effectif de vingt mille hommes qu'on ne trouvera point à Angers, et dont on ne verra jamais à temps, par son extrémité confinante à Saint-Aubin, le complément méridional. Que dis-je ? En allant jusqu'à supposer dans ce camp Monumental la réalisation de ces vingt mille hommes, comment y assurer leur subsistance, en l'épuisement des finances de la reine-mère, qu'ont toutes consommées ses dernières levées ? Au lieu de les emprisonner là comme en un blocus de famine, que ne les laisse-t-on, en une plus encourageante attitude, tenir librement la campagne ?

Malheureusement il suffisait que Richelieu osât effleurer de la plus légère critique l'entreprise de Vendôme, pour réveiller dans sa cabale tous les soupçons de commande, nés de la mise en mouvement de l'ambassade du nonce entre Angers et La Flèche. Aux premières observations que l'énergique inspirateur des La Porte, des Lanier et des Bettancour risqua timidement devant l'étalage des plans à l'ordre du jour, à la face de celui qu'on appellerait aujourd'hui le polytechnicien des évacuations et des reculades, il ne lui sembla battre en brèche son hyperbolique castramétation de fantaisie, que pour mieux introduire par là l'ennemi dans la place. C'est donc pour cela, se récriait Vendôme, qu'en nos dernières délibérations sur l'opportunité d'une émigration méridionale, Richelieu insistait si fort pour retenir à Angers la reine-mère ! En cela tous deux nous étions d'accord. Mais entre nous deux voyez la différence. Suivant moi, la reine-mère ne devait rester à Angers que pour y tendre la main, à travers les Ponts-de-Cé, à Rohan, à Épernon et à Mayenne, tandis que lui ne l'y veut enchaîner que pour l'isoler d'eux par l'interposition perfidement ménagée de toute l'armée royale. En vain alléguera-t-il, pour sa justification et comme gage de l'indéfectibilité de son zèle pour la défense de notre cause, les plates-formes et les palissades de Saint-Serge, de la Madeleine et du faubourg Bressigny, érigées comme un digne pendant aux retranchements des Ponts-de-Cé. Qu'importe si,

dans l'aplanissement de l'intervalle, et sous les salves de bienvenue échangées entre les deux rives si ironiquement fortifiées de la Maine et de la Loire, les vainqueurs poussent devant eux leur char de triomphe avec l'escorte de Duperron et de Bellegarde, pendant que cet homme, qui a vendu Condé et à Luynes la souveraine dont il était censé venir ici embrasser la querelle, s'avance au-devant d'eux par cette route qu'il leur a si tortueusement frayée au cœur de l'Anjou, pour recevoir de leurs mains le prix d'une trahison qui répond à la trahison de Lanier.

Pas plus ici que lors du colloque avec Blainville, de l'introduction au Logis-Barrault de l'ambassade du nonce et de l'immobilisation à Angers de Marie de Médicis, Richelieu n'essuyait en pleine face ces vieilles imputations de trahison dont il était plus commode d'accabler de front un Lanier, et dont chacune de ses démarches, quant à lui Richelieu ? ne relançait le refrain derrière lui qu'en un crescendo d'aparté. Mais si ces accusateurs si divers qui s'appelaient tour à tour Rohan ou Vendôme, vu l'intermittence ou dans le huis-clos de leur réquisitoires de secte ou de cabale, lui en dérobaient la résonance directe, avec sa subtilité d'organes aiguisés par la défiance Richelieu en percevait distinctement le murmure. Aussi, dans la délibération actuelle, enleva-t-il soigneusement là-dessus à ses contradicteurs de consigne tout prétexte à recrudescence, en rengainant dès leur premier hochement de tête ses hasardements de critique, avec des allégations d'incompétence officielle qui couvraient sa retraite. Mais, dans ce précautionneux cantonnement de son silence et dans tout le champ mesuré par la chimérique stratégie de Vendôme, Richelieu n'y constata que plus douloureusement une fatale déperdition de labeurs et de ressources. Il n'en gémit qu'avec plus d'amertume en voyant cette bande de travailleurs, réquisitionnés de si loin dans la banlieue d'Angers pour y dresser après les plates-formes de la citadelle les palissades de la Madeleine, aller de là s'égrener sur le fastueux alignement qui prétendait relier ce lointain faubourg aux avenues de Saint-Aubin, au lieu de se masser sur ce dernier point capital. Non que, dans le vaste chantier ouvert à la réalisation des chimères de Vendôme, toute l'œuvre si orgueilleusement décrétée n'eût marché de front depuis les rives de la Maine jusqu'à celles de l'Authion et de la Loire. Mais, vers cette dernière amorce, l'extrême dilatation d'une aussi présomptueuse ligne de défense en compromit la soudure. Et ici celui qui, à l'origine d'une entreprise si démesurément tendue, nous apparaît comme le lieutenant de Vendôme ; ici Marillac, qui néanmoins, jusque dans les avidités concussionnaires qui le rattachaient par intervalles au spoliateur des immunités angevines, maintenait toujours avec Richelieu son libre jeu de volte-face ; ici, dis-je, Marillac, retrouvant cette franche verve de raisonneur dépensée en pure perte sur les remparts de La Flèche, insista-t-il finalement près de Vendôme pour attirer vers Saint-Aubin la concentration des travaux<sup>1</sup> ! Quoi qu'il en soit, dès que, à la date il est vrai bien tardive du 1er

---

<sup>1</sup> Un certain désaccord final entre Vendôme et Marillac au sujet de l'exécution de la tranchée de Saint-Aubin paraît se trahir dans cette dédaigneuse boutade de Marillac : Un ingénieur de Monseigneur de Vendôme, nommé Guichard, faisait un retranchement à sa fantaisie ; et aussi dans cette affectation de critique : Le soldat y estoit à découvert jusqu'au genouil, son fossé n'estoit encor que tracé sans profondeur ni largeur considérable. Richelieu, au contraire, nous montre Marillac en absolue persistance d'une entente avec Vendôme. Mais observons ici de suite que, en général, pour ce qui est de sa participation militaire à la défense des Ponts-de-Cé, Marillac n'a que Richelieu pour contradicteur. Or, sur ce chapitre, il faut se défier du vainqueur implacable de la journée des Dupes.

août, l'état-major du Logis-Barrault les eut enfin décrétés d'urgence, en évitant de mêler là ce nom de Richelieu qui eût tout gâté, l'on réussit, avec l'aide d'un Guichard, ingénieur favori de Vendôme, et en réquisitionnant sans pitié tous les villageois d'alentour avec leur outillage de culture, à creuser à travers la grande prairie qui, le long de l'Authion, va de Saint-Aubin à Sorges<sup>1</sup>, sur une longueur de trois cents toises marquée par l'incendie de logis sacrifiés entre l'église de Saint-Aubin et le confluent de l'ancien Authion et de la Loire, une tranchée flanquée de trois redoutes, et dont la profondeur se mesurait en deçà de son assiette par six pieds de remblai. Mais, à la dernière heure, ce talus n'était rejoint à la Loire que par des barricades dressées mais non remplies ; et le long de sa crête, des solutions de continuité laissaient le soldat à découvert jusqu'aux genoux<sup>2</sup>. C'est que, pour combler ces lacunes, on avait compté sans la brusque apparition de l'armée royale.

Non qu'encore une fois, dès leur évacuation de La Flèche, les rebelles, en menant de front en Anjou leurs travaux de défense sur les deux bassins du Maine et de la Loire, n'eussent prévu l'imminente arrivée de Louis XIII en vue d'Angers ou des Ponts-de-Cé. Mais, dans cette alternative, ils avaient hésité jusqu'au 6 août, jour où nous avons vu la cavalerie de Nemours et de Vendôme, sur la route de La Flèche à Angers et entre le Verger et Pellouailles, attaquer de nuit avec une si malheureuse présomption l'armée royale. L'armée royale, d'ailleurs, ramenée par cette alerte à un surcroît de vigilance, s'était tenue jusqu'au matin sur le qui-vive, l'arme au bras, au son de la diane. Précaution d'ailleurs partout justifiée. Car tandis que Vendôme qui, dans l'intervalle de ses complots d'état-major, de ses exécutions de corps de garde et de ses rêveries polytechniciennes, allait et venait sur tout le champ de sa dernière et de sa plus néfaste retraite, pour y

---

<sup>1</sup> C'est cette grande prairie, coupée à angle droit par le canal de l'Authion et le chemin de fer de Poitiers, et qu'on laisse à sa gauche en arrivant par la grande route d'Angers à Saint-Aubin. Peut-être faut-il y voir un souvenir de la bataille dont elle fut le théâtre dans les dénominations cadastrales, attachées à certaines parcelles, de *champ de la bataille*, *champ de barricades*, *pré du drapeau*, *champ du massacre*.

<sup>2</sup> Dans ma conviction personnelle, fortifiée de celle de M. Boutton, il n'existe plus aujourd'hui de ces retranchements nul vestige, toute leur assiette ayant été, depuis deux siècles et demi, bouleversée par l'extension du bourg de Saint-Aubin, la canalisation de l'Authion, le redressement de la route d'Angers aux Ponts-de-Cé et l'érection de la levée de Belle-Poule. Il est vrai qu'on a cru voir le fossé de ces fameux retranchements dans un vallonement d'une profondeur égale à celle que leur donnent les relations contemporaines, et qui sillonne transversalement, à trois cents mètres du bourg de Saint-Aubin, entre le moulin de Mascille et cette portion de l'ancien lit de l'Authion appelé Fosse de r Authion, la grande prairie par où l'armée royale aborda les Ponts-de-Cé. En ce sens m'avaient d'abord séduit les ingénieuses conjectures (qu'ils ne donnent, il est vrai, que comme telles) de M. l'abbé Bretaudeau, curé de Saint-Aubin, et de M. Leguy, ancien greffier de paix des Ponts-de-Cé et aujourd'hui expert en la même résidence. Mais en examinant de plus près ce vallonement dans sa forme, sa structure et sa direction, je suis revenu de ma première impression. D'abord, en effet, nulle trace de remblai (et toute tranchée suppose un remblai correspondant) n'en garnit les bords. Et puis ce vallonement déploie tout son caprice de sinuosités hors de la ligne droite qu'a dû suivre la tranchée de 1620 entre l'église de Saint-Aubin et l'ancienne embouchure de l'Authion. Tout bien considéré, cette légère dépression ne me paraît être que le lit d'un des affluents, aujourd'hui desséchés, du ruisseau qui traverse encore cette prairie en toute sa longueur, avant de se décharger à proximité de Saint-Aubin dans le petit réservoir survivant à l'ancien marais de la Guilbotte.



rallier les fuyards en un harcèlement de l'armée royale sur son flanc gauche, afin de la couper par là du bassin de la Loire, de son côté Marillac répondait sur la même zone aux mouvements de son tumultueux collègue. A travers ses connivences dans les brigandages de Vendôme, Marillac ne se bornait pas à dénoncer ses paniques et à discuter ses chimères, il rivalisait avec lui d'ubiquité dans l'accumulation des alarmes. Aussi, concurremment avec l'entreprise de Vendôme sur l'aile gauche de Louis XIII, nous voyons Marillac, dans cette même nuit du 6 août, et dans le mystère couvrant l'ambassade simultanée de Duperron et de Bellegarde, accourir d'Angers sur la route de La Flèche jusqu'à Pellouailles, pour y lancer ses grand'gardes en vedettes avancées dans la direction du péril. Et lorsqu'à leurs oreilles se trahit, au lever de la brise matinale et dans l'accélération de la marche de Louis XIII, le grave pronostic des fanfares de la diane mêlées au roulement des tambours, Marillac, tout en maintenant ses gardes dans une ferme attitude, revint vite à Angers avertir en sa qualité de généralissime le comte de Soissons.

Ce jeune prince, quand d'abord au Logis-Barrault s'organisa hiérarchiquement l'état-major de l'armée rebelle, y avait été en principe, pour y conserver en son titre de légitime héritier du sang royal un gage d'indiscutabilité dans la suprématie officielle, retenu loin des champs de bataille. Mais chez Louis de Soissons nul privilège ne refoulait un sang voué aux prodigalités insurrectionnelles. En son effervescence juvénile, en fait de prérogatives natales il n'en acceptait d'autres que celle de l'émancipation devant le péril ; et cela surtout quand l'ébullition du même sang royal, même sous le prestige de sa consécration souveraine, poussait contre lui jusqu'aux portes d'Angers le vainqueur de La Flèche. Aussi, dès l'information reçue de Marillac, Louis de Soissons s'esquive sur ses traces avec des forces imposantes empruntées aux réserves angevines, puis, aux approches de Pellouailles, les distribue le long de la route ; et, seul avec le duc de Retz, suivi seulement d'un peloton de mousquetaires, il pousse jusqu'aux grand'gardes. Arrivés là, Retz le veut devancer dans l'attaque ; si bien que Soissons, obligé de réfréner l'élan que lui-même a donné, commande à ses gardes de le retenir. Mais lui, avec six cavaliers, s'évade ; et cependant, comme au bout d'à peine une demie-heure l'on perçoit un peu plus à droite le son de la diane, il s'en va dans cette direction gravir un monticule d'ardoises, d'où il voit s'effiler sur la route de Pellouailles à Trélazé toute la tête de l'armée royale. C'est qu'en effet, dans l'intervalle des deux reconnaissances de Marillac et de Soissons, Louis XIII, opérant, comme nous avons vu, dès Pellouailles vers les Ponts-de-Cé l'infléchissement de sa marche, avant de tourner lui-même sur sa gauche avait envoyé vers cette dernière étape au rendez-vous général de Trélazé, sous le commandement de Bassompierre, toute son avant-garde. A cette vue, Retz aussitôt envoie à deux reprises demander à Soissons de la cavalerie, afin d'aller par des chemins de traverse rompre ce détachement isolé ; et aux deux reprises, Soissons, qui avec le privilège du péril se veut réserver avec toutes ses forces contre le gros de l'armée royale l'initiative de l'attaque, demeure inflexible. Alors autour de lui quelques volontaires impatients violent la consigne pour s'aller joindre aux six cavaliers de Retz. Avec ce renfort Retz côtoie l'avant-garde de Louis XIII pendant une lieue, jusqu'à un carrefour où il dispose dans un logis toute sa troupe, sauf une escouade de cinq ou six carabiniers lancés en amorce au devant de l'ennemi. Mais sur ces entrefaites un officier de Bassompierre, Fontaine, mestre-de-camp du régiment de Piémont, ayant flairé le piège, envoya un de ses compagnons non loin du logis en embuscade dans un chemin creux, avec une réciprocité

d'amorce réciproquement éventée. Et ainsi de part et d'autre on se déprit de ce tâtonnement d'avant-poste, où au moins Retz avait enlevé trois prisonniers qui, en l'avisant de la destination de Trélazé pour le rendez-vous général de dix heures, et de l'assignation de Brain-sur-l'Authion pour les quartiers du soir, lui confirmèrent par là la marche actuelle aux Ponts-de-Cé de Louis XIII<sup>1</sup>.

Après tout, cette certitude suffisait à Retz, hors d'état de soutenir sa provocation d'escarmouche sans l'appui dont il s'était d'abord si indocilement affranchi. Et justement, dans l'intervalle de ses deux tentatives si inégalement heureuses de reconnaissance et d'embuscade, Soissons, enfin dissuadé de commettre en détail les forces angevines contre toute l'armée royale, et satisfait d'avoir en face de l'ennemi étrenné son audace en y hasardant à la fois son efflorescence et ses prérogatives, s'était laissé violenter pour une réintégration à Angers sous la surveillance maternelle. Et si, une fois rentrée en possession du jeune rodomont qui se débattait sur son sein contre l'assujettissement de ses ailes, la comtesse lui permit seulement de rôder aux faubourgs pour y guetter le retour de Retz et interroger ses éclaireurs, ce ne fut qu'en l'entourant d'une grave sollicitude. Le vieux doyen perclus de son état-major, le rude et l'avid, mais l'expérimenté Boisdaphin, avait dû, à la veille du dénouement de la guerre civile, laisser tour à tour à Marillac et à Soissons l'honneur d'aller sur la route de La Flèche éclairer l'approche de Louis XIII. Mais ses infirmités ne le clouaient aux remparts qu'en l'y investissant de l'immuable autorité d'un mentor. Aussi, dès que l'adolescent à peine retiré de son échappée de Pellouailles, aux yeux de sa mère eut semblé trahir par de nouveaux trépignements de ce côté sa velléité de récidive, elle ne le crut mettre en de plus sûres mains qu'en celles de Boisdaphin pour enchaîner sa pétulance. Et ensemble, le vétéran blasé sur des élans que paralysait en lui la

---

<sup>1</sup> Marillac : Les gardes furent posées [vers Pellouailles] par Marillac comme à la teste d'une armée ennemie en attendant le combat. La nuit se passa sans alarme dans les troupes d'Angers. Mais non dans celles de M. de Luynes : elles eurent avis du dessein de les attaquer, furent jusques au jour sous leurs armes, avec la diane. Biles hâtèrent la marche et furent bien trois quarts de lieue dans le grand chemin d'Angers. Puis elles plièrent à main gauche dans la route de leur rendez-vous général. Marillac... à ce premier son de marche, que le vent aportoit jusques à son corps de gardes avancez fit mettre chacun en estat, envoya l'avis dans la ville, auquel Monseigneur le Comte accourut, il disposa sa plus grande force dans le grand chemin de Pellouaille dans lequel s'entendait le bruit, puis il s'y advança avec quelques mousquetaires pour y reconnoistre ou recevoir les ennemys. Monseigneur de Retz... se trouva là si ardent à combattre qu'il le fallut faire tenir par des gardes de Monseigneur le Comte. Il n'y chemina une demye heure sans reconnoistre par le bruit des tambours que leur route estoit sur sa main droite et hors du chemin d'Angers ; partout il renvoya sa mousqueterie, manda à Monseigneur le Comte ce changement et avec six chevaux s'avança pour prendre langue plus certaine. Une ardoisière un peu élevée luy fit découvrir la teste des ennemys, dressez dans un grand chemin qui aloit droit à Sorges, et suyvie d'une longue file d'infanterie, sans autres gens de cheval que les chefs et les officiers. Il envoya par deux fois quérir de la cavalerie pour faire quelque charge selon la commodité grande qu'ils en avoient par plusieurs chemins qui se rencontroient traversant la file de cette armée. Mais en vain, le général ne se voulut jamais dessaisir de ce qu'il avait auprès de luy, enfin toutesfois son nombre grossy de quelques volontaires qui luy arrivèrent après avoir costoyé les ennemys prez d'une lieue, il leur fit une légère charge dans un carrefour, dont il ramena trois prisonniers. Par eux, il seul que le rendez-vous général estoit à la plaine de Trelassay, à dix heures du matin, et le quartier du Roy pour le soir à Brin sur Authion, et dès lors on ne doubta plus que le dessein de Monseigneur le Prince, ne fût sur le Pont de Cé.

goutte ou la gravelle, et l'adulte qui, derrière lui, rongait son frein devant l'horizon dérobé d'un champ de bataille plus sérieux que celui de la querelle de la serviette et peut-être moins tragique que celui de la Marfée ; ensemble, tous deux, Soissons et Boisdauphin, arpentaient d'un pas inégal les contrescarpes de la cité angevine, quand Retz revint à eux avec les avis décisifs de ses prisonniers. C'était bien aux Ponts-de-Cé que devait accourir tout ce qu'Angers recérait encore de forces disponibles. Et aussitôt Boisdauphin et Retz de rétrograder vers le Logis-Barrault pour donner le signal de cette suprême démarche, non sans que le lutin volatil qui sans cesse leur glissait dans la main ne les y voulût devancer encore. Mais au moins, en souriant, on laissa de grand cœur le généralissime imberbe indiquer d'un geste impatient cette route des Ponts-de-Cé qu'on lui interdisait de suivre.

L'acheminement aux Ponts-de-Cé de tout le prorata des forces rebelles destiné mais non encore expédié à ce dernier poste, s'imposait tellement à l'état-major du Logis-Barrault que, dans la précipitation de ce départ définitif, on ne songea pas même à en aviser celle de qui en devait émaner l'ordre, et que ce départ devait presque, vu le reflux consécutif d'une partie de la garnison centrale vers les faubourgs méridionaux, en l'immensité de son palais de gouvernante laisser dans le vide. Du moins, vers onze heures, la paresseuse, la stagnante et la somnolente Marie de Médicis n'avait pas encore secoué son interminable léthargie de la matinée quand, pour réveiller les échos de ses antichambres désertées, il fallut les allées et venues de Richelieu et des ambassadeurs du nonce, à leur tour fraîchement débarqués avec les préliminaires de paix en main, mais anxieux du blocus entretenu autour de la chambre à coucher de leur indispensable signataire par d'aveugles consignes d'alcôve. Et lorsqu'enfin la reine-mère ouvrit les yeux pour laisser tomber de sa main engourdie le paraphe qui ne devait, hélas ! arriver que si tard à Trélazé, un courant continu s'était établi depuis longtemps entre les deux garnisons d'Angers et des Ponts-de-Cé.

C'est que, après avoir, à l'état-major des rebelles, recueilli à son débotté les informations de Retz, on dirigea de suite sur les Ponts-de-Cé d'abord le régiment de réserve établi dans les prés de la Baumette ; puis les cheveu-légers et jusqu'aux gardes extraordinaires de Marie de Médicis, qui partirent sous la conduite de l'enseigne de Marillac, Gaston de la Mazure. Les seuls gardes du château et des portes demeurèrent attachés à la spécialité de leur service, mais non sans remaniement de leur répartition. Sous la direction de Retz, la garde de la porte Saint-Michel, désormais moins directement menacée depuis la déviation vers Trélazé de l'armée royale, passa en grande partie vers la porte Saint-Aubin sur la route des Ponts-de-Cé. Car, en envisageant toutes les éventualités de la lutte qui allait dans la matinée s'engager sur les rives de la Loire, c'est par cette porte de ville donnant sur le faubourg Bressigny qu'à toute heure l'armée royale pouvait venir des Ponts-de-Cé ou consommer sa victoire ou brusquer sa revanche. Et ainsi, vers les deux extrémités de l'avenue des Ponts-de-Cé et pour ainsi dire vers les deux aboutissements du péril actuel, s'élançait ou de proche en proche s'agglomérait toute la garnison angevine. Solennel ébranlement dont s'isola seule, sur les glacis d'outre-Maine, en un stationnement suspect, la cavalerie du grand-prieur de Vendôme. Tout le jour cette cavalerie, demeurée étrangère à toute idée de départ — car elle n'avait pas même revêtu ses casques —, demeura nu-tête, en plein midi, sur des contrescarpes embrasées, exposée aux insulations de la canicule. Mais cette cavalerie était celle de Pontlieue et de La Flèche, elle appartenait aux Vendôme ; et rien que cette étiquette des

Vendôme, aux yeux de l'insurrection angevine, érigeait leur immobilité en un inquiétant problème

Si réellement, dans la mémorable journée du 7 août, les Vendôme couvaient une trahison, jusqu'à la dernière heure ils ne s'y évertuèrent que mieux à éblouir là-dessus leur souveraine en rivalisant sous ses yeux, dans l'ostentation de leur résistance, en fait d'enflure ou de tumulte. Aussi, durant toute la matinée, et à la fois à travers le malheureux sommeil de Marie de Médicis et la captivité tutélaire infligée au jeune Soissons, et sur cette route des Ponts-de-Cé jalonnée par ses supputations excentriques d'ingénieur d'apparat, on vit passer et repasser le duc César, qui semblait n'accourir de sa triste équipée du Verger que pour jouer aux Ponts-de-Cé non plus sa revanche, mais sa partie d'honneur ; le duc César, escorté du grand-prieur à qui ce digne frère n'osait plus reprocher, depuis l'évacuation de La Flèche, les reculs de Falaise et de Pontlieue, et qu'on eût dit pressé lui-même d'aller sur les rives de la Loire assigner son vrai poste à sa cavalerie désœuvrée et par lui trop tôt rejointe d'outre-Maine. A côté des Vendôme c'est le duc de Retz, qui n'avait, croyait-on, reconnu de si près sur la route de Pellouailles à Trélazé l'armée royale que pour l'aller aux Ponts-de-Cé plus sûrement combattre.

Mais, en fait de témoignages d'attachement à la cause de Marie de Médicis, nous n'avons là que la parade. Laissons passer ce premier groupe de la grande chevauchée générale de l'état-major des rebelles vers son dernier champ de bataille, et allons-y demander un peu plus loin la sincérité. La voici toute chez le duc de Nemours, associé de force à Vendôme dans la solidarité officielle de l'échec du Verger, mais à qui il n'avait pas tenu qu'aujourd'hui encore on arrêtât Louis XIII sous les murs de La Flèche. La sincérité, elle est là toute chez le rude mais l'énergique Boisdauphin, qui décidément, par un éclair passager de rajeunissement guerrier, semble n'avoir, sous les murs d'Angers, enchaîné l'élan précoce de son généralissime que pour lui dérober ses effluves. Plus loin, la sincérité anime le digne cousin de Richelieu, Pontchâteau, et le digne fils d'Épernon, Candale, dont ni la fière diplomatie collatérale ni l'autonomie paternelle ne désavoueront l'ardeur ; elle emporte enfin l'aventureux Saint-Aignan vers l'issue dramatique où il se rachètera de la connivence avec Marillac et Boisdauphin dans les brigandages de Vendôme.

Marillac lui-même, partout ailleurs si inconsistant, Marillac, tour à tour au quartier-général angevin l'accusateur et le principal complice des Vendôme, Marillac retrouvait toujours sur les champs de bataille toute sa franchise et sa netteté d'allures. Comme il avait été durant la nuit précédente le premier qui accourut à Pellouailles, dès le retour de Pellouailles, et encore presque à l'aurore, il avait aux Ponts-de-Cé devancé tout le monde. Aussi, grâce à lui, et durant toute la matinée, aux approches du bourg de Saint-Aubin l'on s'ordonna vite pour le combat du jour.

Pour la délimitation du théâtre de ce combat plaçons-nous au point de vue de l'armée des rebelles<sup>1</sup>. Adossés à une tranchée joignant en ligne droite l'abside de

---

<sup>1</sup> Ce théâtre de la bataille des Ponts-de-Cé je l'ai soigneusement arpenté tour à tour en l'agréable société de M. le curé de Saint-Aubin et de M. Leguy, et je ne saurais trop me déclarer redevable de mes constatations locales à leur assistance aussi obligeante qu'éclairée.

l'église de Saint-Aubin, avec le cimetière adjacent, à l'embouchure de l'Authion qui, à cette époque antérieure à sa canalisation, se jetait dans la Loire à trois cents mètres au-dessus du pont de Saint-Aubin<sup>1</sup>, ils avaient derrière eux les Ponts-de-Cé, et devant eux une grande prairie longue d'un kilomètre, allant vers le bourg de Sorges jusqu'à une butte schisteuse où s'élève le village des Maisons-Rouges. Cette prairie était bornée à droite, c'est-à-dire au sud, par la Loire et l'Authion, et à gauche, c'est-à-dire au nord<sup>2</sup> et du côté d'Angers, par un fossé garni de haies vives. Elle était sillonnée par un ruisseau dont ce fossé forme en partie le lit et dont s'alimentait aux approches du bourg le marais aujourd'hui desséché de la Guilbotte ; et elle était en outre, en parallèle avec la tranchée, coupée au milieu par un rideau d'alisiers et de léards.

En conformité de ces dispositions locales, et en s'en tenant toujours à cette sollicitude dominante de la défense de Saint-Aubin, il en fallait surtout garnir les approches. Tout en laissant au château des Ponts-de-Cé la garnison de Bettancourt ; tout en colloquant sur le pont de Saint-Aubin le mestre-de-camp de la cavalerie légère Saint-Aignan et les officiers La Mazure et Gaston avec la

---

Parmi les sources historiques ci-dessous mentionnées, les deux principales sont les récits des deux grands acteurs du combat, qui de leurs camps adverses se contrôlent l'un par l'autre : Bassompierre et Marillac. Quant à ce dernier, je rejette les principaux extraits de son récit aux pièces justificatives, n° XII.

J'ai recueilli en outre sur la bataille des Ponts-de-Cé de précieux indices dans l'iconographie, il est vrai un peu fantaisiste, de ce grand événement. C'est d'abord et surtout un plan assez topique, quoique en plusieurs points contredit par les sources, de l'attaque de la tranchée de Saint-Aubin dans l'Album angevin. Mss. 903 (Bibl. d'Angers), t. I.

Ce sont ensuite les trois estampes, très précieuses et aujourd'hui fort rares, consacrées à l'ensemble de la bataille ; la première représentant le plan de la ville des Ponts-de-Cé, l'autre l'emplacement des troupes durant le combat, la troisième l'entrée de Louis XIII au château. Elles forment une suite composée à la louange de Louis XIII, sur la commande faite par sa veuve la reine-mère Anne d'Autriche au graveur Jean Valdor. Il est vrai que ces pièces, confiées à des mains mercenaires et inexpérimentées, et d'une gravure très grossoyée, ne portent (à part le frontispice où se lit le nom de [Ladame](#) aucune signature. C'est seulement le P. Lelong qui, dans sa Bibliothèque historique) les donne comme revêtues de la signature de Valdor. Mais c'est qu'il ne les mentionne qu'en son simple inventaire de la collection de leur possesseur originaire Brevet de Fontette qui, une fois fixé par leur examen sur l'attribution d'un auteur, aura consigné dans des étiquettes concomitantes ce nom de Valdor, absent de la gravure. L'une de ces estampes a été reproduite par E. Morel en ses *Promenades artistiques*. (Bataille des Ponts-de-Cé, d'après une ancienne estampe), en fac-simile réduit à moitié de grandeur de l'original. — V. en outre Montaignon, *Archives de l'art français*, t. I.

<sup>1</sup> Le cimetière, depuis quelques années, a été remplacé par un mail et reporté à un kilomètre plus loin sur la route et dans la direction d'Angers. — L'ancienne et remarquable église, datant du XV<sup>e</sup> siècle, existe encore intacte.

L'ancienne embouchure de l'Authion se voit encore à trois cents mètres en amont du bourg de Saint-Aubin. La canalisation moderne l'a rejetée presque à une lieue en aval de Saint-Aubin, jusqu'au bourg de Sainte-Gemmes.

La tranchée formait la base d'un triangle dont les deux autres côtés consistaient dans : 1° cette portion du cours de la Loire allant de l'ancienne embouchure de l'Authion au pont Saint-Aubin ; 2° la grande rue de Saint-Aubin, joignant l'église à ce même pont. Le sommet du triangle était formé par le pont-levis fermant l'entrée du pont.

<sup>2</sup> D'Angers à la Loire, la tranchée, à vrai dire, inclinait plutôt vers la direction de nord-ouest à sud-est. Mais tout en tenant à en avertir ici le lecteur, j'ai cru devoir, au cours de mon récit, adopter comme plus expéditives les simples dénominations de nord et de sud.

gendarmerie de Marie de Médicis, et le cornette Du Thier avec quelques chevau-légers, Marillac, à la faveur du rideau d'alisiers qui masquait les préparatifs des rebelles au regard des éclaireurs de Louis XIII, avait reparti tout ce qu'il avait de forces en mains le long de la tranchée. A savoir, à cette extrémité droite qu'en un intervalle d'inachèvement une seule barricade non remplie rattachait à la Loire, et sous le feu plongeant de la batterie du pont de Saint-Aubin, il est vrai servie par de mauvaise poudre et mal assise faute d'assujettissement sur une plate-forme, était posté derrière une première redoute le régiment de Carmen avec les gendarmes de Du Bellay et de Retz. Au milieu, derrière une redoute centrale, à couvert d'une barricade fermant une des principales rues du bourg et sur des terre-pleins contigus, six bataillons formés des troupes de Retz, du mestre-de-camp Boisguérin, des barons de Sainte-Gemmes et de Cholet. A gauche, derrière trois lignes de barricades ; sous la haute clôture du cimetière formant avec l'extrémité nord de la tranchée un angle obtus flanqué d'une troisième redoute, le régiment du marquis de Thouarcé. Plus loin, en un coude du fossé bornant au nord la prairie, et auquel nous attacherons du nom du marais voisin l'appellation de [la Guilbotte](#)<sup>1</sup>, on avait farci la haie, profonde de douze pieds, d'un peloton de cinq cents tirailleurs, malheureusement trop fraîchement levés, mais disposés sous le maréchal de camp Flosselière en deux lignes mi-parties d'arquebusiers et de mousquetaires ; et ils étaient protégés, en avant du fossé, par soixante carabins que flanquaient en deux ailes deux pelotons, chacun de trente cavaliers : le tout formant cent vingt hommes. Enfin en avant de la tranchée étaient postés trois bataillons. Appuyés à de telles lignes de défense, ces trois bataillons, dès que l'armée royale, par son itinéraire tout désigné de Sorges et des Maisons-Rouges, s'avancerait dans la prairie, la devaient attaquer de front, tandis que, des deux extrémités de la tranchée, s'attacheraient à ses deux flancs à la fois et les tirailleurs de la Guilbotte et, sous la protection de la batterie de Saint-Aubin, la cavalerie des bords de la Loire.

Mais pour donner lieu à réaliser un tel plan d'attaque, il fallait supposer que l'armée royale eût dépassé les Maisons-Rouges. Or, une fois les rebelles rangés en bataille au front et aux deux issues de la tranchée, il n'avait pas tenu à Marillac d'envoyer de là devancer l'ennemi dans l'occupation de ce poste dominant la prairie. Dès son arrivée aux Ponts-de-Cé, et peu après la reconnaissance nocturne entreprise par Soissons sur la route d'Angers à Pellouailles et poursuivie par Retz sur celle de Pellouailles à Trélazé, en sens inverse Marillac d'abord ; sans autre but que d'éclairer cette fois par les Ponts-de-Cé les avenues de Trélazé, y avait envoyé à son tour Saint-Aignan prendre langue avec cinquante chevaux. Mais comme, lors de l'équipée tentée sur cet ordre, l'armée royale n'avait pas encore dépassé Trélazé, en cette direction la fougue aventureuse de ce chevalier errant battit dans le vide. Pour achever d'égarer là-dessus les conjectures des rebelles, sur une autre direction d'autres éclaireurs, se méprenant sans doute sur ce détachement de Praslin qui de Saumur aux Ponts-de-Cé balayait le bassin de la Loire, crurent voir au point central de cette zone l'armée royale s'acheminer, pour s'en assurer la perméabilité moins disputée là qu'aux Ponts-de-Cé, vers l'étape fluviale des

---

<sup>1</sup> Ce coude de haie, qui joue un rôle prédominant dans la bataille des Ponts-de-Cé, ne porte nulle part, en nos sources, de dénomination propre. Mais, eu égard à ce que ces sources nous révèlent de sa situation et de sa forme, ce ne peut être que ce coude figuré par le plan cadastral comme le plus accentué de toute la haie septentrionale de notre champ de bataille, en même temps que le plus voisin du marais de la Guilbotte.

Rosiers. D'autres, quand déjà l'ennemi a dépassé Trélazé, abusés sur des tâtonnements ou des malentendus qui l'attardent entre Trélazé et Sorges, le croient retourné vers Angers. Et puis enfin, après Saint-Aignan, une escouade de relevée relancée sur ses traces annonce que décidément la tête de l'armée royale s'avance vers Sorges, qu'une lieue seule sépare des Ponts-de-Cé. Marillac n'y tient plus. Emmenant avec lui Nemours, son fidèle tenant de la Flèche, avec un groupe d'élite, il les poste au milieu de la prairie allant de Saint-Aubin aux Maisons-Rouges. Et puis, aidé de son expérience locale et s'accompagnant de Senneterre et de Retz, lui-même pousse à la découverte vers Sorges. Mais à peine a-t-il dépassé les Maisons-Rouges, qu'entre ce dernier poste et l'étape déjà abandonnée de Sorges, au débouché de la forêt de Belle-Poule, Marillac aperçoit toute l'avant-garde de l'armée royale qui, sans doute pour défiler par d'étroits sentiers plus à l'aise, avait rompu les rangs ; car, en tirant de sa droite à sa gauche vers les Ponts-de-Cé, elle forçait le pas en désordre. Aux yeux de Marillac, et pour peu qu'il se sentit en force, avant que l'ennemi eût réformé ses rangs c'était le cas de l'aller arrêter ou même refouler sur la lisière de la forêt, afin de le devancer plus sûrement par là dans l'établissement aux Maisons-Rouges. Il s'empresse donc d'expédier Retz en arrière, pour avertir dans la prairie Nemours, et aller de là jusqu'aux Ponts-de-Cé solliciter de Vendôme, avec une escouade de cheveu-légers, le renfort des trois bataillons postés, ainsi qu'on l'a vu, au pied même et en avant de la tranchée. Retz, qui depuis sa reconnaissance de Pellouailles a toujours soutenu au grand jour sa mine martiale ; Retz, qui pour accompagner Marillac avait enfourché au hasard le premier cheval venu, l'embrasse, lui jure de revenir combattre à sa suite. Mais sur les entrefaites, vers midi, Vendôme a reçu de Marie de Médicis, enfin contrainte de divulguer les démarches de ses ambassadeurs — et d'ailleurs l'intransigeante cabale n'a plus le temps d'accourir des Ponts-de-Cé ou des glacis d'outre-Maine au Logis-Barrault pour entraver leur voyage —, Vendôme a reçu de Marie de Médicis, avec l'avis et l'explication de l'envoi à Trélazé de Bellegarde, l'ordre d'un sursis d'hostilités au moins jusqu'à son retour. Et cet ordre, fraîchement apparu dans sa promulgation officielle, Vendôme s'est avancé jusqu'au détachement de Nemours, quand il avait presque atteint les Maisons-Rouges, pour le lui transmettre et par là prévenir Marillac. Mais pour Marillac il n'y a point de sursis, dès lors qu'il en croit voir sur l'horizon de Belle-Boule la réciprocité ouvertement enfreinte. Il s'en revient donc vite aux Maisons-Rouges retrouver Nemours, pendant que Vendôme retourne à Saint-Aubin. Et, une fois débarrassés des importunités de ce trouble-fête en partie double qui, à la fois dans son intransigeance d'exploiteur et dans ses trépidations de couardise, et tour à tour au Logis-Barrault, à La Flèche et aux Ponts-de-Cé, entrave avec une égale inquiétude la diplomatie et la guerre, une fois, dis-je, débarrassés de Vendôme, Marillac et Nemours s'animent à passer outre à l'occupation des Maisons-Rouges. Et au besoin, pour les disputer à l'ennemi qui s'approche, Nemours dispose ses forces en attitude d'agression. C'est à savoir, son groupe de gentilshommes en tête, avec Pontchâteau à sa gauche ; aux deux ailes les gardes de la reine-mère ; puis, un peu en arrière, deux escouades de cheveu-légers : le tout en pointe de flèche. On attend cependant, comme point d'appui, les trois bataillons rangés au pied de la tranchée, et qu'on espère que Retz, dont le dernier serment d'indéfectibilité vibre encore aux oreilles de Marillac, lui amènera malgré Vendôme. Mais Retz ne revient pas ; et ces trois bataillons si fiévreusement attendus, évacuant la prairie, ont repassé la tranchée.

C'est que sur les entrefaites un grave événement, en désorganisant l'armée rebelle, en précipitait la ruine. A propos de la publication du manifeste, à si grand-peine étouffé par Richelieu, qui suivit à Angers l'arrivée des Soissons, nous avions soupçonné sous une notable défection de signatures bien des négociations clandestines de seigneurs rebelles avec la cour. L'un des plus engagés dès lors dans cette diplomatie de ténèbres, qui le croirait ? c'était l'homme que, avant de le perdre de vue dans la prairie de Sorges, nous venons de surprendre avec Marillac en si haute veine d'éruption chevaleresque. L'ambitieux, le remuant et l'avantageux duc de Retz appartenait à une race déjà brillamment établie en cour, puisque son oncle y siégeait au conseil sous cette pourpre romaine que désormais les Gondi, durant un demi-siècle et jusqu'à l'immortel factieux de la Fronde, se passeront l'un à l'autre comme un lustre de famille. Or, sur cet horizon d'honneur, l'opulent mais obscur châtelain de Beaupréau voulait à tout prix marquer sa place, en se dégageant de la pénombre de ses bocages et du dédale de ses marais de Vendée. Et à cet égard, voyant trop d'encombrement aux avenues du Louvre, il s'était jeté dans l'insurrection de la reine-mère afin de pouvoir plus vite, grâce aux vieilles privances florentines des Gondi avec les Médicis et dans l'illustre cortège de ses voisins du Poitou, Rohan et La Trémouille, conquérir son relief. Non que pour cela Retz répudiât tout retour vers la cause royale. En prenant place dans l'état-major de Marie de Médicis, il y débattait son rang sans fermer l'oreille d'autre part aux sollicitations avunculaires, entretenant ainsi de mutuels enchérissements sur l'orientation de ses démarches entre deux partis également soigneux de le regagner ou le retenir. Du côté de la cour, on ne sait jusqu'où Retz éleva comme prix de son rengagement des exigences jusqu'à la dernière heure persévéramment rejetées. Mais, dans le camp opposé, il ne réussit pas mieux avec Marie de Médicis. Car d'abord, dans la distribution des grands commandements de l'armée rebelle, on lui préféra Marillac. Et plus tard, quand au Logis-Barrault s'ouvrit avec les ambassadeurs du nonce, avant leur départ pour La Flèche, la discussion des préliminaires de paix, en vain Retz y voulut faire insérer l'article d'une augmentation de ses garnisons de Machecoul et de Belle-Ile. Marie de Médicis s'en dut défendre en alléguant tout haut la tardivité de sa requête. Au fond, c'est que si la reine-mère avait exclu de l'assistance à ces pourparlers du Logis-Barrault, hors les Soissons, toute son adhérence insurrectionnelle, ç'avait été pour ne pas compromettre avec la cour une réconciliation déjà si laborieuse, en laissant de partout s'introduire autour d'elle, au projet de paix dressé pour La Flèche, les plus indiscrettes sommations. Mais là-dessus sa péremptoire fin de non-recevoir ne rebuta point cet équivoque et arrogant séide. Ne s'imaginant pas qu'une paix d'une gestation si ardue, que pour la faire agréer en cour Marie de Médicis on avait cru devoir élaguer les récompenses de ses défenseurs, pût être conclue avant l'imminente bataille dont nous l'avons vu lui-même à Pellouailles dénoncer la menace et signaler le théâtre, Retz espérait par quelque exploit décisif s'imposer à sa souveraine pour enlever d'assaut, en cette liste préparatoire de rentrées en grâce qui jusqu'ici lui demeurait toujours close, une place d'honneur. Et voilà ce que Retz, en étreignant de son accolade forcée en la prairie de Sorges son compétiteur préféré de l'état-major angevin, et en courant de là, en vue de l'occupation des Maisons-Rouges, lui prêter main-forte, voilà ce que Retz escomptait déjà de ses chimères de victoires, quand au pied des tranchées de Saint-Aubin Vendôme l'accosta avec l'avis du voyage à Trélazé de Bellegarde et de l'ordre de sursis de la reine-mère. Aussitôt voilà Retz furieux de ce qu'on l'évince de son champ de bataille pour l'emprisonner dans la défense d'un fossé. Il jure et tempête, s'écrie [que cette paix, dont on lui a fait l'affront de](#)



l'exclure, il n'en veut pas voir, les bras croisés, se consommer l'œuvre à sa barbe ; que ce serait là boire toute sa honte et que, pour s'y soustraire, il n'a plus qu'à vite déguerpir. Et de suite, sourd aux supplications des amis qui le veulent retenir, en le conjurant d'attendre de pied ferme un ennemi qu'aucun sursis, disent-ils, n'arrête, puisqu'à deux reprises lui-même, à Pellouailles et à Sorges, vient d'en dénoncer — l'approché, il repasse dans la tranchée : **A moi ceux qui m'aiment. Sauve qui peut. La paix est faite. Vive le roi !** cria-t-il en relevant son ton engageant d'un geste impératif. A ce signal tout son état-major, ses chevau-légers, son régiment de la Jousseinière et jusqu'aux bataillons de Sainte-Gemmes<sup>1</sup>, tambour battant et enseignes déployées, tournent casaque vers la Loire. Mais à peine arrivés au premier des deux grands ponts qui les séparent de la rive gauche, et sur le point d'en franchir le pont-levis, ils le voient se lever devant eux. Et, du haut des créneaux du château, dont la menace de partout les domine, avec l'apostrophe : **Arrière, canaille !** s'abat sur eux une soudaine canonnade qui déjà les entame, quand Retz, apercevant au pied même du pont-levis le gouverneur du château Bettancourt qui lui est venu jusque-là barrer le passage, le convie à un secret colloque, soi-disant pour des explications sur sa démarche. L'imprévoyant gouverneur, pour aller s'aboucher avec Retz ou, disons mieux, pour donner plus vite dans le piège, arrête le feu, rabaisse et franchit le pont-levis. Aussitôt, par cette issue imprudemment rétablie soi-disant jusqu'à la rentrée de Bettancourt, que Retz cependant tire à l'écart, nos déserteurs se précipitent et passent outre, et, sous les créneaux silencieux du château, sans encombre atteignent la rive gauche. Pendant ce temps Retz, qui avait toujours maintenu dans son aparté d'amusement le gouverneur abusé jusqu'à l'intégral défilé de ses hommes, par ces traverses abattues devant eux les a rejoints pour les réacheminer vers son domaine de Beaupréau. Il est vrai que peu après, lorsqu'on lui vint dire que cet ordre de sursis, qui lui avait si fort secoué la bile, n'avait point suspendu les hostilités et que fatalement s'engageait la bataille, il se retourna comme pour y aller reprendre sa place. Mais il avait poussé trop loin sa fuite pour y revenir à temps. Et puis son ravivement de griefs envers Marie de Médicis invinciblement le poussait en avant. Et tandis qu'en leur dispersion générale ses hommes tout éperonnés s'empêtraient et s'égarèrent dans les inextricables fourrés des Mauges<sup>2</sup>, Retz, rejeté seul dans une impasse de trahisons d'où se dérobaient de partout à lui son salaire de rebelle ou de transfuge<sup>3</sup>, alla vite enfouir ses promesses d'avenir en son noir donjon de

---

**1** La vérité historique m'oblige à citer encore parmi les compagnons de la fuite de Retz cinquante ou soixante gentilshommes, entre lesquels les nommés Bréauté, Custoyoux.

**2** Les quelques fuyards de l'armée de Marie de Médicis dont Etienne Pasquier constate et dont M. Aimé de Soland me confirme le passage au petit manoir de la Crossoinière, appartenant à la famille de Villoutreys et situé sur la rive gauche de la Loire, à une lieue du Pont-de-Cé, entre le bourg de Soulaines et la route de Cholet, n'étaient sans doute que quelques fuyards isolés du régiment de Retz. Nous avons vu figurer un sire de la Crossoinière parmi les officiers de l'armée rebelle.

**3** Sur la désertion de Retz, à première vue si problématique, et si amèrement stigmatisée dans le camp de Marie de Médicis, laissons le judicieux Fontenay-Mareuil nous fournir la note juste : Cette action fut fort blâmée non seulement de la reine-mère, qui n'en parlait jamais que comme d'une trahison, mais encore de la plupart du monde, qui n'en sachant pas le particulier, en jugeait selon les apparences. Mais quand il se fust passé quelque temps et qu'on le vîst sans récompense, ceux qui en jugèrent sainement et sans passion creurent bien qu'il ne qui pas fait de concert avec M. de Luynes, pour ne rien avoir, et que s'il luy eust promis quelque chose, il n'auroit pas manqué de lui donner, en la considération où le cardinal de Retz était auprès de luy. De sorte qu'il falloît

Beaupréau, qui ne se rouvra qu'un demi-siècle après comme un immortel asile au génie errant de la Fronde.

Cependant la désertion de Retz, en dégarnissant les tranchées de tous ses cheveu-légers et de son régiment de la Jousselinière, en tout quinze cents hommes, y avait créé dans la ligne de défense une criante lacune. Car, à supposer même que l'approche de l'armée royale ne pût être interprétée comme une rupture de la trêve annoncée par Vendôme à Retz jusqu'à la promulgation officielle de la paix que Bellegarde allait chercher à Trélazé, il fallait, en deçà des tranchées, se maintenir dans une imposante défensive. C'est là où s'évertua ce même Vendôme qui ne savait plus quels éblouissements projeter non pas peut-être sur sa trahison, car y a-t-il trahison envers ceux qu'on délaisse sans les frustrer par là de sérieux services ? mais en réalité sur les dernières phases d'une défaillance dont il n'avait pas même la franchise. A peine avisé de l'ordre de sursis de Marie de Médicis, on peut juger avec quel éclat il le proclama dans les tranchées commises à sa garde. C'est que, tout en se prévalant pour ses honteux calculs d'une telle couverture, il l'étafait aux faux intransigeants de sa cabale comme une cible d'anathèmes. Et, sans peut-être avoir par là provoqué sur le chemin de la Vendée le départ de Retz, il se garda bien de le retenir. N'était-il pas trop heureux de voir par là cette reine qui, dans sa diplomatie à huis clos du Logis-Barrault, avait si peu compté en lui ce sang royal qu'il ne tenait pas d'elle, militairement sombrer dans sa ruine, dans une ruine dont lui, Vendôme, au surplus, se lavait les mains encore moins haut, s'il est possible, vis-à-vis de Marie de Médicis que du plus ostensible de ses déserteurs ? Car plus, dis-je, Vendôme s'applaudissait tout bas du départ de Retz, plus il affectait bruyamment d'en pallier les suites. D'abord, en passant tout armé de pied en cap devant les gendarmes de la reine-mère préposés à la garde du pont de Saint-Aubin, il s'approcha du commandant la Mazure et de l'enseigne Gaston, les plus proches mais les inébranlables témoins de la fuite de Retz. **L'ennemi approche**, leur cria-t-il. **Aussi, vous tenant pour gens d'honneur, je viens combattre à votre tête et mourir avec vous.** Puis, sans même attendre leur réponse empressée à cette imposante mise en demeure, il passa outre. Et pour combler le vide laissé dans les tranchées par le régiment de la Jousselinière, Vendôme pressa le rappel de ces trois bataillons de la prairie si anxieusement attendus par Marillac en vue de l'occupation des Maisons-Rouges. Avec ce renfort par là si vite retiré à ses sollicitations, échappa à l'ardent maréchal de camp et à son persévérant auxiliaire Nemours ce poste essentiel que leur retraite forcée dut livrer à l'ennemi, pour mieux assurer sa victoire. Car aux yeux des rebelles l'abandon des Maisons-Rouges ne sauvait pas les tranchées de Saint-Aubin. Vendôme le savait bien. Mais d'ailleurs on ne sait ce dont il jubilait le plus, ou de voir échapper avec Saint-Aubin les Ponts-de-Cé à Marié de Médicis, ou de dérober ces fameuses Maisons-Rouges à Marillac et à Nemours : à Marillac qui lui était moins docile sur les champs de bataille que dans les corps de garde ; à Nemours, à qui Vendôme ne pardonnait pas les leçons d'indéfectibilité datées des remparts de La Flèche. Voilà pourquoi, après l'insuffisant regarnissement de la défense des tranchées, au lieu de garder ce poste où désormais se concentrait militairement tout le peu d'espoir de Marie de Médicis, à peine Vendôme eut-il arpenté dans toute sa longueur cette mémorable ligne, en y affichant à tous les vides créés tour à tour par son imprévoyance de stratégie et ses perfidies de cabale son

---

**nécessairement qu'il eust été trompé, croyant, comme je viens de dire, la paix faite, et qu'il n'osa retourner, estant déjà trop loin et n'y pouvant arriver que trop tard.**

rengorgement de sauveur et de redresseur, qu'avec son petit groupe de complices il s'en alla bien à l'écart se croiser les bras dans la grande prairie qui, en aval des Ponts-de-Cé, confine à Sainte-Gemmes. De là il put contempler à son aise la consommation d'un désastre dont il croyait esquiver le reproche en en dégageant son nom. Mais de flagrantes corrélations fraternelles aujourd'hui de ce chef l'incriminent. A voir du bassin de la Loire à celui de la Maine, et des terrassements de Saint-Aubin aux glacis de Saint-Nicolas, le duc César et le grand Prieur échanger du regard leur muette consigne d'immobilité, on n'en est plus à interroger cette immobilité comme un hiéroglyphe, ou leur silence comme une énigme. Leurs deux infidélités s'enchaînent et s'expliquent. Dès le départ pour Trélazé de Bellegarde, César et le Grand Prieur se sont entendus pour tacher la reine-mère sans qu'on les puisse, croyaient-ils, accuser de la trahir. Mais, d'ailleurs, des Ponts-de-Cé à Sorges et d'un camp à l'autre, pst-destins ces malheureuses tranchées dont on va Voir qu'eut yeux des rebelles on ne sait ce qu'il faut le plus déplorer ou de leurs lacunes, ou de leur abandon, où de leur regarnissement de parade, il semble que la défection et la perfidie se soient, donné la main pour achever d'accabler Marie de Médicis.

C'est le montent de revenir à l'armée royale ciné, Sur la route de La Mèche aux Ponts-de-Cé, et sauf l'y entrevoir â de rares intervalles, nous avons cessé de suivre de près dès l'étape du Verger. Une fois échappée sans encombre eux deux alertes successives du Verger et de Pellouailles, l'armée royale, par le Plessis-Grammoire, Foudon et Saint-Barthélemy, avait, comme nous avons vu, atteint le vendredi 7 août, dès dix heures du matin, le poste de Trélazé. C'est là que les ambassadeurs du nonce, avertis dès La Flèche de la marche aux Ponts-de-Cé de Louis XIII, et à Angers sans doute renseignés par Richelieu sur les dernières étapes de son Itinéraire — car ils se gardèrent d'interroger au-dessus d'eux-mêmes l'état-major angevin, dont ils esquaivaient la rencontre pour n'ébruiter pas leur démarche —, c'est lit que les ambassadeurs du nonce devaient rapporter au pied des préliminaires de paix la signature si anxieusement attendue de Marie de Médicis. En attendant, dès que Louis XIII, parti du Verger dès six heures du matin, eut au rendez-vous général de toutes ses forces rejoint son avant-garde, soucieux d'atténuer la rigneur de l'ultimatum imposé par Condé dès La Flèche aussi bien à sa tendresse filiale aux sollicitudes réconciliatrices de l'entremise sacerdotale, il avait prolongé jusqu'au lendemain le sursis d'hostilités, et, terne par une suite de l'octroi d'une trêve aussi opportune, tes troupes royales ne devaient-elles pas aussi suspendre leur marche ? Ne devaient-elles pas en toute convenance attendre à Trélazé même l'apparition du message qui les y devait désarmer ? C'est du moins la considération que dès l'arrivée à Trélazé insinuèrent à Luynes, pour la faire agréer pour lui à Louis XIII ainsi qu'il avait déjà fait dans doute le sursis d'hostilités, les membres les plus influents du groupe diplomatique de son conseil. [En échangeant, lui dirent-ils, dès aujourd'hui cette étape éventuelle de réconciliation contre l'incandescent voisinage des Ponts-de-Cé, dès aujourd'hui vous recherchez une inévitable occasion de combat. Et cependant, nulle part mieux qu'en vous interdisant une aussi imprudente démarche vous ne sauvegardez vos intérêts liés au rétablissement de la paix. Il y va aussi de votre réputation de ne vous pas laisser entraîner malgré vous sur un champ de bataille.](#)

Cette dernière insinuation visant l'accaparant et fougueux Henri de Bourbon. Ses implacables artifices de La Flèche, en vue de la plus radicale des solutions militaires de la guerre civile, venaient d'être, ce semble, invinciblement déjouée

par la trêve imposée à ses rancunes. Mais, pas plus à Trélazé qu'au Mans et à La Flèche, en rongant son frein il ne se résignait à baisser pavillon devant Luynes. Sans enfreindre ouvertement la consigne royale d'immobilité, au moins il compléta de l'é luder. Et, ne pouvant lui-même séance tenante, donner le signal de la bataille, il visa de suite à provoquer entre les deux camps comme une escarmouche par où s'entamerait en un fatal engrenage l'action générale. Dans ce but il fallait attirer auprès des tranchées de Saint-Aubin, avec les forces royales, tout leur état-major, afin d'engager par là sans retour la cause royale dans son perfide calcul. Il fallait du même coup mettre entre l'ambassade du nonce, en la supposant d'ailleurs arrivée sans encombre à Trélazé, et un quartier général si brusquement déplacé de cette dernière étape, toute la distance séparant Trélazé de Sorges ou des Ponts-de-Cé. Henri de Bourbon capta donc tour à tour la fibre guerrière de Louis XIII et la vanité politique du favori jaloux d'opérer lui-même sa réconciliation filiale, par l'alternante flatterie de cet insidieux dilemme : *Si les ambassadeurs ne nous reviennent d'Angers qu'avec l'annonce d'un échec qui sera en même temps la rupture d'une trêve, en ce cas nous n'aurons jamais assez tôt gagné le champ de bataille où nous attend la victoire. Si, au contraire, ils nous reviennent avec la paix, en s'établissant à l'heure même de sa conclusion au pied des tranchées de Saint-Aubin sans brûler une amorce, on se donne l'apparence de l'avoir imposée rien qu'avec l'épée à la main ; et la diplomatie elle-même peut-elle mieux que dans la force, en même temps que dans l'innocuité de cette péremptoire démonstration militaire, rehausser son triomphe ?*

Le triomphe de la diplomatie sous les armes ! En poussant cet argument au soldat de cabinet en qui déjà sans doute perçaient les visées à la connétablie, Henri de Bourbon l'attaquait, à cette apogée de son ambition, par son endroit le plus faible. Non qu'aux mains de Luynes, et durant la série de sièges qui marqueront sous Louis XIII nos dernières guerres de religion, le bâton des Montmorency et des Lesdiguières ait jamais paru sous le feu des citadelles huguenotes. Car à chacun de ces sièges la timidité de cet officier de volières et d'antichambres se réfugia dans l'expédient d'ouvrir de dessous sa tente et comme par des galeries souterraines des intelligences dans la place. Mais en chacun de ces pourparlers occultes on verra aussi, dans une habile sécurité et dans sa coquetterie de favoritisme, notre diplomate empanaché jouer au généralissime. Or ce même alliage de gloriole, de faiblesse et de ruse qui bientôt nous apparaîtra en plein dans les circonvallations de Montauban, chez Luynes nous le percevons déjà dans la grande matinée dont nous retraçons les phases. Sans heurter de front l'impérieuse ouverture de son collègue, Luynes ne l'accueillit que pour s'en adjuger le bénéfice et lui en rétorquer le piège, avec tout l'avantage d'un précautionneux égoïsme sur l'aveugle emportement de la vengeance. Il y trouva le biais de s'isoler des périls et des responsabilités de la victoire sans en décliner le prestige. N'osant suivre Condé jusqu'aux Ponts-de-Cé et ne le pouvant retenir à Trélazé, il le laissa, comme par un dédoublement de la cause royale, s'avancer lui-même à ses risques et entraîner le roi vers son champ de bataille, tout en demeurant lui-même sur place à portée et dans l'expectative de l'ambassade angevine. Par là, d'ailleurs, cet habile courtisan ménageait au souverain dont il attendait au lendemain de la guerre civile le couronnement de sa fortune, la gloire d'un triomphe qui rejaillirait sur sa diplomatie propre. Et quant à Condé, il est vrai que Luynes, en l'associant de force au prestige de la victoire due à sa captieuse initiative, se l'associait à lui-même dans son rengagement de faveur. Mais non certes pour éterniser devant

lui au Louvre en sa remuante personne les importunités de la prépondérance. Car, se disait-il, à chacun sa victoire. A l'écart de ce champ de bataille qu'il abandonnait à Condé, et où d'ailleurs il le savait impatient d'aller régner sans contrôle, Luynes se flattait de consommer à lui seul l'œuvre distincte de réconciliation dont Marie de Médicis lui serait à lui, autant qu'à Richelieu, surtout redevable, aussi redevable qu'à jamais offensée contre l'homme si déloyalement acharné à l'humilier et à la perdre. Et ainsi, par un revirement de sa tactique d'équilibre gouvernemental, Luynes, après avoir, au lendemain de sa captivité de Vincennes, orienté Condé contre Marie de Médicis, au lendemain de la victoire des Ponts-de-Cé orientera à son tour Marie de Médicis contre l'homme à qui elle aura toujours à reprocher cette victoire comme une trahison. Dans l'opiniâtreté des rancunes de Marie de Médicis, au grief désormais périmé de l'assassinat de Concini succédera le souvenir d'un désastre dont Luynes aussi bien que Richelieu lui eussent épargné l'amertume sans la violation flagrante des ménagements édictés envers elle par la révérence filiale. Marie de Médicis n'oubliera jamais qu'à ce désastre s'attachera surtout le nom de Condé. Par la même, en s'en prenant de ce qui faillit être sa ruine à celui qui la lui voulut si brutalement infliger, aux conseils du Louvre elle se trouvera toute rejetée du côté adverse. Et ainsi, au point de vue de ses anxieuses sollicitudes de pondération d'influences, on ne peut mesurer mieux toute la garantie souveraine dont s'assurait Luynes, qu'en envisageant au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé tout ce qu'au Louvre Marie de Médicis, escortée de Richelieu, y réinstallerait avec elle.

Pour nous en tenir à l'heure actuelle, et conformément au moyen terme suggéré par Luynes entre sa délicatesse filiale et les impatiences de Condé, Louis XIII, toujours décidé à mettre en panne pour toute la soirée, au moins voulut assigner à ses troupes en vue des Ponts-de-Cé leur poste pour la lutte prochaine. Laisant donc à Trélazé, avec Luynes et le ministre des finances Schomberg, son conseil de gouvernement pour y recevoir les ambassadeurs du nonce et au besoin les acheminer vers lui, Louis XIII franchit le groupe des fameuses ardoisières qui ont popularisé le nom de Trélazé. Et après un peu de tâtonnement dans la direction d'Angers, en longeant sur les bords de l'Authion comme nous l'avons vu, devant l'impuissante constatation de Marillac toute la lisière de la forêt de Belle-Poule<sup>1</sup>, il arriva jusqu'au-delà de Sorges, où s'ouvrait si inopinément à son occupation incontestée le village des Maisons-Rouges, et à un carrefour de ce village où cette route qui l'amenait de Sorges se bifurque dans les deux directions d'Angers et des Ponts-de-Cé. Car, malgré la déviation imprimée dès Pellouailles à la marche de l'armée royale, à l'étape de Sorges elle ne s'était pas tellement écartée d'Angers, qu'en atteignant le poste gardant le passage de la Loire elle eût perdu de vue les faubourgs du quartier général de la révolte. Aussi, en face des deux mites s'embranchant sur le plateau des Maisons-Rouges, ou, pour mieux dire, à ce point presque également distant d'Angers et des Ponts-de-Cé, un instant l'état-major de Louis XIII revint sur la décision du conseil de guerre de La Flèche en se demandant si, au lieu d'aller devant soi se heurter tête baissée aux tranchées imprévues de Saint-Aubin où affluaient, disaient-ils, toutes les forces angevines, il ne valait pas mieux se rejeter à droite sur leur grand arsenal par là même pris au dépourvu dans son dégarnissement presque intégral. Mais à

---

<sup>1</sup> Il ne reste plus aujourd'hui de ce qu'on appelait alors la forêt de Belle-Poule, que ce groupe de taillis entourant le château du maire des Ponts-de-Cé. M. Boutton, à 2 kilomètres en amont de Saint-Aubin, entre la levée de Belle-Poule, longeant la Loire, et le canal de l'Authion.

cet égard, pour dissiper les dernières irrésolutions du jeune roi et militairement le fixer dans son objectif originaire, à ses yeux l'on n'eut qu'à opposer à ce qu'on lui exagérait de la désertion des remparts d'Angers l'inachèvement des tranchées de Saint-Aubin, par là, lui dit-on, s'ouvrait d'elle-même à lui cette vraie solution de la guerre civile dont rien ne le devait distraire. C'est aux Ponts-de-Cé, c'est à ce seul passage qui demeurait encore libre à Marie de Médicis que devait se consommer la dislocation de ses forces ; et du même coup tomberait aux mains respectueusement triomphantes du vainqueur de La Flèche, en toute son inviolabilité, l'asile maternel.

Au fond cette consultation suprême était tout ce que demandait Louis XIII pour maintenir jusqu'au bout son élan victorieux dans son rayon d'infléchissement ; et cela, il est vrai, non sans mener de front, per égard pour la divergence des sollicitations de son état-major, avec l'attaque des Ponts-de-Cé d'inquiétantes bien qu'inoffensives démonstrations d'Angers, et voilà aussitôt le jeune monarque à l'œuvre avec le surcroît de célérité, d'allégresse et d'assurance que lui vient de conférer son nocturne exploit du Verger. Après avoir, dans une lande située au pied et un peu à droite des Maisons-Rouges, dîné sous les ombrages environnant l'élégant manoir de Rivette<sup>1</sup>, endossant sous le panache blanc son collet de buffle satiné, Louis XIII monta sur son cheval d'Espagne Ambreville pour armer toutes ses troupes et les ranger en bataille. Cette armée, en en déduisant le détachement qui de Saumur à Montjean balayait le bassin de la Loire, en en défalquant encore ce qu'elle avait depuis La Flèche réparti derrière elle en garnisons fluviales ; cette armée comptait, avec son accompagnement provisoire d'une dizaine de couleuvrines, six mille fantassins et huit cents cavaliers : en tout près de sept mille hommes, fourbus de leur veillée nocturne au Verger et d'une longue route fournie dès l'aurore, presque à jeun, sous la canicule, mais demeurés inébranlables, sauf des défaillances isolées, en leur humeur martiale. Heureux de ces belles dispositions que lui-même entretenait par la bonne grâce et la décision de son exemple, Louis XIII établit d'abord les couleuvrines, sous le fils de Sully, Rosny, général de l'artillerie, sur la butte des Maisons-Rouges. Puis, à l'abri de ce rideau d'alisiers qui, en traversant la prairie de Saint-Aubin, servait à la fois aux deux armées de ligne séparatrice et de protection, Louis XIII établit dans la direction des Ponts-de-Cé un régiment de ses gardes sous le commandement du Sis de Créquy Canaples, et de leur premier capitaine Droué ; les deux régiments de Picardie et de Champagne sous Zameth et Maurevel ; les chevau-légers du roi et de Monsieur sous Contenant et d'Elbene, Lopes et Eures ; quelques compagnies embauchées de Vendôme, du grand Prieur et de Verneuil sous La Boulaye, et enfin les carabiniers d'Arnauld. Le tout sous la conduite de quatre maréchaux de camp : Tresnel, l'habile Créquy, le vieil officier ligueur Nérestan et Bassompierre. En même temps, à la droite des Maisons-Rouges, à une portée de canon des premiers faubourgs d'Angers, sur une ligne d'un kilomètre s'étendant du prieuré de Saint-Augustin<sup>2</sup> au carrefour des Justices<sup>3</sup>, où s'embranchent les trois routes d'Angers, de Trélazé et de

---

<sup>1</sup> Le castel de Rivette est devenu aujourd'hui la campagne du Petit-Séminaire Mongazon.

<sup>2</sup> A ce prieuré-cure pittoresque, dépendant jadis de l'abbaye angevine de Toussaint, se rattache la tradition du passage du grand missionnaire de l'Angleterre, saint Augustin, et du miraculeux jaillissement d'une source d'eau vive sous son bâton de voyage. Morel en a donné un dessin dans ses Promenades artistiques.

<sup>3</sup> Ce carrefour était alors, comme son appellation l'indique, le théâtre des exécutions criminelles. Là se dressaient des fourches patibulaires, au pied desquelles Louis XIII dut stationner forcément durant une partie de la bataille.

Sorges, et sous le commandement spécial de Louis XIII assisté de Condé, un deuxième corps, le corps de réserve, composé d'un second régiment des gardes royales, des suisses de Bassompierre et des régiments de Piémont, de Navarre<sup>1</sup> et d'Estissac, faisait tête à Angers en une attitude de fausse diversion propre à arrêter sinon à refouler sur ses faubourgs méridionaux les forces angevines.

Bien que, sur les entrefaites, on atteignit cette heure solennelle de midi visée dans l'ultimatum daté de La Flèche, il était toujours bien entendu que, même une fois établie aux Maisons-Rouges et là rangée en bataille, en principe l'armée royale se maintiendrait dans sa consigne d'expectative. On attendait d'ailleurs d'ici à la nuit suivante, comme complément des dix couleuvrines postées aux Maisons-Rouges, l'arrivée, par la Loire, de l'artillerie d'Orléans et de Saumur ; et c'était une raison de plus pour qu'au moins jusqu'au soir on restât en panne. Mais ce n'était pas pour cela que Condé avait poussé si loin hors de Trélazé l'armée royale. Et en se confinant dans le poste de Rivette, aux confins des deux corps d'attaque et de diversion, il ne s'était pas attaché à Louis XIII rien que pour surveiller en sa personne, ainsi qu'on le faisait à Angers en celle du jeune Soissons, dans les phases de l'imminente bataille le ménagement du sang royal. Sans en comploter davantage — on l'en a sans doute calomnieusement soupçonné — le hasardement machiavélique, Condé, pour attaquer en Louis XIII cette immobilité filiale qui tenait si persévéramment depuis La Flèche ses vengeances en échec, n'avait pas encore épuisé sur lui ses insufflations tempétueuses. A toute force il voulait brusquer la conflagration générale et mettre aux prises les deux armées adverses en attisant les conflits d'avant-garde, à cet égard, il avait beau jeu en l'absence de Luynes, qui ne lui épargnait l'ennui des temporisations que pour le laisser malignement s'enfermer dans sa vengeance. Il avait spécialement beau jeu dans l'indétermination d'une trêve trop soudaine, de trop fraîche date et d'une divulgation trop dangereuse — il s'agit toujours du sursis imparti à La flèche à l'ambassade angevine — pour avoir été entre les deux quartiers généraux l'objet d'un débat en règle et d'une notification mutuelle. Par là cette trêve pour ainsi dire unilatérale lui semblait ouvrir aux belligérants de proche en proche, en des tâtonnements préliminaires d'escarmouche, des échappatoires d'agression décisive. Et c'est dans cette chère perspective qu'à Rivette et vers cette heure de midi assignée, croyait-il, sans appel en la présomptueuse rigueur de son ultimatum, Condé lança vers les tranchées de Saint-Aubin Nérestan et Zameth en une équipée de cavalerie soi-disant de pure observation. Puis, apostrophant impétueusement son état-major : *L'armistice octroyé par Sa Majesté aux rebelles, insista-t-il, ne nous lie envers eux qu'à charge de réciprocité. Autrement nous sommes dupes de nos engagements et nous nous livrons à eux pieds et poings liés. Or, en retour du sursis dont hier on leur rapportait de La Flèche la loyale assurance, qu'avons-nous obtenu de leur part ? Ne nous ont-ils donc pas encore, depuis lors, assez harcelés de leurs provocations impunies au Verger, à Pellouailles, à Sorges, aux*

---

<sup>1</sup> Régulièrement, vu le rang que lui conférait au jour de la bataille des Ponts-de-Cé dans la distribution générale des forces royales le roulement semestriel, le régiment de Navarre, au lieu d'être relégué aux réserves de Saint-Augustin et des Justices, eût dû occuper le poste le plus saillant, assigné en avant des tranchées de Saint-Aubin au régiment de Champagne. Mais malheureusement Créquy, sous la suggestion d'un amour-propre de famille qui, nous l'allons voir tout à l'heure, faillit compromettre gravement le succès de la journée, profita de l'absence du mestre-de-camp de Navarre Thémines, attaché en Guyenne à sa campagne de diversion du duc de Mayenne, pour lui infliger ce passe-droit en faveur de son beau-frère Maurevel.

Maisons-Rouges ? En violant par là tant de fois cette trêve émanée de la mansuétude royale, ils en répudient le bénéfice et en dénoncent la rupture. A cet égard, l'absence de toutes nouvelles de leurs ambassadeurs, à une heure si avancée de la journée, nous en dit assez. Leurs démonstrations pacifiques n'étaient pour nous que les arguments d'un piège. Qu'attendons-nous pour nous en déprendre l'épée à la main ? Nous voici sur leur champ de bataille. Nous n'ayons pas dépassé de si loin Trélazé pour piétiner ici dans une risible expectative. En avant donc ! Ouvrons l'attaque. À ce moment, comme par un ménagement de coup de théâtre, arrive Zameth, qui, après avoir poussé sa reconnaissance jusqu'au pied des tranchées, en rapporte cette constatation décisive : Le fossé n'est ni large ni profond, à en juger par le talus de relevés dont la crête laisse à découvert ses défenseurs jusqu'aux genoux. Le long de la Loire, l'inachèvement de la tranchée laisse un grand espace vide. Mais surtout — car déjà se décelait tout ce que la trahison de Retz avait, dans l'armée rebelle, causé de perturbations et de lacunes —, on voit sur les ponts de la Loire défiler vers la rive gauche les enseignes d'un régiment ; et tout le long de la tranchée un grave remaniement dans la répartition d'un service fraîchement dégarni, s'accuse dans le pêle-mêle d'un entrecroisement de piques. Une si soudaine atteinte à l'organisation primitive, déjà par elle-même si vicieuse, de la défense des Ponts-de-Cé, répondait juste à la véhémence des impulsions adverses. Et pour ainsi dire de ce même souffle impérieux dont il poussait en avant l'armée royale, Condé semblait ouvrir à son élan de trop sûres perspectives pour qu'autour de lui le rapport de Zameth tombât dans le vide. Vite là-dessus on s'achemina de la butte des Maisons-Rouges vers la tranchée de Saint-Aubin, il est vrai non sans encourir, dans le trajet par la prairie médiale, plus d'un sérieux péril.

D'abord, en descendant des Maisons-Rouges dans cette prairie par le grand chemin de Sorges aux Ponts-de-Cé, on y lança en avant les enfants perdus, séparés des deux moitiés du reste de l'armée, à droite et à gauche, par deux fossés latéraux qui, au cas d'une attaque imprévue, eussent coupé ainsi en deux reprises leurs communications mutuelles.

Pourtant, malgré cette disposition vulnérable, sans doute dérobée aux rebelles par le rideau de léards coupant la prairie, l'armée royale — et par là, jusqu'à nouvel ordre, nous entendons son aile gauche, la seule engagée d'abord directement contre les rebelles — arriva sans encombre à l'aboutissement du chemin de Sorges dans la prairie pour y opérer en sûreté, sous la direction centrale de Créquy assisté de Bassompierre, son déploiement régulier. D'abord on établit au centre, vis-à-vis le front de la tranchée, en cinq bataillons, sous Maurevel, le régiment de Champagne. A droite, vis-à-vis le coude de haie de la Guilbotte, sous Canaples, en cinq bataillons, l'un des deux régiments des gardes. A gauche, à l'extrémité opposée de la tranchée confinant à la Loire, sous Zameth, en cinq autres bataillons, le régiment de Picardie. Le tout en quinze bataillons sur une seule ligne, alternés de piques et de mousquets, et qui, à la fois pour un déploiement de front plus imposant et pour une plus libre évolution, observaient des intervalles égaux à leur épaisseur. En tête de chaque régiment, une centaine d'enfants perdus, à savoir : ceux des gardes, sous Dreux et Malissy, assistés de Humières, Paluau, Nesle, Tussy, Valdaigne ; ceux de Champagne, sous le capitaine Guitant ; ceux de Picardie, sous l'enseigne Laprade. Aux deux ailes, le repartissement de soixante-dix cavaliers, sous Contenant et d'Elbene, Dreury, Eure et Lopes. Enfin, tout en arrière, marchaient les dix coulevrines, composant alors provisoirement toute l'artillerie royale.



Telle était au pied des tranchées la distribution, ce semble, définitive des forces royales, quand tout à coup leur principal ordonnateur Créquy s'avisa d'une malencontreuse gloriole qui, en en nécessitant le remaniement, y renouvela le péril. Créquy avait d'abord, dans l'alignement de ces forces le long de la tranchée, assigné au régiment des gardes, de par sa prérogative hiérarchique d'option exercée en faveur de son fils leur commandant Canaples ; il leur avait, dis-je, assigné la droite, en face de cette haie de la Guilbotte recélant le poste le plus avancé de l'ennemi ; et cela sans doute en vue du lustre que leur conférerait là, à première vue, l'initiative de l'attaque. Mais plus tard, jugeant qu'en face des tranchées le vrai poste d'honneur c'était l'attaque de front, il se ravisa pour échanger la droite contre le centre. Mais une telle évolution ne pouvait s'opérer sans un roulement général qui, rejetant du centre à la gauche le régiment de Champagne pour faire place aux gardes<sup>1</sup>, par contre-coup reportait de la gauche à la droite dans le poste primitif des gardes le régiment de Picardie. Or, suivant les lois de la guerre, un régiment traversant ainsi pour son déplacement toute la largeur d'un champ de bataille doit passer derrière les troupes que l'implication dans le même circuit déplace le moins, afin de soustraire par là à l'ennemi ce que lui offre de prise, durant ce trajet oblique, marché de flanc et en file. C'est ce qui eut dû obliger le chef des bataillons, de Picardie Zameth, durant son cheminement transversal mesurant toute la longueur des tranchées, à s'abriter derrière la consistance relative observée en son simple écartement du centre à la gauche par le régiment de Champagne. Au lieu de cela Zameth, par une interversion de cette manœuvre de rigueur, allait atteindre et longer le front du rempart vivant et presque immuable qui en face de tranchées l'eût dû couvrir, quand Créquy le voyant presque engagé dans cette fausse démarche, dont le péril s'aggravait des premières volées de l'artillerie du pont de Saint-Aubin : **Cousin**, cria-t-il à Bassompierre, **si l'ennemi charge, nous sommes perdus, Zameth passe devant Champagne**. Aussitôt pour l'avisé Bassompierre ce ne fut qu'un jeu d'accourir à toute bride, de retenir dans sa marche latérale le régiment de Picardie jusqu'à ce que, en poussant celui de Champagne perpendiculairement vers la tranchée, il fait en ce sens avancer de toute sa mesure de profondeur. Et, du point de vue de l'itinéraire horizontal des forces périlicantes, en reportant ainsi de droite à gauche tout de qu'au regard du feu plongeant de la garnison ennemie elle leur assurait, par cet avancement vertical, de forces protectrices, Bassompierre n'eût plus qu'à laisser le régiment de Picardie, une fois abrité derrière les troupes dont il avait d'abord si dangereusement côtoyé le front, gagner intact, pour s'y reformer à l'aise, en face de la Guilbotte son poste de rechange.

D'ailleurs, en cette critique évolution, au regard de l'armée royale le péril ne gisait pas au cœur même de la tranchée, ou la défection de Retz avait trop récemment désorganisé le service pour n'y paralyser pas vers la plaine désormais toute démarche offensive. Le péril, il n'émanait pas non plus de l'artillerie du pont de Saint-Aubin, quoiqu'elle eût donné dès l'approche de l'armée royale et à sa descente des Maisons-Rouges. C'était, en effet, une artillerie alimentée par de mauvaise poudre, compromise dans la sûreté du tir par le recul des pièces mal assises et la mobilité de leur objectif car jusque dans le chassé-croisé de leur contre-marche finale, les troupes qu'elles visaient dans

---

<sup>1</sup> Ce même régiment de Champagne, à qui cependant il venait déjà de sacrifier, dans l'assignation des postes de combat, le régiment de Navarre, en considération de son beau-frère Maurevel.

la plaine l'arpentaient au pas de course ; c'était enfin une artillerie si maladroitement qu'en traversant cette plaine ses boulets dans toute leur portée y dépassaient les têtes de la hauteur d'une pique<sup>1</sup>. Non, le vrai périt, au regard de l'armée royale et en de flagrant bouleversement de sa distribution générale, s'attachait, ce semble, à une revanche directe de l'abandon des Maisons-Rouges. C'en eût été le cas en effet pour Marillac si, dès sa rentrée en ligne, et de ce poste de la haie de la Guilbotte confinant à la dernière et si laborieuse Collocation du régiment de Picardie, il y eût trouvé plus de jour. Mais d'abord il y eût failli pour cela un concours d'attaques visant les royalistes à la fois à leur centre et à leur flanc gauche ; et nous venons de voir ce plan primitif des rebelles déjoué par le départ de Retz. Et puis en avant de cette haie de la Guilbotte devenue pour les rebelles leur unique tête de ligne, et à part son garnissement de cinq cents mousquetaires relégués là désormais sous Flosselière en des expectatives d'embuscade, Marillac n'avait à lancer devant lui que leur protection volante de cent vingt cavaliers. Et cependant aux yeux de Marillac, en une plaine toute rase l'emploi d'une cavalerie tant soit peu forte, au regard de l'armée royale de ce chef si dépourvue, eût été sa plus propice manœuvre. Aussi, dès l'acheminement du régiment de Picardie vers la Guilbotte, Marillac n'osant, depuis le départ de Retz, dégarnir de cavalerie l'issue de la tranchée confinant à la Loire, et par la force de se retourner vers les réserves, quoique bien lointaines, du grand quartier général, songea-t-il à renforcer ses trois escadrons de la brusque arrivée de ces six cents cheveu-légers du grand Prieur de Vendôme rivés à Angers en une si déplorable immobilité sur les contrescarpes d'Outre-Maine. Dans ce but, à travers la réserve royale atteignant de proche en proche par Saint-Augustin la route des Ponts-de-Cé à Angers, Marillac expédia au grand Prieur tant bien que mal maintes estafettes ; mais bien entendu, le grand Prieur qui, pour s'exempter de répondre à cet appel, semblait ne demander que son interception, désormais presque consommée, du champ de bataille par les lignes ennemies, ou ne les put recevoir ou ne les voulut écouter ni laisser revenir<sup>2</sup>. En dépit de cette détresse, le collègue de Marillac Senneterre, avec une prudence il est vrai mieux inspirée là que sur le chemin de la délivrance de Caen, ne l'eût qu'à grand peine retenu dans le hasardement de ses trois escouades, lorsqu'enfin Saint-Aignan, chez qui la torpeur où l'avait d'abord jeté cette annonce officielle d'armistice émanée de Vendôme comme une douche glaciale, s'est dissipée au bruit du canon de Saint-Aubin, accourt de son poste fluvial avec trente de ses carabins, et trente autres cavaliers des gardes de Vendôme marchant sous les ordres de Tassau. Avec ce renfort qui double presque la cavalerie, il est vrai trop tard pour rompre le régiment de Picardie qui sur les entrefaites s'est reformé, au moins Marillac, secondé des adroites manœuvres de Senneterre, put refouler une reconnaissance de cavaliers et d'enfants perdus poussée presque au ras de la haie. Et quand là-dessus les bataillons de Picardie l'allaient tout de bon entamer, Marillac, en deux charges vigoureuses dont leurs

---

<sup>1</sup> La maladresse d'un des pointeurs exaspéra même contre lui un capitaine de l'armée rebelle qui, parait-il, ou peu s'en faut, déchargea sur lui son pistolet.

<sup>2</sup> Richelieu s'en prend à Boisdauphin de cette immobilité désastreuse de la cavalerie du grand Prieur. Il est vrai que de ce chef certaines complicités d'exploitation insurrectionnelle pouvaient faire soupçonner Boisdauphin de complaisance envers les Vendôme. Mais, d'autre part, la prédominance hiérarchique et les indices de complicité fraternelle incriminent directement le grand Prieur. D'ailleurs on sait avec quel lâche artifice les Vendôme accusent leurs collègues des décisions qu'eux-mêmes leur ont insinuées.

piques serrées, il est vrai, amortirent le choc, et que suivirent deux reculs d'environ cent pas qui le ramenèrent jusqu'au pied de la haie, au moins leur disputa assez chaudement le terrain pour sauver l'honneur de sa retraite. Acculé même à cette haie, Marillac eût tenté encore une dernière recharge, si derrière lui les mousquetaires eussent répondu à sa protection par plus de consistance. Il est vrai que d'abord, et grâce à la persistance de Senneterre et de Flosselière, à travers les trois escouades déchaînées sur elle l'armée royale essuya de la part de ces mousquetaires, jusque-là silencieux, une décharge assez nourrie pour blesser dans ses rangs le capitaine Devenne et plusieurs chevaux. Mais de ce côté il y eut riposte, renforcée de l'artillerie de Rosny parvenue à deux cents pas de la cavalerie rebelle, et favorisée de ce que lui conférait de sûreté dans le tir l'immobilité de son objectif pelotonné et stationnant dans le tournant de la haie, au lieu qu'à l'inverse la mitraille partant de ce dernier foyer s'égarait dans les larges intervalles de bataillons leur dérobaient toute prise dans la continuité de leur marche. D'ailleurs, sur les entrefaites, cette aile droite de l'armée royale qu'après l'arrivée aux Maisons-Rouges nous avons vue aux Justices en attitude de diversion se tourner vers Angers, en voyant de ce dernier côté toute assistance rebelle invinciblement paralysée, avait reporté en grande partie cette diversion vers le préambule de la bataille déjà si fort engagée. Avancé dans cette direction à la dérobée à travers les bocages contigus de Saint-Augustin, du village de Moru et de Rivette jusqu'au revers de la haie de la Guilbotte, en contre-partie de l'attaque directe de l'aile gauche ils y surprirent à dos simultanément les mousquetaires en détresse. Et par là prises entre deux feux, ces levées de trop fraîche date, malgré l'intrépidité de leur chef, vite évacuèrent leur poste, aussitôt occupé par le régiment de Picardie, sans que cette cavalerie, qui d'abord avait si fermement protégé leur embuscade, pût maintenant qu'à grand'peine, à deux cents pas de l'artillerie royale, quoique toujours dans le même ordre et avec la même vigueur, couvrir leur fuite.

Après avoir ainsi protégé dans cette fuite tout ce qui pouvait arrêter l'armée royale en sa marche jusqu'au pied de la tranchée, il ne restait plus à Marillac qu'à rentrer dans cette dernière ligne de défense, pour y jouer la partie d'honneur. Non que, en envisageant dans cette mémorable tranchée à la fois les solutions de continuité du parapet et le déficit de la garnison, il pût se flatter d'en repousser de face une attaque directe, favorisée du nouveau point d'appui conquis sous ses yeux. Mais au moins, en répartissant aux deux extrémités extérieures de la tranchée ce qu'il y ramenait avec lui de cavalerie, il pouvait encore à la rigueur non plus conjurer, mais au moins inquiéter de là cette attaque de front par deux diversions latérales. Dans ce but, après s'être attaché avec Saint-Aignan et Pontchâteau, assistés des carabiniers et des gardes de Vendôme, à cette extrémité septentrionale du talus par où il venait de s'y replier, il envoya à l'extrémité opposée son aide-de-camp d'Espoisse consigner Nemours, avec cinquante gentilshommes, le long de la Loire.

Malheureusement Nemours allait retrouver là ce mauvais génie qui, depuis l'évacuation de La Flèche, l'obsédait de ses contagions de défaillance. Lors de la défection de Retz nous avons vu Vendôme, en s'érigeant en réparateur de ce désastre, en dégager bruyamment sa responsabilité. Mais sous le fardeau déjà pour lui si lourd des persévérances insurrectionnelles, Vendôme appréhendait moins encore pour son nom le rejaillissant opprobre d'une trahison relative, qu'il ne redoutait pour sa tête les périls d'une catastrophe au lendemain de laquelle, ce lui semblait-il, on ne relèverait sur le dernier champ de bataille de la guerre civile les vaincus Marqués des stigmates de la rébellion que pour les trainer à

l'échafaud ou les précipiter dans l'exil. Aussi dès que, de ce cantonnement de la prairie de Sainte-Gemmes où depuis la fuite de Retz il s'immobilisait dans l'expectative ; Vendôme eut constaté après l'évacuation des Maisons-Rouges l'évacuation bien autrement désastreuse de la haie de la Guilbotte, jugeant dès lors la journée perdue pour Marie de Médicis, il ne songea plus qu'à rebrousser chemin à toute bride vert elle, soi-disant tour embrasser Id mission douloureuse de lui annoncer sa ruine, en offrant de l'assister, avec son immuable champion des contrescarpes d'outre-Maine, en la solitude de son dernier asile centre un volte-face sur Angers de Farinée royale, Ici se résoud le problème où s'est figée à nos yeux depuis le matin la corrélation fraternelle des Vendôme. Après avoir tour à tour, avec lite égale malignité, compromis la réconciliation et Militairement provoqué la ruine de Marie de Médicis, les Vendôme déjà voyaient leur souveraine, par l'entremise de Richelieu et de l'ambassade du nonce, diplomatiquement se relever de sa défaite pour rentrer en grâce. Or, aux yeux de ces hommes désormais trop compromis avec la cause royale pour y rentrer seuls avant l'heure de la paix, cette rentrée en grâce de Marie de Médicis était à eux leur seul refuge, En s'affichant près d'elle en chevaliers de la dernière heure, au fond ces vrais déserteurs de son vrai champ de bataille s'abritaient dans la restauration déjà ébauchée de son Crédit maternel pour y tirer à eux, en un rapprochement suprême avec les Soissons et à la veille d'une paix datée des Ponts-de-Cé, les plus larges clauses d'amnistie. Seulement, dans ce brusque volte-face vers Angers du duc César, qui n'avait pas même la franchise de sa félonie, il lui fallait des complices pour s'étayer au Logis-Barrault de leur cortège, sauf à les associer aux escomptes de la paix du lendemain. C'est dans ce but que, à défaut de toute

— 484 —

prise sur l'obstination de Marillac et de Saint-Aignan, Vendôme, avisant dans le voisinage de son poste d'expectative l'officier supérieur le plus chevaleresquement accessible au beau mensonge de sa démarche, avisant, dis-je, l'officier qu'en même temps, depuis l'épreuve de La Flèche, il redoutait le plus de laisser derrière lui, vu l'ascendant du grade et du caractère, en l'attitude accusatrice d'une réaction de persévérance ; c'est dans ce but que Vendôme apostropha Nemours pour attaquer en lui cette, persévérance de La Flèche et des Maisons-Rouges avec tout ce que lui conférait d'autorité sur ce gênant collègue, dans la hiérarchie du jour, la suprématie officielle. Cette suprématie même, en ses mains déjà par elle-même si abusive, Vendôme la renforça de cette rhétorique d'un soutenant d'alcôve dont un jour, héréditairement, le roi des Halles voudra éblouir Anne d'Autriche autant que lui-même faisait aujourd'hui Marie de Médicis et Nemours. [La journée des Ponts-de-Cé est perdue](#), lui cria-t-il, en soulignant toujours les forfaitures couvrant la sienne. [Ces tranchées dégarnies par la trahison, ne les voyez-vous partout débordées ?](#) Laissons leurs derniers défenseurs s'y opiniâtrer dans l'insubordination d'un aveugle désespoir. La reine-mère, du fond de son dernier asile, qu'à la vérité nous avons dû d'abord désertier, mais pour un poste désormais condamné, à cette heure nous rappelle et nous tend les bras. [Auprès d'elle prévenons le vainqueur déjà maître des Ponts-de-Cé, d'où vite il se retournera vers elle.](#) Sachons sacrifier les Ponts-de-Cé à Angers. Le vrai poste d'honneur, aux yeux de Nemours comme aux yeux de son compagnon Candale, qui l'y retint le plus longtemps possible, c'était de prime abord cette tranchée où l'attachait à ses deux indéfectibles collègues Marillac et Saint-Aignan la solidarité du péril. Aussi Nemours longtemps demeura sourd au spécieux appel de Vendôme, jusqu'à ce qu'enfin la pression d'hierarchie

et l'attrait exercé sur son noble cœur par la majesté royale dans le délaissement de sa détresse, enfin l'emportèrent avec le grave Boisdauphin, par des circuits que commandaient les interceptions médiales, sur le chemin d'Angers. Eux au moins n'avaient point à rougir de ce qu'en eux opérait dans cette fausse direction l'entraînement de la discipline et de la chevalerie. Il en devait seul rougir, l'homme qui ne fourvoyait leur héroïsme et ne confisquait leur élan que pour la justification de sa fuite. Mais dans sa fuite leur cortège, dont il dégarnissait ce dernier champ de bataille de Marie de Médicis où ils ne demandaient qu'à mourir avec lui pour leur souveraine ; ce cortège lui est moins une sauvegarde qu'un reproche. En rentrant à sa suite au Logis-Barrault, Nemours et Boisdauphin attesteront à Marie de Médicis que, même après le départ de Retz, sans Vendôme il n'a pas tenu à eux qu'on ne lui sauvât les Ponts-de-Cé.

Ils n'y renonçaient point encore, ceux que non seulement Vendôme, mais Nemours, mais Boisdauphin et du Bellay, mais bien d'autres engagés sur leurs traces, laissaient derrière eux inébranlables. Plus s'éclaircissait autour d'eux dans la tranchée la ligne de défense, plus Marillac et Saint-Aignan s'y attachaient et s'y multipliaient. A peine Marillac avait-il sur la route d'Angers perdu de vue Nemours, que se réservant toujours, ainsi qu'à Pontchâteau, la garde extérieure de l'extrémité nord du talus, mais y scindant d'avec lui Saint-Aignan, il l'était allé à l'extrémité opposée réinstaller le long de la Loire au poste demeuré vacant par le malfaisant soutirage de Vendôme. En avant et à proximité de ce dernier poste, parmi les ouvrages improvisés là pour combler les lacunes de la tranchée, s'étendait un jardin fossoyé et palissadé qui en dominait l'accès. Comme l'armée royale, à la faveur de fourrés contigus, menaçait d'occuper cette nouvelle tête de ligne aussi sûrement qu'elle venait de faire à l'extrémité opposée celle de la Guilbotte, Marillac détacha de son poste central, pour l'y expédier sous la protection de Saint-Aignan, le baron de Cholet avec un détachement de mousquetaires. Sur ces entrefaites, on rappelle Marillac à l'extrémité nord ; et de là on lui montre en arrière de l'armée royale, qui dans sa marche lui offre pour la troisième fois cette prise, son artillerie embourbée au passage du marais desséché mais fangeux de la Guilbotte, où elle git comme abandonnée avec ses charretiers rebutés et trente cavaliers sous le commandement de Loppe. Sur-le-champ Marillac, convoitant cette proie, allait faire couler furtivement par le lit du ruisseau de la prairie, pour la lui amener, soixante des mousquetaires de Flosselière à peine rentrés en ligne, avec quarante piquiers sous la conduite du capitaine Beuchy, quand derrière lui on sonne l'alarme. Là-dessus Marillac de retourner, vers la Loire, à Saint-Aignan. Car Saint-Aignan, malgré l'escarmouche entretenue avec le régiment de Champagne en avant du jardin méridional et malgré les semonces et les brimades prodiguées à ses lâches défenseurs, n'en a pu conjurer l'évacuation non plus qu'un ébranlement consécutif au centre de la tranchée. Autre malheur, Marillac, en revenant de l'extrémité nord à Saint-Aignan par le centre, y a à peine raffermi Boisguérin, que tout à coup — car il ne suffit plus à tous les bruits d'alarme qui se croisent sur sa tête —, que tout à coup, à cette gauche qu'à peine il a perdue de vue, éclate un bruissement que, dans sa familiarité pittoresque, il compare à une volée de pigeons que le chasseur a fait lever dans le champ voisin. D'est le régiment du marquis de Thouarcé, posté aux murs du cimetière clôturant en retrait à cette gauche le parapet de la tranchée, qui à son tour défile. Cep, une fois logé au poste si voisin de la Guilbotte, le régiment de Picardie n'avait eu qu'à aborder de là de plain-pied et en masse serrée les trois barricades fermant l'avenue de ce cimetière. Le commandant des enfants perdus, Laprade, enlève la première

barricade ; à son tour Zameth franchit la seconde ; puis de la troisième, qui cède d'elle-même, avec quelques canons enfin dégagés de la Guilbotte on entame le cimetière.

En même temps, de l'autre côté de la tranchée, l'armée royale, débordant à la fois à ses deux extrémités, avec l'appui du jardin palissadé que la fuite de Cholet vient de livrer au régiment de Champagne, comme un pendant de la haie livrée par le régiment de Flosselière au régiment de Picardie ; l'armée royale envoie, sous Contenant et d'Elbène, sa cavalerie ralliée des deux ailes, et sur les entrefaites renforcée de réserves détachées de l'aile droite, par les bords ouverts de la Loire tourner la redoute méridionale. En vain Saint-Aignan, qui à toutes les avenues envahies de la tranchée renouvelle la même fermeté de contenance, a opposé aux abords de cette redoute à la cavalerie royale toute celle qui, dans ce quartier de la trahison, a échappé aux entraînements de Retz et de Vendôme. Encore une fois brisé là dans son choc, Saint-Aignan, voyant cette cavalerie ennemie dépasser déjà la redoute, se replie derrière la tranchée pour y reformer vite ses escadrons, afin d'y surprendre en flanc les assaillants dans le désordre qui suivra l'escalade du talus.

Car ce moment approche. En voyant l'armée royale nantie des deux extrémités de la tranchée, et une fois les fourrés adjacents nettoyés des derniers tirailleurs attardés dans la plaine, Créquy, toujours en éveil au poste médial adopté par lui pour son régiment des gardes comme un poste d'honneur, jugea le moment venu de justifier cette adoption par la vigueur d'une attaque centrale. Opérant sur un développement de ligne allant de la redoute de la Loire à celle du cimetière, Créquy laissa à droite, en retrait de ce dernier poste, le régiment de Picardie attaché à sa clôture verticale. Ensuite il rappela à lui, de leur jardin palissadé, pour en renforcer à gauche son régiment des gardes, les bataillons de Champagne. Puis il lança en avant les enfants perdus, se retourna vers ses officiers entraînés à sa suite jusqu'à trente pas de la tranchée, et la leur désignant d'un geste impératif : *J'espère, Messieurs, leur cria-t-il, que nous y logerons aujourd'hui.* En même temps, apercevant en arrière une partie encore embourbée de cette artillerie qu'a failli surprendre Marillac, et avisant à ses côtés en Bassompierre, cet industriel génie qui surgissait dans tous les mauvais pas comme l'universelle ressource, il l'attaqua de cette brusque interpellation : *Cousin, si vous n'allez commander au capitaine qui conduit le canon de forcer les charretiers de s'avancer, ces poltrons-là ne le feront jamais.* Bassompierre y court à toute bride. Mais voyant que les troupes, sans attendre leur canon, poursuivent leur marche vers la tranchée, il revient ; et abordant Créquy : *Vous n'avez raison, cousin, de me persuader d'aller au canon pendant qu'on court à la charge.* Puis il passe aux bataillons de Champagne, en grande partie formés de ses fraîches recrues de Lorraine et de Beauce, et que, partant, il affectionne trop comme son œuvre pour ne les pas piquer d'émulation avec le régiment des gardes, par un retour au poste dont ils leur avaient d'abord dû céder l'honneur. Arrivé à eux, avec une hallebarde tirée des mains d'un sergent il saute de cheval. *Monsieur, lui remontra là-dessus son voisin Nérestan, ce n'est pas là la place d'un maréchal de camp. Vous ne pourriez plus faire battre les autres troupes, étant à pied à la tête de celles-là. — Vous avez raison,* repartit Bassompierre. *Mais ces bataillons-ci, farcis de nouvelles recrues, combattront mieux s'ils me voient à leur tête, fléchiront au contraire s'ils me perdent de vue. Or, les ayant amenés jusqu'ici, j'ai à cœur de les voir bien faire. — Oh ! alors,* répliqua Nérestan, *vous voyant à pied je ne resterai point à cheval.* Et à son tour s'exécutant, d'un bond il rejoint son collègue.

Cependant la fuite des bataillons de Thouarcé et de Cholet, et le contournement par la cavalerie royale de la redoute méridionale, avaient communiqué de proche en proche à toute la ligne des rebelles, réduits au nombre d'environ six cents, une telle commotion de panique, qu'une fois arrivés au pied de la tranchée, et après avoir essuyé de leur part une mousquetade mal assurée qui ne pouvait qu'étourdir sur leur débandade, les enfants perdus n'eurent qu'à promener, du bord du fossé sur toute la crête du talus, la projection horizontale de leurs piques pour en éliminer la première ligne de défense. Puis les enfants perdus des gardes, se déployant et franchissant le fossé sous Malissy et Puységur, suivent à l'assaut l'officier de Champagne Comminges, qui, d'un élan à peine ralenti d'une balle qui l'atteint à la jambe, escalade le premier l'escarpe désertée, et de là fièrement prend Bassompierre à témoin de sa prouesse. En même temps, par une brèche laissée au front du talus durant son érection pour la circulation des charrois de terre relevée, un bataillon de Champagne, sous Bassompierre et Nérestan, s'avance. En vain pour lui disputer ce passage Marillac y veut assujettir, avec force gourmades et à coups de plat d'épée, une garnison que l'effarement emporte. Les seuls Flosselière et Boisguérin longtemps tiennent ferme ; puis enfin, avec Boisy et la Trémouille, eux-mêmes cèdent au torrent général, non sans noyer dans le sang ennemi la trace de leur fuite.

Mais à la garnison centrale survivaient de suprêmes résistances. Après le contournement de la redoute méridionale par la cavalerie royale, Saint-Aignan n'avait reflué vers la tranchée que pour y guetter en tapinois, dans le creux d'une fondrière voisine, l'opportunité d'un retour offensif. Et de là voyant, dans l'éparpillement des enfants perdus sur les crêtes du talus, se hasarder le premier bataillon de Champagne au-delà de la brèche dont l'étranglement les isolait du reste de l'armée royale, Saint-Aignan, avec La Mazure et quarante cheveu-légers répartis tant bien que mal en quatre escadrons, en une furieuse charge de front sur cette téméraire avant-garde la refoule vingt pas en arrière. En récidivant même il l'eût rejetée hors de la tranchée quand Nérestan, propageant autour de lui l'impulsion de Bassompierre, fait mettre pied à terre aux plus intrépides officiers de Champagne t Nesle et Humières, Palluau et Bessay, Renouart et Varmes. Puis il rallie à lui les enfants perdus à mesure qu'ils dévalent par le versant intérieur du remblai, et en en renforçant d'autant son bataillon en détresse : **Voici, mes enfants, cria-t-il, voici qui nous va fort occuper. Vite présentez vos piques et tenons ferme. Après qu'ils auront vu ce que nous valons, ils mettront de l'eau dans leur vin.** En effet, cette même rangée de piques qu'ils venaient de passer si triomphalement sur le dos du talus, il suffit aux enfants perdus de la redresser, avec le concours du bataillon de Champagne, devant l'insistance forcenée de Saint-Aignan pour rompre sa recharge. Par là grièvement disloqué, Saint-Aignan se rejetait à la gauche de l'ennemi pour y reformer encore les débris de son escouade, quand Marillac, stimulé et dans son ubiquité fertilisé et comme décuplé par la détresse, rappelle à lui, de l'extrémité nord de la tranchée, Pontchâteau qui, depuis la fuite des bataillons de Thouarcé, seul encore y tenait tête au régiment de Picardie ; et il le reporte devant l'attaque centrale avec vingt-cinq cheveu-légers pour y relever Saint-Aignan. Quant à lui, reportant du dehors au-dedans de la tranchée son plan originaire de diversion bilatérale, pendant que Saint-Aignan à peine reformé retombe sur le flanc gauche des assaillants qui entrent, lui le va seconder sur leur flanc droit. Sur les entrefaites, par la brèche du talus afflue le reste des deux régiments des gardes et de Champagne. Mais plus loin derechef ils se disjoignent au passage d'un

marais<sup>1</sup> qu'a à peine franchi la moitié d'entre eux, que Pontchâteau, qui les guettait là, fond sur cette tête de ligne, malgré sa résistance imprévue l'entame et en abat dix hommes, mais en revanche dans l'âpreté du choc en perd presque le double. D'ailleurs c'est enfin un débordement général, depuis la redoute librement contournée des bords de la Loire jusqu'à le clôture du cimetière qui, vivement canonnée dans son entier délaissement, s'écroule pour livrer passage au régiment de Picardie suivi de presque toutes les réserves de Saint-Augustin, de Moru et de Rivette. Dès lors Marillac et Pontchâteau, déjà coupés d'avec Saint-Aignan, n'échappèrent au débordement universel qu'en se ruant de biais, avec les gendarmes de Du Bellay et la cavalerie de la Mazure, dans la direction d'Angers, sur les traces abhorrées de Vendôme, par les deux seules rues de Saint-Aubin non barricadées, et d'où encore ils ne se dégagèrent du flot envahisseur qu'avec force mousquetades<sup>2</sup>. Et quant à ceux que forcément ils laissaient dans la mêlée, une mêlée telle que les hommes de la cavalerie royale ne s'y distinguaient qu'à leur livrée blanche, acculés au fond du cimetière où se ralliaient toutes les forces royales, ils y vendirent chèrement leur vie en des flots de sang, à plein la nef contiguë et finalement envahie de l'église paroissiale<sup>3</sup>.

A peine ralentie dans son élan par cette furieuse hécatombe, où d'ailleurs se sont épuisés contre elle en cette première et déjà décisive phase de la lutte les derniers soubresauts de la résistance, l'armée royale, partant du pied de l'église dont le parvis accédait à la grande rue du bourg<sup>4</sup>, n'eut plus qu'à s'y déployer à l'aise, tandis que devant elle et toujours sous l'impulsion de Malissy, les enfants perdus de Picardie et de Champagne pourchassaient les rebelles jusqu'à l'entrée du pont. Pendant ce temps, à un débouché latéral coupant à angle droit cette grande rue du bourg, Nérestan rompait les dernières barricades. Par ce dégagement transversal se ruaient déjà ses hommes, quand, en montant à leur tête jusqu'au niveau de la grande rue, une mousquetade partie d'une des

---

<sup>1</sup> Ce marais, sans doute, faisait suite à celui de la Guilbotte. C'est sur ce groupe de marais que passait alors le pont Bourguignon, aujourd'hui remplacé par cette écluse du canal de l'Authion sur laquelle passe, à l'entrée du bourg de Saint-Aubin, la route d'Angers aux Ponts-de-Cé.

<sup>2</sup> Dans cette évacuation générale des tranchées de Saint-Aubin, Richelieu, tout en glorifiant les dernières résistances de son cousin Pontchâteau, accuse la lâcheté de Marillac. Mais ici le violent contraste entre l'orgueil du népotisme et les ressentiments de la journée des Dupes éveille par trop de défiance au point de vue de l'impartialité des Mémoires. Il est vrai que, d'autre part, nous n'avons pour garant de l'énergique résistance de Marillac en la journée du 7 août, que ses propres déclarations. Mais, en laissant de côté l'incrimination par trop vague de Richelieu, ces déclarations de Marillac ne sont nulle part contredites. Elles cadrent même dans leur précision et leur vraisemblance avec les autres récits contemporains de la bataille des Ponts-de-Cé. Ajoutons que la chaleur même des éloges que Marillac prodigue aux collègues qui, attachés comme lui à la défense des mémorables tranchées, en ont avec lui partagé l'honneur, nous est une garantie de plus de la sincérité de sa relation.

<sup>3</sup> Ce dernier épisode si lugubre de l'histoire de l'église de Saint-Aubin, je n'en ai trouvé nulle mention dans les sources historiques. Mais à cet égard M. le curé de Saint-Aubin est le gardien le plus autorisé d'une tradition trop vivace pour être révoquée en doute. Et il est le dépositaire d'autant plus sûr de cette tradition qu'il l'a pour ainsi dire recueillie sur place. Car l'ancien presbytère, d'où elle émanait surtout par le clergé intermédiaire, s'élevait juste sur l'emplacement de la nouvelle cure, c'est-à-dire juste en face du portail de l'église dont le séparait seule la grande rue de Saint-Aubin.

<sup>4</sup> Cette grande rue est toujours celle qui continue la route d'Angers à Brissac jusqu'à l'entrée du pont de Saint-Aubin.



fenêtres voisines transformées en meurtrières, lui rompit la cuisse. **Je suis mort**, cria-t-il en tombant comme foudroyé dans son triomphe ; et Bassompierre, accouru à ce funèbre appel, avant d'aller partout ailleurs assurer l'occupation de Saint-Aubin n'eut que le temps de relever Nérestan, pour le remettre à son fils le valeureux Lussan<sup>1</sup>. Épuisé par l'hémorragie, et râlant l'agonie avec l'aide-de-camp Desmarais, autre victime de cette même mousquetade qui avait presque effleuré Bassompierre, on les emporta tous deux au quartier général. Et c'est ce douloureux cortège que rencontrèrent sur le chemin de Trélazé les ambassadeurs du nonce. Ils y crurent voir sans remède s'interposer une double traînée de sang entre cette signature par eux si tardivement enlevée à Marie de Médicis et le dernier espoir de réconciliation filiale.

En revanche, en nous reportant à l'irruption de toute l'armée royale à travers la tranchée, nous y avons laissé Saint-Aignan séparé des deux issues si propices à ses collègues par toute l'épaisseur des régiments enfin réunis des gardes et de Champagne. De l'autre côté réduit à prévenir à tout prix dans l'interception du passage de la Loire la cavalerie royale, qui par le revers totalement dépassé de la redoute méridionale le va tout à l'heure cerner, il avait déjà, de son côté, par la grande rue du bourg, avec son escouade écharpée, tourné bride forcément vers les traces de Retz. Tout à coup un de ces infatigables enfants perdus de l'armée royale qui déjà la devançaient dans l'occupation de Saint-Aubin et l'acheminement vers le château, le voyant dans son caracollement effaré chevaucher vingt pas devant ses hommes, frappe de deux coups de pique au poitrail sa monture<sup>2</sup>, qui là-dessus en se cabrant se jette à gauche avec son cavalier presque désarçonné en une ruelle latérale<sup>3</sup> plongeant sous la première arche du pont de Saint-Aubin. Par là, et à travers ce premier bras de Loire qui le sépare du château, et qu'en son ensablement graduel l'été presque entièrement dessèche, Saint-Aignan avisait déjà vers la plaine une sûre retraite, lorsqu'en un brusque tournant de la ruelle des degrés qui la rendent impraticable à la cavalerie l'arrêtent tout court. Il remonte vers sa suite. Mais au haut de cette ruelle, par la grande rue où afflue déjà la cavalerie royale, se sont jetés à la traverse les carabiniers d'Arnauld pour lui barrer le passage. N'importe : lui quatrième — car trois hommes seulement de son escouade dans sa funeste échappée l'avaient pu rejoindre —, lui quatrième s'acharne à passer outre. Vite enveloppé, seul encore il se débat, tue un des cavaliers qui le cernent, mais son cheval tombe. Sur les entrefaites passe par là le brave officier Boyer, accouru du quartier général de l'armée royale en estafette, avec une dépêche du roi pour Bassompierre. **Je me rends à toi**<sup>4</sup>, lui crie Saint-Aignan. Là-dessus deux sergents

---

<sup>1</sup> V. sur le trépas tragique de Nérestan, son épitaphe dans la Trinité de Bruneau de Tartifume (mss. 871 de la bibliothèque municipale d'Angers, t. II, p. 75).

<sup>2</sup> Après le combat, Bassompierre fit vainement rechercher cet enfant perdu, sans doute pour le récompenser de sa prouesse.

<sup>3</sup> Je crois avoir reconnu cette ruelle. Dans la direction d'Angers vers la Loire, ce doit être la dernière de celles par lesquelles la grande rue de Saint-Aubin, du côté gauche, accède au premier bras de la Loire. Elle tourne en spirale, en pente raide, et par des degrés pavés, le long d'un vieux logis datant de l'époque du combat des Ponts-de-Cé, pour aboutir aux vestiges de la chaussée de l'ancien pont, et probablement sous sa première arche.

<sup>4</sup> Par cette démarche spontanée, Saint-Aignan devança son appréhension matérielle. Et c'est sans doute ce que veut dire Bassompierre en déclarant qu'il fut fait prisonnier sans combat. A la prendre trop à la lettre et dans un sens trop absolu, cette affirmation est absolument contredite par le récit fort circonstancié de Marillac.

ne l'appréhendent que pour le passer à Boyer qui le réclame, l'emmène et le produit fièrement à Trélazé comme le plus beau trophée de la victoire. Car dans l'impasse sinistre qui lui dérobe toute perspective de refuge, et où, sous l'entrecroisement des traces de Vendôme et de Retz, ne l'assistent plus dans la fraternité du désespoir ni Nemours, ni Flosselière, ni Pontchâteau, ni Marillac, au moins Saint-Aignan, dans le premier acte du drame du 7 août, en sa qualité du dernier soutenant de Marie de Médicis, au pied du château qui seul encore résiste pour elle, figure comme l'illustration de sa ruine. Et c'est bien là ce que saluait en lui son digne adversaire Bassompierre quand peu avant sa capture, l'avisant de loin dans la mêlée avec son armure mi-partie rehaussée d'or, et penché pour relever de terre à la pointe de l'épée son chapeau gris à grand panache, il lui criait : **Adieu, Saint-Aignan.** — **Adieu, Bassompierre,** lui répliqua son chevaleresque interlocuteur, sur un ton mélancoliquement répercuté jusque sous l'arche voisine où il ne lui fut pas même donné d'aller ensevelir son malheur.

Cependant les royalistes, fiers d'avoir emporté en deux heures les tranchées et le bourg — car il était environ deux heures du soir<sup>1</sup> —, allaient toujours pourchassant les rebelles jusqu'à l'entrée du pont de Saint-Aubin, dont ils trouvèrent le pont-levis abaissé devant eux. C'est que, depuis que le gouverneur du château Bettancourt l'avait si imprudemment franchi sur la foi de Retz pour s'acheminer vers son faux rendez-vous de colloque clandestin, tout le régiment de la Jousnelinière avait par là franchi la Loire sans que Retz, qui peut-être, par une suite de sa trahison, ménageait sur ses traces un libre passage à l'armée royale ; sans que, d'autre part, la garnison de l'Ile-Forte, soucieuse de n'intercepter pas la rentrée de son gouverneur ; sans qu'enfin personne, entre Retz et Bettancourt, eût pris sur lui de hausser les traverses ; et cela jusqu'à ce que sur ce pont-levis, où dans leur retraite les derniers défenseurs de la tranchée s'acculèrent pour le disputer aux royalistes à la faveur d'une sortie de cette garnison, une prompte accumulation d'hécatombes en eût rendu la levée matériellement impossible. Aussi lorsque, après s'être longtemps morfondu à Saint-Aubin dans le piège de son expectative, Bettancourt une fois désabusé voulut à perdre haleine regagner son poste, il retrouva bien le tablier toujours abaissé, mais pour ne s'y faufiler qu'à grand'peine, à travers ses obstructions funèbres, dans le torrent envahisseur de l'armée royale. Et cela à la seule faveur d'un incognito qui ne le protégea pas même jusqu'au terme de sa course ; car, à peine reconnu au-delà des traverses, et quand il rejoignait sa garnison, une mousquetade lui perça l'épaule.

---

**1** La durée totale de la bataille des Ponts-de-Cé proprement dite est d'une détermination difficile, vu la divergence de calculs s'appliquant aux phases les plus diverses de la victoire de Louis XIII, depuis le forçement des tranchées jusqu'à la reddition du château. Mais certainement les tranchées et le bourg furent enlevés en deux heures. L'attaque des tranchées, en effet, s'ouvrit à midi ; et n'est vers deux heures, c'est-à-dire peu avant de reprocher à Condé de **ne l'avoir pas attendu deux heures**, que Bellegarde et ses collègues de l'ambassade angevine rencontrèrent sur le chemin de Trélazé, au sortir de la fraîche conquête du bourg, le convoi sanglant de Nérestan et de Desmarais. — Ajoutons que si, d'une part, deux heures suffirent aux royalistes pour enlever des tranchées si défectueuses, si mal défendues et si soudainement désertées, en revanche il fallut bien à Bellegarde, nanti seulement à onze heures de la signature de Marie de Médicis, trois heures pour la rapporter à Trélazé dans les tâtonnements du circuit pédestre où le condamnèrent les coupures d'une route directe d'environ deux lieues. Par là s'explique la rencontre, à première vue invraisemblable, de l'ambassade angevine et des deux illustres blessés.

Cependant les royalistes ont occupé le pont-levis sur les ruines de l'armée rebelle. Sur les traverses enfin débordées ses derniers défenseurs sérieux, Flosselière et Boisguérin, qui n'avaient évacué la tranchée de Saint-Aubin que pour renouveler là, de concert avec la garnison du château, des miracles de résistance, sont tombés, en l'illustre compagnie de Saint-Aignan et avec quinze autres officiers<sup>1</sup>, aux mains des vainqueurs. A tant de vivants trophées rehaussés de dix drapeaux, ces heureux vainqueurs ajoutaient l'artillerie du pont aussitôt retournée contre le château dont elle avait si mal défendu l'approche ; et par dessus les parapets ils culbutaient le restant des rebelles.

Maintenant, par delà le pont-levis, et par les arches pleines évacuées à leur tour par la garnison de l'Ile, l'armée royale allait passer outre. Mais sur les entrefaites Bettancourt, avec ses deux héroïques collègues Châteauvieux et Saussenaye, eux-mêmes criblés de plaies dans la défense des traverses et se traînant à grand'peine à sa suite, était rentré à temps au château pour y commander de dessus les créneaux sur le pont envahi une plongeante mousquetade, qui y enleva des files entières. Aussi Créquy, soucieux de ne compromettre pas plus loin ce jour-là, avec une armée que déjà derrière lui débandait le pillage, ces trois avantages si décisifs du forçement des tranchées et de l'occupation du bourg et du pont-levis, fit sonner la retraite. Mais tandis qu'en vertu de ce signal les royalistes se ralliaient pour les quartiers de la nuit autour du logis de l'Épinette<sup>2</sup>, sis à proximité et à droite du pont-levis, en violation de cette consigne trois lieutenants du régiment des gardes, Malissy, Gazotte et Droué le fils, suivis d'une dizaine d'hommes, franchirent seuls le pont, rompirent les barricades dressées sur l'avenue du château, et, arrivés à deux cents pas et à portée de pistolet de la courtine, se logèrent sur la contrescarpe. Mais là ils sont isolés de l'armée par la mitraille qui sans relâche enfile le pont, au point qu'un détachement qui, malgré tout, les veut par là rejoindre, est aux trois quarts écharpé. Voyant même cette mitraille se renforcer de deux canons du château dont la menace les surplombe, notre petite escouade dépourvue de munitions allait périr écrasée entre les deux garnisons du château et de l'île. En vain, sur la suggestion de Mouy et en pleine mousquetade, l'intrépide enseigne Lago, pour retourner avertir Créquy, veut repasser le pont à côté du sergent Desrompu : frappé à la hanche, il tombe. Sur ces entrefaites, par un bonheur inouï, l'ancien page des Guise et l'officier des enfants perdus Puységur, qui, lors de la rentrée de Bettancourt au château et dans le pêle-mêle du sauve-qui-peut, en une contre-partie d'incognito s'y est glissé derrière lui, s'installe au service vacant des deux batteries pour en perdre les décharges en coups tirés en l'air. Pendant ce temps, sur les sept heures du soir<sup>3</sup>, à la faveur d'une aussi propice diversion

---

<sup>1</sup> Parmi ces officiers, outre Flosselière et Boisguérin il faut mentionner encore, entre les maréchaux de camp, le marquis de Brézé et deux collègues, avec un fils de Boisguérin.

<sup>2</sup> Une dénomination actuelle de l'Épinette m'a paru attachée à l'assiette et aux dehors de cet ancien logis aujourd'hui disparu. Il s'agit d'un espace qui, à droite de l'extrémité septentrionale du pont de Saint-Aubin, s'étend en exploitation maraîchère entre la grande rue de Saint-Aubin, les luisettes bordant la Loire et les bureaux d'octroi.

<sup>3</sup> Cette indication de sept heures marque le dernier terme possible de l'épisode formant le second acte du drame du 7 août, je veux dire l'enlèvement du pont-levis, sans en préciser l'exacte durée. Mais à envisager sur ce pont-levis la résistance acharnée des rebelles, favorisée de la sortie de la garnison de l'île et de l'attardement d'une partie de l'armée royale dans la débandade du pillage, ce nouvel épisode ne put durer moins que l'enlèvement des tranchées. Mettons au moins deux heures. Jusqu'à sept heures, tout le reste du temps se consumma dans le ralliement de l'armée royale au quartier de

d'artillerie, et pendant que ses collègues pourchassent devant eux la garnison de l'île, Droué intercepte par une contre-barricade les sorties du château, puis, s'aventurant sur les traces ensanglantées de Lago, arrive jusqu'à Créquy. Sur cette sommation d'une détresse où la folie de cette avant-garde a tourné en prodiges de décision, Créquy embrasse l'urgence d'y répondre. Jugeant toutefois le pont toujours impraticable — car à la canonnade détournée survit la mousqueterie de l'île — il franchit d'abord au pied de ses arches toute la zone de grèves fixée là en atterrissements immuables. Puis, arrivé au courant rapide et difficilement sondable qui le sépare de l'île, il réquisitionne des bacs par lesquels, à travers les brèches de l'estacade, il introduit dans cette Ile non clôturée cent de chacun des trois régiments des gardes, de Picardie et de Champagne. Par là le blocus du château se consolide et se resserre. Puis la mousquetade de ses créneaux, après avoir consommé toute sa maigre et défectueuse provision de poudre à tuer ou blesser seulement une trentaine d'hommes, tout à coup s'épuise. Alors tout le reste de l'armée, partant de l'Épinette, à son tour passe sûrement par le pont dans l'île ; et le pont-levis se relève sur cette dernière victoire où s'engendre le triomphe du lendemain.

Pendant ce temps il s'en fallait qu'avec Saint-Aignan, Flosselière et Boisguérin, tout ce qu'avait épargné dans l'armée rebelle le feu de la bataille fût demeuré la proie du vainqueur. Mais, tandis que les royalistes n'avaient perdu que quatre-vingts hommes en une bataille où l'artillerie des rebelles fut assez nourrie pour former avec la leur un total de quatre cent soixante-trois décharges<sup>1</sup>, le bilan nécrologique de la journée accuse dans le camp de Marie de Médicis un chiffre de sept à huit cents hommes<sup>2</sup>. Il est vrai que, en l'atteignant, les vainqueurs n'eussent pu trop déplorer de bien gratuites catastrophes. Parmi les fuyards qui, grâce à la débandade de l'armée royale au passage de Saint-Aubin esquivrèrent ses étreintes, un grand nombre, en se jetant de dessus les parapets du pont envahi ou les berges de l'Île-Forte dans le plein courant de la Loire, s'y engloutirent dans les grèves mobiles, ou, tombant sur l'estacade dressée devant le château, y périrent lacérés par les fourches métalliques. D'autres, en aval des Ponts-de-Cé et à travers la plaine ravagée de Sainte-Gemmes, traqués, disent

---

l'Épinette. A sept heures s'ouvre le troisième acte de notre drame (blocus et occupation du château) par l'acheminement de Créquy vers l'Île-Forte.

**1** Cette perte semble due surtout à l'hécatombe de l'église de Saint-Aubin. Sur la liste des morts les plus regrettables, il faut ajouter à Nérestan et à Desmarais l'enseigne Laprade.

Parmi les blessés dont l'évaluation m'échappe, Vintevallé et Turville avec Guitaut et Comminges furent blessés légèrement.

**2** On accuse un nombre de prisonniers égal à celui des morts. On n'a pas compté les blessés. — D'ailleurs, ici encore, je n'ai pu qu'adopter une moyenne entre les données les plus diverses. Ajoutons que ces évaluations numériques ne sont fournies qu'à propos de la bataille des Ponts-de-Cé proprement dite. Mais celles afférentes spécialement au siège consécutif du château des Ponts-de-Cé, même en ne les y supposant pas comprises, ne peuvent modifier sensiblement le compte général.

Une partie des morts fut, à l'issue même de la bataille, recueillie dans les tranchées, les maisons et les prairies de Saint-Aubin ; et l'on mit les trois jours suivants à retirer le reste du fond de la Loire.

Citons, parmi les morts les plus en vue, un [lieutenant de Brézé, capitaine-enseigne d'une de ses compagnies](#), et le [lieutenant de Boisguérin, aussi capitaine-enseigne](#), trouvés comme [empacquetés et ensevelis dans leurs drapeaux](#) ; un capitaine — dont le nom est demeuré pour moi illisible aux anciennes archives EE, non cataloguées, de la mairie d'Angers —, décédé à Moru et enterré en la chapelle existant autrefois dans ce village.

nos annales, [comme loups-garous](#), expièrent en un hallali de paysans altérés de féroces représailles, tout ce que les exigences de la dérisoire protection des Ponts-de-Cé leur avait infligé de razzias et de corvées<sup>1</sup>.

Plus miséricordieux dans la victoire, l'officier qui avec Créquy et Nérestan en partageait la gloire, Bassompierre, y déployait jusqu'aux dernières vicissitudes du combat sa fleur de courtoisie. Avant de soustraire Saint-Aignan aux vengeances de la guerre civile en l'environnant de l'inviolabilité d'un prisonnier de guerre, Bassompierre y avait sauvé ses compagnons de captivité Flosselière et Boisguérin : Flosselière, en l'arrachant aux mains qui ne l'appréhendaient que pour l'immoler ; et Boisguérin qui n'avait pas en vain, en invoquant leur ancienne amitié, déclaré se rendre à lui, car, en cautionnant sa rançon envers son détenteur Droué le père, Bassompierre lui avait acheté la sûreté de sa sauvegarde. En revanche, dans la dernière phase et déjà dans l'apaisement du triomphe, plus maître de réprimer la cupidité de la soldatesque qu'en plein enlèvement du bourg de Saint-Aubin, où les débandades de la maraude et les rivalités d'accaparement du butin entre les deux régiments de Picardie et de Champagne, en les mettant aux prises, eussent ou compromis ou souillé la victoire, Bassompierre disciplina l'occupation de l'île en y interdisant sévèrement le pillage. C'était pour que le vainqueur n'eût plus qu'à goûter la satisfaction .du plus pur triomphe, à l'ombre du pont-levis qui en protégeait le couronnement.

Ce couronnement que l'armée royale attendait de son triomphe, n'était autre que la reddition du château, dont l'urgence déjà s'imposait à ses défenseurs. Si encore ces défenseurs aux abois, réduits presque avec leur état-major mutilé à une trentaine, eût eu du moins, dans l'épuisement ou l'avarie de ses munitions, assez de vivres pour tenir jusqu'à l'apparition, d'ailleurs si improbable, d'un secours à l'une des deux rives adjacentes ! Mais Bettancourt, nous venons de le voir, avait trop sacrifié à la défense impossible d'une lie ouverte celle de la forteresse où il l'eût dû toute concentrer. Et, par une même sollicitude d'imprévoyante répartition de ses ressources défensives, la subsistance du château ayant suivi le sort de la garnison, avec l'inévitable occupation de l'île tout son emmagasinement extérieur était tombé aux mains des royalistes ; et par là s'était, à l'inverse, alimenté d'autant leur blocus. D'ailleurs ce blocus, une fois le pont-levis exhaussé, par où l'entamer même en une surprise nocturne, quand, avec la barricade élevée par Droué et Malissy devant la porte du château, il en avait déjà surgi sous la surveillance de Créquy, de Bassompierre et de Tresnel deux autres, l'une du côté d'Angers et l'autre devant la rive gauche de la Loire ; quand à tous ces postes, et autour du pont-levis, on avait doublé les corps de garde ; quand l'artillerie du pont et celle enfin dégagée de la Guilbotte s'allaient renforcer de toute celle provenant d'Orléans ou de Saumur ; quand finalement toute l'armée royale reformée en bataille sur les grèves adjacentes pour y bivouaquer la nuit avec ses inséparables chefs, y semblait moins assiéger une forteresse que garder des prisonniers.

---

<sup>1</sup> Ces déplorables représailles se sont exercées surtout dans les bois qui environnaient autrefois le domaine de Pouillé, situé à trois cents mètres du bourg de Saint-Aubin, sur l'ancienne route des Ponts-de-Cé à Sainte-Gemmes, et aujourd'hui converti en orphelinat agricole sous la direction de M. le curé de Saint-Aubin, à qui je dois encore cette tradition indiscutée.

Non qu'une telle rigueur d'investissement ait exclu de chez les rebelles toute tentative de secours. A peine retiré du flot envahisseur qui, après le forçement de la tranchée de Saint-Aubin, lui avait failli couper la route d'Angers, Marillac, avec ce qu'il put rallier de fuyards dans la prairie de Sainte-Gemmes, en un retour offensif par la grande rue du bourg et à travers l'affluence des derniers bataillons royalistes avait percé jusqu'au pont-levis non encore enlevé aux rebelles, et y avait même dégagé de la mêlée à leur tour ses collègues Saint-Geny, Navailles, Chassenaye et Châteauroux, qui s'y débattaient en forcenés avec leurs épées sanglantes jusqu'à la garde. Mais sur les entrefaites, une fois les traverses conquises et haussées par les royalistes, s'y voyant seul aux prises avec un imposant corps de garde, force lui fut de se rejeter vers Sainte-Gemmes. Là encore il voulut tâter le fleuve pour s'y frayer jusqu'au château une route guéable. Mais déçu par l'inconsistance des grèves, avec la gendarmerie de Du Bellay rejoint en chemin il rétrograda vers Angers, sans que d'ailleurs l'ait à peine troublé dans sa route le harcèlement vite refoulé de quelques escouades ennemies.

Plus heureux d'abord, en la même entreprise distinctement essayée avec vingt hommes, par ce même détour de Sainte-Gemmes et cette fois encore sous un déguisement qui perpétuait autour de la citadelle assiégée le chassé-croisé d'incognitos, le cornette Du Thier avait traversé l'armée royale déjà campée dans les grèves du bras septentrional de la Loire. Puis, par un gué trouvé dès le matin, sous une arche du pont encore libre, parmi les derniers éclats de la mousquetade et les nuages de poussière soulevés par la bataille, il allait subrepticement atteindre l'île et y rallier la garnison. Car, dans son chimérique espoir, c'eût été là pour lui une base de diversion propice à un retour offensif général des fuyards qui, ralliés dans les faubourgs d'Angers autour des contingents encore frais de Marie de Médicis évalués à quatre mille hommes, seraient venus surprendre à revers l'armée de siège qu'il voyait déjà par là écrasée entre deux feux. Mais Du Thier avait compté sans un refoulement sur Angers des réserves suburbaines de Marie de Médicis par les cheveu-légers, demeurés en réserve, de l'aile droite des royalistes. D'ailleurs lui-même, dévisagé sur la grève, essuya une première charge de Cavalerie qui, lui tuant quatre hommes et plusieurs chevaux, le força à la retraite. Puis, en une recharge à fond des carabiniers d'Arnaud qui cette fois abattirent toute son escorte, lui-même tomba de cheval, percé au cou de deux balles qui lui sortirent par l'épaule. Après un long évanouissement, revenu à lui pour s'étonner de son étrange survivance, il fut encore trop heureux d'échapper à la barbarie des paysans de Sainte-Gemmes qui sans cela l'eussent achevé sur place, en se hissant sur un attelage d'artillerie qui le recueillit en prisonnier d'élite, en prisonnier digne d'aller consoler Saint-Aignan, Flosselière et Boisguérin dans la solidarité du malheur.

Dès qu'avec Du Thier et Marillac se fut évanoui pour la garnison du château, et malgré l'opiniâtreté de Bettancourt, tout espoir de secours, ils n'eurent plus qu'à céder aux sollicitations de leur hôte travesti Puységur. Soutenant jusqu'au bout, par une contre-partie des incognitos de Du Thier et de Bettancourt, son rôle d'un réfugié de l'armée rebelle qui, en ne traversant qu'à grand-peine les lignes ennemies, les a reconnues infranchissables, Puységur leur persuada vite l'urgence de traiter. Aussi, dès dix heures du soir, aux sommations émanées du pied du château la garnison répondit par deux signaux qui arrêterent le feu. Et de suite, tandis qu'après échange de sauf-conduits on allait s'assurer du double agrément de Louis XIII et de Marie de Médicis, entre Bettancourt et l'aide de camp de Créquy de Meux, assisté de neuf capitaines du régiment des gardes,

s'ouvrirent des pourparlers qui, le lendemain matin à huit heures, aboutirent à une capitulation signée à la fois du prince de Condé et de Bettancourt, et qui conciliait les exigences de la victoire avec tous les égards dus au courage malheureux. Le château, avec artillerie, drapeaux et bagages, tombait aux mains du roi. En revanche la garnison sortait avec les honneurs de la guerre, balle en bouche, et libre, une fois hors les quartiers de l'armée de siège et en rase campagne, d'allumer ses mèches et de battre le tambour. On la devait même acheminer saine et sauve jusqu'au logis de Marie de Médicis, auprès de laquelle ils pourraient reprendre leur ancien service d'honneur, exclusif pour six mois de toute assistance hostile.

La capitulation une fois signée, cet officier royaliste de contrebande qui en avait si vivement auprès des assiégés pressé la conclusion, Puységur en avisa de suite Bassompierre, qui stationnait en expectative à l'extrémité voisine du pont de Saint-Aubin. Puis, dès que se fut opérée à midi l'évacuation de la garnison, ce fut encore Puységur qui, secouant alors son incognito aux yeux de Bassompierre ébahi de son aventure, au pied de la citadelle dont il avait si dextrement conquis le droit de faire les honneurs, lui en ouvrit la porte. Aussitôt, à la suite de Bassompierre et avec les deux maréchaux-des-logis du May et Contenant, entrèrent quarante soldats du régiment des gardes. Et après eux Condé n'eut qu'à franchir le seuil de la forteresse qui marquait le terme de son inexorable triomphe, en criant allègrement : **Vive le roi !**

Cette acclamation sonnait plus haut et plus juste que ne l'imaginait le prince dont elle émanait ; elle dépassait la portée d'une annonce officielle et concomitante de la prochaine entrée de Louis XIII en cette citadelle qui ne demandait plus qu'à l'accueillir. Une fois les hostilités engagées par la déloyale précipitation de Condé, de l'homme qui en proclamait si orgueilleusement l'heureuse issue, il ne faut chercher ici la victoire uniquement ni dans la conception vicieuse ou l'attaque soudaine, ou le dégarnissement prématuré de la tranchée de Saint-Aubin, ni dans les trahisons, les défaillances ou les discordes de l'état-major, ni dans la fragilité ou l'isolement de la forteresse formant l'enjeu final de la guerre civile. La victoire, elle est bien due aussi au jeune roi qu'avaient dissimulé à peine aux yeux des combattants les ombrages de Saint-Augustin et de Rivette. Demeuré là depuis son arrivée de Trélazé jusqu'au terme de la lutte sur son cheval d'Espagne Ambreville, et, disent les chroniques, armé de pied en cap en Alcide sous son collet de buffle, il s'enivrait de l'odeur de la poudre et du tumulte des armes. Car lui qui, depuis les tranchées du plateau de Saint-Gilles jusqu'aux avant-postes du Verger, n'avait encore vu que des sièges et des escarmouches, il se sentait là à proximité et dans l'atmosphère d'une vraie bataille. Aussi, dans les solidarités du sang royal, rivalisait-il d'impatience refoulée avec son jeune antagoniste Louis de Soissons, au point qu'il avait fallu tout le jour le garder à vue devant les fascinations de l'ouragan déchaîné devant lui, pour le maintenir prisonnier de cette grandeur déjà trop hasardée qui le liait au rivage. Mais en bridant son élan ni Condé, ni Luynes n'avaient intercepté ses effluves de magnanimité, qui opéraient jusqu'aux extrémités du champ de bataille. De son stationnement alternatif des Justices, de Saint-Augustin ou de Rivette, d'où il ne perdait de vue aucune des phases de la lutte<sup>1</sup>, il y communiquait partout son

---

<sup>1</sup> D'autre part, hier encore, sur la rive gauche de la Loire et sur la butte où s'élève l'église Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, on montrait un if antique sacrifié à de récentes constructions, et du haut duquel Marie de Médicis aurait, dit-on, assisté à la bataille du 7 août. Ce n'est là, bien entendu, qu'une plaisante légende. A part même la tardivité de

impétuosité guerrière, cette impétuosité qui tout à l'heure, de l'Océan aux Alpes, et tour à tour dans la ferveur des guerres de religion et dans la chevaleresque défense de nos alliés d'Italie contre les usurpations de Savoie et d'Espagne, sera l'impétuosité enfin émancipée et toujours conquérante de Riez et du Pas de Suse. Mais dès la journée des Ponts-de-Cé, et en attendant cette apogée rapidement atteinte de sa gloire militaire, dès la journée des Ponts-de-Cé ce sont déjà des élans mêlés d'éclairs. En animant de loin le champ de bataille il y projette de lumineuses suggestions. C'est lui qui, pour y assurer l'agile évolution de ses régiments d'infanterie, y avait mesuré l'intervalle des bataillons ; lui qui, pour appuyer le contournement méridional de la tranchée de Saint-Aubin par l'insuffisante cavalerie de Contenant et d'Elbène, avait tiré de sa réserve et y avait expédié en cette phase critique un renfort décisif, en ne souhaitant, disait-il, que de rompre ses chaînes pour l'aller soutenir. Aussi, dans son irradiation royale et dans ses tressaillantes sollicitudes, Louis XIII avait conquis assez de lustre pour n'en rien envier à tant de héros qui avec lui s'installent dans l'auréole de la victoire : Créquy et Bassompierre, Zameth et Comminges, Malissy, Doué, Puységur et tant d'autres<sup>1</sup>. Et pour ne parler que du héros le plus captivant de cet état-major d'élite, en un souvenir persévérant de la bataille des Ponts-de-Cé et sur la demande de Condé c'est de grand cœur que, deux ans après, Louis XIII investira Bassompierre du bâton de maréchal<sup>2</sup>.

---

son lever, suivi d'une prompte interception de la route d'Angers aux Ponts-de-Cé par l'armée royale, à part surtout l'impossibilité de percevoir, du point de vue de Saint-Maurille, absolument rien de la bataille engagée, ce jour-là toutes les convenances retenaient au Logis-Barrault une reine dissuadée d'une émigration d'outre-Loire qui eût seule expliqué sa présence à Saint-Maurille. Pour opérer d'ailleurs cette émigration à travers les lignes ennemies, Marie de Médicis n'avait rien en elle de l'intrépide agilité d'une duchesse de Berry ou d'une grande Mademoiselle.

<sup>1</sup> Après tous les noms évoqués dans mon récit, on peut citer encore un languedocien appelé Cassan, le capitaine Saint-Simon et son lieutenant Desfordes.

<sup>2</sup> Bassompierre, pp. 139, 143, 203 ; Richelieu, t. XXII, pp. 82-90. — *Lettres du Cardinal de Richelieu* (publ. Avenel), t. I, pp. 606, 626 et n. ; et t. VII (supplément), pp. 435 et 442. — Fontenay-Mareuil, pp. 150-151. — Rohan, p. 516. — Brienne, pp. 342-343. — *Mém. de Puységur*, publ. Tamisey de Larroque, t. I, pp. 6 et n., 7. — Arnauld d'Andilly, f° 19-20. — *Merc. fr.*, pp. 330-336, 339-340. — *Journal d'Herouard*, pp. 182-190, 192-195. — *La Nunz. di Fr.*, lettres des 8 et 10 août, datées du Ponts-de-Cé, avec l'*allegata* de Modène ; et lettres des 12, 22, 24 août, 6 septembre. — *Lettres et mém. de mess. Ph. de Mornay* : lettre du 7 août ; *Mém. du roi à Duplessis-Mornay*, 8 août. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 22 août. Marillac, pp. 43, 48-68, 71-75, 82-92, 200. — *Bibl. nat.* : f° Fr. 3814, p. 67 ; F. divers, 15.022. — *Faultes remarquées*, etc. pp. 75-76. — *Matt. de Mourgues, Lumières*, etc., pp. 342-36. — *Aventures du baron de Fæneste* (Cologne, 1721), pp. 207-210, 243, 252-253. — Mairie d'Angers, arch. anciennes non cataloguées, dossier *Guerre entre Louis XIII et la Reyne-Mère*, malheureusement entamé par des déchirures. — Jehan Louvet, t. II, pp. 36-37, 50, 53-54. — Barthélemy-Royer, *Hist. d'Anjou* (*Revue de l'Anjou*, 1852), pp. 482-487. — *Rer. and. Pand.*, p. 95. — Rangeard, pp. 335, 369-373, 374-375. — *La prise du Pont de Sé et de son chasteau par l'armée du Roy* (Paris. chez P. Roulet, 1626, pp. 5-10, 12. — Lb36 1447 : *La prise de la ville du Pont de Sé et la defaite des Troupes qui estaient en icelle, contre le service du Roy, ensemble tout ce qui cy est passé et les drapeaux et guidons qui y ont esté apportés à la Reyne par le commandement de Sa Majesté. Le tout selon l'advis qu'en a donné Monseigneur le duc de Montbazon à Messieurs de la Cour du Parlement le unziesme aoust.* (A Paris, chez Isaac Mesnier, rue des Mathurins. 1620), pp. 5-7. — Lb36 1448 : *Récit véritable de ce qui s'est passé en la prise du Pont de Sé* (Paris, chez Nicolas Trennet, demeurant en la rue de Saint-Jean de Latran), pp. 3-6, 8-9. — Lb36 1449, p. 9.



Par cette promotion significative eût dû du même coup se relever l'honneur d'une victoire dont sa rapidité même nous a soufflé le prestige, et dont il est temps de ne plus sourire dédaigneusement comme d'un divertissant pas d'armes. Assez longtemps tout ce qui s'y est déroulé dans le camp de Marie de Médicis en fait de charlatanisme dans les plans de défense, ou d'imbroglis dans les désertions, ou d'affolement dans les débandades, a prévalu tour à tour dans la bile sarcastique de cet Agrippa d'Aubigné<sup>1</sup> qu'un si amer désabusement écarta de la guerre civile, ou dans les lazzis de ces amuseurs sans pitié qu'on nomme Bautru et Tallemant<sup>2</sup>, sur la portée d'un drame dont ce ne furent là que les intermèdes. Des intermèdes, hélas ! qui ont absorbé le fond, au point qu'à ce drame qui éclate entre le carnage de l'église de Saint-Aubin et les sinistres battues de la plaine de Sainte-Gemmes, s'est invinciblement accolée jusqu'ici l'étiquette si détonante de *drôlerie des Ponts-de-Cé*<sup>3</sup>. Ah ! certes, jamais ne se serait travesti en thème d'hilarité un aussi grave événement historique, s'il eût surgi dans le camp de Marie de Médicis une autorité assez souveraine pour y concentrer la défense, y régir l'élan, y imposer la discipline ; si ce jour-là rien n'eût écarté des conseils de guerre ou diverti des champs de bataille ou cantonné dans l'indépendance un Richelieu, un Rohan, un d'Épernon, un Mayenne ! Mais même dans l'intrépidité, la vigilance et l'audace d'un Marillac, d'un Senneterre, d'un Pontchâteau et d'un Saint-Aignan, d'un Flosselière et d'un Boisguérin, il y avait encore assez de prestige pour sauver du ridicule en leur infériorité numérique la résistance des vaincus, et rehausser d'autant dans la cause royale l'honneur de la victoire.

A un autre point de vue néanmoins cette victoire, due au malheureux contre-temps qui toute la matinée du 7 août a immobilisé dans l'antichambre de Marie

---

— Lb36 1454, pp. 19-20, 22-30. — Lb36 1455, pp. 7-10, 12-17. — *Chron. de Michel Courjaret*, p. 323. — Barthélemy Roger (*Revue de l'Anjou*, 1852), pp. 482-487. — *Ludovici XIII Itinerarium*, pp. 17-22. — Roncoveri, pp. 323-329. — Gramond, pp. 297-301. — Malingre, pp. 65.5-662. — Dupleix, pp. 137-139. — Le P. Griffet, pp. 266-267, 269. — Levassor, pp. 591-592. — Mme d'Arconville, pp. 71-73, 76. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, p. Leclerc, pp. 39, 85-88. — *La Vie du P. Joseph, capucin*, de Dupré-Balain (en copie), f° 472. — *Vie du vénérable P. Joseph, capucin*, pp. 140-141. — Batterel, mss. de l'Oratoire, t. I, l. III, n° 82. — *Henry de Rohan*, P. Auguste Laugel (Firmin Didot, 1889), pp. 91-92. — V. Cousin, *Journal des Savants*, mai et juin, 1862. — Bazin, pp. 357-370. — H. Martin, p. 161. — Daresté, pp. 67-68. — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, 1847, t. II, pp. 246-252. — *L'Anjou et ses monuments*, par M. Godard-Faultrier, t. II, pp. 461-462. — *Histoire de Saint-Michel du Tertre*, par M. Rondeau, passim. — *Dict. de C. Port*, art. *Ponts-de-Cé*. — Renseignements fournis par M. le curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé et MM. Boutton et Leguy.

<sup>1</sup> V. le Baron de Fæneste, *sup. cit.*

<sup>2</sup> Bautru, nous dit Tallemant, y avoir [au combat des Ponts-de-Cé] un régiment d'infanterie au service de le Reine-Mère, et il lui disait un jour : Pour des gens de pié, madame, en voilà assez ; pour des gens de cœur, c'est une autre affaire.

J'ai déjà dit, ajoute Tallemant, qu'il [Bautru] était à la débâcle du Pont-de-Cé. Quelqu'un qui estimoit fort un M. de Jomelière qui avoit quelque emploi en cette guérite lui dit : *Qu'est-ce qui est plus hardi que Jomelière ?* — *Les faubourgs d'Angers*, répondit-il, *car ils ont toujours été hors la ville, et, lui n'en est pas sorti.* — *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux (publ. Monnoyer, 1834), t. I, pp. 104-105, 348.

Ajoutons au chapitre des facéties auxquelles a donné lieu la bataille des Ponts-de-Cé une comédie que firent jouer à leurs élèves les Jésuites de La Flèche.

<sup>3</sup> L'on dit encore aujourd'hui : *La drôlerie des Ponts-de-Cé, ils sont quatorze à porter une ardoise.*

de Médicis l'ambassade du nonce, plutôt à Dieu que dans nos annales militaires elle ne soit pas venu grossir la liste des victoires inutiles ! Inutiles, même pour la gloire de ceux qui y ont attaché leur nom. Afin de s'illustrer sous les yeux de Louis XIII, parmi tant de guerriers dont le lustre a décoré son règne, c'était assez pour Créquy et Bassompierre d'enlever plus tard les barricades du Pas de Suse, auprès desquelles les tranchées de Saint-Aubin n'étaient que jouets d'enfants. Et quant au prince dont la haineuse impulsion, en les déchaînant sur ces tranchées, les y a condamnés à vaincre ; quant au prince qui d'ailleurs n'y a fait qu'égarer confusément dans la mêlée l'impétuosité qui les y avait précipités ; quant au prince qui, en général, n'a pas porté très heureusement de sa personne sur les champs de bataille le nom d'Henri II de Bourbon, c'est sans avoir encouru depuis les pacifications de Sainte-Menehould et de Loudun nul reproche d'échappées pernicieuses, que cette impétuosité de cabinets, de quartiers généraux et de conseils de guerre eût passé toute héréditairement, en la plus forte éducation militaire reçue au foyer paternel et sauf la transfiguration géniale, au vainqueur de Rocroy, de Norlinguen, de Fribourg et de Lens. Et Vendôme ! Sans la bataille des Ponts-de-Cé Vendôme n'eût point ajouté le burlesque d'une forfanterie doublée de couardise à la noirceur de ses mille rebellions contre la légitimité de sang royal ; et de la longue carrière maritime dont c'est à peine si les exploits couvrent tant d'écarts, on n'eût vu que la maturité brillante, la maturité d'un habile défenseur des côtes de l'Océan contre les entreprises de l'hérésie, de la fronde et de l'Espagne. En revanche, avec Nérestan que de prouesses ensevelies dans le feu d'une bataille qui, d'autre part, n'épargna Marillac que pour ne soustraire pas une goutte de sang à l'échafaud du lendemain de la journée des Dupes !

Inutile, au moins la victoire des Ponts-de-Cé le fut même au point de vue du prince dont les animosités l'avaient rendue inévitable, et l'avaient pour ainsi dire imposée à l'amour filial de Louis XIII. En son cruel triomphe Condé ne se pouvait flatter d'avoir vaincu Marie de Médicis, dès lors que Marie de Médicis, à l'heure même de la bataille engagée à son insu, persistait à la vouloir conjurer par une soumission honorable ; par une soumission dont un malentendu d'alcôve et un embarras de carrosse, en en retardant de deux heures la consécration officielle, ne lui ont pu souffler le bénéfice. Non, Condé a surpris mais il n'a pas vaincu Marie de Médicis, pas plus que ces vrais triomphateurs qui s'appellent Créquy, Bassompierre et Nérestan n'ont vaincu le nonce, Richelieu et Luynes. Comme il nous reste à le voir, ce n'est point à la bataille des Ponts-de-Cé que nous devons la réconciliation de Brissac ; ou pour mieux dire ces deux triomphes réciproques de la guerre et de la diplomatie ne peuvent naturellement s'infirmes dans leur plénitude respective. Et en somme, en envisageant dans la journée du 7 août 1620 tout ce que le jeune monarque forcé d'y vaincre sans y pouvoir combattre, en sa transparente sollicitude pour l'armée qui le sentait si proche d'elle, lui a tout à la fois communiqué d'élan et emprunté de lustre, on ne peut enregistrer sans fierté dans les annales angevines une victoire qui a grandi Louis XIII sans humilier Marie de Médicis.

## CHAPITRE VIII. — LE TRAITÉ DES PONTS-DE-CÉ.

La victoire des Ponts-de-Cé, dans son pur éclat, rehaussait tellement Louis XIII que, dès qu'elle se fut déclarée par l'enlèvement des barricades et du bourg de Saint-Aubin, il accourut, avec Condé, à Trélazé pour en aviser son conseil et lui en communiquer son allégresse. Pendant ce temps, et comme pour mieux décorer son triomphe, arrivait son trophée de prisonniers et d'enseignes sous l'accompagnement de Bassompierre. C'est que, dès qu'il eut achevé de bloquer la citadelle des Ponts-de-Cé par l'érection des barricades et le renforcement des corps de garde, Bassompierre s'était esquivé pour quelques instants de sa ligne de blocus avec ces gages de bienvenue ; et, vraiment, cette victoire qui s'incarnait en lui, il méritait bien à la fois d'en assurer le couronnement et d'en escorter les prémices.

Hélas ! pourquoi faut-il qu'une victoire qui lui devait à lui-même l'innocence de son lustre, Bassompierre, dès son arrivée à Trélazé, l'ait douloureusement reconnue inutile et, partant, regrettable ? C'était peu après la venue de Bellegarde qui, de son côté, semblait n'être arrivé d'Angers avec la tardive signature de Marie de Médicis que pour aborder Condé, qui déjà s'applaudissait de proscrire ce hors-d'œuvre, avec cet amer reproche : **Eh quoi ! ne pouviez-vous nous attendre au moins deux heures ?** Et pourquoi faut-il que ce reproche qui, dans le silence de Bellegarde et rien qu'à l'apparition de Condé devant le convoi sanglant de Nérestan, eût surgi du fond de sa blessure et vibré dans le rôle de son agonie, hélas ! pourquoi faut-il qu'un aussi poignant reproche n'ait valu à l'ambassade affligée dont elle émanait si justement que cette impitoyable réplique : **Nous n'étions pas obligés à deviner la parole de la Reine. C'était à vous à vous hâter, et non pas à Sa Majesté à vous attendre. On vous l'avait bien dit à La Flèche !**

Ce qu'à La Flèche Henri de Bourbon s'était bien gardé d'avouer à l'ambassade angevine, c'était le piège attaché à la rigueur de son ultimatum. Ici, d'ailleurs, Condé est le seul coupable. Seul il répond de la perpétration de son coup de Jarnac. Dans la grande journée du 7 août, il n'a pas trouvé plus de complices en l'attaque prématurée des Ponts-de-Cé qu'en l'attardement au logis Barrault de l'ambassade angevine. Un complice ! on n'en peut voir, certes, dans le jeune roi, que sa double impatience de réconciliation et de victoire a tenu jusqu'au soir à égale distance de Trélazé et des Ponts-de-Cé, à égale distance de Condé et de Luynes. Dans toute cette journée, Louis XIII n'avait pas plus répudié la diplomatie qu'enchatné la victoire. Et c'est ce qui l'autorisait à convier Bassompierre et Bellegarde, dès qu'à Trélazé tous deux parurent devant lui sans que la récente victoire du jour entre eux deux pût s'ériger en grief et sans que, partant, il y eût là de glace à rompre, à fraterniser sous ses irrécusables auspices. Louis XIII, à Trélazé, présenta donc sûrement Bassompierre à Bellegarde<sup>1</sup>, et tous deux s'abordèrent en parfaite courtoisie, quoique non encore sans réserve.

---

<sup>1</sup> C'est sans doute aux fraîches confidences qui émanèrent là de Bellegarde que nous devons les seules explications plausibles de son désastreux attardement du matin au Logis-Barrault, telles que nous les avons adoptées d'après le récit de son interlocuteur Bassompierre. Et ne nous étonnons pas de l'absolu silence observé là-dessus par

Ce qu'en effet à Trélazé dut réserver Bellegarde vis-à-vis de Louis XIII jusqu'au retour à Angers de l'ambassade du nonce, ce fut la remise de la signature maternelle qui ne répondait plus, comme lorsqu'il l'eut recueillie dans la ruelle du logis Barrault, aux assurances du sursis d'hostilités daté de La Flèche. Depuis lors, la bataille si soudainement engagée au pied des tranchées de Saint-Aubin n'avait-elle pas tout remis en question ? Non que, encore une fois, ce qu'on peut bien appeler la surprise des Ponts-de-Cé ne fût imputable qu'à la seule perfidie de Condé. Mais, aux yeux de Marie de Médicis abusée, et de par la hiérarchie des responsabilités, Louis XIII n'en devait-il pas porter toute la peine ? Et, dans son aveugle exaspération des apparentes trahisons filiales, Marie de Médicis n'allait-elle pas s'obstiner dans ses chimères de revanche ? Et dès lors, tant qu'à éterniser par là la guerre civile, son objectif immédiat, en la persévérance de ses expectatives méridionales, ne serait-ce pas le recouvrement du passage de la Loire ? Aussi importait-il, pour ainsi dire, moins encore à Louis XIII d'en avoir conquis que d'en entretenir et d'en ravitailler l'interception. Dans ce but, tout d'abord, il renforça la ligne de blocus établie autour de la citadelle déjà presque entr'ouverte des Ponts-de-Cé, par l'échelonnement de toute la partie encore intacte de son aile droite aux plus proches quartiers de l'Authion, à savoir : l'infanterie à Sorges et la cavalerie à Trélazé. Et ce ne fut qu'après avoir intégralement assuré les logis de cet effectif de réserve qu'il alla, vers minuit, rejoindre son conseil de gouvernement au quartier général reporté vers Brain ; et cela non sans que d'abord on ne l'y vit en tête des cornettes de sa garde caracoler aussi légèrement que s'il n'eût pas été, sous le feu de la canicule, dix-sept heures à cheval. Et après cette svelte passade, toujours sous l'impulsion de la même allégresse et par une suite de ses sollicitudes obsidionales, Louis XIII ne mit pied à terre que pour ériger le fleuve séparant la rébellion maternelle de sa dernière zone d'assistance, en un double courant d'armes et de vivres. Se retournant vers l'homme qui, dans son gouvernement de Saumur, s'attachait à l'extrémité la plus voisine de l'Anjou comme le plus strict gardien de ses délimitations fluviales, Louis XIII envoya relancer Duplessis-Mornay pour l'envoi aux Ponts-de-Cé de cette artillerie si impatientement attendue d'Orléans, avec chargement de pains de munitions. Et, pour défrayer à cet égard ses commandes et ses réquisitions de bacs, le surintendant des finances Schomberg, qui, dans le conseil de gouvernement, accompagnait Condé, Retz et Luynes, assigna à Duplessis-Mornay le remboursement de ses avances sur la caisse de l'armée.

En même temps, par une correspondance heureuse à ces sollicitudes d'interception qui, chez Louis XIII, suivaient le cours central de la Loire, et tout à la fois pour y conjurer la perméabilité insurrectionnelle et y mieux assurer jusqu'aux Ponts-de-Cé le libre trajet de l'artillerie d'Orléans — en tout seize canons, sous bonne escorte, annoncés pour le lendemain, avec trois mille pains de munition fournis au commissaire des vivres —, Louis XIII, en amont d'Orléans, avait fait occuper par le duc de Rethelois le poste de la Charité. D'Orléans à Saumur, le gouverneur de Tours Courtenvaux avait, avec deux canons amenés du chef-lieu de sa province, chassé de Langeais le commandant rebelle La Joubardière. Plus bas Villarnoul occupait, du bourg de Candes au château de Chinon que venait d'évacuer Chanteboube en n'y laissant que cinquante hommes, l'embouchure de la Vienne, pendant qu'à Montreuil-Bellay La Tabarière surveillait, avec un noyau de fraîches recrues, l'embouchure du

---

Richelieu, si soigneux de nous dérober tous les échecs infligés à ses entremises aussi bien qu'à ses expectatives personnelles.

Thouet. Enfin, de Saumur aux Ponts-de-Cé, nous avons vu Duplessis-Praslin, en refoulant devant lui La Perraudière des Rosiers sur la Daguenière et de la Daguenière sur Belle-Poule, balayer la jetée de la Loire, tandis qu'un de ses détachements allait, jusqu'en aval des Ponts-de-Cé, garnir l'étape de Montjean. Et ainsi, sur toute la Loire, les rebelles n'avaient plus de passage libre que vers l'extrémité de son cours inférieur, à l'étape d'Ancenis, d'ailleurs trop éloignée d'Angers pour leur être rapidement exploitable, alors même qu'en cette zone de son gouvernement de Bretagne est failli le royalisme attentif du duc de Brissac.

En développant ainsi tout à la fois et en affermissant, dans son extension à travers toute la France, cette ligue centrale d'interception, Louis XIII, d'une part, sur la rive droite de la Loire, avec 16.000 fantassins et 3.000 cavaliers, tenait à sa merci Marie de Médicis. Par où, en effet, lui pouvait-elle échapper, une fois emprisonnée entre la Loire et la Maine, la Bretagne et la Touraine, avec ses seules réserves de 4.000 hommes et de 800 cavaliers, frustrée d'un chargement de 50.000 livres de poudre à son adresse immobilisés dans La Rochelle, et réduite à la provision précaire de trois jours de vivres par l'incendie des récoltes de la banlieue ?

Sur la rive gauche de la Loire, et entre la Loire et la Garonne, le seul homme qui, en sa qualité d'un audacieux corsaire des imminentes guerres de religion, eût pu par l'embouchure de la Loire, en reconquérant le poste de Montjean, convoier jusqu'à Angers les poudres de La Rochelle, le frère de Rohan, Soubise, subissait dans le Poitou un grave et, ce semble, un décisif échec. Car, au sud de Poitiers, l'un des principaux commandants méridionaux de l'armée royale, le duc de La Rochefoucauld, en l'enlèvement des tranchées du poste de Brion, avait capturé, avec une partie de son état-major, l'élite de ses forces. Entre la Charente et la Garonne, et en remontant ce dernier fleuve au-delà de son affluent du Lot jusqu'à l'affluent du Tarn, Thémines, grâce à la conquête du Quercy, consommée par l'enlèvement de Moissac sur le comte de la Suze, neveu du duc de Mayenne, s'était assuré là, avec 7.000 fantassins et 200 cavaliers, une base de diversion qui attardait ce dernier en ses tentatives avunculaires de revanche. Sur la Haute-Garonne, à Toulouse, l'impassible mais le fidèle Montmorency assoupissait dans sa zone d'immobilité l'incandescence isolée des huguenots de Béarn. A l'extrémité orientale du réseau insurrectionnel, sur le bassin du Rhône, le gouverneur du Lyonnais d'Alincourt et le gouverneur du Dauphiné Lesdiguières s'étaient abouchés à Lyon, avec leur contingent total de 8.000 fantassins, 1.200 cavaliers et 6 canons, pour y conjurer les surprises de la Savoie. Sur la Saône, les lieutenants de Bellegarde maintenaient la Bourgogne et, par la Bourgogne, surveillaient la Lorraine. Au nord, sur la Somme et au regard des Pays-Bas, le gouverneur de Chaulnes, Cadenet, s'était inquiété à tort des armements limitrophes du général Spinola qui, alors en pleine ouverture de la période palatine de la guerre de Trente-Ans, et par une solidarité des deux branches de la maison d'Autriche dans l'attaque de l'électeur rebelle Frédéric V, dirigeait, par Juliers et le Bas-Rhin, vers le Bas-Palatinat toutes les forces espagnoles. Et un aussi rassurant dérivatif était attesté avec l'autorité la plus persuasive, à la fois par l'archiduchesse Isabelle à l'évêque d'Avranches, et à Paris à l'un des secrétaires d'État par l'ambassadeur de Bruxelles en France. Bien plus, dans l'intimité de ses confidences thermales à Spa, l'archiduchesse Isabelle blâmait sévèrement la sédition de Marie de Médicis, il est vrai sans s'offrir à la combattre. Mais, en définitive, une aussi prudente, disons mieux, une aussi maligne neutralité de la politique espagnole n'était que la contre-partie de celle observée, dans les conflits religieux de l'Allemagne, par la France envers

l'Autriche. Et d'ailleurs nous sommes encore loin de cette seconde et, cette fois, irrémédiable crise des dissensions de la maison royale où l'Espagne, par une transition de sa neutralité sournoise en une hostilité déclarée, au lendemain de la journée des dupes n'accueillera la fugitive Marie de Médicis que pour fomenter dans une insidieuse hospitalité ses rancunes maternelles.

Mais, après avoir assuré et goûté sa victoire, Louis XIII, non content d'en propager autour de lui la jubilation, en voulut de suite adresser l'annonce officielle au siège permanent de l'autorité royale. Celle qui y avait droit en première ligne à un aussi heureux message, c'est bien cette reine qu'en quittant Paris Louis XIII avait laissée avec le titre de régente du royaume. D'autant plus qu'aujourd'hui l'on peut bien affirmer que la gracieuse et engageante Anne d'Autriche n'était pas pour rien dans l'exploit du jour. Nous en attestons ces héréditaires affinités entre la galanterie et la vaillance qui nulle part, dans la race d'Henri IV, ne se décélèrent si innocemment que chez Louis XIII. On reconnaît bien sous ses lauriers l'époux transformé d'Anne d'Autriche. A son essor de virilité conjugale s'attache ce qu'on célébrait autour de lui comme l'éveil d'un Alcide. Aussi c'était à celle qui avait provoqué cette radieuse métamorphose à la constater de première main dans la remise d'un bulletin triomphal, d'un bulletin accompagné de dix-sept enseignes conquises dans les tranchées de Saint-Aubin, et qui devaient reposer au Louvre en attendant leur déploiement sous les voutes de Notre-Dame.

A côté d'Anne d'Autriche, et au premier rang de son conseil de régence, figurait le duc de Montbazou qui, lors de l'arrestation à Angers de son fils Rochefort, fuyant les trahisons de l'hospitalité angevine encourues rien que par son adjonction à l'ambassade du nonce, avait regagné à Paris son premier poste de gouverneur de l'Ile-de-France. C'est à lui qu'Anne d'Autriche communiqua d'abord son message d'allégresse. Et rien ne pouvait mieux que ce privilège d'information le dédommager de ses trances paternelles. Rien ne pouvait mieux effacer en sa personne l'outrage infligé à une diplomatie dont la victoire elle-même allait respecter l'œuvre et confirmer les démarches.

Immédiatement autour de ce Conseil de régence, il y avait ce Parlement de Paris qui, la veille de l'entrée en campagne de Louis XIII, en avait homologué la formation, et qui ne s'était jamais départi de sa fidélité à la cause royale, puisque, après avoir condamné l'insurrection dans son principe, il en avait rejeté les appels. Aussi ces dignes magistrats qui avaient renvoyé toutes closes au roi les requêtes dont les rebelles assiégeaient ses audiences, en retour méritaient bien de recevoir toutes fraîches des mains de Montbazou, le 11 août, et d'enregistrer solennellement ces premières annales d'un règne qui répondait si glorieusement à leur confiance, d'un règne où le nom de Louis XIII promettait de ne s'effacer pas éternellement sous celui de Richelieu, entre les deux noms d'Henri IV et de Louis XIV.

En même temps on ne pouvait non plus oublier le corps diplomatique, à commencer par son plus auguste membre, le nonce Bentivoglio, qui, dans son éloignement de sa délégation angevine, devait voir son œuvre moins compromise que confirmée par l'éclat d'une victoire qui semblait s'imposer comme l'impérieux dénouement de la guerre civile. Aussi, dès la matinée du 10 août, Anne d'Autriche lui en expédia l'annonce ; et, de suite, Bentivoglio en alla complimenter la jeune reine qui, par une joyeuse infraction à la sévère étiquette des réceptions du Louvre, lui donna audience avant même l'achèvement de sa

toilette, pour dérouler devant lui, avant leur chargement pour Notre-Dame, les trophées si chers à son orgueil conjugal<sup>1</sup>.

Mais, pour Louis XIII une fois confirmé dans sa victoire, ce n'était pas tout d'en propager au loin le retentissement, il fallait encore lui en décerner la consécration. C'est à quoi pourvut, dès après la réduction du château des Ponts-de-Cé, le maréchal de Créquy, en venant à Brain informer son souverain de cette mainmise sur l'enjeu final de la guerre civile, et en l'y acheminant dans le rapide éclat d'une entrée royale. Car il y avait à peine deux heures que Condé avait ébranlé de l'acclamation de *Vive le Roi !* les voûtes évacuées de la frêle citadelle, qu'à son tour, vers midi, Louis XIII en franchit le pont-levis avec son frère Gaston, son état-major et son régiment des gardes. Et c'est là que l'attendait son bouillant collatéral, également empressé d'acclamer et d'accueillir le jeune souverain qui s'était laissé pousser par lui si docilement à la victoire, à cette victoire qu'il revendiquait, lui, comme son œuvre. C'est là qu'Henri de Bourbon attendait Louis XIII pour déployer sur ses lauriers d'Alcide le plus beau des étendards capturés de Marie de Médicis et, partant, le trophée le plus disputé aux exigences de la capitulation par le gouverneur Bettancourt : un étendard blanc et jaune, portant, autour des armes couronnées de la reine-mère, la devise *Pietate et justitia*.

Pitié et justice ! En affichant cette assignation d'aussi plausibles mobiles à sa prise d'armes, Marie de Médicis était-elle sincère ? En se targuant — car telle était la signification de ses enseignes —, en se targuant d'affranchir l'autorité royale de la tyrannie de Condé et de Luynes, à quel point s'abusait-elle sur ses rancunes maternelles ? C'est là un secret à jamais enseveli entre elle et son confesseur, le jésuite Suffren. Toujours est-il que, dès que Louis XIII eut atteint la forteresse dont sa seule approche, pour ainsi dire, soulevait devant lui la herse, qu'on eût pu croire que, sous les auspices du plus mortel ennemi de Marie de Médicis, son cri de guerre tournait en supplique. Pitié et justice ! Par une transposition de ce mot d'ordre qui, hier encore, ralliait l'insurrection autour d'elle, Marie de Médicis semblait invoquer aujourd'hui la commisération filiale.

Pourtant Louis XIII arrivait au château des Ponts-de-Cé en vainqueur non désarmé, le pied maintenu dans l'étrier, le casque en tête et la lance en arrêt. Et, après avoir élevé d'abord en actions de grâces ses regards étincelants vers le ciel, après avoir ensuite reporté du bassin de l'Authion jusqu'aux extrémités du théâtre angevin de sa marche triomphale ses sollicitudes de retranchements et de logis, il avisait déjà, ce semblait-il, par delà le passage définitivement intercepté de la Loire, des perspectives méridionales d'une nouvelle phase de victoires. Mais, dans la satisfaction rapidement atteinte d'un premier essor guerrier, Louis XIII n'ambitionnait plus désormais que la plus belle de toutes, celle de se les interdire et de poser les armes au pied des trophées où s'inscrivait l'appel à sa clémence filiale. Nous nous rappelons comme cette clémence s'était délicatement trahie dès les premiers élans de son entrée en campagne, en cette déclaration de Mortagne où, pour que se cicatrisât mieux la plaie infligée d'abord à l'orgueil maternel par l'imprudente apologie de Condé, il avait écarté du nom de Marie de Médicis toute accusation directe de révolte, pour la rejeter toute sur

---

<sup>1</sup> Parmi les autres informations officielles émanées de Louis XIII à l'adresse des gouverneurs de provinces, signalons le mémoire qu'il adressa le 8 août à Duplessis-Mornay, et où abondent des particularités qui nous l'ont fait adopter comme l'une des sources du combat des Ponts-de-Cé.

les exploiters de ses griefs, en ne se disant armé que pour sa délivrance dès lors qu'ils la tenaient captive. Plus tard, lorsqu'au Verger, dans l'interception opérée sur Sardini des lettres de Marie de Médicis, il eut reconnu des destinataires que compromettrait cette capture, il voulut, rien que parce qu'elles étaient signées d'elle, oublier jusqu'à leurs noms. En même temps, par une suite des sollicitudes vouées par ce sincère libérateur de Marie de Médicis à tout ce qui touchait à sa considération et à son service, c'est sur ses recommandations que la police préposée derrière lui à la surveillance de sa capitale y avait épargné sa haute domesticité dans une razzia de suspects pour la lui renvoyer intacte. Après cela, qui s'étonnera de voir Louis XIII, à peine installé au château des Ponts-de-Cé, en renvoyer à sa mère, le 9 août, la garnison non désarmée sous l'honorable escorte du capitaine du régiment de Navarre Bonneveau, avec ses enseignes marquées de ses armes et de son chiffre ? C'est que, dans les clauses de la capitulation du matin, Louis XIII n'en avait exigé si rigoureusement la remise que pour gagner sur sa mère le plaisir de lui en déférer l'hommage. Et en renvoyant à Anne d'Autriche toutes les autres enseignes, il n'avait gardé celles-là que juste le temps de méditer l'enseignement de leurs devises, avant de partager les trophées de sa victoire entre la veuve de Henri IV et la mère de Louis XIV.

En regard des glorieux ménagements octroyés par la piété filiale à cette garnison qui rapportait à Marie de Médicis les plus hautes consolations de son désastre, qu'allaient obtenir les prisonniers recueillis la veille sur le champ de bataille ? Malheureusement le plus prestigieux d'entre eux, Saint-Aignan, encourait aussi le plus gravement la sévérité du vainqueur pour ne s'être jeté dans la révolte qu'en désertant son poste antérieur de maître-de-camp de la cavalerie royale. Aussi, dès qu'arriva au quartier-général de Trélazé cet éminent transfuge, avec le flagrant délit d'une forfaiture qu'accentuait encore l'éclat de ses prouesses finales, le prince de Condé et le garde des sceaux Du Vair, appelés le 13 août, dans l'improvisation de ce qu'aujourd'hui nous appellerions une cour martiale, à statuer judiciairement sur son sort, opinèrent d'emblée pour une condamnation capitale. Et Louis XIII, par une rigueur naturelle primant ici le respect filial, en face d'un homme à qui Marie de Médicis devait la glorification de son malheur, allait sanctionner le verdict draconien de son conseil, et par là livrer à Condé Saint-Aignan, comme il fera plus tard à Richelieu Montmorency, Marillac et Cinq-Mars. Mais à ce moment Bassompierre, dont la courtoisie et la générosité suivaient infatigablement les vaincus bien au delà du champ de bataille de la matinée et jusqu'au tribunal des réactions consécutives, s'adjoignit pour un recours en grâces, en la personne de Créquy, le collègue partageant avec lui tout à la fois l'honneur et l'autorité de la victoire. Ensemble ils plaidèrent chaudement devant Louis XIII la cause d'un homme dont l'élan malheureux, sous l'arche des Ponts-de-Cé, ne l'avait trahi qu'en le transfigurant ; de l'indéfectible chevalier d'une souveraine dont la considération lui devait assurer en retour, par une communication de ses augustes prérogatives, aux yeux de celui qui ne l'avait vaincue qu'en s'inclinant devant elle, l'invulnérabilité d'un prisonnier de guerre. C'est ce privilège, ajoutaient Bassompierre et Créquy, c'est ce privilège qu'au moment de sa capture nous avons garanti à Saint-Aignan en notre qualité de généraux de Sa Majesté. Nous y avons donc engagé l'autorité royale, et cette assurance l'a seule déterminé à se rendre. Après cela, si de ce chef notre initiative est désavouée, il ne faut plus compter sur de pareilles soumissions. Il n'est désormais pas un rebelle qui, cerné sur les champs de bataille d'une guerre civile, n'y épuise la résistance, fût-ce en abreuvant de son sang ce qui s'est par là transformé pour lui en un lit d'honneur, plutôt que de s'y laisser



ignominieusement ramasser comme une proie d'échafaud. Nous ne sommes pas des prévôts pour traîner au supplice un ancien compagnon d'armes. Et, plutôt que d'en encourir le soupçon, concluait impérieusement Créquy, il me faut le salut de Saint-Aignan, ou je brise là-dessus et je pars si, séance tenante, je n'obtiens sa grâce. Il ne fallait pas moins que ce fier plaidoyer, s'enhardissant de toutes les recommandations d'une victoire dont une résistance si implacablement condamnée avait encore rehaussé le lustre autant qu'elle avait honoré l'infortune maternelle, pour fléchir soudainement Louis XIII. Séance tenante, il expédia d'abord aux exécuteurs d'une sentence si hautement réprouvée un ordre de sursis, qui donna le temps à Duplessis-Mornay de venir à son tour intercéder pour son collatéral. Et alors, comme pour racheter envers Saint-Aignan sa rigueur initiale par un renchérissement sur ce qu'on sollicitait de sa clémence, Louis XIII ne lui rendit la vie qu'avec la liberté, en le défrayant même de l'acquit de sa rançon envers l'aide de camp Boyer, celui-là même à qui Saint-Aignan avait déclaré se rendre. Le seul témoignage subsistant de sa disgrâce fut sa déposition de la charge laissée vacante par sa désertion, et dont Louis XIII avait déjà disposé le 9 août au profit de l'officier La Curée<sup>1</sup>. Mais ce n'était là, comme nous l'allons voir, que l'application d'un des articles les moins débattus du traité de paix générale signé dès le 11. Et d'ailleurs Saint-Aignan pouvait compter sur l'indemnité de cinquante mille livres dont le couvrit peu de jours après Marie de Médicis, comme en un concours ouvert au sein de cette maison royale, déjà réconciliée dans le dénouement de la guerre civile, entre la miséricorde et la gratitude. Pour rivaliser même, sur ce nouveau champ de bataille, au moins à armes égales avec celle qu'il désespérait d'y vaincre, Louis XIII emprunta à Marie de Médicis tout ce qui, dans son grand cœur, survivait légitimement à sa révolte. Aussi, à peine Saint-Aignan se fut-il jeté à ses pieds avec l'effusion du repentir provoqué par sa clémence, qu'en le relevant il le loua des prodigalités d'un courage reconnu digne d'une meilleure cause. Et de ce seul côté là, certes, il y avait de quoi consoler Saint-Aignan de ce que sa soumission ne lui pouvait plus rendre.

Ces éloges d'ailleurs, Saint-Aignan les partageait avec son compagnon de captivité Du Thier, et avec Marillac qu'on croyait alors disparu dans la mêlée<sup>2</sup>, et avec tant d'autres héroïques défenseurs de Marie de Médicis qui, eux, n'avaient rien déserté pour la suivre. Aussi, en les gardant à son service, Louis XIII ne leur demanda que de lui continuer ce que sa mère avait obtenu d'eux. En revanche, et de par les mêmes identifications filiales, il stigmatisa ceux qui, au plus fort du combat où s'était jouée au nom de Marie de Médicis sa partie d'honneur, l'avaient si fatalement lâchée. Et d'abord l'inconsistant duc de Retz, dont la cour ne daigna pas même salarier la défection. Et puis et surtout les Vendôme, chez qui Louis XIII, en dépit des naturelles solidarités de race, ne retrouvait rien de ce qui circulait héréditairement dans ses veines. C'est que, de ce côté, les vaillances d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Française n'avaient pas suivi dans ses prostitutions le sang royal. C'est du moins ce que proclamait bien haut, dans l'intraduisible crudité et dans l'émancipation guerrière de ses saillies triomphales, sur ce champ de bataille qu'ils lui avaient si honteusement abandonné, l'héritier normal de ce sang généreux d'Henri IV. Et là-dessus Louis XIII s'épanchait à d'autant plus juste titre, que ce sang si légitimement reçu de Marie de Médicis et

---

<sup>1</sup> Investi officiellement le 19.

<sup>2</sup> S'il faut en croire même Marillac, Louis XIII aurait songé à honorer particulièrement sa résistance par l'érection d'un mausolée.

si respectueusement tourné contre elle, lui-même à son tour, en époux tendre encore et toujours chaste de celle qui venait d'en déterminer chez lui si à propos l'éruption virile, il ne le transmettra que par Anne d'Autriche à Louis XIV.

Si la vitupération sans merci de Retz et de Vendôme nous révèle tout le prix que Louis XIII attachait au déploiement de l'héroïsme jusque dans la révolte, en revanche on juge, par la haute estime vouée à un Saint-Aignan et à un Du Thier, tout ce qu'obtint de lui le même héroïsme éclatant sous ses enseignes. Dès qu'était arrivé à Trélazé le convoi funèbre où déjà presque agonisait Nérestan, Louis XIII était accouru à son chevet pour lui déléguer, ainsi qu'à Du Thier, son propre chirurgien, avec le versement de deux cents pistoles affectées à son traitement, et pour lui prodiguer tous les soins grâce auxquels on ne désespérait pas encore de fermer sa blessure<sup>1</sup>. Et quand, malheureusement, peu après cette paix des Ponts-de-Cé trop tardive pour conjurer sa perte, et que cette perte n'avait pas même servi à préparer, quand, dis-je, l'hémorragie ou la gangrène eut tari la source de sa généreuse vie<sup>2</sup> avant que Louis XIII eût pu lui conférer,

---

<sup>1</sup> Une aussi délicate attention de Louis XIII envers l'illustre blessé lui aurait été fatale, à ne s'attacher qu'à cette boutade de Bassompierre : Après la signature de la paix des Ponts-de-Cé, le 10 août. Louis XIII vint visiter au faubourg M. de Nérestan qui, pour le grand coup qu'il avoit, n'étoit pas en trop mauvais état. Se fût garanti, si l'on l'eût laissé entre les mains du chirurgien Lyon mais les autres bourreaux de chirurgiens importunèrent tant le Roi comme il étoit à Brissac, que le septiesme jour d'après sa blessure, étant en bon état, on lui ôta des mains pour le mettre entre celles des chirurgiens du Roi où il ne vécut que deux jours.

<sup>2</sup> Nérestan décéda le 30 août, en un lieu appartenant à l'infirmier de Saint-Aubin. Conformément à ses dernières volontés, son corps, préalablement embaumé, fut transporté en son pays natal de Champagne, en un couvent de Carmes de sa fondation, et son cœur déposé dans la chapelle du couvent des Récollets, adossé si pittoresquement au rocher de la Baumette, à une lieue d'Angers, sur la rive gauche et au bord de la Maine. On y lisait jadis, devant le grand autel, sur une lance de cuivre, cette glorieuse épitaphe :

Icy gist le noble et invincible cœur de Philibert de Nérestan, chevalier de l'ordre du roy, conseiller en son Conseil d'Estat et privé, capitaine de cent hommes d'armes en ses ordonnances, et grand-maistre des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jherusalem, de Bethléem, de Nazareth de deçà et de delà la mer, et mareschal de camp aux armées de Sa Majesté qui, en continuant ses généreux exploitz pour le service du roy, fort blessé d'un coup de mousquet aux Ponts-de-Cé, le 7e aoust et mourut le 30 dudit mois 1620, *Requiescat in pace*.

Lequel, ayant mille témoignages de sa générosité rendus pour le service de nos roys et pour le bien commun de toute la France, fist veoir courageusement aux yeux du roy et de toute la Cour que le plus grand de ses désirs estoit d'employer sa vye à son service. Sa mort fust le sceau de cette fidélité, lorsqu'en la journée des Ponts-de-Cé sa valeur ayant entonné les plus valloireux par les admirables effects de son courage qui le portoit toujours aux endroicts plus hazardoux. Enfin, après mille honorables blessures dont le sang lui a autrefois arrosé aultant de lauriers, il reçut la dernière d'une mousquetade pour comble de ses triomphes aux yeux et aux regrets de son roy et de la Cour, à la perte de la France et aux larmes de son filz qui combattoit vaillamment auprès de son père, le reçut entre ses bran lorsqu'il fut esbranlé du coup, hélas ! regrettable à toute la France, parce qu'aux efforts de ses armes, dans la carrière d'ung soleil, ceux qui s'opposèrent à luy se virent defaicts, Leurs Majestez heureusement réunies et la province tremblante toute assurée. Là, l'invincible Nérestan trouva son lict d'honneur, et le champ de sa mort sera pour jamais le champ de sa gloire. — V. spécialement sur ce qui se rattache aux souvenirs laissés par Nérestan à la Baumette : Louvet (*loc. inf. cit.*) ; Bruneau de Tartifume, *Philandinopolis*, 3e partie, f° 78. — C. Port, art. *Baumette*, et M. Aimé de Soland, *Revue Angevine*, 1er décembre 1895, pp. 61-68.

ainsi qu'à son émule Bassompierre, le bâton de maréchal de France, au moins, comme pour perpétuer auprès de lui l'illusion de son assistance, dès après le transfert de ses dépouilles au couvent voisin de la Baumette, il conféra au digne fils qui l'avait relevé sur le champ de bataille et qui, par là, s'était érigé pour ainsi dire en héritier de son plus beau titre d'honneur, sa survivance en la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare.

En repassant des sollicitudes de récompense aux sollicitudes d'amnistie inséparables de sa victoire, et en revenant par Nérestan et par Saint-Aignan à Marie de Médicis, Louis XIII étendit le privilège d'inviolabilité attaché à son service et à son état-major jusqu'à l'enceinte de son dernier refuge. Certes, il n'avait pas dès La Flèche, et tout en exauçant les vœux de l'ambassade du Nonce, dévié de son acheminement primitif sur Angers pour que, à peine maître des Ponts-de-Cé et par là rendu sans appel arbitre des destinées maternelles, il démentit le pieu infléchissement qui l'avait tenu dès le seuil de son apanage éloigné d'elle, par l'inutile brutalité d'un retour offensif vers ce qui n'était plus pour Marie de Médicis qu'un asile consacré par le malheur. Aussi, dès lors, il interdit du côté de ces remparts qui, dans l'effarement de son entourage et devant les sommations de la famine, l'y protégeaient moins que la majesté de sa détresse ; il interdit à son artillerie qui, des rives de la Loire, visait déjà le bassin de la Maine, il lui interdit, dis-je, comme une gratuite profanation, la plus inoffensive canonnade. Satisfait même d'avoir, au cours de la bataille des Ponts-de-Cé et avec ses réserves des Justices, refoulé de là sur Angers dans une vive escarmouche une partie de sa garnison, en vain signala-t-on le lendemain le dégarnissement consécutif des faubourgs à l'élan de ses troupes rafraîchies par la victoire : c'est sur son ordre que, en se repliant de là inébranlablement sur les Ponts-de-Cé, elles durent respecter jusqu'aux plus lointaines avenues du sanctuaire maternel. Que dis-je Y ce privilège d'inviolabilité édicté par la piété filiale couvrait jusqu'à la dernière étape de la guerre civile. Aussi, sous la surveillance d'une police d'état-major qui, autour de lui, répartissait équitablement l'occupation militaire et châtiât sans merci les exactions de la soldatesque, on vit, peu d'heures après l'entrée aux Ponts-de-Cé de Louis XIII, s'y rétablir autour des boutiques réouvertes la circulation normale. On vit dans la banlieue soudainement repeuplée d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Sainte-Gemmes, le laboureur rassuré poursuivre sur des guérets ensanglantés et à travers les sillons interrompus par la folle stratégie des Vendôme, le paisible achèvement de sa récolte<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Bassompierre, pp. 141-142. — Fontenay-Mareuil, pp. 151, 153, 156. — Arnauld d'Andilly, pp. 21-22. — *Merc. fr.*, pp. 336 v. 337 r. — Vitt-Siri, t. XXXV, pp. 189-193, 195-196. — *Journal d'Herouard*, p. 218. — *La Nunz. di Fr.*, 8, 10, 11 août (*allegata*). — *Lettres et mém. de messire Ph. de Mornay* : lettres du roi des 8 et 11 août ; lettres de Duplessis-Mornay à Sceaux des 7, 8, 9, 14 août. — *Disp. degl. amb. ven.*, 22 juillet, 4 et 22 août. — Marillac, pp. 54, 71, 74, 75. — Bibl. nat., fr. 3796, f° 82 ; 3802, f° 61-62 ; 3814, f° 58, 66-67 ; 3817, f° 59 ; Colbert, t. V. 98, pp. 57-58, 125-126 ; Coll. Dupuy, 92, p. 179 v. — Arch. des aff. étr., 772, p. 217 ; 773, f° 169, 187-189. — Matt. de Mourgues, *Lumières*, etc., pp. 84, 345. — Mairie d'Angers, *Arch. anciennes*, EE, 2e série. — Louvet (*Revue de l'Anjou*), t. II, pp. 48-49, 54-55. — *Rer. and. Pand.*, f° 95 v. — Rangeard, p. 374. — *La prise du Pont de Sé*, etc., pp. 11, 13, 14. — Lb36 1447, p. 7. — Lb36 1448, pp. 5-6. — Lb36 1449 : *L'offre de la paix à la Reyne-mère du Roy de la part de Sa Majesté après la prise du Pont de Sé. Ensemble ce qui s'est fait et passé entre les députez de part et d'autre* (Paris, chez M. Alexandre, rue de la Calandre, MDCXX), pp. 8, 10, 11. — Lb36 1453 : *Lettre du Roy envoyée à M. de Hallincourt portant avis de la paix*

Ainsi émanaient de la mansuétude de Louis XIII de nouveaux gages d'une réconciliation dont les préliminaires survivraient à sa victoire, si l'on y voyait favorablement correspondre, au lendemain d'un conflit qui remettait en question sa signature de la veille, l'altière Marie de Médicis. Mais à cet égard les dispositions de cette reine si malléable en son orgueil dépendaient surtout de celui qui, le premier, dans la tragique journée du 7 août, viendrait l'informer de son désastre. Et justement ce messenger de malheur, ce fut l'homme dont ce malheur était surtout l'ouvrage ; l'homme que nous avons déjà tant de fois, dans les conseils de Marie de Médicis, anathématisé comme son plus mauvais génie. Que dis-je ? Le premier déserteur du combat des Ponts-de-Cé, le lâche, le perfide, l'hypocrite Vendôme ne sembla pressé de devancer tout le monde auprès de sa souveraine que pour fausser plus sûrement là-dessus ses premières impressions. A cet effet, dans son souci d'opérer au Logis-Barrault sur un fond plus propice, voulant d'abord éblouir Marie de Médicis sur la précipitation déjà fort suspectée de son retour et sur la fourberie de ses démarches ultérieures par un foudroyant coup de théâtre, dès à son arrivée des Ponts-de-Cé il fondit dans la chambre de la reine-mère avec un visage renversé, en accompagnant son lugubre message de cette exclamation d'un chevaleresque désespoir : **Madame, je voudrais être mort !** Il est vrai que, dans la ruelle où tombait cette explosion, tous n'en furent pas dupes, car, séance tenante, une spirituelle fille d'honneur lança au beau tragédien cette réplique péremptoire : **Eh ! Monsieur, si vous vouliez mourir, que ne restiez-vous aux Ponts-de-Cé ?** Mais c'est que justement nous y avons vu Vendôme, au pied des tranchées de Saint-Aubin, pour mieux distraire la loyauté abusée de Nemours de ce vrai poste d'honneur, en reculer la perspective jusqu'au quartier-général encore intact de leur souveraine, et reporter des Ponts-de-Cé à Angers le dénouement militaire de la guerre civile. Pour mieux soutenir jusqu'au bout cette couverture de sa fuite, pour y engager plus à fond la solidarité de Nemours, et sans doute aussi pour mieux dérouter de prime abord au Logis-Barrault les sarcasmes d'alcôve, et du même coup achever d'étourdir Marie de Médicis en une brusque recharge de sa pathétique entrée en scène : **Madame,** poursuivit-il d'une seule haleine, et sur un diapason à la hauteur des tranchées qu'il avait jugées seules capables d'arrêter l'ennemi, mais dont il n'avait pas même su protéger l'ébauche, **Madame, une fois la défense des Ponts-de-Cé désespérée, et l'armée royale déjà marchant sur Angers, il n'est que temps de s'y préparer à l'y recevoir de pied ferme. Voilà ce qui nous ramène auprès de vous, Nemours et moi. Nous accourons les premiers sur les remparts de votre dernier refuge, pour y défier nos détracteurs et y donner rendez-vous à ces retardataires des Ponts-de-Cé qui nous ont laissé revenir seuls vers vous. S'ils nous ont ainsi lâchés, nous ne nous devons pas abandonner nous-mêmes, dès lors qu'il ne faut plus compter sur la clémence du vainqueur. Cette clémence n'est qu'une ironie et un mensonge, à en juger par ce mépris de votre signature du matin, qu'à Trélazé on n'a pas daigné attendre seulement deux heures. Si, en vous déléguant les Duperron, les Bérulle et les Bellegarde pour la venir ici solliciter de votre bonne foi, Condé et Luynes eussent voulu sérieusement la**

---

(Lyon, 1620). — Lb36 1454, passim. — Lb36 1455, 12, 13, 14. — Lb36 1458, p. 1. — *L'heureux succès des armes du Roy* (1620), p. 1. *Ludovici XIII Itinerarium*, pp. 22-23. — Roncoveri, pp. 316, 326, 328. — Gramond, pp. 292, 301, 328. — Malingre, pp. 663-666. — Dupleix, pp. 133, 139, 141. — Le P. Griffet, p. 266. — Levassor, pp 587, 591, 593 et *passim*. — Mme d'Arconville, pp. 68, 73, 75. — V. Cousin, *Journal des Savants*, septembre 1861, p. 540 ; mai 1862, passim. — Bazin, p. 366. — H. Martin, p. 161. — Daresté, p. 68. — *Le prince de Balzac, seconde lettre du même au cardinal de Richelieu.*

paix, cette paix n'eût pas tenu à une méprise d'antichambre ou à un embarras de carrosse, et nous en serions encore à en attendre en pleine confiance la conclusion. Mais non. Aux mains de Condé et de Luynes la diplomatie pontificale n'a servi que d'un guet-apens à la fois pour vous humilier et vous perdre. C'est là le fruit de ces ténébreux conciliabules dont on nous a toujours exclus depuis l'arrivée de ces négociateurs de contrebande. Nous l'avions bien prévu en les voulant écarter de nos murs. Si on ne les avait pas subrepticement introduits, ou si seulement on avait daigné nous admettre à surveiller ici leurs colloques avec Richelieu, Lanier ou Laporte, vous n'en seriez pas où nous vous voyons aujourd'hui réduite, ou tout au moins nous aurions conjuré cette signature qui n'ajoute que votre confusion à votre ruine. Et cependant si Sa Majesté veut encore s'en relever, utilisons donc, par une résolution digne d'elle, ce peu de relâche que nous laisse la résistance du château des Ponts-de-Cé, qui seule arrête encore l'armée royale dans sa marche sur Angers. Utilisons ce délai pour nous y préparer à soutenir et à rompre un siège en règle. Seulement alors on ne doit plus reculer devant les plus impérieuses nécessités de la défense. Déjà s'est assuré sur cette ville aux dispositions équivoques le principe de notre salutaire domination par l'exil des traîtres, l'occupation des remparts, la confiscation des armes et des logis. Mais, pour consommer cette domination et la pousser jusqu'à ses dernières limites, il nous faut encore, vu les exigences multiples de cette phase la plus aiguë de notre état de siège, un décret d'expropriation en masse. Il nous faut aussi, dans notre imminence de disette, l'expulsion des femmes et des enfants à titre de bouches inutiles.

Ce que les Vendôme réclamaient là si haut de Marie de Médicis, que dis-je ? ce qu'ils extorquèrent d'une reine aveuglée que leur jetait en proie l'ulcération de son échec, et qui s'en prenait aux Angevins de sa désastreuse et, ce semblait-il, irrémédiable léthargie de la matinée, ce qu'enfin ils arrachèrent surtout à la faible Marie de Médicis comme la suite forcée d'une sublime résolution de revanche où revivrait en elle l'intrépidité du voyage de La Flèche, c'était le dernier sceau opposé à la liquidation de ce vandalisme où ils poursuivaient, eux, tout le rendement de leur exploitation insurrectionnelle ; d'un vandalisme où ils se dépêchaient de dévaliser et puis de souiller leurs victimes avant de les trahir. Hideux et monstrueux vandalisme, dont les plus souveraines homologations ne palliaient plus le cynisme. Car cette signature, qu'ils surprirent à Marie de Médicis aussi sataniquement qu'on avait loyalement obtenu d'elle pour son salut celle du matin, cette signature néfaste entre leurs mains n'était qu'un larcin de plus et ne consacrait que gratuitement leur dernière phase de brigandage et de viol. Car, à leur faux point de vue si bruyamment affiché de la défense urbaine, qu'ajoutaient les plus radicales rafles aux confiscations antérieures des armes, des logis et des vivres ? Et, quant à la proscription des bouches inutiles, que n'y englobait-on, sans nul souci de catégories, toute la population urbaine, dès que le désarmement l'avait toute reléguée en bloc dans les non-valeurs ? C'eût été plus logique, en même temps que plus humain, que de promener l'ostracisme d'un foyer à l'autre par un barbare calcul, pour la disjonction de chaque famille. Au lieu de clouer dans chacun de ces foyers envahis autant de pères ou d'époux paralysés dans l'interdiction de les défendre, que ne les embrassait-on dans la solidarité de l'exil, avec le sexe inséparable de leur protection hiérarchique ? A moins qu'on arrachât exprès de leurs seins leurs femmes et leurs filles, et qu'on ne les rejetât hors de ces remparts demeurés quant à eux infranchissables, pour les outrager loin de la seule intimidation de leur présence, non pas certes, hélas ! plus impunément, mais avec tout le sans-gêne et tout le cynisme du crime. Oui,

l'on voulait qu'en franchissant de nuit ces faubourgs transformés, si l'on peut ainsi s'exprimer, en une douane de prostitution, rien de ce qu'à travers la violation de leurs domiciles ces malheureuses avaient pu sauver de leur honneur ; l'on voulait que rien de cet honneur, une fois abandonné sur les chemins ténébreux de l'exil, n'échappât à la lubricité des corps de garde.

Ainsi s'exhalait à Angers, sous les impuissantes compressions de l'état de siège, dès qu'y retentit vers sept heures du soir, avec l'annonce du retour de Vendôme, le signal des horreurs où allait se profaner le nom de Marie de Médicis ; ainsi s'exhalait en des accents, qui vibrent encore dans les palpitantes annales du greffier du présidial Louvet, l'indignation universelle. C'est qu'en fait d'avaries et de sévices infligés aux Angevins dans une sanglante ironie de protection, la mesure était comble. Ils recevaient là le coup de grâce. Eh quoi ! poursuivaient-ils dans leur débordement d'imprécations, ce n'a pas été assez pour ces bandits qui, depuis une semaine, nous tiennent le pied sur la gorge, de nous avoir, avant de nous museler comme des chiens de garde incommodes, ôté le pain de la bouche. Ce n'a pas été assez qu'après nous avoir parqués sur les dalles de nos vestibules avec les bestiaux de leurs razzias, ils se vautrent et se gorgent dans nos dépouilles. Ce n'a pas encore été assez, quand, dans notre abîme de détresse, nous n'avons plus cherché de refuge qu'au pied des autels, afin d'y invoquer Dieu pour le salut de celle dont ils arborent la querelle et que nous révérions encore en ce moment jusque dans la prostitution de sa signature, ce n'a pas été assez pour eux de s'y dresser sur le seuil des églises en haie infranchissable avec leurs piques abaissées, leurs mousquets chargés à balles, leurs mèches allumées, et des blasphèmes en guise de mots d'ordre. Non, il faut que cette scandaleuse interposition, qui s'est si odieusement exercée sur ce seul point de contact avec notre pieuse souveraine, ils la poursuivent jusqu'au fond de nos sanctuaires domestiques, en n'y laissant pas même abrités, derrière les quatre murs qui nous restent, nos trésors d'innocence et de pudeur. Eussions-nous rien essuyé de semblable de la part de ceux contre qui ils prétendent nous défendre ? C'est là la seule récompense de notre fidélité au service de notre Reine, comme aussi ce sont là, jusqu'ici, leurs seuls exploits. S'ils veulent sérieusement se relever des désastres de la matinée en soutenant ici un siège en règle, qu'ils nous rejettent tous hors des remparts avec ceux qui, dans cet exil, réclament si impérieusement notre consolation et notre escorte, afin de consommer à eux seuls, dans un vide absolu, le pain amer du blocus ; ou que, en déchirant nos entrailles d'époux et de pères, au moins ils nous rendent nos armes, avec lesquelles nous saurons mieux défendre Angers qu'eux n'ont fait leurs grotesques tranchées des Ponts-de-Cé. Mais, sans même rentrer en possession de ces armes que nous ne reverrons sans doute jamais, notre juste colère nous fournira de quoi arrêter nos envahisseurs dans le paroxysme de leurs saturnales. Qu'ils osent attenter à cet honneur immaculé de nos couches et de nos berceaux, et nous les attendons de pied ferme avec les bûches, les couteaux et l'huile bouillante. Et, au besoin même, prévenant l'aveugle explosion de ces brûlots dont le château regorge, nous ensevelirons avec nous cet honneur intact dans l'embrasement de nos logis.

Ainsi, dans l'élite de la population angevine, s'exhalait un noble désespoir. Ailleurs, moins audacieux dans une non moins vigilante sollicitude, d'autres, sur les traces encore fraîches de Lanier et dans un double violement des interceptions les plus contraires au reflux affolé de la banlieue rurale, s'esquivaient avec celles dont ils embrassaient l'exil. D'autres, à travers ce remous désordonné, avec les débris de leurs fortunes et leurs réserves sacrées

de chasteté, allaient recourir aux seuls asiles encore épargnés par les fureurs du vandalisme, et cela grâce à la tutelle d'une Reine demeurée, dans sa fragilité de captation, inattaquable en son titre de protectrice des oratoriens, des carmélites et des calvairiennes. Mais, au seuil de tous les couvents, en leur sollicitation d'une hospitalité jugée là trop compromettante, vu ce qu'elle y attirerait de perquisitions vengeresses, ces victimes si impitoyablement traquées s'étaient heurtées, comme en vertu d'un mot d'ordre, à d'invincibles déclinatoires, quand du sein de cette pusillanimité surgit la plus intrépide, la plus persuasive entremise.

Depuis le rappel de Richelieu à Angoulême auprès de Marie de Médicis et l'acheminement vers elle à Angers de l'ambassade du Nonce, le Père Joseph, croyant avoir épuisé dans le succès de ces deux démarches au sein de la maison royale sa sainte diplomatie de réconciliation, avait laissé la place à tout ce qu'il avait suscité et introduit à Angers d'influences restauratrices, pour rentrer dans l'effacement claustral de son œuvre de fondation des calvairiennes. Est-ce là que le vinrent relancer dans la pathétique soirée du sept août les cris d'angoisse de cette population dont le désespoir assiégeait vainement autour de lui toutes les cellules monastiques ? Du moins, dès que l'atteignirent les appels effarés de ceux que son double apostolat de pacification et d'ascétisme lui avait fait adopter comme de vrais concitoyens, il s'interdit de les délaisser dans leur poignante détresse. D'autant plus que, depuis l'attardement au Logis-Barrault de la grave signature du matin et le surcroît de discrédit qui, aux yeux des Vendôme, en rejaillissait à la fois sur Richelieu et sur les ambassadeurs du Nonce au point d'exclure en la crise actuelle, même en supposant ces derniers revenus déjà de Trélazé, jusqu'à la supposition de leur ingérence directe, il n'y avait plus à compter en première ligne que sur l'homme assez heureux pour avoir été leur précurseur sans qu'on le pût récuser comme leur complice. Le père Joseph se voua donc de tout cœur au salut d'une ville où s'était consommé pour lui comme l'enfantement d'une patrie. Et ces hommes auxquels il ne pouvait assurer dans son atmosphère monastique l'inviolabilité d'un droit d'asile, il leur voulut au moins restituer ce peu de sécurité relative inhérente aux débris de leurs foyers. Mais, pour les réintégrer avec encore moins de sécurité que d'honneur en ces ruines sacrées, à travers l'hermétique blocus qui depuis leur affluence vers lui s'était refermé sur eux, il fallait pour la troisième fois depuis la matinée conquérir la signature si contradictoirement sollicitée et tour à tour si honorablement obtenue et si indignement extorquée de Marie de Médicis. Mais, pour cet enlèvement d'assaut sous la pression des Vendôme, il fallait au Père Joseph une largeur d'appui en rapport avec la magnanimité de son initiative. Il ne voulut aborder Marie de Médicis qu'avec toutes les garanties d'accessibilité puisées dans un harmonieux cortège où se fondaient en son attraction d'apostolat toutes les dissidences de l'état-major angevin.

Aussi, dans tout le retentissement des promulgations dues à la barbarie des Vendôme, ne nous étonnons pas de voir au seuil du Logis-Barrault accourir auprès du Père Joseph en son rendez-vous d'intercession à la fois Richelieu, la comtesse de Soissons et Nemours<sup>1</sup>. Richelieu, qui, sous les auspices du Père Joseph, résorbait sa récente compromission du matin, et une fois de plus et pour toujours se rafraîchissait dans la confiance de sa souveraine. Arme de Montafié, trop heureuse de soutenir et d'accentuer son a parte d'avec les Vendôme en une

---

<sup>1</sup> Parmi ceux qui assistèrent le P. Joseph dans sa démarche, citons encore la duchesse de Nemours, avec Du Bellay et Montsoreau.

perspective adverse d'humanité et de compassion. Nemours enfin, qui dans sa sincérité de chevalerie et dans l'émancipation des étreintes de hiérarchie qui venaient de l'enlever aux Ponts-de-Cé, alliait librement en un suprême poste d'honneur l'intrépidité à la miséricorde. Mais tous, en cette galerie royale où se croisaient presque avec eux les ravageurs d'une émeute aux abois qu'ils venaient détrôner, tous cédèrent la parole au promoteur enflammé de leur noble démarche, qui apostropha la reine-mère avec cette hardiesse toute évangélique : *Madame, les Angevins, avec le commandement de Sa Majesté votre fils, vous ont accueillie dans leur ville avec tous les honneurs dus à votre prestige de souveraine. Ils vous ont fêtée avec la plus belle entrée qu'on puisse imaginer. Ils ont ensuite déféré à tous vos ordres avec une obéissance absolue, en vous sacrifiant leurs vies et en subissant pour vous jusqu'à la dépossession de leurs armes. En retour, vous leur devez une maternelle protection. Vous devez écarter de leurs foyers toute tentative de brigandage et de viol. Et sachez que si, au contraire, au lieu de cette préservation qu'ils n'attendent plus que de vous, si vous-même sanctionnez avec leur ruine le déshonneur de leurs femmes et de leurs filles, non seulement vous vous rendrez à jamais odieuse à vos concitoyens d'adoption et au roi qui les a commis à votre garde, mais, avec ceux dont vous aurez consacré les atrocités, vous encourrez votre damnation. Mais de grâce, il en est temps encore, revenez vite sur ce décret que vous regrettez déjà de vous être laissé surprendre, afin de vous assurer à jamais dans votre apanage les bénédictions de la postérité.* A peine était tombée des lèvres frémissantes du Père Joseph sa supplique embrasée, que déjà Marie de Médicis s'avouait vaincue et révoquait, une heure à peine après leur promulgation, les décrets dont la fraîche émission vibrait encore autour d'elle. C'était, ou peu s'en faut, l'heure où aux Ponts-de-Cé, de leur côté, Bassompierre et Créqui venaient d'arracher à la justice prévôtale de Louis XIII la grâce de Saint-Aignan. Ainsi se répondaient d'un camp à l'autre les deux triomphes de la miséricorde sur l'ivresse de la victoire et sur l'exaspération du malheur. Mais le triomphe du Père Joseph l'honore surtout parce qu'il s'y attache le salut de toute une ville, avec le renversement de ce terrorisme insurrectionnel qui y a voué à l'anathème les noms des Vendôme et des Boisdauphin. Et sur les ruines de leur tyrannie le Père Joseph réinstallait, sinon dans l'intégrité, au moins dans la virginité de leurs foyers ceux qui, en retour, l'acclamaient de la glorieuse et désormais impérissable appellation d'*ange gardien de la cité angevine*<sup>1</sup>.

Pour mieux assurer la chute de cette tyrannie des Vendôme liée à Angers aux exigences d'un mensonge d'état de siège, peu après la démarche du Père Joseph, et comme pour la mieux justifier, arrivait au Logis-Barrault Marillac, avec l'annonce du désastre dont le duc César n'avait été jusqu'ici que l'artisan et le facile prophète. Mais ce désastre où Vendôme avait escompté l'imposture de son intransigeance absidionale, les révélations de Marillac en tiraient de quoi la déjouer et la confondre. Après sa vaine tentative du déblocage du château des Ponts-de-Cé par Sainte-Gemmes, Marillac, avec Pontchâteau, Saint-Géran, Navailles, La Mazure et Dumont, et un petit groupe des gardes et des domestiques de la reine-mère, lui vint dévoiler toute l'étendue de sa catastrophe. Avec cela, d'ailleurs, rien de plus pressé pour lui que d'en accuser bien haut Vendôme. Rien de plus urgent que de cribler d'une repréaille d'invectives

---

<sup>1</sup> Combien il serait à souhaiter que, en souvenir d'un aussi inoubliable épisode de notre histoire angevine, le nom du Père Joseph s'attachât à l'une des rues de la cité qui lui doit son salut !



l'éternel déserteur qui ne l'avait devancé à Angers que pour incriminer sa persévérance. Cette lugubre entrée d'un homme qu'on croyait à jamais disparu dans le feu de la bataille et dont on avait pour ainsi dire sonné le trépas ; cette lugubre entrée qui ajoutait aux plus navrantes révélations le cauchemar d'une évocation spectrale, laissa la reine-mère presque impassible. Secouée déjà de sa somnolence du matin par l'apparition de Vendôme, puis, après ses oscillations fiévreuses entre Vendôme et le Père Joseph, retombée vite dans sa placidité massive, Marie de Médicis, après avoir gracieusement félicité de sa résurrection Marillac, l'écouta avec encore moins de constance et d'intrépidité que d'orgueil, avec encore moins de résolution que de majesté, et moins encore avec l'expansion communicative qu'avec l'emphase olympienne de sa grandeur d'âme<sup>1</sup>. Elle ne trahit un instant d'émotion qu'à l'endroit des sollicitudes maternelles, qui sur les champs de bataille de la guerre civile, et par une correspondance inquiète aux avances de la piété filiale, suivaient Louis XIII d'aussi près que les opiniâtretés insurrectionnelles. C'est au point que lorsque, durant cette phase du combat des Ponts-de-Cé qui suivit le retour à Angers du duc César, quand les messagers de Marillac, en quête d'un renfort pour la défense des tranchées de Saint-Aubin, eurent enfin, à travers l'interception de l'armée royale et l'opposition des Vendôme, percé jusqu'à elle pour solliciter d'elle au moins l'envoi de la plus mince escouade, on ne l'avait jamais pu obtenir d'elle, tant elle redoutait d'attirer dans la milice où se jouaient ses destinées, par ce surcroît de résistance capitale, ce fils qui ne la pouvait combattre en personne sans alarmer sa tendresse. Aussi, pour la réintégrer dans l'immobilité solennelle où l'avait surprise Marillac et d'où né l'avait pu tirer qu'un doute sur l'invulnérabilité filiale, il fallut l'assurer que l'ennemi qui tenait d'elle tout le prix de son sang royal avait été écarté de la tempête où elle croyait voir, elle, sombrer sa fortune, par cette royauté même qui le liait au rivage.

Heureusement, d'ailleurs, pour le maintien de Marie de Médicis en la majesté de son attitude, Marillac ne l'avait pas trouvée seule. En se déroband aux ovations populaires que venait de mériter sa sublime entremise, le Père Joseph avait laissé derrière lui les deux hauts personnages qui l'y avaient principalement assisté. Et, tandis qu'il rentrait dans l'ensevelissement claustral, on voyait encore surgir à côté de Marie de Médicis et la comtesse de Soissons, dont le rôle au Logis Barrault grandissait de toute la mesure de son dégagement de Vendôme, et Richelieu, dont la considération près de sa souveraine s'était renouvelée au contact de l'Ange gardien de la cité angevine. Ensemble et tous deux rivalisèrent auprès de la reine-mère avec autant de flexibilité que de persévérance, dans le dévouement et dans les conseils. En l'apaisant dans ses aigreurs ils la soutenaient dans sa ruine.

Après avoir donc honoré de ses doléances les victimes du combat, après avoir félicité les héros survivants de leur résistance, et cela non sans excuser charitablement leurs déserteurs ; après avoir envoyé reposer tout ce qu'elle ne retenait pas dans son plus intime conseil, Marie de Médicis s'enferma, dis-je, avec Richelieu et la comtesse de Soissons renforcés de Marillac, à qui son indéfectibilité sur le champ de bataille valait bien une telle distinction de

---

<sup>1</sup> Marillac : Elle estoit dans sa chambre parmi... le reste de sa cour, travaillant de parole et de contenance à chasser l'epouvante qu'ils avaient apportée, retablir dans les courages quelque prétention de revange, sa haute vertu tarchoit de se communiquer à toute la compagnie.

confiance, afin de mesurer avec eux toute l'étendue de son désastre<sup>1</sup>. Vu l'occupation définitive des Ponts-de-Cé, vu l'entière débandade des rebelles, vu la libre évolution de l'armée royale vers Angers, que lui ouvraient la famine et le dégarnissement des défenses suburbaines, on ne pouvait plus soutenir au quartier général de la révolte un siège en règle. Si encore, dans ce suprême effort de résistance, Marie de Médicis avait eu encore pour elle à Angers cette population qu'elle venait d'arracher à l'opprobre et à la ruine ! Mais cette population, aigrie contre elle par des misères dont la vénération même et les sympathies de la postérité ne dégageront jamais son nom, cette population retirée par elle de son gouffre de détresse et ramenée par elle des chemins de la prostitution et de l'exil, ne lui en savait pas plus de gré que de tout ce que sa générosité naturelle leur avait, même avant l'entremise du Père Joseph, prodigué d'atténuations aux fléaux de la guerre civile. On oublia que, longtemps avant l'irruption à Angers des Vendôme, quand déjà la garnison primitive du château dégénérait par des affluences de hasard en une soldatesque pillarde, Marie de Médicis, le 1er juillet, avait assuré les quartiers adjacents contre les sorties du maraudage par l'érection protectrice d'une clôture d'estrapades<sup>2</sup>. On oublia, quand s'exercèrent autour d'elle les dernières rafles de l'état de siège, on oublia que Marie de Médicis en avait préservé ceux à qui échut dans sa cité d'adoption l'hébergement de ses gardes et de ses cheveau-légers, en astreignant plus formellement cette milice qui relevait plus spécialement d'elle, à défrayer au moins équitablement une hospitalité de commande. On oublia même que, dès que les angevins eurent subi, grâce aux Vendôme, l'enlèvement de leurs armes, Marie de Médicis, en une assemblée générale des délégués des autorités urbaines, et par l'organe du cardinal de Sourdis, s'était là-dessus défendue de toute précaution de défiance et leur avait déclaré ne retenir ces armes pour leur défense qu'en leur en cautionnant la restitution prochaine. On oublia, ou l'on ignorait encore, que par une sollicitude de charité devançant chez nous celle des filles de Saint-Vincent-de-Paul, Marie de Médicis, à peine informée du combat des Ponts-de-Cé, en ouvrant comme asile aux blessés des deux armées l'antique Hôtel-Dieu si cher aux angevins<sup>3</sup>, avait voulu ne cicatriser que dans leur sein les plaies de la guerre civile. Eh ! qu'importaient aux angevins de telles assurances ou de tels gages de sécurité, de soulagement ou de justice, si avec leurs armes ils ne devaient recouvrer leur place aux remparts qu'après que les Vendôme les auraient livrés à Condé et à Luynes ? D'ici là, dans les désarmements même que d'exceptions suspectes<sup>4</sup> ! Et au pied même de ces remparts, dans cette zone marginale des dégagements imposés à l'édilité urbaine par les exigences de l'état de siège, combien de palais à leurs yeux s'élevaient intacts avec une impunité scandaleuse, partout où les Vendôme avaient à observer dans les puissances locales des ménagements de complices !

---

<sup>1</sup> Marillac : [Marie de Médicis] avecq Madame la comtesse et Monseigneur de Lusson, en qui l'effroy n'avoit point trouvé de place, et Marillac se retira en un cabinet pour resoudre ce qu'il tenoit à faire ; il luy estoit bien forcé de reduire son conseil a sy peu de gens, car de ceux qui avoient accoustumé d'en estre ou les uns avoient le dessein de la vendre ou de l'abandonner, ou les autres encore la peur dans le ventre.

<sup>2</sup> Sur l'emplacement de ce qu'on appelle aujourd'hui le boulevard ou rue des Lices.

<sup>3</sup> Cette touchante particularité nous est du moins attestée, à défaut de titres authentiques, par la plus respectable tradition.

<sup>4</sup> A cet égard, le greffier Louvet signale, peut-être à tort, quelques capitaines de la ville, le président du présidial, l'avocat du roi Ménage et plusieurs autres particularités innomées.

Ainsi, rien des protestations ou des garanties de Marie de Médicis ne touchait plus les angevins, qui y voyaient moins des palliatifs de leur infortune que la dissimulation par leur souveraine du joug que lui infligeaient les Vendôme pour les mieux opprimer sous son nom, d'un joug qu'ils ne la plaignaient plus de subir dès qu'il ne tenait qu'à elle de le secouer. Ils s'en prenaient à elle de toutes leurs souffrances, sans l'associer aux bénédictions de gratitude dont ils assiégeaient le Père Joseph, qui ne les avait, ce leur semblait-il, sauvés que malgré elle. Que dis-je ? A leurs yeux le Père Joseph était encore moins un ange de préservation que de concorde. Il ne pouvait, se disaient-ils, les avoir réintégrés dans leurs foyers pour y perpétuer devant eux l'invasion et la famine. Une protection surnaturelle n'avait pu planer que sur des foyers déjà réconciliés avec l'autorité légitime. Et si avec ces asiles de dignité et d'innocence on ne leur avait déjà rendu leurs armes, c'est que la paix qu'il ramenait avec lui les leur allait rendre d'elle-même. La paix, au moins pour Angers ! Aux yeux des angevins, telle était la signification préjudicielle du céleste message émané du couvent des Calvairiennes ! En se détournant d'une reine que leurs sympathies ne soutenaient plus, en acclamant le séraphique libérateur qui lui avait, ce leur semblait-il, imposé cette paix avant même que Marillac en fût venu attester l'urgence, avec des soupirs d'allègement, ils n'en attendaient plus que l'annonce officielle. Et ce n'est pas dans cette relâche désabusée où les derniers désastres surprenaient les angevins, et bien moins encore en disposant de leurs armes et de leurs vivres, qu'on pouvait en un dernier soubresaut de résistance violenter leur désaffection et relancer leur lassitude. En fait de sacrifices, avant l'entremise du Père Joseph Marie de Médicis avait tout exprimé d'eux. Ils s'estimaient dégagés de tout envers elle dès qu'elle les avait livrés aux Vendôme ; et le Père Joseph ne les avait arrachés à cette tyrannie insurrectionnelle qu'au bénéfice des revendications paternelles de la victoire.

Ainsi, dans l'impossibilité de défendre malgré elle une population qui déjà passait au triomphateur du jour, ainsi s'imposait à Marie de Médicis la reddition de la cité angevine proprement dite. Mais cette reddition impliquait-elle celle de la citadelle ? Cette citadelle elle-même, se soumettrait-elle au vainqueur en tant que place de guerre isolée, ou comme siège de la révolte ? En d'autres termes, rattacherait-on à la capitulation d'Angers la paix générale, ou cette capitulation réserverait-elle aux rebelles, au delà de la Loire franchie à toutes les issues qu'improviserait le désespoir, une chance de revanche méridionale ? Et d'abord l'issue la plus directe, celle des Ponts-de-Cé dont le château tenait encore lors du retour à Angers de Marillac, était-elle irrévocablement condamnée ? En un mot pouvait-on encore par un suprême effort, par delà le passage reconnu impraticable de Sainte-Gemmes, débloquer Bettancourt ? C'est ce que proposa dès à sa rentrée au Logis-Barrault l'infatigable Marillac, en offrant d'aller, séance tenante, avec les réserves encore fraîches d'Angers, en tout quatre mille hommes, et huit cents chevaux ralliés aux débris de l'armée des Ponts-de-Cé, y revenir à la charge à une lieue en aval de Sainte-Gemmes par le long circuit de Bouchemaine<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Marillac : Il fut mis sur le tapis d'attaquer ceste mesme nuit les faubourgs et la ville des Ponts-de-Cé... Il restoit des troupes fraîches... quatre mille hommes de pied, la ville garnye de huit cens chevaux. Il ny avoit entre Angers et le Pont de Cé aucunes troupes ennemyes, on pouvoit jetter sans allarme, par la bouche du Mayne, tel nombre de gens que l'on eût voulu dans le chasteau assiégé.

Malheureusement les mêmes causes qui avaient précipité le désastre des Ponts-de-Cé en paralysaient cet héroïque remède. Vendôme n'avait certes pas évacué les tranchées de Saint-Aubin, il n'avait pas reflué si anxieusement vers le dernier refuge de la rébellion pour y risquer sur la foi du dénonciateur acharné de ses paniques une telle volte-face de revanche. Son absence du Logis-Barrault à l'heure si critique de l'arrivée de-Marillac disait assez ce qu'on en devait attendre. Ce qui l'en tenait écarté, ce n'était pas seulement le soin d'esquiver en la personne du Père Joseph et de Marillac la double condamnation de son terrorisme et de ses couardises, c'était surtout l'empressement d'aller par tout le quartier-général, dont il se targuait d'embrasser seul la défense, propager sa panique, sauf à rejeter sur l'attardement aux Ponts-de-Cé de Marillac la responsabilité de la reddition d'Angers. Était-ce dans ces dispositions qu'il lui fallait parler d'aller sauver Angers par Bouchemaine ? A cet égard les récriminations mêmes dont le criblait Marillac se dressaient comme autant d'objections contre une aussi extrême tentative, puisque Marillac ne la pouvait risquer sans l'appui de tout ce que lui soutirait la contagion de lassitude émanée de son collègue.

Ainsi tombait d'elle-même l'offre de Marillac, mais pour faire place au plus imprévu des enchérissements. Tandis que, jusqu'à la dernière heure de la guerre civile, Vendôme croyait masquer ses inavouables, mais non plus ses énigmatiques calculs d'immobilité sous l'affichage éhonté de ses mensonges de résistance, voilà tout-à-coup que Richelieu, qui l'avait appuyé dans le maintien à Angers du quartier-général de la révolte tant que l'issue des Ponts-de-Cé était restée libre ; voilà que Richelieu tout-à-coup, une fois cette issue fermée, et pour mieux répudier là-dessus avec la cabale adverse tout soupçon de connivence, affecta de prôner à son tour et de dépasser même Marillac dans sa motion désespérée de revanche méridionale. C'est que, au sujet de cette insistance à retenir, jusqu'après l'aboutissement à Trélazé de l'armée royale, Marie de Médicis sur les bords de la Maine, Richelieu avait perçu tout ce qui s'y attachait contre lui d'imputation de trahison. Il savait que le déserteur des tranchées de Saint-Aubin aussi bien que l'organisateur des ralliements d'outre-Loire, il savait que Vendôme aussi bien que Rohan lui reprocheraient sans relâche d'avoir emprisonné Marie de Médicis dans son chef-lieu d'apanage et derrière l'interception de l'armée royale pour y comploter plus sûrement sa ruine, avec la double complicité de l'ambassade du nonce et du Père Joseph : avec l'ambassade du nonce, en extorquant à sa somnolence d'alcôve la consommation d'un stérile 'deshonneur ; avec le Père Joseph, en refoulant sur elle au sein de sa place d'armes, avec le rapatriement des bouches inutiles, l'ultimatum de la famine. Et ce n'est que pour mieux accentuer en face de cette ligue de détracteurs une justification exempte d'inconséquence, puisque la péremption de la signature recueillie des mains de la reine-mère par Bellegarde au rendez-vous angevin remettait en question, avec le dénouement de la guerre civile, l'immobilité de son quartier-général ; c'est, dis-je, pour proclamer avec plus d'éclat sa justification, et par là rétorquer à Vendôme, il est vrai avec moins de franchise que d'astuce, l'ingrate responsabilité d'une paix immédiate ; c'est pour l'éternel retentissement de cette justification que, en plein échec de l'offre de Marillac., Richelieu la reprit et l'amplifia de toute la distance séparant des étapes d'émigration fluviale de Sainte-Gemmes et de Bouchemaine trop voisines des portes de surveillance des Ponts-de-Cé ou de Montjean, l'étape bien plus lointaine, mais par là même encore libre d'Ancenis. Non qu'il s'agit pour Richelieu d'aller par ce dernier circuit, mesurant le double ou le triple de celui de Bouchemaine, débloquer le

château des Ponts-de-Cé, qui sur les entrefaites venait d'arborer ses signaux d'armistice, et d'où arrivaient à Angers les demandes de pleins pouvoirs et de sauf-conduits en vue des pourparlers de reddition. Mais au moins, dans l'hypothèse paraissant si probable où Louis XIII une fois maître des Ponts-de-Cé marcherait sur Angers, on l'y retiendrait, selon Richelieu, non plus sous les portes de la ville qui déjà tombaient d'elles-mêmes, mais sous les murs du château, jusqu'à ce que Marie de Médicis, escortée de son état-major et de la cavalerie encore fraîche du grand-prieur qui l'attendait au rendez-vous de Saint-Nicolas et que n'atteindrait jamais la cavalerie harassée de l'armée royale, ait pu, par les bateaux jetés sur le passage d'Ancenis, rejoindre aux confins du Poitou et en l'étape de Maulévrier les contingents méridionaux attardés sur la route des Ponts-de-Cé et surtout celui du duc de Roannès, et, avec ce surcroît de protection ralliant en route les ducs de Rohan, d'Épernon et de Mayenne, gagner sûrement Angoulême<sup>1</sup>. Là seulement, concluait Richelieu, en rivalisant d'artifice avec Vendôme dans l'ostentation distincte de son propre étalage d'intransigeance, là seulement on pourrait parler de paix, parce que là seulement, sous les chevaleresques auspices du duc d'Épernon en qui l'on retrouverait le duc d'Épernon de la sortie de Blois, cette paix semblerait moins humblement sollicitée que généreusement offerte. Que dis-je ? à peine informé du passage de la Loire, Luynes enverrait en poste lui offrir carte blanche.

Une aussi abrupte ouverture, qui s'accroissait encore chez Richelieu de son forçage de diapason, attaquait si avant dans sa solennité Marie de Médicis et lui imprimait dans son phlegme olympien une telle commotion de galvanisme, que, séance tenante, elle improvisa dans cet éclair d'échappée son exode de sauvetage. Par là, d'ailleurs, au fond Marie de Médicis se rachetait de la confusion encourue le matin par son désastreux sommeil, en se reprenant à cette industrie d'évasion qui, durant une carrière trop agitée pour son alourdissement précoce, et aux deux crises extrêmes de la chute de Concini et de la journée des Dupes, l'enleva tour à tour aux deux captivités de Blois et de Compiègne.

On parla donc d'envoyer exhorter Bettancourt à prolonger aux Ponts-de-Cé ses pourparlers de reddition, afin d'y tenir bon au moins jusqu'au passage projeté de la Loire. Au cas où cette démarche n'aurait pu devancer l'imminente capitulation, et pour retenir du moins l'armée royale, une fois reportée de la Loire à la Maine, au pied du château d'Angers, on y consigna en garnison, sous le commandement sûr et comme renfort du régiment de Laporte, les régiments de la reine-mère et du marquis de Juigné. Puis on dépêcha par-delà la Loire vers Rohan et Roannès, pour les mander au ralliement de Maulévrier. En même temps, par un saisisant

---

<sup>1</sup> Son régiment [celui de Marie de Médicis], celui du commandeur de la Porte, celui du Plessy de Juigny, laissez dans Angers, feroient la deffense de la place sous la charge dudit commandeur... Sa Majesté, dès le lendemain au point du jour, accompagnée des Princes et des Princesses qu'elle ne voullut pas abandonner, s'en iroit soubz le secret et sa cavalerie passer la rivière à Ancenis. Que le duc de Roannois seroit adverty de la venir prendre à Maulevrier aveq cinq cens chevaux qu'il avoit en campagne de ce costé là, et Mons. de Rohan de luy venir au devant par cette routte, que l'advys seroit donné du passage. Rendez-vous pour le point du jour au tertre de Saint-Nicolas... A certaines conditions... la paix se pou-voit accepter, et autres non, mais le choix s'en delvoit faire au delà de la Loire... Il falloit remettre de la traitter dans le hault Poitou et au milieu d'une puissante armée... ce seroit la donner en la recevant, comme à Angers, vu l'estat ou estoient les affaires, ce seroit la recevoir honteusement. Bref, le meilleur conseil estoit de passer sans délai la rivière, là luy faire response [à Luynes].

contraste entre la précipitation de son départ et la fastueuse magnanimité de ses adieux à sa cité adoptive, Marie de Médicis distribua autour d'elle ses pierreries, en commandant d'atteler son carrosse.

En cela elle allait beaucoup plus vite que ne l'eût voulu l'homme qui semblait la pousser si impérieusement vers la Loire. En se voyant là-dessus si vite pris au mot, en expérimentant dans cette fausse direction la docilité empressée de sa souveraine, Richelieu se sentit vis-à-vis d'elle comme embarrassé de sa puissance. Si, en effet, en montrant la Loire à Marie Médicis, il esquivait la responsabilité de tout ce dont le récent désastre aggraverait peut-être les clauses de l'honorable paix de la veille, il se demandait aussi si Marie de Médicis allait réellement subir cette aggravation. Car enfin, depuis la signature du matin, l'on n'avait pas encore revu les graves messagers qui, sur les routes du Mans et de La Flèche à Angers et d'Angers à Trélazé, portaient pour ainsi dire cette paix dans les plis de leurs toges. Rien n'avait encore transpiré des inexplicables vicissitudes de leur dernière démarche ou si fatalement traversée, se disait-on, ou si indignement méconnue. En tous cas, ils en devaient revenir rendre compte au Logis-Barrault ; et là qu'allait recevoir d'eux la reine-mère ? Serait-ce la notification de ces rigueurs nouvelles attachées à la consommation de sa ruine ? Ou, au contraire, par un égard rétrospectif pour l'antériorité incontestée de sa soumission, serait-ce son maintien dans le bénéfice des clauses obtenues dès La Flèche ? Si même Duperron, Bérulle et Bellegarde tardaient tant à reparaître, n'était-ce pas justement pour ne revenir qu'avec cette solution favorable ? Et, jusque dans leur attardement, n'entrevoyait-on pas cette solution trop débattue pour être déjà désespérée ? En tout cas, ne devait-on pas attendre sur place leur retour de Trélazé aussi patiemment qu'on avait déjà fait leur retour de La Flèche ? Au contraire, en hâtant une revanche militaire des plus problématiques, ne risquerait-on pas de répudier à jamais la seule offre de réconciliation encore acceptable ? Car ces clauses, qu'il était permis de supposer survivantes à la catastrophe des Ponts-de-Cé comme à un cas de force majeure, certainement ne survivraient point au passage de la Loire qui, à peine franchie, s'érigerait désormais entre les deux camps adverses comme une interception sans remède. Et, d'autre part, tant qu'à embrasser la perspective une fois ouverte et nécessairement soutenue d'une émigration méridionale, il y avait dans le départ autant d'urgence que de péril. Et ainsi pour Richelieu, dans cette alternative d'attente ou de revanche, c'était à se demander de quel côté de la Loire et dans lequel des deux camps opposés il encourrait la responsabilité la plus grave.

Heureusement l'urgence du départ ne dispensait ni d'attendre au conseil l'arrivée, ni d'écouter les objections de celui qui, dans une réciprocité de double jeu, prônait en contre-partie de Richelieu la résistance sur place. Et pourtant ce que Vendôme était venu chercher des Ponts-de-Cé à Angers, mais ce qu'il ne pouvait avouer lors même qu'il eût eu le courage de la paix plus que celui de la guerre, c'était cette paix envisagée par lui comme le refuge de ses défaillances encore moins que de son discrédit. Car les deux dessous que lui venaient d'infliger coup sur coup au Logis-Barrault et les anathèmes de Marillac et l'entremise du Père Joseph, l'avaient décidément entamé dans la considération si invétérée de sa souveraine. Depuis le champ de bataille des Ponts-de-Cé jusqu'au Logis-Barrault, et à Angers depuis les remparts jusqu'aux corps de garde, c'était à qui, dans le désarroi où s'enhardissaient les persiflages, le criblerait et le percerait à jour ; et, pour ainsi dire, par ce dévisagement, il coulait et il fondait à vue d'œil. Il lui échappait jusqu'à l'appui de ces soudards qui, après n'avoir adhéré à la guerre civile que par l'inféodation des razzias et

des curées, aux étapes tour à tour radicalement pillées ou religieusement préservées l'avaient lâché dans la satiété ou la frustration. Mais si Vendôme se voyait ainsi, sur le théâtre de son règne d'hier, isolé dans la démonétisation et le décri, que survivrait-il de lui au passage de la Loire ? Rien que le souvenir néfaste attaché aux persistantes diatribes de Marillac qui le suivraient et l'achèveraient sur les traces de Rohan et d'Anne de Montafié rejoignant Mayenne. Et devant cette coalition de revanche méridionale qui ne lui pardonnerait pas de l'avoir tour à tour compromise ou traversée, et qui se resserrait contre lui dans ce grief érigé en mot d'ordre, il n'y aurait plus pour lui qu'à rentrer sous terre. En un mot, en franchissant la Loire, Vendôme, en échange du théâtre à la fois de son règne et de sa chute, rencontrerait bien plus un ensevelissement qu'un refuge. Or, tant qu'à se voir ainsi, d'une rive à l'autre de toute la zone insurrectionnelle, voué à un ravalement sans appel, autant l'essuyer à proximité d'une paix sortable, qui seule le dégagerait de son impasse, en retenant à Angers avec lui, dans cette expectative de relèvement diplomatique et de réhabilitation d'amnistie, Marie de Médicis. Non qu'il présomât la disputer de force à la prépondérance définitivement assurée des impulsions adverses. Mais du moins Vendôme, qui depuis l'entremise du Père Joseph avait si vite déserté le Logis-Barrault, s'y croyait encore officiellement assez nécessaire pour y tenir en échec toute détermination par le prolongement de son absence ; et dans ce plongeon maussade où toute la nuit suivante il cuva sa honte, gisaient avec lui les attermoissements propices à l'attente générale.

Par là, en effet, Vendôme entrait à plein dans le jeu de Richelieu, qui ne demandait qu'à ce qu'un autre que lui paralysât l'impulsion que la logique de son propre rôle le forçait de soutenir ; et cela sauf à affecter de presser lui-même par une suite de la même fausse manœuvre le faux mouvement de retraite, en y attachant l'indispensable homologation de l'état-major. Aussi, de guerre lasse, alla-t-on relancer Vendôme dans l'enfouissement de son opprobre, pour le ramener au Logis-Barrault, et là le mettre en demeure de souscrire de plein gré, ou le contraindre à l'ébranlement du départ. Il est vrai qu'on ne pouvait ainsi l'emprisonner dans ce dilemme sans le laisser au moins une dernière fois produire son opposition, et c'est là où l'attendait Richelieu pour provoquer un débat dilatoire et par là retenir sous main celle qu'il ne voulait lancer qu'ostensiblement vers la Loire. Mais, dès la réapparition de Vendôme, Richelieu eut beau stimuler, fomentier, attiser chez son adversaire des contradictions pour lui-même si secourables<sup>1</sup>, ces contradictions éventées se perdaient dans des

---

<sup>1</sup> Marillac : Mons. de Vendomes, que les travaux de la journée passée pouvaient avoir endormy, ne se laissa voir qu'à sept heures ; il prevoyoit beaucoup de difficultez à ce desseins [le passage d'Ancenis], de grandes incommoditez pour une personne royale, il presageoit par le retour de Mons. le Grand... quelque matière à un expedient plus doux et plus seur, il en conseilloit habilement l'attente, il en appelloit Mons. de Lusson a son ayde ou a garand du succes.

Faut-il ajouter, aux contradictions élevées par Vendôme contre l'ouverture de Richelieu, celles émanées de la comtesse de Soissons ? Du moins, au dire de Richelieu, c Madame la comtesse appréhendait, à ce qu'elle témoigna, que M. du Maine, qui se flattait de l'espérance de l'épouser, l'y contraignît entre ses mains. Mais cette réflexion, due surtout à un homme intéressé à voir se multiplier contre son impulsion de commande les plus opportunes résistances, nous semble peu sérieuse. Tout roman à part, plus que jamais, depuis sa scission d'avec les Vendôme, Anne de Montafié dut aspirer se rapprocher du duc de Mayenne.

échos de branle-bas et de boute-selle. Et ainsi l'artificieux promoteur de l'émigration de revanche allait voir contre lui-même tourner son initiative ; et les conséquences aussi soudaines qu'imprévues du signal tombé de ses mains allaient enlacer, presser, entraîner en avant l'artisan de son propre piège. Ou, plutôt, dans l'engrenage d'un tel piège et sur la pente où glissait Marie de Médicis, il allait tour à tour l'entraîner et puis la suivre d'aussi mauvaise grâce que celui qui ne la suivait que faute de ne l'avoir pu retenir ; et Vendôme et Richelieu, le sycophante de la résistance et le tragédien de la revanche, allaient tous deux et côte à côte sombrer dans ce passage de la Loire comme dans le commun naufrage de leurs considérations respectives. Et pour y échapper sans pouvoir là-dessus échanger leurs confidences ni concerter leurs tactiques, ils se débattaient convulsivement dans leur double jeu de contrainte et dans la double portée de leurs tiraillements adverses en partie double. Et cependant, dans cet imbroglio de mensonges et de malaises, la théâtrale Marie de Médicis éprouvait anxieusement vers la Loire son emprunt de vitesse acquise, elle qui n'eût demandé qu'à pénétrer l'insondable angoisse de Richelieu pour l'en exonérer en répondant à ses vœux, elle qui n'aspirait finalement qu'à rentrer dans un statu quo qui, après la mise en scène de son ébranlement initial, épargnerait à sa solennité empesée la compromettante précipitation d'une fuite. Et ainsi tout le Logis-Barrault palpait dans une crise aiguë de crispations et de contraintes, quand tout à coup tout s'y résorba dans le plus heureux dénouement. Déjà Marie de Médicis, escortée de tout son état-major groupé d'avance en son antichambre, montait en carrosse, lorsqu'avec l'annonce, d'ailleurs bien prévue, de la capitulation des Ponts-de-Cé, on lui signala le rassurant retour de Bellegarde et de Bérulle<sup>1</sup>.

Ce n'avait pas été sans peine qu'après avoir, à Trélazé, exhalé leurs plaintes sur la perfide précipitation de l'engagement des Ponts-de-Cé, les ambassadeurs du nonce y avaient diplomatiquement remédié. A cet égard nous connaissons trop les dispositions manifestées par Luynes depuis son entrée en campagne, et plus que jamais à La Flèche et à Trélazé, pour croire que la moindre difficulté vint de lui. Lorsque, une fois la réconciliation consommée dans la maison royale, au milieu d'août, son ami l'ambassadeur de Venise vint sur les bords de la Loire complimenter le roi, et de là le féliciter plus particulièrement de la part qui lui revenait dans cette glorieuse solution de la guerre civile, c'est avec une entière sincérité mêlée d'un juste orgueil que Luynes put lui dire : *Eh bien ! Monsieur l'Ambassadeur, que vont dire maintenant mes ennemis ? A les entendre, je voulais mettre la main sur les princes du sang, ruiner Mayenne, ruiner la reine-mère. Ils voient bien aujourd'hui que je pouvais faire tout cela puisque, après la prise des Ponts-de-Cé, j'avais en mon pouvoir la reine, le comte de Soissons et*

---

Pour retenir Marie de Médicis sur la pente de sa propre impulsion et en conjurer toutes les suites afin de ne s'en réserver que le mérite ostensible, Richelieu, suivant Matthieu de Mourgues, serait allé jusqu'à avertir secrètement Lunes du passage d'Ancenis ; et de là, suivant lui, l'envoi dans cette direction de la cavalerie royale. Mais l'unique source de cette allégation qui d'ailleurs, dans la suite des historiens de seconde main, n'a pas passé au-delà des Levassor et de Mme d'Arconville, nous semble par trop infectée de calomnie.

<sup>1</sup> Marillac : *Comme la Reyne montait en carrosse, Mons. le Grand arriva*. — Richelieu, pp. 89-94. — Marillac, pp. 69-72, 74-75. — Fontenay-Mareuil, pp. 152.-153. — Arnauld d'Andilly, f° 21. — Matth. de Mourgues, *Lumières*, etc., p. 34. — Jean Louvet, pp. 31-32, 36-37, 39, 42-46 ; 35, 63, 55-58, 63. — Mairie d'Angers.



Mme la Comtesse, comme s'ils eussent tous été dans cette chambre. Et pourtant rien de tout cela ne s'est fait, parce que le roi a pour sa mère la tendresse et le respect qu'il lui doit, et que j'ai toujours entretenu dans son cœur ces nobles inclinations. Voilà pourquoi, au lieu d'aller avec l'armée victorieuse nous emparer d'Angers, et là faire prisonniers la reine-mère et tous les siens, ce qui était aussi facile que de franchir le seuil de cette porte, il y a eu une gracieuse entrevue entre la reine-mère et le roi ; ils se sont affectueusement embrassés, et la paix s'est faite à la satisfaction de la reine, et avec le maintien de la dignité du roi, ce qui était le point capital, parce que Dieu m'est témoin que je n'ai jamais eu qu'un seul but, faire en sorte que l'autorité du roi soit à l'abri de toute atteinte, maintenue haut et redoutée.

Tout en assurant aux Ponts-de-Cé dans la réconciliation de la maison royale le relèvement de la couronne, Luynes voulait ruiner l'homme qui n'y avait brusqué la victoire que pour y perpétuer et y amplifier son règne, au préjudice même de cette couronne dont il s'instituait l'arrogant protecteur. Que dis-je ? au cours de la nouvelle phase d'hostilités que le triomphe du jour menaçait de rouvrir par delà le bassin de la Loire, Luynes s'effrayait de voir Condé, pour s'assurer une satanique revanche de ses lointaines frustrations de dauphin, engloutir dans les péripéties éternisées de la guerre civile cette lignée du sang de France qui l'écartait du trône. Déjà au siège de Caen n'avait-on pas vu Condé produire jusqu'à trois fois à sa suite sous le feu des assiégés, et comme si à leur égard c'eût été la désignation d'une cible, à la fois Louis XIII et le jeune duc d'Anjou ? Pendant ce temps-là Luynes s'était tenu piteusement à l'écart, il est vrai sous le couvert des plus nobles en même temps que des plus habiles sollicitudes ; car, au nom et à l'exemple du roi, et avec son parent le maître de camp Modène, il allait visiter et consoler les officiers blessés, en offrant à chacun d'eux une somme de cinq cents écus et un brevet de deux cents livres de pension. Mais rien de ces effusions de largesses n'avait trouvé grâce devant l'impitoyable soldatesque qui, en le voyant s'isoler de ses périls, chemin faisant le criblait de lazzi sur sa poltronnerie. Et cependant, dans sa timidité vulgaire de parvenu improvisé, Luynes s'offensait moins de ces persiflages qu'il ne frissonnait de ce qui s'y insinuait pour lui d'avertissements sinistres. **Eh quoi !** répliquaient aux mauvais plaisants de plus clairvoyants malins sous des semblants de charitable excuse, **eh ! mon Dieu ! Luynes ne doit-il pas se précautionner moins encore contre les mousquets de la garnison du château que contre les embûches de l'armée royale ? Pour lui le vrai péril est là.** C'est qu'en effet pour la pusillanimité de Luynes, dont on pénétrait ainsi à la fois et dont ravivait les alarmes, le vrai péril, aux tranchées comme sur les champs de bataille, gisait derrière Louis XIII et le duc d'Anjou. Condé était le vrai ennemi de Luynes et, dans leur hostilité, le sang d'Henri IV les séparait seuls l'un de l'autre. Tant que s'interposerait entre Condé et Luynes, en la personne de Louis XIII, la protectrice reconnaissance de l'élimination de Concini, Condé n'oserait toucher au favori à qui l'autorité royale s'estimait redevable de son affranchissement, sauf à lui disputer tumultueusement dans les conseils la suprématie et l'influence. Mais qu'au delà de la Loire, au pied de la citadelle d'Angoulême ou de Bordeaux, vienne à se renouveler le hasardement du sang de France, et, le lendemain de la catastrophe calculée qui par là ramènerait au trône la branche cadette de la lignée d'Henri IV, l'homme à qui nul ne saurait plus gré de cette immolation de Concini dont il avait d'ailleurs accaparé le bénéfice, était tout à la merci du prince à qui elle n'avait valu, grâce à lui, que l'humiliante délivrance de Vincennes. En un mot, ce jour-là, dans un des nombreux guet-à-pens à l'ordre du jour, Luynes allait rejoindre sa

victime du pont-levis du Louvre entre Rizzio et Buckingham, en attendant Monaldeschi et Vallenstein.

Tel était le cauchemar que ravivèrent chez Luynes, dès qu'à Trélazé les eut suivis de près cette victoire qu'ils reprochaient à Condé comme une perfidie, à la fois Duperron, Bérulle et Bellegarde. En cela, et de concert avec Retz et le père Arnould, ils renforçaient les primordiales insinuations du nonce, autorisées de tout l'éclat du triomphe usurpé aujourd'hui par Condé moins encore sur Marie de Médicis que sur Luynes. Que dis-je ? Répétons qu'aux Ponts-de-Cé Condé n'avait pas plus vaincu Luynes que Marie de Médicis. Mais, tant qu'à envisager de prime abord dans le dénouement de la journée du 7 août le triomphe de la guerre sur la diplomatie, il fallait, insistaient auprès de Luynes nos ambassadeurs, il fallait, pour écarter de Luynes, aussi bien que de toute la lignée royale, cette épée de Damoclès attachée au transfert des hostilités sur la rive gauche de la Loire, il fallait au plus vite arrêter Condé aux Ponts-de-Cé par tout ce que cette diplomatie de Trélazé, si sagement tenue là en réserve, avait à lui opposer dans la souveraineté de sa revanche et de ses remèdes. En d'autres termes, ce qu'à Trélazé et à Brain poursuivait l'ambassade pontificale, c'était de consommer dans une coalition déjà ébauchée de griefs et d'alarmes le rapprochement entre Marie de Médicis et Luynes ; entre la reine pardonnant à son fils d'avoir secoué son joug et dompté sa révolte dès qu'elle se prenait à trembler pour ses jours, et le favori dont la destinée tenait toute à la préservation de Louis XIII.

Mais Marie de Médicis ne pouvait revenir à Luynes à travers le champ de bataille des Ponts-de-Cé, que par l'homme à qui il n'avait pas tenu d'en prévenir la conflagration en acheminant, le matin, dans son alcôve les messagers de La Flèche. La signature qu'ils n'en avaient emportée que sous ses auspices, n'avait pu être à Trélazé rejetée comme tardive sans indisposer gravement, s'y disait-on, Richelieu autant que Marie de Médicis. Aussi c'est de ce côté qu'à Trélazé, par une juste réciprocité des inquiétudes adverses, c'était du côté du Logis-Barrault qu'à Trélazé l'on redoutait de voir remettre en question, depuis l'attaque des Ponts-de-Cé, les préliminaires réconciliateurs de la veille. Et c'est pour dédommager Richelieu du coup de Jarnac infligé malgré Luynes à sa diplomatie, et par là le regagner et le rengager dans des démarches réparatrices, qu'on voulut que cette campagne d'entremise inaugurée par lui dès Angoulême, et poursuivie à toutes les étapes de la guerre civile avec une si infatigable sûreté, reçût sa digne récompense sous la forme d'un insigne couronnement. Certes, en montrant de loin sinon le titre au moins les honneurs de la connétablie à Lesdiguières ou le bâton de maréchal à Thémynes ou à Bassompierre, en conférant la duché-pairie à Brissac et à Bellegarde, en prodiguant dans ses inféodations les croix de l'ordre du Saint-Esprit, Luynes ne rémunérait que justement ceux qui avaient lutté au grand jour dans les rangs de la cause royale. Mais la cause royale était encore plus redevable de son triomphe à l'homme qui, bravant courageusement dans l'apparente fausseté de son rôle et dans le pénombre de ses démarches tous les soupçons adverses, n'avait plongé dans l'insurrection que pour en retirer Marie de Médicis et la rendre à Louis XIII. Toutefois, avant de rémunérer Richelieu d'une aussi ingrate en même temps que d'une aussi salutaire abnégation de sa diplomatie, on avait cru devoir en épuiser l'épreuve. Mais, quand parut à Trélazé Bellegarde avec cette solennelle signature que la haineuse précipitation de Condé rendait seule intempestive, on y vit moins encore en faveur de la reine-mère un titre de rassurement qu'au bénéficiaire de Richelieu un brevet indiscutable à la fois d'habileté et de droiture. Et, dès lors, on jugea que, en la crise ouverte au pied des tranchées de Saint-Aubin, il était

temps de gratifier Richelieu de ce que demandaient pour lui tour à tour à Luynes et au nonce et le Père Joseph et le Père de Bérulle, en retour de ce qu'ajoutaient en lui aux mérites d'un médiateur de la maison de France la protection de leurs deux œuvres du Calvaire et de l'Oratoire. Il s'agissait de la plus haute dignité que pût ambitionner un prélat en voie de remonter au pouvoir, afin d'y figurer plus grandement en l'illustre cortège des Georges d'Amboise, des Guise, des Duperron et des Retz, en attendant Mazarin, Fleury et Bernis. En d'autres termes, en s'acheminant vers Angers le 8 août, et à ne s'en tenir d'abord qu'aux seules instructions de Luynes, Bellegarde et Bérulle allaient non seulement rejeter toute la responsabilité du combat de la veille et par là tous les ressentiments de Richelieu sur Condé, en l'y séparant de Luynes de toute la distance de Trélazé à Sorges ou aux Maisons-Rouges. Mais, pour achever de fixer Richelieu du côté de celui qui pouvait si légitimement se laver les mains de l'apparente rupture de l'œuvre de La Flèche et par là le convier à la reprendre, Bellegarde et Bérulle ne devaient apporter à Richelieu, de la part de Luynes, rien moins que l'offre d'un chapeau de cardinal.

Ici entendons-nous bien. Tant que lui-même ne ceindrait pas l'épée de connétable, l'ombrageux Luynes n'était rien moins que pressé de voir, au conseil où il allait rentrer avec Marie de Médicis, Richelieu sous le prestige de la pourpre s'élever au-dessus de lui, et peut-être le supplanter un jour. Avec ce qui se révélait de la hauteur et de l'inflexibilité de l'évêque de Luçon et en se reconnaissant lui-même assez adroit pour nouer des alliances mais trop faible pour les régir, Luynes entrevoyait que cette pourpre même que Richelieu tiendrait de lui l'émanciperait de sa dépendance bien avant de l'affranchir de celle de Marie de Médicis. Mais aussi, tant que Richelieu n'aurait pas réalisé en cela son suprême idéal, Luynes le supposait voué au sort des plus illustres ambitieux qui, pour pousser leur fortune à travers les obstructions de cour, s'y assujettissent aux cheminements de biais par les portes basses et les issues latérales et s'abaissent à recommander et à rafraîchir leur candidature au regard de chaque favori de passage, que ce favori s'appelât Concini ou Luynes, par des obséquiosités d'inféodation, par des complaisances et des soumissions de clientèle. Luynes espérait que, tant qu'il n'aurait pas atteint par lui l'autorité qui le primerait, Richelieu graviterait dans sa mouvance avec la souplesse d'une créature et la docilité d'un homme lige ; qu'avant de condescendre à le protéger il se résignerait à le servir. Aussi, pour entretenir en Richelieu sur le chemin du cardinalat cette vassalité d'expectative, Luynes, à son égard, se ménageait derrière chaque confirmation de son engagement initial un recul de promotion et un atermolement d'investiture. Et à cet égard rien ne pouvait mieux favoriser ses calculs dilatoires, en vue d'éterniser la soumission de l'homme qui ne le reconnaissait utile que pour lui devenir redoutable, rien ne pouvait mieux favoriser Luynes que l'évocation subreptice et l'encouragement sournois d'une candidature parallèle. Et c'est alors qu'il se ressouvint de l'ancienne promesse du même chapeau de cardinal au fils du duc d'Épernon Lavalette, archevêque de Toulouse. A cet égard, Luynes n'avait pas été plus sincère qu'il ne comptait l'être envers Richelieu, puisque de ce chef Lavalette avait dû subir, eu égard aux affinités gouvernementales et aux recommandations ultramontaines, la préférence de Retz. Et cet échec de Lavalette n'avait pas été, pour l'ambition paternelle du duc d'Épernon le moindre des griefs qui l'avaient jeté dans la guerre civile. Aussi y avait-il à se demander si l'urgence de conquérir dans le gouverneur d'Angoulême le plus ferme appui d'une revanche méridionale de Marie de Médicis ne primerait pas le souci de conserver en Richelieu un allié

d'une fidélité désormais assez éprouvée pour qu'un simple ajournement de promotion ne désespérât pas sa patience. En d'autres termes, tout en portant Richelieu comme candidat pour le chapeau rouge, on lui ferait politiquement agréer, en faveur de l'archevêque de Toulouse, une antériorité de promesse qui, sur la feuille des présentations en cour de Rome, le rejeterait en seconde ligne. Il est vrai qu'après cela l'on ne pourrait plus, sous peine de rebuter cette fois grièvement Richelieu, susciter entre Lavalette et lui de nouvelles intercalations de candidatures, et qu'après la promotion si décisive pour le ralliement du champion le plus invétéré de la reine-mère, le plus persévérant médiateur de la famille royale passerait de suite à son tour. Mais avant que la latitude d'atermoiements circonscrite par les immédiates avances de Bellegarde s'épuise, en attendant que dans le sacré collège de la cour de Louis XIII la malléabilité d'un Retz ou d'un Lavalette se renforce des hauteurs de l'homme reconnu nécessaire mais à qui l'on s'effraye de recourir ; en attendant que s'impose l'avènement de Richelieu, Luynes aura conquis la connétablie. Et, dès lors, sans qu'il puisse se flatter que cet exhaussement suprême d'importance l'élève au niveau de deux hommes qu'il redoute diversement mais presque autant l'un que l'autre ; au moins, dans sa présomption de parvenu que grisent déjà les plus rapides faveurs, Luynes espère, grâce à cet emprunt de considération officielle, opposer l'un à l'autre et contrebalancer l'un par l'autre rien moins que Richelieu et Condé. Car, lorsqu'un officier de basse-cour en vient à perdre de vue l'effacement de ses visées primitives au point de briguer ce suprême honneur de la connétablie, pour n'en daigner laisser à ce glorieux vétéran de Lesdiguières qu'une expectative de coadjutorerie ; quand un favori si neuf convoite un honneur qu'après eux n'obtiendront plus même un Montmorency et un Turenne, en vérité c'est que la tête lui tourne ; et c'est dans ce vertige de grandeur et dans cette insolence d'apothéose qu'on s'arroe une omnipotence d'arbitrage entre le génie décoré de la pourpre romaine et le sang royal de France.

Même avant sa promotion au cardinalat et jusqu'après l'avènement de Luynes à la connétablie, le vrai arbitre du conseil de Louis XIII, dès qu'il y rentrerait et s'y impatroniserait par Marie de Médicis, c'était ce même prélat dont on s'empressait de s'assujettir mais dont on appréhendait tant de couronner et de consacrer l'ambition. Dès à sa réapparition au conseil de Louis XIII, Richelieu y allait commander en maître, et cela aux yeux surtout du prince à qui on s'ingéniait le plus à l'opposer. Condé savait mieux que personne, pour l'avoir si rudement éprouvé durant le premier ministère de Richelieu, ce qu'il en coûtait de l'avoir contre lui, et par cela même il calculait tout le prix de son alliance en vue de contrebalancer Luynes. Et Luynes en valait bien la peine, sinon par sa propre importance, au moins par le crédit de ce groupe modérateur qui lui adhérait depuis l'ouverture de la guerre civile. A chaque étape même de la campagne qui venait de se clore aux Ponts-de-Cé, cette arrogance qui, chez Henri de Bourbon, croissait avec la victoire, en même temps aliénait de lui ces pieux réconciliateurs pour les resserrer, par la solidarité des aspirations, autour du favori dont la guerre éclipsait le règne. On en peut attester surtout le cardinal de Retz qui, lui, n'oubliait pas de qui il tenait la pourpre. Au conseil de guerre qui, dès après la prise de Caen, s'était ouvert en présence de Louis XIII et où Condé avait fait prévaloir, contre l'avis d'un retour à Paris, celui d'une marche en avant sur le Maine et l'Anjou, Retz ayant demandé qu'au moins par bienséance le roi sur sa route épargnât la ville d'Alençon, comprise dans le douaire maternel, Condé reprocha aigrement au cardinal de ne vouloir tant ménager Marie de Médicis que par considération pour son neveu le duc de Retz, qui venait de se déclarer pour

elle. — **Monsieur**, reprit le cardinal avec une cuisante allusion aux antécédents insurrectionnels de son interlocuteur, **je suis le serviteur du roi et n'ai jamais pris parti contre son service. Mais je sais aussi ce que je dois à la reine-mère, sans qu'on me puisse reprocher d'avoir épargné mon propre sang dans ceux qui ont embrassé sa querelle.** Et de suite l'honnête niais le susceptible prélat se départit de ses restes d'égards envers son collègue du conseil pour s'aller retrancher sans retour dans le groupe adverse. Après tout, qu'importait à Condé que, dans ce groupe aussitôt refermé derrière lui, Retz se soit lavé du soupçon de népotisme, en contribuant à écarter des préliminaires de La Flèche l'article des garnisons de Machecoul et de Belle-Ile ? Qu'eût importé, même à Condé, que, pour une justification encore plus éclatante de son collègue, si d'avance il l'eût pu prévoir, cette trahison perpétrée au début du combat des Ponts-de-Cé, le long du pont de Saint-Aubin et sur le chemin de Beaupréau, soit restée à la cour sans récompense ? Ce dont Condé se souciait et ce qui l'affectait encore bien autrement que la sanglante vitupération datée des murs d'Alençon, c'était de voir par là-dessus décidément autour de son bivouac se creuser le vide, au point qu'enfin ce qu'on peut appeler presque aujourd'hui le guet-apens des Ponts-de-Cé l'ait isolé et comme figé dans son triomphe. C'est en vain que, à la descente des Maisons-Rouges, et pour ainsi dire avec son impétuosité de sanglier, Condé avait décousu la trame diplomatique ourdie à La Flèche, puisque déjà, à travers les fumées de la bataille dont il avait extorqué le signal et avec lesquelles s'exhalaient d'ailleurs ses rancunes satisfaites, cette trame d'un recommencement si fertile se reformait derrière lui. Et une œuvre de réconciliation par lui sans relâche compromise et traversée allait fatalement tourner contre lui si bien vite, en un primesaut de palinodie et avec sa vélocité de volte-face, il n'embrassait la nécessité de s'y rallier. En d'autres termes, pour trouver grâce devant la diplomatie de La Flèche, rien ne s'offrait à Condé de plus urgent que d'y concourir, dès lors que, dans les repréailles réparatrices de Trélazé, Luynes l'acculait politiquement à l'alternative d'être où son prisonnier ou sa victime. Et c'est pour se dégager de cette impasse qu'en une ruade d'évolution il fonça d'un bond vers l'homme qui, auprès de Marie de Médicis, tenait en mains les destinées de la guerre civile, afin de le disputer à l'insinuant favori dans un parallélisme de recherches et d'avances. Pour détacher Richelieu de l'allégeance exclusive de Luynes et le maintenir par l'alternance des ménagements d'ambition à égale distance des deux pôles du conseil en une perspective centrale d'arbitre médiateur, il importait que Richelieu sût bien que Luynes, même dans son rafraîchissement de faveur, n'était pas le seul dispensateur des grâces et qu'auprès du nonce Luynes ne disposerait seul de la pourpre. Pour l'obtenir, il était bon que Richelieu comptât avec un Henri de Bourbon, que dis-je ? préférât même peut-être s'adresser à lui. Car enfin, avec ce que son besoin de déférences et son assujettissement de courtisan laissaient en lui subsister d'orgueil, Richelieu croirait moins déroger en tenant le chapeau rouge de la protection hiérarchique du sang de France, que de l'outrecuidant patronage d'un parvenu de hasard et de rencontre. Et, tant qu'à se résigner aux sollicitations, solliciter un Condé lui semblerait une voie plus digne, et peut-être aussi plus sûre. Car, au degré où le prestige du sang d'Henri IV l'élevait au-dessus des ombrages vulgaires, Condé n'y regarderait pas à un cardinal de plus siégeant auprès de lui dans le conseil, et de ce trône qu'il touchait d'assez près pour avoir failli s'y asseoir, il prodiguerait en grand la pourpre pour en décorer les avenues ; au lieu que cette pourpre n'y serait jamais que strictement mesurée par les tergiversations et la craintive parcimonie de Luynes.

Mais, plus que jamais depuis les étapes de La Flèche et de Trélazé, Luynes avait capté les bonnes grâces du nonce. Aussi, si d'un côté par Condé Richelieu embrassait la chance d'enlever le cardinalat de plus haute lutte, en revanche l'entremise plus lente et plus circonspecte de Luynes était peut-être aussi moins capricieuse. Et de là pour l'évêque de Luçon, dans sa tactique d'ambition, l'utilité de louvoyer entre ces deux hommes qui se disputaient son culte d'expectative, afin de les servir tous deux sans les trahir l'un par l'autre. Or, le premier gage de cette loyale complaisance en partie double, c'était pour Richelieu de résoudre au Logis-Barrault la solution du problème érigé par le combat des Ponts-de-Cé entre la diplomatie et la guerre, c'était de rapprocher de Condé sans éloigner de Luynes celle par laquelle il rentrerait au Louvre. C'était de concilier en la personne de Marie de Médicis l'intégralité des réconciliations avec les exigences de la victoire. Car si, d'une part, sous sa parade et sous son intransigeance triomphales, Condé sentait par degrés tomber ses rancunes, si peu à peu sa nouvelle évolution le ramenait à celle avec qui Richelieu solidarisait son avenir, s'il voulait que la reine-mère lui pardonnât la satisfaction de sa vengeance en le voyant s'interdire de l'épuiser contre elle ; s'il voulait même que, par Richelieu, Marie de Médicis allât jusqu'à lui savoir gré de ne pas plus franchir la Loire que les barricades angevines, afin de ménager à la fois sur les deux rives de l'étape actuelle de l'armée royale et ses dernières alliances et son dernier asile, en revanche Condé mettait son point d'honneur à n'avoir pas pour rien dépassé Trélazé et Sorges, descendu les Maisons-Rouges, forcé les tranchées de Saint-Aubin. Il tenait à ce que, tant qu'à revenir aux pourparlers de La Flèche, si peu que ce fût de la considération de cette victoire qu'il proclamait comme sienne en marquât la reprise. En un mot, en renvoyant au quartier général de Louis XIII redemander cette paix remise en question par le combat de la veille, suivant Condé Marie de Médicis devait tenir pour non avenue en principe cette amnistie de ses adhérents si laborieusement conquise au Mans et à La Flèche, en déclarant s'en remettre là-dessus à la clémence royale, sauf toutefois à n'y recourir qu'avec la certitude morale, officieusement acquise de Bellegarde et de Bérulle, qu'une amnistie dont le maintien touchait son honneur lui serait confirmée. Après tout, après avoir conquis dès La Flèche cette pleine garantie de réconciliation, la reine-mère reprenait à travers le champ de bataille des Ponts-de-Cé le vrai chemin de la retrouver intacte. Et, grâce à cette démarche aussi digne que sûre, elle comblait la mesure des mérites qui lui redonnaient le cœur de Louis XIII, en ajoutant aux prévenances d'une soumission qui avait devancé le sort des armes l'indéfectibilité d'une confiance survivant à son désastre. Elle tenait compte à Condé de sa victoire sans rien risquer au fond de celle de Luynes. Et par là elle méritait de voir enfin Condé et Luynes, abdiquant leurs soupçons adverses, se retourner l'un vers l'autre pour marcher au-devant d'elle.

Mais pour qu'une telle convergence d'évolutions trouvât du côté de Marie de Médicis une correspondance décisive, pour éloigner du champ de bataille encore tout fumant qui séparait Condé à la fois de Marie de Médicis et de Luynes toute trace de méfiances, pour enrayer entre les deux quartiers généraux une sincère, une large, une pleine réciprocité d'avances, en un mot pour faire agréer à Marie de Médicis le seul acceptable mais non le moins délicat des moyens termes de la pacification générale, il fallait que Marie de Médicis en vint à forcer ses répugnances, à infléchir son orgueil, à amortir ses rancunes. Et c'est là qu'on attendait de Richelieu l'emploi sur elle de son habileté impérieuse. C'est à ce prix qu'il ne devait gagner de ne compter pas que sur Luynes pour sa pourpre, en se voyant assuré du patronage du sang de France. En revanche, il y avait dans ce

qu'on peut appeler ainsi de la part de Richelieu un dédoublement d'inféodation, de quoi stimuler dans sa vanité de protecteur l'émulation de Luynes. Il allait se piquer d'honneur de ne se laisser pas devancer auprès de Richelieu par une investiture plus recherchée que la sienne parce qu'elle tomberait de plus haut. Et de là entre les deux antagonistes des deux quartiers généraux de Trélazé et de Brain vis-à-vis de Marie de Médicis comme un assaut de prévenances et comme un enchérissement mutuel sur son culte et sa gratitude. Mais en retour c'était bien le moins que, des rives de la Maine aux rives de la Loire, Marie de Médicis escortée de Richelieu fit la moitié du chemin vers ceux qui à l'envi s'entrecroisaient et se dépassaient dans leur marche au devant d'elle. Bref, au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé, Marie de Médicis devait désormais non plus stipuler mais attendre de l'unique et aussi de l'indubitable mansuétude de Louis XIII, pour tout son parti comme pour elle, l'oubli de la révolte ; et telle est la communication dont Bellegarde, à son arrivée de Trélazé au Logis-Barrault, devait de prime abord saisir Richelieu, en lui offrant pour le cardinalat la double présentation de Condé et de Luynes<sup>1</sup>, comme prix de l'entremise qui devait

---

**1** Telle est du moins, dans l'histoire de Richelieu, sur ce chapitre énigmatique du chapeau de cardinal, la donnée que nous avons cru devoir adopter comme la plus vraisemblable entre les assertions confuses, lorsqu'elles ne sont pas malveillantes, de tous les historiens de seconde main, et le silence absolu qu'observent là-dessus à l'envi et le traité des Ponts-de-Cé, dont on ne sait pas même si ce fut là, comme on l'a dit, un des articles secrets, et les mémoires de Richelieu aussi bien que ceux de ses contemporains, et la correspondance de Richelieu et de Luynes.

En ce qui est notamment du silence de Richelieu, en voici l'explication jusqu'ici la plus plausible : *Ayant vu, nous dit Victor Cousin, les accusations de toutes parts provoquées par les brillants avantages qu'il tirait du traité du 10 août — le cardinalat et l'alliance matrimoniale dont nous parlerons tout à l'heure, entre Richelieu et Luynes —, Richelieu crut y répondre merveilleusement ou plutôt le mettre à néant dans les mémoires composés bien après les événements, en taisant absolument et la promesse du chapeau de cardinal qui lui fut faite alors, et en affirmant que loin d'avoir cherché l'alliance de Luynes, il s'efforça de l'éviter en prévoyance des soupçons qu'elle ne pouvait manquer d'inspirer. En sorte que ces incroyables réticences ne sont au fond qu'une apologie déguisée sous l'air superbe habituel à Richelieu.*

On conçoit l'embarras de Richelieu à s'ouvrir sur une transaction qui fournit à ses ennemis leur principal thème de calomnies. Mais, dans ces réticences, n'y a-t-il pas aussi la honte et le dépit d'y avoir cru figurer comme la dupe de Luynes ? Et, en effet, si Richelieu finit par atteindre la pourpre, ce ne fut pas du vivant de Luynes ; d'où l'on a pu soupçonner que, plus s'imposait à Luynes l'exécution des promesses envers l'homme qui ne lui avait été si nécessaire à Angers que pour lui devenir redoutable au Louvre, et plus il se déroba à lui dans ses ajournements échappatoires. Et c'est ce que semble expliquer dès le lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé sa précaution de ne laisser nulle part des traces de cette promesse purement verbale qui, aux mains de Richelieu, se serait érigée contre lui en une trop pressante mise en demeure. Mais si, par là, un titre a failli aux poursuites ambitieuses de Richelieu au point de s'être cru le jouet d'une mystification, au moins les armes n'ont pas failli à sa vengeance. Il ne s'est pas borné dans ses Mémoires à opposer aux réserves de la défiance les réticences de l'orgueil déçu et ne s'est nullement astreint, en nous dérobant la source de son fiel, à en comprimer les extravasements. Et de là, sur tout le chapitre de la guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis, son acharnement à empoisonner toutes les démarches de Luynes envers la reine-mère, envers celle qu'il s'évertuait à ne sauver qu'en la rapprochant de lui. C'est au point qu'il n'est que trop heureux que là-dessus sa correspondance de Richelieu avec Luynes démente ses Mémoires. Ajoutons que c'est de la même dérivation de fiel qu'émane l'amer dédain de l'allusion fugitive de Richelieu à son alliance matrimoniale avec Luynes.

réacheminer vers tous les deux à la fois la reine-mère. Et certes une aussi unanime, une aussi impérieuse, une aussi glorifiante recherche de son arbitrage en vue d'une solution du dénouement le plus universellement souhaitable de la guerre civile, tirait Richelieu de la situation fautive où l'avait acculé sur la Loire vis-à-vis de la cabale de Vendôme, dans la crise actuelle, le soin de justifier son rôle. Quelle qu'eût été en cela son imprudence, il pouvait maintenant, en levant le front au grand jour, ramener Bellegarde avec lui à Marie de Médicis et la ramener avec lui-même à Louis XIII par le chemin que n'avait pas frayé en vain devant eux la signature de la veille, par ce chemin qu'une perfide exploitation n'avait pu recouvrir, et qui restait toujours le chemin de la confiance et de la droiture. Il pouvait, dis-je, le retraverser avec sa souveraine sans rougir, parce qu'il ne la pouvait par là ramener au Louvre qu'après lui avoir offert de franchir avec elle la Loire, parce que ce n'est qu'après avoir accepté de la servir entre Épernon et Mayenne, qu'il allait se réinstaller à sa suite entre Condé et Luynes. En cela, d'ailleurs, Richelieu ne trahissait pas plus non seulement les alliés d'outre-Loire mais même les Vendôme au profit de Marie de Médicis, qu'il ne la trahissait elle-même au profit de Luynes et de Condé. Et, en voyant Richelieu reparaître avec Bellegarde, Vendôme ne lui pouvait reprocher une démarche qui le sauvait lui-même de l'impasse où l'avaient jeté finalement entre les deux camps de la maison royale ses alternatives de lâcheur et de bravache ; une démarche lui valant une amnistie que ne lui avaient pas plus méritée sa trahison des Ponts-de-Cé qu'à Angers son intransigeance de parade. Ah ! sans doute, Vendôme ne saura nul gré à Richelieu de ne s'être vengé de sa haine qu'en le sauvant malgré lui. Et, sans avoir le front de l'incriminer d'avoir à ce point confondu son indignité, il lui sera commode de dire que, sans cette paix qu'il lui devait, il n'a pas tenu à lui d'arrêter à Angers l'armée royale, au moins jusqu'à ce que Marie de Médicis eût gagné Angoulême et Bordeaux. Mais qu'importait à Richelieu la reconnaissance d'un Vendôme pour ce qu'il n'avait entrepris que par considération pour sa souveraine ? Et, des hauteurs d'où il envisageait sa cabale, n'était-il pas d'humeur à dédaigner encore moins ses soupçons que son ingratitude ?

C'est du concert des deux hommes qui, du camp opposé, se rencontraient dans leurs avances et à l'envi lui tendaient les mains, que Richelieu attendait sa vraie et sa légitime récompense, mais une récompense où il ne manquait que d'y voir concourir celle qu'il arrachait à sa ruine ; une récompense qu'il voulait tenir aussi de la souveraine qui remontait par lui à la source des grâces. Si Marie de Médicis revenait par Richelieu au Louvre, dès que réciproquement il revenait avec elle au pouvoir il lui devait bien de ne vouloir pas devenir cardinal sans elle, comme elle lui devait bien, elle aussi, le chapeau rouge en guise de prémices d'un retour de faveur, puisqu'en se détournant de la route d'Ancenis pour revoir avec elle Bellegarde, Richelieu la retirait du mauvais pas où lui-même s'était cru forcé de l'engager. Grâce à l'évêque de Luçon, Marie de Médicis s'arrêtait juste à temps

---

En ce qui est de l'entente de Condé avec Luynes sur l'offre du cardinalat à Richelieu, elle nous semble résulter de l'empressement avec lequel Condé informa le nonce, dès le 19 août, du départ de la présentation pour Rome.

D'autre part, le prompt départ pour Rome de la présentation de Richelieu n'atteste nullement l'empressement et l'impatience de Luynes à satisfaire Richelieu. L'on sait comme, là comme ailleurs, sous la couverture des présentations officielles, se dissimulaient des contreparties d'agissements occultes qui en tenaient en échec l'issue normale ; et là gisait, au regard et d'après les soupçons de Richelieu, le mauvais vouloir des atteroiements de Luynes.



dans sa chimère de revanche pour la sauvegarde de tout ce que sa rébellion lui pouvait laisser de son décorum de souveraine. Elle avait épuisé dans le malheur tout son déploiement de majesté, et ce ton de tragédie où l'avaient haussée par contrainte les résolutions issues de sa défaite, un retour heureux de diplomatie la dispensait de le soutenir. Il en était d'elle, pour ainsi dire, comme de ces pierres branlantes qui oscillent à la plus légère impulsion et qui, dès que cette impulsion cesse, retombent d'elles-mêmes sur leurs bases immuables. Trop inquiète et trop mobile pour son opacité organique, Marie de Médicis, une fois à bout de ses tressaillements d'une amazone d'épopée et de ses soubresauts d'une junon en détresse, à l'apparition de Bellegarde s'était vite affaissée d'elle-même en un phlegme majestueux qui était, pour ainsi dire, son Olympe et son Louvre, et où elle se réfugiait comme clans l'atmosphère la plus propice à la respiration de son orgueil : le repos dans la grandeur ! C'est ce que ménageait à Marie de Médicis, autour du trône d'Henri IV, la vénération filiale avec le libre jeu pour un mouvement sans orage et une activité sans fièvre. Ici, du moins, nous supposons une Marie de Médicis autre que celle qui nous apparaît entre les deux équipées de Blois et de Compiègne, ne se pouvant résigner dans le rassasiement de sa rentrée en grâce à un solennel effacement qu'elle n'envisagera que comme la platitude et la vulgarité d'une retraite bourgeoise. Mais que n'a-t-elle donc compris qu'elle se donnait le plus beau rôle en même temps que le rôle le plus séant à sa solennité naturelle, en enfermant sa vieillesse fatiguée dans l'ombre et le silence, avec la placide jouissance du vrai couronnement de sa longue régence ? A travers tant d'agitations stériles, elle y avait enfanté de quoi éternellement se survivre, à côté d'un nom dont le sien désormais ne se séparera plus. Car si, au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé, Richelieu a redonné Marie de Médicis à Louis XIII, ce n'est pas sans que Marie de Médicis ait, en retour, doté de Richelieu la France. En ne vivant plus que sur ce grand titre de gloire, Marie de Médicis se serait épargné cette Journée des Dupes où, après avoir renié le serviteur taxé d'ingratitude, par cela seul qu'il ne relèvera plus exclusivement d'elle, elle en sera réduite à secouer la poussière de ses pieds sur le chemin d'un second et, cette fois, définitif exil. Mais cet exil-là même proclamera, fût-ce contre elle-même, l'indestructible puissance de son œuvre. Pas plus à Bruxelles qu'à Cologne elle ne nous fera oublier de nous avoir valu l'homme à qui on ne l'a que justement sacrifiée. Elle aura beau répudier cette réconciliation des Ponts-de-Cé dont le souvenir l'offusque, elle n'y abolira point ce qui en fut par excellence le sceau et le gage. Richelieu survivra à cette réconciliation mémorable, tour à tour grâce à elle et malgré elle, et, avec Richelieu, toutes les grandeurs qui rattachent Henri IV à Louis XIV.

Certes, au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé, Marie de Médicis était loin de prévoir que ce même Richelieu serait pour elle, sans qu'elle pût s'en prendre qu'à elle-même, tour à tour son ouvrage et son écueil, sa garantie et sa condamnation, son salut et sa ruine. Mais, pour l'instant, elle n'avait qu'à se livrer sans crainte à celui qui ne l'avait pas suivie à Blois, à Angoulême et à Angers, pour ne la ramener que par les chemins de la trahison au Louvre. Avec Richelieu elle pouvait aller rejoindre Louis XIII sans défiance, comme aussi sans plus d'humiliation que de rancune. Sans humiliation, car sur le champ de bataille qu'elle avait à traverser sur sa route, elle ne laissait rien de son honneur ; et nulle fourche caudine ne s'y élevait sur sa tête, entre Condé et Luynes se dépassant au-devant d'elle. Sans rancune, car les armes de Louis XIII n'avaient reconquis sur elle que sa réconciliation. En elle il n'avait vaincu que la cabale qui la tenait captive. Elle reconnaissait maintenant que ce fils, qui lui avait paru si

dur contre elle en secouant le joug de Concini, n'avait fait que l'affranchir, elle à son tour, de la tyrannie des Soissons, des Chanteloube et des Vendôme. Elle ne lui en voulait pas plus de cette campagne libératrice qu'il ne lui en voulait, lui, d'une rébellion qui n'avait fait que manifester sa primeur de gloire, en le provoquant à un élan triomphal, à l'élan d'Henri IV retrouvé en sa personne, à l'élan d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Français, en attendant l'élan du Pas-de-Suze. Mais d'ailleurs Louis XIII n'était pas plus fier de produire et de mettre en œuvre le sang paternel que Marie de Médicis ne s'applaudissait de le lui avoir transmis. En définitive, elle le voyait tenir d'elle le principe de ce qui l'avait subjuguée. Aussi, si le fils de Marie de Médicis amnistiait en elle sa révolte, c'est d'aussi grand cœur que la mère de Louis XIII amnistiait sa victoire.

Mais cette prochaine perspective d'une paix si universellement glorieuse, il en fallait assurer officiellement la réalisation par le déploiement solennel de toute la diplomatie évoquée depuis l'ouverture de la guerre civile entre les deux camps opposés de la maison royale. Répétons qu'à Marie de Médicis s'imposait l'urgence de cette démarche, cette fois inattaquable, d'une soumission sans réserve, accompagnée d'un digne mais respectueux appel à l'intégralité de la clémence royale en faveur de tout ce qui l'avait suivie dans sa révolte. Il lui fallait ne demander la paix et ne s'abandonner à la discrétion du vainqueur qu'avec la fière production de cette requête d'amnistie introduite comme une requête d'avance exaucée. A cet égard, nous venons de désigner le vrai messenger de Marie de Médicis dans l'homme qui l'avait décidée à cette suprême démarche, après l'avoir, ne nous lassons pas de le redire, servie avec autant de force, de courage et de hardiesse que de tact et de prudence, avec autant de persévérance que de franchise, avec autant de droiture que de souplesse, avec autant d'insistance que de discrétion et de mesure. Certes, encore une fois, celui qui, de plus en plus, se décèle ici comme le bon génie de Marie de Médicis, Richelieu, n'avait pas jusqu'ici indéfectiblement épousé sa disgrâce, soutenu et plaidé sa cause, affermi et développé dans son immobilisation son quartier général, puis embrassé et assumé sa revanche pour aller loin d'elle, fût-ce au prix d'une secrétairerie d'État et d'un chapeau de cardinal, marchander son honneur et tramer sa capitulation. On le savait incapable de sacrifier en Marie de Médicis rien de ce que le malheur lui laissait ou plutôt lui conférait de considération. En un mot, sur la communication de Bellegarde, Marie de Médicis dut tenir à ne consommer sa démarche consécutive que par l'homme dont cette démarche était l'œuvre ; elle dut tenir à n'envoyer aux Ponts-de-Cé que l'homme qui l'avait voulu suivre à Ancenis ; elle voulut n'être sauvée et absoute que par l'homme qui ne voulait pas être cardinal sans elle.

Aussi, dès qu'elle se fut décidée à poser les armes, Marie de Médicis, le 9 août<sup>1</sup>, envoya l'un de ses écuyers solliciter Louis XIII d'agréer Richelieu comme son

---

<sup>1</sup> Presque tous les historiens donnent cette date du 9 août, c'est-à-dire du surlendemain seulement de la bataille des Ponts-de-Cé. Nous avons d'abord préféré l'attestation locale du greffier Louvet, renforcée de cette considération que Marie de Médicis, informée dès le lendemain matin (samedi 8), de la prise du château des Ponts-de-Cé et des favorables dispositions de Louis XIII en vue d'une paix honorable, n'a pas dû s'exposer à les laisser refroidir en remettant au lendemain (dimanche 9) une démarche d'une aussi prompte réalisation que l'envoi aux Ponts-de-Cé de Richelieu et de Sourdis. Mais il fallait bien à Marie de Médicis un délai de vingt-quatre heures, qu'elle envoya sans doute faire agréer à Louis XIII, pour réunir et pénétrer de ses intentions le personnel intégral de sa

messager de paix. Et, sous le bénéfice d'une réponse naturellement favorable et suivie de la proclamation d'un armistice général de trois jours, elle l'expédia avec le cardinal de Sourdis, à midi, vers le quartier général des Ponts-de-Cé, avec les passeports en règle et les pleins pouvoirs, pour y offrir son absolue soumission, inséparable de la supplique en vue de l'universelle amnistie. Ajoutons que Richelieu et Sourdis ne s'acheminèrent vers les Ponts-de-Cé qu'avec un cortège en rapport avec la solennité de leur démarche. Cette ambassade pontificale, qui n'avait dit peut-être guère moins à Richelieu qu'au Père Joseph l'initiative de son recrutement et de son entremise, et qui certainement lui devait la promptitude et l'intimité de son accès dans la place d'armes angevine, il était juste qu'en retour elle lui conférât la souveraineté de sa vertu propitiatoire, attachée à la consécration de son lustre, comme aussi à l'intégralité de son cadre et de son escorte. Car ce que nous avons vu figurer jusqu'ici de son personnel sur les routes du Mans, de La Flèche et de Trélazé réclamait sur la route des Ponts-de-Cé son digne complément. Nous nous rappelons qu'à son arrivée en Anjou cette auguste ambassade, pour concilier avec l'agilité de son entremise la continuité de sa persuasion, avait détaché d'elle, pour le fixer au Logis-Barrault durant ses allées et venues entre les deux camps opposés de la guerre civile, une délégation immuable en la personne de son patriarche : nous voulons parler du grave, du judicieux, du sympathique président Jeannin. Il est vrai que, depuis son installation près de Marie de Médicis, même en l'absence de ses collègues qui d'ailleurs ne s'éloignaient de lui qu'en le laissant sous la dominante société de Richelieu, Jeannin nous semble là comme abîmé dans l'ombre et le silence. Du moins on ne l'y voit qu'une fois sortir de son mutisme, à l'annonce de la défection aux Ponts-de-Cé et du brusque retour à Angers du duc de Vendôme. Ce n'est qu'alors qu'avec tout ce que sa bénignité, sa mansuétude et son indulgence comportaient d'ironie, il lui échappa d'observer malicieusement que **jusqu'ici il avait bien lu et ouï dire que des généraux de camp s'appliquaient à remédier aux déroutes, mais non pas certes qu'ils prissent plus de soin d'en venir apporter les nouvelles que d'en recueillir les débris.** Ici l'on croit voir le vénérable président ne dissimuler qu'à peine sous sa barbe blanche un léger sourire de satisfaction, en voyant se réaliser dans une aussi affligeante désertion les pronostics dont il avait jadis salué aux portes de Paris, dans la direction d'Angers, la libre sortie de ces Vendôme qui, selon lui, n'y emporteraient avec eux qu'un principe de ruine. Après tout, où eût été le mal si, au dedans de lui, Jeannin eût applaudi à une défaillance qui, en détachant d'une reine respectée par le malheur la cabale qui l'avait tenue jusqu'ici captive, ne la rendait par là que plus sûrement à elle-même ? Pourquoi Jeannin, une fois hors la présence de la reine-mère, se fût-il affligé d'une désertion qui, en dissolvant son parti, brisait ses fers ? Seulement ne lui devait-on souhaiter son affranchissement que pour la sauver. Et c'est là que, dans son impérieuse direction des destinées de sa souveraine, Richelieu dut apprécier, plus que lui-même ne l'avoue, tout ce que l'auxiliaire immobilisé près de lui y déployait de discrète surveillance. En cela, d'ailleurs, Jeannin ne servait que le fruit de son expérience consommée de vieux ligueur honnêtement rallié à la cause royale, d'une expérience opérant sur son altier collègue du Logis-Barrault à travers l'analogie des rôles où s'inaugurèrent leurs carrières respectives. Car l'homme qui n'avait traversé, que pour l'assainir et le régler le parti des Guise et de Mayenne, était naturellement écouté de celui

---

délégation diplomatique. Et, quant au greffier Louvet, avec la spécialité de ses informations officielles il enregistre avec moins de précision les éphémérides du Logis-Barrault que celles de la municipalité et du présidial.

qui ne s'identifiait à Marie de Médicis que pour être à la fois son rempart et son bon génie, son protecteur et son remède. Ajoutons que, pour déterminer Marie de Médicis à une paix qui lui ouvrait à lui-même avec le chemin du Louvre le retour au pouvoir, il fallait au jeune ambitieux, trop avide d'y immortaliser son nom pour qu'on ne suspectât pas là-dessus le désintéressement de ses conseils, la rassurante adhésion de ce vétéran de la diplomatie d'Henri IV en qui le rassasiement de gloire cautionnait l'impartialité des suffrages. Au reste, l'impartialité de Jeannin tenait aussi à ce même fond de bienveillance qui en lui s'était déclaré pour Richelieu dès les origines de la guerre civile, lorsqu'en dépit des répulsions réactionnaires de ses collègues du ministère datant de l'avènement de Luynes, il avait favorisé l'évêque de Luçon jusque dans son retour d'Avignon à Angoulême. C'est sous les mêmes auspices qu'aujourd'hui Richelieu devait souhaiter de se réacheminer d'Angers par les Ponts-de-Cé au Louvre ; et c'est dire à quel point Jeannin, le 9 août, avait sa place marquée auprès de Richelieu dans sa démarche capitale auprès de Louis XIII. Car il figurait comme le suave complément et l'organe onctueux de son cortège<sup>1</sup>.

A peine Richelieu et Sourdis, introduits au château des Ponts-de-Cé sous d'aussi engageants auspices, eurent-ils passé de là dans les jardins qui en formaient les riantes dépendances le long de la Loire, pour s'y aboucher avec Louis XIII assisté de son conseil, qu'aussitôt, et comme en vertu de cette atmosphère d'aménité propice à la détente générale, s'établit le plus parfait compromis entre les exigences raisonnables de la victoire et tout ce qu'une reine vaincue pouvait revendiquer de dignité dans sa soumission. En lui conférant son bénéfice d'amnistie, on alla même jusqu'à lui laisser l'apparence de l'avoir plus obtenu de ses stipulations que d'une supplique. Car, de même qu'elle n'avait sollicité l'amnistie qu'avec la certitude d'être exaucée, en revanche on était trop sûr qu'une paix qui la lui octroyait serait agréée d'elle, pour croire en risquer rien en en subordonnant la validité à sa détermination d'y reporter la signature périmée de la veille. En d'autres termes, on admit Marie de Médicis à figurer comme partie contractante à un traité qui revêtait ainsi en son honneur la forme synallagmatique.

Mais, du reste, même sous cette forme qui comportait un débat contradictoire, mais qu'on n'avait justement admise qu'en raison d'un débat sans péril, la discussion entre les plénipotentiaires s'abordant au pied du château des Ponts-de-Cé, et que Louis XIII laissa seuls en présence pour se délecter en paix du riant panorama de la Loire, ne pouvait être longue. Aussi, d'abordée et séance tenante, en une première conférence qui, ouverte à midi, se termina à quatre heures, on aborda vite la rédaction de l'acte immortalisé sous le nom de [paix des Ponts-de-Cé](#). Mais, au cours de cette dernière tâche, Richelieu, observant jusqu'au bout envers Marie de Médicis la déférence la plus précautionneuse, au regard de la cabale toujours aux aguets sur ses traces pour empoisonner ses suprêmes démarches, revint au Logis-Barrault, avec la teneur des principales clauses, s'assurer jusqu'à trois fois de l'adhésion de sa souveraine. Au fond, et sous ces ménagements dus à son légitime orgueil, Richelieu n'en fixait que mieux Marie de Médicis dans la résignation, la confiance et la docilité qui lui étaient, à elle, son triomphe, sa force et sa gloire. Et c'est ce dont affecta de lui savoir gré, dans la clôture même des mémorables conférences, l'homme qui jusque-là s'était affiché comme le plus implacable ennemi de Marie de Médicis,

---

<sup>1</sup> L'on y fait aussi parfois figurer le P. Joseph. Sans garantir là la certitude de son assistance, nous la considérons au moins comme très-vraisemblable.

l'homme qui, depuis l'ouverture de la guerre civile, s'était acharné à éconduire ses ambassades, à lui souffler les armistices et à forcer contre elle la victoire. C'est que dès que, par une aussi décisive victoire, Henri de Bourbon s'était vu acculé au dénouement de la diplomatie, envahissant d'un bond ce seul champ qui restât ouvert à sa tapageuse influence, en fait d'avances à Marie de Médicis nous l'avons vu obséder et inquiéter Luynes de la soudaineté de ses surenchères. C'est ainsi que, pour combler l'abîme qui, depuis l'attaque des Ponts-de-Cé plus que jamais le séparait de la reine-mère, il ne la crut pouvoir assez impérieusement capter de ses générosités de bon prince. Aussi, quand il n'y avait déjà plus qu'à signer ce traité qu'hier encore il eût traversé et pourfendu de toute la haine vouée à sa mortelle ennemie, il saisit la plume pour y introduire comme d'assaut les clauses de faveur qui devançaient le plus ses désirs. Mais, encore une fois, une si conquérante gracieuseté s'adressait moins encore à Marie de Médicis qu'à l'arbitre de ses destinées, et Richelieu y recevait comme les arrhes de cette pourpre qui, à cette date et en cette anticipation d'investiture où d'ordinaire la postérité l'envisage, éclate comme le sceau et le ciment de la paix générale.

Ainsi se dégagèrent des conférences tenues aux Ponts-de-Cé les 9 et 10 août ce traité auquel tous applaudirent<sup>1</sup>, et que Richelieu lui-même, à travers l'animosité rétrospective dont ses Mémoires ont poursuivi Luynes, envisage comme un chef-d'œuvre d'habile modération. Le principe dominant en était l'amnistie générale, reproduisant celle du traité d'Angoulême et qu'allait consacrer ultérieurement une expresse [déclaration d'innocence](#). Cette amnistie couvrait avec la reine-mère tous ses adhérents<sup>2</sup>. Par là, sauf restitutions réciproques au profit de la cause royale, tous les serviteurs de la reine-mère étaient réintégrés en tout ce que la guerre leur avait enlevé de biens et d'honneurs demeurés jusqu'ici en la libre disposition de Louis XIII. Notamment, le comte de Soissons recouvrait la ville de Dreux et son commandement de cheveu-légers. A Vendôme retournaient les villes de Vendôme et de Verneuil, mais dégarnies des fortifications qu'il y avait élevées durant sa révolte. Boisdauphin et Mayenne rentraient dans Sablé et La Ferté-Bernard. En revanche, et par un principe de rigoureuse justice que ne semblent pas même avoir songé à discuter ni Richelieu ni Marie de Médicis, tant elle s'imposait à leur raisonnable résignation, les postes auxquels, dès leur occupation, Louis XIII avait pourvu d'urgence, demeuraient irrévocablement dévolus à leurs nouveaux possesseurs. C'est ainsi que le colonel d'Ornano, investi, dès après la dépossession de Du Ménil, du commandement du Vieux-Palais de Rouen, le devait garder pour surveiller par là et, au besoin, contenir dans la haute Normandie le duc de Longueville. De même, le gouvernement du château de Caen, dont le grand-prieur avait été déchu aux applaudissements de

---

<sup>1</sup> Sauf Bassompierre qui, malgré ses courtoisies de vainqueur et son insistance chevaleresque à sauver la vie de Saint-Aignan, trouva le traité des Ponts-de-Cé trop indulgent envers les principaux chefs rebelles, et là-dessus manifesta hautement en face de Luynes sa vive désapprobation. Et cette liberté de langage eût été, paraît-il, un des griefs invoqués, peu après, par le susceptible et ombrageux Luynes, pour élaguer le hardi courtisan qui lui disputait la faveur royale. De là l'ambassade de Bassompierre en Espagne et sa négociation du traité de Madrid relatif à la liberté des passages de la Valteline.

<sup>2</sup> L'on n'excepta de l'amnistie des serviteurs de Marie de Médicis que son pamphlétaire Mathieu de Mourgues. Et encore cette exception ne fut-elle pas formellement stipulée dans le traité des Ponts-de-Cé. Luynes se contenta de l'assurance de son éloignement temporaire d'auprès de la reine-mère.

toute l'armée royale, demeurait sans retour la juste récompense de Mosny. Quant aux officiers des douze compagnies réfractaires de l'armée de Champagne, une fois éliminés du service par leurs destitutions suivies d'un remplacement immédiat, ils durent longtemps encore cuver leur disgrâce jusqu'à ce que les instances réitérées de Marie de Médicis et du duc d'Épernon les ait, par degrés, rappelés au service. Au reste, pour qu'une clause expresse du traité encourageât Marie de Médicis à intercéder généralement en faveur de toute son adhérence — et cela visait tout ce qui ne pouvait profiter immédiatement de l'amnistie —, il fallait que Louis XIII s'y sentit bien tendrement accessible. C'est qu'il se réservait l'exaucement de sa mère comme prix de la persévérance de sa réacclamation près de lui. En attendant, rien ne pouvait être d'un meilleur augure, au moins pour le dédommagement que mériteraient à l'avenir ceux sur la dépossession desquels on ne pouvait plus actuellement revenir. Et de telles arrhes de crédit filial, s'ajoutant à la clause qui laissait à Marie de Médicis le gouvernement du château des Ponts-de-Cé, la devaient encore plus toucher qu'un versement promis de six cent mille francs pour l'acquit de ses dettes, et l'assurance de l'élargissement gratuit des prisonniers de guerre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Mercurius francicus* : 1° La Déclaration d'innocence sera donnée pour la Reyne Mère du Roy, et descharge en sa faveur pour ceux qui l'ont assistée ; 2° Le traité d'Angoulesme sera exécuté de part et d'autre en toutes ses parties et conditions ; 3° Les charges et gouvernemens seront rendus exceptés ceux auxquels le Roy a pourveu dont leur a donné mémoire ; 4° Le Roy n'empeschant pourtant à la Reyne sa mère duser pour ce subject de la supplication en la faveur de ceux qui sont contenu au mémoire qui a esté donné ; 5° Seront aussy payez les Estats et gages qui appartiennent aux gouverneurs et autres restablis en vertu des présents articles, de mesme façon que ceux qui ont suivy le Roy ; 6° Seront données descharges de tous les deniers royaux qui ont esté pris et enlevez ; 7° Sera permis à toutes sortes de personnes et de quelque qualité et conditions qu'ils soient, qui ont suivy le party de la Reyne Mère du Roy, d'exercer librement la fonction de leurs charges, aller et venir à la cour, ou séjourner en leurs maisons et gouvernements, avec entière et pareille liberté que ceux qui ont suivy et servy le party du Roy ; 8° Tous prisonniers seront delivrez sans rançon de part et d'autre ; 9° Sera rendue la maison de Pont de Sé entre les mains de qui la Reyne voudra ; 10° Sera rendu Dreux à M. le Comte, Vendosme à M. de Vendosme, qui fera osier les fortifications faictes depuis son absence de la cour, ensemble la ville de Verneuil, Sablé à M. le Mareschal de Boisdauphin, et la Ferté-Bernard à M. de Mayenne ; 11° Seront restablis toutes sortes d'officiers en toutes leurs charges et fonctions de part et d'autres en vertu de la Declaration de la reyne-mère s'ils n'en demandent de particulières ou des lettres de cachet sur la générale ; 12° Les compagnies de chevaux-légers de M. le Comte et autres princes qui ont suivi la Reyne Mère, leur seront rendues, comme avant les mouvements, et à l'advenir entretenues comme celles des autres qui ont servy le Roy depuis le premier juillet. Toutes poursuites et condamnations seront cessées à l'égard de ceux qui ne se seront point deffendus ; 13° Seront donnez à la Reyne Mère du Roy trois cens mille livres dans le commencement de l'année prochaine pour ayder à acquitter ses dettes ; 14° Moyennant lesquels articles, de la part de la Reyne Mère et desdits Princes, qui l'ont assistée, seront remises les places et autres officiers des villes, gentilshommes et autres, en pareil estat qu'ils estoient auparavant le premier jour de janvier passé ; 15° Seront aussy payez les entretenemens et pensions de ceux qui ont suivy la Reyne mère du Roy d'oresnavant, et de la mesme façon que celles qui ont suivy le Roy.

*Journal de Jean Louvet* : Memoire des places et charges auxquelles le roy a pourveu durant ces presents mouvements, et n'y seront restabliz ceulx qui les avoient auparavant. — Le gouvernement de Caen ; le chasteau de Verneuil demeurera rayé ; maistre de camp de la cavalerie légère ; tous les capitaines qui sont allez à Metz ou ailleurs, auxquels le roy a pourveu ; le gouvernement de Chasteaugontier à M. de Vesse

Aussi est-ce avec une pleine confiance que, dès que le traité, dressé dans sa forme définitive à huis clos entre Richelieu et Luynes, eut été aux Ponts-de-Cé, le 10 août, à huit heures du soir revêtu des signatures requises, Louis XIII expédia vers sa mère, pour le lui présenter avec la plus affectueuse lettre de compliments, Bellegarde et Bérulle, escortés du maréchal de Créqui et de dix capitaines de sa garde. Et, dès le lendemain matin, 11 août, Marie de Médicis lui retourna, par Richelieu et Sourdis, la mémorable charte de réconciliation avec la réciprocité de son paraphe, cette fois indélébile.

C'était bien là l'œuvre du premier des deux messagers qui apportaient ainsi à Louis XIII, dans sa plus fraîche consécration, pour ainsi dire le rameau d'olivier émergeant de sa victoire. Et c'est ce que s'empressa de reconnaître en leur audience de réception le souverain qui recouvrait avec eux tout entière Marie de Médicis. Jusqu'ici, et tout en appréciant de plus en plus avec Luynes la droiture et l'efficacité du rôle ingrat embrassé par Richelieu dès l'ouverture de la guerre civile auprès de sa mère, Louis XIII s'était interdit, non pas de récompenser un jour, mais d'avouer publiquement son entremise afin de ne le pas discréditer dans le parti auquel il affectait de s'identifier pour sa désagrégation plus sûre. Mais cette œuvre glorieuse une fois accomplie, on ne le pouvait trop vite dégager, puisqu'on ne le dégageait plus qu'impunément des soupçons essuyés dans l'apparente fausseté de ses démarches au regard de ce parti qui n'ignorait plus d'avoir eu en lui l'auteur de sa ruine, mais qui lui devait pardonner de ne l'avoir désarmé et dissous qu'en lui conquérant l'amnistie. Aussi, en pleine solennité de cette audience de réception qui suivit le retour aux Ponts-de-Cé de Richelieu avec le traité revêtu de l'auguste complément de ses formes sacramentelles, Louis XIII proclama bien vite et bien haut qu'il lui devait tout ce que lui redevenait sa mère. C'était lui montrer en même temps tout ce qui lui revenait avec elle. C'était assigner à l'homme qui la lui ramenait au Louvre, par le pont-levis teint du sang de Concini, son poste de réintégration dans ses conseils. C'était conférer d'avance à celui en qui toute la France tenait dans le char de triomphe attelé déjà pour la rentrée maternelle s'opérant avec son escorte, c'était conférer d'avance à Richelieu l'immortalité de ce qu'on a appelé son second ministère, mais qui ne sera au fond que la confirmation d'un règne dont l'avènement de Luynes n'avait que traversé le préambule. Mais toutes les assurances de réhabilitation et toutes les perspectives ménagées d'un rappel dans la souveraineté de sa faveur, Louis XIII voulait que Richelieu s'en sentit redevable à l'ambassade qui l'avait si heureusement assisté dans sa mission médiatrice. Voilà pourquoi, en le félicitant, avec Condé et Luynes, de tout ce qu'il avait opéré dans sa mère, Louis XIII lui déclara délicatement le savoir non seulement par Luynes, mais aussi par ses éminents auxiliaires Duperron et Bellegarde, Jeannin et Bérulle. Il voulut que Richelieu sût qu'en retour de l'hospitalité et de l'acclimatation qu'il leur avait si courageusement assurées au Logis-Barrault, ils ont contribué à l'ovation et à l'accueil qui l'attendaient au Louvre. Il voulait que, dans cet enchaînement de gratitudes et dans cette réciprocité de services, Richelieu, sur l'horizon de cette pourpre qui se déployait devant lui, fraternisât tour à tour avec le passé et l'avenir d'un règne où Henri IV rejoignait Louis XIV. Il voulait que tour à tour Richelieu harmonisât dans la 'peine fusion de bienvenue la régence et Luynes, la clémence et la victoire, la

---

; le régiment de Suze ; le vieux palais de Rouen. Fait aux Ponts-de-Cé, le onzième aoust 1620. Signé Louis, et plus bas : Pottier.

diplomatie, la cour et la religion. Il voulait que dans cette accolade générale se resserrât le nœud de ses grandeurs.

Et maintenant on conçoit qu'un événement d'une aussi haute portée et d'un aussi radieux augure que l'irrévocable achèvement du traité des Ponts-de-Cé ne pouvait se propager trop vite. Aussi, dès le 11 août, Louis XIII envoya à Paris le sous-gouverneur du duc d'Anjou, Contades, pour en aviser la reine et des courriers expédiés tout à la fois à Saumur et en Bretagne, en Champagne et à Lyon, en portèrent les articles à Duplessis-Mornay, à Brissac, à Nevers, à Alincourt, puis aux gouverneurs de toutes les provinces où partout les parlements les enregistrèrent.

En même temps comment oublier le corps diplomatique, à commencer par son plus auguste membre, le nonce Bentivoglio, qui pouvait à si juste titre, entre Richelieu et Luynes, revendiquer la paix comme son œuvre ? C'est à ce point que son ambassade, en escortant le 9 août Richelieu dans son voyage aux Ponts-de-Cé pour la sollicitation de cette heureuse paix, semblait n'y avoir déployé qu'autour de lui tout son personnel pour qu'on la vit plus dignement remonter à sa source. Car, à l'extrémité de leur voyage au sein du quartier général de Louis XIII transformé en un suprême rendez-vous d'intercession générale, on eût aimé voir surgir, comme prêt à marcher au-devant de sa propre délégation, celui qui en était à la fois la source et l'auréole, le principe et le couronnement. Nous avons vu au début de la guerre civile, et après la formation concomitante de l'ambassade réconciliatrice attachée à ses étapes pour en mieux observer les péripéties ; nous avons vu le nonce Bentivoglio y laisser agir seuls ses plénipotentiaires pour se renfermer à Paris dans l'immobilité hiératique de son expectative officielle, afin de ne compromettre pas par son adhérence ostensible à l'un des deux camps opposés de la maison royale, sa liberté et son ouverture de persuasion sacerdotale. Mais, dès que, sous les drapeaux de Louis XIII, la cause royale eut aux Ponts-de-Cé triomphé sans appel, Bentivoglio, ce semble, n'eût demandé qu'à y joindre le souverain confirmé par la victoire, afin de hâter le dénouement de pacification qui devait ramener tout entier, grâce à l'affranchissement de ses effluves martiales, ce pénitent du Père Arnoux aux sollicitudes primitives d'une guerre sainte. Car ce soulèvement du protestantisme datant, comme nous avons vu, du rétablissement du catholicisme en Béarn, et enté à Loudun sur l'insurrection de Marie de Médicis sans que Richelieu en ait pu détacher que nominale sa pieuse souveraine, à travers la félicité des réconciliations actuelles menaçait dangereusement de lui survivre. Le plus opiniâtre, le plus énergique et militairement le plus redoutable des souteneurs de la reine-mère, mais un souteneur qui lui adhérait moins par des subordinations d'homme lige que par ses accaparements de sectaire et qui lui offrait moins l'assiduité d'une protection directe que les aversions lointaines d'une stratégie volante, Henri de Rohan se rappelait trop avoir vu s'attacher à la disgrâce de Sully et aux mariages espagnols le nom de Marie de Médicis, pour la suivre dans sa réconciliation avec l'instigateur de l'édit de Béarn. Aussi, dès qu'il vit dans l'imminence de sa défaite Marie de Médicis prête à poser les armes pour se rapprocher de Louis XIII et de Luynes, Rohan s'isola de sa soumission pour s'aller retrancher, en continuateur intransigeant des Coligny et des Nassau, dans cette zone d'hérésie adossée aux remparts de Montauban et de La Rochelle, et allant de la Charente et des Pyrénées aux Cévennes. Aussi, en face de cette transformation radicale de la guerre civile où la religion seule restait en cause, ce n'eût pas été trop de l'entremise personnelle du plus éminent représentant du



catholicisme en France, pour ériger aux Ponts-de-Cé la réconciliation de la maison de France en un ralliement de croisade. Et voilà pourquoi, le 9 août, nous eussions, dis-je, aimé voir Bentivoglio recueillir et grouper autour de lui, sur l'avenue des Ponts-de-Cé, toute la diplomatie angevine. Mais la diplomatie avait remédié à la victoire plus vite que ne l'eût attendu Bentivoglio, même en s'abstenant d'envisager de loin cette victoire à elle seule comme un gage de paix, ainsi qu'il l'avait fait le 10 août dans l'audience d'Anne d'Autriche. Dès le lendemain, il était de toutes parts avisé de la conclusion et saisi de la teneur du traité des Ponts-de-Cé, à savoir non seulement par Contades, qui était accouru à lui dès au sortir du Louvre, mais encore par le cousin de Luynes, Modène, par le secrétaire de Marie de Médicis, Bouthillier, par le résident Florentin accrédité près d'elle sous le nom de Bartholini, et aussi, et non certes avec moins d'empressement, par le Père de Bérulle.

En retour ce pontife, que le nonce, et avec lui Duperron, Bérulle et le Père Joseph avaient représenté dans leur entremise ; en retour le pape Paul V, à qui le nonce avait de suite transmis par le cardinal-neveu Borghèse, avec les *allegata* de sa première dépêche, le texte même du traité consommant son œuvre ; en retour le pape Paul V en épancha vite son allégresse en brefs de félicitations à Louis XIII, à Anne d'Autriche et à Marie de Médicis ; puis, sur les suggestions du nonce, à Condé et à Luynes. Mais cela ne dispensait pas Bentivoglio de ses démonstrations personnelles. Non seulement par le retour de Contades il félicita Louis XIII *d'avoir en sa clémence triomphé de la victoire elle-même*. Mais, tout en s'ouvrant de son allégresse à tout le corps diplomatique, après les deux reines et après Condé et Luynes, Bentivoglio complimenta entre autres Retz et Jeannin, Montbazou et Bellegarde. Mais spécialement dans l'ambassade angevine il n'eut garde d'oublier et Duperron, pour qui il demandait à Rome, autant que pour Richelieu et La Valette et en vue d'une digne continuation du lustre fraternel, le chapeau de cardinal ; et puis Bérulle, qu'en même temps il exhortait à tourner contre les huguenots répudiant la paix des Ponts-de-Cé, l'éveil guerrier de Louis XIII.

Une paix où Rome avait joué un si grand rôle, parce qu'il y allait de l'avenir du catholicisme en France, ne pouvait manquer d'y avoir partout, dès après sa promulgation officielle, une célébration religieuse. C'est à quoi avait vite pourvu d'abord à Angers Richelieu, sur l'ordre de Marie de Médicis. Le 11 août, dès que la reine-mère y eut reçu au château les congratulations du présidial en robes rouges et de la municipalité escortée de ses sergents et halbardiers en casaques écussonnées aux armes de la ville, qu'en leur assistance, au son du gros bourdon appelé le *gros Guillaume*, elle se rendit à la cathédrale de Saint-Maurice, dont on avait revêtu le portique des blasons festonnés de toute la maison de France et de la ville, et dont les voûtes disparaissaient sous de riches tapisseries. Elle y prit place à la droite du maître-autel, sous un poêle et sous un dais de velours violet à franges et à crépines d'or, avec les Soissons et tout leur état-major rangé à ses pieds, et les autorités de la ville siégeant en face d'elle. Puis aussitôt, dans le sanctuaire tout illuminé de cierges, la maîtrise du chapitre entonna le *Te Deum*. En même temps éclataient des volées d'artillerie répercutées jusqu'aux Ponts-de-Cé, comme pour y accompagner dans la vieille église de Saint-Aubin encore ensanglantée de l'hécatombe du combat de la

veille, mais d'une hécatombe aujourd'hui s'érigeant, oserions-nous dire, en un holocauste de propitiation de paix, le même hymne d'actions de grâces<sup>1</sup>.

Et maintenant, une fois la paix, sous l'invocation liturgique du dieu des armées, revêtue de sa consécration suprême, il ne restait plus qu'à en percevoir le fruit dans la réalisation de ses clauses. A peine s'éteignaient les feux de joie allumés dans la soirée du *Te Deum*, à peine éclosoit la *Poésie d'actions de grâces*<sup>2</sup> à l'unisson de l'allégresse religieuse, que dans les deux camps opposés de cette guerre civile dont on fêtait le dénouement sous toutes les formes, s'accomplissait, avec l'élargissement réciproque des prisonniers opéré dès le 11 août, le désarmement général. A cet égard, celui qui ne voyait plus désormais en Marie de Médicis vis-à-vis de lui qu'un recommencement d'amour Maternel, fut le premier à s'exécuter avec la bonne grâce de la plus révérencieuse victoire. Dès le 15 août Louis XIII expédia à tous ceux de ses généraux dont il ne se réservait pas l'emploi dans l'imminente guerre de religion, un ordre de licenciement. Le seul duc de Nevers, vu le voisinage hostile et encore suspect du gouverneur de Metz La Valette, devait demeurer en Champagne sous les armes, bien que sur la stricte défensive, jusqu'à ce que le duc d'Épernon ait ratifié un traité trop urgent pour qu'on y ait attendu sa signature, mais que lui ferait vite accepter l'offre du chapeau de cardinal à l'archevêque de Toulouse. En attendant, Louis XIII, que la capitulation de la veille semblait n'avoir investi du château des Ponts-de-Cé que pour en mieux assurer la remise à sa légitime suzeraine, en ordonna au maréchal de Praslin, le 13 août, l'évacuation immédiate, en vue de la réinstallation désormais inoffensive et effectuée dès le même jour, d'une garnison maternelle.

Dès que ce fut manifestée par là vis-à-vis d'elle une confiance filiale qui, en retour, engageait la sienne propre, Marie de Médicis décréta avec Richelieu et Marillac, préposés à leur exécution, les licenciements réciproques. En conformité de cette mesure, accueillie à Angers dans la dilatation et les transports d'un soulagement universel, afflua le 13 août dans cette prairie de Saint-Serge, où nous l'avons déjà vue il y a six semaines étaler son insolente parade, toute l'armée insurrectionnelle. Ces hordes, que l'inaction de la paix menaçait d'ériger par l'extravasement de leurs frénésies contrariées en un fléau de plus, ainsi qu'on voit à chaque amputation se multiplier et se redresser les cents têtes d'une hydre, on ne leur pouvait trop tôt infliger à tout prix un désarmement radical. Ces hordes exécrées, que la paix vouait à une oisiveté si venimeuse, il n'y avait pas à marchander leur déguerpissement ; et une ville qui n'avait encore dû qu'à l'entremise du Père Joseph un peu de libre respiration eus leurs étreintes, ne les pouvait assez vite rejeter de son sein sous le nom de peste et d'opprobre. Seulement l'intégralité des licenciements demeurait encore subordonnée à deux événements d'ailleurs très prochains : le passage de l'armée royale sur la rive gauche de la Loire et la réunion de Marie de Médicis à Louis XIII. En attendant, la comparution de toute l'armée insurrectionnelle dans la prairie de Saint-Serge était motivée par la liquidation d'une dernière montre. Là, dès que les truands déconfits des Vendôme, des Boisdauphin et des Saint-Aignan s'y furent pressés autour d'un vaste comptoir dressé sur les bords de la Maine, des sergents de

---

<sup>1</sup> Le *Te Deum* fut chanté aux Ponts-de-Cé le 13 août, et les actions de grâces au temple protestant de Saumur le 14.

<sup>2</sup> *Actions de grâces de la France à Dieu, de la bénédiction de la paix*, par le sr de Nerzeve (Paris, chez Toussaint de Bray, rue Saint-Jacques, aux Epées Maures, et en la boutique du Pallais, en la Galerie des Prisonniers, 1620, avec permission).

bande parcoururent les rangs, en versant dans tous les morions tendus sur leur passage, avec la solde du mois courant, un écu supplémentaire à titre de gratification d'adieu. Puis, sous le déchaînement des huées et des malédictions populaires, les soldats d'un premier régiment s'en allèrent tous défiler par le faubourg Saint-Michel, quatre à quatre et tête basse, pour y déposer leurs armes. Et dès le lendemain 14 août ils durent détalier, sous peine d'être roués vifs dans les vingt-quatre heures<sup>1</sup>.

Et maintenant que plus rien d'irritant ou de suspect, ou d'odieux ou de sinistre ne s'érigait plus entre les deux camps opposés de la maison royale, maintenant que tout y conviait au rapprochement et au fusionnement de tout ce qu'avaient disjoint les intransigeances et les répulsions de la guerre civile, Marie de Médicis n'avait plus qu'à correspondre aux avances filiales en répliquant à la clémence par la justice, aux amnisties et aux grâces par les réhabilitations. Tandis que, dès après la signature de la paix, les chefs rebelles accouraient à Louis XIII qui les accueillait d'une si bonne grâce que s'ils eussent combattu pour sa cause, tandis qu'en route se croisaient avec eux tous les prisonniers de la reine-mère élargis sans rançon, Marie de Médicis, en rappelant de son exil le 13 août le maire Lanier<sup>2</sup>, consommait en sa personne la restauration de toutes les garanties protectrices, par elle-même si outrageusement méconnues, de son inviolabilité angevine. Elle affirmait par là combien Lanier eût mérité de s'associer à la gloire du Père Joseph dans le salut d'une ville qui avait été tour à tour pour elle l'asile suprême de sa disgrâce et le théâtre de sa soumission triomphale. Au moins Lanier y rentrait avec l'auréole de la persécution endurée pour cette cause royale où résidait seule sous l'égide municipale, ainsi que le proclamait aujourd'hui son rappel, la sécurité de sa souveraine. Et ces soudards défrisés qui avaient si impudemment extorqué à Marie de Médicis sa sentence d'ostracisme, n'avaient plus sur son passage qu'à rentrer sous terre, dès que cette ville qui les avait vomis de son sein recouvrait par là, pour les lui restituer en se rouvrant devant lui, ses clefs, ses portes et ses armes.

---

<sup>1</sup> Pendant ce temps, le 12 août, à Craon, le gouverneur de Marie de Médicis, La Roche-Allard, en licenciait la garnison pour y faire place à une garnison royale qui y entra le 22.

<sup>2</sup> Dès ce même jour, Marie de Médicis avisait de ce rappel la municipalité angevine. Voici la teneur de ces deux lettres telle que nous les fournissons à Angers nos archives municipales.

Et d'abord la lettre à Lasnier :

Monsieur Lasnier, je vous fait ce mot pour vous dire que je seray tres-aise qu'incontinent que vous l'aurez reçu, vous vous acheminiez en cette ville pour y venir reprendre le rang auquel les charges que vous y avez vous obligent, votre présence y est nécessaire. C'est pourquoy je désire que vous y soyez au plus tost. Ceste lettre n'estant pour d'autre fin, je ne la feray plus longue que pour prier Dieu, Mr Lasnier vous tenir en sa sainte garde. A Angers, le XIIIe jour d'aoust 1620.

Suit la lettre aux échevins et habitants d'Angers pour la réception de leur maire :

Chers et bien amez, le sieur Lasnier, lieutenant général et maire de vostre ville, estant ces jours passez absent pour certaines occurences, nous avons bien voulu vous tesmoigner par ces lignes que comme nous avons subject de bien juger de ses actions passées, aussy nous avons très agréable son retour. Et desirant selon le plaisir du roy, nostre tres honoré sieur filz, qu'il reprenne la fonction ordinaire de ses charges, nous assurant que vous serez tres bien aises de luy recepvoir. Nous ne ferons nostre lettre plus longue sinon pour prier Dieu chers et bien aimez, qu'il vous tienne en sa sille garde. Escrit à Brissac, et XIVE jour d'aoust 1620.

Mais quand, d'Angers aux Ponts-de-Cé, la libre circulation se rétablissait au chant des *Te Deum* ; quand, entre les deux camps de la guerre civile, tombaient les tranchées et les barricades ; quand, à l'envi, les chefs rebelles se dépassaient aux avenues du quartier de Louis XIII ; quand Lanier, à travers les ovations populaires de sa rentrée à Angers, venait recevoir de sa souveraine en personne, avec son apologie justificative, ses congratulations de bienvenue, qui désormais interdisait à cette mère et à ce fils, sous le nom desquels seuls s'était engagée cette guerre civile dont ils abolissaient jusqu'au souvenir ; qui désormais interdisait à Louis XIII et à Marie de Médicis, que ne séparaient plus ni le champ de bataille des Ponts-de-Cé, ni les ponts-levis de Blois et du Louvre, ni Luynes et Condé plus que les Soissons et les Vendôme ; qui désormais leur interdisait la suprême démarche où se scellerait leur concorde et qu'ils appelaient de tout l'affranchissement de leurs vœux : se rejoindre et se revoir ? Et, pour une aussi pressante entrevue, quel plus digne théâtre que celui que leur offrait, au cœur même de l'Anjou, une hospitalité toute royale ? A deux lieues des Ponts-de-Cé, sur la rive gauche de la Loire et en un magnifique donjon, s'incarnait dès lors, avec un légitime orgueil, l'illustration déjà consacrée des Brissac. Le représentant actuel de cette prestigieuse race venait, on l'a vu, de raviver l'éclat du nom héréditaire en maintenant habilement dans la cause royale son gouvernement de Bretagne, tandis que s'enregistrait au Parlement l'érection de sa terre de Brissac en duché-pairie. Or, dès la publication de la paix des Ponts-de-Cé, comment Charles H de Cossé-Brissac eût-il pu mieux couronner de tels services et inaugurer son nouveau relief domanial qu'en transfigurant, au gré du souverain qui ne demandait qu'à y retrouver et à y fêter sa mère, le château qu'immortalisera cette munificence en l'élysée des réconciliations de la veille ? Aussi est-ce du plus grand cœur que Louis XIII emprunta à son fidèle et à son heureux serviteur ce somptueux cadre de réception, afin d'y convier celle qui, de son côté, pour y accourir, n'attendait que ce signal. Et, dès son arrivée au château de Brissac, le 12 août, Louis XIII expédia Modène pour y donner rendez-vous à Marie de Médicis, en s'ingéniant même, dans son impatiente tendresse, à élaguer tout ce qui pouvait enchaîner loin de lui les effluves maternelles. C'est qu'autour de Louis XIII on se demandait si, à l'annonce d'une entrevue où il recouvrerait sa mère, l'intransigeante cabale, à si grand-peine ralliée à la paix générale, n'obséderait pas Marie de Médicis d'un réveil de méfiances en lui dépeignant, sous le prétendu mensonge officiel des protocoles de la veille, le rendez-vous de Brissac comme un piège où on lui forgerait des chaînes d'or en les immolant, eux, sur l'autel de la concorde. Et c'est pour conjurer de tels soupçons que, dans son invitation même, Louis XIII voulut épuiser vis-à-vis de sa mère les provocations de confiance, en lui offrant d'acheminer sur Angers et d'y consigner en otages, durant son voyage et son séjour à Brissac, tout ce qu'à la fois il y détenait, à son égard, de plus redoutable et de plus cher, en la personne de Condé et du jeune duc d'Anjou. Certes on ne pouvait, ce semble, plus adroitement consommer la vraie libération de cette mère si obstinément emprisonnée dans ses rancunes et ses cabales ; on ne pouvait plus victorieusement l'arracher aux derniers tentacules se redressant sur son chemin que par une démarche qui à la fois si péremptoirement nantissait ses méfiances et sa tendresse. Mais, quoi ! livrer un Gaston à la future Marie de Médicis de la journée des dupes ! C'est que, dans l'adolescent gracieux qu'elle couvait de ses prédilections instinctives, qui pouvait entrevoir les tragiques séductions du complice de Chalais et de Montmorency, de Cinq-Mars et du duc de Lorraine ? Qui les pouvait entrevoir, quand on croyait à peine risquer davantage en la remise concomitante d'Henri II de Bourbon ? Henri II de Bourbon ! Qui assurait

qu'au Logis-Barrault, sous la main de cette reine relevée par lui-même de sa ruine avec une si soudaine courtoisie, on n'allait pas voir s'intervertir grièvement les orientations pratiquées par Luynes sous le donjon de Vincennes ? Et, même au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, pour une récurrence insurrectionnelle en l'atmosphère des Chanteloube et des Vendôme, quelle amorce dangereuse s'introduisait en la personne d'un prince qui portait dans son sang, avec la fougue si malléable et si aventureuse de sa race, les orages d'une guerre sainte et d'une fronde !

Mais plus l'offre de Louis XIII nous semble imprudente, plus l'invitation qu'elle recommandait auprès de Marie de Médicis la captait et l'engageait sans retour, parce que, en une telle extrémité des condescendances filiales, tout ce qui pouvait survivre ou tout ce qu'on pouvait réveiller en elle des anciennes défiances recevait le coup de grâce. Se livrant donc tout entière à un appel sans réplique, et dans sa réciprocité de délicatesse ne retenant des avances transmises par Modène que la sincérité qu'elles portaient en elles, elle le renvoya avec cette déclaration **qu'aucun soupçon ne troublait sa joie d'aller dès le lendemain retrouver son fils à Brissac, qu'elle ne demandait d'autre garantie que la parole du roi pour la sécurité d'un voyage qui la fixerait pour jamais auprès de sa personne, et que là elle ne chercherait qu'à lui complaire et à prier Dieu pour la prospérité de son règne.** Et, en effet, dans sa nouvelle identification de tendresse avec celui qui ne l'avait que si filialement vaincue, elle ne s'était point lassée d'entretenir Modène sur ce chapitre de la cause royale où l'orgueil maternel lui interdisait toute rancune. Mais il tardait à Marie de Médicis d'en entretenir de vive voix ce fils qui ne croyait jamais sacrifier assez de gages de sûreté pour la revoir. Aussi, dès que, au reçu de son message d'adhésion, Louis XIII lui eut expédié, pour un plus digne acheminement vers lui, son propre carrosse avec la promesse de s'avancer au-devant d'elle, Marie de Médicis, enlevée d'ailleurs par l'élan de Richelieu, que pressait le désir d'aller avec elle sceller et voir couronner son œuvre, s'y précipita pour l'y suivre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Richelieu, pp. 94-95 et Lettres Coll. Avenel, pp. 652 et 654, v. et n. — Bassompierre, pp. 142-143, 147. — Fontenay-Mareuil, pp. 150-153. — Brienne, p. 343. — Montglat, pp. 27-31. — Armand d'Andilly, pp. 21-22. — *Merc. fr.*, pp. 337-339. — Vitt. Siri, pp. 127-128, 161, 165, 196-198, 202-203, 212. — *La Nunz. di Fr.*, 29 juillet, 8, 10, 11, 16, 19, 20 août ; 23 septembre, 21 octobre, 3 et 18 novembre. — *Lettres et mém. de messire Philippe de Mornay*, 12, 14, 21 août ; lettres du roi, 11 août. — *Dispacc. dégl. amb. ven.*, II, 22 août. — Marillac, p. 75. — F. fr., 3802, f° 61-62 ; 3812 f° 53 et passim. — F. Colbert, t. V, 98, f° 73, 75, 77, 82, 256. — F. fr., divers, 25022. Mairie d'Angers, arch. anc., EE. — Jean Louvet, pp. 54, 56, 58, 61. — *Rer. and. Pand.*, f° 95. — Rangeard, 376-378. — Barthemy Roger, pp. 487-488. — Bodin, p. 251. — Matt. de Mourgues, *Lumières*, etc., pp. 33-35. — Lb36 1449, pp. 30, 36. — Lb36 14453. Lb36 1454, pp. 30, 36. — Lb36 1455, p. 21. — *Cérémonie royale en la ville d'Angers unziesme d'aoust 1620. Aux actions de grâces de l'heureuse amyable reconciliation du Roy avec la Reyne sa mère*, pp. 7-14. — Lb36 1457 : *L'entrevue du Roy et de la Reyne sa mère au château de Brissac, contenant les choses les plus mémorables passées au pourparler de leurs Majestez*, Paris, chez Joseph Bouillerat, vieille rue Draperie, 1620, avec permission, pp. 5, 10. — Lb36 1459. — *Ludovici itinerarium*, pp. 24-25. — Roncoveri, pp. 324, 328-330. — Gramond, pp. 301, 303 et passim. — Malingre, pp. 665-668. — Dupleix, pp. 131, 138-140 et passim. — Le P. Griffet, pp. 268-270. — Levassor, pp. 579-580, 585-586, 593-595, 597, 633. — Mme d'Arconville, pp. 6567, 75-77, 82. — V. Cousin, octobre 1861, p. 631 : mai 1862, pp. 306, 309-313 ; juin 1862, pp. 334-336, 342, 344, 346. — Aubery, pp. 18-19. — Leclerc, pp. 77-78, 89-91. — *Notice sur Richelieu* (Coll. Pet.), pp. 34-37, 39. — Le P. Hervé, pp. 20-22. — Gouget, pp. 151-159. — Batterel, n° 84 et passim. —

## CHAPITRE IX. — L'ENTREVUE DE BRISSAC.

Dès qu'au château de Brissac Louis XIII eut été averti de l'acheminement de sa mère vers lui, il lui avait envoyé aux Ponts-de-Cé, pour l'accompagner de là jusqu'au terme de son voyage, le maréchal de Praslin et Bassompierre, avec une escorte de 500 cavaliers. Plus loin, entre les Ponts-de-Cé et Brissac, à son tour l'attendait le frère de Luynes Brantes, à qui la récente érection de sa dot matrimoniale en duché-pairie venait de conférer, comme pour mieux rehausser sa démarche, le titre de duc de Luxembourg. Puis enfin Louis XIII lui-même, le jeudi 13 août, vers quatre heures du soir, avec le duc d'Anjou, Condé et, Luynes et 200 gentilshommes, s'était avancé au-devant de sa mère jusqu'à un quart de lieue de Brissac. Dès que lui apparut là, à quarante pas de lui, Marie de Médicis, en sa litière qu'accompagnaient les Soissons, Vendôme et la duchesse de Nemours avec un cortège de 500 cavaliers, Louis XIII mit pied à terre pour l'aborder. Elle de son côté descendit en étendant les bras vers lui. Puis, lorsque, à travers le débordement d'une foule qu'on ne put maintenir en haie sur leur passage, ils se furent à grand'peine rejoints, et dès que, à ce moment, Marie de Médicis eut levé son masque, Louis XIII l'embrassa et lui dit en riant : **Je vous tiens, Madame, vous ne m'échapperez plus.** — **Et vous n'aurez pas non plus grande peine à me retenir,** répliqua aussitôt la Reine-Mère attendrie jusqu'aux larmes, **puisque mon dessein est conforme à votre désir. Je suis bien résolue à ne vous plus quitter, car je me flatte que je serai traitée et considérée comme une mère doit l'être par un fils tel que vous.** Sans s'étonner de voir percer à travers les effusions d'abordée cette revendication d'égards quelque peu haute, mais qu'il pardonnait à celle qui se redonnait à lui en faveur de l'intégrité de son retour, Louis XIII présenta à Marie de Médicis tout son entourage, à commencer par son frère Gaston, qu'elle embrassa deux fois. Passant de là à Condé, à cet Henri de Bourbon qui, de par les prérogatives du sang royal et jusqu'à travers l'âcreté de ses éruptions finales lui avait paru au moins un ennemi digne d'elle, elle l'honora d'une ouverture d'accueil tranchant avec la réserve d'un premier contact avec le promoteur subalterne de sa disgrâce ; car, lorsqu'à son tour Luynes, s'approchant d'elle, eut baisé le pan de sa robe, elle ne l'accueillit qu'avec une révérence grave<sup>1</sup>. Puis, après cette seule infraction, d'ailleurs passagère, à la détente générale, Louis XIII, une fois rentré en possession de sa mère, remonta avec elle dans son carrosse et reprit la tête du cortège qui les suivait à Brissac.

Arrivé devant le perron du château, Louis XIII prit sa mère par la main pour l'embrasser de nouveau, y entra avec elle et la conduisit à l'appartement qu'il avait occupé jusqu'ici et qu'il lui cédait comme le plus digne de la recevoir. Mais Marie de Médicis n'y prit qu'à peine un peu de repos, avant d'aller dans une pièce voisine rejoindre Louis XIII, assisté seulement de Condé et de Luynes. Là s'échangèrent durant une demi-heure avec ces deux derniers, et durant une

---

Lepré-Balain, p. 47. — *Hist. de la vie du duc d'Epemon*, p. Girard, passim. — *La duchesse d'Aiguillon*, p. Bonneau-Avenant. pp. 79-80. — *Chron. craonnaises*, p. Bodard de la Jacopière, p. 356. — Bazin, pp. 368-369. — H. Martin, p. 163. — Dareste, p. 368.

<sup>1</sup> Déjà, à la rencontre aux Ponts-de-Cé du frère de Luynes Brantes, Marie de Médicis avait maintenu devant lui son masque baissé, sans l'honorer qu'à peine d'une révérence perceptible.

heure avec Condé seul, des explications dont rien n'a transpiré<sup>1</sup>, mais qui rompirent les dernières glaces<sup>2</sup> et qui rétablirent entre eux et autour d'eux, durant tout le séjour à Brissac de la maison royale, une large circulation d'effluves. Aussi, au sortir de ce colloque décisif, on vit Louis XIII offrir tendrement le bras à sa mère pour passer ensemble dans la salle des festins, où ils soupèrent avec Condé, la comtesse de Soissons, les Vendôme et les Nemours. Puis, dès au sortir de table, la mère et le fils congédièrent toute interposition d'escorte et d'assistance ; et Louis XIII, abordant sa dernière phase de réconciliation, reconduisit sa mère jusqu'à sa chambre, pour y passer la soirée seul avec elle<sup>3</sup>. En s'isolant de leur entourage officiel, le fils et la mère ne retenaient avec eux et n'admettaient plus entre eux deux que cette religion qui, après avoir enfanté leur concorde dans la diplomatie sacerdotale et avant de la féconder dans l'apostolat d'une guerre sainte, la voulait sceller dans sa vertu sacramentelle. Le surlendemain, 15 août, en l'église paroissiale de Brissac, Louis XIII et sa mère fêtèrent l'Assomption en communiant l'un auprès de l'autre ; puis ils entendirent un sermon du Père Arnould, qui prêcha sur cette Marie si tranquillement pieuse de l'Évangile du jour, par une délicate allusion à celle qui, elle aussi, venait de **choisir la meilleure part**, en échangeant les orages de sa révolte contre la félicité du repos dans l'amour filial<sup>4</sup>.

C'est dans cet amour filial, retrempé en leur commune source de grâces, que Marie de Médicis put lire, dès avant sa promulgation du lendemain 16 août, la charte additionnelle de réconciliation plénière que lui avait promise le traité des Ponts-de-Cé, et qui s'y rattachait sur l'autel de l'église de Brissac comme un corollaire consacré. Confirmant et précisant dans son développement ce principe d'amnistie déposé dans le pacte de la veille, et abritant l'honneur maternel sous les fictions les plus justificatives, étendues, grâce à l'intercession de Marie de Médicis, à tous ceux qu'elle se refusait à séparer d'elle, Louis XIII, dans la déclaration du 16 août tirant de là son nom officiel de *Déclaration d'innocence*, alla — car tels en sont les termes sacramentels — jusqu'à **justifier** sa prise d'armes, tant en sa personne qu'en celle des rebelles ligués sous son nom,

---

<sup>1</sup> Tout ce que l'on a conjecturé de ce long colloque, c'est que Louis XIII et Marie de Médicis y confirmèrent leurs engagements réciproques du traité des Ponts-de-Cé. Du reste, il n'existe malheureusement, au charrier de Brissac, nulle trace de la mémorable entrevue de ses augustes hôtes. Hors des chroniques et des mémoires contemporains nous n'avons là-dessus de révélations plus intimes que ce que nous fournit (Bibl. nat. fr., 3812) la correspondance de Louis XIII avec celui des ducs de Brissac (retenu alors dans son gouvernement de Bretagne) dont il empruntait la magnifique hospitalité.

<sup>2</sup> Le cardinal de Retz seul essuya le mauvais visage de Marie de Médicis qui, malgré ses dénégations, demeura invinciblement persuadée de sa complicité dans les défections de son neveu au combat des Ponts-de-Cé. — D'autre part, à travers l'empressement de ses obséquiosités, Condé ne put s'interdire envers Marie de Médicis quelques bravades comminatoires, dans l'éventualité d'une récurrence de révolte.

<sup>3</sup> Ce fut, suivant les uns, dans une des chambres du château de Brissac appelée Chambre Judith, suivant d'autres, dans l'embrasement d'une des fenêtres de la salle des gardes, que Louis XIII et sa mère consommèrent ainsi la réconciliation ébauchée sur la route des Ponts-de-Cé à Brissac.

<sup>4</sup> Malheureusement le texte de cette allocution ne nous a pas été plus conservé que celui de la prédication de la guerre de religion donnée le même jour et dans la même église, sans doute à l'office du soir, par le Père Joseph. — Toujours dans la même journée Louis XIII y toucha les écrouelles. — L'église de Brissac est une nef du XVI<sup>e</sup> siècle, ornée de belles verrières.

comme n'ayant visé que le bien de son service<sup>1</sup>. Il est vrai qu'un tel brevet de légitimation, si nous nous pouvons exprimer ainsi, ne profitait qu'aux rebelles qui, dans la huitaine de sa publication, se résignaient vis-à-vis de Louis XIII à une soumission formelle ; et par là se maintenait, pour la sauvegarde de l'autorité royale et pour infirmer le pieux mensonge de la clémence filiale, le principe d'une condamnation de leur révolte.

Une si juste exigence ne s'appliquait donc qu'aux rebelles qu'un repentir empressé n'avait encore, à la date de la Déclaration d'innocence, ramenés vers Louis XIII ni aux Ponts-de-Cé, ni à Brissac. En tête de ceux dont il attendait encore, le 16 août, cette visite de résipiscence, figurait rien moins que leur chef hiérarchique. Après avoir, au Louvre et à la table de Louis XIII, violé les consignes d'étiquette pour y envahir les prérogatives du service ; après avoir à Angers rompu la surveillance maternelle pour aller attaquer sur le chemin des Ponts-de-Cé l'avant-garde de l'armée royale, voilà que maintenant le capricieux et fringant comte de Soissons, en veine obstinée d'indocilité filiale, répudiait l'élan qui, le 13 août, enlevait Anne de Montafié à la suite de la reine mère vers Brissac, pour se cantonner dans une bouderie d'aparté déguisée sous une allégation de brouille avec le grand prieur et Nemours. Peut-être aussi en cela cédait-il à cette contagion de défiance que Louis XIII, en en soupçonnant à tort Marie de Médicis imbue au point d'hésiter devant le voyage de Brissac, avait voulu dissiper par l'offre en otage de Gaston et de Condé. Ou peut-être encore un peu de la fierté du sang de France portait Louis de Soissons à faire rechercher sa soumission, fût-ce par l'entremise officieuse de cette mère qu'il avait laissée partir seule pour Brissac sans renoncer au fond à s'y servir d'elle. Quoi qu'il en soit, il fallut que le Père de Bérulle, accouru avec l'ambassade du nonce à Brissac pour y contempler l'œuvre à peine traversée par une incartade juvénile, vint relancer jusque dans sa velléité de réfractaire l'enfant terrible de l'insurrection angevine. D'ailleurs, il suffit de sa réapparition devant lui pour le reconquérir et, dès le 17 août, Louis de Soissons rejoignait sa mère à Brissac.

L'intégrale soumission du sang royal opérait jusqu'aux extrémités de la zone insurrectionnelle comme un coup décisif pour le ralliement des retardataires. A leur tête figurait l'homme en qui Marie de Médicis, depuis l'ouverture de la guerre civile, avait trouvé le plus de fidélité dans son autonomie et le plus de sûreté dans son orgueil, l'homme dont on ne sait si la reine-mère était plus redevable à son initiative qu'à sa persévérance, l'homme enfin en qui s'était inaugurée sa protection avant que s'y incarnât l'espoir de sa revanche. En se tenant, depuis l'ouverture de la guerre civile, confiné solitairement dans sa citadelle

---

<sup>1</sup> Voici les passages les plus caractéristiques de cette Déclaration d'innocence : *Après avoir soigneusement examiné ses dispositions [de la Reine-Mère] nous avons trouvé que ses intentions n'ont eu d'autre but que le bien de nostre service et de nostre estas ce qui falot que nous recognoissons nostre dicte Dame et Mère innocente de toutes choses qui pourront estre advenues pendant ces derniers mouvements... Et après qu'elle nous a fait entendre que ceux qui l'ont assistée durant lesdicts mouvements n'ont eu que pareilles intentions aux siennes nous les recevons et voulons tenir pour nos bons et fidèles subjects et serviteurs.* — Il y a à la Bibliothèque nat. fr., f° 3797, une variante, en brouillon, de ce texte de la Déclaration d'innocence inséré au Mercure français et auquel nous empruntons les précédentes citations. Mais, si le texte du Mercure français a prévalu, c'est sans doute parce qu'il répondait plus catégoriquement aux intentions de Louis XIII. — La Déclaration d'innocence, peu après sa publication, fut portée par Condé au parlement pour y être enregistrée le 27 août. Elle ne le fut au présidial d'Angers que le 5 septembre.



d'Angoulême, sur cette perspective de pourpre romaine où s'était éveillé son grief paternel, mais à l'écart des champs de bataille de la rive droite de la Loire où avait partout succombé la révolte, le duc d'Épernon s'était comme dérobé à la double solidarité de ses forfaitures et de ses désastres. Dégagé de toute accointance de secte ou de cabale, ayant échappé par l'antériorité de son cantonnement méridional à toute catégorie de transfuges ou de rebelles, et n'ayant encore été surpris nulle part les armes à la main, le duc d'Épernon s'était comme rangé à part et mis hors de pair dans le groupe encore intact visé par la Déclaration d'innocence. En l'isolement de sa zone de résistance et dans son invulnérabilité de réserve et d'expectative, autant que dans une ténacité de point d'honneur qui lui faisait envisager l'hospitalité offerte à une reine en détresse comme la consécration seigneuriale d'un droit d'asile, à peine osait-on voir en lui un vaincu ou un rebelle. Fort de ce prestige au moins relatif d'une rectitude immuable, et dans sa hauteur se recommandant presque de cette hospitalité dont Louis XIII avait comme endossé la reconnaissance en sa réconciliation filiale, le loyal mais l'arrogant et l'avantageux potentat des rives de la Charente attendait de son impassibilité comminatoire autre chose que l'amnistie ou même la légitimation fictive d'une révolte. En sa maturité d'une résipiscence où il entraînait autant de calcul que de sincérité et autant d'exigence que de droiture, le duc d'Épernon, tel qu'un duc de Bourgogne au congrès d'Arras ou un duc de Mercœur au dénouement de la ligue, visait à rien moins qu'à la récompense de son ralliement.

C'est dans ces dispositions d'une expectative comminatoire, déjà chez lui bien antérieures au combat des Ponts-de-Cé, qu'Épernon avait, dès le 29 juin, envoyé à Saintes un La Villetière, pour y commander à Germain, lieutenant de la citadelle, d'en tenir sur pied, nuit et jour, la garnison, d'y interdire et de lui signaler toute tentative d'enrôlement royaliste et d'y abattre tous les logis contigus aux remparts, comme mesure défensive au cas d'un siège à soutenir contre Louis XIII. Il est vrai que, là-dessus, Germain, le 2 juillet, s'était honorablement récusé sur sa qualité de lieutenant du roi, qui ne le rendait comptable qu'à son souverain légitime du gouvernement et de la disponibilité de sa place, et sur les protestations conformes et concomitantes de la population de Saintes. Il est vrai aussi qu'à la même date un gentilhomme' poitevin Desbordes, lançait au duc d'Épernon de graves remontrances épistolaires sur ce qu'il qualifiait hardiment en lui d'entreprises insurrectionnelles ; et qu'une autre lettre anonyme le dissuadait de compter, pour l'appui de sa révolte, sur les Saintongeais soulevés contre la tyrannie de son règne. Impassible contre tant d'avertissements et de résistances, Épernon se retranchait, se contractait, se hérissait dans sa raideur. D'autre part, et par là même, après le combat des Ponts-de-Cé, c'eût été pour son orgueil trop de condescendance d'aller rejoindre à Bordeaux Mayenne ; aussi, là-dessus, rejeta-t-il son appel sous ce plausible prétexte de ne donner pas à son trop grand éloignement d'Angoulême, vis-à-vis des vainqueurs, l'apparence d'une fuite. Et cependant, par une dernière satisfaction donnée à son collègue, Épernon s'avancait avec sa solide armée de cinq mille hommes et de cinq cents cavaliers vers sa résidence de Saint-Claude sur les frontières du Limousin pour y attendre Mayenne, lorsqu'il y reçut, le 12 août, l'écuyer de Marie de Médicis Tremblay, qu'elle lui avait envoyé la veille pour l'avertir de sa réconciliation, en lui communiquant la teneur du traité des Ponts-de-Cé. Mais, malgré l'emphase épistolaire de ses compliments à la reine-mère et des protestations de Loyalisme que Tremblay dut rapporter à Brissac, ce qu'Épernon attendait de la Cour, c'étaient des satisfactions en rapport avec

l'invétération de ses rancunes. Ici reparaît cette phalange modératrice qui, après avoir ramené la concorde au cœur de la maison de France, l'avait étendue de là à tous les degrés du trône. C'était toujours cette ambassade du nonce appelée à recueillir et à grouper autour de Louis XIII infatigablement les premières et les dernières adhésions, les plus hautes et les plus lointaines. Après avoir envoyé de Brissac à Angers le Père de Bérulle pour reconquérir Louis de Soissons, on députa, le 15 août, à Angoulême Bellegarde et l'archevêque de Sens, l'un comme parent et l'autre comme ami du duc d'Épernon, pour le gagner avec des concessions décisives. Seulement, pour n'y compromettre pas directement l'autorité royale, ce n'est qu'en son nom que Bellegarde, ce n'est que de la part de Condé que son confident l'archevêque de Sens devaient offrir à Épernon, pour lui-même une promotion de duc et de pair<sup>1</sup>, pour le marquis de La Valette une nièce de Luynes que le roi doterait de deux cent mille écus, pour son autre fils, le comte de Randeau, l'expectative des emplois paternels assurée dans un brevet de survivance, et enfin pour l'archevêque de Toulouse le chapeau de cardinal. Et, quant aux officiers de l'armée de Champagne destitués pour avoir suivi La Valette dans le soulèvement de Metz, en attendant une réintégration que leur interdisait actuellement leur qualité de déserteurs, mais que peut-être leur vaudrait plus tard l'entremise du duc d'Épernon, ils étaient pécuniairement indemnisés de leur disgrâce.

Une telle largeur d'avances devait ébranler le plus ferme soutien de la revanche insurrectionnelle. Aussi qu'importe qu'à ce moment, pour sauvegarder vis-à-vis du duc de Mayenne son prestige d'incorruptibilité catonienne, le duc d'Épernon ait affecté de se poser en victime des négligences d'une cour méconnaissant le prix de son ralliement ! Qu'importe qu'en maugréant il ait mis cet habile et fructueux ralliement sous le jour d'une magnanime immolation sur l'autel de la concorde ! Tout en appréciant la convenance et le décorum d'une soumission dont le signal émanait de celle dont il avait arboré si haut la défense, on ne peut prendre au sérieux l'amertume de son sacrifice, ni ce qu'après coup Richelieu, à travers d'humbles sollicitations d'un surcroît de grâces, a essuyé de l'âcreté de ses plaintes<sup>2</sup>. Comment eût-on pu s'apitoyer sur un homme qui n'attendait pour se soumettre que les offres de Duperron et Bellegarde ? Dès qu'en effet les eut suivis de près à Angoulême, où Épernon venait de rentrer, le messenger la Saludie pour lui notifier la déclaration d'innocence avec l'injonction de désarmer, il venait de licencier ses forces et de commander à La Valette de licencier celles de Metz et de Loches. Et, dès le 17 août, au sortir de Brissac, à Montreuil-Bellay, Louis XIII en recevait la nouvelle de la part du duc d'Épernon par son envoyé Marsillac.

---

<sup>1</sup> Sont-ce là toutes les satisfactions que visait à ce moment le duc d'Épernon ? Aurait-il étendu ses Vues jusqu'à l'épée de connétable ? Pour l'affirmer il ne suffit pas de la seule allégation de Duplex.

<sup>2</sup> Surtout si, avec Avenel, on ne place que longtemps après la démarche de Duperron et de Bellegarde, vers la fin de l'année 1620, cette missive chagrine : *Monsieur... Je vous assure que quoy que vous ne vous soiez guerre souvenu de mes amis, ny de moy, en ces dernieres occasions, que cela ne diminue pas mon affection à vous fere service, et je veus crouere que ce defaut ne vient pas de la necessité des affaires de la reine mère du roy et de la grande cantité que vous en aviez sur les bras pour vostre particulier je vous supplie de vouloir fere souvenir Sa Majesté, autant que vous jugeres que son service le requiert, combien il luy importe en la repentasioum et à vous, en particulier, qui y aves la faveur absolue, que ceux qui lont servie aient empiré leur condition au lieu den tirer recompense.*

Cependant, derrière le duc d'Épernon se dressait encore dans le champ de la revanche méridionale une imposante réserve. Encore plus persévérant que lui dans ses entraînements chevaleresques, mais par cette impétuosité même engagé plus à fond dans les coalitions d'outre-Loire, où survivaient à la paix des Ponts-de-Cé les obstinations sectaires de Rohan et de la Force, le duc de Mayenne n'avait pas pris au mot, par cela seul qu'il émanait de Marie de Médicis, qui, à cet effet, lui expédiait la Saludie en même temps que Tremblay vers Angoulême, le signal du désarmement. A ses yeux le dénouement des Ponts-de-Cé, loin de clore la guerre civile, n'avait fait qu'en inaugurer la seconde phase en en reportant le théâtre sur le bassin de la Garonne. Fier d'avoir levé sur son seul crédit une armée de vingt mille hommes, dont quinze mille fantassins et cinq mille cavaliers, il se disait que ce n'avait pas été la peine de braver en plein Parlement de Bordeaux l'héroïque résistance du président de Gournes, ni de lancer et de soutenir la Suze et par là même de retenir Thémises sur les rives du Lot et du Tarn, ni de pousser sa dominante démonstration obsidionale contre le soulèvement royaliste mal abrité derrière les fragiles remparts de Moissac, pour qu'à la seule annonce d'une paix conclue sans l'oublier mais sans l'y appeler, il n'y eût plus pour lui qu'à capituler dans l'intégrité de sa zone. Tel qu'un Condé qui, une fois précipité dans la Fronde par une duchesse de Longueville, l'y laisse bien loin derrière lui et y survit à ses désillusions de repentir, le duc de Mayenne, en sa fougue aventureuse et en ses alliages d'hétérodoxie, avait trop dépassé dans la portée de leur révolte Marie de Médicis et la comtesse de Soissons pour les suivre de près à Brissac, surtout lorsqu'elles y étaient accourues sans l'en avertir. Une réconciliation où il n'était pour rien, et dont on ne l'avisait qu'après coup, ne lui pouvait lier les mains. Une paix conclue par celles dont il s'était proclamé le champion à outrance ne lui interdisait point de prolonger la lutte pour l'honneur de leur cause et à ses propres risques, et de répudier l'amnistie qu'elles lui prétendaient imposer pour les délivrer, malgré elles, de Condé et de Luynes. Seulement, pour qu'en sa personne se renouvelât vigoureusement la guerre civile en avant de la Garonne et vis-à-vis de la Loire, il lui fallait comme première ligne de défense le maintien de la Charente. Et, pour atténuer sa compromission désormais plus flagrante dans le camp de l'hérésie — car en son armée affluaient en grande partie les huguenots —, il ne croyait pouvoir emprunter assez de couverture à cette inaltérable signification attachée au protectorat d'Angoulême. Il est vrai que sa fierté, prétextant la menace des diversions de Thémises sur le Lot et le Tarn, l'éloignait autant d'une jonction au duc d'Épernon à Angoulême, que la morgue du duc d'Épernon l'écartait lui-même de Bordeaux. Mais au moins, depuis la paix des Ponts-de-Cé, il n'est sorte d'instances dont Mayenne n'ait assiégé Épernon pour le retenir et éterniser, fût-ce plus près d'Angoulême que de Bordeaux, sa secourable solidarité dans la guerre civile, Peut-être même, avant la députation de Tremblay vers son collègue, était-ce Mayenne qui l'avait décidé au moyen terme du rendez-vous armé de Saint-Claude. Mais, une fois rentré dans cette cause royale où le fixaient des satisfactions souveraines, le superbe autocrate, en voie d'écarteler sur un fond de pourpre romaine une promotion de duo et de pair avec des brevets de survivance et les plus opulentes promesses d'alliance, tint bon contre les assauts livrés à la félicité de son ralliement, Et toutefois, pour mieux dérober de ce chef, à son complice de la veille la personnalité de ses calculs, Épernon lui déclara que dès lors que les seuls griefs de Marie de Médicis l'avaient jeté dans la guerre civile, son seul contentement le devait désarmer. Et j'espère, poursuivit-il, en congédiant le dernier des messagers expédiés de Bordeaux à Angoulême, j'espère que ceux qui ne s'opiniâtrèrent point dans la révolte bénéficieront de toute

la clémence royale. Je ne saurais donner au duc de Mayenne un conseil autre que celui de me suivre dans ma soumission. Que si cette soumission me profite peu, j'aime mieux être maltraité avec le sentiment de mon innocence, qu'avec le remords attaché désormais à une obstination sans excuse.

Par une telle ostentation et par d'aussi austères enseignements de droiture, Épernon espéra-t-il abuser Mayenne sur l'égoïsme de son déclinatoire ? Toujours est-il qu'une fois acculé par le retrait de ce palliatif d'avant-garde à des complicités d'hérésie qui l'eussent voué aux malédictions de sa race, le descendant des Guise se ressouvint d'avoir hérité d'eux un sang de ligueur. Ajoutons que, pour le regagner et par là rehausser de la signification de son nom la croisade entée sur l'entrevue de Brissac, Louis XIII alla jusqu'à offrir à Mayenne de joindre à son gouvernement de Guyenne, vu la disgrâce éventuellement encourue par l'opiniâtreté du duc de la Force, le gouvernement de Béarn ; qu'en même temps, mêlant à ses avances des intimidations dont le duo d'Épernon, à travers la Charente reconquise, lui laissait désormais le champ libre, Louis XIII inaugura cette croisade digne de revendiquer un Guise pour chef, par une marche comminatoire sur Bordeaux. Mais l'armée royale ne s'approchait de Mayenne qu'en propageant autour d'elle le retentissement des exhortations du Père Joseph, de Bérulle et du Père Arnould à la guerre sainte. Aussi Mayenne vit-il moins encore à son égard, dans la venue de Louis XIII, une contrainte ou une amorce, qu'un rappel des antécédents de famille. Et c'en fut assez pour déterminer vers cette cause royale où confluaient désormais celle du catholicisme l'évolution de ses effluves<sup>1</sup>. Mais un tel élan d'expiation, hélas ! dès demain devait se briser contre un sanglant écueil ! Et quel lustre perdu pour une défense de l'île de Rhé ou un siège de la Rochelle, sous ces bastions de Montauban qui déjà séparaient à jamais un Rohan d'un Mayenne !

Rohan n'avait pas trop de l'imposante citadelle des rives du Tarn pour s'y retrancher dans l'aggravation rapide de son isolement, car jusque dans son groupe de coreligionnaires il voyait partout autour de lui se creuser le vide. Le premier de ceux-là qui l'abandonna, ce fut l'homme qui, dans la transformation de la guerre civile, eût le plus énergiquement ravivé le vieux levain des guerres de religion, en y infusant l'âpreté capiteuse et l'incandescence volcanique qui couvaient dans l'invétération de son fanatisme. Dès l'annonce de la déroute des Ponts-de-Cé, Rohan s'était tourné vers Agrippa d'Aubigné pour lui rappeler ce conciliabule de Saint-Maixent où tous deux, dès le début des hostilités et au cas d'un premier revers essuyé par Marie de Médicis, avaient projeté en sa faveur, à titre de diversion ou de revanche, la marche en commun sur Paris. Déjà même, pour se concerter sur cette équipée de désespoir avec son digne émule en fait d'envergure et d'audace, déjà Rohan, pour ramener entre eux deux à Paris cette reine-mère qui, elle, n'avisait alors avec Richelieu leur cortège qu'en vue du seul trajet d'Ancenis à Angoulême, déjà Rohan, avec son frère Soubise et une escorte de douze à quinze cents hommes dont deux cents cavaliers, s'était avancé vers

---

<sup>1</sup> De son côté son collatéral, le cardinal de Guise, accourait de Sezanne (en Champagne), pour rejoindre aux Ponts-de-Cé l'armée rebelle avec six cents cavaliers levés autour de Metz, lorsqu'il apprit, chemin faisant, la déroute et la réconciliation de Marie de Médicis. En même temps, sur l'appel que lui adressèrent de Brissac, le 15 août, par l'envoyé Deshayes, à la fois Louis XIII et Marie de Médicis, il accourait à Brissac les assurer à son tour de son ralliement. — Il n'y eut pas jusqu'au duc de Retz que son oncle le cardinal n'ait réussi à retirer de la confusion de son ensevelissement au château de Beaupréau, pour le rameute à Brissac.

d'Aubigné jusqu'aux environs de Saint-Jean-d'Angély quand s'abattit entre eux deux, comme une douche de glace, l'annonce de la paix des Ponts-de-Cé. Au fond c'est ce que souhaitait, pour la couverture de sa défection, le vétéran engagé si à contre-cœur dans la guerre civile et confirmé là-dessus dans ses noirs pronostics et dans son fiel de désabusement par les trahisons de Retz et de Vendôme. D'Aubigné n'attendait que ce réfrigérant des réconciliations royales pour refluer sur sa bile contrariée, en attendant que cette bile se retournât en éruptions vengeresses contre ces déserteurs du combat des Ponts-de-Cé qu'a stigmatisés la diatribe du Fœneste.

Trop jeune encore pour avoir expérimenté les désillusions de la guerre civile et déjà assez résolu pour en affronter les périls, Henri de la Trémouille, au début de l'insurrection de Marie de Médicis, avait offert en sa personne aux coreligionnaires de sa race, avec l'éclat de son nom, avec les effluves de son sang royal et la haute signification de ses alliances de famille, une force territoriale qui le rehaussait au cœur de la confédération du protestantisme méridional et sur les rives du Thouet et de la Charente, entre les Rohan et La Force. Mais, depuis la paix des Ponts-de-Cé, La Trémouille était bien activement disputé à ses engagements de secte ; et c'était avec la plus vigilante sollicitude qu'à ses côtés le royalisme maternel, après avoir en vain voulu d'abord conjurer sa rébellion, aujourd'hui couvait son ralliement. Pour réconcilier d'ailleurs, en la personne de son jeune fils, avec l'orthodoxie militante des promulgateurs de l'édit de Béarn, le descendant et le collatéral des Nassau et des électeurs palatins, des Condé, des Coligny et des Bouillon, l'adroite et sage duchesse douairière de La Trémouille dut recourir à la médiation la plus spécialement autorisée dans le camp de la réforme.

Nous nous rappelons avec quelle précautionneuse jalousie le gouverneur de Saumur, Duplessis-Mornay, dès l'ouverture de la guerre civile et aux confins des deux causes adverses, avait ménagé le crédit d'entremise attaché à ses affectations de tiers-parti. C'est dans cette prévoyance de calculs que tour à tour, et dans l'esprit de l'édit de Nantes, accentuant le caractère et délimitant l'usage de la place de sûreté commise à sa garde, Duplessis-Mornay avait disputé l'autonomie de ses arsenaux et de sa citadelle de Saumur, tour à tour à la souveraineté de Louis XIII et à la stratégie de Rohan. A l'inverse, mais dans les mêmes sollicitudes d'impartialité arbitrale, combinant à toutes les avenues de Saumur l'indépendance avec l'accessibilité de son poste, Duplessis-Mornay, dans l'intervalle des sessions de l'assemblée de Loudun et des colloques avec le pasteur Bouchereau, avait, tour à tour, hébergé dans l'inviolabilité strictement maintenue de son donjon les migrations et les exodes, les disgrâces et les ambassades les plus contraires ; et cela au point d'y voir se croiser presque devant lui Montbazou et Blainville avec les Soissons et les Vendôme, Duperron, Bérulle et le Père Joseph avec Rohan, Lesdiguières et La Force. Plus tard, durant la cour plénière de Brissac, Duplessis-Mornay se retenait assez pour décliner l'invitation d'y comparaître en personne, afin de n'y être pas mêlé aux porteurs d'amendes honorables, et cependant y marquait juste assez de sa déférence en y faisant agréer, avec des excuses de santé, sa représentation par ses gendres.

Bref, c'est dans ces croisements d'éclipses et d'ubiquités, d'entrevues et de rencontres, c'est dans ces alternatives d'abouchements et de mystères, c'est dans ces réciprocités de discussions et d'avances, que s'était inaugurée dès avant le combat des Ponts-de-Cé l'entremise de Duplessis-Mornay en faveur de La Trémouille. Lorsque, au début de juillet, l'ambassade du nonce, en s'acheminant vers Angers, traversa Saumur, Duplessis-Mornay s'était plaint à

Montbazon et à Jeannin, au nom de La Trémouille et de sa mère, de voir négligées en cour les velléités de soumission du duc, et d'attendre en vain pour lui, comme un encouragement de passer à la cause royale, des avances épistolaires de Louis XIII. En s'adressant là-dessus à Montbazon et à Jeannin, Duplessis-Mornay ne pouvait presser une plus heureuse veine d'entremise, à en juger par tout ce qui en émanait alors pour lui-même. Car c'était par Jeannin et Montbazon qu'il était en voie d'obtenir quelques jours après, les 17 et 19 juillet, avec la neutralité de Saumur tant vis-à-vis du roi que de Marie de Médicis, avec l'augmentation de sa garnison jusqu'à trois cents hommes et le remboursement des dépenses pour l'entretien de sa citadelle, une commission d'un régiment de mille hommes pour son gendre Villarnoul et deux compagnies de cheveau-légers pour son gendre La Tabarière<sup>1</sup>, et enfin pour son troisième gendre Fontenay le gouvernement de la garnison de Montjean. Or c'est par une suite de ces dispositions favorables que les deux ambassadeurs du nonce déterminèrent le jeune monarque à condescendre au désir de La Trémouille, en adressant parallèlement au fils et à la mère deux de ses plus engageantes missives, mais dont la réception coïncidait avec l'annonce, émanée de Duplessis-Mornay lui-même, des premiers revers essuyés par Marie de Médicis. Aussi les gracieusetés royales n'ébranlèrent pas tellement La Trémouille, qu'il ne se sentit en même temps retenu par un scrupule de chevalerie qui lui interdisait de choisir l'heure du péril pour l'abandon de sa souveraine. Aussi, dans leurs perplexités, le fils et la mère expédièrent, le 20 juillet, le courrier Pontobré vers Duplessis-Mornay, pour requérir des conseils qu'autorisait en lui le plus libre royalisme. Pour toute réponse, l'homme qui, à la même heure, ne confiait que si précairement à Louis XIII l'artillerie qui confirmera la victoire des Ponts-de-Cé par l'interception de la Loire, répondit qu'avant de se prononcer sur une consultation un peu tardive, il convenait de savoir jusqu'à quel degré La Trémouille s'était engagé dans la révolte. Puis, pour s'éclairer là-dessus, il renvoya nuitamment Pontobré vers le quartier de La Trémouille, d'où il revint, dès le matin, l'informer que le duc avait déjà reçu des commissions et de l'argent de la reine-mère pour deux régiments et une compagnie de gendarmes, qu'il avait de plus saisi à Thouars les recettes royales. C'en fut assez pour qu'à son adresse émanât de l'oracle si anxieusement écouté cette austère sentence : *C'est à vous, seigneur, à prendre conseil de vous-même et à choisir entre la honte et le préjudice. S'il ne s'agissait que de quitter la reine-mère au lendemain d'un succès, et d'un succès qui eût été votre œuvre, avant de prendre congé d'elle vous la pourriez supplier de se contenter d'avoir reçu de vous ce service. Mais l'abandonner dans l'adversité, et encore à la veille d'une aggravation de ses désastres, voilà de quoi vous attirer de sa part un reproche éternel, avec le mépris de vos frères d'armes. Quant aux disgrâces que vous vaudra une plus fière attitude, vous pouvez d'avance en chercher un remède avec vos amis.*

Cependant, avec l'invasion de l'Anjou par l'armée royale, les malheurs prévus redoublèrent et s'accumulèrent aux portes du gouvernement de La Trémouille. Aussi, dès que, après la bataille des Ponts-de-Cé, les royalistes, en occupant aux avenues de Saumur avec Montreuil-Bellay le bassin du Thouet, y eurent menacé de près, en amont, la ville de Thouars, La Trémouille avait vite évacué ce chef-lieu de ses domaines, en le laissant aux mains de la duchesse douairière avec la filiale confiance de ne l'en voir nantie que comme d'un gage d'une digne

---

<sup>1</sup> A l'occasion d'une entreprise heureusement avortée contre le pont de Saumur, au carrefour de la Croix-Verte.

réconciliation avec l'autorité légitime, d'une réconciliation agréée par la sourcilleuse droiture de son mentor. Mais déjà la duchesse, elle-même, avisait pour elle et sa jeune fille, en Touraine, le refuge devenu nécessaire de l'île Bouchard, quand la notification, par Marie de Médicis, du traité des Ponts-de-Cé et de la déclaration d'innocence atteignirent son fils comme le signal d'un honorable dégagement d'avec la révolte aux abois. Et, quant au remède aux malheurs que le jeune duc croyait avoir encourus par une fidélité dont le relevaient seules les réconciliations de Brissac, à qui le demander ailleurs qu'à cet ami qui le lui avait laissé entrevoir en lui-même, en lui montrant d'avance, pour sa rentrée en grâce, la seule porte à la hauteur de sa considération natale ? Aussi, dès la notification de la reine-mère et grâce à la contiguïté des quartiers généraux secondant les solidarités de tutelle, Charlotte de la Trémouille, avec son fils, se retourna vers Duplessis-Mornay comme vers l'homme qui, en adoptant le point d'honneur de son pupille, s'était impatronisé plus que jamais dans sa confiance. Et aussitôt le loyal gouverneur voua au salut des La Trémouille cette diplomatie de tiers-parti qui, sur ces confins de l'hétérodoxie interdite aux entremises sacerdotales, suppléait à celle du nonce. En cela même il s'associa rien moins que le promoteur de cette guerre que le traité des Ponts-de-Cé venait de transformer en guerre sainte. En la personne d'Henri II de Bourbon, Duplessis-Mornay et la duchesse sollicitèrent à l'envi les inclinations collatérales du sang maternel, avec cette condescendance déjà si éprouvée qui suivait, des Ponts-de-Cé à Brissac, les satisfactions de la victoire. Bref, c'est de Condé, en cela favorablement inspiré par Luynes, qu'émana vite, à travers ce champ de pourparlers s'ouvrant de Thouars à Saumur et de Saumur à Brissac, un moyen terme de pacification jugé le plus sortable, et aussitôt mis en œuvre. Pour prévenir à Thouars l'imminente invasion royaliste, et pour y associer dans le même ralliement les deux religions qui se partageaient cette résidence filiale, Charlotte de La Trémouille expédia vers Brissac une délégation mi-partie de la municipalité de Thouars qui, sous les seules réserves inhérentes au titre que cette place de sûreté tenait de l'édit de Nantes, en offrit les clefs à Louis XIII. A son tour, dès que la cour eut, au sortir de Brissac et dans son essor méridional, atteint sa première étape de Montreuil-Bellay, La Trémouille y vint, le 17 août, ratifier la démarche de soumission due à la prudence maternelle, en se jetant aux pieds du souverain qui lui avait d'avance, par Duplessis-Mornay<sup>1</sup>, promis de l'agréer, et qui, d'ailleurs, en cela même, à part le bénéfice acquis de la déclaration d'innocence, ne demandait qu'à lui plaire. Car ce jour-là même Louis XIII venait de distinguer dans ses acceptions de miséricorde le plus noble des trophées vivants de la victoire des Ponts-de-Cé, en signant la grâce de l'héroïque Saint-Aignan. Aussi dès qu'apparut à Montreuil-Bellay, dans cette même veine de clémence, le jeune La Trémouille, avec ce que recommandait encore bien plus haut en lui le fond de droiture mêlé à sa révolte, Louis XIII, jusque dans l'indivisibilité des clauses de sa déclaration d'innocence, l'honora de cette nuance d'accueil réservée aux fidélités intactes. Et vraiment le triomphateur des Ponts-de-Cé ne pouvait inaugurer sa phase de croisade par une magnanimité plus heureuse. Car avec la soumission qui y répondait si pleinement, et dont l'opportunité se doublait de l'annonce consécutive de celle du duc d'Épernon, Louis XIII conquérait toute la zone s'étendant de la Loire à la Charente, par

---

<sup>1</sup> Duplessis-Mornay avait transmis à La Trémouille là-dessus l'original même de la lettre de Louis XIII. — Ici mentionnons la sérieuse, bien que vaine entremise essayée par Duplessis-Mornay, concurrentement avec Luynes, vis-à-vis du duc de Rohan, pour le convier au ralliement.

l'appropriation des étapes de Talmont et de Mauléon, de Thouars et de Taillebourg<sup>1</sup>. Mais le plus sûr gage du ralliement daté de Montreuil-Bellay, c'était l'orientation de La Trémouille vers ce catholicisme qui, dès Brissac, avait renouvelé l'essor guerrier de Louis XIII. Du moins peut-être, dès lors,

---

<sup>1</sup> *Mém. de Richelieu*, pp. 86-96, et *Lettres*, p. 659. — Bassompierre, p. 143. — Fontenay-Mareuil, pp. 148-153. — Brienne, p. 343. — Rohan, p. 616. — Arnaud d'Andilly, f° 21-22. — Marillac, p. 75. — Herouard, 13 août. — *Mém. de Pontis.*, p. 469. — *Mercure français*, pp. 290-291, 293, 298, 328, 329, 342. — Vitt-Siri, pp. 176, 200-201, 208-210. — *La Nunz. di Fr.*, allegata des 11 et 13 août, 21 août, 6 septembre. — *Lettres et mém. de Messire Philippe de Mornay* : le roi à Duplessis-Mornay, 17 juillet, 16 août ; Jeannin à Duplessis-Mornay, 17 et 20 juillet ; Duplessis-Mornay au roi, à Montbazou, à M. de Sceaux, 21 juillet ; Duplessis-Mornay à M. de Sceaux, 9 août ; Duplessis-Mornay au roi, 21 et 23 juillet, 9 août ; Duplessis-Mornay à Messire de la Trémouille, 9, 10, 12 août ; Duplessis-Mornay à Rohan, 14 août. — *Vie de Messire Ph. de Mornay*, pp. 534, 537, 538. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 14 juillet, 22 et 23 août. — F. Colbert, 98. — F. fr., 3799, f° 99 ; 3802, f° 61-62 ; 3812, 81. — F. fr., divers : Supplém. fr., 920. — Arch. des aff. étr., F. fr., '773, p. 61. — Archives des La Trémouille dont je dois la communication à l'obligeance de M. le duc de La Trémouille. — Mairie d'Angers, Arch. anc., EE ; BB, 65. — Jehan Louvet, pp. 59-60, 62, 143, 319. — Rangeard, pp. 377-379. *Déclaration du Roy de l'innocence de sa très honorée Dame et Mère, et de sa volonté touchant son très cher et très aimé cousin le Comte de Soissons, sa très chère et très amie cousine la Comtesse sa mère, les Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la couronne et de tous autres qui ont assisté sa dite Dame et Mère durant ces dernies mouvements. Publiée au Parlement le 27 aoust 1620.* A Paris, 1620. — *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII, depuis l'an 1627 jusqu'en l'année 1631*, t. II. (Paris, Montalant ; 1716, pp. 275-276, 280-282.) *Coppie de la lettre de M. le Prince de Piedmont à la Reyne-Mère sur les affaires présentes*, 1620. — *Lettres de Messieurs le Duc de Savoie et Prince de Piedmont au Roy et à la Reyne mère sur les affaires présentes.* Paris, chez Isaac Mesnier, rue des Mathurins, 1620, Lb36 1380 et 1381 : *Lettre de M. le Duc d'Espéron envoyée à M. Gammin, lieutenant de la citadelle de Xaintes*, le 29 juin 1620. A Paris, Jouxte la coppie imprimée à Xaintes, par P. Cesbron, imprimée en ladite ville 1620. — Eod. : *Response de la lettre à M. d'Espéron par M. Gammin, lieutenant de la citadelle de Xaintes*, pp. 6-7. — Lb36 1382 : *Coppie d'une lettre escrite à M. d'Espéron par le sieur des Bardes, gentilhomme Poictevin, le 2e jour de juillet en laquelle discourant sur la naissance des troubles, il luy représente les malheurs qui en peuvent en suivre, avec le récit des misères de notre temps.* Lyon. Jouxte la copie imprimée à Poitiers, 1620. Avec permission, pp. 6-7, 9-10, 12-13. — Lb36 1283 : *Déclaration de M. le Duc d'Espéron, sur les plaintes et entreprises de sa personne, ensemble la sommation d'entrer en soy mesure et de se ratine au service du Roy par L. b. X.* A Paris, Jouxte la coppie imprimée à Poitiers, par Charles Pignon, imprimeur en ladite ville, 1620. Avec permission ; pp. 4-8. — Lb36 1384 : *Coppie de la lettre envoyée à M. le Duc d'Espéron par les habitants de Xaintes touchant celle qu'il avait escrite à M. Germain.* — Eod. : *La Justification de M. le duc d'Espéron.* A Paris, Jouxte la copie imprimée à Xaintes, par Samuel Crespon, imprimeur et libraire en ladite ville, 1620. Lb36 1447 : *Entrevue, etc.*, pp. 10 et 11 et passim. — *Ludovici XIII Itinenarium*, pp. 37-38. — Roncoveri, pp. 329-330. — Gramond, 303. — Malingre, pp. 643, 670, 668-670. — Dupleix, pp. 140-141. — P. Griffet, pp. 270-271. — Levassor, pp. 591, 595, 597-599, 593. — Mme d'Arnouville, pp. 60, 69, 77-78, pp. 79-80. — V. Cousin, juin 1862, p. 346. — Leclerc, pp. 82, 87, 91. — Le véritable P. Joseph, p. 143. — Le P. Hervé, p. 22. — Batterel, pp. 84 et 85. — *Hist. de la vie du duc d'Espéron*, par Girard, pp. 349, 352-353. — *Hist. du sieur d'Aubigné*, p. 136. — *Hist. du Mareschal de Toiras (1644)*, p. 8. — *Le premier Président de Gourges et le duc d'Espéron*, par Louis de Villepreux. Paris, Cotillon, 1870, pp. 19-22, et passim. — Louis XIII et le Béarn, par l'abbé Puyol (1872). p. 82. — Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. IV, p. 87. — Bazin, p. 369. — H. Martin, p. 163. — Dareste, p. 68. — B. Roger, pp. 487-488. — Bodin, pp. 464-465. — C. Port, art. Brissac. — Godard-Faultrier, t. II, pp. 251-252.



entrevoyait-on que Richelieu, par une consommation lointaine de cette diplomatie sacerdotale datée d'Angers et de Brissac, revendiquerait La Trémouille comme son néophyte, durant le siège et presque sous les murs de La Rochelle.

Pour en revenir à l'indomptable sectaire contre qui Louis XIII ne renouvelait son essor que parce que lui-même éternisait dans sa transformation la guerre civile, dès le seuil de cette laborieuse impasse où l'enferma près de dix ans son génie guerrier, Rohan perdait à la fois deux alliés également, quoique très diversement considérables : un La Trémouille et un d'Aubigné. Avec eux à la fois lui échappaient et sa consistance centrale et l'envolée des plus audacieuses diversions. Avec le ralliement ou la défection de La Trémouille et de d'Aubigné, la grande confédération du protestantisme méridional était atteinte à la fois au cœur et aux ailes. Si encore, avec une ligne de bataille aussi entamée, Rohan avait pu conserver derrière lui une réserve immuable ! Mais par delà la Garonne il voyait déjà chanceler la complicité désabusée du gouverneur de Béarn. C'est que le souple et l'ambitieux duc de La Force n'était point à l'épreuve des habiles avances de Luynes. Encore quelques étapes de cette rentrée en campagne de Louis XIII, et il aura suffi au connétable du lendemain de montrer de loin au vieux La Force, même appuyé sur sa levée de cinq mille hommes, le bâton de maréchal, pour fléchir sa résistance à l'enregistrement, en plein parlement de Pau, de l'édit de Béarn. L'enregistrement de l'édit de Béarn, telle est la vraie victoire qu'allait chercher jusqu'au pied des Pyrénées cette monarchie catholique ressaisie et relancée sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé par le Nonce et l'Archevêque de Sens, par le père Arnould, Bérulle et le Père Joseph. L'enregistrement de l'édit de Béarn, tel était le coup décisif dont s'ébranlaient déjà, sur tout le champ de bataille qui mesurait la guerre sainte, les remparts de Montauban, de Montpellier et de La Rochelle. En vain ces dernières citadelles de la réforme s'acharneront, dans une résistance surhumaine, à tromper leur désespoir. Avec la promulgation, à Pau, de la rentrée du Béarn dans l'orthodoxie française, aura sonné leur dernière heure. Après cela, et dans l'imminence de sa chute, Rohan n'aura plus qu'à promener tristement dans ces défilés des Cévennes, qu'il n'échangera que si tard contre ceux de la Valteline et de l'Alsace, l'intrépidité fourvoyée d'un Vercingétorix et d'un Annibal, d'un Charette et d'un Mercœur.

Pendant que la révolte, domptée à Brissac encore plus sûrement qu'aux Ponts-de-Cé, ne rencontrait dans sa métamorphose que la dissolution et la ruine, chaque jour la cause royale s'affermissait dans sa victoire. C'était surtout grâce à ce qu'y introduisirent de cohésion les affinités d'alliance et les liens de famille multipliés autour du trône, dès son avènement au pouvoir, par la diplomatie matrimoniale de Luynes. En y envisageant principalement le favori en règne au point de vue central de ses calculs personnels, dès l'ouverture de la guerre civile nous l'avons vu rechercher dans l'état-major de l'armée royale, pour sa nièce Anne du Roure de Combalet, la main du fils de Créquy Canaples. Par une suite de la même tactique, et dans ses sollicitudes alternatives de concentration et de ralliement, Luynes, dès le lendemain du combat des Ponts-de-Cé, avait offert en amorce de réconciliation au duc d'Épernon la main d'une autre nièce pour son fils La Valette. Mais, aux yeux de Luynes, le chef-d'œuvre, le résumé et le couronnement de ses industries nuptiales, c'était de s'allier principalement, lui le persécuteur initial et le plus persévérant ennemi de Marie de Médicis, avec le prélat qui, après n'avoir embrassé l'exil de sa souveraine que pour y armer contre lui sa disgrâce, ne la ramenait avec lui au Louvre et n'allait rentrer par

elle au Conseil que pour l'y primer sous la pourpre, et cela grâce à la coïncidence de son avènement à un second ministère avec sa promotion au cardinalat. Primer Luynes au Conseil sous la pourpre ! tel est le péril dont Richelieu allait menacer, dès son retour de la guerre sainte à Paris, l'ombrageux Luynes, ainsi que nous en avons déjà chez lui pressenti le souci, si Luynes n'allait vite obvier aux suites de ses vagues promesses de cardinalat datées des Ponts-de-Cé, en assurant d'avance, au regard de l'ambitieux prélat guettant son chapeau rouge, l'antériorité de son propre avènement à la connétablie, et cela afin de contrebalancer au Conseil, dès que Richelieu en entrouvrirait la porte, ce chapeau rouge des Georges d'Amboise, des Guise et des Duperron par l'épée des Montmorency. Or justement, à voir se développer si vite aux réunions de Brissac le nouveau crédit de Richelieu, Luynes en était à se demander si le prélat assez puissant pour obtenir sans lui, fût-ce par Marie de Médicis ou Condé, le chapeau de cardinal, ne l'aiderait pas à son tour dans l'audace de ses brigues. Il est vrai que Luynes n'aurait tenu cette connétablie que pour la retourner de suite contre Richelieu en contre-partie d'équilibre. Mais, d'autre part, si Richelieu, pour conquérir sa pourpre, n'avait pas renoncé entièrement à se servir de Luynes, à ce point de vue ce serait pour lui quelque chose de l'avoir servi lui-même dans ses propres visées pour le constituer son redevable. Or, entre Richelieu et Luynes, ce qui pouvait le mieux assurer cette réciprocité de services et cet échange de protections, c'était, ce semblait-il, l'identification de leurs deux fortunes réalisée dans des solidarités de famille. C'était l'achèvement de ce réseau d'alliances qui avait déjà fixé Luynes si avant et par tant de côtés dans la cause royale. Après y avoir épousé tour à tour, en la personne de Créquy et d'Épernon, le prestige de la victoire et la solennité des ralliements, il ne lui manquait plus que d'embrasser, dans cette même accolade de fusion domestique, le génie même des réconciliations royales. Et voilà ce qui détermina Luynes, à Brissac, à demander à Richelieu, pour son neveu Antoine de Beauvoir du Roure, marquis de Combalet, frère de cette nièce mariée à Canaples, et qui rachetait ses désavantages physiques par l'emploi de mestre-de-camp du régiment de Normandie, la main de Marie-Madeleine de Wignerod de Pontcourlay, fille de René de Wignerod de Pontcourlay, jadis gentilhomme de la Chambre de Henri IV, et de Françoise de Richelieu, sœur de l'évêque de Luçon. Et c'est lorsque, le 14 août, s'acheminait de Brissac le courrier Chazan vers Rome avec la demande officielle du cardinalat pour Richelieu<sup>1</sup>, que Bérulle lui transmettait l'ouverture matrimoniale de Luynes<sup>2</sup>.

A ne s'en rapporter là-dessus qu'au laconisme hautain de ses mémoires, Richelieu n'aurait agréé cette avance que par une concession de bon prince, et seulement pour complaire à Marie de Médicis. Mais aujourd'hui nous savons à quoi nous en tenir sur cette affectation d'une dédaigneuse condescendance,

---

<sup>1</sup> A côté de cette présentation officielle et des démarches officieuses parallèlement poursuivies à Rome en faveur de Richelieu par son ami l'abbé de la Cochère Sébastien Bouthellier, il serait intéressant de suivre les contre-démarches souterraines tentées par Luynes auprès du Nonce. Mais nous laissons cette tâche, comme excédent notre cadre, à l'éminent biographe de Richelieu M. Gabriel Hanoteaux.

<sup>2</sup> Les deux propositions du mariage entre une nièce de Luynes et La Valette et du mariage entre le neveu de Luynes Combalet et Mlle de Pontcourlay furent faites le même jour. Du moins Condé annonça les deux mariages à la fois à Bentivoglio. — C'est la coïncidence du mariage Combalet-Pontcourlay avec le dénouement de la guerre civile qui a fait dire plaisamment à Bantru, à propos du combat des Ponts-de-Cé : [Les canons du côté du roi disaient : Combalet, et ceux de côté de la Reine-Mère : Pontcourlay.](#)

autant que sur le silence absolu dont s'enveloppent dans ses artificieux mémoires les promesses de cardinalat datées d'Angers et des Ponts-de-Cé. 11 eût par trop coûté à Richelieu d'avouer que, en s'empressant de correspondre aux avances du favori dont il attendait en partie le chapeau rouge, et qui, une fois empanaché de sa connétablie, l'avait laissé se morfondre dans une expectative creuse, il avait été victime d'une précipitation stérile et ne s'était embarqué avec lui que dans une gratuite mésalliance. Richelieu eût voulu dérober à la postérité l'amertume des confusions ressenties dans son orgueil, le jour où il crut s'apercevoir que ce favori de basse-cour à qui il avait si vite, pour ne pas dire si inconsidérément livré sa nièce, une fois investi de sa suprême gloriole, l'avait leurré du mirage sans cesse reculé de sa pourpre. Et tout cela, parce que Luynes ne lui pardonnait pas de lui avoir été nécessaire pour le désarmement de Marie de Médicis, et que le poids d'un tel service lui faisait envisager pour lui-même son élévation comme dangereuse. Du moins telle est la cuisante persuasion dont s'envenime cette partie des mémoires de Richelieu consacrés à l'entrevue de Brissac, et qui s'érige en une sanglante diatribe contre l'homme qui n'eut peut-être envers lui que le tort de disparaître avant sa promotion de cardinal. Mais à cet égard quelle qu'ait été la duplicité temporisatrice du favori qui, avant sa fin prématurée, trouva bien, il est vrai, le temps de passer connétable, combien Richelieu eût eu meilleure grâce à convenir devant nous, avec cette libre ingénuité de l'omnipotence satisfaite, qu'il n'avait en définitive essuyé là qu'une de ces mystifications inhérentes aux tâtonnements originaires des plus hautes destinées ! Mais non. Il aime mieux nous abuser sur la source latente de son fiel, en infectant de ses extravasements implacables tout ce qu'a été Luynes au regard de Marie de Médicis depuis l'assassinat de Concini jusqu'à l'entrevue de Brissac. Ce Luynes, ce confident préféré et cet interlocuteur docile du nonce et de Duperron, du Père Arnould, de Bérulle et du Père Joseph ; ce Luynes à qui, depuis la paix d'Angoulême et l'entrevue de Tours, et jusqu'à travers le champ de bataille des Ponts-de-Cé, Richelieu n'avait cessé de tendre la main, comme à l'homme qui avait le mieux sondé l'énigme et préconisé l'efficacité réparatrice du rôle qu'il jouait auprès de leur souveraine ; ce Luynes dont on ne pouvait suspecter, vis-à-vis de Marie de Médicis, les ménagements et les avances, puisque ses seules sollicitudes d'équilibre politique en garantissaient, sinon le désintéressement chevaleresque, au moins la sincérité relative ; ce Luynes qui savait ne pouvoir mieux, aux conseils du Louvre, opposer à Condé Marie de Médicis qu'en y assurant à celle-ci un retour honorable et sûr dont elle lui serait particulièrement redevable ; le voilà tout à coup, grâce à Richelieu, transformé dans ses agissements envers la reine-mère datant de la phase angevine de la guerre civile, en un monstre d'hypocrisie et de scélératesse. Il n'est sorte de noirceurs que, par un renchérissement sur les violences de Condé, Luynes n'ait ourdies pour la perdre. A en croire ce Richelieu trop tardivement investi de sa pourpre, depuis l'emprisonnement jusqu'au poignard tout eût été bon à Luynes contre celle à qui il ne pardonne pas, à elle non plus, de n'avoir pas digéré l'immolation de Concini. Aux mains de Richelieu toutes les calomnies sont recevables, et il ne peut dégorger assez de bile contre cet homme qui s'est avisé de la trouver redoutable. Et, dans cette haine rétrospective contre les frayeurs dilatoires d'une trop ombrageuse faveur, Richelieu ne regarde pas lui-même à s'enfermer dans la projection de ses diatribes. Par un châtement digne de lui, elles se retournent contre lui-même, en entamant aux yeux de cette postérité qu'abusent ses rancunes la gloire si pure de son entremise angevine. En le voyant flageller et stigmatiser à outrance le point de mire de l'insurrection s'autorisant du nom de la reine-mère, et en ignorant ce que tous deux y

entretinrent de ces communications secrètes que Richelieu enfouit comme un opprobre et dont la divulgation aujourd'hui proclame sa droiture, on a longtemps pris cet acharnement pour l'animosité d'un rebelle. Avec l'habileté consommée qui préside à la rédaction de ses mémoires, en vain Richelieu affecte de nous opposer les remontrances pacificatrices dont il assiège Marie de Médicis à la nomenclature des prétendues avanies et persécutions de Luynes : malgré ses captieuses précautions d'apologie pamphlétaire, on s'est dit qu'un aussi virulent détracteur de l'homme que visait surtout l'armement de la reine-mère ne pouvait être au fond qu'un complice des Vendôme et des Soissons, des Épernon, des Rohan et des Mayenne. Et une fois qu'on l'a eu rejeté du quartier général de Marie de Médicis dans le camp des rebelles qui empruntaient son nom, une fois qu'on eut interprété ce qu'il lui prodiguait d'assistance défensive en une solidarité insurrectionnelle, on en a conclu rigoureusement, et l'on a autorisé ce préjugé, que Richelieu n'avait pu restituer, ou plutôt livrer à Louis XIII Marie de Médicis que par une trahison de transfuge, et qu'il n'avait tu les promesses concomitantes du chapeau de cardinal que parce qu'il en rougissait comme du prix d'une félonie. Et voilà comme, sur la personnalité longtemps problématique du Richelieu de Blois, d'Angoulême et de Tours, d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Brissac, toutes les inculpations s'enchaînent entre elles, et celles de Richelieu avec celles de Luynes. Mais si l'évêque de Luçon a mieux aimé se perdre de réputation avec Luynes que de s'associer à son apologie, en revanche il a rendu, par cette connexité même de soupçons et de charges, leurs deux justifications inséparables l'une de l'autre. C'est pour eux deux à la fois que la correspondance de Richelieu justifie et corrige ses mémoires. Voilà comme, en dégageant de son ambiguïté initiale la gloire de l'un, elle réhabilite l'honneur de l'autre dans toute la mesure où il en est digne. Ah ! certes, dans l'histoire si longtemps dénaturée de la première dette de Marie de Médicis, Luynes demeure déjà bien assez coupable d'en avoir ensanglanté le signal, sans qu'il y faille encore grever sa mémoire de l'inutile barbarie des coups de grâce. S'il a brutalement renversé, il s'est interdit d'achever Marie de Médicis. A peine abattue et encore meurtrie de sa disgrâce, avec sa modération avisée et sa diplomatie secourable, Luynes lui prépare déjà sa réintégration au Louvre, non plus certes dans la place d'où elle est tombée sans retour avec Concini, mais dans une place grande encore, et une place plus légitime et plus sûre, que lui enlèvera seule la journée des dupes. Ce calcul de restauration, Richelieu l'ignorait moins que personne, puisque la place ménagée par Luynes à leur souveraine était au fond la sienne, et que Luynes n'y pouvait ramener la reine-mère sans l'y ramener avec elle. Mais il suffisait que Luynes y fit attendre au prélat appelé à y régner en maître cette consécration que trente ans plus tard Retz enviera si dangereusement à Mazarin, pour que là-dessus sa bile d'ambitieux ajourné empoisonne ses souvenirs. Aussi, encore une fois, est-il heureux que la correspondance de Richelieu démente et désavoue ses mémoires. Autrement, on n'eût peut-être jamais su jusqu'où peuvent s'étendre sur une réputation déchirée les ravages d'un grief.

Pour en revenir à un événement trop gros de promesses pour ne l'être pas en même temps de déceptions et de vengeances, ce qui nous montre à quel point à Brissac Richelieu avait à cœur l'alliance avec Luynes, c'est l'énergie des obstacles qu'il a brisés lui-même dans le cœur de celle dont Antoine de Combalet du Roure poursuivait l'hymen.

Belle, aimante et vertueuse, et nièce d'un prélat en qui se décelait, jusqu'à travers les orages de la guerre civile, le plus grand avenir, la jeune fille de seize ans répondant au nom de Pontcourlay ne pouvait manquer d'être de partout

recherchée. Aussi, dès le début de l'année 1620, et par conséquent bien avant la démarche de Luynes, le marquis de Brézé, capitaine des gardes de Marie de Médicis, et qui, avec la sœur de Richelieu Nicole, avait épousé leurs sollicitudes avunculaires, présentait à l'évêque de Luçon, comme le plus ardent des soupirants de leur nièce, et comme un soupirant digne d'être agréé d'elle, son ami le jeune comte Hippolyte de Béthune, fils de ce frère de Sully Philippe de Béthune, comte de Selle et ambassadeur à Rome, que nous avons déjà vu utilement employé au traité d'Angoulême. Ce qui recommandait le plus aux yeux de Marie de Pontcourlay ce prétendant de dix-sept ans, ce n'était ni le lustre du nom de Sully, ni la fortune, ni le mérite ni la situation du jeune comte, gentilhomme de la chambre de Gaston, ni même les agréments de son visage et son élégante tournure, c'était la persévérance d'une flamme résistant à l'épreuve de l'exil imposé prudemment à la jeunesse filiale par Philippe de Béthune, sous forme d'un rappel à Rome. Aussi, quand le jeune homme en eut rapporté aux oncle et tante de Marie-Madeleine, comme un brevet d'une constance reconnue décidément invincible, les sollicitations paternelles à l'appui des siennes propres, ce fut avec un unanime empressement que, en mai 1620, la famille réunie en villégiature au château héréditaire des Richelieu présenta comme fiancé Hippolyte de Béthune à celle qui ne demandait qu'à le voir pour s'en éprendre. Et là, dans la libre intimité de la cohabitation rurale, et sous les yeux de parents souriant à leur aurore de félicités nuptiales, les deux adolescents s'aimèrent avec la réciprocité des sympathies et l'abandon de l'innocence. Aussi, après des jours rapides comme des heures, et des heures rapides comme des rêves, Hippolyte de Béthune repartait avec l'invincible espoir d'un prochain mariage, avec un espoir que n'atteignaient pas même les vagues appréhensions de Marie-Madeleine sur ce que réservaient à leurs destinées les contre-coups de la guerre civile.

C'est, en effet, dans les premiers jours de l'entrevue de Brissac que le Père Bérulle transmet à Richelieu, comme l'épilogue des réconciliations royales, ces ouvertures matrimoniales qui transformaient le neveu de Luynes Combalet, auprès de Mu' de Pontcourlay, en un dangereux rival de Béthune. Si Richelieu eût vraiment dédaigné, autant qu'il s'applique à nous l'insinuer, l'alliance avec le fauconnier du Louvre, qui l'obligeait de lui livrer si vite sa nièce ? Et pourquoi mettre ici en avant les exigences de Marie de Médicis ? Pour décliner ce qu'il nous veut faire passer vis-à-vis de Luynes comme une aussi dérogante concession, que ne lui opposait-il, comme la plus péremptoire excuse, l'antériorité de ses engagements avec Hippolyte de Béthune ? Certes, il avait beau jeu en s'en tenant à ce brillant parti sans offenser le prétendant qu'évinçait la tardivité de sa démarche. Mais c'est que derrière Combalet il y avait la plénitude d'une faveur rajeunie dans la paix des Ponts-de-Cé, tandis qu'en somme Béthune avait le tort d'être le neveu de l'ancien ministre dont le nom ne servait plus qu'à mesurer l'immensité de sa disgrâce, d'une de ces solennelles disgrâces qui se projettent sur toute une race. Un Luynes a pris la place de tout ce qu'évoquent de glorieux dans l'histoire des grands serviteurs de la France les souvenirs de la confiance et de l'amitié d'Henri IV. Or, en attendant qu'il continue en lui-même les hautes traditions par lesquelles Sully, dans le culte de la postérité, se rattache à Mazarin et à Colbert, Richelieu trouve plus sir de répudier tout contact avec ce nom d'une signification actuelle trop nuisible, et surtout de s'en écarter à la veille d'une guerre de religion comme d'un rejaillissement de défaveur. C'est du moins ce que semble lui rappeler un peu tard, en ces colloques du château de Brissac succédant aux réunions de famille que venait

d'abriter le vieux manoir des Richelieu, l'opportunité d'une correspondance aux ouvertures avunculaires de Luynes. D'ailleurs, nous le répétons, si rapides qu'aient semblé à Brissac la reprise et l'essor de son crédit politique, Richelieu ne s'y sent pas encore assez invétéré pour y négliger les protections d'antichambre et d'alcôve. Si Luynes le recherche, lui, en revanche, ne trouve pas encore au-dessous de lui de l'exploiter. Et voilà ce qui décide Richelieu, en souverain arbitre des destinées de sa famille, à immoler le cœur de sa nièce aux exigences de l'ambition la plus autoritaire. Voilà pourquoi il a cru pouvoir impunément, avec la plus tyrannique soudaineté, substituer dans les plus chères inclinations de Madeleine de Pontcourlay un Combalet à un Béthune.

Mais à quelque degré qu'une mémorable disgrâce ait pu déteindre sur la famille du fiancé déjà condamné de Madeleine, cette famille était encore trop considérable, à en juger par l'emploi qui fixait à Rome Philippe de Béthune, pour qu'on n'y regardât pas à rompre avec elle sans ménagements. Richelieu était un politique trop précautionneux pour ne s'attacher à Luynes qu'en offensant les Béthune. Sans doute il a, lui-même, infléchi impérativement dans le sens de son volte-face matrimonial les sollicitudes paternelles. Sans doute, avec les injonctions d'un oracle, il a remontré à son beau-frère combien il lui importait, à lui le vétéran négligé des campagnes d'Henri IV, à lui dont on avait oublié l'anoblissement sur le champ de bataille d'Arques en le solidarisant dans ses propres disgrâces ; combien il lui importait d'échanger la stérilité d'un roman fragile comme l'adolescence contre l'alliance moins idéale, mais plus fructueuse qui lui rouvrait le chemin de la cour. Il lui déduisit à quel point un Pontcourlay se devait à lui-même, comme il se devait au nom déjà si honorablement classé de Richelieu, d'embrasser les partis qui lui promettaient le plus sûrement de dégager, de pousser et d'exhausser sa famille. Seulement, en pratiquant dans le cœur des deux amants une rupture commandée par d'inexorables convenances, en brusquant un coup qui rendait Marie-Madeleine non pas certes à elle-même, mais à cette politique dont elle subissait l'esclavage, il était bien entendu que M. de Pontcourlay n'agirait que comme de lui-même et à ses propres risques, et n'y mettrait en cause que l'autorité paternelle. Richelieu devait demeurer étranger à une aussi cruelle opération, et cela même dans l'intérêt des calculs qui y présidaient. Tandis qu'au prix des violentes désillusions de sa nièce se déroulerait, sur le grand théâtre des réconciliations royales, cette intrigue rien moins que sentimentale dont il ne pourrait plus nier aujourd'hui d'avoir été l'impérieux artisan, avec sa dissimulation mise déjà à une si longue épreuve derrière Marie de Médicis, il se devait retrancher dans l'impassibilité d'un observateur de coulisse.

M. de Pontcourlay dut donc 'Prendre sur lui seul d'exécuter le cœur de sa fille et d'attenter à l'enchantement de ses rêves, avec les douloureuses rigueurs de l'autorité paternelle. Et c'est à peine si les ménagements de sa démarche eussent conjuré le désespoir chez toute autre que Marie-Madeleine, trop sérieusement éprise d'Hippolyte de Béthune pour n'être pas meurtrie de la sentence qui l'arrachait de lui, mais aussi trop prédestinée par sa vertu précoce aux plus héroïques renoncements de la vie chrétienne pour n'accepter pas avec l'intrépide résignation de l'obéissance filiale les dures décisions de sa famille. Quant à Philippe de Béthune, dès que cette famille qui d'abord avait si cordialement embrassé son alliance lui eut laissé dans un refroidissement embarrassé pressentir une rupture, avec l'affectation d'un orgueil froissé il s'empressa de ressaisir, au nom de son fils, la liberté si heureusement engagée dans les fiançailles de la veille. Hélas ! il avait là compté encore une fois sans

l'énergie d'une passion en vain refoulée déjà jusqu'à Rome ; et Hippolyte de Béthune n'avait pas rapporté du plus lointain exil à Madeleine de Pontcourlay une passion dont on le pût affranchir sans déchirement. Aussi lui suffit-il de montrer sa blessure et de laisser couler ses larmes pour atteindre jusqu'à travers la raideur cassante du fier gentilhomme d'où dépendait son avenir les flexibilités de l'amour paternel. Philippe de Béthune s'humilia donc jusqu'à conjurer Richelieu, ce vrai maître des destinées de sa famille, de prendre en pitié l'inconsolable amant de Madeleine, en révoquant l'arrêt de mort qui l'avait détaché d'elle. Mais le jeune homme eut beau venir lui-même présenter à Richelieu cette supplique épistolaire, il eut beau plaider sa cause avec l'éloquence du désespoir : à travers un honorable accueil il se sentit évincé sans appel, et ne rapporta à son père que cette réponse polie mais sèchement évasive : *J'ai été très aise de savoir de M. votre fils qu'il soit revenu satisfait du voyage qu'il a fait vers sa maîtresse, et sur le sujet de quoi je n'ai rien à vous dire, la conclusion de cette affaire dépendant de M. de Pontcourlay. C'est à lui que vous devez vous adresser. Pour mon particulier, je contribuerai toujours à ce que je saurai être de votre contentement, vous assurant qu'il n'y a personne qui vous estime plus que moi qui suis véritablement, Monsieur, votre affectionné à vous servir*<sup>1</sup>. Ainsi Richelieu renvoie Hippolyte de Béthune à M. de Pontcourlay, et M. de Pontcourlay ne décide rien sans son beau-frère. En vérité, c'est une comédie, et une comédie où se décèle le peu de franchise du jeu de Richelieu ! Disons-le bien haut. Après avoir disposé là en despote, ainsi qu'il le fera toute sa vie, des aspirations de cette nièce dont la carrière se résume toute dans l'immolation aux grandeurs de son oncle, Richelieu devait au moins avoir vis-à-vis d'elle, comme vis-à-vis de l'amant à qui il l'a enlevée, le courage à la fois de son infidélité et de ses rigueurs.

Ajoutons que, quand on a immolé les engagements de sa famille au culte d'un favori, on a perdu le droit d'incriminer si sévèrement dans ce favori les manquements de parole. Et, si tant est qu'aux Ponts-de-Cé et à Brissac Richelieu a été joué par Luynes, on serait tenté presque de lui appliquer cette réflexion vulgaire : il n'a que ce qu'il mérite. Ou plutôt disons qu'il vaut mieux pour Richelieu d'avoir été dupe de sa propre infidélité, que d'en recevoir ce qui n'en serait apparu que comme une fâcheuse récompense. En songeant à ce dont il s'est détourné pour courir à Luynes, on doit pour sa plus grande gloire le féliciter de n'avoir pas, en retour, reçu de ses mains le chapeau de cardinal. Quand on s'est rendu si digne de la pourpre en réconciliant et en sauvant Marie de Médicis, on est au-dessus, non seulement de la trahison dont l'histoire absout Richelieu, mais même de la déloyauté dont il esquivait en vain le reproche. Dans sa

---

<sup>1</sup> Cette lettre a subi en sa rédaction, dans le passage de l'original à la copie, divers changements significatifs. Les mots : *Sur le subject de quoy je n'ay rien à vous dire* ont pris la place de ceux-ci : *et le seroy encore davantage quand sa recherche se terminera à vostre contentement et au mien, mais...* Plus loin, au lieu de : *Pour mon particulier*, etc. (jusqu'à la fin), il y avait : *Sinon que lorsqu'il y aura donné son consentement j'y donnerai aussi très volontiers le mien pour vous témoigner l'estime que je fais du père et du fils...* On peut conjecturer de ces corrections jetées comme des sourdines sur des expressions d'affectueux assentiment, que ce ne fut pas sans regret et sans hésitations, que Richelieu rompt un mariage d'inclination pour imposer à sa nièce une alliance toute politique. — La lettre de Richelieu, sans date, a été classée par Avenel au commencement de l'année 1620. Mais on ne peut la rapporter (comme cela s'impose) à la rupture des fiançailles de Mlle de Pontcourlay avec Béthune, sans la reporter par là même à la date de la conclusion du mariage avec Combalet, décidé durant l'entrevue de Brissac.

recherche du cardinalat, il n'avait besoin de rien de tout cela pour en conquérir le lustre. Le lustre de cette pourpre qui l'introduit et le consacre aux conseils du Louvre plane à la fois au-dessus de la prétendue trahison ourdie contre Marie de Médicis, et de l'indéniable répudiation de Béthune. En s'en revêtant sous le seul patronage de la reine-mère, du nonce ou de Condé, Richelieu eût dû s'estimer heureux d'éviter par là d'en être amoindri. Car, en définitive, Luynes a disparu à temps pour nous démontrer qu'il n'était point nécessaire au couronnement de son redoutable client, puisque les justes titres qui l'ont finalement assuré à Richelieu lui ont survécu, et ont survécu à son alliance. Et lorsqu'aura sonné pour Richelieu l'heure d'endosser cette pourpre tant ambitionnée, nul n'ira tirer Luynes du rapide abandon de son cercueil pour le convier à lui en venir déférer l'investiture comme son œuvre.

En attendant la promotion de son oncle à la pourpre, en attendant sa propre élévation au titre de duchesse d'Aiguillon, la très éprouvée, mais la courageuse Madeleine de Pontcourlay, peu après l'entrevue de Brissac, au Louvre, s'acheminait résolument vers l'époux que lui imposait la politique, elle allait à l'autel tendre la main à Antoine de Combalet du Roure<sup>1</sup> avec l'abnégation d'une victime parée pour le sacrifice. Cette magnanimité même ne fit qu'aviver la plaie toujours saignante derrière elle. Hippolyte de Béthune n'apprécia jamais mieux que dans l'intrépidité d'un tel détachement toute l'étendue de sa perte. Il ne ressentit jamais avec un regret plus poignant combien Marie-Madeleine, en le sacrifiant, était digne de lui, aussi digne de lui qu'en la comprenant il se montrait digne d'elle. Aussi quand, après un veuvage prématuré<sup>2</sup>, une nouvelle entremise du Père de Bérulle eut encore une fois brisé la volonté de Mlle de Pontcourlay en imposant à cette nièce de Richelieu, qui la revendiquait comme inséparable de ses destinées, le renoncement à ses aspirations claustrales, le constant Hippolyte de Béthune revint la redemander. Mais ce n'est pas dans son noviciat de carmélites que la jeune femme avait appris à transiger avec les immolations. Elle n'avait pas encore épuisé son élan de sacrifices. Quant à rentrer dans le monde, ce n'était que pour y rester fidèle aux leçons de sainte Thérèse. Elle ne voulut se venger de cet oncle impérieux qui avait deux fois violenté son grand cœur, qu'en lui sacrifiant elle-même une seconde fois Béthune<sup>3</sup>. Dans son émigration du Carmel, et dans son immuable veuvage, elle voulut embrasser sans partage le rôle pour lequel Bérulle l'avait relancée dans le siècle, ce rôle que la Providence lui assignait auprès de l'homme qui la voulait toute à lui. Clouée à des grandeurs qu'elle eût préféré perdre de vue dès qu'elle s'en était radicalement désabusée, elle se voua toute à Richelieu ; non seulement pour affermir et à la fois humaniser et embellir son règne, mais encore pour le sanctifier. Non seulement la duchesse d'Aiguillon offrit à Richelieu dans son apanage maritime, parmi les anxiétés gouvernementales où le plongèrent tour à tour les nouvelles menaces de disgrâce ou de guerre civile et les invasions de l'Espagne, un refuge et un arsenal. Non seulement, en mariant sa cousine Claire-Clémence de Maillé-Brézé avec le jeune duc d'Enghien, qui allait sitôt devenir le vainqueur de Rocroy, elle élèvera Richelieu, par cette alliance avec la maison de France, bien plus haut que n'avait pu l'abaisser l'alliance avec Luynes, et le réinstallera dans cette perspective centrale que lui assignent les réconciliations de Brissac entre Condé et Luynes, entre la plénitude de la faveur et la majesté des avenues du trône.

---

<sup>1</sup> Le 20 novembre.

<sup>2</sup> Combalet décéda dès 1622 au siège de Montpellier, sans postérité.

<sup>3</sup> Hippolyte de Béthune finit par épouser, en 1629, Anne-Marie de Beauvilliers.



Non seulement elle s'instituera l'intendante de ses réceptions et l'ordonnatrice de ses fêtes. Mais encore et surtout, derrière la gouvernante de la citadelle du Havre, derrière la princesse-nièce du Palais-Cardinal, derrière la châtelaine des splendeurs de Richelieu et de Ruel, il y aura l'illustre dame de charité, qui, dans ce magnifique exil où l'a enchaînée le cardinal-ministre, épurera sa gloire. Richelieu lui devra les plus beaux titres à cette dignité d'abord trop humainement ambitionnée de prince de l'église. Pour être un digne cardinal, il ne lui suffira pas d'avoir, auprès de Marie de Médicis, encouragé et soutenu les apostolats de Bérulle et du Père Joseph. Il faudra encore que Mme d'Aiguillon, de concert avec ses pieuses amies Mme de Miramion et Mme Legras, l'érige, en l'associant à leurs œuvres, en un protecteur des apostolats de M. Olier et de saint Vincent de Paul.

Pour l'efficacité de l'apostolat de M. Olier et de saint Vincent de Paul, il faut d'abord que la France achève de recouvrer militairement son unité religieuse. Il faut que ces deux athlètes de la charité et du sacerdoce n'aient plus qu'à verser leurs germes de rénovation spirituelle sur les ruines du protestantisme. Il faut que, sur ce théâtre de l'entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis, et au pied de l'autel où ils ont scellé leur concorde, Bérulle et le Père Joseph donnent le signal de la guerre sainte. Il faut que par là d'avance ils assurent à Richelieu, en retour de ce que lui doivent, avec Marie de Médicis, l'Oratoire, le Carmel et le Calvaire, leur propre part dans la justification de sa pourpre. Il faut que Richelieu leur doive cette guerre sainte due à leur initiative, mais qu'il a si glorieusement close par la prise de La Rochelle. Mais arrêtons-nous au seuil de cette dernière de nos guerres de religion dont le théâtre s'étend de Montauban à La Rochelle, comme d'une nouvelle phase du règne de Louis XIII dont le récit excède notre tâche ; et bornons-nous à proclamer une dernière fois tout ce qui s'attache de mémorable à l'entrevue de Brissac, rien que parce qu'il en surgit l'élan vers le Béarn. A d'autres d'y surprendre à ce point de vue, dans cet Éden d'amnisties, les colloques préparatoires de Duperron, de Retz et du Père Arnould avec Bérulle et le Père Joseph, du Père Joseph avec Luynes, et de Luynes avec Louis XIII. A d'autres surtout de nous y ressusciter dans son originalité grandiose cette prédication de croisade par laquelle le Père Joseph, en l'église de Brissac, inaugura le prosélytisme d'une œuvre où le Béarn même n'apparaît que comme une étape sur le chemin de Constantinople. Jamais n'éclata mieux qu'à Brissac l'étrangeté sublime de cet apôtre doublé de diplomatie et d'ascétisme, de cet homme où confinent les aspects si divers d'un Mazarin, d'un saint François de Salles et d'un Pierre l'Hermite. La prédication de la guerre sainte par le Père Joseph en l'Eglise de Brissac, c'est une prédication qui tient à la fois du *Te Deum* et du *Veni Creator*. Ce sont à la fois les jubilatons du repos et les défis de la lutte. Elle arme les réconciliations, elle attise la concorde, elle rend les amnisties formidables, elle régite la paix comme un arsenal. Dans l'harmonie des embrassements elle suscite l'ouragan et transpose la victoire. On surprend dans cette éloquence aussi ondoyante qu'abrupte autant de baume et d'onction que de flamme, autant de suavité que d'incandescence. A voir à Brissac, au contact et dans l'entourage du Père Joseph fondre les inimitiés de la veille, tandis que, sur ses lèvres frémissantes, retentit un nouveau *Dieu le veut*, on le voit revivre dans les imaginations contemporaines comme un de ces volcans dont les flancs neigeux recèlent un cratère fumant, et qui, tout en déversant à leurs pieds la fraîcheur des sources, sèment au loin les éclairs et la foudre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettres de Richelieu (publ. Avenel), pp. 84, 647, 648, texte et n. — Fontenay-Mareuil, p. 153. — Montglat, p. 31. — A. d'Andilly, fb 21. — Vitt-Siri, p. 99-200, 212. — *La Nunz*.

Tandis qu'à Brissac une aussi brûlante impulsion enlevait Louis XIII vers les plus lointains quartiers de l'hérésie, et cela non sans qu'il ait d'abord gracieusement remercié de son hospitalité le duc de Brissac, Marie de Médicis se retournait vers Angers pour y aller effacer jusqu'aux dernières traces de la guerre civile. La mère et le fils ne se séparèrent pas, le 16 août à neuf heures du soir, sans se donner rendez-vous sur le chemin de la guerre sainte, à Poitiers<sup>1</sup>, en attendant ce qui leur semblait alors l'éternelle réunion du Louvre. Il y a plus. Marie de Médicis ne voulut pas quitter ce fils si sûr de l'y revoir, sans lui laisser des arrhes certaines de l'irrévocabilité de sa conversion maternelle. A ce moment arrivaient de La Rochelle à Angers, à son adresse, les cinquante mille livres de poudre soustraites jusqu'ici, comme nous avons vu, à sa disponibilité par les embargos de la guerre civile, et que la paix des Ponts-de-Cé lui venait de rendre avec ses garnisons angevines. Mais Marie de Médicis ne recouvra cette cargaison insurrectionnelle que pour la passer toute, en vue de la guerre sainte, à celui à qui il ne restait plus à vaincre que ce qu'elle répudiait pour le rejoindre<sup>2</sup>. Par là les exploiters de sa révolte voyaient contre eux se retourner leurs foudres ; et d'avance l'hérésie tremblait de tout ce que lui soutirait, sous le sceau du catholicisme, le ralliement de Brissac.

Ralliée là et identifiée à Louis XIII, Marie de Médicis l'était au point qu'il suffisait que cette armée qui l'avait si salutairement vaincue s'intitulât l'armée royale, pour qu'en reine affranchie elle la pût désormais saluer comme sienne. Cette armée des Ponts-de-Cé, devenue l'armée du Béarn, pouvait arborer parallèlement aux enseignes de Louis XIII le trophée, par lui-même si respectueusement conquis, des enseignes maternelles. C'est ce qu'on put se dire en voyant, au pied du château où allaient s'échanger leurs adieux, Marie de Médicis, à côté et sur l'invitation de Louis XIII, passer en revue ces phalanges qui n'avaient rompu les tranchées de Saint-Aubin que pour lui frayer dans son acheminement vers le rendez-vous de réconciliation filiale une plus large avenue d'honneur<sup>3</sup>.

---

*di Fr.*, 19 soim, 16 septembre, 18 novembre. — *Disp. degl. amb. ven.*, 22 août. — Arch. des aff. étr. : Rome, n° 23, pp. 490-491. — Matt. de Mourgues : *Très humble, très véritables et très chrétiennes remontrances au Roy*, p. 21 ; *Lumières pour l'hist. de France*, p. 35. — Rangeard, p. 367. — Roncoveri, p. 429. — Gramond, pp. 302-303. 313. — Griffet, p. 274. — Levassor, p. 596. — V. Cousin, mai 1862, pp. 335-336. — *Vie du cardinal de Bérulle*, par l'abbé Gruget, p. 159. — *La Duchesse d'Aiguillon*, par A. Bonneau-Avenant, pp. 75-77, 79-82, 84. — *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, pp. 348-349. — H. Martin, p. 163. — Dareste, p. 68.

<sup>1</sup> Louis XIII partit le 17 août pour Montreuil-Bellay. Mais Marie de Médicis prolongea son séjour à Brissac jusqu'au 23.

<sup>2</sup> Dès l'année suivante, quand Louis XIII fut rentré de sa campagne du Béarn, Marie de Médicis alla jusqu'à lui offrir, comme gage de récompenses en faveur de ceux qui l'y avaient le mieux servi, la rétrocession de ses gouvernements d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Chinon. — Quatre ans après, pour favoriser dans les sollicitudes militaires de Louis XIII des projets de concentration de troupes, Marie de Médicis lui offrit encore la mobilisation de ses garnisons d'Anjou.

<sup>3</sup> Au cours du défilé de cette revue devant Louis XIII, assisté de son état-major où le cardinal de Guise, fraîchement rallié, figurait auprès de sa personne, vint à passer un des plus brillants soldats de l'armée royale, Pontis, auteur des spirituels *Mémoire* : auxquels nous empruntons ce souvenir. Après avoir, aux débuts de la guerre civile, enrôlé autour de Nogent deux cents royalistes, il les menait ver ; l'est à l'armée de Champagne, quand

Hélas ! après avoir vu à Brissac non pas certes ses ennemis, mais ses vainqueurs, la protéger de leur escorte et la glorifier de leurs ovations, Marie de Médicis, en rentrant le 23 août à huit heures du soir à Angers pour y dire adieu à ses concitoyens d'adoption, que dis-je ? à ses hôtes privilégiées et à ses défenseurs hiérarchiques, y avait douloureusement constaté autour d'elle un vide glacial ! Et pourtant Dieu sait si, durant son absence, elle avait négligé de s'entretenir ou de se raviver dans le culte des Angevins par la confirmation de tout ce que la paix des Ponts-de-Cé leur conférait de bienfaits, de garanties et de remèdes ! D'abord lorsqu'à Brissac, par une suprême avance filiale, Louis XIII l'avait mise à même d'échanger son apanage actuel contre un autre ou plus considérable ou plus rapproché de lui, elle avait décliné cette atteinte à l'indissolubilité de ses attaches angevines<sup>1</sup>. Et pour achever de rapatrier avec elle à Angers, comme y devant survivre à son départ, l'administration réparatrice qu'y réintégraient les amnisties générales, lorsqu'au retour de son exil Lanier, le 14 août, la vint saluer à Brissac, Marie de Médicis lui remit avec ses lettres de rappel, et avec les clefs de la ville retenues par elle depuis son départ, un brevet d'apologie avec lequel il rentra à Angers dès le soir, reçut la visite du gouverneur Du Bellay et fit reprendre devant lui aux archers de la ville leur livrée officielle. Puis, dès le lendemain 15 août, les corps de ville solennisèrent sa justification, et envoyèrent quatre échevins à Brissac remercier la reine-mère.

Comme pour assurer d'avance à Lanier, en vue de cette réinstallation triomphale à l'Hôtel-de-Ville, une entrée plus libre en cette cité qui acclamait son retour, les 10 et 12 août, les portes d'Angers, sans attendre leur évacuation ultérieure du 18 par la soldatesque insurrectionnelle, s'étaient ouvertes toutes grandes ; et par là avaient afflué les congratulations urbaines, empressées d'aller à Brissac s'étendre à toute la maison royale. Car, sur l'invitation émanée de Marie de Médicis dès le jour de son arrivée à Brissac et transmise dès le soir par Richelieu à Angers en une assemblée extraordinaire de l'Hôtel-de-ville, le lendemain une députation de toutes les compagnies l'était venue trouver pour s'y faire présenter par elle à Louis XIII, et le complimenter par l'organe commun d'Ayrault, président du présidial. Sur d'aussi honorables traces et comme se croisant avec la rentrée de son maire, la population angevine, charmée de la nouveauté de cet affranchissement de leurs portes, était accourue au château qui recevait leurs augustes hôtes, avec des verges blanches attestant l'innocuité de leur démarche, pour aborder de près le jeune Louis XIII et s'enorgueillir de la familiarité fraternelle de son accueil.

Malheureusement de telles manifestations détonnaient avec le revirement pressenti dès avant le départ de Marie de Médicis, mais qui s'accusa surtout durant son absence, au cœur de la population angevine. Aux premiers transports de joie avaient vite succédé l'inquiétude et la méfiance, à la suite d'incidents

---

surgit devant lui le cardinal de Guise, à la tête d'une escouade de six cents cavaliers, qui l'arrêta, mais sans le pouvoir contraindre qu'à une imposante retraite sur Sézanne. Aussi, lorsque la revue de Brk sac l'eut ramené devant lui, le cardinal se le fit présenter et proclama ce qu'il lui vouait de haute estime, en l'embrassant devant toute l'armée, intrigué de la distinction de cet accueil, Louis XIII interrogea là-dessus le cardinal, qui poussa par là le jeune Pontis dans la considération de Louis XIII ; et de là le commencement de sa fortune.

<sup>1</sup> C'est en considération de ses attaches angevines que Louis XIII, après la journée des Dupes et dans l'impossibilité de retenir près de lui Marie de Médicis, lui proposa l'Anjou comme sa plus souhaitable retraite. Mais, en recourant alors pour son dernier exil à l'hospitalité de l'Espagne, Marie de Médicis avait répudié toutes ses patries d'adoption.

fâcheux qui, se disait-on, quand vibraient encore l'annonce de la paix, en altéraient la signification et en démentaient les promesses. Au cours de la libération des portes de la ville, le 10 août vers une heure du soir, dans le désœuvrement pernicieux des postes non encore évacués par l'armée rebelle et surtout aux portes Lyonnaise et Saint-Michel, éclatèrent des rixes où périrent deux hommes dont un capitaine, et où il y eut six soldats grièvement blessés. Tant qu'il n'y eut là en jeu que les soudards de Vendôme, les Angevins ne les virent s'entretuer qu'avec une satisfaction vengeresse, et ils n'applaudirent même que trop bruyamment aux révolutions de cette malfaisance contrariée. Mais, dans la même soirée, la mousqueterie des mêmes postes élargit plus insolentement sa zone d'évolutions oiseuses, sur la provocation d'un soldat de l'armée royale qui, ayant tenté d'entrer par la porte Saint-Michel, s'y heurta contre une prohibition maintenue le 8 août au regard des royalistes jusqu'au licenciement prochain de leurs adversaires. Furieux d'une consigne purement provisoire mais dont la portée lui échappe, en invectivant de ses jurons les soldats du poste il dégaine, en blesse un, mais en même temps essuie une riposte mortelle et tombe. Là-dessus Marie de Médicis envoya, de quatre à cinq heures du soir, rassurer à son de trompe les Angevins par des déclarations énergiquement protectrices. En même temps, un de ses gentilshommes alla dans les divers postes séparer les mêlées en refoulements bipartites, de manière à former de la porte Lyonnaise à la porte Saint-Michel deux haies adverses de piques dressées et de mousquets pointés sur leurs fourchettes avec leurs mèches allumées, si bien que sous ce croisement de menaces, survivant à des explosions encore retentissantes, la population n'osait circuler d'un quartier à l'autre. En même temps toute l'enceinte urbaine se referma sur le frais arrivage<sup>1</sup> d'une provision de vivres pour six mois. A qui eût envisagé sagement cette coïncidence, rien n'eût semblé plus heureux que de voir cette cité affamée par les curées insurrectionnelles se concentrer dans un ravitaillement restaurateur, en s'isolant des amorces d'une récurrence d'hostilités adhérente encore au pied de ses remparts. Mais les Angevins n'étaient encore que trop fraîchement remis des tranches de la veille pour que le moindre semblant d'atteinte à leur affranchissement progressif ne ravivât pas leurs paniques. Dans cette phase transitoire de leurs vicissitudes, ils interprétaient encore les précautions défensives les plus sages comme des menaces, et empoisonnaient tous leurs remèdes. En se voyant emprisonnés comme dans un ravitaillement de blocus, ils se crurent replongés dans les horreurs d'un siège à soutenir contre un retour offensif de l'armée royale, dont l'explosion de la porte Saint-Michel venait de donner le signal. Que dis-je ? A leurs yeux le signal partait de plus haut : il n'en fallait accuser que ceux pour qui la paix n'était qu'une déchéance et un trouble-fête. Si, dès après le traité des Ponts-de-Cé, Vendôme était accouru à Brissac, ce n'avait été, se disait-on, que pour y mieux relancer la reine-mère jusque dans sa réconciliation ; et, sous la couverture d'un ralliement officiel, il l'y a disputée aux revendications filiales pour la ramener à sa suite sur le théâtre de son règne aboli. En attendant que sous son nom se rallume la guerre civile, nul autre que lui n'a pu fomenter la rixe si grièvement significative de la porte Saint-Michel. C'est bien là le même homme — car on ne se demandait pas s'il n'avait en cela que conjuré des éclats de jubilation trop provocateurs au regard des restes encore armés de ses bandes —, c'est bien là le même homme qui, au lendemain de la paix, avait interdit les feux de joie dressés sur nos places publiques. Du même souffle dont il attise la guerre, il éteint, il confisque notre allégresse. C'en est fait, déjà se rouvre pour

---

<sup>1</sup> Datant du 8 août.

nous la série des malheurs que n'a qu'un instant conjurés et que ne reviendra plus détourner de nous le Père Joseph, désormais trop absorbé à Brissac dans sa propagande de guerre sainte pour ne nous abandonner pas aux illusions d'une paix fourrée. Déjà se reforme devant nous ce lamentable défilé des bouches inutiles, pour lesquelles le ravitaillement actuel n'aura été qu'une nouvelle et, cette fois, irrévocable sommation d'exil, d'un exil dont l'urgence rouvrira seule un instant devant nous nos portes condamnées.

C'est parmi de telles alertes que s'opérait jusque dans l'inviolabilité non encore entamée de leur dernier refuge de détresse une émigration d'un nouveau genre, et non certes la moins malheureuse. Après le combat des Ponts-de-Cé, le 15 août, Louis XIII et Marie de Médicis avaient décrété d'accord le transfert des blessés des deux armées à l'Hôtel-Dieu d'Angers. En cela tous deux s'inspiraient de sollicitudes générales d'humanité qui n'excluaient pas chez Marie de Médicis, dont se confirmait d'ailleurs par là la noble initiative, les sollicitudes de tutelle angevine. Car, sous le bénéfice d'une revendication par la charité chrétienne des victimes de la guerre civile, en principe les Angevins s'exonéraient d'une recharge de logements militaires aggravée des responsabilités d'une assistance médicale. En même temps une hospitalité, encore moins libératoire à leur égard qu'elle n'était universellement restauratrice, devait attirer sur le futur théâtre de l'apostolat des filles de Saint Vincent-de-Paul les faveurs de la gratitude royale. Ajoutons qu'en échange de leur patriotique naturalisation dans les solidarités de la souffrance, les invalides du combat des Ponts-de-Cé communiquaient aux malades indigènes gisant auprès d'eux, le privilège d'être traités par les chirurgiens du roi. Mais, dans ce sanctuaire de commisérations et d'égards, une telle réciprocité de services n'allait pas sans une équitable répartition du droit d'asile ; et malheureusement, quand les invalides du combat des Ponts-de-Cé, transférés le 17 août à Angers<sup>1</sup>, affluèrent dans la grande salle de l'hospice, au lieu d'une fraternelle bienvenue d'hôtes discrets on ne vit là qu'une brutale invasion. Par une maladresse imputable ou aux administrateurs ou aux infirmiers, qui n'eussent dû admettre ces nouveaux venus que dans l'espace que laissaient disponibles les grabataires de la ville, il fallut que, pour leur faire place, ces malheureux déguerpissent, en se traînant à grand'peine, pour aller s'installer dans ces réduits de pis-aller affectés aux séquestrations d'épidémie<sup>2</sup>. Encore si, en se conformant aux ordres de Louis XIII, on n'avait fait bénéficier d'une aussi criante éviction que les soldats de l'armée royale, on n'eût peut-être vu là qu'une de ces fatales rigueurs attachées aux prérogatives inexorables de la victoire. Mais, quand on vit s'associer à l'intrusion des triomphateurs des Ponts-de-Cé les soldats de la reine-mère, ce fut plus que jamais un tollé général parti de ce groupe des victimes d'une aussi gratuite barbarie. **Vraiment**, s'écriaient ces spectres ambulants que l'exaspération galvanisait jusque dans l'épuisement de leur exode, **ce n'était pas la peine que ces vainqueurs de notre souveraine, qu'hier encore nous acclamions comme nos vrais libérateurs à l'égard de la soldatesque de Vendôme, aient pénétré chez nous pour partager en pleine paix avec nos spoliateurs ce que ceux-ci avaient encore respecté jusque dans les horreurs de l'état de siège. Ainsi donc nous voilà traités en parias et en pestiférés. Nous sommes mis au ban de cette charité qui n'embrasse dans le même accueil et nos tyrans et nos vainqueurs que pour rejeter de son sein des concitoyens ! Ainsi ni la fièvre, ni la paralysie ne nous préservent d'une expulsion**

---

<sup>1</sup> Il y en avait 80 de l'armée royale, et près de 100 de celle de Marie de Médicis.

<sup>2</sup> Autrement dite la *chartrye* de l'hôpital.

qui ne nous sauvera pas même des extrémités de la famine, puisque nos infirmités nous excluent même de l'émigration des bouches inutiles. Mais, d'ailleurs, les portes de notre ville n'ont point à se rouvrir pour tous les genres d'ostracisme ; et nous apprenons que jusque dans les entrailles de la charité il y a place pour les tortures de l'exil.

Quant à ceux que l'ébranlement général ne menaçait que d'une désertion de leurs foyers, cette fois irrévocable, ils ne se disaient, eux, emprisonnés que dans une enceinte qui ne les préserverait pas plus des invasions que des exils. La paix, se disaient-ils, une paix menteuse et perfide, ne nous a conféré que ce surcroît de malheurs qui consiste à nous voir pressés et comme broyés entre deux armées comme entre l'enclume et le marteau. Ce refoulement de nos frères égrostants dans nos hospices n'est qu'une des plus navrantes suites d'une coalition des revanches d'un Vendôme frustré de ses dernières saturnales avec les vengeances d'un souverain se repentant des amnisties qui lui ont interdit le châtement de notre révolte. Ainsi nous voilà jetés comme dans une impasse où nous séchons de frayeur, sans qu'y puissent trouver grâce aucune des inviolabilités de la faiblesse, du dénuement et de la souffrance. Il ne nous reste plus qu'à nous voiler la face dans un désespoir qui tarit jusqu'à nos larmes, et où nous délaissent et se rient de nous tous les anges de concorde. Pendant ce temps-là, que fait à Brissac notre souveraine ? Tirillée désespérément entre les revendications filiales et les obsessions insurrectionnelles, elle ne nous reviendra que solidarisée maternellement avec les inexorabilités de la victoire, ou en relapse de ses complicités de terrorisme. Elle ne nous apportera qu'une réconciliation scellée contre nous, une réconciliation dont la sincérité comme le mensonge nous sont également funestes. Tout ce que nous ignorons encore, c'est par quelle porte et sous quelles insignes elle reviendra flageller ses hôtes et ses protecteurs. Mais elle ne nous reviendra certainement qu'en ennemie, sous les auspices également funestes de Condé, de Luynes ou de Vendôme ; et le choix de ses trahisons déterminera seul contre nous l'évolution ou le retour de ses ingraturités.

Heureusement ni l'ingratitude ni la trahison n'accompagnaient Marie de Médicis, lorsqu'au sortir de Brissac elle repassa par Angers pour sa visite d'adieu. D'ailleurs, aux yeux des Angevins la seule réapparition de Richelieu à sa suite excluait d'elle ce sinistre cortège. C'est ce dont ils s'assurèrent surtout quand, peu à peu, à l'hôtel-Dieu les malades indigènes recouvrèrent dans la grande salle les premières places libres, quand les portes de la ville se rouvrirent avec les derniers licenciements de rebelles, quand les stocks de ravitaillement s'écoulèrent en distributions normales. C'était pour les Angevins encore enfiévrés des trances d'une guerre civile à peine close, comme ce qu'éprouve un convalescent qui, après une nuit agitée, secoue ses cauchemars dans le rassérènement du réveil. Aussi, jusque dans le froid accueil encouru par une reine à qui on en voulait des seules alarmes nées de son absence et que dissipait son retour, les Angevins se reprenaient à respirer à l'aise, quand une dernière alerte revint assaillir leur quiétude.

Toujours au point de vue des sollicitudes restauratrices qui avaient suivi la Reine-mère à Brissac et qui revenaient à Angers avec elle, la soldatesque des Vendôme n'en avait dû évacuer l'enceinte que pour y céder la place à ses défenseurs naturels. C'est dire à quel point s'imposait aux Angevins la restitution consécutive de leurs armes, pour la protection autonome de leur liberté si fraîchement reconquise. Aussi, dès le dimanche 23 août, jour de son arrivée à Angers, on avait de sa part publié aux prônes des grand'messes, et les échevins

avaient réitéré le lendemain l'invitation aux Angevins d'aller réclamer leurs armes, dont nous avons vu qu'on ne les avait déposés qu'en leur en garantissant en son nom la restitution par leur mise en réserve en lieu sûr. A cet égard, ces armes n'avaient pas été transférées toutes au château. Soit que l'espace manquât pour y tout recueillir, soit plutôt par un souci de créer des succursales de dépôt plus à portée des réclamations diverses, les armes enlevées aux quartiers de Saint-Maurille et de Saint-Michel-du-Tertre, et qui comptaient pour un tiers dans le dépôt total, avaient été consignées<sup>1</sup> en un des logis de la place limitrophe du Pilory, à savoir chez l'échevin Marchand, docteur en droit et avocat au présidial. Ce logis avait été marqué par les fourriers de la reine-mère pour l'hébergement de son aumônier, l'évêque de Maillezais. Mais, malgré les garanties protectrices attachées à la haute considération de cet hôte, une consignation chez l'échevin Marchand ne pouvait être que malheureuse, vu la réputation tarée de cet ancien lieutenant de la prévôté dont on réprouvait la judicature comme entachée de cyniques prévarications. C'est lui, se disait-on surtout à propos de sa procédure d'informations contre un escroc roué vif par arrêt du présidial, c'est lui qui, non content d'avoir, dans les réticences calculées de ses procès-verbaux d'interrogatoires, trafiqué de l'impunité de ses complices, a envoyé frapper de saisie son domicile pour s'adjuger ses rapines, par là soustraites aux revendications légales du greffe<sup>2</sup>. Comme si Marchand avait pris à tâche de justifier contre lui d'aussi graves rumeurs, le 24 août au matin, quand déjà s'opérait la restitution des armes, on vit détalier de son logis et filer dans la direction de la porte Saint-Michel un chargement qui n'était pas si soigneusement empaqueté qu'on n'en vit émerger une fourchette de mousquet. L'on s'attroupe, et d'un groupe à l'autre on se répète que ce n'est là rien auprès de tout ce que Marchand a expédié clandestinement, depuis quelques nuits, hors des murs de la ville, vers la villa suburbaine de son gendre et recéleur Lefèvre de la Barbée. Aussi, ajoutait-on, l'on se demandait quel beau zèle le poussait, le jour où nous dûmes livrer nos armes, à aller partout à la ronde presser là-dessus et talonner les retardataires. En cela, ce docile aide-de-camp de nos détrousseurs ne visait qu'à grossir sa criminelle cargaison, afin d'exhausser d'autant vis-à-vis des Vendôme et des Saint-Aignan, pour qui notre réarmement n'est qu'un leurre, l'escompte de ses rétrocessions interlopes. A moins qu'il n'aille dans un autre camp palper le marchandage de ses trahisons de contrebande. Mais que nous importe que ce soit avec Fouquet de la Varenne, ou avec Vendôme, ou avec Condé et Luynes, qu'il ait tarifé notre extermination ? Que nous importe par quelles avenues de notre cité et par laquelle de nos portes libérées si dérisoirement, pour retomber sur leurs gonds dès qu'elles leur auront livré passage, ces armées reviennent se retourner contre nous pour nous achever sur place ? La dérision, elle est partout autour de nous dans les promesses de délivrance, de restitution et de soulagement dont on nous abuse en nous liant pour l'exécution. Si l'on nous ravitaille, ce n'est que dans un huis clos de prison, et en quelque sorte pour un dernier repas de condamnés. Nous ne nous réintégrons dans nos hôpitaux qu'en désespérant d'y jamais cicatriser des plaies sans cesse rouvertes. Ce ne sont point là de ces cauchemars qui vont et reviennent mais qui passent. Ballottés entre des assassins et des bourreaux, on

---

<sup>1</sup> Sous le bénéfice d'un inventaire dressé par un Gasnier, conseiller-clerc au greffe de la prévôté.

<sup>2</sup> On criait aussi contre sa bâtardise, en se disant que ledit Marchand n'estoit legitime et qu'il avait été *coreau* (*quid ?*).

nous endormait tout à l'heure sur d'implacables réalités ; et voilà qu'aujourd'hui nous secouons quelques douces illusions dans un néfaste réveil.

Sur ces entrefaites, et sans languir dans des lamentations stériles, des meneurs plus expéditifs appréhendent et ramènent de la porte Saint-Michel le chargement délictueux, tandis que d'autres vont porter plainte au logis du maire. Voilà Lanier bien embarrassé pour concilier la justification de son rappel par une courageuse protection du droit de ses concitoyens, avec la convenance de ménager un collègue se recommandant à lui par le relief de son poste et l'honorabilité de sa famille. Enfin, par un habile à la fois et par un honnête moyen-terme, Lanier, s'abstenant de sévir trop prématurément contre Marchand sur la seule foi d'une inculpation tumultuaire, attendit la production de preuves palpables, et cependant autorisa verbalement de nouvelles enquêtes avec saisie de la cargaison dénoncée. En même temps, vu son immobilisation à son poste, à sa place il envoya un clerc d'une délégation sûre inviter discrètement Marchand ou à se disculper ou à prévenir une poursuite et fléchir ses accusateurs par des réparations amiables. Mais tant s'en faut que Marchand se soit rendu sur une aussi prévenante démarche, que là-dessus au contraire il éclate de rire, se targue de son innocence, affecte d'ignorer jusqu'aux rumeurs qui le poursuivent et jette le défi à la calomnie. Malheureusement de telles bravades ne reviennent au logis du maire que pour s'y achopper, pour ainsi dire, à l'éruption d'un flagrant délit. Car, dans l'intervalle, la cargaison capturée a reflué jusqu'au seuil de ce logis transformé en un bureau de police ; et là le plaignant à qui s'était décelée d'abord la fourchette accusatrice, confronte le mousquet qu'elle a trahi, et qu'on découvre, avec le signalement de précaution retenu par lui lors de la livraison de ses armes. L'identité saute aux yeux, et là-dessus les recognitions se pressent et se corroborent. Le maire dresse procès-verbal. Les vociférations redoublent, la fureur se propage comme une traînée de poudre, la foule se rue au logis de Marchand. Là surtout les bouchers et les couteliers crochètent les serrures et à coups de pierres défoncent les vitres, en sommant cet accapareur et ce concussionnaire éhonté de dégorger vite, sinon on l'écharpe, lui et les siens, dans l'embrasement de son logis. Sur ces entrefaites, des médiateurs ou timides ou malencontreux, et en tête de ceux-ci l'extravagant conseiller de Beaumont qui, dans sa frénésie de rodomontades, avait dévalé de sa fenêtre pour accourir l'épée à la main, perdaient pied dans la bagarre, lorsque, avec un dévouement plus autorisé, Lanier et le commandeur Laporte vinrent en retirer et sauver le malheureux échevin en l'emmenant prisonnier au château jusqu'à ce que, en son nom, Marie de Médicis ait, en son audience d'adieu du 30 août, garanti aux Angevins toutes les indemnités réparatrices. C'est cette même assurance qu'à son tour Richelieu vint, le même jour, réitérer par son ordre en une assemblée générale des corps de la ville, en annonçant de plus l'établissement d'un fond de réserve de deux cents mousquets pour obvier au déficit des appels, tandis qu'à l'inverse les armes non immédiatement réclamées étaient réservées pour des réclamations ultérieures. Enfin Richelieu, promenant infatigablement sur toutes les plaies à peine cicatrisées de la guerre civile son sceau de réconciliation, voulut, dans les restitutions mêmes qui en démontraient la sincérité, renouveler les protestations de confiance qui n'avaient jusqu'ici que si fallacieusement accompagné la soupçonneuse rigueur des spoliations de l'état de siège.

Ainsi il est à croire que, grâce à l'entremise de cette souveraine qui, aux yeux des Angevins, n'était retombée sur eux que pour les accabler de sa réconciliation, il est à croire que les dénonciateurs de Marchand, même à les



supposer non désintéressés par les seules interceptions de la porte Saint-Michel, ont recouvré au moins par ailleurs l'intégral montant de leur dépôt. Qui sait même si, dans le détournement de son stock, Marchand avait visé à rien de plus qu'à en escompter la remise occulte à leurs légitimes possesseurs, plus à l'aise hors des surveillances urbaines. Certes le cas était déjà grave. Mais il n'y a là pour nous que cela de vraisemblable. Car, pour voir en Marchand moins des calculs de fiscalité que de trafic, il faut absurdement supposer ce praticien émérite, en vue du cas où ses aliénations l'auront dégarni de son dépôt vis-à-vis des revendications en nature, aveuglé sur l'impossibilité de répondre à la mise en demeure des récépissés de récolement. En tout cas il y eut là pour les Angevins bien plus encore de scandale que de péril, puisqu'autour de notre cité il n'y avait plus à armer ni camps ni citadelles. Dans la franchise et dans l'intégrité de sa réconciliation, Marie de Médicis n'avait désormais pas plus d'ennemis à craindre que de complicités à subir. Tout y était rentré dans l'ordre. Dans la restauration de leurs foyers, les Angevins n'avaient qu'à étaler ce qu'ils recouvrèrent de leurs armes, moins encore comme un gage de sincérité et un trophée de paix que comme une décoration d'honneur et, pour ainsi dire, un lustre de panoplie. Ils semblaient n'avoir repris aux remparts leur place privilégiée que pour ne la laisser plus ni violer ni prescrire. Et, une fois affranchis de l'assujettissement des corps de garde et de l'incommodité des rondes et des revues, notre placide bourgeoisie poursuivait le cours de ses sereines destinées, hors des tribulations de la guerre civile bannies de son sein jusqu'à la lointaine et courte échauffourée de la Fronde.

Pour l'instant les Angevins avaient donc chassé d'eux tous les mauvais rêves, dans la sécurité d'un réveil où ne leur eût point failli l'idéal, si à leurs épouvantes n'avait survécu l'amertume. C'est que les désastres de la guerre civile avaient engendré chez eux et laissaient à leur suite d'onéreuses liquidations. Après que Marie de Médicis, pour défrayer sa révolte, eut épuisé tour à tour et ses deux millions de ressources domaniales, et les soixante mille livres d'avances personnelles de Lanier, et jusqu'aux crédits de Richelieu, force lui avait été de rappeler aux Angevins qu'ils ne lui devaient pas le seul tribut de leurs détresses et de leurs avanies, de leurs opprobres et de leurs angoisses, que les paniques et les souffrances ne les dispensaient pas des contributions de guerre, et que, pour solder le bilan insurrectionnel, ils avaient encore des prélèvements à subir sur ce peu que leur avaient laissé les routiers et les écorcheurs de Vendôme. Ils durent donc se saigner aux quatre veines pour cette reine, se disaient-ils, dont ne s'épuisait pas l'ingratitude, et qui, après les avoir livrés en proie à ces harpies, ne les arrachait de leurs griffes que pour s'adjuger leurs restes. Ah ! si encore, dans ses réclamations fiscales, la reine-mère leur avait au moins, en retour, immédiatement tenu compte de ces désastres qu'elle ne pouvait raisonnablement pas et que, d'ailleurs, elle n'avait jamais entendu laisser à leur charge ! Nous voulons parler des incendies, des démolitions et des abatis pratiqués par les Vendôme, à la veille du combat des Ponts-de-Cé et comme mesure défensive, aux faubourgs Bressigny et de la Madeleine. Dès son séjour à Brissac, et en y recevant la visite de rentrée de Lanier, Marie de Médicis, pour mieux accentuer la salutaire portée de son rappel, l'avait préposé à l'estimation de ces ravages comme base d'équitables indemnités. Mais on ne sait pourquoi Lanier n'y procéda, avec l'assistance du greffier du présidial Poyet et des comptables de la ville, que le 21 août, à l'extrémité du séjour à Angers de la reine-mère ; si bien que, malgré l'empressement de ses sollicitudes en faveur de ces victimes particulièrement intéressantes de la guerre civile, elle eut le

désagrément de partir, le 31 août, avant de les satisfaire. Et il fallut qu'avec sa note de dommages-intérêts, comprenant les dépenses de l'hôpital endetté pour le traitement des soldats, et grossie des **frais d'entrée** de Marie de Médicis<sup>1</sup> — car, dans leur mécontentement, les Angevins ne lui firent pas même grâce des manifestations d'allégresse provoquées par sa venue —, il fallut qu'avec cette note à exhiber comme une sommation d'huissier Lanier allât, bien loin sur les traces de Louis XIII et, d'étape en étape, traquer son auguste souveraine comme un débiteur en fuite<sup>2</sup>.

C'est dire quels mornes adieux essuya, le 31 août, Marie de Médicis, en sa dernière heure d'existence angevine. C'est au point qu'on y eut grand'peine à comprimer, par respect pour celle qui redevenait plus que jamais la mère de Louis XIII, les anathèmes plus librement prodigués aux Vendôme<sup>3</sup>. Mais rien que le silence glacial et le vide creusé autour de son carrosse au sortir de l'audience de congé où elle avait pourtant délégué en Richelieu son plus acceptable organe<sup>4</sup> ; rien que ce vide mortel contrastait pour elle assez douloureusement avec les explosions et les débordements de sympathie qu'avaient su s'attirer d'avance, en un pareil jour, et l'habile bienveillance des Soissons et la naturelle affabilité des Nemours<sup>5</sup>. C'est que, en l'aggravation des mises en demeure prêtes à la suivre à la piste, se rouvrait dans les plus mauvais souvenirs des Angevins, comme une plaie béante, tout l'abîme de détresse ouvert sous son règne. Ils ne lui pardonnaient même pas la frayeur des maux dont elle les avait sauvés. On s'en prenait, si c'est possible, encore moins à sa révolte envisagée comme un fléau, qu'à sa réconciliation interprétée non plus certes comme un mensonge, mais au moins comme une ironie. En se rappelant les congratulations recueillies par elle

---

<sup>1</sup> Montant à 17.000 livres.

<sup>2</sup> Lanier devait aussi solliciter de Marie de Médicis, pour les Angevins, une réduction des impôts de l'année eu égard aux malheurs de la guerre civile. Dans son voyage, il tait accompagné de l'échevin Gobier. Ils partirent d'Angers le 4 septembre. Louvet ne nous dit ni où, ni quand ils atteignirent Marie de Médicis, ni quel fut le résultat de leur démarche. Il est à croire que, sur ces divers chefs de réclamation, Louis XIII poussa la condescendance filiale jusqu'à couvrir sa mère, en tout ou partie. — En ce qui est du montant de ses avances personnelles, Lanier en fut intégralement remboursé et en donna décharge à la reine-mère.

<sup>3</sup> César de Vendôme était revenu de Brissac à Angers le 17 août. Nous ignorons la date de son départ définitif d'Angers.

<sup>4</sup> Voici, d'après Louvet, la teneur de sa harangue : *Messieurs, la reyne estant sur son partement pour aller trouver le roy, m'a envoyé en ce lieu pour vous dire qu'ayant recogneu vostre fidellité à son service, elle vous le reconnoistra en toutes les occasions où Sa Majesté aura de pouvoir, tant de sa part qu'auprès du roy son filz, non seulement pour le général de la ville d'Angers, que pour toutes les communaultez de la province et de chascun de vous en particulier, et vous prie de croire que tout ce qui s'est passé a esté pour la conservation de sa personne sur les advis qu'on luy donnoit que ses ennemys se disoient asseurez à se rendre les maistres de vostre ville. Ce qu'elle a faict a esté par le mesme advis de conseil qui luy a esté donné lequel ne trouvait aultre remède pour sa conservation et que le désarmement qui a esté faict, elle entend que toutes les armes des habitants leur soient rendues et, s'il y a de la manque, qu'il soit prias dans le magasin du chasteau de ceste ville d'Angers d'aultres armes pour rendre à ceulz qui en auront perdu qu'elle estime estre aultant à son service entre les mains desditz habitants comme entre les siennes et a eu tant en affection cette province qu'elle ne l'a voullu quitter pour aultre qu'on luy a voulu donner et désire la conserver.*

<sup>5</sup> Le comte de Soissons quitta Angers pour sa démarche de soumission à Brissac le 17 août ; on ne sait s'il revint de là à Angers. — Les Nemours quittèrent Angers le 1er septembre.

au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, ils étaient comme honteux de s'en être réjouis trop vite et d'avoir été dupes de leur allégresse. Ils réprouvaient ces applaudissements comme d'odieuses bassesses. C'est au point que, quatre mois après le départ de la reine-mère, en décembre 1620, on voyait encore affichée à tous les murs de la ville une pasquinade à l'adresse du digne président du présidial Ayrault, demeuré court, à Brissac, dans sa harangue de félicitations où l'avait trahi ou une défaillance de mémoire, ou plutôt un accès d'émotion intempestive<sup>1</sup>. Celle qu'atteignaient au fond de tels brocards et escortaient seuls, le 31 août, les anathèmes populaires, recevait là le vrai châtiment de sa révolte. Mais, cette expiation une fois subie aux yeux de la postérité de ceux-là même qui semblaient ne s'être donné rendez-vous sur son passage que pour mieux affecter de s'y détourner d'elle et qui n'avaient guetté son départ que pour l'empoisonner de leur silence, elle se redresse de tout le sympathique souvenir d'un règne libéral dont les gages ont afflué sur nous jusque dans le paroxysme de la guerre civile ; elle s'impose à notre culte de toute la vénérabilité d'une protectrice des fondations de l'Oratoire et du Calvaire. Sa libéralité fut à la fois pour nous royale et florentine, artistique et pieuse, seigneuriale et populaire. Cette libéralité fut comme le sourire de sa disgrâce, sous ces arcs de triomphe qui chez nous ont fêté sa venue ; et cela l'absout du reproche d'avoir oublié de telles ovations. A sa prétendue ingratitude ne substituons pas la nôtre. Tenons-lui compte non seulement, des institutions dont elle nous a dotés ou des largesses dont elle nous a comblés, mais encore des misères qu'il n'a pas tenu à elle d'alléger, comme de celles dont elle nous a sauvés. Si elle n'a pas tari, elle a voulu au moins essuyer toutes nos larmes. Avec les fléaux d'une guerre d'ailleurs intrépidement bravée, elle nous en a du moins apporté avec elle, elle en a jusqu'au bout fixé près d'elle, elle y a appliqué jusqu'au dernier jour le préservatif et le remède. Elle n'a pas si exclusivement appartenu aux Soissons et aux Vendôme, qu'aux intervalles de leurs obsessions si pesantes pour sa faiblesse elle n'ait courageusement écouté tour à tour Richelieu et le Père Joseph : Richelieu, quand, elle envoyait sur le chemin des Ponts-de-Cé désarmer par sa soumission Louis XIII et prévenir sa victoire ; le Père Joseph, quand, après cette démarche agréée du vainqueur même qu'elle n'a pu arrêter mais qui a respecté son refuge, elle confondait et détrônait chez nous le terrorisme de la revanche. Elle a écouté tour à tour et exaucé le Père Joseph et Richelieu, l'un pour l'honneur et l'autre pour la sécurité de nos foyers.

Le Père Joseph ! Au moins, dans cette guerre civile dont nous achevons le récit, c'est à peine si l'on attente à son auréole. Mais Richelieu ! que de calomnies ont plu sur sa tête ! mais des calomnies d'ailleurs que brave aujourd'hui sa mémoire. Car, à y regarder de près, elles dérivent toutes d'une même source vénéneuse. On les a toutes, ou peu s'en faut, tirées du pamphlétaire à gages Matthieu de Morgues. C'est lui qui, pour attiser, après la journée des Dupes et dans son exil de Bruxelles ou de Cologne, les rancunes rétrospectives de Marie de Médicis, a

---

<sup>1</sup> Mairie d'Angers : *Archives anciennes*, EE et BB 65, pp. 179-180. — Jehan Louvet, pp. 56-60, 62-63 ; 129-132, 134-136 ; 138-140. — Rangeard, p. 379. — Cl.-Gabr. Pocquet de Livonnière, *Hist. des illustres de l'Anjou* (Bibl. d'Angers, mss. 10689, p. 18). — *Mém. de Pontis* (coll. Mich. Pouj.), 2e série, t. VI, p. 469. — *Mém. de Puységur* (publ. Tamisey de Larroque, Société bibliogr., 1843), *passim*, F. fr. 3812, f° 59. — Arch. nles : *Maison de Marie de Médicis*, 1620 KK, 187 : *Tresorerie generale de la Reyne-mère du Roy pour l'année finie le dernier décembre mil six cent vingt* ; M. Florent Dargouges trésorier.

accolé au nom de Richelieu la qualification de **Judas** et l'étiquette de **cardinal de la trahison**. C'est le Richelieu de Matthieu de Morgues qui, dès le principe de la guerre civile, en de ténébreux conciliabules ménagés par des agents interlopes, complotait avec Luynes l'assassinat de Concini ; qui ensuite, dans une fiction de disgrâce, ourdissait encore avec Luynes la ruine de leur souveraine ; lui qui, en même temps, soulevait et armait contre le favori en règne toute la France, mais pourquoi ? pour s'acquérir vis-à-vis de lui plus plausiblement le mérite de perdre et de lui livrer ses ennemis, dont il lui dresse une hécatombe. C'est bien le Richelieu de Matthieu de Morgues qui, d'une main, appelle bien au Logis-Barrault les Soissons et les Vendôme, rédige les manifestes, confisque les recettes royales, lance les commissions de guerre, mais qui, de l'autre main, écarte d'Angers Épernon et Mayenne pour tenir Marie de Médicis plus à la portée de ses vainqueurs, en l'enfermant dans une ville affamée. Le Richelieu de Matthieu de Morgues, c'est le concussionnaire éhonté qui, en grugeant à Marie de Médicis cent mille écus, dégarnit de munitions le château des Ponts-de-Cé. Et tout cela pour payer un chapeau de cardinal **teint dans le sang versé au combat des Ponts-de-Cé, et lavé dans les larmes de tous les vrais serviteurs de la reine-mère**. Voilà toutes les incriminations éparses dans cette officine d'impostures qui s'appellent : les *Lumières pour l'histoire de France* ; les *Vrais et bons avis du François fidèle* ; les *Remonstrances du Caton chrestien* ; les *Très humbles, très véritables et très importantes Remonstrances au Roy*. Ce sont ces incriminations qui ont passé des libelles de Matthieu de Morgues dans les annales atrabilaires de Levassor et dans les éphémérides mercenaires, et partant suspectes, de Vittorio Siri, et jusque dans la sérieuse, mais partielle biographie qu'a consacrée à Marie de Médicis Mme d'Arconville, une de ces biographies de complaisance dont les héros posent trop avec des auréoles de victimes ! Ah ! c'est que la haine d'un Matthieu de Morgues a suffi pour infecter tout un courant de littérature historique<sup>1</sup>, alors même que ne s'y seraient pas déversées tour à tour les amères récriminations d'un Rohan<sup>2</sup> qui a rejeté la paix des Ponts-de-Cé, et d'un Épernon trop fier pour convenir de tout ce dont l'a avantage sa fructueuse soumission, rien que parce que cette paix qui l'y a acheminé s'est conclue sans lui. Mais aujourd'hui ce virus d'animadversions qui a circulé plus d'un siècle dans les fastes du règne de Louis XIII, nous en tenons le contrepoison dans une réaction de justice d'abord essayée timidement par le candide Père Griffet<sup>3</sup>, puis poursuivie avec embarras encore par Cousin qui, à travers Bentivoglio, écoute trop ou le Luynes encore inséparable de Condé, ou le Luynes déjà soucieux de proroger vis-à-vis de Richelieu l'échéance de la pourpre<sup>4</sup> ; enfin une réaction consommée de nos jours avec une résolution décisive par Avenel.

---

<sup>1</sup> Cette infection a rejailli jusque sur le Père Joseph, que son très suspect biographe Richard, dans le Vénérable P. Joseph capucin, accuse de complicité avec Richelieu. Mais l'unique accusation de cet historien si taré dont la crédulité publique tombe d'elle-même ; et il suffit de lui opposer là-dessus le silence absolu de Mathieu de Morgues.

<sup>2</sup> La suspicion encourue de ce chef par Rohan s'attache à l'historien Gramond, qui s'est inspiré si largement de ses *Mémoires*.

<sup>3</sup> Nous pouvons mentionner, comme appui de cette réaction de justice, les appréciations, sinon entièrement favorables, au moins modérées, de Fontenay-Mareuil. Signalons aussi les judicieuses annotations de la collection Petitot. — Mais nous laissons de côté, comme récusables sur le chapitre de Richelieu, le plaidoyer de Dupleix et le panégyrique d'Aubery.

<sup>4</sup> Là-dessus, disons-en autant de tous ceux dont Bentivoglio écoute trop les suggestions dilatoires qui ne sont elles-mêmes que des échos de celles de Luynes. Tels sont Retz,

D'ailleurs la date seule des pamphlets de Matthieu de Morgues en infirme la portée. Quand on s'est érigé comme lui en un chevalier du malheur et en un soutenant d'une reine en disgrâce, on regarde et on vise en face son prétendu persécuteur. Quand ce persécuteur s'appelle Richelieu, on n'attend pas pour l'attaquer l'année 1643 pour D'atteindre plus que son cercueil ; et on ne date pas ses attaques d'Anvers pour se garer même des représailles posthumes. On ne lance pas ses réquisitoires dans le vide rassurant d'une éternelle contumace. On ne se résigne pas à l'inanité d'une vengeance sans courage parce qu'elle est sans péril. Obscur blasphémateur, on ne se détourne pas du char d'un Dieu triomphant pour laisser passer ses torrents de lumière, afin de n'avoir plus à cribler que son ombre. Autrement des diatribes si tardivement décochées s'usent dans la déconsidération de la postérité ; elles n'y apparaissent que comme des flèches de Parthe émoussées sur une tombe.

Il est vrai que, pour s'exempter de cet ajournement, Matthieu de Morgues eût dû se rendre compte que le dédaigneux silence de Richelieu était le seul accueil dont fussent dignes ses oiseuses invectives, à n'en juger que par sa première articulation qui est la complicité de Richelieu dans l'assassinat de Concini. Richelieu complice de l'assassinat de Concini ! Mais les auxiliaires d'une telle œuvre, en général, reçoivent séance tenante leur salaire, qu'on se garde de leur faire attendre et qu'on s'empresse même d'afficher, afin de les rendre irréconciliables avec ceux que cette œuvre a visés et qu'elle atteint de près. Luynes, à cette date de l'attentat du 17 avril 1617, n'avait pas encore appris à redouter Richelieu au point de lui faire attendre les récompenses prodiguées de suite à Vitry, à Ornano et à tant d'autres séides. Par son empressement il eût creusé entre Richelieu et Marie de Médicis un abîme que Richelieu n'eût certes jamais comblé pour la suivre à Blois, ou plus tard à Angoulême, à Tours et à Angers. En tout cas il n'eût pas choisi le cardinalat comme une récompense aussi odieuse que tardive. C'est bien assez de nous avoir dénoncé dans la pourpre de Richelieu une teinture du champ de bataille des Ponts-de-Cé, sans nous y faire voir encore le sang du maréchal d'Ancre.

Mais qu'est-ce à dire ? Voici cet assassin de Concini transformé en un promoteur de l'insurrection qui se dresse contre Luynes. Si ce ne peut être là la vengeance d'un complice négligé dans la distribution des salaires perçus par les Vitry et les Ornano, une si brusque évolution, que ne lui peuvent reprocher d'ailleurs ceux qui l'y ont suivi, demeure une énigme insondable. Ou plutôt nous y voilà. Ce n'est point une volte-face, c'est un jeu double. Richelieu crée la guerre civile pour se donner le mérite de l'éteindre. Il n'excite, il n'ameute tous ces mécontents qui s'appellent Soissons, Vendôme, Épernon, Mayenne et Rohan, que pour donner à Luynes une prise contre eux et se rendre, lui, nécessaire dans leur désarmement. Il ne les soulève que pour les mieux broyer dans leur chute. Mais y pense-t-on ? Armer la France entière afin de la trahir toute avec Marie de Médicis, et cela sur la foi d'un Luynes qui l'oublie après s'être aidé de lui pour monter au pouvoir ! Mais ce Luynes capable d'une telle ingratitude n'est pas un allié assez sûr pour que Richelieu tente de lui sacrifier en un si gros jeu toute la fleur de notre aristocratie, au risque de voir cette aristocratie, pour se venger de lui, retourner Luynes avec elle contre lui. C'est secouer à plaisir au-dessus de sa tête tout cet édifice insurrectionnel pour être plus sûrement écrasé sous ses ruines. Richelieu est déjà assez avisé pour pressentir ce péril, mais il n'est pas

---

Arnould, Puisieux, etc. Remarquons, en même temps, qu'aucune des insinuations de ce genre n'émane de Bentivoglio comme provenant de Condé.

encore assez puissamment établi pour le braver ? Ne l'oublions pas, le Richelieu de Blois, d'Angoulême et d'Angers est encore un Richelieu qui s'essaye et qui tâtonne, un Richelieu qui interroge et qui mesure, qui compte et qui ménage, qui sonde les terrains et flaire les vents. Ce n'est point encore le Richelieu de la toute puissance, qui abat, qui tranche et qui foudroie, le Richelieu qui, avec une implacable sérénité, foule aux pieds tour à tour Montmorency et Cinq-Mars, Chalais et Marillac.

Si Richelieu a été le promoteur de la guerre civile, pourquoi donc attentait-il à la concentration de l'état-major de Marie de Médicis, en écartant d'elle Épernon<sup>1</sup> et Mayenne ? — C'est, dites-vous, justement parce qu'il ne fomentait d'une main que ce qu'il dissolvait de l'autre. — Mais alors, pourquoi soutenez-vous qu'en même temps il faisait appeler à Angers les Soissons et les Vendôme ? Et pourquoi surtout n'y appelait-il la comtesse de Soissons que pour y tenir éloigné d'elle son chevalier et son soutenant, en la personne de l'indéfectible Mayenne ? Et, s'il en écarte d'Angers Mayenne et Épernon, pourquoi, dès l'annonce de l'irréremédiable désastre qu'y essuya Marie de Médicis, au rebours de tous les calculs qu'on lui prête mais en tirant de ce chef sa justification de cette imprudence-là même, pourquoi entraînait-il alors la Reine-mère dans la direction d'Angoulême ? — C'est, dites-vous, qu'en même temps et sous main il faisait avertir Luynes pour qu'il interceptât leur fuite. — Mais par là Richelieu se perdait et se coupait en tous sens. Et sa tentative d'exode rapprochée de cette contre-démarche vis-à-vis de Luynes, était comme une épée à deux tranchants qui le séparait à la fois des deux camps adverses. Mieux valait cent fois dans cette intempestive retraite suggérée à la reine-mère la franchise du désespoir.

Richelieu promoteur de la guerre civile ! Mais quand on a remué ciel et terre pour un chapeau de cardinal, ainsi que le fera Retz trente ans après, on est homme à s'en vanter dans ses mémoires, fût-ce dans une pose de confessions, au lieu d'y offrir au public l'apologie de ses campagnes médiatrices. — Vous dites que c'est le souvenir de cette guerre civile plutôt que la jalousie temporisatrice de Luynes, qui a valu à Richelieu, de la part de Louis XIII, les ajournements expiatoires de la pourpre, et que voilà pourquoi cette pourpre, après avoir trempé dans la teinture, a mis si longtemps à sécher. — Mais d'abord, à votre point de vue, pourquoi ne tenir pas compte ici des ajournements dilatoires de Luynes ? Est-ce qu'un homme capable d'une connivence avec Richelieu pour perdre Marie de Médicis, n'eût pas pu tout aussi bien n'avoir pour Richelieu que des ingratitude de complice ? Mais, en écartant d'entre Louis XIII et Richelieu l'interposition dilatoire de Luynes, les répulsions encourues vis-à-vis d'un souverain contre qui on a soulevé une guerre civile ne se prescrivent pas. Ou plutôt l'homme qui s'est montré par là assez redoutable pour enlever d'assaut cette pourpre que, de guerre lasse, on lui jette sur les épaules pour se débarrasser de lui, cet homme l'accepte toute fraîche, l'emporte et l'endosse comme l'honorable ensevelissement d'une éternelle disgrâce.

Aujourd'hui nous savons à qui Richelieu impute secrètement les ajournements de sa pourpre ; et de là dans ses mémoires, avons-nous dit, ces invectives contre Luynes, qui ont si longtemps abusé sur lui-même la postérité, au point de lui infliger le châtement de ses rancunes en le transformant en rebelle. Mais si, de ce chef, on tient à condamner Richelieu par ce qu'on interprète là comme des aveux

---

<sup>1</sup> Remarquons que, même en enregistrant de ce chef les récriminations du duc d'Épernon, son biographe Girard refuse de s'en porter garant.

de rébellion, avant tout qu'on les prenne tels qu'ils sont, et qu'on le fasse au moins bénéficiaire de l'indivisibilité de tels aveux. N'envisagez pas dans ces mémoires, sincères ou non, l'ennemi de Luynes, sans y voir à côté le loyal réconciliateur de Marie de Médicis. Il est vrai que, quand il s'agit de flageller Richelieu ou plutôt l'ombre qui subsiste de lui, on trouve plus commode de le scinder d'avec lui-même et de ne garder de son apologie que les rancunes qui la tiennent en échec. Mais, puisqu'en cela on s'escrime au nom de Marie de Médicis, on sait assez à quoi s'en tenir sur des rancunes rétrospectives pour en faire la part chez son adversaire. Avant de prendre au mot les anathèmes de Richelieu contre Luynes, on envisage les calculs de jalousie qui les ont provoqués. On discerne dans leurs répercussions d'alarmes et de rancunes ce qui a pu, dans Richelieu, fausser les souvenirs, au lieu de retourner contre son cercueil des fantômes de griefs.

Mais passe encore pour la rébellion de Richelieu pourvu qu'il ait trahi Marie de Médicis, et avec elle tout ce qui s'est armé pour sa cause. Accuser Richelieu de trahison, voilà ce qu'on a surtout à cœur. Envisageons donc et serrons de plus près cette fameuse imputation. La trahison suppose des victimes. Car enfin laissons de côté le bien général dont vous ne disconvenez pas, sauf à dire que [Dieu a tiré le salut des hommes de la perfidie d'un apôtre](#). Eh ! si nous osions vous suivre dans votre comparaison profanatrice, nous vous dirions : où est donc ici la victime piaculaire ? Est-ce Marie de Médicis ? Eh ! qu'a-t-elle donc perdu à la paix des Ponts-de-Cé ? Elle y a obtenu tout ce qu'elle a jamais exigé dans sa disgrâce, sauf, il est vrai, l'éloignement de Luynes. Mais Luynes maintenant se met à ses genoux et d'ailleurs lui sera au Louvre comme une garantie d'équilibre vis-à-vis de Condé<sup>1</sup>. Marie de Médicis a si peu perdu à la paix des Ponts-de-Cé que, en dépit du désastre qui l'a nécessitée, elle y a conservé tout ce que lui avaient assuré d'avance les préliminaires de La Flèche. Oui, Marie de Médicis n'a rien perdu à la paix des Ponts-de-Cé, puisque ces grands seigneurs qu'elle mettait son honneur à solidariser avec sa réconciliation, ont été réintégrés dans tout ce que Louis XIII leur avait enlevé au cours des hostilités sans en avoir disposé, et qu'ils n'ont pas même perdu l'espoir de recouvrer le reste. Ils n'ont, eux non plus, en définitive, rien perdu dans la victoire de Louis XIII, ces rebelles si particulièrement coupables qui avaient déserté sa cause au cours même de la guerre civile. Interrogez là-dessus les officiers de l'armée de Champagne débauchés par La Valette. Demandez surtout à Saint-Aignan ce que lui a coûté de plus qu'à ses compagnons d'armes, sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé, son flagrant délit de transfuge<sup>2</sup>.

Que dis-je ? Mais vous, Matthieu de Morgues, vous que ne soulève pas seulement un acharnement suborné, puisque cet acharnement survit à celle dont vous exploitiez la querelle comme à l'homme dont vous pourfendez la mémoire, et cela au point de susciter entre elle et lui une polémique de revenants ; vous

---

<sup>1</sup> Écoutons, là-dessus, l'aveu qui échappe à Matthieu de Morgues :

... [L'heureuse confusion](#) [produite dans l'insurrection angevine par la déroute des Ponts-de-Cé]... je l'appelle heureuse, parce que le grand Dieu, qui seul peut tirer le bien du mal, fit naître l'ordre du désordre, fit sortir de ce conseil de ténèbres la lumière de sa gloire et de la vostre, et fit produire à ces mouvemens le repos de la Reyne vostre bonne mère.

<sup>2</sup> Louis XIII poussa finalement la miséricorde envers Saint-Aignan jusqu'à assumer une quote-part de l'indemnité de sa destitution, qui d'abord devait demeurer toute à la charge de Marie de Médicis.

qui, ne sachant comment secouer votre ennemi de son impassibilité sépulcrale, allez jusqu'à ramasser contre lui pour les ranimer de votre souffle de haine des bouffées de cendre froide, vous, Matthieu de Morgues, demandez-vous à vous-même ce qu'il vous en a coûté pour avoir été à Angers, près de Marie de Médicis et de ces Vendôme qui s'y agglutinaient à vous dans une contagion de fiel, un boutefeu de la guerre civile. Vous ne fûtes, pour cela, que temporairement éloigné d'auprès de la reine-mère, et cette rigueur si mitigée n'est pas même inscrite dans le traité des Ponts-de-Cé. Si tant est qu'une si bénigne exception aux amnisties générales soit imputable à Richelieu, vous n'oseriez jamais la reprocher même à son ombre, car cette ombre seule vous répondrait qu'une telle délicatesse de ménagements eût dû, plus que tout le reste, tarir vos calomnies dans leur source. A moins que vous n'en vouliez à Richelieu moins encore de ce peu de sévérité déployée contre vous, que de la dédaigneuse commisération qui vous épargne l'affichage et la perpétuité de votre peine, comme si vous vous sentiez humilié de cette miséricorde, aggravée de l'aumône faite à la vénalité de votre plume en dix années postérieures d'émargements dans ses secrétariats, et comme si, dans votre frénésie d'invectives, vous alliez jusqu'à renier des égards qui vous condamnent à la reconnaissance. Mais peut-être devez-vous l'amortissement de votre chute à l'entremise personnelle de Marie de Médicis. Et alors elle était donc moins trahie que personne, cette reine dont le crédit d'intercession dépassait la teneur des amnisties pour vous atteindre jusque dans votre inévitable exil. Ou plutôt ne serait-ce point elle qui, pour se débarrasser des compromissions attachées désormais à vos importunités, ne vous aurait que mollement soutenue et vous aurait laissé couler dans cet exil. Mais c'est qu'alors, en tenant si peu à vous, ou pour mieux dire en vous lâchant ainsi, elle vous jugeait d'avance un bien peu digne avocat de sa cause. Laissons donc de côté ici la personnalité de Matthieu de Morgues pour en revenir à ces mécontents que justifiait presque le traité des Ponts-de-Cé. Sans doute, en sortant indemnes de leur révolte, ils n'y ont, eux non plus, en général, rien gagné. Eh quoi ! ce n'était donc pas assez d'oublier, que dis-je ? d'innocenter expressément cette révolte, il la fallait encore récompenser et couronner ! Rien que d'y oser prétendre, c'est déjà de l'ingratitude.

Ah ! Richelieu a trahi avec eux tous Marie de Médicis sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé pour y teindre sa pourpre. Mais demandez à tous ces membres ou alliés de sa famille ce que Richelieu hasardait d'y perdre en eux : un Brezé, un Pontchâteau, un Flocellière, ces deux-là surtout qui soutinrent dans la tranchée de Saint-Aubin le dernier choc des royalistes. Eh quoi ! Richelieu n'aurait donc gagné à sa mémorable trahison qu'un chapeau de cardinal baigné dans son propre sang ?

Une trahison sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé, c'est celle de Vendôme et de Retz. Une vraie trahison, ou peut s'en faut, c'est aussi, dans le camp adverse, l'empressement perfide de Condé à intercaler la victoire des Ponts-de-Cé entre les préliminaires de La Flèche et la paix du lendemain. Mais on se tait sur toutes ces félonies étrangères à Richelieu, moins encore parce qu'il faudrait nommer un Henri de Bourbon, ou un Retz, ou un Vendôme, que parce qu'on conviendrait par là que, si pas une de ces félonies n'a nui à Marie de Médicis, c'est qu'elles ont eu toutes en Richelieu leur remède. Cela gênerait pour jeter sur sa tête tous les complots qui, aux Ponts-de-Cé, se croisent et se répondent d'un camp à l'autre. En vérité, pour emprunter à Matthieu de Morgues et rétorquer contre lui ses ampoules de folliculaire, en vérité, Richelieu est là le bouc émissaire chargé de toutes les infamies d'Israël.



Car, dans le désarroi de l'insurrection angevine, on s'en prend à lui de tout, depuis la famine d'Angers qui, au matin du combat des Ponts-de-Cé, n'a plus que trois jours de vivres, jusqu'au déficit ou à l'avarie, au château des Ponts-de-Cé, des poudres, des mèches et des balles. Mais, en laissant de côté l'imputation de cette **grivelée** de cent mille écus dont on ne trouve nulle trace dans la rigoureuse comptabilité dressée au service de la reine-mère par son trésorier d'Argouges, lequel des officiers de son état-major<sup>1</sup> a, de ces différents chefs, accusé Richelieu ? Personne ; et pourtant, dès qu'on l'a accusé de ne l'avoir trahie qu'en reportant du même coup les soupçons de trahison sur les chefs rebelles, afin de les mieux discréditer près de Marie de Médicis, une telle calomnie ne leur donnait que d'autant plus beau jeu pour lui rétorquer de telles charges. Mais, encore une fois, personne ne l'accuse, pas même l'équivoque et l'indiscret Marillac. Tandis que, avec ses rancunes de la journée des Dupes, qu'égalent seules ses rancunes contre Luynes ; tandis que Richelieu persifle et flétrit Marillac jusque dans son évacuation, d'ailleurs très justifiée, du champ de bataille des Ponts-de-Cé, Marillac, qui pourtant a dû essuyer dès Angers les antipathies précoces de Richelieu, ne fût-ce que dans leur désaccord sur la fameuse tranchée de Vendôme, Marillac, en constatant ce désaccord, loue sans réserve en Richelieu ses vigilances d'intendant, de trésorier et de munitionnaire. Si, pour se disculper de sa déroute, Marillac eût trouvé à mordre en Richelieu, certes, avec l'âcreté de son levain de cabale, il ne s'en fût pas fait faute, ainsi qu'il l'a fait à l'égard de Vendôme. Ah ! comme accusateur de Richelieu il y a justement Vendôme. Mais Vendôme et Chanteloube<sup>2</sup> c'est Mathieu de Morgues, et Matthieu de Morgues est jugé. Et encore est-ce du champ de bataille des Ponts-de-Cé que datent les imputations de Vendôme ? Cette date-là seule, et la précipitation de son retour à Angers, les rendraient suspectes. Mais enfin on n'en est encore là qu'à de vagues chuchotements et à des sourdines. Nous ne voyons encore là Vendôme charger tout haut que Marillac. Et, pour désigner Richelieu, ce déserteur qui n'a pas plus le courage des réquisitoires que des champs de bataille, même pour donner le change sur ses couardises, se cache derrière Matthieu de Morgues ; et, plus de vingt ans d'avance, il lui abandonne cette triste audace de viser un cercueil. Laissons donc Vendôme et Marillac au Logis-Barrault se prendre à partie et déblatérer à l'aise l'un contre l'autre, devant ce Richelieu que n'atteignent pas leurs éclaboussures. Constatons seulement que si, dans ses diatribes, Matthieu de Morgues accable Richelieu, en revanche, en attendant leur lointaine

---

**1** Nous n'avons jusqu'ici interrogé spécialement, sur la prétendue trahison de Richelieu, que l'état-major de Marie de Médicis, parce que là surtout on avait intérêt à arguer de cette trahison pour expliquer ou pallier les désastres de la reine-mère, et que, dans le camp adverse, cette trahison ne pouvait qu'atténuer le prestige de la victoire. Mais, parmi les officiers royalistes, Bassompierre, qui croit avoir à se plaindre presque également de Richelieu et de Luynes, et qui, d'autre part, a reçu à Trélazé, le soir du combat des Ponts-de-Cé, sur les dernières démarches de la diplomatie du Logis-Barrault, les confidences de Duperron et de Bellegarde, n'est pas non plus une autorité négligeable quand il rapporte qu'il n'a pas tenu à Richelieu que ces ambassadeurs ne soient arrivés à Trélazé avant l'engagement de la bataille.

**2** Sur les incriminations de Richelieu, Chanteloube nous semble encore avoir quelque peu déteint sur le vénérable Père de Bérulle. Du moins, nous en croyons surprendre la trace dans les biographies originaires de ce dernier. Cela peut s'expliquer par les affinités oratoriennes de Chanteloube et de Bérulle. Rappelons-nous aussi les antipathies instinctives et réciproques qui, de bonne heure, éloignèrent de Richelieu Bérulle, confiné par là dans une demi-disgrâce ; et surtout n'oublions pas les accointances de Bérulle avec la cabale déconcertée par la journée des Dupes.

apparition, et sur le théâtre encore fumant du dernier désastre de Marie de Médicis, c'est tout le monde que les autres accusent, excepté lui. Vendôme, après avoir, dès leurs premiers désastres, accusé le grand-prieur qui le lui a bien rendu, se retourne contre Marillac, et Marillac accuse les Vendôme. César de Vendôme et Marillac accusent Retz. Retz accuse et, pour un plus, lapiderait son oncle, et l'oncle accuse le neveu. Duperron et Bellegarde, au quartier général de Trélazé, incriminent Condé. Les réquisitoires volent et rebondissent ; et, dans ce chassé-croisé de vitupérations, le seul nom de Richelieu passe intact.

Reste l'imputation, émanée d'Épernon et de Rohan, d'avoir isolé d'eux, ainsi que de Mayenne, Marie de Médicis. Mais, en les appelant à Angers, Richelieu n'y eût amené avec eux que le dernier terme de cette dissolvante division que Jeannin préconisait d'avance à Paris si malicieusement, en laissant filer de là sur Angers les Soissons et le grand-prieur. C'est du coup qu'on aurait redoublé d'anathèmes contre ce Machiavel qui n'aurait concentré que pour mieux dissoudre dans des ferments de coagulation l'état-major de sa souveraine. Et puis ces grands potentats, tout chevaleresques qu'on les suppose, étaient-ils si soucieux d'abdiquer leur aparté dans la condescendance d'une immigration angevine ? Et même eux qui, entre eux deux, ne pouvaient pas plus s'entendre sur une jonction à Angoulême qu'à Bordeaux, étaient-ils si empressés d'accueillir chez eux, comme une atteinte sur place à leur jalouse autonomie, Marie de Médicis escortée de Richelieu ? Tous deux, au fond, le devaient également redouter. Et avec cela, bien entendu, dans leur impossibilité de se séparer l'un de l'autre ou de se dédoubler tous deux à la fois entre Angoulême et Bordeaux, Richelieu et Marie de Médicis n'eussent embarrassé de leur présence l'un de ces deux alliés qu'en indisposant l'autre. Celui des deux que n'eût pas gêné la présence de Richelieu se serait certainement plaint de ne posséder pas Marie de Médicis. Et la complication de ces éventualités n'a pas dû, certes, être le moins cuisant des soucis de Richelieu, lorsqu'après la bataille des Ponts-de-Cé il poussait si à contre-cœur Marie de Médicis vers la Loire<sup>1</sup>.

Et puis enfin, si ni Rohan, ni Épernon, ni Mayenne, écartés ou non d'Angers dans les derniers jours de la guerre civile, n'y ont pas paru, que savent-ils si on y a trahi Marie de Médicis, puisqu'ils n'y ont pas assuré de près sa défense, ni surveillé sa réconciliation ? Ils disent, ou du moins Épernon et Rohan, qu'ils n'en ont pas été mis à même et qu'une paix conclue sans eux leur est, par cela seul,

---

<sup>1</sup> Ici se place cette lettre de Richelieu à l'archevêque de Toulouse : 2 août 1620. Monsieur, le roi est au Mans avec ses troupes et fait estat de nous venir epousseter comme il faut. Toute l'espérance de traitter est rompue ; ces Messieurs n'en veulent point ouyr parler. En ceste extrémité, nous sommes résolus de faire ce que doibvent faire des gens à qui la nécessité apprend à se deffendre. Je crois que vous devez mettre le meilleur ordre qu'il vous sera possible à Loches, et y laisser M. de la Hilière. Et cela estant, je me promects que vous voudrez estre de la feste...

Cette lettre, invoquée par Avenel comme une des pièces à produire au procès en faveur de Richelieu, ne nous semble pas absolument concluante. Cependant nous y voyons de libres allusions à des pourparlers de paix qu'avec sa rédaction si précautionneuse Richelieu eût dérobées à La Valette si elles lui eussent semblé de ce côté tant soit peu suspectables. — En voyant, en outre, Richelieu mander à Angers l'archevêque de Toulouse qui y eût d'ailleurs, au combat des Ponts-de-Cé, rencontré son frère Candale, nous nous assurons qu'il n'en écartait pas au moins la représentation du duc d'Épernon par les siens. — Enfin remarquons que, en informant La Valette des progrès de l'armée royale, Richelieu le mit à même et lui recommanda de s'observer, ce qui n'est pas le procédé des traîtres, qui endorment plutôt dans la sécurité ceux qu'ils trahissent.

suspecte. Mais, dans cette avalanche de soumissions dont la Déclaration d'innocence a donné le signal, lequel des premiers ralliés a, sur sa démarche, consulté ses collègues ? Épernon a-t-il consulté Mayenne ? Mayenne a-t-il consulté les protestants ? Dans le camp de ceux-ci, la Trémouille, d'Aubigné ou La Force se sont-ils consultés entre eux, ou ont-ils consulté Rohan ? Rohan lui-même, sur cet autre horizon de la guerre de Trente ans, a-t-il consulté Richelieu sur son évacuation de la Valteline qu'il a pris si à cœur de justifier contre lui et qui, même en la supposant justifiée par son apologie, a failli, certes, être plus malheureuse pour la France que la paix des Ponts-de-Cé ne l'a été pour toute l'insurrection angevine. D'ailleurs, encore une fois, ni Épernon ni Rohan ne sont recevables à reprocher à Richelieu cette paix, ni Rohan avec ses répudiations de sectaire, ni Épernon qui a si peu perdu à sa précipitation, qu'il s'est fait payer son ralliement d'autant plus cher qu'il l'a fait plus longtemps attendre.

Épernon est surtout irrecevable à reprocher à Richelieu son cardinalat de trahison si l'on envisage de ce chef, en regard de cette promotion si réprouvée, l'antériorité de ses propres satisfactions paternelles<sup>1</sup>. On constate par là que, dans cette *Gallia purpurata* des liquidations de la guerre civile, Épernon, en la personne de La Valette, a été, pour ainsi dire, récompensé de la tardivité de sa soumission, bien avant que Richelieu ne le fût de la prétendue noirceur dont cette soumission serait l'œuvre, et que, tout en récriminant à la fois et en rampant devant lui à la source des grâces, il l'écarte et le devance. Et, dès lors, on se demande à qui donc Épernon a été sacrifié quand, dans la contribution ouverte au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, on voit le privilège de ce rallié de la onzième heure primer celui de la trahison. Ne nous parlez donc plus d'une trahison dont le salaire ne passe qu'après la satisfaction de ses victimes. En général, quand on est aussi avisé que Richelieu, on ne risque que des trahisons dont on est certain de n'être pas dupe ; et si, à cette date de 1620, l'on est dupe, on ne l'est que d'une trop novice ambition.

Rappelez-vous plutôt, dirions-nous au duc d'Épernon, rappelez-vous plutôt la superbe leçon de désintéressement qu'au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, tel qu'un Condé à la paix des Pyrénées, vous donniez à Mayenne pour le convier à le suivre dans votre soumission. A cette date vous disiez que **le seul contentement de Marie de Médicis vous devait désarmer**. Pour être conséquent avec cette profession de chevalerie, abdiquez donc, pour le rejeter sur l'autel de la concorde, tout ce que vous avez obtenu de plus que cette satisfaction de votre souveraine : ou bien faites ce qu'ont fait simplement après vous Mayenne et La Force, qui, en se soumettant, ont, eux, accepté de bonne grâce, sans nulle posture de victime, l'un l'éventualité du gouvernement de Béarn, et l'autre l'expectative du bâton de maréchal. Surtout, en gémissant sur votre douloureuse immolation, n'allez pas supplier Richelieu de vous en adoucir l'amertume par un surcroît de faveur, ainsi que vous l'avez fait si humblement, et d'ailleurs longtemps après votre soumission. A cette date si reculée de votre requête, comment n'aviez-vous pas eu le temps de soupçonner sa trahison ? Ou, si vous la soupçonniez, comment ravaliez-vous votre morgue au point d'implorer à mains jointes l'homme qui n'aurait eu pour vous que des baisers de Judas, d'un

---

<sup>1</sup> L'archevêque de Toulouse, La Valette, fut nommé cardinal dès le 21 janvier 1621, et Richelieu ne le fut qu'en 1622. — Ajoutons que, en ce qui est des calculs temporisateurs de Luynes à l'égard de Richelieu, on en suit les traces à travers Bentivoglio jusqu'à la satisfaction de La Valette. Ces calculs, à partir de cette date et s'ils lui ont survécu, deviennent moins perceptibles.

Judas que vous caressiez en le supplantant ? Eh quoi ! dans le moment même où vous nous étalez votre décorum de victime, le démentiriez-vous au point de nous laisser douter si ce qui l'emporte entre le [cardinal de la trahison](#) et vous, c'est la perfidie ou la platitude ?

Et Marie de Médicis, quand s'est-elle donc, je ne dis pas plainte, mais aperçue de la trahison de Richelieu ? Ce n'est certainement pas à Brissac, puisqu'elle y couvre de sa munificence ce qui en fut le prétendu gage<sup>1</sup>, en gratifiant d'une dot de cent mille livres<sup>2</sup> et de douze mille écus de pierreries Madeleine de Pontcourlay, quand cette nièce de Richelieu épouse un neveu de Luynes. Ce n'est pas même deux ans après, quand elle couronne cette prétendue trahison du chapeau de cardinal ; ni encore deux ans après, quand elle assure à Richelieu l'entrée au conseil. Mais quand donc ouvre-t-elle les yeux ? Oh ! un des plus malveillants biographes de Richelieu va naïvement nous l'avouer. [Cependant](#), dit Leclerc, [Marie de Médicis](#) (en août 1620), [ne s'aperçut nullement de ces artifices de Richelieu. Elle lui promet le chapeau de cardinal et l'entrée au conseil, jusqu'à ce qu'il la persécutât de la manière du monde la plus indigne.](#) Cela veut dire que la journée des Dupes seule ulcéra contre Richelieu, dans Marie de Médicis, ses plus lointains souvenirs. Il y a désormais entre Marie de Médicis et Richelieu toute la distance qui sépare Angers, les Ponts-de-Cé et Brissac de Bruxelles et de Cologne ; et dans l'intervalle se place l'entrevue décisive du Louvre, où Louis XIII dut opter entre elle et lui. Encore une fois, ne perdons pas de vue que si, après coup, des impatiences d'ambition ont aveuglé Richelieu sur Luynes, des ressentiments d'exil ont aveuglé bien plus encore sur Richelieu Marie de Médicis.

Revenons et restons-en à cette entrevue bien plus heureuse de Brissac où Louis XIII embrassait Marie de Médicis et Richelieu, inséparables encore l'un de l'autre, en leur commun retour vers lui. Écartons de cette mémorable entrevue tant d'interprétations sinistres. Ne gardons de la Marie de Médicis angevine que le souvenir d'une reine qui n'a pas adopté l'Anjou comme un refuge, et un refuge sanctifié de sa disgrâce, sans l'ériger en même temps en un théâtre et en un gage de ses réconciliations. Retenons-y en même temps l'homme sur qui nous pouvons exercer, non moins que sur le Père Joseph, une revendication angevine, parce que tous deux n'y ont réconcilié qu'en sauvant et, par là même en relevant Marie de Médicis ; qu'en la sauvant ils ont sauvé Angers avec elle, et que, en sauvant Angers avec elle et par elle, ils nous ont, nous aussi, réconciliés avec son culte. En ce qui est de Richelieu, n'oublions pas surtout que c'est en venant chez nous s'attacher à Marie de Médicis au point d'embrasser son refuge, d'assumer sa disgrâce et d'adopter son quartier général ; n'oublions pas que c'est chez nous qu'il a trouvé la clef de son avenir et le nœud de ses grandeurs. En y saluant le prétendu cardinal de la trahison d'un vocable réparateur, disons que c'est dans le [cardinal de la réconciliation](#) que s'est élaboré le [cardinal de la Rochelle](#), sous les auspices de [l'ange gardien de la cité angevine](#) doublé de l'apôtre de la dernière guerre de religion ; et tout cela au sein d'un asile consacré par de royales infortunes<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Remarquons que, en ce moment-là même, Marie de Médicis montrait son plus mauvais visage au cardinal de Retz, comme soupçonné de connivence dans la défection de son neveu au combat des Ponts-de-Cé.

<sup>2</sup> Louis XIII, de son côté, dotait Combalet de cent cinquante mille livres.

<sup>3</sup> Lettres de Richelieu (Coll. Avenel), pp. 653 et 654, texte et n. Coll. Pet., notice sur Richelieu, pp. 33-34, 37-38. — Fontenay-Mareuil, p. 153. — Brienne, p. 342. — *Recueil de pièces pour la défense de la reine-mère et du roy très chrestien Louis XIII* par

## FIN DE L'OUVRAGE

---

messire Matthieu de Morgues, sieur de Saint-Germain (dernière éd., Anvers, 1643) : *Lumières pour l'hist. de France*, pp. 23-27, 28, 34, 83 et *passim* ; *Très humbles, très véritables et très importantes remonstrances au Roy*, pp. 20, 31-33, 50 ; *Remonstr. du Caton chrestien*, pp. 12, 14, 34, 61, 63-64 ; *Vrais et bons advis de François fidèle*, p. 13 ; *Advertissement de Nicocléon à Cléonville*, pp. 4-5 ; Vitt. Siri, pp. 98-99, 178-180 ; Levassor, t. III, pp. 500-501, 572-575, 593-594 ; t. IV, pp. 66-67, 71, 75, 77-79. — Mme d'Arconville, t. II, pp. 375-376, 553-554, 571 ; t. III, pp. 15 84, 60, 61, 75. — Girard, *Vie du duc d'Epéron*, *passim*. — Rohan, *passim*. — Gramond, p. 283. — *La Nunz. di Fr.*, 22 août. — Batterel, t. I, l. III, n° 41 et 79. — Leclerc, pp. 90, 91 et *passim*. — Griffet, pp. 269, 270, 538. — *Pièces curieuses*, etc. ; *Response au libellé intitule Très humble, très véritable*, etc., p. 30. — V. Cousin, mai 1862, pp. 336-337, 340, 341, 343 ; juin, 312-313 ; septembre, 530-531. — *L'Evêque de Luçon et le connétable de Luynes*, p. M. Avenel (*Rev. des quest. historiques*, 5e année, t. IX, pp. 102-107). — H. Martin, p. 162. — Dareste, pp. 67-68. — Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, par M. Claude Perraud (Le Puy, 1865), *passim*. — Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627, par Léon Geley (1884), pp. 28, 31, 78, 89, 92-93, 96, et *passim*.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Nous les renvoyons toutes à une publication postérieure, sauf les deux suivantes :

### IV

#### État général (Extrait de Marillac)

... Q'un chacun des grands fera levée du nombre d'hommes qui leur sera prescrit ;

Qu'à chacun d'eux la Reyne avancera la moitié de l'argent de ladite levée dans la fin du mois ;

Que toute ladite levée sera établie en garnisons de villes et grands bourgs fermés dans la fin du mois, et là nourrie par étapes pour le soulagement du peuple ;

Que nulle assemblée levée ne se fera à la campagne, mais aux seules garnisons qui leur seront ordonnées, et ce par rendez-vous en plusieurs fois ;

Que nul ne mettra ses troupes en campagne sans ordre de Sa Majesté ;

Que chacun sera tenu et sera licencié toutesfois et quantes elle leur mandera et leur fournira l'autre moitié de l'armement sans leur permettre de se retirer en gros à battre le plat pays ;

Que cela ainsi mis en garnison [ce dernier mot raturé, sic) de tous costés, Sa Majesté enverra ses remonstrances au Roy et aux Parlements .signées d'elle et d'eux ou d'elle seule selon qu'il sera jugé le meilleur par tous les alliez ;

Que lesdites Remonstrances seront formées sur leurs mémoires et résolues par leurs advis avant que de les envoyer ;

Que si les remonstrances sont reçues, et ce qu'elle y aura demandé pour le Roy, pour l'Etat, pour elle et pour ses amis, exécuté, toutes les levées seront licenciées.

Que sy la réponse aux remonstrances est remise à un traité, il y sera député par l'advis et le choix commun de tous les alliez, sans que les garnisons se rompent,

Que sy lesdites Remonstrances sont refusées, et par deux fois, car Sa Majesté veut par amour et par respect, qu'elles soient réitérées, toutes les levées susd. seront tirées des garnisons et mises en campagne.

Qu'au mesme temps de l'envoy des remonstrances, tous les deniers des provinces ou les alliez auront pouvoir, seront réservés comme pour le service du Roy, et arrestés ès mains des Receveurs généraux et particuliers, sans qu'il en puisse estre pris, sinon par ceux que Sa Majesté, par l'advis des gouverneurs, commettra à la distribution d'iceux, et lesquels ne pourront aussy rien distribuer que par les ordonnances de Sa Majesté ou de celui à qui par l'advis des alliez, elle en commettra la surintendance.

Que de tels deniers, en cas d'insuffisance, sinon de ceux que Sa Majesté fournira, il sera payé une monstre à toutes les troupes le jour qu'elles se trouveront au premier rendez-vous de campagne, ou le jour quelles seront licenciées sans aucun service, en cas que cela arrive, afin quelles ayent moyen de se retirer avec contentement dans leurs maisons et sans fouler le peuple.

Que du jour que lesdites troupes seront tirées de garnison pour servir, on en fera des corps ainsi qu'il s'en suit :

Au delà de Loire quatre, assavoir ou par MM. de Montmorency et de Chastillon en Languedoc, ou par Mons. du Mayne en Guyenne, ou par MM. de Rohan et d'Espéron en hault Poitou, et un sous Mons. de Nemours par plusieurs particuliers en Bourbonnais et en Auvergne.

Au delà de Loire, trois assavoir un pour la Royne, sous la charge de Mons. le Comte en Anjou, un pour MM. de Bouillon, de la Valette, et Prince de Joinville sous le cardinal de Guise en Champagne, et un en Normandie pour Mons. de Longueville auquel les Picards se joindront.

Que les trois corps de Poitou, de Languedoc en Guyenne, s'assembleront en corps d'armée sous le commandement général de Mons. du Mayne à tel lieu qu'il sera ordonné.

Que, pour ne laisser point les Provinces dégarnies, Mons. d'Espéron passera en Guyenne avec pouvoir en l'absence de Mons. du Mayne, Mons. de Rohan demeurera dans le Poitou, la Xaintonge et le Limousin avec semblable pouvoir, et en Languedoc. Mons. de Montmorency et Mons. de Chastillon à leur choix, et tous avec deux mil hommes de pied et deux cents chevaux entretenus pour chaque département.

Que de Languedoc Mons. de Montmorency fera marcher deux canons avec leur attirail et munitions, Mons. du Mayne six de Bordeaux pour servir ladite armée :

Que Mons. de Nemours recueillera des troupes d'Auvergne avec les siennes dans le Bourbonnais, pour aller recevoir Mons. le prince de Piémont aux environs de Mascon, et le conduire à Chastillon sur Seyne ;

Que le corps de Champagne ne se mettra point aux champs qu'il ne veye ou l'armée du Roy esloignée, ou celle du prince de Piedemont proche, ou quelque notable avantage à prendre ;

Que chacun fera sçavoir de quelles places et villes de retraite il pourra fournir, de quels passages et ponts il pourra estre maître, et quels deniers se pourront trouver dans sa province ;

Que la distribution des principaux offices et charges de l'armée et des provinces demeurera au choix de la Reyne, et que chacun promettra d'agrèer ce qu'elle en ordonnera ;

Que Mons. le Comte ne sortira point de la Cour sinon après toutes ces conditions resçeues et arrestées, et sortant viendra droict où sera Sa Majesté ;

Que Mons. le Grand Prieur se jettera en personne dans Caen, pour la conservation de la ville et du chasteau et que Mons. de Matignon et les troupes de Normandie se recognoistront en l'absence de Mons. de Longueville ;

Que Mons. le maréchal de Brissac ira en Bretagne menager le Parlement et empescher les desseins contraires de MM. de Vendosme et de Montbazou, tant

aux villes qu'à la campagne, car alors Mons. de Vendosme n'avait pas parlé clairement ;

Que les aliez demeureront dans la cour, avertiront soigneusement des mouvements et des desseins qui s'y trouveront, et feront valloir les intentions de la Reyne auprez du Roy ;

Que chacun envoyera toutes les semaines un courrier à la Reyne, pour donner les advis nécessaires, et recevoir les ordres de Sa Majesté ;

Ensuite estoit l'estat des troupes que la Reyne jugeait à propos que chacun des grands levât, et à quoy elle les prioit de se reduire, et considerer que leur dessein ne tendant qu'au salut du Roy et de l'Estat, le soulagement du peuple estoit nécessaire ;

Que de cet ordre seul l'entretienement des forces se pouvoit espérer, que les grandes armées estoient les plus longues à mettre ensemble, les plus difficiles à exploiter et à payer, et souvent du plus mauvais effect, et qu'eux tous avoient interest notable à la conservation du pays ; vu que chacun en avoit à soi en propre une très bonne partie. . . . .

Pour toutes lesquelles levées Sa Majesté promettoit de fournir l'argent, à sçavoir moitié en délivrant les commissions, et l'autre moitié au rendez vous premier, ou au lieutenant suyvant l'ordre susdit. Et ce au prix de huict cens francs pour cent hommes de pied, et douze mil pour cent chevaux.

## XII

### Extraits du récit, par Marillac, du combat des Ponts-de-Cé

Dans la prairie qui va à Sorges sur une ligne droite depuis l'entrée de l'Authion dans Loire jusques à l'angle du fauxbourg estoit tiré un long retranchement, à la tête duquel et au milieu, il avoit une redoute.

Cette ligne avoit plus de trois cent toises et six pieds de terre relevée, que le soldat y estoit decouvert jusques au genouil, son fossé n'estoit encore que tracé sans profondeur ni largeur considérable.

Derrière ce retranchement estoient les régimens de Mons. de Rets, du baron de Sainte-Gemmes ; de Boisguérin et du baron de Cholet, dans le fauxbourg asscavoir sur tous les terres pleins qui l'environnaient du costé de la prairie à la teste de la grande rue, à couvert d'une forte barricade qui en formoit l'avenue dans un cimetièrre clos de murs élevés, dans l'angle qui flanquoit le retranchement. Estant logé aveq avantage le régiment du marquis de Toilersay complet de douze cens hommes, soubz les soins particuliers de son père.

Sur le pont entre le chasteau et le fauxbourg, estoient encore les cinq canons envoyés d'Angers, et non sur une plate forme dans le chasteau et dans la ville, le vicomte de Bettencourt aveq sa garnison redoublée et non plus sur les avenues du fauxbourg et de l'eau, le régiment de. Carmen, les compagnies de gendarmes de Retz et de Bellay.

A Sainte-Gemmes, Mons. de Vendosme aveq quelque noblesse se promenait dans la prairie.



A cette disposition, il ne se pouvoit trouver rien à dire que la posture du canon, la faiblesse du retranchement et la confusion en laquelle les soldats y estoient placez...

Mons. de Vendosme trouva bon que Marillac retirât de dessus la ligne des redoutes ce qu'il y avoit des soldats de trop et en fit former par La Ferté six bataillons qu'il plaça dans le centre du retranchement derrière, et que des autres régiments qu'il avoit amené d'Angers, il avançât trois bataillons dans la prairie par où le retranchement se devoit aborder jusques à un coude qui faisoit un grand fossé derrière lequel il logea double rang de mousqueterie et à la main droite les deux petites troupes de cavalerie qu'il avoit amenées.

.....  
[Approche des royalistes.] Marillac se chargea d'aller jusques à leur vette et chercher des nouvelles certaines se confiant en la cognoissance qu'il avoit du pays, il ne voulut aveq luy que La Ferté et un des siens, Mons. de Retz pour tous y vint faire le quatriesme.

Cependant, l'armée du Roy... parvenue à un carrefour du grand chemin qui va de Sorges à Angers... fut séparée en deux corps, l'un composé de dix compagnies des gardes, du Piedmont, de Picardie, Champagne et Navarre, des compagnies de cheveu-légers de Contnan, Heures et Loppes soubz la conduite du marquis de Tresnel, Créquy, Bassompierre et Nerestang, maréchaux de camp, fut envoyée vers les Ponts-de-Cé, et l'autre par Mons. le prince et le maréchal de Praslin où le Roy estoit en personne et toute sa cour, dix compagnies des gardes, les Suissés, Piedmont, Chupes. Et Estissac aveq le reste de la cavalerie fut mené droit à Angers, niais tous deux en dessein de se faire veoir ce jour-là seulement, et sans rien entreprendre, bien que Mons. le Prince, qui prévoyoit et craignoit surtout un accommodement, car Mons. le Grand estoit auprès du Roy pour cela, pressoit autant qu'il pouvoit dengager quelque attacque jusques mesmes à la commander à Nerestang secrètement et à quelque prix que ce peust estre, quoyque contre la résolution prise au Conseil devant le Roy.

A la suite du corps qui alloit au Pont-de-Cé, furent envoyez deux canons, et le reste à l'autre, le Conseil et la Cour prirent le chemin de Brain, et le Roy en cette compagnie marcha jusques au carefour de la justice de Saint-Aubin où il fit alte.

La malheureuse cavalerie estoit sur la contrescarpe de la ville bruslée du soleil, et hors de place à pouvoir servir. Nul n'a jamais pu scavoir pourquoi le nombre qui en avoit esté ordonné pour le Pont-de-Cé n'y alla point, Mons. le Grand Prieur estoit à leur teste, mais il recevoit l'ordre du maréchal de Boisdauphin.

.....  
[Apparition, déploiement confus et marche rapide des royalistes vers les Ponts-de-Cé.] Et partant parce qu'en Mons. de Retz et en ses troupes consistoit la principale deffense du retranchement, Marillac le pria de s'y en retourner, de donner advis à Mons. de Vendosme de ce qu'il avoit veu, et de luy envoyer les deux petites troupes de cavalerie qu'il avoit laissé dans la prairie avec la compagnie de gendarmes s'il estoit possible, affin de pouvoir faire quelque charge aux enfants perdus des ennemys à la sortye du chemin avant que leurs bataillons pussent estre formez, et au moins retarder en quelque sorte leur diligence, car ils marchaient au grand pas.

Mons. de Retz sur le visage de qui paroissoit tout le contraire de ce qu'il fit depuis... l'embrassa et luy promit non seulement tout ce qu'il désiroit, mais

encore de revenir en personne combattre avec luy, puis à toute bride s'en alla joindre Mons. de Vendosme qui avec Mons. de Nemours et toute la noblesse estoient à la teste de la prairie avancez attendant des nouvelles, il leur fit sa relation très au long, mais à l'envoi de troupes que Marillac demandoit Mons. de Vendosme s'opposa, disant qu'il avoit ordre de la Reyne de ne rien entreprendre sur les ennemys jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles de Mons. le Grand qui estoit allé vers le Roy.

A cette parole le miserable duc de Retz, qui déjà sur de semblables deffenses que Mons. de Vendosme avoit envoyé faire à Marillac par le chemin s'estoit mis en oppinion qu'on traittoit de la paix, sortit hors de soy mesme, et avec blasphème et transports... disant que puisqu'il n'avoit pu éviter l'affront de veoir traiter la paix sans luy, il vouboit y fuir la honte de la voir faire... tourna la teste droit au retranchement, sans ecouter ny explication ny conseil, et comme s'il eust eu à injure les prieres et les remonstrances de ses amys qui se pendent à ses genouils, à tambour battant et enseignes deployées, il en arrache [au retranchement] son regiment, celui de Sainte-Gemme, et la compagnie de Vendosme... et il passa les ponts en ordre d'une file si longue que les ennemys en peurent bien veoir la moitié.

.....  
Le retranchement demeura degarny de seize cens hommes de pied, et de six vingt hommes d'armes.

.....  
[Arrivée des royalistes au bord de la plaine, s'étendant en avant du retranchement.] Cette pleine estoit un espace de champs labourez et de prairies que le grand chemin de Sorges coupoit par le milieu, les deux costez en estoient tout ouverts, et la teste environ mil pas de là, se formoit avec cinq ou six maisons nommées les petites maisons rouges, qui avoient un double rang de saules à la main gauche jusques à la rivière d'Authion, et une forte haye à la droite, d'où la ville, le faubourg et les retranchemens se pouvoient voir.

Marillac, pour tenir [les royalistes] en jalousie de ces petites maisons, faisoit teste entre eux et elles en trois petits escadrons... Mais averty que les deux bataillons [de la prairie] avoient esté retirez par ordre de Mons. de Vendosme pour remplir le vuide que Mons. de Retz y avoit laissé, et contraint par la demarche de ce grand corps, il les abandonna, et prit un poste dans la prairie, d'où à la faveur d'un coude de haye garni de mousqueterie, il couvroit à ses ennemys le chemin du retranchement, et fit avancer le long d'un fossé qui dudit coude aloit droit aux petites maisons cinquante mousquetaires.

.....  
[Dès l'évacuation, par Marillac, des Maisons-Rouges, les royalistes descendirent dans la plaine]. L'aisle gauche de cette bataille enfin se presenta toute dans la prairie en quatre bataillons de mousquets et quatre de picquets, avec leurs intervalles sur une ligne droite, paroissant contre les petits escadrons de la Reyne ce que fait soubz une mouche un elephant.....

Ceust este pour une autre nombre de cavalerie, un beau temps de les charger. Mais quoy ny de celle du grand Prieur qui avoit esté commandé, ny des courriers que Marillac y envoyoit..... pour les haster, nul ne vint.....

Ce fut là que le comte de Saint-Aignan, avec trente des gardes de Mons. de Vendosme commandez par Vassan et autant de ses carrabins, vint joindre Marillac.....

Dès le commencement, ny Mons. de Vendosme, ny Du Bellay, il ne fut pas seulement secouru de la veüe, ouy bien du bon Mons. de Nemours qui avec quelque autre noblesse faisoit ferme derrière luy en un gros de quarante maistres.....

Ces deux maréchaux de camp cependant, pour faire tenir bride au petit escadron d'ennemys qui par leur main droite s'avançoit pour reconnaistre le coude des bayes, y envoyèrent les carrabins à l'escarmouche.

[Sur les entrefaites, dans l'aile gauche des royalistes], le regiment de Picardie, sur ce qu'il avoit cru que les gardes ne vouloient faire la droite, voyant qu'ils avoient pris leur poste au milieu, tira tous ses bataillons à la file par le front de la bataille pour aller prendre la place de Champagne, cependant que par le dernier cet autre regiment en faisoit autant.

Que n'eussent point fait sur ce temps là où les ennemys montroient le flanc d'une sy longue file avec la cavalerie qui desjà estoit là, les quatre cens chevaux que l'on attendoit d'Angers ?

L'ordre mauvois auquel ceste bataille se estoit présentée assavoir de bataillons de picques sans feu et de feu sans picques séparés les uns des autres de distances égales à leurs espaisseurs pour rendre leur front plus..... formidable, un grand chemin fossoyé des deux costez, et dès lors couvert de hayes, qui estoit a l'aile droite tout moyen de secourir la gauche par le front, et des maisons qui par le dos leur donnait le mesme empêchement, la lassitude découragèrent des soldats par la faim, qu'ils avoient soufferte telle que les uns jettoient les armes, les autres se couchoient par terre, sans que les hallebardes des sergens fussent capables de les relever, le deffault de cavalerie..... la confusion que la contremarche de Champagne et de Picardie mirent en tout ce corps, et le voysinage du poste que Marillac avoit occupé, car il ne laissoit entre les ennemys et luy que cinq ou six vingt pas au plus de la prairie toute raze, offrirent à la reyne-mère..... [la victoire] sy cette malheureuse cavalerie fût venue d'Angers.

.....

Mais voilà cette bataille embarrassée, remise en ordre : Picardie à la droite, Champagne à la gauche.....

[Alors tout s'ébranle.]

Quelques mousquetaires [de l'armée royale] en furent jettez au devant des enfants perduz pour taster ceux qui les tenaient en jalousie, mais recueilliz par d'autres que La Ferté avoit fait couler le long du fossé qui alloit à eux, ils ne firent pas grand chemin, et Vassan avec moitié de ses compagnons les recongnit jusque dans leur gros.

La toute la mousquetterie des bataillons qui, pour quelque peu de chemin qu'ils eussent fait, se trouvoient portée des petits escadrons de la Reyne, déchargea sur eux quasy d'une mesme salve sans beaucoup deffet, ce fut alors que Marillac voyant le feu de cette main gauche tout esteint, ne se put empescher de lascher le bouton pour luy faire une charge, mais les corps du picquet se mirent au devant, et à pied ferme, les uns et les autres demeurèrent à se regarder, jusques à ce qu'il se retirp par un caracul à cent pas en arrière pour ne recevoir une

seconde salve de sy près et inutilement, le comte de Saint-Agnan aveq Vassan et tous les carrabins alla faire teste à la cavalerie des ennemys, et luy couvroit tousjours le coude des hayes comme le salut de la journée, là il attendit une seconde descharge, et à cinquante autres pas une troisième...

Enfin le grand front de huit bataillons, à qui le terrain ne pouvoit pas estre disputté par cent ou six vingt chevaux, aprez une autre couple de descharges, et autant de caracoles, arriva sy près du coulde, qu'il falut ou en découvrir la mousqueterie ou l'abandonner. Elle y estoit en petit nombre, et néanmoins La Ferté s'en servit si bien, que leur bon jeu, et la contenance des trois petits escadrons les arresta tout court.

Cet alte faisoit penser à quelques-uns que là ils voulussent borner leur journée ; mais non, c'estoit pour se servir de deux pièces de canon qui leur estoient arrivées, et là leur faire gagner seurement le coulde qui leur importoit sy fort.

Pour demarcher ils jettèrent quelques mousquets à l'escarmouche, que dix chevaux d'un costé, vingt carrabins de l'autre repousoient comme s'ils eussent joué aux barres, cinq ou six volées de canon emportèrent dans ces escadrons un cheval, et dans un autre un pistolet d'entre les mains d'un maistre, sans autre effet, et les mousquetaires de La Ferté faisoient assez bien leur devoir, pour donner grande jalousie de leur poste, quand de l'aille droite des ennemys, au chemin de laquelle rien ne s'opposoit, parce qu'elle marchoit couverte d'un bois, et de hayes, ils se trouvèrent attacquez par le flanc, dont ils ne se doubtoient point, ce furent les seuls soldats..... qui firent quelque devoir. Ils estoient au marquis de La Flosselière, mais enfin ils furent contraints de fuir droit au retranchement.....

[Dégarnissement de l'autre extrémité].

Marillac manda donc Mons. de Nemours qu'il eût à couler au pas et en ordre droit au coin du retranchement qui aboutissoit aux murailles du fauxbourg, et que luy et le comte de Saint-Agnan après avoir tenu ferme..... pour couvrir sa retraite, en feroient autant par l'autre coing.....

La gloire est due au peu de cavalerie qui resta là d'avoir fait en cette retraite bonne contenance, ny le canon de deux cents pas, ne firent jamais tourner teste à aucun de ces petits escadrons..... au pas tousjours et tousjours aveq ordre, ils se retirèrent à l'autre bout du retranchement.

Là Marillac et le comte de Saint-Agnan se séparèrent, celuy cy aveq les gardes de Mons. de Vendosme, et les carrabins, alla joindre Nemours, et celuy là aveq le reste de la cavalerie demeura dans les retranchements sous le concert entre eux, que sy les ennemys se mettoient en devoir d'attacquer ledict retranchement..... l'un par un flanc, l'autre par l'autre, les chargeroient en mesme temps.

.....

[Marillac veut remettre l'ordre et l'assurance dans le retranchement.]

Cependant les ennemys maistres du coulde des bayes..... faisoient couler à la file leurs bataillons vers une des testes des retranchemens en toute sureté, et MM. de Vendosme tous les deux jouaient à la fausse compagnie, voicy comment. Mons. de Nemours et sa grosse noblesse jusques à cinquante maistres arrivez au lieu qui luy avoit esté assigné, fut mandé par Mons. de Vendosme, de venir à luy, pour la première fois, le bon prince s'en excusa, disant avoir ce poste à garder,

mais à la seconde il obéit, et apres quelque combat entre l'honneur et la réthorique de l'autre, il se résolut de le suivre, sans que Mons. de Caudale le put empescher, ny cette noblesse aussy de luy faire compagnie jusques à Angers, avec cette différence toutefois que le premier fit sa retraite à toute bride, à l'autre seulement au pas.

Ainsy donc, le comte de Saint-Aignan ne trouva point Mons. de Nemours à son poste. Dont Marillac averty, luy manda des troupes de volontaires pour le remplir, et ayant reconnu que les ennemys, à la faveur de quelques bayes prétendirent de gagner un jardin fermé de palis et de fossés, dont le terrain assez hault voyait dans le retranchement, résolu de jeter la mousqueterie du baron de Cholet et le disputer comme le retranchement mesme.

Le Comte prit ce soin et luy s'en recourut vers l'autre bout du retranchement où l'on l'appelait à grande instance.

C'estoit pour luy monstrier le canon des ennemys en belle proye... ils l'avoient abandonné dans le milieu de la prairie à la seule garde des officiers et d'environ trente chevaux que Loppes commandait, il ne voulut pas perdre cette occasion, partant il fit en diligence couler par le fond du ruisseau qui allait aboutir assez près dudit canon, soixante mousquetaires de la Fosselière, il fit avancer les troupes du baron de Pontchasteau à la bouche du retranchement, il disposa le capitaine Beuchy avec quarante corselets sans picque pour saisir et faire marcher ledit canon..... [on l'avertit que Cholet a évacué son poste aussitôt occupé par l'ennemi.].....

Marillac courait çà et là où l'estonnement paraissoit le plus grand pour y pourvoir, quand voicy tous les régiments du baron de Chaulet qui prennent la fuite. Et desjà celui de Boisguerin esbranlé pour en faire autant, il y court et les maréchaux de camp font tant avec luy qu'ils le rejettent en leurs postes. Mais voicy que tout d'un coup avec un pareil bruit que fait une volée de pigeons qui lève de dedans un champ, le régiment du marquis de Touarsay, que le Bellay avoit mis à couvert sur les terrasses des murailles du fauxbourg, jette les armes et se précipite à la fuite.

C'étoit que le Régiment de Picardie parvenu par des chemins couverts jusques à vingt pas de la barricade qui fermoit l'advenue du fauxbourg ayant surpris ceux qui la gardoient [les mirent en fuite]. Le vieux Boisguerin aima mieux s'abandonner aux ennemys que de suivre ses propres enfans qui comme les soldats l'abandonnoient. Quelques capitaines de la Trémouille et de Boissy firent ferme..... Le marquis de la Fosselière anima..... sy bonne partie de ses gens que le combat en son poste donna de la gloire à ceux qui l'osèrent attaquer. [Mais enfin, la fuite devint générale].....

Les ennemys..... au mesme instant que cette fuite fut apperçue d'eux, leurs bataillons qui se suyvoient l'un l'autre le long des hayes ne firent plus de difficulté de se jeter dans un retranchement abandonné.

Les enfans perdus des gardes que Malissy commandoit comme plus avancez y arrivèrent les premiers, et par l'ouverture du retranchement qui aboutissait au faux-bourg desjà entrez en bon ordre, quand le comte de Saint-Aignan qui s'estoit mis à la teste des volontaires les chargea de front sy hardiment qu'il les fit faire vingt pas en arrière, et sans que les picques des premiers rangs portées par des officiers de la noblesse soustinrent son effort, il les eut jettez hors du retranchement, Marillac quasi en mesme temps les chargea par le flanc, toutefois avec sy peu d'honneur, car les troupes des gardes et de Pontchasteau qu'il

avoit envoyé querir en l'autre bout du retranchement n'estoient encore pal arriver, que son effect ne fut pas grand, mais partye des troupes arriva cependant que le comte faisoit son caracol pour retourner à la charge sur les mesmes enfans perdus, ils en firent une sur ceux de Champagne, deux autres par une aultre endroit si rude qu'il les rompit et separa en deux, mais aveq grande perte du baron de Pontchasteau de qui l'effet fut le plus grand parce qu'il donnoit a la teste, eut quatorze des siens portez par terre ; les gardes dont la moitié estoit demeurée derrière à cause d'un marais, y en perdirent huit, ne se put ralier non plus que le comte qui de sa seconde decharge n'eut pas meilleur marché. [Mêlée ; dispersion générale par les faubourgs, les royalistes pour le pillage et les rebelles pour la fuite].....

Ce petit reste de cavalerie [des rebelles] n'avoit retraite que par le mesme fauxbourg dont toutes les avelines estoient barricadées hormis deux.

Par l'une Marillac aveq grand peine, car il le falloit desmesler de la presse par petites charges, fit passer ce qui luy restoit de compagnons librement et vivement, par l'aultre le comte alla chercher son passage, mais encore elle ne pouvoit servir pour les gens de pied, à cause de quelques degrez qui en formoient la sortye. Il rebroussa chemin droit dans une escouade ennemye de picques et de mousquets, d'où s'estant courageusement demeslé, un sergent à qui il en cousta la vie de sa main, l'enveloppa dans une aultre, là il fut contraint de se rendre prisonnier d'un gentilhomme qui le reconnut dans la presse, nommé Boyer.

Cependant le marquis de la Fossilière ni la redoute qui fermoit le retranchement sur la rivièrre d'Authion et quelques cappitaines de la Tremouille et de Boissy au dessoubs disputoient leur vie fort inégalement ; ceux-ci furent incontinent emportez, celui-là resista davantage et, tant qu'il se vit dix hommes auprez de lui, jamais ne voulut rendre les armes.

Marillac ne sçavoit pas encore la perte du fauxbourg ny du pont ; il prétendoit, avec ce qu'il pouvoit rallier de gens, se jetter dans la ville, rassurer tout ce qu'il y trouveroit et la bien disputer sous la faveur du chasteau ; pour cela il tourna plusieurs fois da la ruelle dans la prairie, cognoissant ce qu'il y avoit de ses compagnons pour ny en laisser pas un..... mais arrivé qu'il fut avec le dernier dans la grande rue, il la trouva pleine d'ennemys, au milieu d'eux Saint-Geny, Navailles, Chassenaye et le comte de Chasteauroux, les espées sanglantes jusques aux gardes ; il tourne à eux, il les dégage, et aveq grande peine perça la foule vers la ville jusques au pont levis, mais l'ayant trouvé à demy levé, et en disputte entre les deffendants et les assaillans, force leur fut de tenter un autre chemin, il rebroussa par le bout de pont dans la prairie qui va à Sainte-Gemmes, tenta l'eau, mais le guay n'estoit pas là, il ne luy resta donc rien à faire que sa retraite, laquelle selon l'apparence..... Il fit alte au bord de l'eau longuement tant pour ralier le plus quil pouvoit de gens.....

En cette alte quelques ennemys sortis à lui par troupes furent recongnez dans le fauxbourg par plusieurs fois.....

[Puis] la teste tournée vers Angers en ordre et en volonté de vendre leur retraicte bien cher ils prennent leur chemin par..... Sainte-Gemmes.....